This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

CERCLE DE L'UNION

N° 2282

Vitrine 19

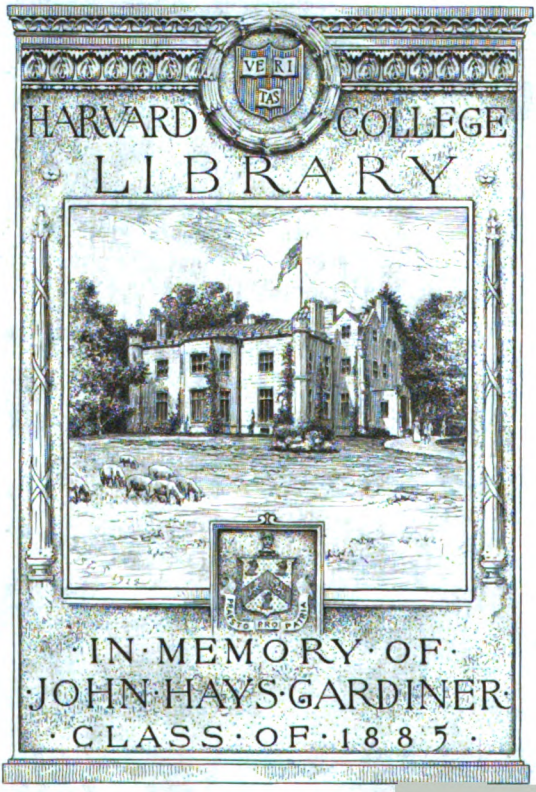

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES TRANSFORMATIONS

DE

L'ARMÉE FRANÇAISE

f. 13. A 320.

Digitized by Google

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

Digitized by Google

LES TRANSFORMATIONS

DE

L'ARMÉE FRANÇAISE

ESSAIS D'HISTOIRE ET DE CRITIQUE

SUR

L'ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE

PAR

Le Général THOUMAS

TOME PREMIER

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A NANCY

1887

Tous droits réservés

Digitized by Google

Fr 346.13.5

HARVARD COLLEGE
JUN 5 1920
LIBRARY

Gardiner fund
(2 vols)

Digitized by Google

PRÉFACE

Depuis les événements de 1870-1871, il a été publié sur les questions d'organisation militaire de nombreux ouvrages, dont plusieurs, dus à des écrivains d'une haute compétence, ont largement contribué aux solutions adoptées pour la reconstitution des forces défensives de la France. Les uns sont relatifs à des questions spéciales; les autres embrassent le problème dans toute sa généralité. Tous ont été rédigés à un point de vue purement technique, dans le but de faire prévaloir telles ou telles idées ou de combattre telles ou telles tendances. Ils s'adressent presque exclusivement aux lecteurs militaires, et l'histoire n'y tient en général que fort peu de place.

L'objet du présent livre est quelque peu différent. En l'écrivant, je me suis proposé surtout de comparer le présent au passé et de faire apprécier ainsi l'œuvre de la réorganisation de l'armée, non seulement par ceux qu'elle concerne directement, mais par tous les hommes qui s'intéressent au salut et à la grandeur du pays. Je n'ai pas eu cependant la prétention d'écrire l'histoire complète de l'armée française, je me suis borné à passer successivement en revue les différentes parties de l'organisation

*

Digitized by Google

militaire en remontant assez haut pour en découvrir l'origine et en suivre le développement. Très sobre de détails pour les premiers temps, je leur ai accordé plus de place à mesure que je me suis rapproché de l'époque présente.

L'*Introduction* est destinée à faire connaître l'esprit dont je me suis inspiré. Cet esprit n'est pas celui de routine et d'admiration sans réserve pour les institutions d'autrefois. C'est la conviction que, même avec les modifications profondes survenues dans les dernières années, la connaissance du passé est indispensable et que la chaîne des traditions n'est pas rompue, comme beaucoup de jeunes officiers sont trop disposés à le croire.

Dans un ouvrage militaire récemment publié en Allemagne, l'auteur, qui a exercé des commandements importants, fait observer combien il est avantageux que les vieux officiers fassent part aux jeunes de ce qu'ils ont vu autrefois[1]. J'ai un peu vu, j'ai beaucoup entendu mes anciens raconter ce qu'ils avaient vu au temps de nos grandes guerres ; enfin j'ai énormément lu. C'est le produit de cette triple expérience que j'offre, à mon tour, à mes successeurs.

Le livre contient dix-huit chapitres, savoir :

TOME PREMIER.

Chap. I.	Recrutement .	
II.	Infanterie.	Cadres.
III.	Cavalerie.	Cadres.
IV.	Artillerie, génie, train des équipages.	Cadres.
V.	États-majors.	

1. Le prince de Hohenlohe, *Lettres sur l'artillerie*.

Digitized by Google

Chap. VI. Services et états-majors particuliers. — Armée coloniale.
VII. Réserves. — Armée territoriale. — Troupes auxiliaires.
VIII. Officiers, sous-officiers, avancement. — Écoles militaires.
IX. Organisation générale.
X. Mobilisation et concentration.

TOME II.

XI. Administration et service de santé.
XII. Armement et progrès de l'artillerie.
XIII. Matériel et ravitaillements.
XIV. Camps, bivouacs et cantonnements.
XV. Marches.
XVI. Batailles et combats. — Infanterie, cavalerie.
XVII. Batailles et combats. — Artillerie.
XVIII. Discipline. — Esprit militaire. — Commandement.
Résumé et conclusion. — Projet de loi ministériel. — Nouveau système de recrutement. — Organisation des comités et du conseil supérieur de la guerre.

NOTA. — Chaque tome est accompagné d'une note de rectifications et d'additions, essentielle à consulter.

J'ai cité autant de faits que j'ai pu le faire sans développer outre mesure un ouvrage déjà bien long. Un fait isolé ne prouve rien; on en trouve à l'appui de toutes les thèses. Ce n'est que la multiplicité des exemples qui peut donner la présomption[1] de la vérité. Toutes mes citations sont empruntées à des ouvrages déjà livrés à la publicité ou à des documents sans caractère confidentiel. Le patriotisme et le devoir professionnel, qui subsiste intégralement jusque dans l'indépendance de la retraite, me commandaient d'éviter avec soin tout ce qui pourrait ressembler à une indiscrétion.

J'ai cherché le plus possible à être exact. On aurait

1. Je prends ici présomption comme substantif du verbe présumer.

Digitized by Google

tort cependant de considérer mon livre comme susceptible de tenir lieu des ouvrages didactiques, avec lesquels je ne pouvais avoir la prétention d'entrer en concurrence et dont plusieurs sont trop bien faits d'ailleurs pour qu'il y ait lieu de les recommencer. On verra facilement, dès les premières pages, dans quel ordre d'idées je me suis placé. En tous cas, mon livre a un mérite ou un défaut capital : il est absolument de moi[1].

Février 1887.

Gal THOUMAS.

1. Je me suis cependant, je dois l'avouer, méfié de ma compétence lorsqu'il s'est agi de la tactique de l'infanterie : deux officiers supérieurs des plus distingués, M. le lieutenant-colonel Thiroux du 24e de ligne, ancien professeur à l'École de Saint-Cyr, et M. le commandant Roget du 51e, actuellement attaché à l'état-major du 19e corps d'armée, ont bien voulu, sur cette question, me remettre chacun une note qui m'a été fort utile. Je leur en adresse ici tous mes remerciements, en les priant de m'excuser si j'ai fondu dans l'ensemble de mon propre travail les renseignements qu'ils m'avaient fournis.

Digitized by Google

NOTE RECTIFICATIVE

Chapitre III. — Cavalerie, page 84.

Contrairement à la légende généralement acceptée, le régiment des chevaux-légers polonais de la garde à qui revint, le 30 novembre 1808, tout l'honneur de la célèbre charge de Somo-Sierra, ne fut armé de lances qu'à la fin de 1809. Il est donc inexact de dire que le succès de cette charge fut dû à l'effet moral de la lance. Il n'en est pas moins vrai que les *lanciers polonais* furent dès le mois d'avril ou de mai 1809 la terreur des insurgés espagnols. Ces lanciers formaient la légion de cavalerie de la Vistule et avaient été envoyés en Espagne dès le début de l'insurrection. Mis sous les ordres de Lefebvre-Desnouettes, ils se signalèrent immédiatement aux combats de Tudela et de Mallen, les 8 et 13 juin, au premier siège de Saragosse, et surtout à la bataille de Tudela, gagnée par Lannes le 22 novembre suivant. Le renom des lanciers fut porté à son comble dans le nord de l'Espagne par un autre corps connu sous le nom de *Lanciers de Berg,* et par les chevau-légers polonais de la garde revenus dans ce pays en 1810 avec des lances.

Le colonel Niegelowski, ancien officier de ce corps d'élite, blessé à Somo-Sierra, a publié en 1854 une lettre destinée à redresser plusieurs erreurs commises par M. Thiers. Il dit dans cette note que *huit jours d'exercice suffirent pour transformer les chevau-légers de la garde en lanciers parfaits.* En faisant la part de l'exagération et des différences de race, d'éducation et d'habitudes, on est donc en droit de penser que la manœuvre de la lance pourrait être enseignée à nos cavaliers dans un temps relativement court. Ainsi tomberait la plus forte des objections invoquées contre le maintien de la lance.

Digitized by Google

Page 85.

Le régiment de lanciers, formé le 15 août 1830 avec les débris du régiment de la garde royale, fut dénommé tout d'abord : *Lanciers d'Orléans*. Il prit le n° 6 et non le n° 1, lorsque, par ordonnance royale du 19 février 1831, les cinq premiers régiments de chasseurs furent convertis en cinq régiments de lanciers. Le premier régiment de chasseurs devint alors le premier régiment de lanciers. Il avait pour colonel depuis 1826 le jeune duc de Nemours et reçut la dénomination honorifique de *lanciers de Nemours*. Il figure à l'Annuaire de 1831 comme ayant pour chef le colonel Bro, le héros de la charge de Waterloo, qui venait d'être rappelé à l'activité. Dans la filiation compliquée des régiments de cavalerie ce corps a été successivement régiment des dragons de Penthièvre, 8e de dragons, 3e de chevau-légers, lanciers, lanciers du Dauphin, 1er de lanciers et enfin 14e de dragons. (Général Susane, *Histoire de la Cavalerie*.)

Chapitre IV. — Artillerie, page 136.

Le général Sénarmont est assez riche de faits d'armes remarquables pour qu'il n'y ait pas lieu de lui prêter ceux des autres. Or c'est bien l'artillerie placée sous les ordres de ce général qui a contribué par une manœuvre audacieuse à la victoire de Medellin, et le rapport sur le rôle de l'artillerie dans cette bataille est signé de lui ; mais il était, ce jour-là, malade ou absent, et l'artillerie du 1er corps fut commandée en réalité par un chef de bataillon.

Quant à la bataille d'Uclès, la note insérée au 2e volume du présent ouvrage, chapitre XVIII, page 536, indique les conditions dans lesquelles le même général Sénarmont forma son artillerie en carré.

Chapitre V. — États-majors, page 173.

Lord Strathairn, cité parmi les maréchaux existant encore en Europe, est décédé depuis que ce livre a été mis sous presse.

Page 223.

Le décret rendu en 1868, sur la proposition du maréchal Niel, pour faire admettre chaque année à l'École d'état-major un nombre

Digitized by Google

d'élèves supérieur à celui des besoins du recrutement, a été abrogé avant la guerre de 1870.

Chapitre VII. — Réserves, etc., page 287.

Les officiers de réserve peuvent être pris aussi parmi les engagés conditionnels n'ayant servi qu'un an mais ayant obtenu la note : *très bien*. Cette faculté n'existe pas en principe, mais elle résulte de plusieurs décisions spéciales, dont une toute récente.

Digitized by Google

ERRATA

Page	8,	ligne 51,	AU LIEU DE :	a cette même,	LISEZ :	*après cette même.*
—	15,	— 12,	—	rappelés,	—	*appelés.*
—	23,	— 14,	—	réengagement,	—	*rengagement.*
—	id.,	— 27,	—	réengagés,	—	*rengagés.*
—	25,	— 28,	—	4 p. 100,	—	6 *p.* 100.
—	55,	note 3,	—	chapitre X,	—	*chapitre XII.*
—	78,	ligne 17,	—	l'arrêt,	—	*l'arrêté.*
—	92,	— 17,	—	Pondonby,	—	*Ponsonby.*
—	104,	— 5,	—	Latour-Maubourg et Sébastiani,	LISEZ :	*Kellermann et Pajol.*
—	104,	— 5,	—	Jemmapes,	LISEZ :	*Genappe.*
—	id.,	note 2,	—	les Quatre-Bras,	—	*Genappe.*
—	105,	ligne 10,	—	Pondonby,	—	*Ponsonby.*
—	116,	— 10,	—	24,	—	30.
—	id.,	— 11,	—	les nos 17 et 18,	—	*le* no 20.
—	126,	— 19,	supprimer les mots *et demie.*			
—	206,	— 23,	AU LIEU DE :	16 mars,	LISEZ :	20 *mars.*
—	207,	— 36,	—	16,	—	20.
—	217,	— 20,	—	homme,	—	*hommes.*
—	221,	— 30 et 31,	—	reconnus,	—	*déployés.*
—	263,	— 9,	—	mesure,	—	*nature.*
—	269,	— 32,	—	Mina,	—	*deMina.*
—	283,	— 22,	—	l'unité et la responsabilité,	LISEZ :	l'unité *de* la responsabilité,
—	306,	— 10,	—	Montesquieu,	LISEZ :	*Montesquiou.*
—	311,	— 1,	—	la réorganiser,	—	*les réorganiser.*
—	313,	— 13,	—	détruire. Un de ces carrés,	LISEZ :	*détruits ; un de ces carrés.*
—	id.,	— 14 et 15,	—	; les trois autres,	LISEZ :	*. Les trois autres carrés.*
—	323,	— 37,	—	Dordogne,	—	*Loir-et-Cher.*
—	324,	— 4,	—	29 novembre,	—	28 *novembre.*
—	328,	— 5,	—	15 juillet,	—	24 *juillet.*
—	342,	— 5,	—	Curely,	—	*Curély.* Même correction toutes les fois que se présente le nom de Curély.
—	364,	— 15,	—	Creuilly,	LISEZ :	*Cœuilly.*
—	365,	— 5,	—	Pourpry,	—	*Poupry.*
—	378,	— 22,	—	quatre années,	—	*sept années.*
—	380,	— 4,	—	1872,	—	1873.
—	381,	— 11,	—	1831,	—	1861.
—	id.,	— 21,	—	0,90,	—	9.
—	id.,	— 31,	—	au sous-officier,	—	*aux sous-officiers.*
—	384,	— 19,	—	ont,	—	*sont.*
—	422,	— 6,	—	Friant,	—	*Morand.*
—	454,	note,	—	maestricht	—	mœskirch.
—	493,	ligne 20,	—	15 juillet,	—	24 *juillet.*
—	513,	— 3,	—	487,	—	486.
—	id.,	— 23,	—	15 juillet,	—	24 *juillet.*
—	574,	— 36,	—	Pourpry,	—	*Poupry.*
—	578,	— 29,	—	Giers,	—	*Gien.*
—	id.,	— 29 et 30,	—	impérieuse,	—	*inférieure.*

Digitized by Google

LES TRANSFORMATIONS

DE

L'ARMÉE FRANÇAISE

INTRODUCTION

But de l'ouvrage. — Nécessité de l'étude de l'histoire. — Leçons du passé. — Défenses de Grave, de Lille, de Saint-Sébastien ; capitulation de Soissons. — Surprises de Crefeld, de Taroutino et de Beaumont. — Poursuites après Frœschwiller, Iéna, la Katzbach, Waterloo. — Bataille de Fontenoy. — Mot du prince de Ligne. — Nos défaites ne sont pas dues à nos règlements vieillis, mais à l'inobservance de ces règlements. — Dissémination des corps d'armée en 1870. Inaction de la cavalerie. *Observations* du maréchal Niel. Indications du général de Brack. — La tactique change tous les dix ans, mais le côté moral de la guerre reste le même. — Exemples à éviter ou à suivre. — Baylen, le 116e régiment. — Capitulation de Minden. — Beni-Mered, Camaron, Tuyen-Quan. — Villeroy à Crémone, Bizanet à Berg-op-Zoom. — Brenier à Almeïda, Ortega à Puebla. — Kléber à Torfou, le capitaine de Saint-Sauveur à Gand. — Mot de l'amiral Jurien de la Gravière. — Von der Goltz, *la Nation armée.*

Celui qui écrit ces pages est entré dans l'armée il y a quarante-six ans ; les chemins de fer étaient alors dans l'enfance ; le télégraphe électrique n'existait pas encore ; il n'était question ni des armes à tir rapide, ni des canons se chargeant par la culasse, et l'idée de la *nation armée* se résumait dans la légende de 1792. Depuis lors, les conditions de la vie des peuples et des individus ont été transformées, et les institutions militaires ont subi le contre-coup de cette transformation. Il est donc naturel à un vieux soldat de chercher à comparer ce qu'il a trouvé à son début avec ce qu'il a laissé en terminant sa carrière active. Comme à ses yeux la guerre de Crimée marque à la fois l'apogée et le commen-

Digitized by Google

cement de la décadence de l'ancienne armée, il avait d'abord pris la date de cette guerre, c'est-à-dire l'année 1854, pour premier terme de sa comparaison ; entraîné par le sujet, il s'est laissé aller peu à peu à remonter plus haut sans limite déterminée, afin de mieux juger de l'enchaînement des faits et de pouvoir motiver ses appréciations sur une plus longue expérience.

En opposant l'armée d'autrefois à celle d'aujourd'hui, il ne recherche pas la stérile satisfaction d'écraser le présent sous les souvenirs du passé. Il n'a pas méconnu la loi du progrès et la force des événements au point de rêver le retour à une organisation qui a fait son temps. Enfin, il ne croit pas avoir obéi à ce sentiment si commun chez les hommes de son âge, qui, au fond, ne regrettent qu'eux-mêmes et leurs jeunes années dans les institutions et dans les mœurs qu'ils ont connues jadis.

Loin de lui la prétention d'écrire l'histoire complète de l'armée ou d'élaborer un cours d'organisation ou d'art militaire. Il abandonne cette tâche à de plus jeunes que lui, ayant devant eux des années qu'il n'est pas en droit d'espérer. D'ailleurs, plusieurs ouvrages de ce genre ont été déjà publiés, et parmi eux il en est d'excellents.

Ce qu'il se propose, c'est d'étudier les transformations successives qu'a subies, principalement pendant ces trente dernières années, l'état militaire de la France, pour signaler les changements motivés par les événements ou dictés par le bon sens et justifiés par les résultats, au milieu des dispositions inspirées par une fausse appréciation des faits, par un esprit exagéré d'imitation servile, par les sophismes de certains écrivains militaires ou par l'influence de la politique ; en un mot, de constater le progrès partout où il se manifeste et de dénoncer toute erreur qui lui paraîtra porter en elle un germe de décadence.

Dans ces causeries familières, il s'adresse à la fois à ses contemporains ou à ceux qui l'ont suivi de près, espérant qu'ils y retrouveront leurs propres souvenirs et y reconnaîtront quelques-unes de leurs impressions personnelles, et aux jeunes officiers d'aujourd'hui, si avides de savoir, mais trop portés à dédaigner un passé qu'ils n'ont fait qu'entrevoir à travers le voile de nos désastres.

Digitized by Google

Le passé ! pour celui qui le connaît à fond, c'est une source inépuisable d'enseignements, et nous nous étonnons du mépris avec lequel il est trop souvent traité par des auteurs qui placent toutes les conditions du succès à la guerre dans les détails techniques. Certes la substitution de la colonne de peloton à la colonne de compagnie, le nouvel ordre normal de marche, l'allégement de la charge du cheval de dragon ou de chasseur, la formation en ligne de masses, le perfectionnement d'un obus à balles, le réglage du tir d'une batterie sont des questions dont nous nous garderons bien de contester l'importance capitale ; mais pense-t-on qu'un officier saura tout ce qu'il lui est indispensable de savoir, lorsqu'il les aura étudiées à fond?... Ne trouvera-t-il plus rien à apprendre dans l'histoire de ce passé si dédaigné aujourd'hui? Son esprit militaire ne se développera-t-il pas en lisant non seulement Bugeaud, Marmont, Morand, Foy, Saint-Cyr, l'archiduc Charles, Jomini, Napoléon, mais encore Feuquières, Guibert, Puységur, le prince de Ligne, le maréchal de Saxe, Berwick, Frédéric II? Pense-t-on, par exemple, qu'en dépit des perfectionnements apportés à la fortification, à l'artillerie et aux armes à feu, les défenses de Grave en 1674 par M. de Chamilly et de Lille en 1708 par le duc de Boufflers ne soient pas restées, aussi bien que les longues résistances du général Dubreton à Burgos en 1812 et du général Rey à Saint-Sébastien en 1813, des exemples à mettre sous les yeux de tout gouverneur de forteresse? La triste capitulation de Soissons, en 1814, n'est-elle pas encore citée comme une preuve de l'importance que l'événement peut donner à une place, si petite qu'elle soit? Regarderait-on par hasard comme des vieilleries surannées les indications si claires et si nettes qu'a données le maréchal de Berwick sur la guerre dans les Alpes? La surprise de l'armée du comte de Clermont par le duc de Brunswick à Crefeld, pendant la guerre de Sept ans, celle de Murat par Kutusof à Taroutino, dans la campagne de 1812, celle plus incroyable encore du général de Failly par l'armée allemande à Beaumont pendant la dernière guerre [1], ne sont-elles pas, en dépit de tous les change-

1. La ressemblance entre Crefeld et Beaumont est frappante : les reconnaissances du matin ne trouvant pas l'ennemi, le général en chef surpris à son déjeuner par le premier coup de canon, des batteries disposées à loisir sur la lisière d'un bois, etc...

Digitized by Google

ments survenus dans l'art de la guerre, trois événements presque identiques à des intervalles de cinquante ans? Les préparatifs si complets et si bien ordonnés de l'expédition d'Égypte et de celle d'Alger ne font-ils pas honte aux organisateurs de toutes ces entreprises décousues dont nous avons été les témoins, depuis la guerre de Crimée jusqu'à celle du Tonkin[1] ?

Lorsqu'il s'agira d'étudier la question capitale de la poursuite des armées vaincues, prendra-t-on pour modèle l'armée prussienne laissant les Autrichiens gagner sur elle trois jours de marche après Kœniggrætz, l'armée allemande perdant, le soir même de la bataille de Frœschwiller, le contact avec les troupes en déroute du maréchal de Mac-Mahon, pour ne les retrouver que deux jours plus tard[2], ou bien la cavalerie de Murat, l'infanterie de Lannes et de Soult, ne lâchant pas les colonnes prussiennes avant d'avoir forcé Hohenlohe à Prenzlow, Blücher à Lubeck de capituler avec les derniers restes des vaincus d'Iéna et d'Auerstædt, et ce même Blücher traquant à son tour avec toute l'énergie de la haine l'armée de Macdonald battue à la Katzbach, puis faisant, par son infatigable activité, de la défaite de Waterloo, un désastre irréparable pour Napoléon? Certes, la formation de l'armée française à Fontenoy avec ses deux lignes d'infanterie, symétriquement encadrées chacune entre deux ailes de cavalerie, n'avait rien de commun avec notre tactique moderne; mais combien de généraux auraient eu besoin de savoir ou de se rappeler les péripéties de cette bataille : la colonne infernale marchant sur le centre de nos positions, sans être ébranlée par les assauts réitérés de l'infanterie et de la cavalerie, cette même co-

1. En exceptant toutefois celle de Chine en 1860-1861.

2. Von der Goltz donne pour cette lenteur des explications difficiles à admettre: « La distance à laquelle la portée des nouvelles armes force les adversaires de « se tenir pendant la bataille, l'ignorance où le vainqueur se trouve sur l'éten- « due de son succès, enfin le défaut de passion que les Prussiens ont apporté à « faire la guerre de 1870. » Comme si les batteries de la réserve qui ont couvert la retraite du 1er corps à Frœschwiller n'étaient pas à portée de pistolet des tirailleurs allemands, comme si la défaite complète des Français pouvait être le moins du monde douteuse, comme si enfin les mobiles de Vitry, les villes de Châteaudun, de Saint-Calais et d'Étrepagny, le village de Fontenoy n'étaient pas là pour témoigner de la fureur haineuse de nos envahisseurs. « La cavalerie allemande », comme le dit avec raison le commandant Canonge dans son *Histoire militaire contemporaine,* résumé précis et judicieux des guerres de 1854 à 1871, « a été « complètement au-dessous des exigences de la situation, en ce qui concerne la « poursuite; la grande tradition de Blücher est perdue, à aucun moment de la « guerre, les Allemands n'ont su organiser la poursuite, à plus forte raison la « mener à fond ainsi que le faisait Napoléon. » (2e volume, p. 406.)

Digitized by Google

lonne brisée sans retour dès qu'une batterie de quatre pièces de petit calibre, amenée sur son flanc, y ouvrit une brèche, enfin les escadrons des carabiniers et les gardes françaises se précipitant à l'envi par cette brèche. On fait grand bruit des *raids* de cavalerie de Stuart, de Stoneman et de Sheridan pendant la guerre de la sécession et des distances parcourues par les escadrons des confédérés et des fédéraux ; mais, dès l'année 1691, le marquis de Feuquières n'avait-il pas fait en trente heures plus de vingt lieues dans une reconnaissance sur Savilan, passant et repassant le Pô ainsi que deux autres rivières, et n'avait-il pas exécuté en Allemagne un véritable raid de 35 jours à la tête de 1,000 cavaliers[1] ? Au dire de Saint-Simon, M. de Mélac portait la terreur à vingt lieues à la ronde et Frédéric II nous apprend que, pendant la guerre de Sept ans, les pandours de Laudon étaient partout à la fois.

Qu'a-t-on écrit de nos jours sur le service obligatoire, qui soit supérieur à ce qu'en a dit le maréchal de Saxe au début de ce livre, si vieux pourtant, qu'il a intitulé *Mes Rêveries*[2] ? Et ne pourrait-on pas graver en lettres d'or sur la porte de l'École supérieure de guerre, ces mots du prince de Ligne, si pleins d'esprit et de bon sens : « Il ne faut pas prévenir les temps ; un enseigne qui voudra « savoir commander une armée, ne sera guère capable que d'être « enseigne lorsqu'il la commandera. »

Non ! tout n'est pas progrès : la vérité dans l'art de la guerre, comme en toutes choses, est immuable dans sa nudité ; les vêtements dont on la couvre changent seuls avec les circonstances. « Les grands principes de la guerre sont éternels », a dit Napoléon, et « les guerres bien conduites seront toujours méthodiques », ajoute avec raison en rappelant ces paroles, le général de cavalerie qui s'est fait l'éditeur du général de Brack. « Les principes « fondamentaux sont indépendants des gros effectifs, des inven- « tions modernes, et notamment de la nature des engins de des- « truction[3]. »

On affecte de croire que nos règlements vieillis ont causé nos

1. Feuquières, *Mémoires*.
2. Voir au chapitre du Recrutement.
3. Réflexion fort juste extraite du livre de M. le commandant Canonge déjà cité ci-dessus.

Digitized by Google

défaites pendant la dernière guerre. Ne serait-ce pas plutôt l'oubli de ces règlements si sages qui nous aurait perdus ? Les règles de l'art n'avaient pas changé, mais on ne s'inquiéta guère de les appliquer. Dans aucun temps il n'eût été conforme à ces règles de disséminer deux cent cinquante mille hommes sur un front de 200 kilomètres, comme on le fit alors de Belfort à Sierck, au lieu de les concentrer en une ou deux masses compactes sur les champs de bataille que l'on avait étudiés à l'avance, ni de laisser à la disposition de l'ennemi les ponts par lesquels il devait tourner l'armée, couverte par le cours de la Moselle. A aucune époque de l'histoire un général n'aurait cru obéir aux vraies lois de la stratégie en immobilisant sur la frontière cent mille hommes d'élite, qu'il aurait pu lancer résolûment à travers les corps d'armée ennemis encore incomplets et occupés à se concentrer. Les 12,000 cavaliers attachés à l'armée de Metz ne suivaient aucun règlement lorsque, mieux armés que la cavalerie allemande, aussi braves, ils l'ont bien prouvé le 16 août, ils laissaient cette cavalerie explorer, fouiller impunément tout le pays comme dans une marche-manœuvre et pousser des reconnaissances jusque sur les baïonnettes de notre infanterie[1]. Nos officiers de cavalerie avaient cependant entre les mains, depuis 1868, les *Observations* du maréchal Niel, où ils avaient pu lire : « C'est la cavalerie seule qui peut pousser « au loin les reconnaissances, informer le général en chef des mou- « vements et des dispositions de l'ennemi, éclairer la marche des « colonnes, assurer leurs communications. C'est elle seule qui « peut encore couper les chemins de fer et les lignes télégraphi- « ques.... » Tous ils avaient pourtant sous la main le petit livre du général de Brack, presque oublié en France, classique dans les écoles d'Allemagne, où il est écrit à la première page :

« Le but de la cavalerie légère est d'éclairer et de protéger la « marche de notre armée en devançant nos colonnes, éclairant « leurs flancs, les entourant et couvrant d'un rideau vigilant et « courageux, suivant l'ennemi pas à pas, l'inquiétant, le harcelant, « éventant ses projets, épuisant ses forces en détail, détruisant ses « magasins, enlevant ses convois et le forçant enfin à dépenser en

1. Vittré, *Cavalerie française, Cavalerie allemande*, p. 146.

Digitized by Google

« défensive la puissance offensive dont autrement il aurait tiré les « plus grands avantages[1]. »

L'armée de 1870 n'était plus d'ailleurs à aucun point de vue l'armée de 1854. Nous n'avions plus notre vieil et solide instrument; nous n'avions pas encore l'outillage puissant sur lequel nous fondons aujourd'hui notre salut, et même l'armée incomplète qui devait naître de la législation de 1868 était à peine ébauchée.

Si nous nous étendons aussi longuement sur la nécessité des études rétrospectives, c'est qu'il est de mode chez certains officiers, qui prennent les Allemands pour des oracles, de ne faire dater la science militaire que de l'année 1870, ou tout au plus de 1866 : mais ces officiers sont eux-mêmes bien arriérés, car voici un écrivain allemand qui leur dit : « Chaque époque a sa façon de faire « la guerre, et la méthode qui nous donna la victoire en 1870 ne « peut plus après dix ans servir, telle quelle, de modèle pour l'ave- « nir. Le présent a d'autres conditions qui nous contraignent à cher- « cher d'autres moyens[2]. » Pour n'en citer qu'un exemple, la tactique constante des Prussiens dans les batailles de 1870 a été de masquer leur infanterie au début, pendant qu'une artillerie plus nombreuse et plus puissante que la nôtre écrasait en détail nos batteries et portait le trouble dans nos bataillons ; alors l'infanterie ennemie arrivait en masse sur la position à enlever. Mais même avant la fin de la guerre, cette tactique était déjouée à Coulmiers et dans tous les combats livrés par Chanzy. Avec une artillerie d'égale force et manœuvrant hardiment, elle serait impossible aujourd'hui. D'ailleurs il y a longtemps que Napoléon a dit : « Il faut changer de tactique tous les dix ans. »

Tous ces officiers sont donc dans le vrai, les Français comme les Allemands, mais ils ne tiennent pas un compte suffisant du côté moral de la guerre.

Napoléon, qu'ils se plaisent à faire parler, n'a-t-il pas dit[3] : « Achille était fils d'une déesse et d'un mortel : c'est l'image du « génie de la guerre. La partie divine c'est tout ce qui dérive des « considérations morales, du caractère, du talent, etc.. »

---

1. Général de Brack, *Avant-postes de cavalerie légère*, p. 31.
2. Von der Goltz, *la Nation armée.*
3. Pièces des guerres du maréchal de Turenne, 16e observation.

Digitized by Google

On répète sans cesse, et l'on a raison, qu'en prévision de la guerre ce sont surtout les qualités morales et le caractère qu'il importe de développer chez les jeunes officiers, qu'il faut, suivant l'expression du général prussien de Peucker, « les préparer à con- « server la tête lucide et le cœur chaud dans le danger, enfin « exalter sans cesse le sentiment patriotique ». Pourquoi donc alors limiter les études historiques au XIXe siècle, comme le veut ce même écrivain? Lisez l'histoire des siècles précédents, dirons-nous au contraire aux officiers ; étudiez plus spécialement les guerres récentes, soit! Vous y trouverez, plus ou moins bien appliqués, les procédés nouveaux, mais sachez aussi, en remontant plus haut, reconnaître sous des moyens qui seraient aujourd'hui hors de mise, les principes qui n'ont pas varié. « L'étude », a dit le général de Brack, « est l'arsenal dans lequel vous puiserez vos armes « au jour de l'action. Étudier avec soin aide à penser, et agir vite « est le secret de l'officier modèle. »

Apprenez, ajouterons-nous, comment se sont conduits de tout temps et dans toutes circonstances des hommes qui ne transigeaient ni avec l'honneur ni avec le devoir, et quelles que soient les positions où vous placera plus tard le hasard des événements, vos souvenirs viendront en aide à votre caractère pour vous dicter les résolutions à prendre. Vous aurez recueilli à l'avance une ample moisson d'exemples et, le cas échéant, vous saurez lequel il faudra suivre. Si Dupont se fût rappelé le sort infligé à Finck pour la capitulation de Maxen, il n'eût certes pas lui-même capitulé à Baylen. Que l'on se figure dans cent ans d'ici un général dans la situation de Vedel recevant d'un nouveau Dupont, qui capitulerait à un autre Baylen, l'ordre de déposer les armes ; le souvenir des horreurs de Cabrera se dressera devant lui pour lui commander impérieusement la désobéissance. L'exemple du colonel du 116e régiment d'infanterie de ligne, sauvant son régiment du déshonneur et des souffrances de la captivité par une énergique retraite, à cette même affaire de Baylen, lui rappellera qu'on peut tout tenter avec chance de succès plutôt que de capituler. Le 1er septembre 1870, bien des officiers hésitèrent après la capitulation de Sedan sur le parti à prendre; ayant la faculté de rentrer en France, libres sur parole, plusieurs péchèrent par ignorance et signèrent l'engagement qui

Digitized by Google

depuis leur a été reproché. S'ils avaient étudié et connu l'histoire, ils auraient su que la capitulation de Minden, signée par le gouverneur de cette place le 13 mai 1756, contenait une clause du même genre et que la réprobation publique avait frappé les officiers qui l'avaient acceptée. « Ce que je désapprouve, on ne saurait davantage », écrivait le comte de Clermont, « c'est que les officiers « aient souhaité de revenir en France : ils doivent suivre le sort de « leur corps. » Le comte de Gisors était encore plus explicite. « La « condition que les officiers ont obtenue de retourner en France « sur leur parole révolte tout le monde, parce qu'il paraît indigne « d'abandonner les malheureux soldats prisonniers », écrivait-il à son père, le maréchal de Belle-Ile, ministre de la guerre, « on « s'attend que vous les renverrez à leur arrivée, et qu'il y aura des « punitions contre ceux qui ont conseillé à leur général un parti « aussi déshonorant. » Tous les officiers auraient pu lire ces détails dans l'étude si intéressante de M. Camille Rousset sur le comte de Gisors, publiée en 1868 ; mais à cette époque il n'était pas de mode parmi les officiers d'étudier leur métier, et ce n'étaient pas les plus travailleurs qui étaient le mieux vus des chefs.

L'ordre du jour du maréchal Bugeaud après le combat de Beni-Mered, le récit de la lutte héroïque d'une compagnie de la légion étrangère à Camaron dans la guerre du Mexique, le journal de la glorieuse défense de Tuyen-Quan par le commandant Dominé seront encore dans cent ans des lectures réconfortantes. On aimera toujours à comparer, comme le fait le maréchal Marmont, les surprises de Crémone en 1702 et de Berg-op-Zoom en 1814: d'un côté la négligence du commandement, l'ennemi pénétrant en force au cœur de la place, Villeroy et tous les généraux, sauf deux, pris, blessés ou tués, et l'énergie seule des troupes remédiant à l'incapacité du chef : de l'autre côté la vigilance du général Bizanet, les mesures les plus sages et les plus prévoyantes ; 4,800 Anglais attaquant à la fois pendant la nuit et sur plusieurs points une place dont la faible garnison ne pouvait même garder les dehors, mais ne trouvant nulle part les défenseurs en défaut et forcés de mettre bas les armes, après avoir perdu 1,200 morts et 600 blessés[1].

1. *Esprit des institutions militaires*, p. 195 et suivantes.

Digitized by Google

Il n'y a pas de prescription pour des faits de ce genre, non plus que pour une vigoureuse décision comme celle du général Brenier qui, ne pouvant plus défendre Almeïda, fait sauter les fortifications et traverse avec la garnison les lignes de l'assiégeant pour rejoindre l'armée française de Portugal, non plus que pour la fière attitude du général mexicain Ortega, écrivant au général Forey : « Je n'ai « plus ni vivres ni munitions et ne puis défendre plus longtemps « Puebla. La place est à votre discrétion, faites de la garnison ce « qu'il vous plaira ; je ne capitule pas : mais vous ne trouverez ni « un canon ni un fusil. J'ai tout détruit. » Tout le monde sait par cœur le mot de Kléber au chef de bataillon Schwardin dans la retraite de Torfou : « Mourez ici avec votre bataillon », et la réponse : « Oui, mon général[1] », mais notre histoire militaire est pleine de faits semblables. En 1745, l'avant-garde de l'armée du maréchal de Saxe qui marchait sur Gand est surprise par la cavalerie anglaise : un régiment d'infanterie est culbuté ; les escadrons anglais vont percer jusqu'à Gand qu'ils ont mission de secourir, lorsque le capitaine de Saint-Sauveur, du régiment de cavalerie le Roi, se jette avec 50 cavaliers au-devant de l'ennemi ; certain d'être écrasé par le nombre, il engage sur la chaussée une lutte terrible avec la tête de la colonne anglaise ; sa résistance opiniâtre donne à notre infanterie le temps d'arriver, les Anglais sont mis en déroute et leurs projets déjoués. Pour dater de 140 ans, ce fait d'armes, simplement récompensé par un sourire du roi Louis XV, ne mérite-t-il pas d'être cité comme exemple à nos jeunes officiers de cavalerie[2] ?

L'étude du passé n'eût-elle pour résultat que de nous apprendre à bien connaître notre génie national et celui de nos adversaires afin de distinguer, dans les institutions que nous cherchons à imiter, ce qui nous convient de ce qui serait un danger pour nous, qu'il faudrait encore en faire la base de l'instruction de nos officiers.

Les campagnes d'Alexandre ont inspiré à l'amiral Jurien de la Gravière ces réflexions dignes d'être méditées : « La facilité « avec laquelle les innombrables armées de Darius furent dé-

---

1. Crétineau-Joly, *la Vendée militaire*, t. Ier, p. 254.
2. Susane, *Histoire de la cavalerie*, t. II, p. 15.

Digitized by Google

« faites par une poignée d'hommes nous montre assez le danger « de placer sa confiance dans les levées en masse. Tout un peuple « debout n'est redoutable qu'à la condition d'avoir gardé le goût « et l'habitude des armes[1]. »

Et dans un livre tout récemment publié, un auteur allemand a complété cette pensée en la traduisant dans un sens prophétique: « Si du regard on plonge dans l'avenir, on apercevra le temps où les « millions armés du temps présent auront fini de jouer leur rôle. « Un nouvel Alexandre surgira qui, à la tête d'une petite troupe « d'hommes parfaitement armés et exercés, poussera devant lui « les masses énervées qui, dans leur tendance à toujours s'accroî- « tre, auront franchi les limites prescrites par la logique[2]. »

L'auteur allemand ajoute, il est vrai, que le moment où s'opérera cette transformation est éloigné encore, mais qui sait avec quelle rapidité la décadence peut marcher, malgré les progrès de l'organisation matérielle des armées?

Quoi qu'il en soit, retenons ces paroles par lesquelles se sont rencontrés deux écrivains aussi différents d'esprit que de nationalité, tant pour ne pas accorder une confiance exagérée à nos gros bataillons que pour ne pas trop croire à la puissance de ceux de nos adversaires. Tout en nous pliant à la nécessité d'opposer le nombre au nombre, cherchons ailleurs la condition de nos succès futurs. Écoutez donc, dirons-nous aux jeunes officiers, les conseils que l'auteur d'un ouvrage tout récemment publié a mis dans la bouche de Napoléon:

« Pour apprendre à vaincre, faites en sorte de raffermir en vous « les qualités qui de tout temps furent le gage du succès : l'instruc- « tion unie au courage et à la discipline[3]. »

---

1. *Le Drame macédonien*, p. 43.
2. Von der Goltz, *la Nation armée*, Introduction, p. VII.
3. Derrécagaix, *la Guerre moderne*, 1er vol. Introduction, p. 15.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

RECRUTEMENT.

Importance de la loi sur le recrutement de l'armée. — Enrôlements volontaires. — Opinion du maréchal de Saxe. — Principe du service obligatoire. — Loi de l'an VI, conscription. — Loi de l'an VIII, remplacement. — Loi de l'an XII, tirage au sort. — Loi de 1818, Gouvion-Saint-Cyr, légions, vétérans. — Loi de 1824. — Loi de 1832, les remplaçants, absence de réserves. — Loi de 1855, exonération, dotation de l'armée. — Loi de 1868, garde nationale mobile, le maréchal Niel. — Loi de 1872, dispenses, faiblesse des cadres. — La durée du service peut-elle être réduite? Opinion du général Morand, du maréchal Bugeaud, du général Trochu. — Infanterie et artillerie. — Cavalerie, nécessité de mesures spéciales. — Volontaires d'un an. — Projet de loi adopté par la Chambre des députés.

« Les institutions militaires », dit le duc d'Aumale, « ne garan-« tissent pas la victoire ; elles donnent le moyen de combattre, de « vaincre ou de supporter les revers. Sans elles, tant que durera « l'état actuel des sociétés européennes, pas de sécurité ni de vé-« ritable indépendance pour les nations[1]. »

La plus importante de ces institutions, la loi mère pour ainsi dire, est la loi du recrutement, dont les dispositions influent non seulement sur la force de l'armée, mais sur l'existence même de la nation : une loi de recrutement défectueuse pourrait, en effet, sans même assurer la défense des frontières, ruiner l'agriculture, l'industrie, les sciences, les arts, l'instruction, la religion, en un mot tout ce qui fait la vie matérielle et la vie morale d'un peuple.

Pour bien comprendre les fluctuations subies depuis trente ans par notre système de recrutement et celles qu'il est question de

1. *Institutions militaires de la France,* édition in-12, p. 6.

Digitized by Google

lui faire subir encore, il nous paraît nécessaire de remonter jusqu'aux origines de la question[1].

Sous l'ancienne monarchie, la plus grande partie des corps de troupe étaient alimentés par les enrôlements volontaires à l'aide du racolage. Le reste se composait d'hommes choisis ou désignés par le sort dans les milices provinciales. Quoi que l'on puisse penser de ce mode de recrutement, il faut bien constater qu'on lui doit les soldats qui, commandés par Condé, Turenne, Luxembourg, Villars, Maurice de Saxe, furent vainqueurs à Rocroy, aux Dunes, à Fleurus, à Denain, à Fontenoy, et que l'ancienne armée a légué à la France de 1792 d'admirables sous-officiers, dont plusieurs sont devenus d'illustres généraux.

Cependant le maréchal de Saxe écrivait en plein dix-huitième siècle :

« Les levées qui se font par supercherie sont odieuses ; celles qui « se font par force le sont encore plus. Ne vaudrait-il pas mieux « établir par une loi que tout homme, de quelque condition qu'il « fût, serait obligé de servir son prince et sa patrie pendant cinq « ans. Cette loi ne saurait être désapprouvée, parce qu'elle est na- « turelle et qu'il est juste que les citoyens s'emploient pour la dé- « fense de l'État. En les choisissant entre vingt et trente ans, il « n'en résulterait aucun inconvénient ; ce ne serait pas une déso- « lation parce que l'on serait sûr que, les cinq ans révolus, l'on « serait congédié... cette méthode de lever les troupes ferait un « fonds inépuisable de bonnes et belles recrues... mais pour y « parvenir il faudrait n'en excepter aucune condition, être sévère « sur ce point et s'attacher à faire exécuter la loi de préférence « aux nobles et aux riches. Personne ne s'en plaindrait, etc...[2]. »

Tout ce développement, qu'il nous faut abréger, est à lire, et il est bien regrettable que les nobles idées du maréchal de Saxe sur le recrutement des armées ne soient pas entrées dans nos mœurs dès l'époque où, avec l'intuition du génie, le vainqueur de Fontenoy formulait si nettement le principe du service obligatoire et égal pour tous. Au début de la Révolution, l'Assemblée constituante,

1. Voir le livre de M. le duc d'Aumale déjà cité, ainsi que le *Cours de législation et d'administration militaires* de M. l'Intendant militaire Delaperrierre.
2. *Mes Rêveries*, p. 1.

Digitized by Google

posant les bases de la société moderne, devait naturellement proclamer ce principe. Elle le fit dans une simple déclaration, mitigée d'ailleurs par le respect de la liberté individuelle, et que n'accompagnait aucune sanction pratique. Les premières armées de la République furent formées d'un noyau d'anciens soldats de la monarchie, grossi d'abord par les enrôlements volontaires, puis par les réquisitions, enfin par la levée en masse, mais sans aucune législation précise.

Le service obligatoire fut réglementé, pour la première fois, par la loi du 19 fructidor an VI, votée sur le rapport du général Jourdan[1] et ainsi résumée par le duc d'Aumale... « Tout Français, « en cas de danger national, devait le service militaire. Hors ce « cas extrême, l'armée de terre se formait par des enrôlements vo- « lontaires et par la voie de la conscription, qui comprenait tous « les citoyens de 20 à 25 ans, sauf certaines exemptions et dis- « penses déterminées ultérieurement. Les conscrits étaient divisés « en cinq classes, la première composée de tous ceux qui, au pre- « mier jour de l'année courante, avaient accompli leur vingtième « année, la deuxième de tous ceux qui, à la même époque, avaient « terminé leur vingt et unième année, et ainsi de suite en remon- « tant. Le pouvoir législatif fixait le chiffre du contingent, et le « pouvoir exécutif procédait à l'appel, en commençant par les plus « jeunes. Les enrôlements volontaires étaient gratuits, et le rem- « placement interdit, les rengagements donnaient droit seulement « à une haute paie. »

La loi de l'an VIII, rendue sous le Consulat, ne tarda pas à modifier ces dispositions en autorisant le remplacement. « Aux termes « de cette nouvelle loi, la faculté de présenter un suppléant était « accordée aux appelés qui ne pourraient supporter les fatigues « de la guerre ou qui seraient reconnus plus utiles à l'État en « continuant leurs travaux ou leurs études qu'en faisant partie de « l'armée. »

« On reprit ainsi presque tous les vieux soldats », fait observer le général Foy : « c'était autant de gagné pour l'armée et d'épargné « pour l'agriculture et les arts[2]. »

1. Le vainqueur de Fleurus était membre du Conseil des Cinq-Cents.
2. *Histoire de la guerre de la Péninsule*, t. Ier.

Digitized by Google

La loi de l'an XII établit le tirage au sort pour déterminer l'ordre d'appel des conscrits ; mais bientôt les levées d'hommes nécessitées par les grandes guerres de Napoléon absorbèrent tous les contingents ; le tirage au sort et le remplacement n'eurent plus alors aucune signification ; tout le monde marchait, les premiers comme les derniers numéros, les remplacés aussi bien que les remplaçants, on entrait dans le service militaire, suivant l'énergique expression du général Foy, pour n'en plus sortir vivant[1], nul ne revoyait plus son village. Le seul nom de la conscription devint odieux à tout le pays, et il fallut employer la force pour arracher à leurs foyers des hommes qui, se croyant libérés de toute obligation, étaient rappelés sous mille prétextes à combler les vides faits par la guerre dans les rangs de l'armée. Aussi, après la chute de Napoléon, le gouvernement de la Restauration, pour se rendre populaire, abolit la conscription et revint au procédé de l'ancien régime, l'enrôlement volontaire. Chaque département dut avoir sa légion, portant son nom et ouverte aux engagements pour les hommes du département ; mais les dernières guerres n'avaient pas mis en faveur le service militaire, et avec la libération successive des anciens soldats, que l'on avait maintenus d'abord sous les drapeaux, les effectifs ne tardèrent pas à devenir insuffisants. Il fallut alors revenir à la conscription déguisée sous le nom d'appel ; de même qu'on rétablit sous l'étiquette de « contributions indirectes » ce qui avait été supprimé comme « droits réunis » ; tant il est vrai que les hommes attachent toujours plus d'importance aux mots qu'aux choses elles-mêmes.

La loi du 18 mars 1818, œuvre du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, spécifiait un contingent annuel de 40,000 hommes, désignés par le sort parmi les jeunes gens ayant accompli leur vingtième année et *appelés* pour servir pendant six ans dans les légions de leurs départements respectifs. Ces mêmes hommes devaient former ensuite, sous le nom de vétérans, une réserve territoriale, appelée à marcher seulement en temps de guerre. La durée du service des vétérans était fixée à cinq ans. Le remplacement était admis, et des dispenses spéciales étaient accordées aux jeunes

1. *Histoire de la guerre de la Péninsule*, t. Ier.

Digitized by Google

gens qui se destinaient à certaines carrières. Les dispensés comptaient dans le chiffre du contingent.

Quels que fussent les tempéraments admis par cette loi et les adoucissements apportés par elle au principe du service obligatoire, elle créait une inégalité trop grande entre ceux que frappait le sort et ceux qu'il favorisait. Du reste l'institution des vétérans fut condamnée par l'expérience de la guerre de 1823. Les vétérans de la classe de 1816 avaient été seuls rappelés pendant la durée de cette guerre. « Tous n'avaient pas obéi », dit le duc d'Aumale, « et « ceux qui répondirent à l'appel n'avaient pas caché leur mécon- « tentement. Il est toujours difficile de faire comprendre à l'homme « qui sert pour son sort (qu'on veuille bien me pardonner cet em- « prunt à l'argot militaire) la différence qui sépare le congé provi- « soire du congé définitif. Une fois le certificat de bonne conduite « mis dans le tube de fer-blanc et le dos tourné à la caserne, il re- « garde sa dette comme payée. En 1823, cette opinion était d'au- « tant plus enracinée chez les vétérans qu'ils avaient alors en « mains, non seulement leur congé, mais leur libération... La « guerre d'Espagne n'était pas populaire, on ne la jugeait pas bien « périlleuse ; les soldats de 1816 s'étonnaient qu'on les eût convo- « qués pour si peu. » Notre système actuel de réserves enlève à ces observations tout caractère d'actualité, mais nous avons été témoins d'une situation analogue, lorsque les hommes en congé renouvelable furent rappelés en 1859 pour la guerre d'Italie.

La loi de 1824, rapportée à la Chambre des pairs par le maréchal Suchet, supprima les vétérans, porta le contingent annuel à 60,000 hommes et éleva la durée du service à huit ans, mais elle consacra la division du contingent en deux parties, dont l'une, appelée à servir seulement en temps de guerre, dut être maintenue dans ses foyers à titre de réserve sans recevoir aucune instruction militaire. Déjà, antérieurement à cette loi, les légions départementales avaient été dissoutes, le recrutement régional écarté, pour des motifs que nous aurons à discuter plus tard, à la suite d'une expérience incomplète et insuffisante, et les hommes du contingent répartis entre les différents corps de troupe, de façon à disséminer au contraire, le plus possible, les soldats issus d'un même département.

Digitized by Google

Le gouvernement de 1830, menacé à ses débuts par les grandes puissances de l'Europe, dut s'occuper activement de l'état militaire du pays. L'élaboration d'une nouvelle loi de recrutement fut confiée à une commission que présidait l'ancien rapporteur de la première loi sur la conscription, l'illustre vainqueur de Fleurus. Cette loi votée en 1832 et qu'il nous importe particulièrement de connaître, puisqu'elle était encore en vigueur au moment de la guerre de Crimée, différait peu des précédentes. La durée du service était réduite à sept ans, et le chiffre du contingent annuel, au lieu d'être constant, devait être fixé chaque année par une loi spéciale, dite loi d'appel. Ce contingent restait partagé en deux portions ; l'effectif de la première de ces deux portions était la conséquence forcée de la loi annuelle de finances et dépendait du crédit voté par les Chambres. La faculté du remplacement était maintenue, sous les conditions déjà fixées par les lois de 1818 et de 1824, savoir, en particulier, la responsabilité du remplacé en cas de désertion du remplaçant. Tous les hommes appelés par la loi à faire partie du contingent étaient incorporés; le pouvoir conservait la faculté de fixer le nombre de ceux qui, dans l'ordre des numéros, seraient laissés dans leurs foyers ou qui, dans l'ordre des classes, recevraient des congés provisoires. Ces deux catégories formaient la réserve, qu'une ordonnance royale pouvait toujours appeler à l'activité et que le ministre avait le droit de réunir pour être exercée.

On évaluait à 500,000 hommes le contingent de guerre fourni par le fonctionnement de ce mécanisme. L'expérience de l'année 1848, pendant laquelle le gouvernement provisoire de la République porta l'effectif total de l'armée à 502,000 hommes, en appelant toutes les réserves sous les drapeaux, prouva plus tard la justesse de ces calculs [1].

Telle est, dans ses lignes principales, cette loi de 1832 que nous avons vu appliquer jusqu'en 1855. Elle a donné à la France l'armée qui acheva pied à pied la conquête de l'Algérie et qui mit fin, sous les murs de Sébastopol, aux rêves ambitieux de la Russie, armée qui demeura un admirable instrument de guerre jusqu'au

1. Duc d'Aumale, *Institutions militaires de la France,* édition in-12, p. 137-165.

Digitized by Google

jour où les opérations militaires atteignirent ces proportions colossales que de cruels événements nous ont appris à connaître, alors que les hostilités n'éclataient pas comme la foudre, concentrées pour ainsi dire dans le premier choc de deux adversaires, dont le mieux et le plus vite préparé doit presque fatalement l'emporter sur l'autre. Oui, admirable instrument parce que ces soldats, groupés pendant sept ans autour du même drapeau, loin du foyer natal, prenaient le régiment pour famille et, suivant une expression du maréchal Macdonald, étaient *cousus ensemble;* parce que la durée du service, prolongée par de nombreux rengagements, permettait de former ces sous-officiers instruits, solides, dévoués, que l'on ne connaît plus aujourd'hui que par tradition : « Armée vaillante, unie, leste, désintéressée, sobre, intelligente, « nationale », a dit l'auteur anonyme d'un mémoire sur la défense de la France[1]. Le remplacement était cependant l'objet de vives critiques ; on l'avait accepté comme un adoucissement à la loi terrible du sort, comme un moyen pour ainsi dire inévitable de faciliter le recrutement des carrières libérales, et voilà qu'on lui reprochait l'immoralité. « L'impôt du sang », disait-on, en se servant d'un mot lancé en 1824 par le général Foy dans une de ses plus éloquentes improvisations, « ne peut se payer qu'en nature et si « vous lui substituez un sacrifice d'argent, vous créez un privilège « en faveur du riche, qui exploite le pauvre en l'envoyant mourir « ou souffrir au loin à sa place. » D'ailleurs, à compter dans ses rangs un aussi grand nombre de mercenaires, l'armée court le risque de voir s'affaiblir chez elle le sentiment de l'honneur, ce suprême mobile des grandes actions. Enfin, quoi de plus démoralisant que le spectacle de ces bandes racolées par les agents des compagnies de remplacement, les *marchands d'hommes,* disait-on, promenées par eux de cabaret en cabaret et s'abattant sur les régiments, après avoir le plus souvent dissipé en ignobles orgies le prix de leur liberté et avoir contracté le goût de la paresse et de la débauche !

En fait et en se plaçant à un autre point de vue, il y avait bien à rabattre de ces déclamations. Le contrat du remplacement, librement consenti, était avantageux à toutes les parties : au remplaçant

1. Duc d'Aumale, p. 169.

Digitized by Google

quand il gardait, ce qui arrivait plus souvent qu'on veut bien le dire, son argent pour le retrouver, grossi par l'épargne, à l'expiration de ses années de service, ou lorsqu'il l'employait à sauver sa famille de la misère; au remplacé, qui pouvait sans entrave persévérer dans la carrière de son choix; à l'État qui, en place de quelque jeune homme élevé mollement, incapable de supporter le régime de la caserne et la fatigue des camps, recevait un soldat vigoureux et solide, quelquefois même formé dans une première période de service. Les remplaçants n'étaient pas tous d'ailleurs signalés pour leur mauvaise conduite, et s'il se trouvait parmi eux plus d'un sujet destiné à recruter les compagnies de discipline ou les ateliers de travaux publics, la catégorie des engagés volontaires en fournissait proportionnellement un nombre au moins égal. Une fois pliés à la discipline du régiment, les remplaçants, considérés en masse, étaient de bons soldats, exécutant loyalement le contrat qu'ils avaient signé, fidèles à leurs drapeaux et même sensibles à l'honneur militaire.

« Ce n'est pas que les remplaçants », lisons-nous à ce sujet dans un livre sans prétention où un vieux soldat de l'armée d'Afrique a résumé ses souvenirs, « formassent une classe honnie et méprisée « dans une armée où on les comptait par milliers. La société con- « sidérait le remplacement comme une chose, non seulement utile, » mais nécessaire; les familles pauvres d'argent et riches d'enfants « y trouvaient une ressource précieuse; pour un remplaçant mau- « vais, on en comptait neuf de bons sur dix; c'étaient des soldats « propres, obéissants, résignés à la condition qu'ils avaient acceptée, « souvent par esprit de sacrifice, par dévouement à leurs parents [1]. »

Nous n'entendons cependant pas défendre d'une façon absolue l'institution du remplacement, et le souvenir des marchands d'hommes nous est resté odieux, mais nous ne voudrions pas confondre la cause et l'effet. Certes nous applaudissons aux sentiments que le général Ducrot éprouvait quand, à propos de la journée de Sedan, il s'exprimait ainsi :

« Lorsque dans deux pays voisins, chez l'un on érige en principe « qu'un homme, moyennant une somme d'argent, peut se faire rem-

1. Capitaine Blanc, *Généraux et Soldats d'Afrique,* édition Plon, p. 26.

Digitized by Google

« placer à l'armée, s'arranger une vie facile, exempte de dangers « et de souffrances ;... chez l'autre, que tout citoyen, marié ou célibataire, riche ou pauvre, doit, comme premier acte de sa vie « d'homme, s'exercer aux armes, s'endurcir aux fatigues, se plier « à la discipline... Qu'arrive-t-il ? Les hommes du premier pays, « malgré leur glorieux passé, ne tardent pas à s'énerver ;... faibles « de bras, ils deviennent faibles de cœur ; incapables de rien, ils « ne croient à rien. Dieu, patrie, grandeur et gloire militaires sont « pour eux des hypothèses, des mots. Ils rient de ces Barbares qui « croient à toutes ces choses. Bientôt ils fuiront devant eux[1]. »

Mais tout cela s'adresse à la société et non à l'état militaire. Il serait plus juste de dire qu'une nation énervée a recours au remplacement pour se soustraire au métier pénible des armes, que de rendre le remplacement responsable de la décadence de cette nation. Ou plutôt il y a ici un cercle vicieux, dans lequel l'effet réagit sur la cause en l'aggravant. Le remède est dans l'éducation de la jeunesse, et l'esprit guerrier ne peut être inculqué à une nation dont la jeunesse n'est pas élevée dans l'idée du devoir. Autrement dit, l'état militaire d'un peuple dépend avant tout de son état moral, mais, inspiré par le patriotisme et la conscience des dangers qui le menacent, ce peuple doit savoir prendre des résolutions viriles et s'imposer des institutions militaires qui le conduisent à sa régénération.

Quoi qu'il en soit, avant de passer par les épreuves de 1870, la France, nourrie d'illusions et avide de bien-être, ne voulait pas voir le péril ; la faculté du remplacement convenait à son état moral. D'ailleurs, la discipline et la vie du régiment purifiaient comme le feu la tache originelle des remplaçants, et ils prenaient vite avec l'esprit de corps, l'habitude de l'obéissance. En somme, dans l'armée, telle que nous l'avons connue à nos débuts, le sentiment militaire était aussi vif et aussi profond, pour ne pas dire plus, que dans l'armée actuelle. Nous dirons même, quoique cela puisse ressembler à un paradoxe, que la présence des remplaçants contribuait à surexciter ce sentiment. « Généralement dans les régiments, absolument dans le 2e léger », dit encore l'auteur que nous venons

1. Ducrot, *la Journée de Sedan*, 1877.

Digitized by Google

de citer, « aucun remplaçant ne devenait sous-officier à moins de « s'être engagé une ou deux fois et encore [1] !... » Se figure-t-on, d'ailleurs, qu'il n'y eût pas de remplaçant dans le carré du 2e léger qui entourait Changarnier lors de la cruelle retraite de Constantine, parmi les zouaves qui suivaient Lamoricière sur la brèche de cette même place, parmi ceux qu'entraînait Canrobert à travers les ruelles ensanglantées de Zaatcha, parmi les chasseurs du 8e bataillon à Sidi-Brahim, dans les régiments lancés par Bosquet à l'assaut du Mamelon-Vert, dans la division de Mac-Mahon attendant stoïquement l'explosion de la tour de Malakoff? Les soldats du régiment étranger qui se couvrirent d'une gloire impérissable à Camaron n'étaient-ils pas des mercenaires? La vérité est que la force de notre ancienne armée tenait à son organisation, bien plus qu'à son mode de recrutement. M. l'intendant Lahaussois l'a dit en termes excellents : « Dans notre régiment, l'officier était lié au soldat « par une sorte d'engagement permanent. Réciproquement, le soldat, « arraché pour sept ans entiers à son village, ne trouvait véritable- « ment d'autre appui que dans ses chefs. Le régiment formait donc « une solide corporation ou, comme on l'a souvent répété, une fa- « mille, la famille régimentaire. »

La vérité est aussi malheureusement qu'au fur et à mesure de l'accroissement des richesses et de l'amour du bien-être, le nombre des jeunes gens qui se dérobaient, par le remplacement, à l'obligation du service militaire, augmentait de jour en jour et que l'esprit guerrier de la nation menaçait d'y sombrer, en même temps que s'effaçait de plus en plus l'idée du dévouement à la patrie, sans laquelle un peuple est destiné à déchoir et à périr.

Mais l'armée sortie de la loi de 1832 allait avoir en face des exigences nouvelles de la guerre une cause de faiblesse bien plus sérieuse, un défaut absolument capital, celui de ses réserves composées d'hommes qui n'avaient pas reçu la moindre notion du métier des armes. La loi laissait, il est vrai, au ministre la faculté de convoquer et d'exercer les réserves, mais faute des crédits nécessaires,

1. Le capitaine Blanc raconte à ce sujet l'histoire d'un vieux sergent à trois chevrons à qui l'inspecteur général, dans un moment de distraction, demandait s'il avait remplacé : « Je n'ai jamais remplacé », répondit-il en se mordant la moustache, « que ceux qui étaient tombés devant moi. »

Digitized by Google

cette faculté demeura lettre morte, et les réserves ne purent être d'aucune utilité immédiate. Si nous prenons pour exemple les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, nous voyons que le chiffre annuel du contingent ne dépassa jamais 100,000 hommes, tandis que l'effectif total entretenu atteignit au maximum, pour les sept classes présentes sous les drapeaux, le chiffre de 450,000 hommes, ce qui, défalcation faite des officiers, des gendarmes, des engagés et réengagés, donnait au plus 60,000 par classe. Il restait donc dans la réserve des sept classes environ 280,000 hommes non instruits, impropres en cas de guerre à rendre aucun service avant plusieurs mois. Ainsi, même en supposant une armée de 730,000 hommes, fournie par sept contingents annuels de 100,000 hommes, il n'aurait fallu compter au début de la guerre que sur 450,000 hommes à peine. Plusieurs systèmes avaient été proposés pour faire disparaître cet inconvénient. Le général d'Ambrugeac avait demandé, pendant la Restauration, un contingent fixe de 60,000 hommes, tous appelés sous les drapeaux, retenus pendant cinq ans en activité, puis restant cinq ans incorporés, mais laissés dans leurs foyers pour y former une réserve régimentaire et enfin libérés définitivement au bout de dix ans. C'était, avec le service restreint, notre système actuel de réserves; il fut écarté comme aggravant les rigueurs du sort. Plus tard, le maréchal Soult proposa de porter à huit ans la durée du service, fondant sur cette légère augmentation toute une combinaison ingénieuse, qui permettait de donner dans les régiments une instruction suffisante aux futurs réservistes. Des considérations financières firent repousser cette combinaison, et la loi de 1832 resta telle quelle. Tant qu'il ne s'agit que d'envoyer quelques régiments en Algérie ou à Anvers, cette loi fonctionna à merveille; elle put même suffire à la formation successive des divisions de l'armée de Crimée; mais, en 1848, la nouvelle République, menacée un instant d'une coalition européenne, faillit courir grand risque avec ses réservistes de 23 à 27 ans, ne sachant ni marcher, ni tenir un fusil, quoique vigoureux et pleins de bon vouloir. Peu de temps, il est vrai, suffit pour les former, mais moins de temps encore aurait suffi aux armées étrangères pour insulter nos frontières, si la politique n'avait tourné à la paix.

Quoi qu'il en soit, c'est surtout à l'institution du remplace-

Digitized by Google

ment, bien plus qu'au système défectueux des réserves, que l'on s'en prit après la guerre de Crimée. Aussi cette institution fut-elle, en apparence du moins, radicalement supprimée par la loi du 26 avril 1855, qui du même coup détruisit le principe du service personnellement obligatoire. Déjà, le 23 avril 1836, le maréchal Bugeaud avait pris à la Chambre des députés l'initiative d'un projet de loi substituant la prime de rengagement au remplacement militaire. Ce système fut consacré par la nouvelle loi, aux termes de laquelle tout jeune homme appelé par le sort à faire partie de la première portion du contingent, avait le droit de se faire exonérer, moyennant une somme fixée chaque année par le ministre de la guerre. Cette somme était versée à une caisse, dite de la Dotation de l'armée, qui servait à payer des primes de réengagement dans le but de remplir les vides créés par les exonérations ; mais les engagements eux-mêmes devinrent bientôt insuffisants pour compléter les effectifs. En 1859, par exemple, le chiffre des exonérés fut de 42,217 contre 13,713 rengagés [1]. Il fallut recourir à l'expédient des remplacements administratifs ; c'est-à-dire qu'à peine supprimé, le remplacement était rétabli ; les procédés étaient un peu différents, il est vrai, puisqu'il n'y avait plus aucune relation personnelle, mais seulement un rapport numérique entre les remplaçants et les remplacés ; en revanche, la moralité restait la même, et la forme devenait plus compromettante pour l'État qui se substituait aux compagnies de remplacement, sans toutefois réussir à se passer de leur intermédiaire.

Jamais loi ne donna des résultats plus contraires aux intentions de ses auteurs ; elle peupla les corps de troupe de réengagés avec primes ou de remplaçants au corps et de vieux sous-officiers, cherchant à atteindre de prime en prime l'âge de la retraite, c'est-à-dire de cadres usés et de soldats peu disposés à risquer, avec leur vie, l'avenir de bien-être que leur faisait entrevoir le capital amassé. En 1867, plus de 56,000 soldats servaient à titre de remplaçants. Enfin, chaque contingent ne versait plus dans les régiments qu'un nombre très limité de recrues. Privée de cet élément de jeunesse, l'armée s'alourdissait, et l'on se vit obligé, pour pouvoir compter, au

1. Duc d'Aumale.

Digitized by Google

début d'une guerre, sur des hommes capables de marcher, d'assujettir la 2e portion du contingent à des exercices annuels.

Les événements de 1866 vinrent jeter sur la question une lueur prophétique, en démontrant au gouvernement de l'Empereur son impuissance vis-à-vis de la Prusse. Le maréchal Niel, appelé au ministère de la guerre pour relever nos forces militaires, élabora la loi du 1er février 1868, qui supprimait l'exonération, rétablissait le remplacement direct, fixait la durée du service à cinq ans dans l'armée active et quatre ans dans la réserve, et maintenait la division du contingent en deux parties, dont la deuxième ne devait rester que cinq mois sous les drapeaux. Cette loi portait, en outre, la création d'une garde nationale mobile, composée des hommes qui, bien que reconnus propres au service, n'avaient pas à un titre quelconque figuré dans la première ou dans la deuxième portion du contingent de leur classe, ou qui, comptant dans ce contingent, s'y étaient fait remplacer. Le service de la garde nationale mobile devait avoir une durée de cinq ans; cette troupe pouvait, en cas de guerre, être par une loi spéciale versée dans l'armée active. Ainsi le remplacement ne dispensait du service militaire que pour le temps de paix. C'était un premier pas vers le service obligatoire.

Cette loi de 1868 aurait pu donner de bons résultats si elle eût été sérieusement appliquée, mais son auteur, contrecarré, d'une part, au Corps législatif où on lui refusa les crédits nécessaires pour la réunion de la garde nationale mobile, en butte, d'autre part, aux intrigues de l'entourage impérial, ne tarda pas à succomber à la peine. Le brillant officier général qui remplaça le maréchal Niel au ministère sembla, en toutes circonstances, prendre le contre-pied de ses idées, et lorsque la guerre éclata, la garde nationale mobile, mal organisée, nullement préparée, ne rendit pas les services qu'on était en droit d'attendre de cette institution. Quelques bataillons cependant prouvèrent, comme ceux de l'Aube à Bagneux, de la Seine au Bourget, de la Dordogne à Coulmiers, de la Sarthe à Loigny, de la Gironde à Nuits, des Pyrénées-Orientales à Villersexel, ce qu'aurait pu être la garde mobile si le maréchal Le Bœuf avait épousé les idées et suivi les plans de son regrettable prédécesseur.

Après les événements de 1870, la première loi militaire qui sortit des délibérations de l'Assemblée nationale fut la loi du recrute-

Digitized by Google

ment, adoptée le 27 juillet 1872, après une longue et vive discussion. Elle est fondée sur le principe absolu du service personnel et obligatoire et n'admet ni remplacement ni engagement avec prime. La durée du service dans l'armée active, que le général Trochu proposait de réduire à trois ans, tandis que M. Thiers, partisan obstiné de la loi de 1832, voulait la ramener à sept ans, fut maintenue au chiffre de cinq ans. On conserva de même pour le service dans la réserve la durée de quatre ans. Au sortir de la réserve, les soldats durent passer dans l'armée territoriale pour cinq ans, et enfin ils durent accomplir une dernière période de six années dans la réserve de cette armée. C'était, avec des différences sur lesquelles nous reviendrons plus tard, la landwehr et le landsturm des Allemands.

L'armée se compose donc, en vertu de la loi du 27 juillet 1872, de tous les hommes valides de 20 à 40 ans, astreints à servir de 20 à 25 ans dans l'armée active, de 25 à 29 dans la réserve, de 29 à 34 dans l'armée territoriale, de 34 à 40 dans la réserve de l'armée territoriale.

Les cinq contingents de l'armée active sont, comme par le passé, divisés par le sort en deux portions, dont la seconde doit rester sous les drapeaux pendant un an seulement. En outre, d'assez nombreuses dispenses sont accordées ; les unes, dites légales, légitimées par des situations spéciales (fils aîné de veuve, frère d'un soldat sous les drapeaux, etc.); les autres motivées par des nécessités sociales (jeunes gens se destinant à l'exercice du culte ou à l'instruction publique ainsi qu'à certaines carrières civiles) et appelées conditionnelles, parce qu'elles sont subordonnées à l'exécution des engagements contractés; d'autres, enfin, consenties à titre provisoire, dans la proportion de 4 p. 100 de l'effectif, en faveur des soutiens indispensables de famille. Tous les jeunes gens dispensés, sauf ceux de la 2e catégorie, restent inscrits sur les contrôles de l'armée active, formant ce qu'on appelle la disponibilité, et peuvent être convoqués pour les exercices périodiques avec les hommes de la réserve ; le mécanisme de la loi est en effet complété par des convocations d'une durée de 28 jours pour la réserve et de 13 jours pour l'armée territoriale.

Ainsi, la loi elle-même transige, par les dispenses, avec le principe du service obligatoire et égal pour tous, si catégoriquement

Digitized by Google

posé dans son préambule ; mais ce principe est bien autrement violé par l'institution du volontariat d'un an, jugée nécessaire pour le recrutement des carrières libérales, aussi bien que pour les besoins du commerce et de l'industrie. L'engagement conditionnel, tel est son titre officiel, permet, chaque année, à un certain nombre de jeunes gens qui ont satisfait à des examens spéciaux et ont, en outre, versé dans les caisses de l'État une somme déterminée, de s'acquitter d'avance et en une seule année du service dans l'armée active.

Telle est, dans ses lignes principales, la loi du recrutement actuellement encore en vigueur, mais qui, depuis sa promulgation, a déjà reçu quelques atteintes. La durée du service dans l'armée active a été, en fait, réduite à quatre années, l'habitude ayant été prise de renvoyer les soldats dans leurs foyers à l'expiration de la quatrième année, pour y attendre pendant un an, comme disponibles, leur passage dans la réserve. Un ministre a même imaginé le service de 40 mois ; un autre a mis en pratique une sorte de roulement d'après lequel tous les soldats, à tour de rôle, étaient gratifiés d'un congé de longue durée. En outre, il a fallu, pour encourager le rengagement des sous-officiers et conserver des cadres instruits, revenir, par les lois du 22 juin 1878 et du 23 juillet 1881, au système des rengagements avec primes. Enfin, la nécessité de constituer une armée coloniale et de recruter les troupes spéciales d'Afrique en hommes capables de supporter de longues fatigues, va faire étendre à toute une catégorie de soldats cette ressource des primes, formellement interdite par le premier article de la loi de 1872.

Ce n'était pas la peine de poser si fièrement le principe.

On ne saurait, à bon droit, comparer l'armée qui est le produit de la loi actuelle avec l'armée que nous avons connue sous le régime de la loi de 1832. Au point de vue strictement militaire, celle-ci était sans nul doute supérieure à la nouvelle armée. Placée pour ainsi dire en dehors de la nation, composée d'hommes enlevés à leurs foyers pour une période de sept ans, comptant même de nombreux mercenaires, elle formait dans la main du chef de l'État un instrument plus docile et plus solide. A une époque où les armées étrangères n'avaient pas encore atteint les proportions colossales

Digitized by Google

que nous leur voyons partout aujourd'hui, elle permettait de faire une guerre offensive sans arrêter les rouages de l'existence normale de la nation, et elle se prêtait le mieux du monde aux expéditions lointaines, comme celle de Crimée. Mais elle était devenue insuffisante, et du moment où, pour être en état de résister à de nouvelles invasions, il a fallu appeler aux armes toute la partie valide de la population, l'armée a dû nécessairement prendre un caractère plus national.

La guerre de conquête est restée possible pour les peuples qui cherchent en dehors de leurs frontières la richesse et le bien-être manquant chez eux ou qui obéissent encore à des castes féodales, imbues de l'esprit guerrier. Autrement dit, le système *de la nation armée,* comme les Allemands eux-mêmes appellent leurs innombrables légions, dans lesquelles tous les hommes capables de porter un fusil vont se grouper sous le régime militaire, favorise les grandes invasions des races exubérantes et dociles ; mais nul n'oserait demander à la France, qui se trouve bien, trop bien peut-être sur son sol privilégié et dont la population ne subit que des accroissements insignifiants, de se répandre ainsi au dehors. L'expérience récente nous a même prouvé que le service obligatoire et de courte durée est incompatible avec les expéditions lointaines, comme celle du Tonkin. Il faut donc ne considérer notre armée qu'au point de vue de la défense du pays[1].

Ainsi envisagée, la loi de 1872 remplit à peu près les conditions qu'on est en droit d'attendre d'une bonne loi de recrutement. La France peut y trouver son salut, si elle a toujours présentes à sa pensée ces paroles que nous citions plus haut :

« Tout un peuple debout n'est redoutable qu'à la condition d'a-
« voir gardé le goût et l'habitude des armes[2]. »

Cette loi demande cependant à être complétée et révisée, afin de prendre un caractère à la fois plus national et plus solide. Le mode général de recrutement ne saurait suffire pour l'armée coloniale et pour l'armée d'Afrique, car, d'une part, il est des charges difficiles à imposer au service obligatoire, et, d'autre part, il est besoin pour

1. Défense qui n'exclut pas, bien entendu, les opérations offensives sur la frontière.
2. Voir l'introduction, p. 9.

Digitized by Google

résister à des climats exceptionnels, d'hommes plus forts que ceux des classes composant en temps de paix l'armée active. Enfin, le nouveau mode de recrutement, et c'est là son côté le plus défectueux, s'est montré impuissant à produire un bon cadre de sous-officiers ; la faiblesse de ce cadre a été la conséquence forcée de la réduction de la durée du service et de la suppression des primes de rengagement. On a établi ces primes par la loi de 1878, mais il était déjà bien tard. Des mesures plus complètes ont été prises par la loi du 23 juillet 1881 ; le mal a bien peu diminué ; le nombre des sous-officiers rengagés s'est très légèrement augmenté ; le remède n'est donc pas assez radical. Pour former un corps de sous-officiers indépendant, en partie du moins, des contingents annuels, ce qui sera d'autant plus nécessaire que l'on réduira davantage le temps passé sous les drapeaux, il faut avoir recours à une législation plus générale. Ce n'est pas seulement le mode de recrutement de l'armée qu'il importe de modifier, c'est celui de tous les services civils sur lesquels l'État peut exercer son influence directe ou indirecte. Nous reviendrons sur cette importante question dans un chapitre spécial.

Ce n'est d'ailleurs point par ce côté que l'on attaque et que l'on cherche à modifier la loi de 1872. Les critiques dont elle est l'objet portent à la fois sur ses rigueurs, la durée du service dans l'armée active étant jugée trop longue, et sur les adoucissements qu'elle admet, c'est-à-dire sur la division du contingent en deux portions, sur le volontariat d'un an, et par-dessus tout, sur les dispenses conditionnelles accordées aux futurs ministres des cultes, ainsi qu'aux membres du corps enseignant. Ces critiques étaient inévitables. La loi de 1872, quoi qu'on en dise, est plus dure aux populations que toutes les lois précédentes. Elle a supprimé le remplacement, qui devenait de jour en jour accessible à un plus grand nombre de jeunes gens et constituait un soulagement pour les familles des remplacés, souvent même pour celles des remplaçants. La plus grande partie de la population n'a plus aujourd'hui aucun moyen de se dérober aux charges du service militaire, singulièrement aggravées par les convocations périodiques de la réserve et de l'armée territoriale. Certes, ces convocations sont acceptées avec résignation et dans un esprit louable d'obéissance à la loi,

Digitized by Google

mais on ne saurait nier qu'elles n'apportent la plus grande perturbation dans les ateliers industriels, dans les travaux de l'agriculture, dans l'existence des familles, ni qu'elles soient même une cause de misère pour les plus nécessiteuses.

Dès lors que la loi était trouvée trop rigoureuse, on devait sentir plus vivement, avec les obligations qu'elle impose, les inégalités qu'elle consacre. De là des réclamations incessantes, quelque peu grossies par l'esprit de parti, contre la durée du service, contre le volontariat d'un an, contre les dispenses conditionnelles.

La réduction de la durée du service à trois ans, généralement réclamée, ne vaut pas, si l'on doit en rester là, tout le bruit qui se fait autour de cette réforme. Les soldats restent actuellement dans les régiments, non pas même quatre ans, mais trois ans et huit mois. Si donc la durée effective du service était réduite à trois ans, ce ne serait que huit mois de diminution avec une période d'exercices en plus comme compensation, à moins que l'on ne fasse pour le service de trois ans ce qu'on fait actuellement pour le service de cinq ans, en ne demandant effectivement qu'un peu moins de deux ans de présence sous les drapeaux. Des hommes compétents affirment qu'avec *de bons cadres,* il suffira de deux ans pour former un fantassin, voire même un artilleur ; mais ils sont forcés de convenir que, plus la durée du service sera réduite, plus il sera difficile de créer et de conserver les cadres. Cela démontre que, depuis quinze ans, on n'a pas cessé de mettre la charrue avant les bœufs, en ne commençant pas par assurer la bonne composition du corps de sous-officiers. La réduction de la durée du service présenterait aujourd'hui bien moins de difficultés si, dès 1872, on s'était attaché à trouver la solution de cet important problème ; nous la chercherons plus loin. Pour le moment, supposons que l'on y ait réussi, et recueillons les avis émis à propos de la durée du service.

Le général Morand, un des meilleurs généraux d'infanterie de la Grande-Armée, un des divisionnaires de Davout et des héros d'Auerstædt, s'est exprimé ainsi : « Après trois ans de service, un « soldat d'infanterie, de cavalerie et même d'artillerie est ins- « truit ; il a acquis l'habitude du pas militaire, du poids de ses « armes et de son bagage et même du genre de fatigues qu'il

Digitized by Google

« aura à supporter en campagne[1]. » Le maréchal Bugeaud se montre au contraire partisan convaincu du système septennal. « On n'est soldat », dit-il, « que quand on n'a plus la maladie « du pays, quand le drapeau du régiment est considéré comme « le clocher du village, quand on aime son drapeau, quand on « est prêt à mettre le sabre à la main toutes les fois que l'hon- «neur du numéro est attaqué, quand on a confiance dans ses « chefs, dans son voisin de droite et de gauche, quand on les « aime, quand on a mangé longtemps la soupe ensemble, selon « l'expression de l'Empereur. Voilà ce qui fait le véritable soldat... « Pourquoi la loi du recrutement exige-t-elle sept ans de service? « Parce qu'elle a pensé qu'il fallait sept ans pour faire un bon sol- « dat. Un homme devient soldat dans les trois premières années de « service; mais il ne le deviendra jamais s'il a l'idée qu'il ne res- « tera que trois ans sous les drapeaux[2]. » D'un autre côté, le général Trochu, élève et aide de camp du maréchal Bugeaud, a dit: « Trois années suffisent à l'instruction militaire, et dans les deux « années suivantes le soldat s'ennuie et se dégoûte. Au lieu de se « former, il se déforme[3]. » Le maréchal Bugeaud pouvait avoir raison avec l'ancienne armée; ce que dit le général Trochu s'applique mieux à l'armée d'aujourd'hui, et d'ailleurs l'autorité du général Morand, dont les idées ont souvent devancé son temps, nous paraît supérieure à celle du maréchal Bugeaud.

Un auteur allemand que nous avons déjà cité plusieurs fois, émet à ce sujet des observations dignes d'attention: « Dans nos guerres « modernes si vite finies », dit-il, « il n'est pas nécessaire que « l'homme ait l'expérience de la vie militaire. A tout prendre, elle « ne lui sert qu'à savoir vivre en campagne. Si nous attachons du prix « à avoir des vétérans dans nos armées, c'est que nous avons encore « les idées du temps où, par suite des guerres continuelles, les « soldats avaient formé une caste entièrement distincte. Le régi- « ment alors était leur patrie, la guerre était leur existence, mais « ces qualités extraordinaires ne trouveraient plus actuellement

1. Morand, *l'Armée selon la Charte*, p. 7.
2. Maréchal Bugeaud, *Discours à la Chambre des députés.*
3. Trochu, *Discussions de l'Assemblée nationale.*

Digitized by Google

l'occasion de se déployer[1]. » Les Allemands, que nous prenons si souvent pour modèles, critiquent fort d'ailleurs notre service de cinq ans : Chez eux, disent-ils, les réserves sont la base de l'armée ; aussi tout leur système est-il organisé dans le but de donner au plus grand nombre d'hommes possible la plus solide instruction militaire. En France, les réserves semblent n'être destinées qu'à compléter les effectifs et, par suite de la division du contingent en deux portions, leur instruction est des plus défectueuses.

Il faut s'incliner devant l'autorité du général Morand en ce qui concerne l'infanterie ; nous nous permettrons d'y ajouter notre expérience relativement à l'artillerie ; mais les officiers de cavalerie sont généralement d'accord pour nier qu'un vrai cavalier puisse être formé en moins de trois ans. Il ne suffit pas, disent-ils, d'avoir des hommes sachant se tenir à cheval ; ces hommes doivent ne faire qu'un avec leurs montures et ménager leurs forces pour obtenir d'elles au besoin le maximum de travail et de vitesse, manier leurs armes à cheval comme à pied avec la plus parfaite aisance, être habiles à battre le pays, à reconnaître le terrain et à lire sur les cartes ; toutes choses qui ne s'acquièrent qu'à la longue et ne s'apprennent pas par un enseignement hâtif. Autrefois, dans plusieurs de nos provinces, les jeunes gens de la classe des fermiers, des cultivateurs, des marchands de bestiaux, avaient l'habitude du cheval ; on ne l'a plus nulle part aujourd'hui, surtout depuis que nous avons perdu, avec l'Alsace et la plus grande partie de la Lorraine, ces hommes dont le général Schauembourg, leur concitoyen, disait qu'il ne pouvait sans chagrin les rencontrer le sac au dos et le fusil sur l'épaule, parce qu'ils étaient cavaliers de naissance. Il faut du temps pour former des cavaliers avec les hommes de nos contingents, et sans aller si loin que le maréchal de Saxe, qui demandait pour cela dix ans, nos officiers de cavalerie affirment qu'il en faut plus de trois pour avoir de bons sous-officiers de cavalerie. On en juge ainsi en Allemagne, où l'habitude du cheval se rencontre plus souvent qu'en France, et pour retenir les soldats de cavalerie sous les drapeaux, on accorde à ceux qui consentent à servir pendant quatre ans la dispense de deux années

1. Von der Goltz, *la Nation armée*, p. 21.

Digitized by Google

de service dans la landwehr. Cette compensation à long terme ne serait peut-être pas de nature à produire grand effet en France, et l'on a songé à des engagements ou rengagements spéciaux à la cavalerie, à la suite desquels les cavaliers passeraient directement de l'armée active dans l'armée territoriale ou tout au moins ne resteraient dans la réserve que deux ans au lieu de quatre. C'est encore une question sur laquelle nous nous proposons de revenir. Pour le moment, nous nous bornerons à ajouter à ce que nous venons de dire que certains officiers de cavalerie compétents ne partagent pas, sur la durée du service dans leur arme, l'opinion exprimée ci-dessus. L'école de Saumur a rendu, comme école d'équitation, des services incontestables, mais on lui reprochait l'esprit exagéré de méthode qu'elle a inspiré à notre cavalerie et à ses chefs, ainsi que la lenteur de ses procédés d'instruction. L'ancienne école a été transformée, mais il est resté quelque chose de l'esprit qui l'animait, et malgré le changement radical des méthodes, ceux qui demandent quatre ans pour former des cavaliers, sont peut-être encore sous l'influence des anciennes idées. En 1865, le maréchal Castellane avait exigé, des régiments de cavalerie de la division de Lyon, une instruction plus rapide de leurs recrues et, avec l'aide d'un des lieutenants-colonels de ces régiments, un des plus distingués de l'arme, il était arrivé à ses fins.

Le projet de loi récemment sorti des délibérations assez confuses de la Chambre des députés, consacre la réduction à trois ans de la durée du service actif, celui de la réserve étant alors élevé à six ans. Il porte suppression de la division du contingent en deux portions. Désormais, en supposant toutefois que le projet dont il s'agit soit approuvé par le Sénat, tous les hommes du contingent seront incorporés au même titre; le tirage au sort qui suivra la révision au lieu de la précéder, n'aura plus pour objet que la désignation des hommes affectés à la marine. La présence simultanée sous les drapeaux de trois contingents complets occasionnerait pour le budget une charge d'autant plus forte que les dispenses conditionnelles seraient, d'après le projet de loi, radicalement abolies. Pour éviter un aussi grand accroissement d'effectif, on a imaginé un deuxième tirage au sort, qui se ferait dans les corps de troupe à la fin de chaque année et auquel prendraient part tous les hommes présen-

Digitized by Google

tant les garanties nécessaires d'instruction et de conduite. Ceux que le hasard favoriserait seraient, en nombre fixé annuellement par le ministre, renvoyés dans leurs foyers. Cette disposition est la conséquence forcée de l'appel total des contingents, mais son application entraînerait la mort définitive des cadres inférieurs, déjà bien malades. Tous les hommes susceptibles de faire de bons sous-officiers, et les sous-officiers eux-mêmes, rempliront évidemment les conditions voulues pour prendre part au tirage; il ne faut guère espérer les voir renoncer aux bénéfices de cette loterie d'un nouveau genre, pour attendre leurs galons ou pour continuer à les porter; c'est donc, en fait, le hasard qui décidera de la composition des cadres, et non pas même un hasard à chances égales, puisque tous les atouts seront d'un même côté. Il deviendra ainsi plus que jamais nécessaire d'assurer le recrutement des sous-officiers en dehors des contingents annuels, car ces contingents n'en fourniront pour ainsi dire plus.

Le projet de loi de la Chambre des députés supprime encore le volontariat d'un an. Ici, nous nous garderons bien de réclamer, tout en exprimant le profond regret que le mal fait à l'armée par cette institution, empruntée à nos ennemis de la veille par une imitation imparfaite et maladroite, ne puisse plus être réparé. Le volontariat d'un an a été trop souvent pour nos régiments le dissolvant de la discipline : on aura beau le nier, les volontaires d'un an jouissent d'un privilège, et le contact des privilégiés avec la masse soumise à la loi commune ne peut avoir que des inconvénients. Nous savons, il est vrai, pour l'avoir constaté nous-même, que dans la plupart des corps de troupe on fait travailler convenablement les engagés conditionnels, que la moyenne y acquiert une instruction militaire sérieuse et qu'on peut trouver parmi eux de bons sous-officiers, peut-être même quelques bons officiers de réserve. Mais la présence de ces jeunes gens, qui ont acheté en gros le droit de ne servir que pendant un an et achètent en détail la faculté de se soustraire aux corvées journalières, les facilités qu'ils trouvent auprès de quelques chefs de corps trop bienveillants ou trop indifférents, l'indulgence dont ils sont l'objet de la part de certains officiers qui ne les prennent pas au sérieux, les complaisances qui ne leur font pas assez souvent défaut aux degrés inférieurs

Digitized by Google

de la hiérarchie, enfin les services rétribués dé leurs camarades de chambre; tout cela est un danger pour la discipline et pour la considération du commandement, atteinte dans le public par des récits exagérés.

D'un autre côté, en se plaçant au point de vue opposé, l'engagement conditionnel d'un an accorde aux jeunes gens qui le contractent, des facilités évidemment avantageuses pour le fonctionnement de la société civile. La perte de ces avantages serait d'autant plus sensible qu'elle coïnciderait avec la suppression des dispenses conditionnelles. Tout ce qu'a bien voulu faire la Chambre des députés, pour rendre possible le recrutement du clergé et du corps enseignant, ainsi que la préparation aux carrières libérales ou le noviciat qu'exige la pratique du commerce et de l'industrie, c'est d'autoriser par son projet de loi des engagements pour trois années, pouvant être contractés dès l'âge de 17 ans et laissant les jeunes soldats libres à 20 ans du choix de leur carrière. Il faut désirer, dans l'intérêt de l'armée, que le nombre de ceux qui auront recours à ce procédé soit aussi restreint que possible, car il donnera des soldats peu vigoureux, et les hôpitaux risqueront fort d'être plus peuplés que les casernes; sans compter ce que certaines études, telles que celle de la médecine, souffriraient d'une interruption de trois ans, et les difficultés que le clergé trouverait à recruter ses futurs ministres parmi des soldats de vingt ans, venant de passer trois des années les plus scabreuses de la jeunesse au milieu des entraînements de la vie de garnison.

En résumé, le projet voté par la Chambre des députés et que l'on espère *in petto* voir rejeter par le Sénat, réunit au plus haut degré trois vices capitaux:

1° Charge onéreuse pour le budget;

2° Affaiblissement rapide de l'armée, avec anéantissement des cadres inférieurs;

3° Ruine absolue de la plupart des carrières civiles, impossibilité ou difficulté extrême de recruter les ministres des cultes et les membres du corps enseignant.

La solution de la question du recrutement doit donc être cherchée dans une autre voie. C'est ce que nous nous proposons de faire pour la conclusion de cette étude, après avoir pénétré

Digitized by Google

plus profondément dans les détails essentiels de l'organisation militaire.

Disons dès à présent qu'il n'y a que deux systèmes possibles pour le recrutement de l'armée : l'un qui donne la qualité, mais qui pèche par la quantité ; c'est celui qui a été en vigueur jusqu'à 1855. Ce système pourrait assurer la victoire sur les multitudes modernes, à la condition d'être pratiqué par un Alexandre ou un Napoléon ; l'autre fournit la quantité aux dépens de la qualité ; il ne peut réussir que si l'on trouve le moyen d'encadrer solidement les réserves à peine instruites qui viennent plus que tripler l'effectif de l'armée du pied de paix en deux ou trois fois 24 heures. Faute d'un Napoléon ou d'un Alexandre, c'est le dernier système qui est seul possible aujourd'hui ; mais il faut le pratiquer franchement et non l'amoindrir comme on le fait à présent en cherchant à le combiner avec l'ancien mode de recrutement[1].

---

1. Le projet de loi qui avait servi de base à notre discussion a été retiré par le Gouvernement, et un autre projet embrassant tout l'ensemble de l'organisation de l'armée a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés, le 25 mai 1886, par le ministre de la guerre, M. le général Boulanger.

D'ici à ce que notre livre puisse paraître, qui sait ce qui adviendra de ce projet ? Il est plus facile et plus court aujourd'hui de bouleverser toute une législation que d'imprimer un livre en deux volumes. Nous continuerons donc l'œuvre que nous avons entreprise sans nous soucier davantage de tous les incidents qui pourraient se produire, nous réservant de faire ressortir, dans un dernier chapitre, l'état de la question et de discuter alors le projet qui sera le dernier. Ce que nous disons ici du recrutement s'applique à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, en un mot à toutes les branches de l'organisation militaire.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

INFANTERIE.

Composition de l'infanterie en 1854. — Infanterie de ligne, infanterie légère, chasseurs à pied, zouaves, légion étrangère, zéphyrs. — Force de la tradition; le 2e léger. Ce qui fait l'esprit militaire. — L'infanterie en 1870. — L'infanterie de marine. — Formations de la guerre de 1870. — L'infanterie actuelle. Nombre de bataillons. Constitution du régiment à quatre bataillons. Bataillons de forteresse. — Compagnies de dépôt. — Exemples tirés des armées étrangères. — Effectif du bataillon considéré comme unité tactique. — Opinions de Morand, de Marmont, des Allemands. — Constitution du bataillon à 4 compagnies. — Importance de la compagnie actuelle. — Capitaines d'infanterie montés. — Opinion du général Morand. — Les marches célèbres. — La Grande-Armée de 1805, les divisions Masséna à Rivoli, Friant à Austerlitz. — *Souvenirs* du duc de Fesenzac. — Les officiers de 1813. — La retraite de Prague. — Chevaux et voitures de l'infanterie. Nouvelle manière de vivre en campagne. — Compagnie hors rang. — Insuffisance des effectifs de paix. — Tambours, musiques. Souvenirs de Crimée. — Compagnies d'élite. — Gardes. — Le maréchal de Saxe, le prince de Ligne. — Condé à Lens. — La garde impériale sous Napoléon Ier. La Moskowa, Hanau, Ligny, Waterloo, Fuentès-de-Oñoro. — La garde royale. — La garde sous Napoléon III. Magenta. Ladonchamp. — Réserves. — Bataillons de chasseurs à pied, troupes du génie. — Régiments célèbres dans la Grande-Armée.

Après la loi sur le recrutement, vient dans l'ordre logique la loi des cadres. Nous en commencerons l'examen par les cadres des corps de troupe, en donnant le pas à l'infanterie, comme le veut l'ordre des préséances.

Pendant ces trente dernières années, l'infanterie a naturellement reçu un accroissement considérable. Dès lors, en effet, que l'effectif de l'armée était élevé de 500,000 à 1,300,000 hommes, l'infanterie, qui en constitue la force essentielle, devait être plus que doublée.

Il existait, en avril 1854[1], non compris les compagnies de vétérans, de discipline, etc. :

---

1. Il peut être intéressant de connaître la composition de l'infanterie française aux époques les plus saillantes de notre histoire militaire.

En 1672, au moment où Louis XIV commença la guerre de Hollande, il exis-

Digitized by Google

75 régiments d'infanterie de ligne,		à 3 bataillons de 8 compagnies, 1 dépôt et 1 compagnie hors rang.
25 — — légère,		
3 — de zouaves,		
1 — de tirailleurs algériens,		
2 —. de la légion étrangère,		

20 bataillons de chasseurs à pied, à 8 compagnies, un dépôt et 1 section hors rang.

3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

6 bataillons de tirailleurs indigènes.

Soit en tout, 347 bataillons.

---

tait 62 régiments, dont deux des gardes (françaises et suisses) et quatre considérés comme régiments d'élite: Picardie, Champagne, Piémont, Navarre. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, 280 régiments figurèrent dans les armées françaises ; 100 de ces régiments, à un seul bataillon, avaient été créés en 1702, et pour cela il avait fallu nommer 700 officiers nouveaux.

L'ordonnance du 10 novembre 1762, due au duc de Choiseul, régla la composition de l'infanterie à 91 régiments, dont 22 à 4 bataillons, 61 à 2 bataillons, 8 à 1 bataillon; 23 de ces régiments étaient étrangers.

Au 1er janvier 1789, l'infanterie comptait :

Les 2 régiments des gardes, les gardes françaises à 6 bataillons, les gardes suisses à 4;

Le régiment du Roi à 4 bataillons;

101 régiments d'infanterie de ligne à 2 bataillons;

12 bataillons de chasseurs à pied;

106 bataillons de troupes provinciales.

En tout 366 bataillons.

De 1794 à 1796, il fut formé, par l'amalgame des bataillons de ligne et des volontaires :

238 demi-brigades, dont 34 légères.

Mais cette organisation, qui donnait des états-majors beaucoup trop nombreux et laissait en dehors quelques bataillons de volontaires, dut être remaniée en 1796 et donna les vraies demi-brigades de la République : 112 de ligne et 31 légères.

Le 24 septembre 1803, ces demi-brigades devinrent les régiments qui firent toutes les guerres de l'Empire, toutefois il n'y eut, dans le principe, que 90 régiments de ligne et 26 d'infanterie légère; un certain nombre de numéros restèrent vacants, mais par suite de créations successives, l'infanterie française comprenait, en 1813:

35 régiments de la vieille et de la jeune garde;

135 régiments de ligne;

35 régiments d'infanterie légère.

En 1815, on conserva 90 régiments d'infanterie de ligne et 15 d'infanterie légère;

En 1818, ces régiments furent remplacés par 86 légions départementales;

En 1820, les régiments furent rétablis, au nombre de 60 d'infanterie de ligne et 20 d'infanterie légère, tous à 3 bataillons; il y avait en outre dans la garde royale: 6 régiments français et 2 suisses, à 3 bataillons.

Après la révolution de Juillet on comptait :

67 régiments d'infanterie de ligne;

21 régiments d'infanterie légère.

En 1840, furent créés 8 régiments de ligne et 4 d'infanterie légère, ainsi que 10 bataillons de chasseurs à pied, et en 1853 10 nouveaux bataillons de chasseurs.

Le général Susane, dans son *Histoire de l'infanterie* à laquelle nous empruntons ces détails, fait observer qu'en 1870 la composition de l'infanterie était sensiblement la même qu'en 1789. L'origine des corps spéciaux d'Afrique est rappelée dans le texte.

Digitized by Google

On connaît l'origine des régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère, héritiers des demi-brigades formées en 1794 par l'amalgame des bataillons de volontaires avec les bataillons des vieux régiments de la monarchie pour la ligne; avec les bataillons de chasseurs royaux pour l'infanterie légère[1]. Depuis le premier Empire, Napoléon n'admettant qu'une seule espèce d'infanterie, les uns ne différaient plus des autres que par la dénomination et par quelques détails de la tenue. La véritable infanterie légère était fournie par les bataillons de chasseurs à pied, dont la création, posée en principe par Gouvion-Saint-Cyr en 1818, reprise en 1833 par le maréchal Soult, avait été achevée enfin en 1840 sous l'influence éclairée du duc d'Orléans. Constitués d'abord au nombre de 10 (nous ne parlons pas du bataillon d'essai formé en 1838 sous le nom de chasseurs de Vincennes), ils avaient été portés à 20 en 1853.

Quant aux zouaves, cette troupe spéciale d'Afrique, instituée en 1830 par le maréchal Clauzel comme corps indigène, bientôt transformée, par suite des difficultés de son recrutement, en un corps de volontaires français, de bataillon devenue régiment, ayant eu pour chefs Duvivier, Lamoricière, Cavaignac, Ladmirault, Canrobert, venait d'être organisée en 3 régiments, un par province, quand éclata la guerre de Crimée[2]. La légion étrangère datait de 1831 et avait été destinée, dans le principe, à recevoir les Européens, non Français, qui venaient s'engager dans notre armée d'Algérie. Ne comptant d'abord qu'un régiment, elle avait été portée à deux par le versement de la légion étrangère mise à la disposition du gouvernement espagnol pendant la guerre contre les carlistes. Enfin, les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, plus connus sous le nom de *zéphyrs,* étaient recrutés parmi les militaires condamnés à des peines non infamantes qui, graciés ou ayant subi leur punition, avaient à terminer la durée de leur service dans l'armée. On sait ce que furent ces bataillons, auxquels la défense de Mazagran donna une réputation peut-être un peu exagérée et mieux méritée par l'affaire de Djemilah[3]. Les bataillons de tirailleurs indigènes

1. Voir chapitre VII.
2. Le duc d'Aumale, *Zouaves et Chasseurs à pied.*
3. Le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, fort de 600 hommes, sous les ordres du commandant Chadeysson, résista pendant cinq jours et quatre nuits, dans le camp non fortifié de Djemilah, aux attaques furieuses de plus de 6,000 Kabyles (novembre 1838).

Digitized by Google

dataient de 1841; le régiment de tirailleurs algériens avait été formé pour la guerre de Crimée.

De 1854 à 1870, cette composition de l'infanterie a été modifiée d'abord par la création de la garde impériale, puis par la fusion de l'infanterie légère et de l'infanterie de ligne, conséquence logique de l'institution des chasseurs à pied. Les 25 régiments d'infanterie légère prirent, à la gauche des 75 régiments de ligne, les nos de 76 à 100. Il n'y a rien à dire de cette mesure si naturelle; tout au plus quelques mots de regret pour la tradition perdue : un soldat pouvait être fier, par exemple, d'appartenir au 2e léger, illustré par la retraite de Constantine et les exploits de Changarnier, son colonel; le nom du 77e de ligne ne rappelait rien à son souvenir. D'autres régiments, tels que le 17e léger, commandé successivement par Bedeau et le duc d'Aumale, avaient aussi leurs légendes, qu'ils perdirent de même. Détail de peu d'importance, dira-t-on. Peut-être, et cependant ces détails ont leur valeur dans la vie morale d'une armée. Le maréchal Marmont n'a-t-il pas dit : « L'esprit militaire « a pour élément l'esprit de corps. C'est un ressort puissant qui ne « saurait être trop tendu. Il faut que, dans l'opinion de chaque sol- « dat, l'armée à laquelle il appartient et son général soient invinci- « bles, que sa division soit la meilleure de l'armée et son régiment « le plus beau et le plus glorieux. Avec cette conviction, sa force et « son courage sont décuplés [1]. »

Un des deux régiments étrangers fut supprimé en 1861. Enfin, deux régiments d'infanterie de ligne furent créés, en 1859, au début de la guerre d'Italie; ils firent partie, l'année suivante, du corps expéditionnaire de Chine, sous les nos 101 et 102, et furent licenciés à leur retour en France. Il en fut de même d'un 103e régiment formé avec la brigade de Savoie en 1860. Trois régiments de tirailleurs indigènes remplacèrent en 1855 le régiment et les six bataillons existant alors.

En sorte qu'au début de la guerre de 1870, l'infanterie comprenait :

1° *Garde impériale.*

1 régiment de zouaves à 2 bataillons de 8 compagnies;
3 régiments de grenadiers à 3 bataillons de 8 compagnies;

1. *Esprit des institutions militaires.* Conclusion.

Digitized by Google

4 régiments de voltigeurs à 3 bataillons de 8 compagnies ;
1 bataillon de chasseurs de 8 compagnies.

2° *Troupes de ligne.*

100 régiments à 3 bataillons de 8 compagnies ;
20 bataillons de chasseurs à 8 compagnies.

3° *Troupes d'Algérie.*

3 régiments de zouaves à 3 bataillons de 8 compagnies ;
3 régiments de tirailleurs indigènes à 3 bataillons de 8 compagnies ;
1 régiment étranger à 4 bataillons de 8 compagnies ;
3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique à 8 compagnies.
Soit, en tout, 366 bataillons de 8 compagnies.

A quoi il conviendrait d'ajouter les 4 régiments d'infanterie de marine qui, bien que faisant partie de l'armée de mer, ont pris la part la plus active et la plus glorieuse aux opérations de l'armée de terre en Crimée, en Chine, au Mexique, en France surtout, où les murs en ruines de Bazeilles attestent encore leur indomptable courage.

Pour la guerre de Crimée, en 1854, chaque régiment d'infanterie fournit 2 bataillons de guerre, le troisième restant comme bataillon de dépôt; pour la guerre de 1859, on suivit un autre système : les trois bataillons d'un régiment furent mis sur le pied de guerre, à 6 compagnies chaque; 2 compagnies par bataillon furent groupées ensemble, de manière à former un bataillon de dépôt, également de 6 compagnies. En 1870, le quatrième bataillon ne comprit que 4 compagnies ; les deux compagnies en surplus formèrent le dépôt.

Pendant la guerre de 1870, les dépôts des régiments d'infanterie et des bataillons de chasseurs envoyèrent aux armées, y compris les quatrièmes bataillons ; 1° 7 bataillons au 12e corps ; 2° 66 bataillons à l'armée de Paris ; 3° environ 40 bataillons aux premières formations de l'armée de la Loire, 4° à partir du 11 octobre, 230 bataillons, formant un effectif total de 208,000 hommes ; ceux de l'infanterie de ligne furent réunis en régiments de marche, qui ne survécurent pas à la guerre. Composés principalement d'hommes de la réserve rappelés sous les drapeaux, ces bataillons de circonstance péchèrent surtout par les cadres. Un des derniers régiments

Digitized by Google

de marche formés avant l'armistice, le 88e, est demeuré tristement célèbre pour avoir pactisé avec l'émeute à Montmartre, le 18 mars 1871. Hâtons-nous d'ajouter que plusieurs de ces régiments se sont couverts de gloire, comme le 37e à la bataille de Loigny, pour n'en citer qu'un (Voir chapitre VII).

Aux termes de la loi sur les cadres et les effectifs de l'armée, en date du 13 mars 1875, et d'après les dispositions récemment adoptées pour l'armée coloniale et les troupes spéciales de l'Algérie [1], l'infanterie comprend maintenant :

1° *Troupes de France.*

144 régiments d'infanterie, à 4 bataillons de 4 compagnies et 2 compagnies de dépôt.
30 bataillons de chasseurs à pied, à 4 compagnies et 1 compagnie de dépôt.
Soit 606 bataillons et 318 compagnies de dépôt.

2° *Troupes spéciales de l'Algérie.*

4 régiments de zouaves, à 6 bataillons de 4 compagnies et 2 compagnies de dépôt.
4 régiments de tirailleurs algériens, à 4 bataillons de 4 compagnies et 1 compagnie de dépôt.
2 régiments étrangers, à 4 bataillons de 4 compagnies et 2 compagnies de dépôt.
4 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, à 6 compagnies et 1 compagnie de dépôt.
Soit 52 bataillons et 20 compagnies de dépôt.

3° *Troupes coloniales métropolitaines.*

4 régiments d'infanterie de marine, à 9 bataillons de 4 compagnies et 2 compagnies de dépôt.
Soit 36 bataillons et 8 compagnies de dépôt.

Il ne faut pas compter, pour une guerre européenne, les régiments indigènes de tirailleurs sénégalais, annamites et tonkinois. On ne doit pas compter non plus la totalité des 36 bataillons d'infanterie de marine ; une partie de ces bataillons, non employée aux colonies, entrerait cependant dans la composition des armées; mais, par

1. Nous supposons, pour donner une base à notre discussion, que le projet de loi voté par la Chambre des députés a été définitivement adopté (avril 1886).

Digitized by Google

contre, les 52 bataillons de troupes spéciales d'Algérie ne fourniraient guère qu'un corps d'armée de 24 à 25 bataillons. En définitive, le nombre des bataillons de l'armée active disponibles pour une guerre européenne serait d'environ 642, avec un effectif de paix approchant 285,000 hommes, ce qui donne, sur 1870, un accroissement de 276 bataillons, et sur l'Allemagne une supériorité apparente de 140 bataillons, qui, lors du passage au pied de guerre, se changerait en une infériorité de 22 bataillons[1].

Les principales modifications apportées à l'organisation de l'infanterie par la loi des cadres ont porté sur la constitution du régiment et sur celle du bataillon.

Le nombre des bataillons du régiment a été porté de 3 à 4 ; on a créé, en outre, 2 compagnies de dépôt, destinées, en cas de guerre, à recevoir l'excédent des réservistes, ainsi que les hommes de recrue, pour les instruire et pour tenir au complet les bataillons actifs. Sur ces 4 bataillons, 3 seulement, désignés par un roulement périodique, font, en cas de mobilisation, partie de la brigade à laquelle appartient le régiment. Le 4e, à tour de rôle, est l'objet d'affectations variant d'un régiment à l'autre. Le plus grand nombre paraît devoir être affecté à la défense des places fortes ; aussi les désigne-t-on généralement sous le nom de bataillons de forteresse ; le reste entrera sans doute dans la composition de brigades et divisions de réserve. Quelques-uns ont été, dans ces dernières années, utilisés pour des expéditions lointaines, telles que celles de la Tunisie, du Sud oranais et du Tonkin, ou ont été simplement envoyés en Algérie, afin d'y remplacer les troupes distraites pour ces mêmes expéditions.

L'existence de ces quatrièmes bataillons a donné lieu à plusieurs critiques. Pourquoi, a-t-on dit, puisqu'il doit y avoir des bataillons affectés spécialement aux places fortes, ne pas les avoir réunis en régiments de forteresse ? Une grande place exige pour sa défense un certain nombre de bataillons; les uns seront fournis par l'armée territoriale ; les autres, empruntés à l'armée active, proviendront de régiments différents ; ils sont, dès le temps de paix, groupés trois

1. L'Allemagne compte, sur le pied de paix, 161 régiments et 503 bataillons; mais, lors du passage au pied de guerre, chacun des 161 régiments doit former un quatrième bataillon mobile, ce qui donne le chiffre de 664 bataillons mobiles.

Digitized by Google

par trois sous le commandement du lieutenant-colonel d'un des trois régiments d'origine, détaché à cet effet.

« Il ne saurait y avoir », fait-on observer, « aucun esprit de « corps dans les groupes ainsi formés et constamment modifiés « dans leur composition.

« Le chef qu'on leur donne n'a sur eux qu'une action incomplète, « puisqu'ils continuent à dépendre de leurs régiments respec- « tifs pour l'administration et la discipline intérieure; d'ailleurs, « ce chef fait défaut au régiment dont il est détaché, et si le « lieutenant-colonel est nécessaire, il faut le laisser à sa place; « sinon, ce n'est qu'un rouage inutile dans la hiérarchie; on peut « et l'on doit le supprimer. Enfin, avec le roulement des bataillons, « les officiers quittent une forteresse au moment où ils commen- « cent à en connaître les détails et les abords. En organisant avec « ces bataillons des régiments spéciaux, en y joignant les troupes « d'artillerie et les détachements du génie nécessaires, on consti- « tuerait l'armée de forteresse, dans laquelle l'organisation, le com- « mandement et l'instruction devraient remplir d'autres conditions « que dans l'armée active. Quant aux bataillons disponibles que, « d'après l'exemple de l'Allemagne, on suppose destinés à former « des divisions de réserve, on peut leur appliquer tout ce qui a été « dit des régiments de marche et des corps provisoires, agglomé- « rations d'hommes formées pour une destination temporaire et qui « ne sauraient avoir l'esprit de fidélité au drapeau qui fait la force « des régiments permanents. Il y a donc lieu de renoncer franche- « ment à cette ressource et de ne compter, pour la formation de « corps de réserve, que sur les unités constituées de l'armée terri- « toriale, en qui l'on peut avoir toute confiance. »

A cela nous répondrons : Des troupes spéciales de forteresse, composées de bataillons sédentaires, s'alourdiraient et perdraient promptement les qualités d'une bonne infanterie. Tout au contraire, en venant se retremper, à tour de rôle, dans les régiments actifs, tous les bataillons acquièrent une même valeur, et les officiers se résignent au service de forteresse parce que, pour eux, il n'est que momentané. Des régiments spéciaux et sédentaires seraient le refuge des officiers fatigués, sans amour du métier, désireux avant tout de leur repos. Il n'est pas nécessaire d'habiter une place pen-

Digitized by Google

dant plusieurs années, pour en connaître ce que les officiers ont besoin de savoir. L'esprit de corps n'a pas, dans une troupe immobilisée, la même importance que dans un régiment destiné à faire campagne, et, en cas de siège, la solidarité naîtra des rapports créés et entretenus par le contact journalier, par l'appui mutuel et incessant, par la perspective d'un sort commun. Les lieutenants-colonels ne sont pas indispensables dans les régiments, mais c'est précisément pour se prêter à des commandements spéciaux en dehors du régiment que ce grade a été conservé. Quant aux bataillons qui seraient destinés à former des régiments provisoires, il n'y a pas à en parler ici, l'existence future de ces régiments étant plutôt soupçonnée qu'elle n'est réellement connue; mais on ne saurait songer à grouper les bataillons disponibles, pas plus que ceux de forteresse, en régiments permanents dont les états-majors grèveraient le budget de la guerre, poussé à ses dernières limites.

Nous ne pouvons donc qu'approuver la formation du régiment d'infanterie à quatre bataillons, qui permet de rattacher aux mêmes centres administratifs que les bataillons de première ligne, les bataillons de forteresse ou de réserve, en leur donnant, par la composition des cadres et l'instruction de la troupe, les mêmes qualités militaires.

On a critiqué aussi le maintien des compagnies de dépôt, qui n'ont plus, dit-on, de raison d'être en temps de paix dans la nouvelle organisation, puisque les dépôts ne doivent plus être le centre administratif du régiment. Ces compagnies, à raison de deux par régiment et d'une par bataillon formant corps, donnent un total de 340 à 350 et un effectif d'environ 30,000 hommes. Sauf celles des corps spéciaux de l'Algérie, elles pourraient, sans inconvénient, n'être formées qu'au moment de la mobilisation, avec des cadres de réserve. On prendrait ainsi modèle sur l'armée allemande, motif prépondérant aux yeux de certains officiers qui ne voient pas d'autre moyen de battre nos vainqueurs d'hier que de leur emprunter les moindres détails de leurs institutions militaires, méconnaissant ce principe posé par les Allemands eux-mêmes : « Toute bonne organisation militaire correspond au caractère national[1]. »

1. Von der Goltz, *la Nation armée.*

Digitized by Google

Il est certain qu'en supprimant les compagnies de dépôt, on pourrait à volonté, ou réaliser une économie considérable, ou augmenter l'effectif des compagnies actives. Ces compagnies de dépôt comptent, en effet, plus de 1,000 officiers, 6,000 hommes de cadre et 25,000 soldats. En répartissant ceux-ci dans les compagnies actives et profitant de la suppression des cadres pour entretenir, à égale dépense, un plus grand nombre d'hommes, on pourrait augmenter de 10 hommes l'effectif de chacune des compagnies actives. A ce point de vue, la suppression des compagnies de dépôt présenterait donc des avantages réels, mais ces compagnies ont à jouer un rôle trop important en cas de mobilisation, pour qu'il soit prudent d'en ajourner la formation jusqu'au moment du besoin. L'armée allemande a été familiarisée, par les grandes opérations de 1813, de 1866 et de 1870, avec les détails de la mobilisation, dont nous ne connaissons guère que la théorie, et peut-être ne serait-il pas sage d'espérer nous tirer des difficultés qu'elle présente, aussi bien que le feraient nos voisins. Efforçons-nous donc de la simplifier, en préparant à l'avance tout ce qui peut ne pas être ajourné. D'ailleurs, les cadres des deux compagnies de dépôt permettront facilement de former par dédoublement un cinquième bataillon de quatre compagnies, ressource qui n'est pas à dédaigner.

Enfin, à l'exemple de l'Allemagne, on peut opposer ceux de l'armée anglaise qui a deux compagnies de dépôt par bataillon, nécessitées, il est vrai, par le mode de recrutement et le service d'outre-mer; de l'armée autrichienne, dans laquelle chaque régiment d'infanterie possède un dépôt de quatre compagnies; de l'Italie et de la Russie, où il existe un dépôt par régiment.

Une des questions qui ont été le plus controversées lors de la discussion de la loi des cadres, est la division du bataillon en 4 compagnies, au lieu de 8 dont 6 pour le bataillon de guerre. Beaucoup d'officiers étaient et sont encore partisans des 6 compagnies. On sait, d'ailleurs, que dans le projet de loi présenté en 1875 aux délibérations de l'Assemblée nationale, l'organisation de l'infanterie était conçue d'après cet ordre d'idées et que, par un amendement adopté au cours de la discussion, les 3 bataillons à 6 compagnies ont été remplacés par 4 bataillons à 4 compagnies et 2 compagnies de dépôt, ce qui ne changeait pas le nombre des com-

Digitized by Google

pagnies. Pour juger la question, il importe tout d'abord de déterminer l'effectif du bataillon de guerre. Le régiment n'est pour ainsi dire qu'une formation administrative et disciplinaire. « Il se « rattache », dit Marmont, « à une sorte de constitution sociale, « animée d'un esprit patriotique et de famille. » Le bataillon, au contraire, est considéré partout comme l'unité tactique. Son nombre, d'après le général Morand, ne doit pas dépasser « 1,000 « hommes, soit parce qu'au delà de l'étendue que comporte ce « nombre, la voix du chef ne pourrait plus se faire entendre, soit « parce que ce nombre suffit pour former la quantité de feux néces- « saires pour repousser la cavalerie, soit parce qu'enfin il convient « pour la régularité des subdivisions et pour la précision des « manœuvres [1]. » Marmont dit de son côté : « Deux conditions sont « à observer dans la composition numérique du bataillon : il faut « qu'il soit mobile et que, déployé, il puisse entendre des deux « extrémités la voix qui le commande. Je poserai 1,000 hommes « par bataillon, et cela parce que ce nombre ne se conserve pas « en entier, quand on passe de l'état de paix à l'état de guerre [2]. » Ce que dit là Marmont est tellement vrai que, malgré le soin toujours pris d'élever au début d'une campagne l'effectif des bataillons, jamais, au bout de quelques jours d'action, cet effectif n'a dépassé 800 hommes.

A ce témoignage de deux illustres généraux, mais qui date peut-être de trop loin aux yeux des officiers qui affectent de mépriser le passé, nous ajouterons celui d'un auteur moderne et, qui plus est, Allemand. « Pour l'infanterie », suivant von der Goltz, « on est con- « venu que la juste mesure est celle qui permet à un seul homme « de diriger sa troupe de la voix et cela en tout état de cause ; il « en résulte comme unité minima le bataillon de 1,000 hommes [3]. »

Il nous paraît difficile, soit dit en passant, de diriger de la voix et en tout état de cause, une troupe qui, dans la formation de combat, peut présenter un front de 260 mètres sur une profondeur de 500 mètres [4].

---

1. *L'Armée selon la Charte*, p. 129.
2. *Esprit des institutions militaires*, 2e partie, chap. Ier.
3. *La Nation armée*, p. 40.
4. Berthaut, *Marches et Combats*, Ier vol., p. 106 et suivantes.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, le chiffre de 1,000 hommes est adopté en France, en Allemagne et en Angleterre, celui de 900 en Autriche, en Russie et en Italie.

1 bataillon de 1,000 hommes à 8 compagnies donne pour l'effectif d'une compagnie : 125 hommes.

Le même à 4 compagnies donne pour l'effectif d'une compagnie : 250 hommes.

Le même à 6 compagnies donne pour l'effectif d'une compagnie : 165 hommes.

On a dit à ce sujet, et avec raison, que la compagnie devenait trop forte pour être bien commandée sur le terrain, que dans le nombre considérable des officiers du grade de capitaine, où l'on reste de longues années, il y en aurait beaucoup qui, trop jeunes, manqueraient d'aplomb et d'expérience pour un commandement de cette importance et beaucoup d'autres trop âgés et trop fatigués, ne possédant plus la vigueur physique rendue plus indispensable que jamais par la nouvelle tactique, qui a consacré peut-être à l'excès l'ordre à la fois dispersé et allongé [1].

Avec des effectifs aussi forts et les dispositifs usités, l'unité de combat n'est pour ainsi dire plus le bataillon, mais la compagnie.

« Chaque compagnie de première ligne », dit le général Berthaut, « agira avec une certaine indépendance. Son chef devra lui faire « prendre, sans attendre d'ordres, toutes les dispositions néces- « saires pour faire face aux circonstances imprévues qui se présen- « tent si souvent dans le cours de l'action ; elle deviendra donc une « véritable unité de combat [2]. »

« Quel est le corps de troupe », écrit de son côté von der Goltz, « qui peut en colonne serrée, se présenter sur le champ de bataille « sans courir risque d'être immédiatement détruit par le feu en- « nemi ? On admet généralement que le bataillon présente une sur- « face trop grande et qu'il doit, dès qu'il arrive à portée des pro- « jectiles ennemis, se fractionner en ses quatre compagnies. Cela « prouve qu'on ne peut pas le considérer au pied de la lettre comme

1. On en est quelque peu revenu dans le nouveau règlement, mais nous reproduisons ici les raisonnements faits depuis 1875 jusqu'à ces temps derniers.
2. *Marches et Combats*, t. 1er, p. 118.

Digitized by Google

« l'unité minima d'infanterie. C'est la compagnie de 250 hommes « qui est devenue cette unité. Une compagnie de 125 hommes se- « rait à ce point de vue peut-être trop faible. »

D'un autre côté, il y a longtemps que le général Morand écrivait : « Il n'est rien de ce qu'un bon général peut imaginer qui, propor- « tionnellement à ses moyens, ne dût être pensé et fait par un ca- « pitaine d'éclaireurs[1]. »

Toutes les compagnies sont appelées aujourd'hui à remplir le rôle que Morand réservait à ses éclaireurs. On peut juger par là combien il est important d'avoir de bons capitaines d'infanterie. Sous ce rapport, il est donc avantageux d'en réduire le nombre ; or, avec les bataillons à quatre compagnies, le nombre de ces officiers est, pour toute notre infanterie, d'environ 3,200 : il serait de 6,400 avec les bataillons à 8 compagnies, et de 4,800 avec les bataillons à six compagnies.

L'augmentation d'effectif des compagnies et surtout les méthodes nouvelles de combat ont entraîné l'obligation de monter les capitaines d'infanterie et de distraire de nos remontes, dans ce but, plus de 3,000 chevaux qui font défaut à la cavalerie, nous le verrons plus loin. Il est de fait que le commandement d'une compagnie de 250 hommes, sur le terrain et avec la tactique en usage, exige un développement de forces physiques difficile à atteindre de la part d'un officier fatigué par la marche, tandis que celui qui aura fait la route à cheval arrivera plus frais et plus dispos sur le lieu de l'action, car nous ne supposons pas, et il n'est pas admis d'ailleurs, qu'une fois l'affaire engagée, les capitaines restent à cheval.

Cette question des capitaines d'infanterie montés est une des plus délicates parmi celles que soulève notre nouvelle organisation. « Je ne présume pas », écrivait le général Morand en 1829, « que « jamais on puisse tolérer que les officiers d'infanterie, autres que « les officiers supérieurs et quelques vieux capitaines, aient un che- « val et d'autres bagages que les plus indispensables et qu'ils soient « dispensés de marcher à la tête de leurs pelotons. Cette tolérance « serait des plus funestes[2]. » Mais, dira-t-on, l'expérience du général Morand, si respectable qu'elle soit, s'appliquait aux guerres

1. *L'Armée selon la Charte*, p. 148.
2. *L'Armée selon la Charte*, p. 148.

Digitized by Google

de 1792 à 1815, et les choses ont bien changé depuis lors. Hélas! ce n'est que trop vrai, car voici ce que dit encore Morand : « Le « service de l'infanterie, si fatigant pendant la guerre, exige qu'un « bon nombre de ses officiers aient acquis, par les habitudes de leur « jeunesse et du service, la force nécessaire pour supporter les pri- « vations et les fatigues. » Dans quelle classe de la société reçoit-on aujourd'hui une pareille éducation et, à part quelques touristes et chasseurs enragés, qui est-ce qui fait de longues marches à pied depuis que le réseau des chemins de fer couvre le pays[1] ? Si l'on voulait exécuter aujourd'hui certaines marches des guerres de la Révolution et de l'Empire, ce ne serait pas seulement les capitaines, mais l'infanterie entière qu'il faudrait monter. Il faudrait tout au moins la débarrasser d'une partie de ce poids inutile dont les habitudes de l'Algérie nous ont appris à charger nos soldats. Dans la campagne d'Italie de 1859, entre les batailles de Magenta et de Solférino, l'armée française a marché en moyenne à raison de 8 kilomètres par jour, depuis le Tessin jusqu'à la Chiese. C'est M. de Moltke qui en fait l'observation dans la *Relation* rédigée par la division historique du grand état-major prussien[2]. Il est bien loin le temps où les soldats de la Grande-Armée disaient, en parlant de l'Empereur : « Il fait la guerre avec nos jambes. » Et lorsqu'on voit, en lisant l'histoire de ces luttes glorieuses, 150,000 hommes partir du camp de Boulogne pour se rendre en 26 jours sur les bords du Rhin, puis marcher en combattant des plaines du Palatinat à celles de la Moravie, sans laisser un homme en arrière, le 1er septembre à Boulogne, le 26 à Lauterbourg, le 2 décembre à Austerlitz en passant par Ulm, Amstetten, Diernstein, on croit lire de la mythologie.

Il faudra cependant marcher encore et marcher vite. Des corps, détachés pour vivre et battre le pays, seront rappelés subitement

1. En 1806, le père de l'auteur, après avoir tiré à la conscription, s'en alla en trois jours à pied de Limoges à Poitiers (30 lieues environ) pour subir ses examens d'admission à l'École polytechnique; que l'on nous cite un seul candidat qui, depuis 20 ans, en ait fait autant.

2. « Le soldat était extrêmement chargé », dit-il, « il portait dans son sac la veste, « une paire de souliers, un caleçon, trois chemises, les guêtres, des brosses et « 80 cartouches, le sac de campement, une couverture, des piquets, la marmite, « le bidon, les outils et cinq jours de vivres. La discipline de marche était très « relâchée; il y avait beaucoup de maraudeurs et de malades, mais pas d'ambu- « lances pour les recevoir (p. 23). »

Digitized by Google

la veille ou le matin d'une bataille, comme Friant à Austerlitz, Ney à Iéna, Davout à Eylau, ou viendront d'eux-mêmes, comme fit autrefois Desaix à Marengo, marchant au bruit du canon, comme feront nos généraux si l'esprit d'initiative renaît jamais dans notre armée[1]. Heureux le général qui, dans ce cas, disposera de troupes telles que la division Masséna, se battant toute la journée du 13 janvier à Vérone, arrivant le 14 au matin au pied du Montebaldo, à 40 kilomètres de Vérone, puis repartant dans la soirée même du 14, après avoir assuré, en luttant sans relâche, le succès de la bataille de Rivoli, pour parvenir sous les murs de Mantoue, à 70 kilomètres de Rivoli, le 15 au soir, et gagner le 16 la bataille de la Favorite ! Heureuse l'armée qui verra une de ses divisions parcourir en 48 heures la distance de 36 lieues, pour arriver sur le champ de bataille où elle est impatiemment attendue, comme fit la division Friant à Austerlitz ! On trouve encore de belles marches dans l'histoire de nos guerres d'Algérie et du Mexique. En juin 1840, le général Changarnier, chargé de ravitailler Milianah, fit faire à ses troupes 24 lieues en 30 heures. Au mois de mai 1864, le commandant Japy, du 2e zouaves, fit au Mexique, de Zacatecas à Valparaiso, 28 lieues en 24 heures[2].

Les Allemands, dans la guerre de 1870, surent encore fournir un exemple de marche rapide, lorsqu'à la nouvelle du mouvement entamé par le maréchal de Mac-Mahon, du camp de Châlons sur Montmédy, l'armée du prince de Saxe et celle du prince héritier furent brusquement détournées vers le Nord, pour prévenir le maréchal sur la Meuse. Du côté des Français on peut citer, pour cette même guerre, les marches de nuit des chasseurs des Vosges, de Lamarche à Fontenoy (Voir chap. VII).

Mais, à quoi servira d'avoir monté les capitaines de l'infanterie si leurs soldats sont incapables de marcher ? Nous parlions tout à l'heure des troupes du camp de Boulogne. « Elles avaient été », dit Morand, « rompues à la fatigue par trois années de travaux et d'exercices. » Aujourd'hui, si l'on veut préparer une division d'in-

1. On est tenté de croire que cette qualité nous est attribuée ironiquement par M. de Moltke dans le récit de la campagne d'Italie en 1859, rédigé par la division historique de l'état-major de Prusse.

2. Capitaine Quinteau : *la Guerre de surprises*, t. Ier.

Digitized by Google

fanterie à la guerre par le séjour du camp, la maladie s'abat sur nos soldats, trop jeunes et surtout trop mollement élevés. Au premier accès de fièvre qui se déclare, l'opinion publique est en émoi ; il faut lever le camp et renvoyer les régiments dans leurs garnisons. « Tel peuple telle armée », dit M. de Freycinet dans la conclusion de son livre intitulé *la Guerre en province*, et après des considérations politiques, dans lesquelles nous nous garderons bien de le suivre, il ajoute : « La nation doit donc se rele-« ver elle-même si elle veut posséder une armée capable de la « défendre et de lui rendre le rang qui lui a été assigné dans le « monde[1]. » Pour descendre de considérations trop générales au point spécial que nous traitons pour le moment, il est bien difficile qu'une nation énervée par l'amour du bien-être fournisse des soldats capables de supporter la fatigue. Le premier devoir des officiers est donc de réagir contre le mal, par tous les moyens en leur pouvoir et surtout par l'exemple.

Lisez ce que le général de Fezensac, dans ses intéressants *Souvenirs*, dit à propos de cette marche de Boulogne vers le Rhin et le Danube, car nous aimons à nous appuyer du dire de ces auteurs qui racontent ce qu'ils ont vu (la guerre seule apprend la guerre, dit le général de Brack).

« Nous marchâmes », dit le duc de Fezensac, « dans le plus grand « ordre par le flanc sur trois rangs ; les officiers constamment avec « leurs compagnies. Quand les officiers donnent un pareil exemple, « on peut être sûr que tout va bien[2]. »

Et qu'on ne suppose pas que cette armée se composât exclusivement de vieux soldats, car Fezensac ajoute : « Il y avait dans nos « régiments beaucoup de conscrits, qui supportèrent admirablement « cette longue marche. Il y eut peu de malades, point de traî-« nards. »

Et le général Morand dit de son côté : « L'armée de Boulogne « parvint aux confins de la Moravie, sans avoir fait presque d'autres « pertes que celles occasionnées par le feu de l'ennemi[3]. » Le 2e corps d'armée, commandé par Marmont, comprenait 15,000 sol-

1. *La Guerre en province.* Conclusion.
2. *Souvenirs militaires,* ch. II.
3. *L'Armée selon la Charte,* p. 83.

Digitized by Google

dats français. Parti d'Utrecht pour se rendre à Wurtzbourg en une marche de vingt jours, ce corps d'armée comptait en tout neuf absents à son arrivée à Wurtzbourg[1].

Malgré nous, toutes les fois que nous rencontrons sur une route un bataillon en colonne, flanqué de ses capitaines à cheval, nous nous demandons ce que pouvait bien être cette infanterie de la Grande-Armée, marchant, sans laisser un traînard, de Boulogne à Austerlitz, de Tilsitt à Soma-Sierra, des bords du Guadalquivir à ceux de la Moskowa. Ce qu'elle était, le général Morand nous le dit : d'une part, elle avait acquis l'habitude des fatigues que le soldat doit supporter en campagne, tandis que, dans les trois jours de la retraite de Leipsick, l'armée qui ne comptait que des jeunes soldats et peu de bons sous-officiers, perdit plus de monde que l'armée de Moscou dans quinze jours d'une retraite à travers un pays sans ressources. Le duc de Fezensac nous apprend, d'autre part, que cette infanterie avait des officiers qui lui donnaient l'exemple. « Un jour », dit-il, « un soldat murmurait ; son capitaine lui dit : « De quoi te plains-tu ? tu es fatigué, je le suis aussi ; tu n'as pas « mangé, ni moi non plus ; tu as les jambes dans la neige : regarde-« moi. » J'eus l'occasion de remarquer alors combien il importe que les officiers d'infanterie soient à pied et s'exposent aux fatigues aussi bien qu'aux dangers[2]. »

Nous citions tout à l'heure les paroles du général Morand relatives à la retraite qui suivit Leipsick ; cette retraite fut affreuse, à ne s'en rapporter qu'aux témoignages des chefs de l'armée. « Il me faut des « hommes et non des enfants », écrivait l'Empereur lui-même à cette occasion, « on n'est pas plus brave que cette jeunesse mais, sans « force, elle peuple les hôpitaux et meurt[3]. » Ajoutons que les bons officiers faisaient défaut dans cette infanterie ; les anciens dormaient sous les neiges de la Russie et pour les remplacer on en avait nommé de toute sorte. « Il faut », écrivait le maréchal Lefebvre, « que les officiers de ces corps » (il parlait des cohortes récemment formées) « soient bien mauvais pour laisser régner un « pareil désordre dans la marche de leurs soldats[4]. » Et le général

1. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VI, p. 68.
2. *Souvenirs de Fezensac*, p. 71.
3. *La Grande-Armée de* 1813, par C. Rousse t p. 259.
4. *Id.*, p. 56.

Digitized by Google

de Lauriston écrivait, de son côté, au ministre de la guerre : « Votre « Excellence me permettra de lui faire observer que, malgré le ren- « voi de vingt-cinq officiers, l'un portant l'autre, par régiment, il « faudra encore en renvoyer vingt-cinq[1]. » Enfin l'Empereur lui-même écrivait : « Si votre bureau avait pris à tâche de nommer les « officiers les plus ineptes de France, il n'aurait pas mieux réussi : « je vais être obligé de destituer et de renvoyer tous ces officiers. » Rien de tout cela n'est applicable aux circonstances actuelles, car jamais peut-être la composition de notre corps d'officiers laissa moins à désirer, et nous n'avons réveillé ces souvenirs de nos anciens revers que pour en rappeler aussi la cause : des troupes trop jeunes et des officiers qui ne donnaient pas tous l'exemple.

« Les Allemands », dit Marmont, « ont eu souvent des succès « avec des chefs médiocres ; les Français valent dix fois leur « nombre avec un chef qu'ils estiment et qu'ils aiment[2]. »

Sous l'ancien régime les officiers d'infanterie marchaient rarement avec leur troupe, comme le prouve l'ordre du maréchal de Belle-Isle au départ de Prague ; ils avaient tous des chevaux ou des voitures. La grande force de l'infanterie des armées de la République et du commencement de l'Empire est venue en partie des habitudes contraires, prises par des officiers pauvres qu'animaient d'abord le plus pur patriotisme et ensuite l'amour de la gloire. « Sobres et durs à la fatigue », a dit d'eux le général Foy, « ils mar- « chaient à pied à la tête des compagnies et couraient les premiers « au combat et sur la brèche. »

Nous admettrons cependant que l'importance donnée au rôle des capitaines justifie, jusqu'à un certain point, la mesure prise à leur égard, et que pour le plein développement des qualités exigées d'eux sur un champ de bataille[3], il est bon de leur épargner la fatigue de la route ; mais, dans les circonstances où l'exemple sera nécessaire pour soutenir le moral du soldat, il sera de leur devoir

---

1. *La Grande-Armée de* 1813, par C. Rousset, p. 58.
2. *Esprit des institutions militaires,* 4e partie, ch. II.
3. « Un coup d'œil sûr, une grande promptitude de décision, une énergie à « toute épreuve, la connaissance de la guerre et l'habitude de juger rapidement « la valeur militaire du terrain, telles sont les qualités que doit posséder le « capitaine pour être à hauteur de sa mission. » (Général Berthaut, *Marches et Combats,* t Ier, p. 138.

Digitized by Google

de mettre pied à terre et de marcher comme les capitaines de la Grande-Armée.

« Le chef », a dit Marmont, que nous ne nous lassons pas de citer, « doit savoir dans les positions importantes, partager les « souffrances et les privations des soldats [1]. » Le maréchal de Belle-Isle, au moment de quitter Prague pour commencer sa célèbre retraite, recommandait aux officiers d'infanterie « de ne quitter « sous aucun prétexte leurs troupes et de marcher à pied avec leurs « soldats, afin de leur apprendre par l'exemple à supporter toutes « les misères qui attendaient l'armée. »

Une autre nouveauté dans nos régiments d'infanterie, c'est le grand nombre de chevaux et de voitures qu'ils traînent à leur suite : 33 chevaux d'officiers, plus de 60 chevaux de trait, 28 voitures ! « Une malheureuse expérience a prouvé que les grands bagages à « la suite d'une armée », dit encore Morand, « étaient un indice « certain de défaites inévitables ; les Romains les appelaient em- « pêchements, *impedimenta.* » Et voilà que l'infanterie, qui se plaignait de l'empêchement que les autres armes apportaient à sa marche, est devenue elle-même un *impedimentum !* En outre, le soin des chevaux, des hommes et des harnais n'est pas le fait des officiers d'infanterie, qui ont à s'occuper de tout autre chose. Aussi, nous disait un officier général, bien à même d'en juger, la tenue des harnais et l'état des chevaux laissent à désirer; les blessures causées par le harnachement sont fréquentes ; celles qui proviennent de la mauvaise assiette du cavalier ne le sont pas moins.

Tout cela est une conséquence des nouvelles méthodes de guerre. Jusqu'à la Révolution française, on a vu la guerre avec les magasins fixes, dont les armées ne pouvaient s'éloigner que d'un petit nombre de journées. C'était le temps où Villars sauvait la

1. Il y a deux ou trois ans, dans une ville de garnison du Centre, un régiment reçut des réservistes, la veille du départ pour un camp d'instruction. Ces réservistes fatigués de leur voyage, des allées et venues faites en ville pour toucher les armes et les effets et d'une nuit passée sur le plancher des chambres, avaient dû au matin endosser leurs sacs et, le fusil sur l'épaule, se mettre en mouvement. Après deux heures de marche sous un soleil brûlant, ils semaient la route de traînards. Les capitaines, du haut de leurs montures, les encourageaient ou les gourmandaient. « Il est bon », s'écria en parlant du capitaine de sa compagnie un pauvre diable qui, les pieds meurtris, ne pouvait plus avancer, « il n'a rien à porter, et son cheval le porte. » (Récit d'un témoin.)

Digitized by Google

France à Denain, en s'emparant des magasins de l'armée du prince Eugène. Frédéric II s'affranchit de cette sujétion, comme Turenne l'avait fait avant lui, mais dans quelques occasions seulement et dans une certaine mesure. Puis, sous Napoléon, on fit la guerre sans magasins, sans convois de vivres, en vivant sur le pays. Alors Berthier écrivait au maréchal Ney, qui se plaignait du manque de subsistances : « Dans la guerre d'invasion que fait l'Empereur, il « n'y a pas de magasin; c'est aux généraux à se procurer des « moyens de subsistance dans le pays qu'ils parcourent[1]. » Napoléon lui-même s'écriait dans une boutade : « Qu'on me laisse tranquille avec les vivres ! » Ce qui ne l'a pas empêché, dit von der Goltz, « d'organiser en maître des lignes d'approvisionnement » jusqu'au jour, ajouterons-nous, où l'énormité des distances et des effectifs a été plus forte que son génie et où la plus belle armée qu'on ait vue est allée se fondre dans les steppes de la Russie[2]. Aujourd'hui nous avons la guerre avec magasins mobiles. En principe, l'armée vit sur le pays, quand cela est possible, mais elle traîne avec elle des vivres et des fourrages pour ne pas être exposés, hommes et animaux, à mourir de faim[3]. De là ces énormes convois qui allongent démesurément les colonnes. Nous reviendrons sur cette question à propos des subsistances.

En sus des modifications principales que nous venons d'étudier, la loi des cadres, et des lois ou décisions ultérieures ont consacré quelques changements de détail. L'existence des adjudants-majors a été très menacée. La nécessité de conserver cet emploi dans des bataillons de quatre compagnies où le service et l'instruction ont lieu par compagnie ne paraît pas, en effet, bien démontrée ; mais les adjudants-majors ont été maintenus pour deux motifs : 1° pour ne pas retarder outre mesure l'avancement des lieutenants d'infanterie ; 2° afin de pouvoir, au besoin, partager le bataillon en deux demi-bataillons, dont le deuxième serait commandé par l'adjudant-major.

1. *Souvenirs de Fezensac*, p. 69. Selon lui, comme selon le général Berthezène, cette organisation des subsistances dans l'armée française fut plus apparente que réelle.

2. On lit dans les *Souvenirs* du duc de Fezensac : « Jamais on n'a donné plus « d'ordres que Napoléon pour assurer les subsistances ; jamais il n'y en eut de « plus mal exécutés (p. 163). »

3. Voir chapitre X.

Digitized by Google

Un adjudant a été ajouté au cadre de la compagnie ; il doit être, en permanence, l'agent direct du capitaine en matière de discipline et de service ; le sergent-major à qui revenait autrefois ce rôle, demeure exclusivement chargé de tout ce qui concerne l'administration. Par suite de cette création, les adjudants d'état-major ou de bataillon ont été supprimés. Leur service est fait par deux adjudants de compagnie, désignés chaque année à l'Inspection générale.

L'ancienne compagnie hors rang a été remplacée par une section hors rang d'un effectif beaucoup plus faible, dont la composition ne comporte plus guère que des secrétaires, des conducteurs d'équipages, des maréchaux, des bourreliers. Les corps de troupe n'ayant plus d'ateliers de confection, les ouvriers tailleurs et cordonniers sont répartis dans les compagnies, mais comme, le plus généralement, ils en sont détachés pour travailler dans les ateliers de réparations du corps et sont souvent même logés ensemble dans un même local, sous la discipline de la section hors rang, beaucoup d'officiers pensent qu'on aurait bien pu, en temps de paix, les laisser dans cette section.

Il importe, en effet, de remarquer que la suppression de la compagnie hors rang a été, dans l'esprit des législateurs de 1875, la conséquence de prévisions qui ne se sont pas précisément réalisées, quoiqu'elles fussent textuellement insérées dans la loi elle-même. Aux magasins des corps et aux dépôts chargés de recevoir les effets de toute nature pour les envoyer aux bataillons actifs, devaient être substitués des magasins de subdivision, alimentés par des magasins généraux. « L'administration intérieure des corps », disait le rapporteur de la loi de 1873, « se trouvera ainsi complètement modifiée. »

Pour bien comprendre jusqu'à quel point cette assertion était une illusion, il suffit d'avoir vu de près un corps de troupe, la besogne écrasante qui incombe à l'officier d'habillement et les complications toujours croissantes dans lesquelles s'égare l'administration des corps, sans cesse contrôlée, jamais aidée d'une manière efficace. L'armée française étouffe sous le parasitisme des non-combattants, dont tous les efforts semblent dirigés vers l'accumulation des paperasses.

Une des plus vives critiques adressées à la loi du 13 mars 1875

Digitized by Google

porte sur la faiblesse des effectifs de l'infanterie. La compagnie compte 85 hommes sur le pied de paix, 250 sur le pied de guerre : différence, 165.

Le bataillon compte 340 hommes sur le pied de paix, 1,000 sur le pied de guerre : différence, 660.

Le régiment compte 1,642 hommes sur le pied de paix, 5,500 sur le pied de guerre : différence, 3,958.

La compagnie allemande, forte comme la nôtre de 250 hommes sur le pied de guerre, en compte 135 sur le pied de paix; elle n'a donc à recevoir, en cas de mobilisation, que 115 réservistes au lieu de 165.

Cette infériorité relative de notre infanterie présente deux inconvénients graves ; elle rend la mobilisation plus difficile et crée un obstacle sérieux à l'instruction des compagnies. L'auteur allemand que nous avons déjà cité plusieurs fois, s'exprime ainsi à ce sujet :

« Les compagnies et les bataillons dont l'effectif est trop faible « perdent leur autonomie ; il faut alors recourir à un détestable « moyen, qui consiste à en réunir plusieurs et à en confier le com- « mandement à un seul chef. C'est ce qui a lieu en France. Si cela « se faisait chez nous, la base même de l'instruction, de l'ordre « et de la discipline disparaîtrait avec le principe qui veut que « tout supérieur soit personnellement responsable de l'état de sa « troupe[1]. »

Un autre écrivain allemand, ou du moins se disant tel, l'auteur de : *la France est-elle prête*[2] ? s'exprime ainsi de son côté : « Il est « évident qu'un pareil état de choses ne peut que nuire à l'ins- « truction des officiers. Ils ne peuvent pas se dresser à juger d'un « coup d'œil l'espace nécessaire pour développer leurs troupes « dans les formations de front. Le soldat, de son côté, ne peut « pas, en temps de paix, se faire une idée juste de l'effet que peut « avoir une salve et ne prend pas confiance dans son arme. »

Une expérience, fournie par les faits, montre bien l'influence des effectifs sur les progrès de l'instruction. Certains bataillons de forteresse, sinon tous, ont un excédent d'effectif d'environ 30

1. *La Nation armée.*
2. On prétend que cette étude a été écrite en France sous l'influence d'un général bien connu.

Digitized by Google

hommes par compagnie. Lorsque, par suite du roulement, ces bataillons rentrent à la portion principale du corps, on peut souvent constater que l'instruction de leurs compagnies est supérieure à celle des autres bataillons, qui sont cependant restés sous les yeux du chef de corps.

Les moyens d'augmenter les effectifs de paix de l'infanterie ont été l'objet de vives discussions et de polémiques souvent ardentes. Ce résultat ne peut être obtenu que si l'on se décide à opérer des réductions correspondantes ; or, sur quoi faire porter ces réductions? Sur la cavalerie? Mais cette arme, nous le verrons plus loin, a besoin, au contraire, d'être augmentée, et elle doit être prête, pour ainsi dire, la veille de l'ouverture des hostilités. Sur l'artillerie ? Elle est déjà réduite à l'extrême minimum; diminuer encore ses effectifs du pied de paix serait rendre sa mobilisation impossible. Sur le train des équipages ? Il a été question de le supprimer, sous prétexte qu'il serait rapidement formé au moment du besoin ; mais heureusement on a reculé devant cette mesure, qui aurait amené de cruels mécomptes, car la mobilisation doit avoir pour objet de compléter ou même de dédoubler ce qui existe, mais non de créer ce qui n'existe pas. Pour résoudre cette question des effectifs de l'infanterie, il faudrait avoir le courage d'émonder l'armée des branches parasites qui pompent inutilement la sève du budget.

Nous ne croyons pas d'ailleurs que l'expédient dont parle l'auteur allemand de la *Nation armée* soit pratiqué d'habitude dans notre infanterie, mais il est forcément usité dans notre artillerie, et les résultats qu'il donne ne sont pas si mauvais que paraît le croire cet écrivain. On lit, en effet, dans *la France est-elle prête?* dont l'auteur venait d'assister aux grandes manœuvres de 1882 : « C'est l'artillerie qui nous a laissé l'impression la plus « favorable parmi toutes les troupes que nous avons vues. » Un témoignage plus flatteur encore pour cette arme est donné par le grand état-major prussien, au début du récit de la guerre de 1870 : « L'artillerie possédait à un haut degré la mobilité et l'habitude « des manœuvres [1]. » L'instruction par groupes reproduisant

1. *La Campagne de* 1870-1871 *par le grand état-major prussien*, p. 24.

Digitized by Google

des unités inférieures avec leur effectif total, qui ne doit, hâtons-nous de le dire, être employée que comme un expédient, n'est donc pas condamnée par les faits, comme on veut bien le dire.

C'est en étudiant cette question des effectifs qu'on était arrivé, en 1881, à supprimer les tambours. On prétendait que la durée restreinte du service ne permet pas d'en former de bons et qu'un tambour n'ayant pas de fusil, 4 tambours privent la compagnie de 4 fusils; le bataillon compte ainsi 16 fusils de moins, le régiment 64, etc. En faisant rentrer les tambours dans le rang ou en leur donnant des clairons, on augmenterait la force de l'infanterie de plus de 10,000 fusils. Il paraît qu'impressionné par cette considération, le comité d'infanterie donna un avis favorable à la suppression des tambours ; un ministre fit sanctionner cet avis par un décret, en dépit de la loi des cadres. Du jour au lendemain, les tambours furent réduits au silence, et les caisses déposées en magasin. Aussitôt deuil général, dans les régiments et dans les villes de garnison, habituées à s'éveiller et à s'endormir au bruit du tambour, mais le ministre ennemi de ce bruit ne tarda pas à être supprimé lui-même, et son successeur, s'appuyant cette fois sur l'opinion du conseil supérieur de la guerre, fit signer par le chef de l'État un nouveau décret pour rétablir les tambours. Que de choses, hélas ! ont été supprimées qui ne seraient pas aussi facilement rétablies ! Le tambour avait pour lui la tradition, le souvenir d'Arcole, la légende de Barra[1], celle du général battant la charge lui-même, pour entraîner ses soldats hésitants. Le tambour fait mieux marcher que le clairon, et il déchire moins les tympans. Merci donc au ministre intelligent qui a ressuscité les tambours !

On a demandé aussi la suppression des musiques militaires. On a calculé le nombre total des musiciens, qui s'élève à plus de 9,000, presque l'effectif d'une division ; on s'est dit qu'avec la dépense occasionnée par ces 9,000 musiciens, on entretiendrait

---

1. On sait que ce jeune tambour, âgé de 13 ans, engagé volontaire dans un régiment qui partait pour la Vendée, fut tué à la bataille de Cholet le 17 octobre 1793 : il avait fait deux prisonniers lorsqu'il fut blessé; entouré de Vendéens qui lui offraient la vie sauve s'il voulait crier *Vive le Roi*, il répondit par le cri de : *Vive la République* et tomba percé de coups. Son buste fut placé dans la salle des séances de la Convention et sa famille dotée d'une pension de 1,000 francs.

Digitized by Google

18,000 soldats... Mais en France on ne se figure pas bien un régiment sans musique. En bonne logique et en se bornant au côté matériel de la question, il est difficile de combattre ceux qui veulent supprimer les musiques : mais ici surtout le côté moral doit l'emporter sur le côté matériel.

Au mois de juillet 1854, la 1re division de l'armée d'Orient quittait Varna pour cette expédition de la Dobrutscha, restée si tristement célèbre ; l'auteur de ces pages accompagna, jusqu'à quelques kilomètres du camp, un colonel avec lequel il avait eu des relations de garnison, et qui, tout en l'entretenant de ses rêves de gloire, s'avançait fièrement à la tête d'un des plus beaux régiments de la division et de l'armée. Le pas de la troupe était cadencé, l'allure des soldats, martiale, celle des officiers, conquérante. Un mois plus tard, la 1re division rentrait au camp, décimée par le choléra ; nous allâmes au-devant d'elle. A côté de nous marchaient une vingtaine de musiciens qui, après avoir été évacués de Mangalia sur Varna, étaient sortis de l'hôpital et s'en allaient à la rencontre de leur régiment. Nous ne tardâmes pas à l'apercevoir. Quelle différence avec le jour du départ ! et que de ravages en un mois ! Les hommes amaigris traînaient péniblement la jambe et semblaient plier sous le poids de leurs fusils et de leurs sacs. Quant au colonel, si fier un mois auparavant, son aspect nous rappela le début du récit de Théramène :

> Il suivait tout pensif, etc....
> Ses superbes *soldats* qu'on voyait autrefois...
> L'œil morne maintenant et la tête baissée...

Cependant les musiciens qui avaient marché à côté de nous, prirent place dans la colonne ; la grosse caisse donna le signal ; la marche des soldats de *Faust* fut entamée avec une justesse douteuse, mais avec une énergique vigueur. Soudain les têtes se redressèrent, les physionomies s'égayèrent, les fusils semblèrent ne plus peser sur les épaules, et les pieds retombèrent sur le sol en cadence. Ce que le choléra avait laissé debout de ce beau régiment fit son entrée dans le camp comme s'il revenait d'une revue du bois de Boulogne.

Une autre fois, c'était en Crimée, à la fin de la guerre ; l'ennui

Digitized by Google

et l'oisiveté assombrissaient les cœurs, et le typhus, qui ravageait le camp, faisait planer sur tous comme un nuage de découragement. La journée passée avait été particulièrement triste, lorsqu'après la soupe mangée, la musique d'un régiment vint se mettre en rond devant la tente du général commandant le deuxième corps. Aux premiers accords d'un allegro militaire, les troupiers accoururent de tous côtés et formèrent un cercle immense de 10,000 hommes. Ils écoutaient, en marquant la mesure avec la tête, leurs airs familiers et ne songeaient plus au typhus. Puis lorsque, le concert terminé, les tambours et les clairons de la division parcoururent le front de bandière en battant et en sonnant la retraite de Crimée, ils se mirent tous à les suivre et rentrèrent sous leurs tentes, insoucieux et gais..... Non ! Les musiques militaires ne sont pas faites uniquement pour le plaisir des villes de garnison ; elles servent à donner des jambes au fantassin fatigué et à chasser loin des cœurs réconfortés le pâle fantôme de la nostalgie. Voilà pourquoi nous n'avons pas voté, quand on a bien voulu nous consulter à ce sujet, la suppression des musiques militaires. « Voyez », était-il dit dans le rapport présenté à cet effet, « voyez au camp l'empressement de nos soldats à se ranger autour « du cercle des musiciens en toute circonstance, voyez combien « les bataillons tiennent à marcher à tour de rôle derrière la mu- « sique. »

Les détails de l'organisation sont si multiples que ce chapitre, déjà si long, n'en finirait pas si nous voulions les passer tous en revue. Faisons remarquer seulement qu'en 1854 chaque bataillon d'infanterie avait 2 compagnies d'élite sur 8, une de grenadiers (appelés carabiniers dans l'infanterie légère), l'autre de voltigeurs. Les grenadiers dataient de Louis XIV, les voltigeurs avaient été créés par Napoléon, le 13 mars 1804[1].

Le recrutement de ces deux compagnies énervait les six autres, et la garde impériale, créée en 1854 pour obéir à la tradition napoléonienne, vint brocher sur le tout.

La chute de l'Empire amena tout naturellement la suppression de la garde ; quant aux compagnies d'élite, elles avaient été sage-

1. *Correspondance militaire de Napoléon Ier*, t. III, p. 58.

Digitized by Google

ment abolies par le maréchal Niel en 1868 et remplacées par des soldats de 1re classe, répartis également entre toutes les compagnies du bataillon.

Tout cela pour le mieux. Il y a longtemps que le maréchal de Saxe a écrit ce qui suit : « Je ne suis pas pour les grenadiers. « C'est l'élite de vos troupes, et si la guerre est vive, cela les énerve « de telle manière qu'on ne sait plus d'où prendre des sergents et « des caporaux, qui font cependant l'âme de l'infanterie. Quelque « chose que l'on fasse, on ne peut dans les régiments, sans faire « un déplaisir extrême aux officiers, les empêcher de marcher aux « grenadiers selon l'ancienneté, et cela vous consomme toujours « ce que vous avez de mieux ; j'ai vu des sièges où l'on a été obligé « de renouveler plusieurs fois les compagnies de grenadiers ; partout « où il y a quatre chats à fesser, ce sont les grenadiers que l'on de- « mande, et la plupart du temps on les fait tuer mal à propos [1]. »

Le prince de Ligne disait de son côté à propos des gardes : « Pas « de régiments de grenadiers, pas de soldats d'antichambre ni de « militaires de cour ; point de maison du roi, point de gardes ! « Tous ces gens-là coûtent plus qu'ils ne valent [2] !

Il est certain cependant que non seulement les gardes françaises et suisses, mais encore les vieux régiments de Picardie, de Piémont, de Champagne et de Navarre étaient de vraies troupes d'élite, mais au lieu d'être tenus en réserve, ces régiments étaient appelés par leur rang dans l'armée à marcher les premiers. Les gardes françaises murmurèrent lorsqu'à la bataille de Lens le grand Condé les plaça en seconde ligne ; ils n'en décidèrent pas moins la victoire en chargeant, au moment décisif, sur un signe de Condé[3]. Cet exemple d'une troupe d'élite placée en réserve est très rare aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Napoléon Ier a fait, il est vrai, un grand usage, pour ne pas dire un grand abus, des troupes d'élite. Dès le 3 mai 1796, il avait organisé à l'armée d'Italie 4 bataillons de grenadiers et 2 bataillons de carabiniers. Au camp de Boulogne il avait réuni en une division, qui s'illustra sous les ordres d'Oudinot, de 1805 à 1809, et

1. *Mes Rêveries*, édition Dumaine, p. 31.
2. *Préjugés militaires*, édition Dumaine, p. 38.
3. *Histoire de l'infanterie française*, par le général Susane, t. Ier, p. 53.

Digitized by Google

notamment à Hollabrünn en 1805 et à Friedland en 1807, les grenadiers et les voltigeurs d'un certain nombre de régiments d'infanterie. La garde impériale, formée dès le début de l'Empire avec la garde consulaire, troupe peu nombreuse qui s'était montrée héroïque à Marengo, consista d'abord en un corps de 7,000 hommes avec 24 canons; elle fut portée, par des accroissements successifs, à l'effectif de 47,000 hommes, en 1812. Disparue presque entièrement dans la campagne de Russie [1], elle fut reconstituée en 1813 avec 3,000 vieux soldats tirés des armées d'Espagne (vieille garde) et 24,000 conscrits (jeune garde), formant en tout 52 bataillons. On voit qu'à part la vieille garde, ce n'était plus une troupe d'élite que de nom. Le nombre et la qualité de son artillerie en faisaient alors la force principale. Elle ne comptait pas moins de 26 batteries à pied, dont 6 de vieille garde et 7 batteries à cheval. La cavalerie, dont nous ne parlons ici que pour mémoire, comprenait 47 escadrons, dont 17 de lanciers [2].

Pour la campagne de 1815, la garde impériale, dont l'élite avait été conservée par la première Restauration, fut recomplétée avec d'anciens soldats ; elle comptait trois divisions d'infanterie : une de vieille garde, grenadiers, commandée par Friant, une de moyenne garde, chasseurs, aux ordres de Morand, une de jeune garde ayant pour chef Duhesme, d'un effectif total de 13,000 hommes, deux divisions de cavalerie et seize batteries d'artillerie [3].

Napoléon regardait, dit-on, cependant la création d'une garde comme contraire aux principes militaires, comme un sacrifice fait à la majesté de son vaste empire et aux intérêts de ses vieux soldats [4]. La garde impériale, la vieille garde du moins, fut une troupe incomparable, mais quand on suit attentivement l'histoire des

1. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus navrant que ce tableau tracé par le maréchal Lefebvre dans une lettre en date du 21 décembre 1812 : « MM. les généraux Curial et Michel sont venus me prévenir qu'en cas de grand « froid aucun homme de la vieille garde ne pourrait faire feu, et que dans ce « moment-ci, il y en avait tout au plus 500 qui fussent en état. Tout le reste des « présents (800 environ) est gelé et gangrené à tel point qu'ils périront tous si « l'on n'y porte un prompt remède. On en fait partir aujourd'hui 200 des plus « malades en traîneau par Dantzick, afin qu'on puisse leur faire au plus vite « l'amputation des doigts des pieds et des mains. » (C. Rousset, *la Grande-Armée de* 1813, p. 90.)

2. C. Rousset, *l'Armée de* 1813. Pièces justificatives.

3. Charras, *Campagne de* 1815.

4. Duc d'Aumale, *les Institutions militaires.*

Digitized by Google

guerres d'alors, on est étonné de voir combien peu l'infanterie de cette vieille garde a eu occasion de donner.

Tout le monde sait que la victoire de la Moskowa n'a été qu'un demi-succès, par suite du refus persistant de l'Empereur de faire marcher la garde malgré les instances réitérées du maréchal Ney et du général Belliard, envoyé par Murat. Chacun sait également qu'à Waterloo, où elle se montra si magnifiquement héroïque, la garde impériale fut engagée trop tard. Si elle avait immédiatement suivi sur le plateau où Wellington s'acharnait à se maintenir avec une invincible ténacité, la charge victorieuse des cuirassiers de Kellermann, Blücher en débouchant sur le champ de bataille, n'aurait sans doute plus trouvé, au lieu de ses alliés, que notre armée triomphante qui l'aurait écrasé à son tour.

L'exemple de la bataille de Fuentès-de-Oñoro, en 1810, est toujours cité, avec raison, pour démontrer les inconvénients ou l'inutilité d'une garde. Masséna venait d'être rejoint par une partie de la garde, mais celle-ci ne pouvait recevoir d'ordres que de son chef particulier. Au moment décisif où la garde aurait dû donner, on ne trouva pas ce chef; l'artillerie de la garde ne put tirer, la cavalerie ne put charger, les fourgons ne purent aller chercher des cartouches et la victoire resta aux Anglais[1].

Dans la Grande-Armée, commandée par l'Empereur en personne, la garde impériale ne recevait d'ordres que du colonel général de service (ordinairement le maréchal Bessières) qui lui-même n'en recevait que de l'Empereur; elle avait son état-major particulier, indépendant du major général.

Sous la Restauration, la garde royale comprit 6 régiments d'infanterie française, 2 régiments d'infanterie suisse, 6 régiments de cavalerie et 2 régiments d'artillerie. Ce fut une troupe d'élite dans toute la force du terme, mais elle eut naturellement peu d'occasions de donner. Cependant, quoiqu'elle ne fît partie de l'armée d'Espagne en 1823 qu'à titre de réserve, on eut soin de lui procurer l'honneur du seul combat un peu sérieux de cette campagne, et elle enleva très prestement, sous les yeux du Dauphin, la posi-

1. Le duc d'Aumale, *les Institutions militaires de la France.*

Digitized by Google

tion du Trocadéro dont la prise fit tomber Cadix. L'honneur de la garde royale aurait dû être, en 1830, de rester fidèle jusqu'au dernier moment à son vieux roi. Elle laissa cet honneur aux compagnies des gardes du corps et à quelques régiments, réduits par la désertion à une poignée d'hommes.

Nous avons déjà donné la composition de la garde de Napoléon III. Créée en 1854 et 1855, elle fut, à peine formée, envoyée en Crimée, tant pour recevoir le baptême du feu que pour se compléter en écrémant les régiments de la ligne. Elle n'y réussit que trop bien pour ces régiments, mais sa qualité, à elle, se ressentit toujours de cette origine, et ce fut une troupe excellente, comme le prouvèrent les grenadiers à Buffalora et à Ponte-di-Magenta le 4 juin 1859, les voltigeurs à Cavriana le 24 juin suivant, enfin les chasseurs à pied et les voltigeurs au combat de Ladonchamps, arrachant un cri d'admiration au prince Frédéric-Charles. Mais de même que la vieille garde n'avait pas sauvé Napoléon Ier à Waterloo, la garde de Napoléon III laissa consommer, le 18 août 1870, la perte de la bataille de Saint-Privat en ne venant pas, par suite de la coupable inertie de Bazaine, soutenir à temps l'héroïque et opiniâtre résistance du maréchal Canrobert. Les hommes restés à Paris dans les dépôts montrèrent, à la suite de la journée du 4 septembre, leurs uniformes dans les groupes populaires acharnés contre les insignes du pouvoir tombé.

L'inconvénient des gardes royales ou impériales et en général des réserves d'élite est de placer le général en chef dans cette alternative : ou les prodiguer, ce qui épuise l'armée qu'elles énervent en se renouvelant sans cesse au prix du plus pur de son sang, ou les conserver inutiles, comme on le fit à la Moskowa et à Saint-Privat, et changer alors une victoire certaine en une affaire indécise ou une défaite irréparable.

Gouvion-Saint-Cyr, qui ne paraît pas absolument opposé aux troupes d'élite et qui, pour des motifs de sage politique, consentit à regret à la création de la garde royale, dit à ce sujet : « Il im-
« porte peu que ces troupes donnent au commencement, au milieu
« ou vers la fin d'une journée, l'essentiel étant surtout qu'elles
« donnent toutes. J'admets donc les réserves, mais à la condi-
« tion qu'on s'en serve autrement qu'en parade et qu'elles don-

Digitized by Google

« nent sérieusement dans le moment que l'on jugera le plus op-
« portun. Je tombe d'accord que des réserves bien disposées et
« surtout employées à propos fassent gagner les batailles; je pense
« aussi que, bien plus sûrement, elles les font perdre lorsqu'on se
« contente de les exposer aux lunettes de l'ennemi, comme cela
« n'est que trop arrivé au grand détriment des armées françaises[1]. »

On a remarqué d'ailleurs, avec raison, que ces troupes, imaginées pour sauver les dynasties, avaient bien rarement rempli ce but. « Trois corps seulement parmi ceux qui composaient alors l'infan-
« terie », dit le général Susane, à propos de l'attitude de l'armée en 1789, « méconnurent leur devoir en faisant usage, au profit de
« leurs propres passions, des armes que le pays leur avait confiées,
« et, chose remarquable, ces trois corps étaient les gardes fran-
« çaises, le régiment du Roi et le régiment suisse de Château-
« vieux. Mémorable exemple pour les princes qui comptent trop
« sur les troupes privilégiées[2]. » Ajoutons que la fidélité de ces troupes a été plus souvent encore fatale aux dynasties que leur trahison. Témoin le fameux banquet du 2 octobre 1789, suivi des manifestations royalistes de la garnison de Versailles, dans la salle du théâtre du palais, qui amenèrent les terribles représailles du 5. Témoin aussi la conduite des troupes de ligne, dans les journées de juillet 1830, motivée par la jalousie qu'inspirait la garde et par les préférences dont elle était l'objet.

Actuellement, trois des principales armées de l'Europe ont encore des gardes, qui, pour ne parler que de l'infanterie, sont composées : en Allemagne de 8 régiments d'infanterie, 1 de fusiliers et 2 bataillons de chasseurs ; en Angleterre de 3 régiments : grenadiers-gardes, gardes écossais, Coldstream-Guards ; en Russie de 3 divisions de 4 régiments, auxquelles il convient d'ajouter 16 régiments de grenadiers, formant 4 divisions. On peut citer aussi comme troupes d'élite : en Autriche, le régiment de chasseurs tyroliens de l'Empereur, qui compte 10 bataillons ; en Italie, la brigade des grenadiers de Sardaigne.

La constitution démocratique de la France, à défaut d'autre

1. *Mémoires*, t. IV.
2. *Histoire de l'infanterie française*, édition de 1876, p. 313, t. Ier.

Digitized by Google

motif, aurait suffi pour faire supprimer tous les corps d'élite. Peut-être cependant pourrait-on considérer comme tels, en raison du soin qui préside à leur recrutement, de leurs effectifs plus forts permettant une instruction plus solide, du choix des officiers, enfin de l'esprit particulier qui les anime et leur inspire un amour-propre dont on peut tirer parti, les trente bataillons de chasseurs à pied. Il est probable qu'à la guerre chaque commandant de corps d'armée garderait le sien sous la main pour parer à un accident. Il pourrait y joindre les compagnies du génie qui, n'étant pas occupées pendant la bataille à leur service spécial, constitueraient une force d'environ 500 hommes, soldats de choix s'il en fût, comme ils l'ont prouvé en maintes circonstances pendant la dernière guerre. Une compagnie du génie couvrit la retraite de l'armée avec un dévouement au-dessus de tout éloge le 6 août 1870, lorsque les Allemands furent entrés dans Frœschwiller[1]. Une autre compagnie rendit le même service au 16e corps de l'armée de la Loire, le 16 décembre 1870, dans la retraite de Vendôme[2], et le 11 janvier 1871, le soir de la bataille du Mans[3]. Les soldats du génie se montrèrent ainsi les dignes héritiers des cinq cents sapeurs qui, au siège de Dantzig, dans la guerre de 1807 avaient mérité de l'histoire l'épithète de *troupe incomparable*[4].

1,000 chasseurs à pied, 500 hommes du génie, sans former un corps privilégié de nature à éveiller la susceptibilité des autres troupes, constitueraient une réserve précieuse, peu nombreuse, il est vrai; mais dans combien de circonstances des réserves d'une importance numérique aussi faible n'ont-elles pas rétabli des affaires compromises? C'est avec un seul bataillon de grenadiers de la vieille garde qu'à la bataille d'Eylau, le général Dorsenne arrêta la marche de l'infanterie russe, déjà proche du cimetière où se tenait l'Empereur. Ce sont deux bataillons de cette même vieille garde qui décidèrent de la victoire de Hanau en 1813. Les batailles de

1. De Chalus, *Wissembourg et Frœschwiller.*
2. Dans cet engagement, qui fait grand honneur au capitaine Joly et à ses sapeurs, 40 de nos soldats avaient lutté contre 200 Prussiens, leur avaient tué ou blessé une cinquantaine des leurs et fait 15 prisonniers. (Chanzy, *la Deuxième Armée de la Loire,* p. 222.)
3. *Ibidem,* p. 357.
4. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

Digitized by Google

Ligny et de Waterloo sont peut-être les seules où la vieille garde ait donné tout entière.

Hâtons-nous d'ajouter que, si nous avons désigné le bataillon de chasseurs à pied et celui du génie comme pouvant former une réserve dans chaque corps d'armée, c'est parce que ces deux bataillons ne sont pas endivisionnés. Après quelques engagements, les régiments sur lesquels on pourra compter pour fournir des bataillons de réserve, se seront désignés d'eux-mêmes. On a beau vouloir tout soumettre au niveau de l'égalité, les circonstances élèvent au-dessus des autres, certains régiments comme certains hommes. Toutes les demi-brigades de l'armée d'Italie sous Bonaparte auraient dû avoir une même valeur. Et cependant la 32e, surnommée *l'invincible* après la défense de Montenotte; la 18e, commandée par Suchet à Castiglione; la 14e, à Rivoli; la 57e, devenue *la terrible* après la bataille de la Favorite; la 9e légère, proclamée *l'incomparable* au lendemain de Marengo, furent, sans contredit, des troupes d'élite; de même, plus tard, le 10e léger dans la division Saint-Hilaire, le 85e de ligne dans la division Gudin, le 84e dans la division Broussier. Le succès dans une affaire bien engagée, sous un bon commandement, avait donné à ces troupes un renom glorieux et la confiance des généraux ; elles étaient prêtes à tout pour conserver leur réputation, et leur exemple animait les autres troupes par le mobile de l'émulation, si puissant dans une armée. Nous avons vu de même en Algérie, aux premiers temps de la conquête : le 2e léger, le régiment de Changarnier, qui ne doutait de rien, le 17e léger, le régiment de Bedeau et du duc d'Aumale, son rival de gloire, le 48e de ligne et quelques autres.

Il y a environ dix ans, un illustre maréchal suivait avec cet amour des choses militaires qui l'a toujours caractérisé, les grandes manœuvres du 3e corps d'armée, dont nous faisions partie et qui guerroyait aux environs de Dreux contre le 4e corps ; à cheval près de la tête de l'état-major à côté du maréchal, nous regardions d'un œil attentif notre infanterie manœuvrer, dans cet ordre à la fois profond et dispersé, poussé alors jusqu'à l'exagération par la tactique en vogue. « Ah ! mon pauvre général », s'écria tout à coup notre illustre voisin : « tout cela est bien dé-« cousu, et celui qui n'aura pas sous la main une bonne réserve

Digitized by Google

« courra grand risque avec ces procédés-là... » Lui-même avait dû regretter sur le plateau d'Amanvillers de n'avoir pas assez de monde à sa disposition pour garder une troupe intacte qui aurait pu, au moment de la défaite de la garde royale prussienne, décider la victoire. Mais une réserve, cent exemples le prouvent, doit être solide plutôt que nombreuse; elle doit avoir assez de confiance en elle-même pour s'engager à fond dans les circonstances les plus critiques. Il appartient aux commandants de corps d'armée de bien connaître les troupes sous leurs ordres. La confiance réciproque entre le chef et les soldats est à la guerre la première condition du succès [1].

---

1. Ce qui fait la force d'une troupe réputée d'élite et tenue en réserve, c'est sa conviction que là où les autres ont échoué, elle réussira; c'est encore l'effet moral produit sur l'ennemi par la seule apparition de cette troupe. En 1813, quand l'armée bavaroise, abandonnant la cause de Napoléon, voulut à Hanau barrer la route aux vaincus de Leipsick, la seule entrée en ligne de deux bataillons de grenadiers de la vieille garde suffit pour porter le trouble dans l'esprit du général de Wrède, qui commandait les Bavarois, et pour enlever toute assurance à ses soldats. En 1809, le 84e de ligne, laissé dans Grätz par le général Broussier, s'y défendit pendant 14 heures contre 10,000 hommes, faisant de nombreux prisonniers et prenant deux drapeaux. L'Empereur fit inscrire sur l'aigle de ce régiment en lettres d'or: *Un contre dix;* à partir de ce jour, le 84e devint une troupe d'élite, dont les soldats, même ceux qui arrivèrent au corps après 1809, ne doutaient plus de rien. A la suite de la bataille de la Favorite, Bonaparte avait fait inscrire sur le drapeau de la 57e demi-brigade ces paroles de son propre rapport: *La terrible* 57e *de ligne que rien n'arrête.* Pendant longtemps le dernier soldat du 57e régiment à Austerlitz, à Eylau, à Heilsberg, à Eckmühl, fut persuadé qu'en effet rien ne pouvait l'arrêter. Voilà le côté moral de la guerre, auquel toutes les méthodes soi-disant modernes ne changeront rien.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

CAVALERIE[1].

Composition de la cavalerie en 1854, en 1870 et en 1886. Nos ressources comparées à celles de l'Allemagne. — Cadres des régiments: Il n'y a pas lieu de les diminuer. — Éclaireurs volontaires. — Nécessité et abus des escortes. — Bonaparte à Valeggio et à Vauchamps, Wellington à Waterloo, Canrobert à Magenta, Bazaine à Rezonville. — Réglementation actuelle des escortes. — Pionniers à cheval. — Cavalerie autrichienne. — Russes. Colonne du général Gourko dans les Balkans. — Destructions à opérer par la cavalerie. — La cavalerie française seule n'a pas de détachements spéciaux. — Les lanciers, leur maintien et leur suppression. — Lanciers polonais de la garde impériale à Somo-Sierra. — Chevau-légers-lanciers. — La Restauration. — Rétablissement des lanciers par le Gouvernement de Juillet. — Les lanciers et les uhlans dans la guerre de 1870. — Motifs de la suppression des lanciers. — Latour-Maubourg à Dresde. — Opinion de Marmont et du général de Brack. — La cavalerie pourra-t-elle encore aborder l'infanterie? — Formations en carrés. — Gouvion-Saint-Cyr, Napoléon, Auerstædt, la 72e demi-brigade à Marengo. — Les Écossais à Balaklava. — Exemples anciens et modernes. — Leipsick, sous Gustave-Adolphe. Fleurus, Fontenoy, Krasnoé. — Influence du feu de l'artillerie sur l'action des charges de la cavalerie: Arlon, Wertingen, Eylau, Tudela, Medellin, Essling, la Fère-Champenoise, Waterloo, le capitaine Duchaud, Custozza, Kœniggrätz. — Guerre de 1870, Morsbronn, Reichshoffen, Sedan, Beaumont, Rezonville. — Anciens combats très meurtriers: Minden, Neerwinden. — Les carabiniers à Crefeld. — Wagram. — Influence du moral dans les actions de cavalerie. — Lasalle à Rivoli. — Kellermann à Marengo. — Edelsheim à Solférino. — Les lanciers aux Quatre-Bras. — Charges de flanc. — Brigade Colbert. — Le 3e lanciers à Waterloo. — Légende des cuirassiers. — Opinions du prince de Ligne, du général Morand, de Gouvion-Saint-Cyr, du général de Brack. — La guerre de 1870. — Suppression momentanée des cuirassiers, leur histoire. — Taroutino et Eckmühl. — Armes à feu. — Un mot sur les dragons, les hussards et les chasseurs. — Les remontes. — Avenir de notre cavalerie. — Opinion du maréchal Marmont.

La tactique, l'armement et l'équipement de la cavalerie ont subi de grands changements depuis 1854, son organisation est restée la même; sa force numérique a été peu augmentée en comparaison

1. Il peut être intéressant de connaître pour la cavalerie, comme pour l'infanterie, le nombre des régiments aux époques les plus saillantes de notre histoire,

Digitized by Google

des autres armes, trop peu même eu égard à la force de la cavalerie allemande.

Il existait au mois d'avril 1854[1] (non compris 3 compagnies de cavaliers de remonte):

2 régiments de carabiniers, 10 régiments de cuirassiers,	cavalerie de réserve.
12 régiments de dragons, 8 régiments de lanciers,	cavalerie de ligne.
12 régiments de chasseurs, 9 régiments de hussards, 4 régiments de chasseurs d'Afrique, 3 régiments de spahis, 1 régiment de guides,	cavalerie légère.

Tous ces régiments, en vertu d'un décret daté du 20 avril 1854, avaient été portés à 6 escadrons; le total était donc de 61 régi-

---

nous emprunterons ces renseignements au livre de M. le général Susane (*Histoire de la cavalerie*).

En 1678, au moment de la paix de Nimègue, il existait :

La maison du roi (4 compagnies de gardes du corps, les gendarmes et les chevau-légers de la garde, 2 compagnies de mousquetaires, grenadiers de la garde);

La gendarmerie : 12 compagnies de 100 hommes, donnant avec la maison du roi	3,320	hommes.
Cavalerie légère : 99 régiments de 3 à 8 compagnies	47,100	—
Dragons : 14 régiments de 3 à 8 compagnies	9,740	—
Total	60,000	cavaliers.

En 1715, après la paix d'Utrecht :

La maison du roi, la gendarmerie (16 compagnies au lieu de 12), 58 régiments de cavalerie légère, 15 de dragons.

En 1756, au début de la guerre de Sept ans:

La maison du roi et la gendarmerie; cavalerie légère: 64 régiments (dont celui des carabiniers équivalant à 5 régiments); dragons : 17 régiments.

En 1789, il n'existait plus, de la maison du roi et de la gendarmerie, que les gardes du corps; il y avait en outre 25 régiments de cavalerie, 6 de hussards, 18 de dragons, 12 de chasseurs, soit en tout 62 régiments, 40,000 hommes.

En 1803, on comptait 80 régiments : 2 de carabiniers, 12 de cuirassiers, 30 de dragons, 28 de chasseurs, 10 de hussards.

A la fin de l'Empire : 91 régiments de la ligne : 2 de carabiniers, 12 de cuirassiers, 24 de dragons, 9 de lanciers, 30 de chasseurs, 14 de hussards; 8 régiments de la garde impériale (grenadiers, chasseurs et lanciers).

Sous l'ancienne monarchie, il n'existait qu'un seul régiment cuirassé, les cuirassiers du roi, comptant dans la cavalerie légère. Sous la République, ce régiment prit le nom de 8e de cavalerie; c'est seulement sous le Consulat que furent cuirassés d'abord les 5e, 6e et 7e régiments, puis les 1er, 2e, 3e, 4e, 9e, 10e, 11e et 12e; les carabiniers, qui formaient une brigade à part, furent cuirassés à la même époque; le 13e de cuirassiers fut créé en Espagne, le 14e en Hollande avec la garde royale.

1. Vauchelle, *Cours d'administration militaire*.

Digitized by Google

ments et 366 escadrons. Par suite de la création de la garde impériale et de diverses suppressions, la cavalerie comptait au début de la guerre de 1870 :

Garde impériale : 6 régiments à 6 escadrons (carabiniers, cuirassiers, dragons, lanciers, chasseurs et guides).

Grosse cavalerie : 10 régiments de cuirassiers à 5 escadrons.

Cavalerie de ligne : 20 régiments (12 de dragons, 8 de lanciers) à 5 escadrons.

Cavalerie légère : 20 régiments (12 de chasseurs, 8 de hussards) à 6 escadrons.

Cavalerie d'Afrique : 7 régiments (4 de chasseurs d'Afrique[1], 3 de spahis) à 6 escadrons.

Soit en tout : 63 régiments ou 348 escadrons.

Un décret du gouvernement de la Défense nationale porta le nombre des régiments de cavalerie à 75, savoir :

	12 de cuirassiers;
	16 de dragons;
	10 de lanciers;
	18 de chasseurs;
	12 de hussards;
Les	7 régiments d'Algérie (4 de chasseurs, 3 de spahis).
Total. .	75[2].

La loi des cadres a consacré, à bien peu de chose près, cette composition de la cavalerie; les 10 régiments de lanciers ont été transformés en un nombre égal de régiments de dragons, 2 de chasseurs ont été ajoutés aux 18 existants, et tous les régiments, sauf ceux de chasseurs d'Afrique et de spahis, conservés à 6 escadrons, ont été ramenés à 5 escadrons. La loi sur l'armée coloniale doit porter probablement à 8 le nombre des escadrons dans chaque régiment de chasseurs d'Afrique et créer un 4e régiment de spahis[3].

Le nombre des régiments est donc ou plutôt sera de 78; celui des escadrons de 406.

Aux termes de la loi des cadres, la cavalerie française de-

1. Le 4e régiment, supprimé après la guerre de Crimée, avait été rétabli après celle d'Italie.
2. Dussieux, *l'Armée en France*.
3. Nous supposons la loi votée, telle qu'elle est sortie des délibérations de la Chambre des députés (écrit au mois de janvier 1886).

Digitized by Google

vrait comprendre en outre : 19 escadrons d'éclaireurs volontaires, constitués en tout temps et appelés à l'activité seulement en cas de mobilisation ; mais nous n'avons jamais entendu parler de ces escadrons, et les auteurs qui calculent la force numérique de notre cavalerie pour la comparer à celle de l'Allemagne, n'en font pas mention. Nous les imiterons et, comme eux aussi, nous laisserons de côté les 8 compagnies de remonte.

Dans le décompte des escadrons de 1re ligne, il convient de retrancher du chiffre de 406 escadrons : 1° les 24 escadrons de spahis et 16 escadrons de chasseurs d'Afrique, qui ne quitteraient probablement pas l'Algérie ; 2° les escadrons de dépôt des 70 régiments de France, soit en tout 110 ; ce qui réduirait à 296 le nombre des escadrons de 1re ligne, et à 54,400 chevaux leur force numérique. Sur ce nombre, 152 composent les brigades de corps d'armée, 144 restent disponibles pour former les divisions indépendantes.

L'Allemagne possède 93 régiments de cavalerie, fournissant 93 escadrons de dépôt et 372 escadrons actifs, dont 144 pour les divisions d'infanterie et 228 pour la cavalerie indépendante. En supposant que les effectifs soient les mêmes de part et d'autre, nous aurions donc 76 escadrons de moins que les Allemands, et nos divisions indépendantes seraient inférieures de 84 escadrons. Mais il est probable que de part et d'autre, vu l'importance de ces divisions au début de la guerre, on y emploierait tout ou partie des escadrons de 1re ligne. Nous n'avons donc à nous préoccuper que d'une différence de 76 escadrons. Si nous nous en rapportons à l'étude intitulée : *la France est-elle prête?* attribuée officiellement à un officier allemand, mais qu'on prétend *in petto* être due à quelque général français, qui aurait pris ce moyen détourné de dire quelques vérités utiles, notre infériorité serait encore plus sensible. Loin de pouvoir présenter 150 chevaux, chaque escadron, par suite de la faiblesse des ressources de nos remontes, n'en aurait que 120, de sorte qu'en fait notre infériorité numérique serait de 20,000 chevaux, différence entre 55,800 (372 escadrons à 150 chevaux) et 35,520 (296 escadrons à 120 chevaux). Pour rétablir l'équilibre, il faudrait augmenter l'effectif en chevaux de chacun de nos régiments d'environ 120 et créer 14 nouveaux régiments de cavalerie à 5 escadrons, dont 1 de dépôt. Il est im-

Digitized by Google

possible de penser à de telles mesures en raison de la dépense qu'elles entraîneraient, mais on pourrait réaliser des économies qui permettraient d'augmenter un peu, d'une manière ou d'une autre, l'effectif de notre cavalerie. Il suffirait pour cela de réduire les cadres de nos régiments, beaucoup plus considérables que ceux de la cavalerie allemande. Tandis que les Allemands ont 2 officiers supérieurs par régiment et 4 officiers par escadron, chacun de nos régiments compte 5 officiers supérieurs et chacun de nos escadrons 6 officiers, non compris un officier de réserve. Nous avons donc environ 400 officiers supérieurs et 3,100 officiers subalternes de cavalerie pour 77 régiments, tandis que les Allemands, pour 93 régiments, ne comptent que 186 officiers supérieurs et 1,860 officiers subalternes. Au début de la campagne de 1806, d'après un document tiré du dépôt de la guerre, chacun des 55 régiments de cavalerie qui entraient dans la composition de la Grande-Armée, n'avait que son colonel; le major (le lieutenant-colonel d'aujourd'hui) était resté au dépôt, 16 régiments n'avaient qu'un seul chef d'escadrons; les autres en avaient deux. Il y avait donc en tout 149 officiers supérieurs aux escadrons de guerre, un seul par régiment restant au dépôt [1].

Quoi qu'il en soit, on paraît avoir songé à réduire les cadres de nos régiments de cavalerie; mais on ne s'y est pas décidé. Peut-être notre infériorité est-elle moindre que nous venons de le dire, car pour notre compte nous nous refusons à croire que nos escadrons de 1re ligne ne puissent pas être mobilisés à 150 chevaux; ce qui réduirait l'infériorité signalée à 12,000 chevaux environ, peut-être doit-elle être compensée par une supériorité en sens inverse dans les escadrons de 2e ligne; peut-être, enfin, les cadres qui excèdent les besoins réels de notre cavalerie, sont-ils réservés pour d'autres formations. Nous devons dire que très généralement les généraux et les officiers de cavalerie sont opposés à la réduction des cadres et à l'augmentation du nombre des régiments obtenue par ce moyen; reconnaissant leur compétence, nous nous rangerons à leur avis.

L'institution des éclaireurs volontaires, prévue dans la loi du

1. Capitaine Foucart, *Rôle de la cavalerie dans la campagne de Prusse de* 1806, d'après les archives de la guerre.

Digitized by Google

13 mars 1875, à raison d'un escadron par corps d'armée, avait évidemment pour objet de fournir un personnel instruit, intelligent, hardi, bien monté pour le service des reconnaissances. Nous ignorons pourquoi il n'a pas été donné suite jusqu'à présent à cette idée[1]. Il semble cependant que le service de sûreté des corps d'armée et leur liaison, soit entre eux, soit avec la cavalerie indépendante, gagnerait à être confié à un personnel spécial. Un des régiments de la brigade du corps d'armée servirait de soutien aux pelotons d'éclaireurs, l'autre régiment restant en réserve ou du moins précédant plus immédiatement l'infanterie, conformément aux principes admis[2]. On a jugé sans doute qu'une même troupe ne pouvait tenir longtemps à un service aussi fatigant et qu'il était préférable d'y appeler tous les escadrons à tour de rôle.

Il est un autre genre de service qui a toujours énervé les régiments de cavalerie en campagne : nous voulons parler des escortes, plantons à cheval, estafettes, etc... D'après des documents recueillis sur la campagne de 1806, le 1er régiment de hussards, appartenant à la brigade de cavalerie légère du général Milhaud et détaché de cette brigade pour être affecté au service de l'Empereur, en attendant la cavalerie de la garde, comptait, le 27 septembre 1806, 524 combattants ; il ne pouvait plus mettre en ligne, le 31 octobre, que 213 sabres ; l'auteur auquel nous empruntons ce renseignement[3], observe avec raison que tout régiment qui est employé à fournir des escortes est un régiment sacrifié.

« Dans l'ancienne armée », dit le général de Brack, « nous avions « une merveilleuse prodigalité de cavalerie légère ; aussi j'ai vu des « régiments presque entiers divisés en domestiques de généraux, « escortes de fourgons particuliers, de calèches, etc... Tel général

---

1. Nous lisons cependant dans *la France est-elle prête* (p. 62) : « Les cadres de ces escadrons sont déjà désignés en temps de paix ; ils doivent comprendre 31 sous-officiers, brigadiers, trompettes, ouvriers et 120 cavaliers. Les escadrons doivent être attachés à un des régiments de cavalerie (*sic*) légère de la brigade et en porter le numéro. Le capitaine doit en principe appartenir au cadre de réserve ; les autres officiers peuvent être tirés de l'armée active ; les hommes devront se recruter parmi les sous-officiers ou soldats qui ont au moins un an de service, appartenant déjà à la réserve et s'engageant à s'équiper et à fournir un cheval. »

2. Général de Galliffet, *Projet d'instruction sur l'emploi de la cavalerie*, 1879, p. 26.

3. Capitaine Foucart, ouvrage déjà cité.

Digitized by Google

« de division de cavalerie, célèbre du reste à juste titre, malgré les « ordres précis de l'Empereur, se donnait pour escorte un escadron « d'élite, dont les hommes formaient non-seulement sa garde « d'honneur, mais encore étaient les domestiques de tous les offi- « ciers et employés de l'état-major. Ces escortes épuisaient telle- « ment les forces d'un régiment, qu'un jour d'affaire, il n'y avait « plus personne dans les rangs. Plus les régiments étaient bril- « lants, plus ils étaient certains d'être choisis pour ce service abu- « sif, parce que M. l'aide de camp ou M. le pharmacien en chef « trouvait plus joli de se faire suivre d'un hussard à pelisse écla- « tante que d'un chasseur à sombre tenue. »

Hâtons-nous de dire que ces abus ont été bien atténués depuis lors, quoique les expéditions en Algérie les aient longtemps entretenus. Mais nous avons vu encore, en Crimée, l'exagération des escortes et des détachements de cavalerie détournés de leurs régiments pour des services particuliers. Les officiers d'état-major ou les officiers d'ordonnance ne pouvaient aller porter un ordre ou demander un renseignement sans se lancer au triple galop, suivis d'un ou de deux hussards, montés sur de petits chevaux turcs. Ces allures précipitées inquiétaient les troupes en leur faisant supposer un danger imminent, en même temps qu'elles éreintaient les chevaux de l'escorte, trop chargés pour leur taille et incapables de soutenir l'allure des chevaux d'officier.

L'histoire est là pour prouver la nécessité des escortes, même sur le champ de bataille. On sait que Bonaparte faillit être enlevé à Valeggio, dans la campagne de 1796, par quelques cavaliers. Quelques jours plus tard, le général Wurmser, commandant l'armée autrichienne, aurait été pris par la cavalerie légère du général Fiorella, si les dragons de son quartier général ne l'avaient dégagé par une charge faite à propos. A Vimeiro, les dragons anglais arrivèrent jusque sur l'état-major de Junot et furent sabrés par les escadrons d'escorte. A Polosk, en 1812, le commandant Curély fit prisonnier le général en chef de l'armée ennemie, en chargeant audacieusement avec deux escadrons. Pendant la même campagne peu s'en fallut que l'Empereur ne fût enlevé par les cosaques, près de Malo-Iaroslawetz; les officiers de son état-major, Murat et Bessières eux-mêmes, combattirent serrés autour de

Digitized by Google

lui, et l'escadron de service des dragons de la garde le dégagea par une charge à fond. A Brienne, en 1814, rentrant le soir à son bivouac, il fut tenu de si près par des cosaques que son aide de camp Gourgaud en tua deux derrière lui. Wellington fut entouré à Waterloo par une charge du 3e régiment de chasseurs; à Magenta, le colonel Edelsheim, avec quatre escadrons des hussards de Prusse, tomba à l'improviste sur l'état-major du maréchal Canrobert, dont les officiers furent obligés de mettre le sabre à la main et dont le chef d'état-major, le colonel de Senneville, fut tué. Enfin, tout le monde connaît l'incident de la bataille de Gravelotte, qui faillit faire tomber le maréchal Bazaine aux mains des Allemands. La brigade Redern, poursuivant les cuirassiers de la garde, bouscula l'état-major du maréchal, qui fut serré de près par un lieutenant prussien et dégagé par les deux escadrons de son escorte. Peu s'en fallut que l'armée de Metz ne perdît ainsi son commandant en chef et ne passât sous les ordres du maréchal Canrobert : la destinée de la France ne le voulut pas.

Dans l'ancienne armée, le service des escortes fut souvent confié à des cavaliers spéciaux; tels furent les guides que Bonaparte créa après la surprise de Valeggio et qui, après l'avoir suivi partout sous le commandement de Bessières, formèrent plus tard le noyau des chasseurs de la garde impériale. Ce furent eux qui contribuèrent d'une façon si singulière à la victoire d'Arcole, en traversant l'Alpon pour venir au moment décisif charger l'ennemi en flanc, au nombre de 25, précédés de 4 trompettes. Sous l'Empire, plusieurs maréchaux commandants de corps eurent des compagnies de guides formées pour la durée de la campagne; une lettre de l'Empereur, en date du 31 mars 1809, nous apprend qu'un régiment provisoire de 4 escadrons de chasseurs avait été organisé pour le service de l'état-major général pendant cette guerre. En Crimée, en Italie et pendant la campagne de 1870, le service des escortes était fait par des escadrons commandés chaque jour.

D'après les dispositions récemment adoptées, les escortes doivent être fournies en permanence par des escadrons ou des portions d'escadrons, prises dans les dépôts en dehors des quatre escadrons actifs de chaque régiment de cavalerie. Un demi-escadron de dragons est affecté à l'escorte du commandant du corps d'armée ; un demi-

Digitized by Google

escadron de chasseurs ou de hussards est partagé entre les 2 divisions d'infanterie du corps d'armée ; un escadron de hussards ou de dragons forme l'escorte d'un commandant d'armée. Les généraux commandant les divisions de cavalerie indépendante n'ont pas d'escorte particulière. Le règlement sur le service en campagne ne dit rien d'ailleurs sur ce sujet. D'après l'Aide-mémoire des officiers d'état-major, des sous-officiers appartenant au régiment qui a fourni l'escorte d'un quartier général, marchent avec cette escorte pour faire le service d'estafettes. Au dire de l'auteur de *la France est-elle prête?* ces sous-officiers, ainsi qu'un certain nombre de cavaliers-plantons, appartiendraient à la réserve ou même à l'armée territoriale.

Avant la guerre de 1870, quelques régiments de cavalerie se faisaient précéder de sapeurs, comme les régiments d'infanterie. C'était, sauf peut-être pour la garde, une fantaisie irrégulière, imitée de la cavalerie du premier Empire. Tous les régiments de cavalerie de l'armée d'Italie en 1796 avaient des sapeurs ; l'arrêt du 18 vendémiaire an IX, qui institua dans la cavalerie les compagnies d'élite, portait que chaque cavalier de ces compagnies devrait avoir un outil sur sa selle. Les sapeurs des dragons d'Espagne sont restés légendaires, moins pour les services qu'ils rendirent comme pionniers que par la terreur inspirée par eux aux populations [1].

Dans la nouvelle organisation, les régiments de la cavalerie française ne comprennent ni sapeurs ni pionniers. Il n'en est pas de même dans les cavaleries étrangères, et notamment en Autriche.

Il est certain qu'à la guerre une avant-garde de cavalerie légère peut être arrêtée dans sa marche par des obstacles qui seraient facilement détruits à l'aide de quelques outils, qu'il peut être indispensable, par exemple, de barricader les rues d'un village, d'établir une rampe d'accès à un cours d'eau, de couper une route par des abatis, de pratiquer une ouverture dans une clôture palissadée, de faciliter la marche des batteries à cheval, soit en améliorant un chemin, soit en élaguant les arbres, pour passer sous bois. En outre, la cavalerie a pour mission d'opérer sur le

1. Dans la répression des actes commis sur nos traînards, ou même sur nos prisonniers par des paysans fanatiques, ces sapeurs égalèrent plus d'une fois les cruautés qu'ils étaient chargés de punir.

Digitized by Google

territoire ennemi certaines destructions, telles que celles des voies ferrées, des ponts, des lignes télégraphiques, destructions auxquelles il pourrait être avantageux d'affecter des détachements spéciaux, préalablement exercés. L'expérience en a été faite dans l'armée autrichienne pendant la campagne de 1866 en Bohême ; après la paix, et d'après les résultats de cette expérience, la mesure a été généralisée [1].

Dans chaque régiment de cavalerie autrichienne [2], le 4e peloton du 6e escadron est un peloton de pionniers. C'est ce peloton qui fournit l'avant-garde chargée d'assurer la marche du régiment par des travaux de terrassement ou par l'établissement de ponts volants, et de procéder à la destruction des voies ferrées. En outre, chaque escadron, sauf le 6e, comprend 5 ou 6 pionniers, employés particulièrement aux petits travaux du bivouac. Le peloton des pionniers présente un effectif de 30 hommes, ayant comme les pionniers d'escadron, le même équipement, le même armement, le même harnachement que les autres cavaliers et recevant aussi la même instruction militaire. Chaque pionnier du peloton porte, dans une poche en cuir assujettie à la ceinture, une cartouche de dynamite [3]. Les outils sont répartis entre eux.

L'exemple de la cavalerie autrichienne a été plus ou moins suivi dans les autres armées. En Allemagne, chaque escadron comprend une escouade de 6 hommes destinés à accompagner les reconnaissances ; ils sont plus spécialement chargés de la destruction des voies ferrées. Leurs outils et cartouches sont transportés sur les voitures pendant les marches et ne sont fixés au paquetage qu'en cas d'expédition. Dans les régiments bavarois, le nombre des pionniers d'escadron est réduit à 4, armés seulement du sabre et du revolver.

En Angleterre, chaque escadron de cavalerie comprend un sous-officier et 4 cavaliers-pionniers.

En Italie, il existe dans chaque régiment de cavalerie un sergent sapeur, et dans chaque escadron un caporal et 8 cavaliers sapeurs,

1. Pierron, *Des Méthodes de guerre actuelles.*
2. Les détails qui vont suivre sont empruntés à une note sur les cavaleries étrangères, publiée par la réunion des officiers.
3. La note précitée sur les cavaleries étrangères indique une cartouche de 1 kilogramme, c'est probablement 1 hectogramme.

Digitized by Google

armés uniquement du sabre et du revolver; ils portent constamment leurs outils; lorsqu'ils doivent procéder à la destruction d'une voie ferrée, le caporal prend sur lui, dans 2 sacoches fixées à la ceinture, 12 cartouches de dynamite et 15 amorces, portées ordinairement sur la voiture de l'escadron.

En Russie, l'essai des pionniers de cavalerie a été fait pendant la dernière guerre contre les Turcs; nous trouvons à ce sujet des détails intéressants dans le récit d'un correspondant de journal, qui accompagnait la colonne du général Gourko dans sa marche à travers les Balkans. « La colonne, partie le 10 juillet de Tirnowa « pour franchir les défilés de Zelenskirad », dit M. Dick de Lonlay, « comprenait 5 régiments de dragons et de hussards, 2 régiments « de Cosaques, un demi-escadron de la garde impériale, un déta- « chement de pionniers à cheval, armés de pelles, de pioches, de « haches et formé de Cosaques du Caucase, du Don et de l'Oural, « exercés à l'avance au service du génie en vue des travaux à « exécuter dans les passages des Balkans, une sotnia de Cosaques « de l'Oural, 3 batteries de 4 montées, 12 canons de montagne et « diverses troupes d'infanterie, soit en tout 10 bataillons, 25 esca- « drons et 30 bouches à feu. La colonne était précédée de 20 heures « en avant, par l'avant-garde avec laquelle marchaient les pion- « niers, que commandait un colonel, et qui durent se livrer pendant « trois jours, pour assurer le passage de l'artillerie, à d'énormes « travaux. Plusieurs fois on rencontra d'énormes rochers qu'il « fallut attaquer avec des pics, le général Rauch, qui commandait « l'avant-garde, n'ayant pas voulu employer la dynamite[1].

A la suite de la guerre, le service et l'outillage des pionniers de cavalerie ont été réglés; l'outillage et les engins explosifs sont transportés à la suite du régiment sur une voiture légère et répartis par escadron sur des chevaux de bât en cas de marche rapide. Enfin, les cavaliers peuvent, au besoin, porter sur eux les cartouches de dynamite.

En France, la cavalerie persiste à ne vouloir ni pionniers, ni dé-

1. Le colonel Roniquères, qui commandait les pionniers à cheval, fut tué à la célèbre attaque de la passe de Schipka, devant laquelle échoua une première fois le général Gourko, et qui ne fut enlevée que plus tard, par une marche concertée de Gourko et de Skobeleff.

Digitized by Google

tachements spéciaux pour opérer la destruction des voies ferrées; elle s'est même refusée à laisser porter les engins explosifs sur des voitures ou des chevaux de bât. Tous les cavaliers, sans exception, ont chacun un pétard de dynamite de cent grammes, arrimé sur la sacoche de droite; les sous-officiers et brigadiers portent les amorces et mises de feu; quatre sous-officiers par escadron sont, en outre, munis d'une scie articulée, outil des plus utiles et des moins encombrants. Quant aux autres outils, ils doivent être fournis par les batteries d'artillerie (instruction du 27 juin 1876). On a même, à cet effet, augmenté la proportion des outils dans les batteries attachées aux divisions de cavalerie indépendantes. Nous nous permettrons de penser que les chefs de la cavalerie française se sont montrés un peu exclusifs sur cette question des pionniers, tranchée par eux autrement que dans toutes les armées étrangères. Il est vrai que, chaque cavalier étant porteur de 100 grammes de dynamite, on se croit certain, quelle que soit la force du détachement chargé d'opérer une destruction, d'en avoir une quantité suffisante: 15 kilogr. par escadron, 60 kilogr. par régiment, sans compter l'approvisionnement de réserve de 150 kilogr. transporté par une des batteries de la division. Ce serait plus qu'il n'en faudrait; mais, à moins d'une surveillance rigoureuse, il est à craindre que plus d'un de ces pétards portés individuellement ne fasse défaut au moment du besoin. Aussi, d'après une décision récemment provoquée par la commission supérieure des chemins de fer, il doit être formé des détachements de sapeurs destinés à suivre sur des voitures légères les divisions de cavalerie; ces détachements seront accompagnés de voitures portant la dynamite et les outils.

Il est une autre question sur laquelle la cavalerie française est également en opposition avec celles de presque toutes les autres puissances: la suppression des lanciers.

L'Allemagne[1], sur 93 régiments de cavalerie, en possède 25 de uhlans, tous armés de lances.

L'Angleterre, sur 31 régiments de cavalerie, en compte 5 de lanciers.

---

1. Rau, *État militaire des puissances étrangères. Réunion des officiers:* Note déjà citée.

Digitized by Google

L'Autriche, sur 41 régiments de cavalerie, comptait 11 régiments de uhlans armés de lances ; par une décision du 19 mai 1884, la lance a été supprimée ; ces uhlans sont armés maintenant comme des dragons.

La Belgique, sur 8 régiments de cavalerie, en compte 4 de lanciers.

L'Italie, sur 22 régiments de cavalerie, en a 10 de lanciers.

L'Espagne, sur 24 régiments de cavalerie, en possède 8 de lanciers.

La Russie, sur 89 régiments, en compte 25 dans lesquels le premier rang est armé de la lance, savoir : 4 de cuirassiers, 2 de uhlans, 19 de Cosaques ; elle dispose en outre de 683 sotnias de Cosaques irréguliers, dont plus de 400 armées de la lance. On sait ce qu'étaient autrefois les Cosaques irréguliers, et tout le monde a lu les admirables pages que leur ont consacrées le général Morand et, après lui, le général de Brack. Ces deux auteurs les ont cités comme le type le plus parfait de la cavalerie légère ; on dit que la civilisation les a fait dégénérer, mais un écrivain allemand[1] prétend au contraire que parmi eux seulement on pourrait trouver de vrais cavaliers. Il est permis de croire, en effet, que si un nouvel agresseur envahissait la Russie, il trouverait encore en eux « ces cavaliers légers qui entourent l'armée d'un « réseau de vigilance et de défense impénétrable, qui harassent « l'ennemi, qui, donnant toujours des coups et n'en recevant jamais, « atteignent complètement et parfaitement le but que doit se pro- « poser toute cavalerie légère[2] ».

Quoi qu'il en soit, à l'encontre de toutes les nations que nous venons de citer, sauf l'Autriche, la France qui, de 1806 à 1871, a eu des régiments de lanciers, n'en a plus. Il peut être intéressant de se demander pourquoi et comment elle en a eu, pourquoi et comment elle n'en a plus et si elle ne devrait pas en avoir encore. Cette recherche manque peut-être un peu d'utilité pratique, car il n'est pas probable qu'on revienne jamais sur la suppression des

1. L'auteur anonyme du livre intitulé : *la Division de cavalerie dans la bataille*, dont la traduction a été publiée par la *Revue de cavalerie*.

2. De Brack, *Avant-Postes de cavalerie légère*, p. 477. La Russie tend d'ailleurs à diminuer dans sa cavalerie le nombre des hommes armés de la lance ; les chiffres que nous donnons datent de 1885.

Digitized by Google

lanciers; elle aura du moins l'intérêt d'une étude rétrospective, fondée sur les plus glorieux souvenirs de notre cavalerie; elle nous permettra, en tout cas, d'aborder des questions d'une importance plus générale, qui ont soulevé depuis 1870 des polémiques assez vives.

On connaît l'origine des régiments de lanciers. Lorsque, à la fin de l'année 1806, Napoléon, vainqueur de la Prusse à Iéna, fit son entrée dans Varsovie où l'avaient précédé Davout et Murat, un corps de cavalerie recruté parmi la jeunesse noble et riche de la Pologne fut attaché à sa personne. Ce corps était muni de la lance, arme traditionnelle des Polonais (naguère encore les uhlans autrichiens se recrutaient exclusivement en Gallicie).

Plusieurs généraux ont pensé, à cette occasion, qu'une levée en masse des Polonais eût été pour Napoléon le seul moyen de combattre efficacement les Cosaques russes. « Si l'Empereur », dit Morand, « eût dispersé les vaillants jeunes gens qui formaient l'un des « corps de sa garde dans les nombreux villages de leur pays, avec « l'ordre de se retrouver sur le champ de bataille, chacun avec une « compagnie d'hommes montés, armés et équipés à la manière de « leurs ancêtres, le brave Poniatowski, à la tête de cette cavalerie « immense et redoutable, eût seul peut-être renversé le colosse et « vengé les outrages faits à sa nation. L'armée russe, veuve de ses « Cosaques, aurait péri tout entière de faim et de misère, sans peut-« être même obtenir l'honneur de tirer un coup de canon, mais les « Polonais eussent été libres et indépendants; mais la politique ne « le voulait pas, et le génie dut fléchir devant elle [1]..... »

Ces idées, si éloquemment exprimées par le commandant de la 2e division du 3e corps de la Grande-Armée, étaient aussi celles de son illustre chef, le maréchal Davout. L'Empereur ne les approuva pas et se contenta d'incorporer dans sa garde le nouveau régiment des lanciers polonais.

Dix-huit mois plus tard, en Espagne, ce régiment accomplissait un des faits d'armes les plus étonnants dont les annales de la cavalerie puissent faire mention.

L'Empereur, appelé par le soulèvement de Madrid, marchait

1. *L'Armée selon la Charte*, p. 207.

Digitized by Google

sur cette capitale. Il était suivi par toute la cavalerie de la garde, en tête de laquelle se trouvait le régiment des lanciers polonais dont un escadron était, ce jour-là, de service d'escorte. Arrivée au col de Somo-Sierra, l'armée se trouve en face d'une division de 9,000 hommes, appuyée par 16 canons qui dominaient et balayaient la route. La position semblait inexpugnable. Une infanterie qui eût voulu l'aborder de front, eût été hachée ; la tourner aurait été trop long : avant que les régiments d'infanterie détachés dans ce but eussent couronné les hauteurs qui, à droite et à gauche dominent le col, la colonne du centre aurait été écrasée. Sans laisser à ses soldats le temps de s'étonner et à ses ennemis le temps de se reconnaître, l'Empereur se tourne vers l'escadron d'escorte et montrant du doigt les batteries : « Allons », dit-il, « enlevez-moi cela et au galop. » Aussitôt l'escadron se précipite en colonne par quatre sur la route, sous le feu le plus violent : il est ramené, mais le colonel le rallie et l'appuie avec les autres escadrons ; la montagne est gravie au galop ; les lanciers pénètrent dans les batteries, clouent les canonniers sur leurs pièces et s'en emparent ; l'infanterie espagnole, surprise de ce coup d'éclat, est mise en déroute et le redoutable passage est enlevé [1].

Une telle action devait assurer la renommée des lanciers de la garde, bientôt partagée par un autre régiment polonais faisant partie de la cavalerie de ligne, et surtout par les *lanciers rouges* formés plus tard avec la cavalerie de la garde du roi de Hollande.

En 1811, les services rendus par les lanciers décidèrent Napoléon à créer le corps des chevau-légers-lanciers, comprenant 9 régiments. Leur réputation fut portée à son comble dans la campagne de 1815, pendant laquelle ils se couvrirent de gloire, le 16 juin aux Quatre-Bras, le 18 juin à Waterloo ; si bien que, la Restau-

1. *Victoires et Conquêtes*, t. XVII. M le colonel de Gonneville, dans ses *Souvenirs*, raconte le fait d'une manière un peu différente : les chasseurs à cheval de la garde auraient chargé les premiers, après une reconnaissance de la position, faite par le général Piré, qui l'avait déclarée impossible à enlever ; les chasseurs auraient été vivement ramenés, et c'est alors que le colonel des lanciers, comte Krasinski, aurait demandé à l'Empereur de recommencer l'attaque, mais le récit du duc de Padoue dans ses *Mémoires*, et celui de M. de Colbert, dans ses *Traditions et Souvenirs*, sont conformes à celui que nous donnons. D'après le bulletin officiel de la bataille, la charge aurait été conduite par le général Montbrun, sur les états de service duquel figure la mention : « s'est distingué à la bataille de Somo-Sierra ».

Digitized by Google

ration les ayant supprimés pour ne conserver que le seul régiment des lanciers de la garde royale, ce fut une idée invétérée dans le public que cette suppression avait été imposée par un des articles secrets des traités de 1815. Quoi qu'il en soit, Louis-Philippe crut donner satisfaction au vœu de la nation et de l'armée en rétablissant les régiments de lanciers, en leur donnant l'uniforme des lanciers rouges de l'Empire, qu'ils ne gardèrent pas longtemps du reste, et en confiant à son fils, le duc de Nemours, le commandement du 1er régiment, formé avec celui de la garde royale.

Depuis lors, cependant, les régiments de lanciers, d'abord au nombre de 6, puis portés à 8, n'ont rien ajouté à l'illustration de leurs aînés, et ne se sont guère distingués que par l'élégance de leur costume et de leur coiffure polonaise. Cependant, à la bataille de Solférino, une charge en fourrageurs, énergiquement poussée par le 1er régiment de lanciers, dégagea la droite du 4e corps et permit à l'infanterie du général Niel de s'emparer définitivement de Casa-Nuova ; à la bataille de Frœschwiller, le 6e de lanciers mérita d'être associé à la gloire acquise par les cuirassiers de la brigade Michel, puisqu'il eut une part égale à l'héroïque charge de Morsbronn : sur deux escadrons engagés, il ne revint de cette charge que 2 officiers et 15 cavaliers. A la bataille de Rezonville, les lanciers de la garde impériale, revenant d'escorter l'empereur jusqu'à Étain, fournirent une charge des plus heureuses contre les dragons prussiens ; ils les traversèrent, mais, pris pour l'ennemi à cause de leur costume étrange, ils furent assaillis et sabrés par les dragons et hussards de la division Legrand ; cette funeste méprise enleva peut-être à la cavalerie française le succès qu'elle aurait obtenu dans le grand combat où plus de 7,000 cavaliers furent aux prises.

Vers la fin de la guerre de 1870, plusieurs généraux et colonels demandèrent instamment que les lances fussent retirées et remplacées par des carabines. « Je vous en prie », disait au ministre, dans un télégramme que nous avons lu et dont nous garantissons le sens sinon le texte exact, le colonel d'un régiment de lanciers, le 5e, croyons-nous, « retirez-moi mes lances, et donnez-moi des « chassepots ; armé comme je le suis, je ne puis éclairer l'armée. » Le fait est que l'armée était peu ou plutôt n'était pas éclairée.

Digitized by Google

Le général de Loverdo, directeur du personnel au ministère, répondit à ce colonel : « Prenez modèle, pour éclairer l'armée, sur « les uhlans prussiens, qui sont armés de lances. »

Malgré cette spirituelle boutade, les lances du 5e régiment ne tardèrent pas à être remplacées par des fusils de cavalerie. La même mesure fut appliquée successivement aux autres régiments, et la loi de 1875, en ne mentionnant plus de lanciers, ne fut que la consécration d'un fait presque entièrement accompli.

Les motifs allégués pour la suppression de la lance étaient : 1° la nécessité de pourvoir toute la cavalerie d'armes à feu ; 2° l'impossibilité de former, avec la durée insuffisante du service, des cavaliers capables de manier convenablement la lance ; 3° l'inconvénient du port de la lance à la botte, qui a presque toujours pour conséquence des blessures au garot et la fatigue excessive du bras du cavalier ; 4° la rareté probable, à l'avenir, des combats de cavalerie contre infanterie ; 5° l'infériorité de la lance dans les engagements de cavalerie.

Le premier de ces motifs est évidemment plausible, mais les uhlans prussiens sont armés de carabines Mauser, un peloton par escadron dans les régiments de lanciers italiens est armé de la lance et du mousqueton, et si le port de la carabine française est incompatible avec celui de la lance, on aurait pu donner aux lanciers une arme à feu plus légère, sans leur ôter leurs lances.

Au second motif nous n'avons rien à objecter, si les officiers de cavalerie, seuls compétents pour en juger, l'affirment positivement. Nous nous bornerons à observer que les fameuses divisions de cavalerie de la Grande-Armée ont moins brillé par l'habileté équestre de leurs soldats que par l'adresse de ceux-ci à manier leurs armes. Tous les auteurs allemands en font la remarque : la supériorité des Français dans les engagements de cavalerie a tenu à l'usage qu'ils ont su faire de leurs sabres et de leurs lances plutôt qu'à leur manière de monter à cheval et à la qualité de leurs chevaux. Ne pourrait-il pas encore en être de même aujourd'hui avec la lance aussi bien qu'avec le sabre ?

Quant au port de la lance à la botte, l'inconvénient signalé est réel ; mais le général de Brack donne le moyen de l'éviter en imitant les lanciers rouges qui changeaient souvent le porte-lance d'é-

Digitized by Google

trier, et la lanière de bras, tenant la lance tantôt à droite, tantôt à gauche, et qui même, de temps à autre, faisaient soutenir la lance par le cavalier sans l'appuyer à l'étrier.

Qui ne connaît le mot de Montécuculli, répété par le maréchal de Saxe : « La lance est la reine des armes. » Le maréchal Marmont s'est montré après eux enthousiaste de la lance ; selon lui, elle ne convient pas à la cavalerie légère, appelée à combattre corps à corps ; mais contre l'infanterie elle est souveraine, et il faudrait en armer le premier rang de tous les régiments de ligne et de grosse cavalerie. Il raconte même à ce sujet un épisode assez curieux de la bataille de Dresde, le 27 août 1813. L'infanterie de l'aile gauche de l'armée autrichienne, séparée du centre, luttait contre la cavalerie de Murat qui ne pouvait parvenir à l'entamer; la pluie, qui tombait depuis le matin, avait mouillé les fusils à pierre, et des carrés sur lesquels s'acharnaient les cuirassiers du corps de Latour-Maubourg, ne partaient plus que de rares coups de fusil ; pourtant les escadrons venaient se briser contre un rempart de baïonnettes qu'ils ne pouvaient franchir. Latour-Maubourg eut l'idée de placer devant le premier escadron les cinquante lanciers de son escorte; ils ouvrirent avec leurs lances, plus longues que les fusils, une brèche par laquelle se précipitèrent les cuirassiers; plusieurs carrés furent ainsi enfoncés; l'aile gauche des Autrichiens tout entière succomba et fut prise.

Le général de Brack, qui avait servi successivement sous l'Empire dans les hussards et dans les lanciers, s'exprime ainsi : « La lance est l'arme dont l'effet moral est le plus puissant et « dont les coups sont les plus meurtriers... » « A Waterloo », raconte-t-il ailleurs, « nos quatre régiments de la garde se trou- « vaient sur une même ligne ; nous avions croisé la lance, l'en- « nemi démasqua spontanément notre front pour se porter sur « les régiments à armes courtes. » Ce général ajoute, il est vrai : « La lance n'est une arme redoutable qu'à la condition d'être ma- « niée par un cavalier adroit et solide. Au contraire, elle assure la « perte d'un lancier malhabile et mauvais cavalier. »

Le fait de la bataille de Dresde, cité par Marmont, ne pourrait évidemment plus se produire; quelques officiers affirment même, et nous le rappelons afin de pouvoir examiner la quatrième objection

Digitized by Google

que nous avons indiquée contre le maintien des lanciers, que « l'infanterie ne pourra plus jamais être abordée par la cavalerie ».

« L'infanterie », dit le général Berthaut, « doit être bien convaincue qu'aujourd'hui elle n'a rien à craindre de la cavalerie, « et qu'elle peut recevoir une charge dans une position quelconque[1] » ; mais cet auteur ajoute : « pourvu qu'elle l'attende « avec calme, et qu'elle ait en avant d'elle un champ de tir très « étendu; toutefois, les formations à rangs serrés sont les plus « avantageuses. »

Il n'y a là rien de bien nouveau, car le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, cité par le général Berthaut lui-même, avait déjà écrit il y a longtemps : « Napoléon était en général fort partisan « des carrés, et ils sont devenus dans les armées françaises d'un « usage journalier. Ce système m'a toujours semblé absurde, et « pendant environ vingt ans que j'ai fait la guerre, je n'ai jamais « rencontré une circonstance où il m'ait paru nécessaire de l'em- « ployer. J'ai ouï dire à ceux qui s'en servaient que c'était dans « le but de donner à l'infanterie de la force contre la cavalerie et « d'augmenter sa confiance ; j'ai toujours pensé que cela devait pro- « duire le contraire, puisqu'on lui ôte de son feu qui fait sa force[2]. » Malgré tout notre respect pour l'autorité de Saint-Cyr, nous nous permettrons de le trouver ici quelque peu exclusif et paradoxal. Il ne s'était pas trouvé d'ailleurs, quelle que fût sa grande expérience, dans toutes les circonstances de la guerre. Napoléon avait rapporté sa prédilection pour les carrés de la campagne d'Égypte, où cette formation était indispensable pour maintenir l'infanterie au milieu des flots de Mameluks qui l'enveloppaient de toutes parts. Ces cavaliers, admirablement montés, d'une bravoure folle, méprisant la mort avec tout le fanatisme musulman, répandus dans la plaine, débordaient de leur multitude les lignes de notre petite armée, et la formation en carrés, loin de diminuer le feu de l'infanterie, le produisait dans tous les sens, grâce aux dispositions adoptées. Plus tard, en 1806, lorsque la Grande-Armée se disposait à franchir les défilés de la Franconie pour pénétrer dans la vallée de la Saale, Napoléon, plein des souvenirs de la guerre

1. *Marches et Combats*, t. Ier, p. 135.
2. Gouvion-Saint-Cyr, *Mémoires sur la campagne de* 1813.

Digitized by Google

de Sept ans, et croyant retrouver dans la cavalerie prussienne les escadrons de Ziethen et de Seydlitz, répétait sans cesse à ses lieutenants : « Préparez-vous à des batailles d'Égypte. » Or Davout, Friant et Morand étaient tous trois des soldats d'Égypte ; il est donc permis de penser qu'ils se le rappelèrent sur le champ de bataille d'Auerstædt, lorsque la division Friant, au début de la journée, fut assaillie par les nombreux escadrons de Blücher, et quand plus tard, Morand vit fondre sur lui les 10,000 cavaliers du prince Guillaume; ni l'un ni l'autre de ces deux divisionnaires, ni leur illustre chef n'hésitèrent alors à faire former les carrés. Plus tard encore, lorsque allait commencer la campagne de 1813, Napoléon écrivait de Mayence, le 17 avril, à Marmont, en lui recommandant l'instruction de ses jeunes conscrits : « La formation en carré « par bataillon est la manœuvre la plus importante, c'est le seul « moyen de se mettre à l'abri des charges de cavalerie et de sauver « tout un régiment. » Enfin, plus récemment, à la bataille d'Isly, le maréchal Bugeaud ne disposa-t-il pas les bataillons de son armée de manière à les former rapidement en carrés si les attaques de la cavalerie devenaient trop pressantes? Mais les cavaliers marocains ne valaient pas les Mameluks, et bien que « l'armée ressemblât à un lion entouré de cent mille chacals », disaient les Arabes, Lamoricière et Bedeau purent les repousser sans former les carrés. Et pour tout résumer dans un dernier exemple, que serait devenue l'arrière-garde du maréchal Clauzel à la retraite de Constantine, sans le fameux carré du 2e léger? D'ailleurs, Waterloo a prouvé que les généraux français n'étaient pas les seuls qui fussent partisans des carrés. Enfin, l'infanterie prussienne n'a-t-elle pas pris cette formation pour résister aux attaques de la cavalerie autrichienne à la fin de la bataille de Sadowa, et aux charges désespérées de la cavalerie française dans la journée de Sedan?

On cite toujours comme extraordinaires les circonstances dans lesquelles une infanterie débordée sur ses ailes par la cavalerie a pu tenir bon, sans se former en carrés. Tel est le cas de la 72e demi-brigade de la division Monnier à Marengo. Formée en bataille dans cette plaine entièrement unie, chargée par un gros corps de cavalerie et complètement enveloppée, elle ne montra pas la moindre crainte ; les deux premiers rangs firent feu sur

Digitized by Google

le front, tandis que le troisième fit demi-tour et feu en arrière, et la cavalerie ennemie se retira sans avoir pu entamer la 72e. Nous avons été témoin nous-même, à Balaklava, du sang-froid avec lequel les Highlanders attendirent la charge de la cavalerie russe. De la hauteur où les Français étaient prêts à descendre dans la plaine, cette cavalerie nous semblait déjà arrivée sur les baïonnettes écossaises, quand nous vîmes les fusils s'abaisser, et soudain la masse de cavalerie tourner bride et se disperser comme une volée de perdreaux, avant même que le feu commençât. Certes, c'était un beau spectacle après lequel nous aurions juré, pour notre compte, que la cavalerie ne peut pas aborder l'infanterie.

Ce qui est vrai, et l'a été de tout temps, c'est qu'une infanterie qui ne peut pas être tournée et dont le moral est intact peut arrêter par son feu la meilleure cavalerie. Et si l'on interroge l'histoire de la guerre, on verra combien rares sont les circonstances où, même avec l'ancien armement, les charges de la cavalerie contre l'infanterie ont réussi sans avoir été préparées par l'action de l'artillerie ou favorisées par le désordre du combat, par la surprise et la démoralisation.

Qu'on se rappelle la bataille de Leipzig, en 1631, où l'infanterie de Gustave-Adolphe repoussa les charges réitérées des cuirassiers de l'Empereur, si redoutés jusque-là; celle de Fleurus, en 1690, où, pour résister à la cavalerie française, les Hollandais n'avaient certes pas de fusil à tir rapide; de Fontenoy où, jusqu'à l'arrivée des quatre canons qui firent brèche dans la *colonne infernale,* cette colonne resta inébranlable; de Molwitz où trente escadrons autrichiens échouèrent contre l'infanterie prussienne; de Kunersdorf où la cavalerie de Seydlitz fut repoussée par l'infanterie russe; les Pyramides, Auerstædt, Lutzen..... Au premier combat de Krasnoé en 1812, la Grande-Armée, marchant sur Moscou, fut arrêtée par la division russe Neveroffskoï qui, forte de 8,000 hommes à peine, résista toute la journée aux 15,000 cavaliers de Murat. En vain ces nombreux escadrons, « resplendissants d'acier, « si brillants d'ardeur et d'audace », a dit le général Morand, privés ce jour-là, par l'imprévoyance de leur chef, de leur artillerie légère, chargèrent à quarante reprises la division russe; elle put

Digitized by Google

continuer sa route après avoir perdu seulement 2,000 hommes et huit canons. A Solférino, la brillante charge de la division Desvaux n'eut aucun succès, parce que son chef n'avait pas eu le temps ou avait dédaigné de la faire préparer par l'action de l'artillerie. A Rossbach, si Seydlitz réussit avec ses escadrons à renverser du premier coup l'infanterie française et à gagner la bataille dès le début, c'est grâce à son artillerie légère[1], brusquement démasquée, tirant à mitraille, et à une heureuse attaque de flanc favorisée par la fuite de la cavalerie autrichienne. Au combat d'Arlon, en 1792, les carrés autrichiens furent enfoncés et sabrés par 400 carabiniers, mais seulement quand le colonel Sorbier y eut fait brèche avec son artillerie à cheval, tirant à mitraille à cinquante pas. A Wertingen, en 1805, une troupe de 2,000 hommes formée en carrés est enfoncée et prise par les dragons de la division Beaumont; c'était la suite de l'effet moral produit sur l'armée autrichienne par l'apparition subite de la cavalerie française en arrière de ses lignes. A Eylau, les dragons de Grouchy, les cuirassiers de d'Hautpoul et la cavalerie de la garde, en tout 70 escadrons entraînés par Murat, traversent les trois lignes de l'infanterie russe et la foulent sous les pieds de leurs chevaux; mais cette infanterie était battue par le feu convergent de quarante bouches à feu de l'artillerie de la garde, et d'ailleurs cette charge célèbre, sur laquelle les détails nous manquent, ne fit que suspendre les progrès de l'armée russe et donner le temps à Davout d'arriver sur le champ de bataille. A Tudela, c'est une batterie de 60 pièces qui ouvre dans le centre de l'armée espagnole une trouée par laquelle pénètrent les escadrons de Colbert et de Lefebvre-Desnouettes pour prendre ensuite les deux ailes à revers. A Medellin, c'est l'audacieux Sénarmont qui, avec son artillerie, fraie le chemin aux dragons de Latour-Maubourg, puis aux hussards de Lasalle. A la fin de la journée d'Eckmühl, deux carrés autrichiens qui soutenaient la retraite, démoralisés par la déroute de la cavalerie qui les couvrait, sont enfoncés par nos cuirassiers vainqueurs. A Essling, il est vrai, pendant la journée du 21 mai 1809, alors que Lannes triomphant chassait devant lui le corps de Hohenzol-

1. Napoléon, *Précis des guerres de Frédéric.*

Digitized by Google

lern, Bessières se précipite avec les cuirassiers de la division Espagne sur cette infanterie ébranlée qui reculait déjà, enfonce plusieurs carrés, prend des canons et des drapeaux. Le lendemain, à l'instant critique, lorsque, faute de munitions, il lui faut reculer à son tour et disputer le terrain pied à pied, Lannes lance les 5,000 cuirassiers de Bessières, qui dans une charge désespérée, soutenus par les chasseurs de Lasalle et de Marulaz, brisent la ligne de l'infanterie autrichienne, et l'arrêtent au prix de pertes énormes. Le terrain est déblayé, la garde impériale peut arriver, l'armée est sauvée d'une défaite qui semblait inévitable et d'une destruction complète, mais cette action de notre cavalerie est citée comme une des plus extraordinaires des guerres de l'Empire.

A La Fère-Champenoise, en 1814, la division Pacthod, composée de gardes nationales, se forme en carrés dans la plaine et tient tête à la cavalerie de la garde impériale russe, jusqu'à ce que l'artillerie arrivant, elle soit rompue, dispersée et prise. A Waterloo, les dragons anglais de Pondonby tombent sur l'infanterie de Drouet d'Erlon, engagée dans un violent combat avec celle des Anglais et marchant en colonne dans l'ordre le plus défectueux. A quoi aurait servi à cette infanterie d'avoir des fusils à tir rapide puisqu'elle ne put faire feu? Le même jour, les cuirassiers de Kellermann et Milhaud, nous y reviendrons tout à l'heure, renversent plusieurs carrés, mais outre que ces charges sont restées dans l'histoire comme un modèle impérissable d'héroïsme et d'acharnement, elles furent préparées par les batteries à cheval qui s'avancèrent si près de l'ennemi que l'Empereur s'écria en parlant du colonel qui les commandait : « Duchand déserte ! » A Balaklava, la charge insensée de la cavalerie de Lord Cardigan traversa deux ou trois lignes de cavalerie russe, mais que restait-il de ces superbes escadrons, quand ils revinrent sous la protection de nos chasseurs d'Afrique? Nous qui accompagnions ces chasseurs, nous avons vu vingt lanciers, représentant les restes d'un régiment [1].

Parmi les batailles de ces dernières années, Custozza, dans la campagne de 1866, est peut-être celle où la cavalerie a joué le plus beau rôle. Le succès de l'armée autrichienne commença, en

1. Les régiments anglais à Balaklava ne comptaient guère que 150 chevaux.

Digitized by Google

effet, par la réussite de deux charges audacieuses sur les deux ailes; à droite, trois pelotons de uhlans, à gauche, une brigade traversent hardiment les lignes de tirailleurs et tombent sur l'infanterie italienne au moment où elle passait de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille; à droite une brigade d'infanterie, à gauche trois divisions sont arrêtées par cet heureux mouvement et ne reparaissent plus de la journée [1]. La charge de droite fut particulièrement remarquable. « Trois pelotons du régiment de lanciers de Sicile », dit le commandant Canonge, « énergiquement conduits, se précipitent « avec autant d'audace que d'à-propos, sur la brigade Forli, qui, « confiante, s'avance sans avant-garde et en colonne de route. « L'état-major qui tient la tête est bousculé et se rejette sur la « colonne, qui elle-même reflue. Le général-major Dho et le géné- « ral Cerale sont blessés; deux pièces sont prises, la confusion est à « son comble. Un seul bataillon, sur les cinq présents, ne se laisse pas « entraîner par le torrent des fuyards : il se jette dans les fossés à « droite et à gauche, et fusille à bout portant, au moment où ils « reviennent, les lanciers autrichiens. Ceux-ci en un clin d'œil « ont 86 hommes, dont 2 officiers, hors de combat; ils sont réduits « à 17 hommes parmi lesquels figure leur chef, le capitaine Bech- « toldsheim, mais leur dévouement n'est pas stérile..... » La division Cerale resta tellement démoralisée, qu'on ne parvint pas à la reconstituer de la journée [2].

L'infanterie italienne, il est vrai, n'avait pas de fusils à tir rapide, mais qu'aurait-t-elle fait de plus, si elle en avait eu ? et quand bien même un seul des cent trois uhlans de Sicile ne serait pas resté debout, la déroute de la brigade Forli n'eût-elle pas été un fait accompli? A Sadowa, deux divisions de cavalerie autrichienne se sacrifièrent, comme les cuirassiers d'Essling, pour le salut de l'armée, en tombant sur l'infanterie prussienne victorieuse et armée

1. Ces détails sont tirés d'un ouvrage allemand, dû à la plume d'un auteur anonyme, dont la traduction a été publiée par la *Revue de cavalerie*. Cet auteur paraît un cavalier passionné en même temps qu'un grand contempteur de la cavalerie française. Suivant lui, tous nos généraux de cavalerie, sauf Murat, ne valent pas le diable, et parmi les plus mauvais, il cite Kellermann, le héros de Marengo. En revanche, il ne fait ni à Lasalle, ni à Montbrun l'honneur de les nommer.

2. Canonge, *Histoire militaire contemporaine*, t. I, p. 392. Le capitaine Bechtoldsheim eut son cheval tué et sauta sur celui d'un major italien qui venait d'être blessé mortellement.

Digitized by Google

cette fois de fusils à aiguille. Ces deux divisions furent décimées; elles perdirent 72 officiers, 1,250 hommes et 1,000 chevaux, mais elles arrêtèrent la poursuite et sauvèrent l'infanterie autrichienne d'une destruction complète.

Pourquoi cette longue énumération? nous dira-t-on. — Pour montrer que tout se passait à peu près autrefois comme à présent, répondrons-nous. Les deux compagnies de voltigeurs qui, enveloppées de toutes parts au combat de Witepsk, en 1812, firent l'admiration de l'armée en résistant seules à la cavalerie russe, ne trouveraient aujourd'hui aucune infanterie pour les surpasser.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr se plaignait de ce que, dans les dernières années de l'Empire, on employât presque toujours la cavalerie à un service « pour lequel elle n'est pas faite », disait-il, « et qui amène promptement sa destruction ; je veux parler de ces « charges multipliées sur des carrés d'infanterie, dont une seule, « en supposant qu'elle réussisse, n'en est pas moins la ruine du « régiment qui l'exécute ».

Arrivons maintenant à la dernière guerre, où des deux côtés l'infanterie était pourvue d'armes à tir rapide, et passons en revue toutes les actions où la cavalerie a lutté contre l'infanterie; rappelons-en tout au moins les plus remarquables.

C'est d'abord Morsbronn, où la brigade Michel, 8e et 9e de cuirassiers, 6e de lanciers, part au galop pour traverser des houblonnières, des rangées d'arbres, des souches coupées à ras de terre, de nombreux fossés et pénétrer jusque dans les rues d'un village, défendu par deux régiments d'infanterie; puis à Reichshoffen, la division Bonnemains, 1er, 2e, 3e et 4e de cuirassiers, se dévouant comme la brigade Michel et se précipitant comme elle à travers les vignes, les enclos, les houblonnières, contre l'infanterie de deux corps d'armée prussiens appuyés par le feu de sept batteries, tirant à obus et à mitraille. — L'une et l'autre de ces deux charges n'eussent-elles pas eu le même sort en face des anciennes armes?

A Sedan, c'est une tentative désespérée, c'est l'honneur et rien que l'honneur de l'armée, qu'il s'agit de sauver, car de l'aveu du général Ducrot[1], l'infanterie est hors de combat : les escadrons,

1. *La Journée de Sedan*, édition in-12, p. 39.

Digitized by Google

conduits par Galliffet, arrachent au vieux roi Guillaume un cri d'admiration et un éloge dans le bulletin de sa victoire. Mais que pouvaient-ils contre une infanterie victorieuse, formée en carrés sur ses ailes? Le fait seul d'avoir renouvelé plusieurs fois la charge, démontre que la cavalerie, si téméraire qu'elle soit, n'est pas complètement anéantie par les nouveaux feux de l'infanterie.

Déjà quelques jours plus tôt, à Beaumont, le 5e régiment de cuirassiers, cherchant à couvrir la retraite du 5e corps, s'était lancé à fond contre le 27e régiment prussien; desservi par le terrain, il est brisé *à courte-distance* par les feux d'une infanterie bien postée, bien commandée, et ses débris doivent rebrousser chemin, dit le commandant Canonge[1]; 3 officiers supérieurs, 7 officiers, 11 sous-officiers et 90 hommes restent sur le terrain. Ici, la rapidité du tir a dû augmenter les pertes de la cavalerie, mais la distance était courte, le terrain mauvais, l'infanterie victorieuse et bien commandée. C'est encore presque de l'histoire ancienne!

La bataille de Rezonville est certainement de toutes les affaires de la guerre de 1870, celle dans laquelle la cavalerie a joué le plus grand rôle. Nous n'y voyons pas moins de sept circonstances dans lesquelles la cavalerie a chargé sur l'infanterie sans succès apparent[2].

1° Du côté des Allemands, les dragons de la garde royale et les hussards de Brunswick chargent dès le matin sur deux brigades du 2e corps de l'armée française en retraite : ils sont repoussés avec perte. Ici, on peut admettre l'effet du nouvel armement.

2° Le 2e régiment de lanciers et les cuirassiers de la garde impériale sont lancés par le maréchal Bazaine sur l'infanterie prussienne. Aucune artillerie ne les soutient malgré la demande du général Du Preuil qui les commande[3], le terrain n'a pas été reconnu, des obstacles imprévus forcent les escadrons à se désunir, les lanciers s'arrêtent; quant aux cuirassiers, fusillés à revers par une brigade d'infanterie qu'ils ont traversée, puis de flanc par une autre, ils se retirent, laissant sur le terrain 22 officiers, 244 hommes

1. *Histoire militaire contemporaine*, t. II.
2. Nous nous sommes servi pour l'exposé qui va suivre, de l'excellent livre de M. le commandant de Vitré sur la *Cavalerie française*, de l'ouvrage allemand : *la Division de cavalerie dans la bataille*, de l'*Histoire militaire* de M. le commandant Canonge, enfin du récit du grand état-major prussien.
3. Le colonel Bonie, *la Cavalerie française en* 1870.

Digitized by Google

et 250 chevaux. Ces pertes ne sont pas supérieures à celles qu'éprouvaient en pareil cas les cavaliers du premier Empire, témoin les cuirassiers à Essling. Encore cette charge a-t-elle dégagé en partie notre infanterie serrée de près.

3° La brigade prussienne Redern, poursuivant les débris des cuirassiers de la garde, traverse une batterie, bouscule l'état-major du maréchal Bazaine, est arrêtée par le 3e bataillon de chasseurs, et décimée par le feu, elle est chargée à son tour et sabrée par les deux escadrons d'escorte du maréchal. Si le feu de l'infanterie est aussi terrible qu'on le dit, comment cette brigade avait-elle pu aller jusque-là?

4° La 6e division de cavalerie allemande, débouchant sur le plateau pour charger le 2e corps français qui battait en retraite, trouve devant elle, au lieu d'une troupe vaincue, une infanterie d'élite toute fraîche, les grenadiers de la garde, qui l'arrêtent à 500 pas et la forcent à s'éloigner avec des pertes énormes. L'ancienne garde impériale l'eût arrêtée à 200 pas, et le résultat eût été le même. Les auteurs allemands ne se gênent guère d'ailleurs pour déclarer la charge absurde, mal engagée, plus mal conduite encore et pour signaler l'insuffisance du chef de cette 6e division.

5° La brigade prussienne Bredow, réduite à 6 escadrons, 800 chevaux, sur l'ordre du général Alvensleben, profitant d'un ravin pour dissimuler sa marche et parcourir 3,600 mètres, tombe sur une batterie française, sabre les canonniers, passe dans les intervalles des bataillons, renverse même un carré, disent les auteurs allemands, mais rompue par les feux de l'infanterie qui se retourne, elle est livrée dans le désordre le plus complet aux coups des divisions de Forton et de Valabrègue qui la détruisent presque complètement : elle perd 16 officiers, 363 hommes, 400 chevaux. Son histoire ne pourrait-elle pas être datée de 1815 ? D'ailleurs, les Allemands font observer avec raison que cette charge a eu pour résultat d'arrêter le mouvement offensif du 6e corps français.

6° Les dragons de la garde royale et le 4e régiment de cuirassiers allemand se jettent au-devant des divisions Grenier et de Cissey, victorieuses de la 38e brigade prussienne. Ces deux régiments perdent le tiers de leur effectif, mais réussissent à arrêter le mouvement et à écarter le danger qui menaçait l'armée allemande.

Digitized by Google

7° A 8 heures du soir, la 6e division de cavalerie allemande reçoit du prince Frédéric-Charles l'ordre de charger; elle est arrêtée par les zouaves et les voltigeurs de la garde, conduits par Bazaine. Ici encore le commandant de la 6e division est fortement blâmé par les auteurs allemands; les armes modernes n'ont aucune influence sur le résultat de cette charge, dont l'objet était d'ailleurs de dissimuler la retraite de l'armée allemande en faisant croire à un retour offensif de sa part.

On sait qu'à la bataille du 18 août, le rôle des cavaleries allemande et française fut à peu près nul. Cependant sur l'ordre du général Steinmetz, la 1re division de cavalerie allemande gravit les pentes du Point-de-Jour et essaya de se déployer sur le plateau. Elle n'y put parvenir, le terrain étant si étroit que les colonnes serrées en masses se touchaient côte à côte. Envoyée là on ne sait pourquoi, elle y resta quelque temps sous une pluie de projectiles, et quand son chef se décida à quitter cette position, poursuivie par un feu violent, elle perdit beaucoup de monde, jetant un tel trouble dans toute la droite de l'armée allemande que l'on y crut la bataille perdue. Il peut être utile de sacrifier la cavalerie; il est évidemment absurde de la sacrifier sans profit.

Nous n'entendons pas d'ailleurs soutenir que le perfectionnement des armes à feu, qui s'est continué depuis 1870 et se continuera encore, n'ait rien ajouté à la force de l'infanterie contre les attaques de la cavalerie. Nous sommes persuadé, au contraire, que la cavalerie pourra moins que jamais réussir contre une infanterie se trouvant sur ses gardes et possédant tout son moral. Parcourir à découvert un long espace sous le feu de cette infanterie, sera chose sinon impossible, du moins terriblement difficile; la laisser immobile, exposée au feu, sera plus difficile encore. Et pourtant la 1re division de cavalerie allemande au Point-du-Jour a perdu proportionnellement moins de monde que la brigade des carabiniers à la bataille de Minden en 1759, exposée pendant quatre heures au feu de deux batteries hanovriennes et sur 1,329 cavaliers présents, laissant sur le terrain 700 hommes et 69 officiers. A Neerwinden, en 1694, les mêmes carabiniers, déployés pendant cinq heures sous le feu de 80 pièces de canon, arrachèrent au prince d'Orange la célèbre exclamation: « Oh! l'insolente nation », et décidèrent ensuite la

Digitized by Google

victoire par une charge brillante, quand les retranchements ennemis eurent été enlevés par les gardes françaises; leurs pertes avaient été énormes. De même à Fontenoy, immobiles sous le canon et la mousqueterie, de six heures du matin à midi, ils se voient des files entières enlevées, mais pénètrent enfin dans la colonne anglaise en tête de la fameuse charge, qui eut raison de cette *colonne infernale*.

Pas plus dans ce temps-là qu'aujourd'hui, on ne faisait la guerre sans recevoir des coups. On peut en juger par les états de service de M. de Toulouse-Lautrec, mestre de camp d'un régiment de cavalerie : blessé à Fontenoy de deux biscaïens, dont l'un lui a traversé d'outre en outre le haut de la cuisse et l'autre contusionné la poitrine ; blessé à Lawfeld de trois coups de sabre et d'un coup de pistolet à la tête, blessé à Crefeld de quatre coups de feu et d'un coup de baïonnette ; blessé quelques jours après d'un coup de sabre dans une reconnaissance, renversé de son cheval à Minden et foulé aux pieds des chevaux de son escadron[1].

Que dit d'ailleurs le général de Galliffet dans son projet d'instruction de 1879 ?

« Une cavalerie entreprenante, surtout lorsqu'elle est renforcée « par l'artillerie à cheval, pourra dans maintes circonstances cau- « ser un dommage sérieux à l'infanterie ennemie, en se présentant « à l'improviste sur sa tête, ses derrières, ses flancs, en la contour- « nant, la forçant à prendre certaines dispositions de combat, à « marcher plus compacte et, par conséquent, à ralentir sa marche « et son arrivée sur le champ de bataille. »

Que dit l'instruction sur le service de la cavalerie en campagne (10 juillet 1884) ? « Une infanterie fatiguée par la lutte, une artille- « rie qui manœuvre, offriront toujours à la cavalerie l'occasion de « charges heureuses, si elle est lancée au galop. »

Le prince de Hohenlohe va plus loin : « Rarement », dit-il, « une « charge exécutée de front contre une infanterie intacte encore, sera « couronnée de succès. Mais c'est justement parce qu'on ne peut « jamais être fixé d'avance sur la valeur de l'infanterie ennemie, « qu'il ne faut pas condamner d'une façon absolue les charges de

1. Susane, *Histoire de la cavalerie*, t. II, p. 366.

Digitized by Google

« cavalerie exécutées contre l'infanterie intacte. Il faut même les « approuver quand la situation est telle que la cavalerie, même en «se sacrifiant entièrement à l'ensemble de l'armée, rend un ser- « vice plus grand que n'est la perte qu'elle subit[1].» Et dans le fait, bon nombre de charges réputées célèbres ne sont pas autre chose qu'un sacrifice de la cavalerie. Nous avons parlé de Sadowa : « Mal- « gré le fusil à aiguille », dit encore à ce sujet le prince de Hohen- « lohe, la cavalerie autrichienne réussit à s'avancer pour charger. « Dès le début, elle put s'avancer en masse et refouler dans un «.choc puissant les régiments prussiens... elle était parvenue à « mettre un large intervalle entre les deux lignes de bataille, et cet « intervalle était battu par la formidable ligne d'artillerie des « Autrichiens, et ceux de leurs bataillons qui s'étaient débandés « purent se mettre à l'abri derrière les murs de Kœniggrätz. »

Après avoir fait le récit de la bataille de Möckern, 16 octobre 1813, dans laquelle la victoire des alliés fut déterminée par la charge de trois escadrons, le général prussien de Colomb ajoute : « Des combats de ce genre peuvent encore se présenter de nos « jours ; une infanterie absorbée par le combat n'est pas un adver- « saire si terrible, surtout quand on peut la surprendre. »

Au siècle dernier, le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, fut tué en se dévouant, lui aussi, pour le salut de l'armée française, surprise à Crefeld, le 23 juin 1758, par le duc de Brunswick. La confusion était au comble, et toutes les troupes mêlées dans un désordre affreux ne savaient à qui se rallier. Le comte de Gisors (il avait vingt-sept ans et était l'espoir de l'armée) s'élance avec ses cinq brigades de carabiniers à travers un terrain des plus défavorables, où il est écrasé par le feu de batteries disposées à l'avance, et tombe mortellement frappé au milieu des cadavres de ses carabiniers, ayant du moins donné à l'armée le temps de se rallier[2].

Nous avons aussi parlé des cuirassiers de Bessières, lancés par Lannes à Essling au-devant des Autrichiens que rien n'arrêtait plus. On pourrait encore citer Wagram : la même cavalerie ne s'y sacrifiait pas aussi complètement, il est vrai, dans ses charges

1. *Revue de la cavalerie*, t. Ier, p. 366.
2. *Revue de la cavalerie*, t. Ier, p. 370.

Digitized by Google

réitérées contre le centre et la droite de l'armée autrichienne qui venaient de repousser Bernadotte et Masséna, mais elle répondait, à force de se faire tuer des hommes et des chevaux, à la pensée de Napoléon : gagner du temps pour permettre le déploiement de la grande batterie de cent bouches à feu, et cette batterie elle-même n'avait d'autre objet que de couvrir la formation de la colonne d'attaque de Macdonald. Au même moment Lasalle et Marulaz, à la tête de leur cavalerie légère, multipliaient les charges pour protéger le mouvement en arrière du corps d'armée de Masséna et, sans cesse ramenés par des forces supérieures, mais jamais découragés, recommençaient sans cesse à charger. Ainsi la cavalerie qui, considérée en elle-même, semblait s'acharner inutilement contre des troupes qu'elle ne parvenait pas à repousser, remplissait dans l'action combinée des trois armes, un rôle de premier ordre.

Pour qu'un général de cavalerie se lance sur l'ennemi, il n'est donc pas nécessaire qu'il puisse se dire : je vais vaincre ; il suffit qu'il pense : je vais aider l'infanterie à vaincre, ou je vais détourner sur moi, qui passerai rapide comme l'éclair, le coup qui la menace, elle qui marche lentement ; ou bien, je me jetterai au milieu du danger pour dégager des escadrons amis, écrasés par une batterie ou par la cavalerie ennemie. Qu'aurait signifié la charge des chasseurs d'Afrique, se précipitant au combat de Balaklava sur des bataillons qu'ils ne pouvaient aborder, s'ils n'avaient pas ainsi dégagé les escadrons décimés de lord Cardigan ?

D'ailleurs, les observations du général de Brack s'appliquent bien encore aux circonstances actuelles, quand il dit : « L'effet moral « n'est jamais réparti également dans son double sens entre deux « troupes qui se font face ; l'une a confiance, l'autre a terreur, et « la terreur de l'une est toujours en proportion de la confiance de « l'autre. L'effet moral est pour les trois quarts dans la puissance « de la cavalerie, ne l'oubliez pas ; en conséquence, agissez tou- « jours vigoureusement et rapidement sur le terrain [1]. »

Le prince de Ligne avait déjà dit : « 1,000 Cosaques qui

---

1. *Avant-postes de cavalerie légère*, p. 249.

Digitized by Google

« n'oseraient pas tenir devant 200 housards, peuvent détruire « 20,000 hommes de cavalerie vaincus[1]. »

Cette confiance, cet effet moral expliquent seuls la charge des trois pelotons de uhlans de Sicile à Custozza, et celle des lanciers polonais à Somo-Sierra ; l'armement peut y contribuer, mais dans une faible mesure et moins que bien des causes d'un ordre tout différent. D'ailleurs, si le feu de l'infanterie est plus meurtrier qu'autrefois pour la cavalerie, il l'est davantage aussi pour l'infanterie elle-même, qu'il sera plus fréquent de trouver brisée au moral et au physique par une attaque infructueuse ou par une défensive prolongée, ne présentant plus de résistance. Qu'importe à ce moment, dit un auteur allemand, que cette foule démoralisée soit armée du Mauser ou du fusil à silex[2] ? C'est le cas de s'écrier avec de Brack : « Dès que l'ennemi tremble, il est à nous, vous pouvez tout oser[3] », ou avec Marmont : « La guerre est un jeu de cœur humain, quand « l'ennemi est rempli de terreur, il faut en profiter. » Et puis, les moyens d'action de la cavalerie elle-même sont devenus plus puissants, ses chevaux sont meilleurs et plus entraînés, ils fournissent à la fois de plus longues distances et une vitesse plus grande : elle doit oser davantage.

Enfin si dans certaines circonstances la cavalerie n'a rien fait, cela ne prouve pas qu'elle n'aurait pu rien faire. Cela démontre tout au plus qu'elle n'était pas placée au point favorable pour agir ou que son chef, manquant de coup-d'œil, n'a pas su saisir l'instant si court où il fallait agir. Les Allemands eux-mêmes citent deux circonstances des batailles sous Metz où notre cavalerie, lancée à propos, aurait suivant eux décidé la victoire. C'est d'abord le 16 août, quand la 38e brigade allemande reculait en désordre, décimée par le feu des mitrailleuses et celui des divisions Grenier et de Cissey ; c'est ensuite le 18 août, à Saint-Privat, lorsque la garde royale trouvait son tombeau, a dit le roi Guillaume, devant la résistance opiniâtre du maréchal Canrobert.

Qui sait si un nouveau Kellermann ne pourra pas encore, comme à Marengo, en tombant sur le flanc d'une colonne victorieuse, changer

1. *Préjugés militaires*, édition Dumaine, p. 32.
2. *Revue de cavalerie*, t. 1er, p. 63.
3. *Avant-postes de cavalerie légère*, p. 258.

Digitized by Google

en victoire finale la défaite d'un moment? Si un nouveau Lasalle ne saura pas, comme à Rivoli, précipiter dans les ravins d'où elle s'élèverait en colonnes menaçantes, l'infanterie surprise par sa brusque apparition?

Et il ne serait même pas besoin pour obtenir de pareils résultats d'engager de grandes masses de cavalerie. Napoléon dit dans ses mémoires sur la campagne d'Italie, avoir souvent obtenu de grands résultats avec trente ou quarante de ses guides lancés à propos. Il suffira de citer Arcole pour en donner la preuve. Quoi qu'il soit peut-être malséant aujourd'hui d'invoquer des exemples trop anciens, nous nous permettrons de rappeler qu'à la bataille de Saint-Denis en 1676, un seul escadron de chevau-légers, lancé à fond de train à travers les deux lignes de l'infanterie hollandaise, les traversa victorieusement et conquit le terrain nécessaire pour déployer les bataillons français, surpris par une attaque déloyale [1]. Kellermann n'avait pas 400 chevaux à Marengo lorsque, saisissant avec un à-propos et une vigueur sans pareils le moment où la colonne autrichienne était ébranlée par le tir de quelques coups à mitraille, il s'élança sur son flanc gauche et fit mettre bas les armes à 3,000 grenadiers [2]. Leclerc à la tête de 300 chasseurs, Lasalle entraînant 100 hussards avec une intrépidité à laquelle Napoléon lui-même rend hommage dans ses mémoires, culbutèrent sur le plateau de Rivoli toute une colonne ennemie, infanterie, cavalerie, artillerie, et décidèrent la victoire [3]. Avec vingt-six cavaliers, Lasalle attaqua un bataillon autrichien, qui s'était établi sur le plateau et lui fit mettre bas les armes. En 1813, près de Tœplitz, cent lanciers de la garde enlevèrent une batterie de vingt pièces sous le feu de toute l'armée autrichienne.

C'est avec 400 hussards que le colonel autrichien Edelsheim balaya l'espace resté vide entre le 1er et le 2e corps français à Solférino. Trois pelotons de uhlans, 103 cavaliers, comme nous l'avons dit plus haut, mirent en déroute toute une brigade italienne à Custozza, et la brigade de cavalerie allemande Bredow, qui se sacrifia à

1. On sait que la paix de Nimègue était signée quand le prince d'Orange attaqua brusquemment l'armée du duc de Luxembourg.
2. *Mémoires de Marmont*, t. II, livre 5.
3. Napoléon, *Campagne d'Italie*, chapitre II, article 7.

Digitized by Google

Rezonville pour arrêter le mouvement du 6e corps de l'armée française, ne comptait pas 800 chevaux.

Pourquoi vouloir que les progrès de l'armement aient tout changé? Pourquoi, comme Latour-Maubourg à Dresde, un général de cavalerie ne trouverait-il plus l'occasion de tomber sur une infanterie privée de ses feux, non plus par le mauvais temps, mais par une consommation trop rapide ou trop prolongée de ses munitions?

« Il y a des circonstances », dit Marmont, « où avec le risque de « perdre un petit nombre d'hommes, on a la chance de faire un mal « irréparable à l'ennemi[1]. » Dans des cas semblables, comme dans toutes les attaques inopinées, on ne saurait nier la supériorité au moins morale des lanciers. Aux Quatre-Bras, le 16 juin 1815, une brigade de la division de Piré, composée du 5e régiment de lanciers et du 3e de chasseurs, aborde les carrés de la division Picton avec une impétuosité et une bravoure égales dans les deux régiments, les lanciers pénètrent dans les carrés des 42e et 44e régiments anglais, les chasseurs sont repoussés par le 92e et renonçant à lutter contre l'infanterie, culbutent et poursuivent les hussards de Brunswick jusque sur les derrières de l'armée anglaise[2].

Nous mettons en fait que des lanciers seuls ont pu produire l'effet moral nécessaire pour réussir à l'attaque de Somo-Sierra et dans la charge de Custozza, exécutée par 100 cavaliers contre une brigade d'infanterie. La lance est d'ailleurs l'arme par excellence pour la poursuite. Ce n'est pas avec elle qu'on serait exposé à la déconvenue dont parle quelque part le prince de Ligne : « Un officier », dit-il, « trouva trente dragons prussiens dans un village : il s'ima- « gina faire des prisonniers ; ils se retirèrent tranquillement devant « deux cents hussards qu'il avait avec lui ; les coups de sabre qu'ils « essayaient de donner allaient à peine au derrière de la selle[3]. »

Enfin, dans les engagements de cavalerie contre cavalerie, la lance bien maniée est loin d'être inférieure au sabre. Même dans le combat corps à corps, les Cosaques luttaient avantageusement contre nos meilleurs cavaliers. Témoin l'aventure arrivée au général Bro, alors capitaine, qui croyant tenir un cosaque par sa gauche eut brusque-

1. *Mémoires*, t. Ier, p. 221.
2. Charras, *Histoire de la campagne de* 1815.
3. *Préjugés militaires*, p. 12. Édition Dumaine.

Digitized by Google

ment l'épaule coupée comme d'un coup de sabre par une volte rapide de la lance, nous raconte le général de Brack[1]. Le 14 octobre 1813, c'est-à-dire deux jours avant la bataille de Leipzig, il y eut à Lieberkowitz une véritable bataille de cavalerie, dans laquelle les 4e et 5e corps, commandés par Latour-Maubourg et Sebastiani, luttèrent toute la journée contre des forces un peu inférieures et, sans être battus, n'eurent cependant pas le dessus ; les auteurs allemands n'hésitent pas à attribuer ce résultat aux lances dont étaient armés les Cosaques, ainsi que les cavaliers du premier rang, dans les hussards et les uhlans. Un détachement de 150 Cosaques de la garde impériale russe, débouchant à l'improviste sur le flanc de la cavalerie française, suffit pour l'arrêter.

C'est, en effet, surtout dans les attaques de flanc que la lance s'est montrée supérieure au sabre. Nous avons parlé de la charge que les lanciers de la garde impériale exécutèrent le 16 août 1870 contre les dragons prussiens, mais rien n'approche en ce genre des engagements du 17 et du 18 juin 1815. Près de Jemmapes, le 17, la brigade Alphonse Colbert composée de deux régiments de lanciers, culbuta complètement, en la prenant en flanc, la brigade anglaise de hussards du général Vivian ; la plupart des officiers anglais furent tués et la brigade fort maltraitée. Le général Vivian, un des meilleurs officiers de cavalerie de l'Angleterre, n'hésitait pas à attribuer sa défaite aux lances dont était armée la brigade française. Cette affaire et celle dont nous allons parler ont grandement influé sur le parti, que prirent après la guerre les Anglais, de former des régiments de lanciers[2].

Nous ne pouvons mieux terminer ce long plaidoyer en faveur de la lance, que par le récit d'un des épisodes les plus remarquables de la bataille de Waterloo. L'infanterie de Drouet d'Erlon, marchant en colonne de bataillons en lignes serrées à distance de pelotons, disposition défectueuse s'il en fut, attaquait la position de la Haie-Sainte, défendue par Picton, le meilleur des lieutenants de Wellington ; Picton est tué, l'attaque semblait réussir

1. De Brack, p. 75.
2. Mis de Colbert, *Traditions et Souvenirs*, t. III. — M. le marquis de Colbert, fils du général de cavalerie tué en Espagne, neveu du général Édouard Colbert et du général Alphonse Colbert qui commandait aux Quatre-Bras la brigade de lanciers, dit tenir le fait du général Vivian lui-même.

Digitized by Google

lorsque Pondonby, à la tête de 1,200 dragons d'élite, se précipite sur la colonne française, qui ne peut se former en carrés. En un instant, nos bataillons sont renversés et deux drapeaux pris; deux batteries en marche, embourbées dans les terres fangeuses, sont ensuite enlevées par les dragons, qui sabrent les soldats du train sur leurs chevaux. Le désastre semblait complet. C'est alors que le 4e régiment de lanciers, à la voix du général Jacquinot, tombe comme une avalanche sur le flanc des dragons, soutenu par une brigade de cuirassiers à qui l'Empereur lui-même vient de donner l'ordre de charger. En un instant les dragons sont jetés à terre, Pondonby reste inanimé, le corps troué de sept coups de lance, entouré de 800 de ses soldats tués ou blessés, deux des trois commandants de régiment sont mis hors de combat. Pendant ce temps, le 5e de lanciers et le 3e de hussards mettaient en déroute une division anglaise, et notre infanterie ralliée, applaudissait aux exploits de la cavalerie[1]. Ailleurs et ce même jour, la bataille étant déjà perdue, la brigade Colbert, 1er et 2e de chevau-légers-lanciers, se jette tête baissée sur les dragons de Cumberland et les écrase : Napoléon accourt au galop et félicite les survivants de cet acte de courage héroïque[2].

Nous avons bien souvent entendu raconter l'épisode, fort connu d'ailleurs, du 4e de lanciers, par un officier supérieur qui s'était trouvé à Waterloo dans un des régiments de Drouet d'Erlon. Il lui semblait toujours, disait-il, voir les lanciers entrer comme dans du beurre (c'était son expression) dans le flanc de ces maudits dragons, et c'était un des souvenirs de ses longues campagnes auxquels il se complaisait le plus. Un jour qu'il venait de raconter l'affaire dans un salon de Lille, le général Bro, qui commandait la division, lui saisit le bras, l'entraîne à part et entr'ouvrant son habit lui montre, fermant sa chemise, un petit bouton d'uniforme du 4e de lanciers : « C'était mon régiment », s'écrie-t-il avec émotion, « je le commandais à Waterloo, et en souvenir « de la charge dont vous parlez, ce bouton ne me quitte plus ; on « l'enterrera avec moi. »

Voilà le sentiment que de nos jours on a tourné en ridicule sous

1. Charras, *Campagne de* 1815.
2. Susane, *Histoire de la cavalerie*, t. II, p. 316.

Digitized by Google

le nom de chauvinisme, mais qui a fait faire de si grandes choses à nos armées de la République et du Premier Empire. A cette simple anecdote, on devine le chef dont parle le général de Brack, « celui « qui tient ses hommes sous sa main, et les meut tous comme un « seul homme, celui qui se persuade que son régiment, c'est lui. »

Plus heureux que les lanciers, les cuirassiers ont été sauvés par leur légende, non pas par celle du passage du Rhin en 1672, où le seul régiment de cuirassiers d'alors ou les *cuirassiers du Roi,* se jeta dans le fleuve large et rapide, le comte de Guiche en tête, sous les yeux de Louis XIV, non pas par les légendes d'Eylau, d'Essling, de la Moskowa, ni même par celle de Waterloo, la plus sublime de toutes, mais par la légende toute jeune de Reichshoffen, c'est-à-dire par le souvenir d'un sacrifice héroïque, mais passif, ne prouvant, ce qui est déjà beaucoup, hâtons-nous de l'ajouter, que le courage et le dévouement; souvenir entretenu par l'exagération avec laquelle une société qui tend à perdre ses vertus, les exalte quand elles se manifestent. Nous nous disons volontiers: les cuirassiers ont été héroïques et dévoués à Reichshoffen, donc nous comptons toujours parmi nos vertus l'héroïsme et le dévouement. Soyons plus sincères vis-à-vis de nous-mêmes et disons: l'héroïsme et l'esprit de dévouement ne sont pas morts en nous; il ne s'agit que d'en rallumer l'étincelle et surtout de l'entretenir. Apprenons la stratégie et mieux encore la tactique : la connaissance de la stratégie est nécessaire à nos chefs ; celle de la tactique est indispensable à tous. Rappelez-vous, jeunes officiers, ces paroles de Morand, que nous avons déjà citées : « Il « n'est rien de ce qu'un bon général peut imaginer qui, propor- « tionnellement à ses moyens, ne doit être pensé et fait par un « capitaine de tirailleurs. » Mais, par-dessus toute chose, apprenez à vous persuader qu'une nation qui peut mettre en ligne deux millions d'hommes armés, surabondamment pourvus de tout le matériel nécessaire, et qui n'a qu'à se conformer à son passé pour déployer toutes les vertus guerrières, est invincible, si elle veut bien l'être. Parlons un peu moins dans nos livres et dans nos écoles des qualités que doit posséder un général en chef, et songeons davantage à celles que nous devons pratiquer nous-mêmes.

Mais nous voici bien loin des cuirassiers. Un jeune et brillant général de cavalerie, grand seigneur et soldat comme l'avait été au

Digitized by Google

XVIIIe siècle le prince de Ligne, s'était sans doute inspiré de ce passage des *Préjugés militaires :* « Tout ce qui est pesant en hommes « et en chevaux est inutile; qu'on décore nos arsenaux de toutes les « cuirasses de la cavalerie, et qu'on soit bien persuadé qu'un capi- « taine de dragons lancé à toute bride peut gagner une bataille. « Comment peut-on charger encore tant de malheureux de tant de « fer qui ne fait que les gêner[1] ? »

Peut-être aussi ce général avait-il été frappé des observations du général Morand, vivement impressionné par le rôle des Cosaques dans la campagne de 1812, et ne voyant le secret de la victoire que dans la supériorité de la cavalerie légère. « Les hussards et les « lanciers organisés à l'imitation des peuples à cheval », dit-il, « seraient une meilleure cavalerie que les cuirassiers, qui repré- « sentent les chevaliers du moyen âge, et il suffirait de les rappro- « cher de leurs modèles pour accroître leur supériorité. Frédéric II « a dit qu'un cavalier devait suivre un fantassin, et qu'un fantas- « sin devrait suivre une chèvre. »

D'après Saint-Cyr, la cavalerie doit être considérée comme les yeux et les jambes de l'armée. « Par les diverses fonctions qu'elle « est obligée de remplir », dit-il, « on voit que la vitesse et la « légèreté sont les qualités qu'on doit rechercher dans son orga- « nisation, ses manœuvres et sa manière de combattre[2].

« L'abus de la cavalerie », dit-il ailleurs, « provient des vices de « son organisation : du moment qu'on a vu des hommes forts et « robustes montés sur d'énormes chevaux et couverts de fer, on a « cru que la taille et la pesanteur étaient la force, mais ces hommes « d'élite ont été vite moissonnés par l'abus qu'on faisait de leur « valeur. » Enfin les membres du comité de cavalerie avaient dû méditer cette allocution si pittoresque du colonel de Brack aux officiers et aux sous-officiers de son régiment : « Vous avez quel- « quefois, dans vos routes, rencontré une colonne de cuirassiers; « comme moi, vous avez de dessus vos petits chevaux mesuré la « hauteur de ces géants, et fait la triste comparaison de votre force « avec celle de ces colosses couverts de fer et si puissamment

1. *Préjugés militaires*, édition Dumaine, p. 14.
2. *Mémoires sur les guerres du Directoire, du Consulat et de l'Empire*, t. IV.

Digitized by Google

« armés. Cependant cent fois en guerre vous serez opposés à des « troupes semblables... Opposez-leur d'autant plus de ruse qu'il « vous manquera de force. Vous qui êtes plus légers, plus mobiles « que vos adversaires, tournez-les, harcelez-les, démoralisez-les « par les surprises, écrasez-les par les fatigues, attirez-les sur le « terrain de l'adresse. *L'adresse est plus puissante que la force,* le petit « tigre est le seul animal qui renverse l'éléphant[1]. »

Pendant la campagne de 1870, plusieurs généraux avaient d'ailleurs demandé des fusils pour les régiments de cuirassiers sous leurs ordres. « M. le général commandant le 15e corps d'armée », est-il dit dans une note du cabinet du ministre au directeur de l'artillerie, « demande qu'il soit envoyé 4,000 fusils aux lanciers et « cuirassiers faisant partie de ce corps d'armée, qui rendraient leurs « lances et leurs cuirasses. » Cette question du fusil semble avoir préoccupé surtout le comité de cavalerie lorsqu'il demanda en 1880 la suppression des cuirasses. « Il peut arriver », disait un de ses membres, « que dans une circonstance donnée je regrette amère- « ment de n'avoir pas de cuirassiers sous la main, mais cette cir- « constance ne se présentera peut-être jamais, et nous ne devons « pas pour une éventualité si peu probable, priver notre cavalerie « de 8,000 carabines. »

Fort de l'avis de ce comité, le ministre qui avait déjà supprimé les tambours, en fit autant des cuirassiers.

Toutefois, la mesure ne fut immédiatement appliquée qu'à l'un des deux régiments de chaque brigade ; ce régiment reçut des carabines, et ses cuirasses allèrent, selon le vœu du prince de Ligne, décorer nos arsenaux.

Elles n'y restèrent pas longtemps, la cavalerie ne partageait pas l'opinion de son comité, le public encore moins, et le ministre qui avait déjà rétabli les tambours rendit les cuirasses à tous les régiments de cuirassiers.

En dehors de leur popularité, il y avait des raisons plus sérieuses pour conserver les cuirassiers... L'histoire de nos grandes guerres est marquée pour ainsi dire à chaque page par un de leurs exploits : les noms d'Austerlitz, d'Eylau, d'Heilsberg, de Friedland, d'Essling,

1. *Avant-postes de cavalerie légère,* p. 471.

Digitized by Google

de Wagram, de la Moskowa, de la Bérésina, de Dresde, de Leipzig où trois régiments de cuirassiers enlevèrent une batterie de 30 pièces, de Lerida où le 13e régiment de cuirassiers mit à lui seul en déroute une armée de 15,000 hommes, de Hanau, de Waterloo, surtout, brillent d'un éclat ineffaçable sur les étendards de ces beaux régiments.

Il y eut, dans la funeste journée de Waterloo, deux engagements de cuirassiers bien distincts. Dans le premier, les cuirassiers de Milhaud, suivis de la division de cavalerie légère de la garde et guidés par Ney, gravirent le plateau de la Haie-Sainte, brisèrent plusieurs carrés, et faute d'être soutenus par l'infanterie, furent obligés de redescendre en frémissant de rage dans le vallon d'où ils s'étaient élancés. La seconde fois, c'est à la tête des escadrons réunis de Milhaud et de Kellermann et de toute la cavalerie de la garde, précédés de plusieurs batteries d'artillerie légère, que le héros de la Moskowa s'élança de nouveau. A la vue de ces magnifiques cavaliers, brandissant le sabre au-dessus du casque et éclatant en immenses acclamations, il sembla que l'armée anglaise allait être anéantie. La lutte dura deux heures, l'infanterie de Wellington fut écrasée, sa cavalerie culbutée, son artillerie capturée, mais le *duc de fer* tint bon! l'infanterie de la garde impériale vainement réclamée par Ney ne vint pas, et les cuirassiers vaincus par la fatigue et la ténacité de l'ennemi, quittèrent encore une fois le plateau qu'ils avaient abordé avec tant d'enthousiasme. Plus tard, Wellington interrogé par Jomini sur ce qui l'avait le plus frappé dans ses nombreuses campagnes, répondit sans hésiter : « Les charges réité-« rées des cuirassiers à Waterloo[1]. »

L'histoire et la tradition ne militent pas seules en faveur des cuirassiers : la cuirasse est réellement une arme défensive. « Sem-« blable au bruit de la grêle qui frappe les vitres, « dit le colonel Bonie, à propos de la charge de Reichshoffen[2], « on entendait le son « des balles sur les armures, mais aucune ne fut traversée et l'on « voyait les cuirassiers démontés chercher un refuge dans les bois. « Cette remarque est importante parce qu'elle démontre la néces-« sité de conserver des régiments que l'on croyait d'un autre âge,

1. Colonel Charras, *Histoire de la campagne de* 1815.
2. *La Cavalerie française en* 1870.

Digitized by Google

« la cuirasse, disait-on, n'étant bonne depuis les inventions mo-
« dernes qu'à orner le musée d'un antiquaire. Le contraire s'est
« produit, et il faudra en tenir compte dans l'avenir pour la compo-
« sition de la cavalerie. »

Cependant les cavaleries étrangères, qui ont conservé la lance pendant que nous l'abandonnions, ont au contraire renoncé presque toutes à la cuirasse ; les Russes n'ont que quatre régiments cuirassés, les Anglais deux, qui sont comme ceux des Russes, les gardes du corps du souverain. Les Allemands en ont neuf, dont un de la garde. Plusieurs de leurs officiers de cavalerie protestaient avant la guerre de 1870 contre la cuirasse, comme un très vieil ornement dont l'utilité est au-dessous des inconvénients de sa pesanteur, qui charge le cheval. Mais ces critiques n'ayant pas été suivies d'effets, il est probable que l'expérience de 1870 a milité en faveur de la cuirasse, car en Allemagne on ne fait pas attendre les réformes que l'on juge nécessaires.

Quant à la supériorité des cuirassiers dans les engagements de cavalerie, elle est prouvée par plus d'un exemple. Le général anglais Wilson, attaché à l'état-major du généralissime russe Kutusof dans la guerre de 1812, raconte ainsi qu'il suit un épisode du combat de Taroutino, où, comme on le sait, l'avant-garde de l'armée française, commandée par Murat, fut surprise par une attaque combinée de plusieurs divisions russes. « Les Cosaques », dit-il, « chargèrent réso-
« lument même les cuirassiers, et dans aucun combat de cavalerie,
« les partis ne montrèrent autant d'acharnement. Sans les cuirasses
« qui les protégeaient devant et derrière, les cavaliers français
« eussent été transpercés par la lance des Cosaques[1]. »

A Uldecona, dans le Bas-Aragon, au mois de janvier 1811, 57 cuirassiers du 13e régiment, poursuivant un escadron espagnol, se trouvèrent tout à coup en présence de quatre escadrons de troupes fraîches, qui ralliant l'escadron poursuivi, se portèrent au-devant d'eux ; au lieu de reculer, nos 57 cuirassiers engagèrent vivement la lutte qui dura une demi-heure, au bout de laquelle les ennemis s'enfuirent, laissant 40 morts et 100 prisonniers[2]. La cuirasse seule, semble-t-il, pouvait assurer la supériorité avec une telle différence

1. Colonel Borbstedt, *Militär-Wochenblatt.*
2. *Souvenirs du colonel de Gonneville.*

Digitized by Google

de nombre. A la bataille de Sagonte, un seul escadron du 13e régiment de cuirassiers décida la victoire en culbutant la cavalerie espagnole forte de 1,500 chevaux[1].

La manière de combattre de nos adversaires habituels accentue cette supériorité. On a vu qu'à Rezonville, la brigade allemande Bredow avait été détruite par la division de Forton ; « le combat « fut des plus brillants », dit à ce sujet le colonel Bonie, « et nos « pertes furent insignifiantes comparativement à celles de l'ennemi, « parce que nos cavaliers, frappant avec la pointe, trouvaient un « passage aux entournures des cuirasses et aux couvre-nuque « des casques, tandis que les Prussiens se servant du tranchant « ou du pistolet, blessaient les chevaux mais peu les hommes, pro- « tégés par les cuirasses[2]. »

Voici enfin ce que raconte le général Pelet dans ses mémoires sur la campagne de 1809, à propos du combat de cavalerie qui termina la bataille d'Eckmühl. Ce qu'il dit de la supériorité des troupes complètement cuirassées sur celles qui ne le sont qu'à demi, s'appliquerait *à fortiori* auxtroupes non cuirassées.

« Après quelques charges où la cavalerie légère des deux partis « montra beaucoup de courage, de bravoure et d'animosité, les « cuirassiers autrichiens attaquèrent en se lançant sur notre ligne « avec un courage qui approchait de la fureur. Nos cuirassiers cou- « rurent au-devant de l'ennemi. Les deux masses se choquèrent « avec violence ; il en résulta une des plus épaisses mêlées qu'on « eût vues depuis longtemps... Là fut décidée sans appel une ques- « tion débattue dans la cavalerie, celle de la nécessité des cuirasses « doubles. Le nombre des morts se trouva dans le rapport de 13 « Autrichiens et celui des blessés de 8 Autrichiens pour 1 Français. »

Du reste, si l'on distingue en France plusieurs sortes de cavalerie, c'est surtout à cause de la variété de nos races de chevaux. Nos grands chevaux normands demandent de grands et forts cavaliers, et puisque ces chevaux, les meilleurs que nous ayons, peuvent supporter le poids du cavalier avec sa cuirasse, nous aurions grand tort de ne pas en profiter, surtout tant que les Allemands conserveront leurs régiments de cuirassiers.

1. Napier, *Histoire des guerres de la Péninsule.*
2. Colonel Bonie, *la Cavalerie française dans la guerre de* 1870.

Digitized by Google

Reste la question d'armement. Napoléon lui-même avait constaté l'inconvénient des régiments de cavalerie dépourvus d'armes à feu. « Il est reconnu », dit-il dans une lettre adressée le 12 novembre 1811 au ministre de la guerre, « que la cavalerie cuirassée peut « difficilement se servir de la carabine, mais il est aussi fort absurde « que 3,000 ou 4,000 hommes de si braves gens soient surpris dans « leurs cantonnements ou arrêtés dans leur marche par une com- « pagnie de voltigeurs. Il est donc indispensable de les armer. Les « cuirassiers de l'ancien régime avaient des mousquetons qu'ils « portaient pour s'en servir comme de fusils. Mon intention est « que chaque homme ait un fusil; que ce soit un mousqueton très « court porté de la manière la plus commode aux cuirassiers, peu « m'importe. »

« J'ai déjà », ajoutait l'Empereur « fait donner à la grosse cava- « lerie des mousquetons. A la paix ils les ont renvoyés. » On lit en effet, dans le récit fait par un officier étranger du grand engagement de cavalerie d'Eckmühl, que la première ligne de la division Nansouty était formée par un régiment de carabiniers, encadré par deux régiments de cuirassiers, que cette ligne s'avançant au pas, le régiment de carabiniers s'arrêta à cent pas des Autrichiens, arma ses carabines, et exécuta un feu de salve à trente ou quarante pas, en même temps que les deux régiments de cuirassiers des ailes s'ébranlaient au commandement : « *Au trot, marche,* pour charger les Autrichiens[1]. »

Quoi qu'il en soit, un décret consacra la mesure indiquée par Napoléon dans la lettre que nous venons de citer. Mais cette disposition ne paraît pas avoir été bien accueillie dans la cavalerie. « Je dois faire observer », dit le colonel de Gonneville, dans ses *Souvenirs militaires,* « que cette idée d'armer les cuirassiers de « carabines portées au crochet avec le fourniment de la cavalerie « légère, n'avait pas le sens commun. A cheval et avec la cui- « rasse, il était impossible de s'en servir, mais on avait adopté « l'idée d'un faiseur sans faire préalablement un essai qui aurait « démontré cette impossibilité; en France il en est toujours ainsi. »

Les régiments anglais qui ont la cuirasse ont aussi la carabine

1. *Histoire générale des cuirassiers* (Revue de cavalerie).

Digitized by Google

Martini ; les cuirassiers allemands ont dans chaque escadron 32 hommes armés de la carabine Mauser. En France, on a jugé le port de toute arme à feu autre que le revolver, incompatible avec la cuirasse. Nos régiments de cuirassiers sont soutenus par le feu de l'artillerie et des brigades de dragons ou de chasseurs qui les accompagnent. On réserve dans chaque division la brigade de cuirassiers pour le combat, et s'il est vrai, comme le disent avec beaucoup de probabilité tous les auteurs allemands, que la prochaine guerre doive commencer par un vaste engagement de cavalerie, nous espérons bien que nos cuirassiers sauront renouveler le brillant succès d'Eckmühl.

Autrefois on distinguait, en dehors des corps spéciaux d'Afrique : la cavalerie de réserve (cuirassiers et carabiniers), seul reste des régiments de *cavalerie légère* de l'ancienne monarchie, la cavalerie de ligne (dragons et lanciers), la cavalerie légère (hussards et chasseurs). Ces dénominations n'ont plus de raison d'être, puisque chaque sorte de cavalerie ne compte plus qu'une espèce de régiments, sauf la cavalerie légère, dans laquelle on a conservé les hussards uniquement pour maintenir une tradition, car ils ne diffèrent des chasseurs que par quelques détails de tenue. La dénomination de cavalerie légère ne nous semble même plus avoir un sens bien défini : la différence entre les dragons et les chasseurs ou les hussards ne porte plus guère que sur la taille des hommes et des chevaux.

On connaît l'origine des uns et des autres.

Les dragons étaient, dans le principe, des fantassins montés, des mousquetaires à cheval. Les meilleurs tireurs et les hommes les plus audacieux de l'infanterie étaient organisés en compagnies ou pelotons de *carabins,* montés sur des bidets pour faire plus rapidement la route et tomber sur les quartiers ennemis. Ils furent peu à peu formés en régiments, ayant des tambours et armés de fusils à baïonnette, comptant dans l'infanterie dont ils occupaient la gauche. Louis XIV en fit un corps à part, créa la charge de *colonel-général des dragons* et porta le nombre des régiments jusqu'au chiffre exagéré de 43. Ils devinrent alors troupes à cheval, et furent employés la plupart du temps comme les autres régiments de cavalerie, quoique affectés plus spécialement au service d'escorte, de reconnaissance et d'éclaireurs. A partir de la Révolution, les

Digitized by Google

dragons appartinrent complètement à la cavalerie. Le nombre de leurs régiments fut porté à 30, lors de la réorganisation de 1803, par la transformation de sept régiments dits de *cavalerie* et de trois régiments de hussards. Napoléon conserva cependant des régiments de dragons à pied, et l'organisation de la Grande-Armée, en 1805, comprenait deux divisions formées de troupes de ce genre, mais destinées à être montées, les unes après les autres, avec les chevaux pris sur l'ennemi ou trouvés dans le pays. Ces dragons à pied, qui n'étaient pas des cavaliers, firent de médiocres fantassins; ils laissèrent assez facilement prendre, pendant le combat d'Haslach, le grand parc d'artillerie de l'armée, qu'ils étaient chargés d'escorter.

Les dragons à cheval, au contraire, se couvrirent de gloire à Wertingen le 8 octobre 1805. Le 1er régiment, faisant partie de la division Beaumont, culbuta deux régiments de cuirassiers, fit mettre bas les armes à un bataillon hongrois et prit six pièces de canon; son colonel Arrighi fut grièvement blessé. Les charges des dragons de Grouchy, dans la campagne de 1806, à Zehdenick, où ils anéantirent les fameux gendarmes de la reine de Prusse, et à Prenzlow, où ils écrasèrent toute la cavalerie du prince Auguste (« la plus belle charge que j'aie vue, » dit Murat), sont restées légendaires. Mais les anciens dragons à pied, montés en 1806, devinrent de médiocres troupes à cheval. Le général Milhaud, un des meilleurs généraux de cavalerie du temps, et qui, nommé divisionnaire le 1er janvier 1807, avait quitté une belle brigade de cavalerie légère pour prendre le commandement d'une division de dragons, en fit la triste expérience. Dans la poursuite de l'armée russe après la bataille d'Eylau, cette division fut mise en désordre, le 14 février, par une charge de 100 Cosaques et 200 hussards. Vainement Milhaud ramena au combat successivement deux ou trois régiments : ils firent demi-tour les uns après les autres devant 400 hussards, et la division s'enfuit en pleine déroute. « Je déclare », écrivait le général Milhaud à Murat, « que je ne veux plus com- « mander à de pareilles troupes ». A la suite de cette affaire et de plusieurs autres du même genre, les dragons reçurent dans l'armée le sobriquet de *gibier de Cosaques*. L'ennemi avait, en effet, conçu d'eux une telle idée, qu'il les abordait sans la moindre crainte.

Digitized by Google

Il arriva ainsi plus d'une fois que des cuirassiers couverts de leurs manteaux furent pris pour des dragons par la cavalerie russe qui, marchant sur eux sans méfiance, paya cher cette erreur[1]. La guerre d'Espagne changea du tout au tout la réputation des dragons. Napoléon avait envoyé en Espagne toutes les divisions de dragons de la Grande-Armée. Commandées par Milhaud, Latour-Maubourg, Lahoussaye, elles se couvrirent de gloire à Tudela, à Ocaña, à Medellin, et se rendirent redoutables non seulement aux Espagnols, mais même à la cavalerie anglaise. Montbrun, dans la campagne de Portugal et à la bataille de Fuentès-de-Oñoro, mit le comble au brillant renom des dragons.

Quant aux hussards, tout le monde sait qu'ils sont d'origine hongroise. Dans les guerres de Louis XIV, l'armée impériale avait un grand nombre de régiments de hussards. Le premier de ces régiments levé en France, fut formé de déserteurs hongrois; les autres régiments furent créés successivement à partir de 1701; ils ne formèrent une arme distincte qu'à dater du 22 août 1779, époque à laquelle la charge de *colonel-général de hussards,* fut érigée en faveur du duc de Chartres. Les noms de ces régiments sont restés longtemps populaires ainsi que leurs brillantes tenues; le *Colonel-général,* pelisse et dolman rouges (4e de hussards); *Berchiny,* bleu-de-ciel (1er de hussards); *Chamborant,* marron et bleu (2e de hussards); *Esterhazy,* gris argentin (3e de hussards). Il y eut sous la République, 12 régiments de hussards; ils furent en 1803 réduits à 10, dont plusieurs, notamment les 3e, 5e, 7e, 9e et 10e, se signalèrent en mainte occasion (le 3e, colonel Laferrière, le 5e, colonel Déry, le 6e, colonel Pajol, le 7e, colonel Édouard Colbert; le 10e, colonels Lasalle et Curély).

Les chasseurs sont les derniers venus dans la grande famille de

(1) « Depuis quelques semaines », raconte le colonel de Gonneville, dans ses *Souvenirs militaires*, « une division de dragons avait eu deux ou trois affaires « malheureuses qui avaient discrédité cette arme aux yeux de l'ennemi et lui « donnèrent la confiance qu'en toute circonstance il en aurait bon marché. « Nous avions nos manteaux et, de loin, à cause de nos casques, on nous avait « pris pour des dragons..... j'adressai un mot à mes cuirassiers, je leur fis mettre « le sabre à la main, et chargeai immédiatement... En mettant le sabre à la main, « mes hommes rejetant sur l'épaule la partie droite du manteau, découvrirent « la cuirasse, et la réputation des cuirassiers était colossale ; je remarquai alors « un mouvement très prononcé d'hésitation sur la tête de la colonne. Quelques « hussards rétrogradèrent, etc.

Digitized by Google

la cavalerie. Ils ont été créés après la guerre de Sept ans, qui avait démontré la nécessité d'une cavalerie destinée non à combattre en ligne, mais à éclairer l'armée et harceler l'ennemi. Les premiers corps de chasseurs furent des légions mixtes, comme celles de Fischer et de Grassin, comprenant des fantassins et des cavaliers. L'ordonnance du 17 mars 1788 sépara définitivement les chasseurs à pied des chasseurs à cheval et créa 12 régiments de ces derniers. Six d'entre eux étaient des régiments de dragons transformés ; les six autres provenaient des anciennes légions mixtes. Le nombre des régiments de chasseurs fut porté sous le premier Empire à 24 (les nos 17 et 18 n'existant pas). L'histoire de ces régiments, de 1792 à 1815, n'est autre que l'histoire de nos grandes guerres. On y voit figurer au premier rang, commandés par des colonels qui sont tous devenus des généraux distingués : le 1er régiment, colonels Montbrun et Exelmans; le 5e, colonel Corbineau; le 10e, colonels Ordener et Auguste Colbert, le 15e, colonel Lepic, le 16e, colonel Durosnel, le 22e, colonels Lasalle et Latour-Maubourg, etc.

Aujourd'hui le service est le même, dans les divisions indépendantes comme dans les brigades de corps d'armée, pour tous les régiments autres que ceux des cuirassiers. Les hussards et les chasseurs sont susceptibles de combattre à pied, tout aussi bien que les dragons, et les dragons de pousser au loin les reconnaissances tout comme les chasseurs et les hussards. Souhaitons seulement que les uns comme les autres prennent ce rôle au sérieux.

A propos de l'infanterie nous n'avons pas cru devoir parler de la qualité des troupes. Nous n'aurons pas le même scrupule pour la cavalerie, parce qu'il y a ici un élément pour ainsi dire matériel : le cheval. Quelle peut être à ce point de vue la situation de notre cavalerie ? C'est qu'il paraît fort intéressant de savoir. S'il fallait en croire l'auteur allemand ou français de *la France est-elle prête?* cette situation ne serait bien bonne, ni sous le rapport de la quantité, ni sous celui de la qualité. D'une part, nos remontes n'auraient pas encore depuis 1870 offert assez de ressources pour réparer les pertes énormes faites pendant la guerre, d'autre part, nos chevaux, insuffisamment nourris, mis en service trop jeunes, seraient incapables de supporter de longues marches, et nos escadrons n'amèneraient aux camps d'instruction, après une route de quelques jours,

Digitized by Google

que des effectifs réduits. D'après l'écrivain dont il s'agit, faisant allusion aux grandes manœuvres de 1883, les escadrons partis avec 100 chevaux sur 135, avaient dû laisser en arrière tous les chevaux incapables de faire un bon service, entre autres ceux qui avaient moins de cinq ans, et cependant les effectifs disponibles étaient sensiblement diminués après des marches moyennes de 30 kilomètres, à raison de 10 kilomètres à l'heure. Au lieu de 100 chevaux par escadron, ledit écrivain n'en aurait guère compté que 80 à la corde ; de sorte que l'effectif réglementaire des chevaux d'un régiment étant de 730, ce régiment avait dû en amener un peu plus de 400 et n'en avait plus par le fait que 320 à 340[1]. Cette situation, si elle était exacte, n'aurait rien de bien rassurant.

Il est de fait que jusqu'à ces derniers temps, les chevaux achetés par la remonte et livrés aux régiments étaient trop jeunes ; cela tenait à ce que, les éleveurs ne pouvant garder leurs poulains indéfiniment, surtout en raison du prix peu rémunérateur qui leur était payé par la remonte, il fallait les leur prendre à trois ans et demi au plus tard ; sans quoi ils auraient renoncé à l'élevage.

On connaît le mécanisme de la remonte : des dépôts, groupés en quatre circonscriptions qui se partageaient le territoire de la France, achetant les chevaux acceptés et estimés par des commissions d'achat, les gardant dans leurs écuries autant qu'ils le pouvaient et les livrant aux corps de troupe qui les envoyaient prendre par des détachements[2]. Mais, comme les dépôts de remonte ne pouvaient recevoir un grand nombre de chevaux à la fois, il fallait les remettre aux corps presque immédiatement, c'est-à-dire dix-huit mois au moins avant qu'ils fussent capables de faire un bon service. De là un double inconvénient : des effectifs trompeurs puisqu'ils comprenaient une forte proportion de chevaux indisponibles, et le passage brusque de la prairie à la caserne, à l'âge où le cheval n'est pas encore formé. Le remède à ce double mal était bien simple, et l'Allemagne l'employait depuis longtemps.

---

1. *La France est-elle prête,* p. 28.

2. Les chiffres officiels peuvent seuls donner une importance du service des remontes. D'après les prévisions budgétaires de 1884, l'effectif des chevaux de l'armée s'élevait au total de 116,996, dont 62,469 pour la cavalerie, 33,297 pour l'artillerie, 8,920 pour le train des équipages et 6,173 pour l'infanterie; le nombre des achats est monté pour la même année à 13,000.

Digitized by Google

Il consistait à établir des *dépôts de transition*, établissements intermédiaires entre les dépôts de remonte et les corps, comprenant des fermes et des prairies dans lesquelles, par une alimentation graduée et un régime sagement réglé, on amenait peu à peu les chevaux à leur plein développement ainsi qu'aux habitudes de l'écurie. M. le général Thornton, inspecteur général des remontes, eut cependant beaucoup de peine à obtenir la mise à exécution de cette idée. Une première expérience fut faite dans les anciennes fermes impériales du camp de Châlons, où l'on reçut les chevaux âgés de moins de cinq ans, appartenant à 14 régiments de cavalerie des garnisons de l'Est. L'expérience ayant réussi, on décida de faire l'application générale de la mesure. Un grand nombre de villes offrirent des terrains et des subventions pour payer les constructions, mais l'argent manquait et jusqu'à présent[1], 36 régiments de cavalerie seulement sur 70 régiments stationnés en France, sont débarrassés de leurs jeunes chevaux.

On peut considérer cependant la mesure comme générale, et déjà l'on peut en prévoir les bons effets. Quant à l'insuffisance de la ration, on peut y parer en laissant les régiments libres de faire des économies de fourrages dans les mortes-saisons, de manière à pouvoir augmenter la ration dans les moments de travail. Enfin, l'entraînement des chevaux a été poussé partout avec activité, et la plupart des régiments sont arrivés à pouvoir exécuter sans fatigue excessive des marches prolongées. Que les chefs de notre cavalerie aient toujours présents à l'esprit les tours de force accomplis par leurs prédécesseurs dans les campagnes de 1805 et de 1806, lorsque Murat poursuivit sans relâche les débris de l'armée autrichienne et de l'armée prussienne jusqu'à leur anéantissement complet. Qu'ils allègent le plus possible le poids à faire porter par leurs chevaux et que par un sage entraînement ils les amènent à posséder ce qu'en terme de *sport* on appelle le *fond*, et ils pourront égaler la cavalerie de Murat, qui, après tout, n'avait pas été entraînée dans des exercices de garnison.

Espérons donc que lorsque les étrangers viendront de nouveau assister à nos grandes manœuvres, ils n'auront plus à formuler les mêmes critiques que l'auteur de *la France est-elle prête ?*

1. Décembre 1885.

Digitized by Google

Un des lieutenants de Napoléon les plus intelligents a dit :

« Il y a des circonstances où, avec le risque de perdre un petit « nombre d'hommes, on a la chance de faire un mal irréparable à « l'ennemi. La guerre est un jeu de cœur humain ; quand l'ennemi « est rempli de terreur, il faut en profiter. Quelques centaines « d'hommes de plus ou de moins dans une armée ne sont rien, et « dans tel moment donné, dix hommes font tout fuir.....

« Il faut que la cavalerie charge toujours vigoureusement, car à « force de méthode et de prudence, elle ne sert plus à rien et n'ob- « tient aucun résultat..... Sans doute, il faut que la cavalerie se con- « serve, que ses masses ne se compromettent pas légèrement, mais « une fois dans l'action, tous ses mouvements doivent être rapides « et décidés.

« *La cavalerie française ayant beaucoup d'élan, est à mes yeux la « première de l'Europe*[1]. »

Le même maréchal, témoin à Marengo de la charge de Kellermann dont il avait préparé l'effet par le feu de son artillerie, raconte qu'au même moment, à une demi-portée de canon de là, se trouvaient 2,000 cavaliers allemands qui auraient pu rétablir le combat et délivrer les 3,000 grenadiers pris par les 400 hommes de Kellermann, mais qui restèrent immobiles, et il ajoute : *leur repos couvrit de honte leur commandant*[2].

C'est dans le même ordre d'idées que le général de Galliffet a écrit cette phrase, tranchante comme un coup de sabre, entraînante comme un commandement de Lasalle ou de Montbrun :

« Le chef de la cavalerie n'oubliera pas que de toutes les fautes « qu'il peut commettre, *une seule est infamante : l'inaction*[3]. »

Que nos officiers, nos généraux surtout ne l'oublient jamais, et en dépit des espérances ou des prétentions contraires, on dira encore de notre cavalerie ce que Marmont a dit de la cavalerie de la Grande-Armée : « Ayant beaucoup d'élan, elle est la première de « l'Europe. »

---

1. *Mémoires de Marmont*, t. Ier, p. 118.
2. *Mémoires de Marmont*, t. II, livre 5.
3. *Projet d'instruction de* 1879.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

ARTILLERIE, GÉNIE, TRAIN DES ÉQUIPAGES.

Artillerie: Instabilité de l'organisation de l'artillerie. — Motifs de cette instabilité. — Conditions d'une bonne organisation. — Création de l'artillerie à cheval en 1792. — Train d'artillerie en 1800. — Artillerie montée. Organisation de 1829. Expédition d'Alger. Bataille de Staouéli. — Les 1,200 bouches à feu du maréchal Soult. Organisation de 1833. — Les anciens artilleurs à cheval. — Idées de Napoléon III. — Organisation de 1854. — Régiments d'artillerie à cheval, à pied, montés. — Les batteries de parc. — Leur suppression. Organisation de 1860. — Insuffisance numérique de l'artillerie. — Napoléon Ier. — Le général Morand. — On est revenu à des idées plus saines. — Injustice des historiens envers les artilleurs. — Louis XIV au passage du Rhin. — Sénarmont à Friedland, à Ocaña, à Medellin. — Batailles de Valmy, de Castiglione, de Marengo, d'Auerstædt, d'Eylau, de Wagram, de la Moskowa, de Waterloo, d'Inkermann, de Tracktir, de Frœschwiller, de Sedan. — Une triste économie. — Le maréchal Niel. — Organisation de 1867. — Vains efforts pour augmenter l'effectif de l'artillerie. — La guerre commence avec 164 batteries de campagne. — L'artillerie à l'armée de la Loire. — Organisation de 1875. — Ajournement de la question de l'artillerie de forteresse. — Nécessité de résoudre cette question. — Projet du ministre Billot. — Deux opinions en présence. — Adoption du projet Thibaudin. — Suppression du train d'artillerie. — Organisation de 1883. — Les directeurs d'artillerie et les bataillons de forteresse. — L'artillerie de forteresse dans les armées étrangères.

Génie: Les anciens ingénieurs. — Vains efforts de Vauban pour obtenir une troupe spéciale. — L'autonomie des troupes du génie ne date que de 1793. — Carnot. — Illustration du génie dans les sièges de l'Empire. — Dantzick, Tortose, Tarragone, Saint-Sébastien, Sébastopol. — Composition des troupes du génie. — Les régiments, formation de paix. — Les bataillons, formation de guerre. — Question des pontonniers. — Les traditions. — La Bérésina.

Train des équipages: Transports à l'entreprise. — Bataillons du train créés le 26 mars 1807. — Question de la fusion des trains. — Organisation du train des équipages.

Aucune arme n'a subi dans son organisation autant de changements que l'artillerie; aucune n'a reçu, à la suite de la guerre, un accroissement aussi considérable. Pour ne remonter que jusqu'à

Digitized by Google

l'année 1854, on peut compter, depuis cette date jusqu'en 1883, six organisations officielles de l'artillerie : en 1854, 1860, 1865-1866, 1867, 1875 et 1883.

Ces changements continuels ont eu pour causes premières l'énorme différence qui existe pour l'artillerie entre le pied de paix et le pied de guerre et l'extrême difficulté que l'on a toujours éprouvée à concilier les exigences budgétaires du temps de paix avec les nécessités du temps de guerre. Au moment d'une mobilisation, tandis que les régiments d'infanterie et de cavalerie n'ont qu'à recevoir, incorporer et pourvoir du nécessaire un nombre plus ou moins grand de réservistes, la plupart des éléments constitutifs de l'artillerie doivent se dédoubler pour former des unités nouvelles. L'infanterie ne comprend que des compagnies d'hommes à pied, la cavalerie des escadrons d'hommes à cheval ; l'artillerie comporte des servants à pied ou à cheval, des conducteurs, des ouvriers, des pontonniers, des artificiers, réunis en batteries à pied, montées ou à cheval, sections de parc, équipages de pont, compagnies d'ouvriers, etc... L'effectif de mobilisation de chacune de ces unités est commandé par sa destination et ne saurait subir de réductions comme celui des compagnies ou des escadrons. Enfin, un escadron de la maison du Roi au XVIIe siècle ne différait guère que par la tactique et l'armement d'un de nos escadrons d'aujourd'hui [1]; de même, un bataillon du régiment de Picardie ou de Piémont à l'égard d'un de nos bataillons d'infanterie ; une batterie actuelle est tout autre chose qu'une division de canons au début du règne de Louis XIV, attelée par des charretiers, servie par des canonniers appointés, gardée par des soldats d'infanterie et dirigée par des commissaires... « Son importance est capitale », dit Marmont à propos de l'artillerie, « mais son bon service dépend particulièrement de son organisa- « tion et des principes sur lesquels elle est instituée. » Quelles que soient d'ailleurs les conditions d'une bonne organisation de l'artillerie, toutes les formations du temps de guerre doivent se trouver en germe dans les unités du temps de paix, de telle sorte que, d'une

1. L'escadron n'était cependant pas comme aujourd'hui l'unité administrative de la cavalerie, mais un escadron comprenait deux compagnies s'administrant séparément ; l'escadron-compagnie ne date que de 1816. (Voir au chapitre VIII.)

Digitized by Google

part, la mobilisation ne souffre pas de difficultés et que, d'autre part, le budget puisse supporter les charges imposées par l'organisation du temps de paix. Tel est le problème dont on cherche la solution depuis bien des années, sans l'avoir trouvée jusqu'ici d'une façon tout à fait satisfaisante.

De 1792 à 1830, l'artillerie a eu trois phases de progrès considérables.

1° La création de l'artillerie volante ou légère, autrement dit : de l'*artillerie à cheval.* — Les premières batteries à cheval paraissent avoir fait leur apparition pendant la guerre de Sept ans. D'après le *Précis des guerres de Frédéric II* par Napoléon, Seydlitz aurait attaqué l'armée française à Rossbach avec 20 escadrons et quelques pièces d'artillerie légère ; en tout cas, l'armée prussienne avait à Kunersdorf, en 1759, une batterie à cheval qui fut enlevée par les Russes ; une autre fut prise à Maxen par les Autrichiens[1]. Lafayette, au retour d'une visite faite en 1791 au camp de Silésie, parla avec un tel enthousiasme des batteries légères de l'artillerie prussienne, que l'Assemblée constituante vota, le 28 septembre de cette même année, le principe de la création de batteries volantes. Activée par le général d'artillerie d'Aboville, cette création fut définitivement décrétée, le 11 janvier 1792, par le ministre de la guerre Narbonne. Tout officier d'artillerie devrait savoir cette date par cœur, car « l'apparition de l'artillerie à cheval », dit le général Susane dans son *Histoire de l'artillerie française,* à laquelle nous aurons bien des emprunts à faire, « c'est l'émancipation de l'artillerie, qui « cesse d'être une fraction de l'infanterie pour s'élever au rang « d'arme indépendante, libre de ses allures et de ses mouvements[2]. » C'est aussi, ajouterons-nous, le commencement d'une ère nouvelle pour la cavalerie, dont l'artillerie à cheval double l'action en lui donnant son appui. « L'artillerie à cheval », a dit Napoléon, « est « le complément indispensable de la cavalerie[3]. »

D'Aboville avait formé seulement deux batteries de cette artillerie légère. Tous les généraux en réclamèrent ; les noms de leurs capitaines devinrent aussi populaires aux armées que ceux des divi-

1. Decker, *Batailles et combats de la guerre de Sept ans.*
2. Susane, *Histoire de l'artillerie française.*
3. *Mémoires sur les campagnes d'Italie.*

Digitized by Google

sionnaires d'infanterie et des colonels de cavalerie. Il fallut, dès le 17 avril 1792, par un décret d'urgence, en porter le nombre à 9. Après Valmy et Jemmapes, il y en eut 30 ; on ne jurait plus que par les batteries volantes. Les batteries à cheval n'étaient pas exclusivement affectées comme aujourd'hui aux réserves et aux divisions de cavalerie. Chaque division d'infanterie avait généralement une batterie à cheval. Il en était ainsi à l'armée d'Italie en 1796 et 1797, sous les ordres de Bonaparte. Il en fut de même dans toutes les armées du premier Empire. En 1811, par exemple, la Grande-Armée, comprenant 15 divisions d'infanterie, avait pour chacune de ces divisions une batterie à cheval ; la cavalerie avait douze batteries à cheval ; chaque réserve de corps d'armée, deux batteries montées ; la garde 8 batteries à pied et 8 batteries à cheval : en résumé sur 67 batteries, il y en avait 36 à cheval et 31 à pied. Cette énorme proportion de batteries à cheval tenait à ce que les batteries à pied étaient loin d'avoir la mobilité de nos batteries montées. L'organisation du 7 mai 1795 avait institué 8 régiments à cheval à 6 compagnies, proportion qui n'a jamais été dépassée. En 1805, le nombre de ces régiments était réduit à six.

2° L'institution du *train d'artillerie,* destiné à remplacer les charretiers civils, décrétée le 3 janvier 1800. — Cette *militarisation* des attelages, suivant une expression de Marmont, qui contribua beaucoup à la création du train, imitée de la Prusse où depuis le XVIIe siècle les attelages des pièces étaient conduits par des soldats, eut la plus heureuse influence sur la mobilité des batteries et sur leur tenue au feu. Chaque compagnie d'artillerie à pied ou à cheval fut accouplée à une compagnie du train, chargée d'atteler son matériel et commandée par un lieutenant. Jusque-là, les attelages, fournis par des entrepreneurs ou achetés par l'État, avaient été conduits par des charretiers qui n'étaient pas soumis aux lois militaires et qu'il fallait faire garder à main armée sur le champ de bataille pour les empêcher de s'enfuir. « Les soldats du train », dit le général Foy, « furent en discipline et en courage, les émules « des canonniers. »

3° La formation en une seule unité, dite batterie de campagne, de la compagnie d'artillerie et de la compagnie du train. — Les conducteurs d'attelage sont canonniers au même titre que les servants

Digitized by Google

des pièces ; les régiments d'artillerie comprennent trois espèces de canonniers : des servants à pied, des servants à cheval et des conducteurs ; trois sortes de batteries : *batteries à pied,* n'ayant ni chevaux ni matériel, destinées au service des sièges, des places et des côtes ; *batteries montées,* ayant des conducteurs à cheval et des servants à pied ; enfin, *batteries à cheval,* ayant des conducteurs et des servants à cheval : tel est le principe de l'organisation de 1829, due principalement au général Valée et à un comité d'artillerie dont tous les membres avaient vingt ans d'expérience de la guerre, et conséquence de l'adoption récente d'un nouveau matériel, imité de celui des Anglais. La faculté de transporter les servants à pied sur les coffres à munitions des caissons et des avant-trains des pièces donnait aux batteries montées une mobilité comparable, sinon égale, à celle des batteries à cheval. Les organisations ultérieures n'ont fait que modifier les détails de celle-ci, et l'on peut dire que l'artillerie de campagne date réellement du 5 août 1829.

En tenant compte de la suppression de la garde royale, suite naturelle de la révolution de Juillet 1830, l'organisation de 1829 donnait 98 batteries montées ou à cheval, pouvant atteler et servir 588 bouches à feu de campagne et 70 batteries à pied, réparties entre 11 régiments mixtes qui remplaçaient ainsi les 8 régiments à pied et les 4 régiments à cheval existant avant 1829 [1]. Les effectifs étaient calculés de telle façon que, pour passer du pied de paix

1. Jusqu'en 1790, l'artillerie a fait partie de l'infanterie. La première troupe affectée au service de l'artillerie avait été le régiment des *fusiliers du Roi,* créé le 4 février 1671, pour servir à la fois comme infanterie et comme artillerie et augmenté successivement jusqu'à avoir 6 bataillons. En 1684 fut créé le régiment *Royal-Bombardiers ;* en 1685, l'artillerie comprenait les deux régiments ci-dessus, 6 compagnies de canonniers séparées et 1 compagnie de mineurs ; le régiment des fusiliers prit en 1693 le nom de régiment *Royal-Artillerie* et cessa de faire le service d'infanterie ; il comprenait alors 6 bataillons et en tout 85 compagnies ; le régiment Royal-Bombardiers avait, à la même époque, 12 compagnies, dont 2 de mineurs.

L'organisation du 14 février 1720 fondit toutes ces troupes ensemble et en fit le *régiment Royal de l'artillerie* gardant son rang dans l'infanterie et composé de 5 bataillons à 7 compagnies, commandés par des lieutenants-colonels.

Le 1er janvier 1759, les bataillons, alors au nombre de 6, prirent le nom de brigades, ayant chacune un chef de brigade, un colonel, un lieutenant-colonel et 8 compagnies. Après la guerre de Sept ans, les brigades, au nombre de 7, furent converties en régiments composés chacun de 5 brigades à 4 compagnies et nommés régiments de La Fère, Metz, Strasbourg, Grenoble, Besançon, Auxonne et Toul.

Digitized by Google

au pied de guerre, il fallait augmenter le nombre d'hommes dans la proportion de 1 à 2 et celui des chevaux dans la proportion de 1 à 5. On peut se faire une idée des difficultés qu'aurait présentées la mise sur pied de guerre de toute l'artillerie, en observant qu'il n'y avait pas alors de réserves instruites, que la durée du service était de sept ans et qu'en conséquence le septième des hommes présents sous les drapeaux, étant fournis par le dernier contingent, pouvaient être regardés comme impropres à faire immédiatement la guerre, ainsi que tous les hommes rappelés de la réserve. Les batteries mobilisées auraient donc possédé 8 hommes sur 14, soit 121 sur leur effectif de 212, incapables de faire campagne[1], à moins d'être complétées avec des hommes prélevés sur les batteries non mobilisées, ce que l'on a fait jusqu'en 1870 et ce que l'on n'aurait pas pu faire en cas de mobilisation générale.

S'il n'y eut pas de mobilisation générale à cette époque, la nouvelle artillerie fut du moins mise promptement à l'épreuve par l'expédition d'Alger. L'artillerie de campagne du corps expéditionnaire, composée de 4 batteries d'artillerie montées et augmen-

---

Au moment de la Révolution, il existait :

8 régiments d'artillerie, dont 1 affecté au service des colonies.
7 compagnies de mineurs.
12 compagnies d'ouvriers, dont 3 aux colonies.

L'organisation de 1795 donna :

8 régiments d'artillerie à pied à 20 compagnies.
8 régiments d'artillerie à cheval à 6 compagnies.
12 compagnies d'ouvriers.
1 bataillon de pontonniers.

Au 1er août 1813, il existait :

9 régiments d'artillerie à pied à 28 compagnies.
6 régiments d'artillerie à cheval à 8 compagnies.
3 bataillons de pontonniers.
28 bataillons du train.
19 compagnies d'ouvriers.

En outre, l'artillerie de la garde comprenait 26 compagnies et 2 régiments du train, portant l'effectif total à plus de 100,000 hommes.

Sous la Restauration, il n'existait plus que 8 régiments à pied à 16 compagnies, 4 régiments à cheval à 6 compagnies, 1 bataillon de pontonniers, 13 compagnies d'ouvriers et d'artificiers, 8 escadrons du train ; la garde royale comprenait en outre 1 régiment à pied de 8 compagnies, 1 régiment à cheval de 4 compagnies, 1 régiment du train de 6 compagnies. (Tous ces détails sont extraits de l'*Histoire de l'artillerie*, par M. le général Susane.)

1. Soit a l'effectif de paix d'une batterie : l'effectif de guerre était de $2a$, sur quoi le septième de l'effectif de paix, c'est-à-dire $a : 7$ ainsi que la différence entre les deux effectifs, c'est-à-dire et en tout, $a + a : 7$ ou $8a : 7$ étaient incapables de faire la guerre ; a étant égal à 106, cela donne 848 : 7, soit 121.

Digitized by Google

tée d'une batterie de montagne, au lieu d'être répartie entre les divisions d'infanterie, fut groupée en une seule masse sous les ordres du général de la Hitte, commandant l'artillerie de l'armée. Ces quatre batteries montrèrent à Staouéli toutes les qualités que l'on attendait de la nouvelle organisation. Après s'être, au début de la bataille, déployées en ligne avec une promptitude et une hardiesse qui excitèrent les applaudissements de l'armée, pour couvrir le front de l'infanterie, vigoureusement entraînées par le général de la Hitte, elles se portèrent en avant, afin de lutter de plus près contre les canons turcs de gros calibre, couverts par des retranchements; puis, après avoir ainsi préparé l'action des colonnes d'attaque et comme jalouses d'augmenter l'honneur qu'elles venaient de s'acquérir, elles dépassèrent à la même allure les retranchements enlevés par la division Berthezène, afin de hâter la retraite et la fuite de l'armée ennemie par une grêle de projectiles[1]. Il était impossible de mieux inaugurer le nouveau matériel et le nouveau personnel.

Cependant la proportion d'artillerie généralement admise à cette époque comme un minimum extrême était de deux bouches à feu et demie par 1,000 hommes; 588 bouches à feu constituaient donc à peine l'artillerie d'une armée de 300,000 hommes. Le maréchal Soult, devenu ministre de la guerre et voulant être prêt à toute éventualité, ne regarda pas ce chiffre de 588 bouches à feu comme suffisant, et il provoqua en conséquence l'ordonnance du 18 septembre 1833, par laquelle les 70 batteries à pied furent transformées en autant de batteries montées. Le nombre des batteries de campagne fut ainsi porté à 168 et celui des bouches à feu attelées à 1,008, soit l'artillerie d'une armée de 500,000 hommes. Il y eut alors 14 régiments, contenant ensemble 32 batteries à cheval, 136 batteries montées et 14 cadres de dépôt. Plus tard, en 1841, lorsque la question d'Orient faillit nous amener la guerre, on créa 32 batteries montées de plus; le nombre des bouches à feu attelées fut ainsi porté à 1,200, c'est là un maximum qui, loin d'être dépassé depuis lors, fut abaissé au contraire à plusieurs reprises, à l'encontre des vrais principes. Il est vrai qu'au printemps de 1806, Napoléon estimait à 1,000 pièces de campagne seulement l'équi-

1. Camille Rousset, *la Conquête d'Alger*.

Digitized by Google

page d'artillerie nécessaire à la France[1], mais un an plus tard, après la bataille d'Eylau, il ne pensa plus de même. En 1810, il portait à 1,300 bouches à feu l'artillerie afférente à 34 divisions d'infanterie, groupées en 12 corps d'armée et 12 divisions de dragons et cuirassiers, la garde n'étant pas comprise.

Quoi qu'il en soit, c'est avec l'organisation de 1833 que nous avons trouvé l'artillerie quand nous y avons débuté en 1844, et ce régime a duré pour nous dix ans. Les discussions auxquelles avait donné lieu la transformation de 1829 étaient encore en 1841 presque aussi vives que le premier jour. Unies par un mariage forcé, l'ancienne artillerie à cheval et la vieille artillerie à pied s'étaient comme juxtaposées sans se confondre ; aussi quelle variété de types dans nos régiments ! D'un côté, les anciens *volants*, affichant des allures à la houzarde, ne voulant apprendre ni la manœuvre à pied ni le maniement d'armes; d'autre part, les vieux artilleurs à pied, affectant de ne rien comprendre aux sonneries de trompettes, maudissant les sous-pieds et les éperons, regrettant le matériel Gribeauval et la manœuvre à la prolonge, et au milieu de tout cela, les jeunes officiers, enthousiasmés de la nouvelle organisation et devenant *poseurs* quand le hasard les avait classés dans une batterie à cheval. Que de fois les tables d'officiers et les cafés des garnisons de Metz, Strasbourg, Rennes, Toulouse, etc., ont été le théâtre de véritables disputes, heureusement tempérées par le vieil esprit de camaraderie de l'arme !

Dans des discussions plus calmes, beaucoup d'officiers soutenaient qu'il aurait mieux valu grouper les 32 batteries à cheval dans 4 régiments spéciaux et former 10 régiments montés avec les 136 autres batteries de campagne. Ceux qui émettaient cette opinion étaient principalement les anciens artilleurs à cheval, se considérant comme une aristocratie qui ne pouvait être confondue avec le commun des martyrs. Les batteries à cheval n'auraient pourtant rien gagné à cette séparation, car elles étaient devenues comme les batteries d'élite de leurs régiments respectifs. Les officiers sortis de l'artillerie à cheval, plus jeunes, plus brillants, plus

1. Lettre au ministre Dejean du 10 avril 1806 : 300 bouches à feu pour la frontière du Nord, 300 pour Metz, Strasbourg et le Rhin, 200 pour l'Italie, 200 pour les Pyrénées, la Bretagne et la Méditerranée.

Digitized by Google

protégés que leurs congénères de l'artillerie à pied, avaient pris l'avance sur ces derniers et commandaient le plus grand nombre des régiments. Favorisant leurs batteries à cheval, ils écrémaient pour ainsi dire les autres batteries, afin de les faire plus belles. Bientôt vint le moment où, sur neuf généraux de division membres du Comité, il y eut sept ou huit anciens artilleurs à cheval. Ils se jurèrent alors de faire rétablir l'ancien ordre de choses, à leurs yeux bien préférable au système en vigueur. Les nouvelles batteries à cheval n'avaient peut-être pas en effet toute la mobilité des anciennes, mais ce défaut tenait surtout à deux causes indépendantes de l'organisation : le poids du matériel et l'infériorité des attelages. L'ancienne artillerie avait des canons de 4[1] ; on était même revenu à cet égard sur l'organisation de 1802, due au maréchal Marmont et dans laquelle le calibre de 6 avait remplacé celui de 4 ; les nouvelles batteries attelaient des pièces de 8. D'autre part, le service de la remonte était confié à la cavalerie qui, pratiquant sur la plus vaste échelle la vieille maxime de *charité bien ordonnée,* commençait par choisir les bons chevaux et donnait le reste à l'artillerie[2]. On s'en prit cependant au mélange des batteries à cheval et des batteries montées, et un courant d'opinion assez vif se prononça pour la spécialisation des régiments. Napoléon III avait, dans son exil, fait une étude particulière de l'artillerie. Imbu des leçons du général Dufour, frappé des critiques adressées par son professeur à nos batteries à cheval, que ce chef de l'armée suisse disait ne pouvoir être comparées à l'artillerie légère d'autrefois, l'Empereur laissa voir, en toute occasion, sa préférence pour l'ancien système. Les membres du Comité furent enchantés de pouvoir se montrer à la fois fidèles aux traditions de leur jeunesse et empressés d'adopter les idées du souverain. Ils firent à l'Empereur le cadeau d'une artillerie à cheval et du même coup, poussant à son extrême limite le système séparatiste, ils crurent devoir rétablir aussi l'artillerie à pied, non plus comme artillerie de campagne, mais pour le service des sièges

1. C'est-à-dire des canons dont le boulet sphérique plein pesait 4 livres.
2. Nous avons vu cependant à cette époque des régiments d'artillerie fort bien montés en chevaux de trait légers, surtout avec des chevaux bretons, qui, par leur conformation, ne valaient rien pour la selle, mais faisaient d'excellents attelages.

Digitized by Google

et des places ; ils alléguèrent à cet égard les difficultés que l'on avait éprouvées en 1849 au siège de Rome, où les batteries montées avaient dû faire le service de l'artillerie à pied, sans y être suffisamment préparées.

Il restait un vestige de l'ancien train d'artillerie, les escadrons du train des parcs, destinés à atteler les parcs de campagne ainsi que les équipages de ponts et de siège ; on les supprima en versant les officiers dans l'artillerie dont ils n'enrichirent pas les cadres, et on leur substitua des compagnies de canonniers conducteurs, attachées aux régiments d'artillerie à pied et dénommées : *batteries de parc*. Enfin, pour ne pas déshériter complètement du service de campagne les nouveaux régiments à pied, on imagina des batteries mixtes, analogues à celles qui existaient avant 1829, dans lesquelles les pièces étaient servies par le personnel d'une batterie à pied et attelées par celui d'une batterie de parc ; combinaison bizarre, n'ayant absolument d'autre mérite que d'être inutilement compliquée. En somme, il est difficile d'imaginer une organisation plus défectueuse que celle-ci ; elle n'existait déjà plus, qu'en dehors des officiers d'artillerie personne n'y avait encore rien compris. L'abus du mot *batterie,* appliqué à des éléments de natures très diverses, la rendait absolument inintelligible [1].

Elle fut cependant développée dans un rapport à l'Empereur, de manière à paraître presque séduisante, avec un talent qui fait honneur à la plume de l'officier général alors directeur de l'artillerie au ministère (général de Bressolles). Le décret du 14 février 1854, qui en fut la conséquence, signé intempestivement à la veille d'une grande guerre, créait trois catégories de régiments d'artillerie, y compris le régiment de pontonniers, savoir :

1° L'artillerie à pied, comprenant 5 régiments numérotés de 1 à 5, ayant chacun 12 batteries à pied et 5 batteries de parc, 1 régiment de pontonniers portant le numéro 6, à 12 compagnies et 6 batteries de parc ;

1. Ce mot *batterie,* qui n'aurait dû désigner que les unités susceptibles à la fois d'atteler et de servir des canons, a été appliqué, bien à tort, à des réunions de servants ou de conducteurs seuls, qui auraient dû être appelées compagnies. Il y avait autant de raison pour nommer batteries les compagnies d'ouvriers et de pontonniers que pour donner ce nom à des compagnies de conducteurs, telles que furent les batteries de parc.

Digitized by Google

2° L'artillerie montée: 7 régiments numérotés de 7 à 13, chacun à 14 batteries montées ;

3° L'artillerie à cheval: 4 régiments numérotés de 14 à 17.

En outre, les cadres de dépôt existant jusque-là dans les régiments furent supprimés et durent être remplacés par une des batteries de chaque régiment; ce qui, en dehors des 60 batteries à pied, réduisait l'artillerie à 98 batteries montées et 28 batteries à cheval, en tout 126 batteries attelées, servant 756 bouches à feu. On était loin des 1,200 canons du maréchal Soult, et le système des batteries mixtes, qui ne pouvait guère fournir que 2 batteries par régiment à pied, soit 10 en tout, était loin de combler la différence. On avait ainsi 816 bouches à feu au lieu de 1,200.

La guerre de 1854 surprit l'artillerie en travail d'enfantement de cette organisation, qui subit ainsi sans tarder l'épreuve d'une campagne. Cette épreuve fut négativement concluante, et les batteries de parc, en particulier, furent aussi vite condamnées que mises en jugement. Par la fusion des escadrons du train des parcs et de l'artillerie, on était arrivé à faire servir dans les batteries de siège de vieux officiers, ayant pour toute science militaire la connaissance pratique des soins à donner aux chevaux et aux harnais, habitués à un rôle effacé, quoique utile, et aptes à rendre dans cette sphère modeste de réels services, mais absolument étrangers aux notions les plus élémentaires de l'artillerie et incapables de régler le tir d'une pièce. En revanche, de jeunes capitaines, instruits, brûlant du désir de se distinguer par quelque action d'éclat, ou des lieutenants à peine sortis des salles d'étude de l'école de Metz, impatients d'appliquer leur science toute fraîche, se voyaient réduits à faire graisser des roues ou des harnais et à guider mélancoliquement de longs convois du port de Kamiesch au grand parc d'artillerie, tout aussi mauvais dans ce rôle que les anciens officiers du train dans la conduite du feu.

La guerre d'Italie, en 1859, donna le coup de grâce aux batteries de parc ; elles furent supprimées par le décret de réorganisation du 20 février 1860, à la suite d'un rapport aussi élégamment rédigé et aussi probant que celui du 14 février 1854. L'artillerie ayant été dans cet intervalle, comme les autres armes, augmentée par la création de la garde impériale, dut compter désormais :

Digitized by Google

Artillerie à pied :
- 5 régiments à pied à chacun 16 batteries, nos de 1 à 5.
- 1 régiment de pontonniers à 16 compagnies, n° 6.
- 6 escadrons du train correspondant à ces 6 régiments.

Artillerie montée : 1 régiment de la garde à 8 batteries ; 10 régiments de la ligne à 10 batteries, nos de 7 à 16.

Artillerie à cheval : 1 régiment de la garde à 6 batteries ; 4 régiments de la ligne à 8 batteries, nos de 17 à 20.

Ce qui, en tenant compte de l'absence des cadres de dépôt, réduisait le nombre des batteries attelées à 130, pouvant servir 780 bouches à feu. Encore un décret du 15 novembre 1865, fondé sur des motifs d'économie (la guerre du Mexique !) supprima-t-il bientôt 4 batteries à cheval et 12 batteries montées. Le nombre des pièces de campagne ne se trouva plus alors que de 684 ; c'était l'artillerie nécessaire pour donner à une armée de 340,000 hommes : deux bouches à feu par 1,000 hommes. Or, d'une part, 340,000 hommes constituaient une force dérisoire pour un pays comme la France et, d'autre part, la proportion de deux bouches à feu par 1,000 hommes était reconnue absolument insuffisante. La Grande-Armée de 1813, formée avec des ressources épuisées par les désastres de 1812, était pourvue d'une artillerie de 1,000 bouches à feu pour un effectif de 425,000 hommes[1] ; encore y avait-il des corps d'armée qui, destinés à la garde des places, étaient moins bien traités que les autres ; l'armée de Belgique, en 1815, comptait un total de 344 bouches à feu pour un effectif de 128,088 hommes[2]. A la bataille de Traktir, l'armée russe mit en batterie 272 bouches à feu pour 67,000 hommes, presque 5 bouches à feu par 1,000 hommes ; dans l'armée alliée, 36,000 hommes disposaient ce même jour de 154 bouches à feu. Tout récemment, l'armée d'Italie de 1859, dans un pays peu favorable à l'action des masses d'artillerie, avait compté pour 128,225 hommes un total de 432 bouches à feu, soit 4 bouches à feu par 1,000 hommes ; à ce compte, les 684 bouches à feu de 1865 auraient à peine suffi pour une armée de 220,000 hommes. Et dire que ce

1. Camille Rousset, *la Grande-Armée de* 1813.
2. Charras, *Histoire de la campagne de* 1815.

Digitized by Google

décret de 1865 avait été rendu au lendemain de la guerre de Danemark, la veille de Sadowa!

L'empereur Napoléon III, si imbu de la légende napoléonienne, devait connaître pourtant ces paroles du fondateur de sa dynastie:

« Il se peut qu'un général plus manœuvrier, plus habile que son « adversaire, ayant dans sa main une meilleure infanterie, obtienne « des succès pendant une partie de la campagne, quoique son parc « d'artillerie soit inférieur, mais au jour décisif d'une action géné- « rale, il sentira cruellement son infériorité en artillerie[1]. »

En s'exprimant ainsi à Sainte-Hélène, Napoléon pensait sans doute à Eylau, la première de ses victoires qui fut contestée, inutile boucherie où 40,000 hommes restèrent sur le terrain, sans résultat décisif, malgré la magnifique charge de cavalerie de Murat, malgré la barrière inflexible opposée aux masses russes par l'infanterie de Davout; 200 bouches à feu seulement du côté de l'armée française avaient lutté contre 450 pièces russes, dont le tir convergent avait couché à terre le corps d'armée d'Augereau presque tout entier! Mais ces leçons de l'histoire se perdent vite. Il est de mode aujourd'hui, et plus que jamais peut-être, après une guerre où les incroyables succès de l'armée allemande ont été dus à la supériorité numérique et technique de son artillerie, de dire et d'imprimer que l'infanterie est le nerf de l'armée, sa force essentielle, que le reste, artillerie et cavalerie, n'en est que l'accessoire. Certes, ce n'est pas nous qui contredirons au vieux dicton: *In pedite robur*. On a pu voir au deuxième chapitre de ce livre ce que nous pensons de la nécessité d'augmenter pour l'infanterie les effectifs du temps de paix, et nous savons très bien, ne fût-ce que par la funeste expérience de Waterloo, que la clé du champ de bataille est dans les mains de l'infanterie seule. Plus que qui que ce soit nous aimons à relire les exploits inscrits au livre d'or de nos régiments: qu'il s'agisse des vieilles bandes de Picardie, Piémont, Navarre et Champagne, décidant la victoire à Veillane, à Nerwinden, à Fontenoy, ou des milices de Catinat à Marsaglia, ou de ces soldats de la République marchant, a dit un poète populaire, pieds nus, sans pain, de Jemmapes à Fleurus, ou du 3e corps de la Grande-Armée repoussant

1. *Dictées de Sainte-Hélène.*

Digitized by Google

avec une héroïque fermeté, dans les champs d'Auerstædt, les charges furieuses de la cavalerie prussienne. Que nous pensions aux divisions du maréchal Ney à Krasnoë, à la vieille garde mourant à Waterloo, aux grenadiers de Napoléon III luttant à Buffalora, toute une demi-journée, dans la proportion de un contre quatre (c'est un étranger, un futur ennemi, M. de Moltke qui leur rend ce témoignage [1]), aux voltigeurs excitant l'admiration de Frédéric-Charles à Ladonchamps, aux régiments du maréchal Canrobert à Saint-Privat, repoussant trois corps d'armée avant de succomber sous le nombre, faute d'être secourus, vaincus moins par l'ennemi que par l'inconcevable inertie du général en chef, nous plaçons au-dessus de tout les exploits et parfois même les défaites de l'infanterie. Nous savons depuis longtemps par cœur ces paroles du général Morand : « L'infanterie est l'armée, les autres armes ne sont qu'accessoires ; « elle peut résister et vaincre sans elles. C'est dans l'infanterie que « se trouve la force de l'armée [2]. » Résister oui, dirons-nous, vaincre pas toujours, et le général Morand lui-même n'ignorait pas que, si son infanterie avait résisté à Auerstædt, la victoire était due pour une bonne part à son artillerie et à l'emploi judicieux qu'il en avait su faire. Il est vrai qu'ailleurs nous lisons dans le livre de cet illustre général d'infanterie : « Les artilleurs ne sont « que des fantassins différemment armés [3]. »

On a dit souvent que l'artillerie était surtout nécessaire aux armées composées de jeunes soldats et dont le moral avait besoin d'être soutenu. « Plus l'infanterie est bonne », a dit pourtant Napoléon, « plus il faut la ménager et l'appuyer par de bonnes « batteries. Une bonne infanterie est sans doute le nerf de l'ar- « mée, mais si elle avait longtemps à combattre contre une artil- « lerie très supérieure, elle se démoraliserait et serait détruite. »

Ces vérités sont comprises aujourd'hui de tous les officiers qui ont étudié la guerre. « Le rôle de l'artillerie grandit », lit-on dans les considérations finales de l'*Histoire militaire* de M. le commandant Canonge ; « l'artillerie est plus indépendante et tend de plus

1. *Récit de la campagne d'Italie en* 1859, par la Section historique du grand état-major prussien.
2. *L'Armée selon la Charte*, p. 128.
3. *Idem, ibidem.*

Digitized by Google

« en plus à être le régulateur du combat, etc.[1]. » — « La conclusion à « tirer de la bataille de Coulmiers », dit à son tour M. le colonel Derrécagaix, « c'est qu'à l'avenir il sera indispensable d'avoir au début « la supériorité en artillerie. Ce sera le plus sûr moyen d'être en « mesure, dans le cours de l'action, de briser les attaques ou les « résistances de l'infanterie, de prendre l'offensive et de la faire « réussir[2]. »

Tout le monde à peu près partage ces idées sur la nécessité d'une artillerie considérable; mais en 1865 on n'en était pas encore là. Malgré les guerres de 1854 et de 1859, les préjugés acquis dans ces combats d'Afrique où nos généraux avaient amassé plus d'idées fausses sur la grande guerre qu'ils n'avaient déployé de courage et d'activité contre des adversaires sans canons, ces préjugés subsistaient encore dans leur ensemble. On traitait volontiers l'artillerie d'embarras inutile, d'*impedimentum* gênant dont n'avait pas besoin une infanterie qui se croyait de bonne foi la meilleure du monde, sauf à se plaindre ensuite de ne pas avoir assez de canons le jour d'une bataille. Un de nos vieux camarades résumait tous ces dires d'une façon assez originale. « Tant que l'artillerie est en colonne », prétendait-il, « personne n'en veut; dès qu'elle se met en batterie, « tout le monde en réclame. »

En définitive, une armée doit comprendre, dans des proportions fixées par les règles de l'art de la guerre, de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, et l'on aurait dû d'autant moins réduire, de 1848 à 1865, la part de l'artillerie que des trois armes, elle est, au moment du besoin, la plus difficile à improviser. « Sans l'artillerie, « qui n'avait pas été désorganisée par l'émigration », dit avec raison M. l'intendant Delaperrière, « que seraient devenues à Valmy et à « Fleurus, les multitudes de braves gens peu instruites et peu dis- « plinées de nos premières levées[3] ? »

Chose singulière, c'est l'artillerie qui a toujours été l'arme démocratique par excellence, celle où l'influence du rang et de la fortune n'a jamais suffi pour écraser le mérite sous la faveur, et c'est toujours contre elle qu'ont été dirigées les déclamations de

1. Page 489, t. II.
2. *La Guerre moderne*, t. IV, p. 317.
3. *Cours de Législation militaire.*

Digitized by Google

la presse et de la tribune. « L'artillerie », dit cependant l'auteur de *La France est-elle prête?* « a toujours été l'enfant gâté de la nation « française. » — Les canons peut-être, les canonniers non. « Vos « canons ont une histoire », disait un historien à l'un de nos amis, « vos artilleurs n'en ont pas. »

Il y a longtemps que cette injustice-là dure. Lorsqu'on entend parler, par exemple, de ce fameux passage du Rhin, chanté par Boileau, et exécuté sous les yeux de Louis XIV par le grand Condé, il semble voir les cuirassiers du Roi se jeter dans le fleuve, large et rapide, sur les pas du comte de Guiche, et tous ces brillants gentilshommes, le duc de Longueville, le duc de la Rochefoucauld, le prince de Condé lui-même, escadronner contre les ennemis. Nul ne s'avise de penser que c'est à l'artillerie qu'est dû ce célèbre exploit, et qui est-ce qui lui rend cette justice ?... Louis XIV en personne, qui, tandis que *sa grandeur l'enchaînait au rivage,* comme dit si bien Boileau, ne dédaignait pas de diriger l'artillerie. « J'avais moi-même », dit-il dans un précieux mémoire conservé aux archives de la guerre, « posté une batterie un peu au- « dessous de l'endroit où se faisait le passage qui se voyait à revers. « A peine l'escadron fut entré dans l'eau que je fis tirer dessus. « Le grand feu du canon ébranla si fort les ennemis qu'ils se reti- « rèrent en désordre et portèrent à Montbas la triste nouvelle « du passage forcé [1]. »

En vain, dans tous les temps, les généraux, dans leurs ordres du jour, leurs rapports et leur correspondance, ont rendu justice à l'artillerie, comme Bonaparte après Arcole, comme Murat après la prise des redoutes de la Moscowa, comme Napoléon après Bautzen, comme Canrobert après Inkermann, Pélissier après Traktir, Ducrot dans son récit de la journée de Sedan, d'Aurelle de Paladines après Coulmiers, Chanzy après le combat de Villepion et tous les combats qui ont été livrés par la deuxième armée de la Loire, les récits des historiens ont bien rarement fait ressortir le rôle de l'artillerie. Thiers dit à peine quelques mots de l'action de Sénarmont à la bataille de Friedland ; il faut être du métier pour bien apprécier le service éminent rendu par cet

1. *Mémoire de Louis XIV,* publié en 1838 à Amiens par M. Dusevel et cité par M. Camille Rousset (*Histoire de Louvois*, t. Ier, p. 524).

Digitized by Google

audacieux et habile artilleur, lançant ses batteries à demi-portée de canon de l'ennemi au moment où l'infanterie du 6e corps reculait en désordre. Les officiers de l'arme même ne gardent pas pour la mémoire de Sénarmont, tué en 1810 au siège de Cadix, à l'âge de 43 ans, le culte qu'il mériterait dans l'artillerie à l'égal d'un Saint-Hilaire ou d'un Gudin dans l'infanterie, d'un Lasalle ou d'un Montbrun dans la cavalerie. Quelle carrière brillante et rapide, depuis qu'à Austerlitz il commandait sur la hauteur du Santon cette batterie de 18 pièces contre laquelle venaient se heurter les attaques réitérées de la droite des Russes! S'illustrant à Friedland comme nous venons de le voir, se faisant citer à Somosierra pour sa valeur, puis à Uclès se plaçant au milieu même de l'armée espagnole, y disposant ses pièces en carré et livrant cette armée brisée aux coups de notre infanterie; à Ocaña pratiquant une brèche par où se précipitent nos cavaliers; à Medellin frayant tour à tour le chemin aux dragons de Latour-Maubourg et aux hussards de Lasalle.

Dans les histoires de la Révolution, on a cité le courage de nos jeunes bataillons à Valmy. Pour comprendre l'action prépondérante de l'artillerie dans cette affaire, que l'on appelle la canonnade de Valmy, il faut lire le récit d'un poète allemand (la campagne de France, racontée par Gœthe [1]) et s'en rapporter au témoignage de Dumouriez dans ses *Mémoires*. A Marengo, c'est Desaix avec son infanterie pour les uns, Kellermann avec ses cavaliers pour les autres, qui a décidé la victoire. Les historiens parlent à peine des 18 canons que, sur la demande de Desaix lui-même, Marmont disposa pour accueillir la colonne des Autrichiens victorieux et qui livrèrent cette colonne, démoralisée par le tir à mitraille, à l'heureuse charge de notre cavalerie [2]. A Auerstædt, l'historien du Consulat et de l'Empire, ne parlant que de l'artillerie ennemie dont le feu n'arrêta pas nos vaillantes troupes, n'a pas l'air de soupçonner que la retraite définitive des divisions prussiennes fut causée par le tir de notre artillerie à nous, marchant audacieusement en avant pour prendre ces divisions d'écharpe et placée par le maréchal Davout lui-même à droite, dans le village de Spilberg, par le

1. Gœthe, *la Campagne de France*, édition Hachette, p. 16.
2. *Mémoires de Marmont*, t. II.

Digitized by Google

général Morand, à gauche, au moulin d'Emsen.[1]. Lit-on quelque part qu'à la bataille d'Eylau l'artillerie de la division Saint-Hilaire tint à elle seule les Russes en respect à la droite de l'armée jusqu'à l'entrée en ligne du 3e corps? Du côté des Russes eux-mêmes les historiens disent-ils que l'écrasement du corps d'Augereau fut dû à soixante pièces d'artillerie légère, sagement tenues en réserve par Benningsen et lancées à propos? A Essling où Napoléon, oubliant une fois dans sa vie militaire la prudence qui présidait toujours à ses opérations les plus audacieuses, engagea une lutte inégale, ayant un fleuve à dos, Masséna, Lannes, Bessières, Boudet, Molitor, Espagne, Lasalle, Reille et vingt autres, sont cités par Thiers, et à juste titre, comme des héros. Il les exalte pour avoir résisté pendant deux jours, n'ayant que 144 canons à opposer à 300. Quant aux artilleurs, qui, privés de munitions par suite de la rupture du pont, tiennent bon sous le feu convergent de ces trois cents bouches à feu et, réservant leurs dernières charges, arrêtent les Autrichiens par la mitraille dès qu'ils deviennent trop entreprenants; quant au général Navelet, qui dirigeait ces artilleurs; quant au commandant Seruzier, resté avec Masséna le dernier sur la rive gauche du Danube pour tirer le dernier coup de canon [2], leurs noms ne sont même pas prononcés par l'historien prolixe qui, n'ayant aucun sentiment de la perspective, grossit outre mesure certains détails et supprime les autres. A Wagram, on ne parle que de la grande batterie de 100 pièces couvrant au centre les formations de Macdonald, et l'on ne dit rien des 75 bouches à feu qui, le même jour, assurent à droite le succès décisif des attaques de Davout[3], ni des douze pièces de la division Nansouty, dirigées par Napoléon lui-même sur le flanc des colonnes autrichiennes de Hohenzollern, ni surtout de la batterie à cheval de la division de cuirassiers Arrighi qui, se portant rapidement et auda-

1. Mathieu Dumas, *Précis des événements militaires.*
2. Passant le lendemain de la bataille devant l'artillerie de la division Saint-Hilaire, Napoléon dit aux canonniers rangés en bataille devant leurs pièces : « Braves artilleurs, vous avez été hier les remparts vivants de mon armée, « soyez-les encore de l'île Lobau, et comptez sur ma gratitude. » Il nomma le commandant Séruzier major, et accorda à ses batteries plusieurs croix de la Légion d'honneur. (*Mémoires militaires* du baron Séruzier).
3. Pelet, *Mémoires sur la campagne de* 1809.

Digitized by Google

cieusement en avant, prit d'enfilade la ligne du Russbach et la tour de Neusiedel. Son intrépide commandant fut enlevé par un boulet au moment même où un aide de camp lui apportait les félicitations du duc d'Auerstædt.

A la Moskowa, l'infanterie du général Friant, les cuirassiers de Montbrun et de Caulaincourt s'emparèrent après une lutte acharnée des célèbres redoutes, et l'histoire s'étend avec complaisance, dans ses récits de la bataille, sur les exploits de la cavalerie et de l'infanterie. Elle a raison. L'artillerie à cheval eut cependant une part éclatante à ce glorieux fait d'armes, quand soixante pièces d'artillerie légère passèrent au galop dans les intervalles des redoutes pour les prendre à revers, les battre à la gorge et frayer le passage aux cuirassiers[1]. L'artillerie de la division Friant se joignit aux batteries à cheval, et le rapport officiel de Murat constate que quatre-vingts bouches à feu, tirant à mitraille sur les masses de la cavalerie et de l'infanterie russes, produisirent dans les rangs ennemis des ravages énormes. « Votre Majesté », écrivait Murat à l'Empereur, « a pu en juger par Elle-même lorsqu'Elle a visité le « champ de bataille. » A Waterloo, les cuirassiers de Kellermann et de Milhaud furent splendides, nous l'avons déjà rappelé, mais que dire des batteries à cheval qui les précédaient, si ce n'est ce qu'en a dit le général de Brack lui-même, un connaisseur en fait d'audace et de courage? Après avoir raconté le cri échappé à l'Empereur: *Duchand déserte!* « Duchand déserter[2] », ajoute-t-il. « Il se plaçait à quart de portée, réunissant sur lui tout « le feu ennemi et démontrant par des monceaux de morts anglais « l'injustice irréfléchie du grand homme[3]!...»

Après la bataille d'Inkermann, où les batteries à cheval de la réserve furent lancées dans le brouillard jusqu'au milieu des tirailleurs ennemis et où 18 pièces, réduites même à 6 pour un moment[4] (les récits officiels en font foi), luttèrent contre 60 bouches à feu russes, un colonel de zouaves a dédaigneusement écrit dans ses *Souvenirs* que l'artillerie russe s'y était montrée bien

1. Colonel Seruzier, *Mémoires d'un artilleur à cheval.*
2. Voir chapitre III.
3. *Avant-postes de cavalerie légère,* p. 148.
4. *Récits officiels des opérations de l'artillerie au siège de Sébastopol.*

Digitized by Google

supérieure à la nôtre[1]. En nombre, oui ! A Traktir, que seraient devenues nos troupes surprises par une brusque attaque, sans l'arrivée rapide de l'artillerie, qui, violemment contre-battue par les 154 bouches à feu de l'armée russe, ne s'attacha qu'à écraser son infanterie ? Que serait-il arrivé ce jour-là de la division Faucheux sans le dévouement et la résistance héroïque de la batterie de Sailly? Un militaire, un officier d'infanterie, M. le commandant Canonge[2], le raconte, les autres historiens se taisent.

Dans la dernière guerre, à côté des cuirassiers de Reichshoffen devenus légendaires, nul n'a honoré le dévouement tout aussi méritoire de la réserve d'artillerie, s'avançant pour couvrir la retraite en face du village d'Elsasshausen, au milieu même des Prussiens vainqueurs. Parmi les récits de la bataille de Coulmiers, nous ne voyons que celui de M. le colonel Derrécagaix rendant justice à l'action prépondérante de l'artillerie qui, précédant cette fois les lignes de l'infanterie, décida la prise des positions les plus importantes[3].

A lire la plupart des récits de guerre où l'on fait plutôt ressortir les difficultés créées pour l'infanterie par le tir de l'artillerie ennemie que l'appui qu'elle reçoit de la nôtre, on dirait que les canons sont mus par quelque puissance invisible et impersonnelle. Après le combat d'Arlon, le 18 avril 1794, le rapport des représentants du peuple à l'armée de la Moselle cite comme un héros le capitaine Prost, qui commandait une batterie à cheval et qui décida la victoire. Où parle-t-on cependant de cet officier d'artillerie qui se conduisit de même dans vingt combats ? A la suite de la bataille d'Arcole, le général Bonaparte écrivait : « L'artillerie s'est comblée de gloire. Je vous demande le grade de chef de brigade pour Andréossy, celui de chef de bataillon pour les citoyens Delaître et Condet. » Autant de héros ignorés ! Et le général Ruty, qui préserva de la déroute l'armée du maréchal Soult à la bataille d'Albuera? Et Charbonnel à qui obéissait à Lutzen l'artillerie du maréchal Ney, et le général Fouché, qui

1. Clerc, *Souvenirs d'un zouave.*
2. *Canonge,* t. Ier, p. 81.
3. *La Guerre moderne*, p. 317.

Digitized by Google

commandait celle de Marmont à Lutzen, où elle repoussa la cavalerie prussienne; à Bautzen où, aidée de l'artillerie de la garde, elle engagea la plus violente canonnade des guerres de l'Empire; à Möckern, le 16 octobre 1813, où ses quatre-vingt-quatre bouches à feu arrêtèrent l'armée ennemie toute la journée; à Leipsick, où elle lutta jusqu'à ce que toutes ses pièces fussent démontées, qui a jamais parlé d'eux? S'il est question de Drouot dans l'histoire, c'est parce que, courtisan de l'adversité, il suivit Napoléon à l'île d'Elbe, fut surnommé le sage de la Grande-Armée, et poursuivi par le gouvernement de la Restauration, bien plus que pour le rôle joué par lui à Wagram, à Lutzen et à la bataille de Hanau. Au compte des historiens, il semble vraiment que les artilleurs donnent la mort et ne la reçoivent pas. Qu'on lise cependant ces lignes écrites à propos de la bataille de Sedan par le général Ducrot qui ne saurait être taxé de partialité en faveur de l'artillerie. Après avoir raconté les charges héroïques des escadrons entraînés par le général de Galliffet, Ducrot ajoute: « L'artillerie ne se « montra pas moins admirable que la cavalerie. Accourues en « toute hâte, deux batteries de la réserve sont pulvérisées en quel- « que temps par le feu de cinquante pièces ennemies. D'autres les « remplacent immédiatement, prennent de meilleures dispositions « et répondent énergiquement. Pendant quelque temps, elles par- « viennent à attirer sur elles tous les efforts de l'artillerie ennemie, « ce qui permet à la cavalerie et à l'infanterie de tenter un dernier « effort. Bientôt la place n'est plus tenable, les affûts sont brisés, « plusieurs caissons sautent à la fois, et les batteries se retirent en « abandonnant une partie de leur matériel [1]. »

Quoi qu'il en soit, la nécessité d'avoir une artillerie nombreuse était déjà bien reconnue en 1865, et si l'on réduisait le nombre des batteries au-dessous de toute limite raisonnable, c'est parce que, l'artillerie étant l'arme la plus chère, les réductions opérées sur elle donnaient aussi l'économie la plus considérable. Triste économie, qui des 1,200 bouches à feu du maréchal Soult, nous faisait descendre à 764, qui nous avait forcés de faire la paix en 1859 avant d'avoir achevé l'affranchissement de l'Italie, qui nous

1. *Journée de Sedan*, édition in-12, p. 18.

Digitized by Google

obligea bientôt à assister, inertes, à l'agrandissement de la Prusse et qui nous mit en 1870 à deux doigts de notre perte.

Tout le monde sait comment, en 1866, le ministre de la guerre se vit forcé de démontrer à l'Empereur l'impossibilité où nous étions de mettre sur pied le moindre corps d'armée. Lorsqu'au mois d'avril 1867 l'affaire du Luxembourg faillit amener une guerre, qui ne fut évitée que grâce aux efforts d'une diplomatie intelligente, guerre à laquelle, dans les bureaux de la rue Saint-Dominique, on crut même pendant quelques heures, il fallut bien reconnaître l'infériorité numérique de notre artillerie. Le maréchal Niel était alors ministre ; après avoir essayé de parer au mal par quelques mesures de détail, il revint, par le décret du 13 mai 1867, à une organisation plus forte, plus conforme surtout aux sages principes de 1829. Pour ne pas heurter les idées personnelles de l'Empereur, les régiments à cheval furent conservés, mais on supprima les régiments à pied où les officiers s'engourdissaient dans une oisiveté relative ; le corps de l'artillerie fut alors ainsi composé :

16 régiments montés (dont 1 de la garde) ayant ensemble 126 batteries montées et 60 batteries à pied ;

5 régiments à cheval (dont 1 de la garde) ayant ensemble 38 batteries à cheval ;

1 régiment de pontonniers ;

1 escadron du train de la garde à 2 compagnies ;

2 régiments du train à 12 compagnies chacun.

Des cadres de dépôt devaient être formés en cas de guerre.

Le nombre des batteries de combat était par là porté à 164, dont 38 à cheval, pouvant servir 984 bouches à feu.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'une augmentation plus considérable fut mise en question quelques jours après le 13 mai ; il s'agissait de créer 28 nouvelles batteries, dont 8 à cheval, ce qui eût porté le nombre de pièces attelées à 1,158, bien près des 1,200 du maréchal Soult. Ces chiffres furent discutés dans une sorte de conseil, en présence de l'Empereur qui paraissait disposé à les accepter, si nous avons été bien informé, et dont les conseillers intimes, en prévision du grand rôle de la cavalerie dans une guerre future, poussaient surtout à l'augmentation du nombre des batteries à cheval. L'idée qui prévalut fut, au contraire, que nous avions plus

Digitized by Google

de batteries qu'il en fallait et qu'en cas de guerre les soixante batteries à pied pourraient être immédiatement transformées en autant de batteries montées. Le général Susane, dans son *Histoire de l'artillerie française,* met le refus d'augmenter l'artillerie sur le compte du pays; nous pouvons certifier que le pays n'y fut pour rien. Pour bien comprendre à qui revient la responsabilité de cette décision, il suffit de lire ce qu'en a écrit le général de Blois. Cet excellent homme, sorti en 1870 du cadre de réserve pour venir prendre le commandement de l'artillerie du 15e corps d'armée, y donna à tous, malgré son âge, l'exemple du dévouement et de l'activité, doublés d'un savoir hors ligne. Dans son *Histoire de l'artillerie du 15e corps,* il s'exprime en ces termes, que son extrême bienveillance et ses relations amicales avec les chefs de l'arme rendent particulièrement significatifs :

« Sous les gouvernements qui ont précédé le nôtre, toutes les « fois qu'une réduction a eu lieu dans l'effectif de l'armée, l'artil- « lerie en a été atteinte plus fortement que les autres corps, et « quand au contraire l'armée s'est accrue, l'artillerie est le corps « qui en a le moins profité ; il en est naturellement résulté que « notre armée n'a pu envoyer autant de canons que les Prussiens « sur les champs de bataille. La responsabilité de cet état de choses « doit peser sur les grands chefs de l'artillerie, peu dévoués aux « intérêts et à l'accroissement de la grande famille à la tête de « laquelle ils se trouvaient. Ils n'ont pas vu que le canon est « aujourd'hui la principale force des armées et qu'en soutenant sa « cause ils travaillaient à accroître les forces effectives de leur « pays. Tel est l'enseignement à tirer de nos désastres. »

Ajoutons que les hommes qui s'opposèrent à l'augmentation de l'artillerie, ou qui même n'employèrent pas toute leur influence à faire décréter cette augmentation, furent d'autant plus coupables que les avertissements leur étaient fournis par l'histoire du passé comme par les exemples du présent. Toujours, dans les armées étrangères, la proportion d'artillerie avait été plus forte que dans l'armée française. A la veille de ces discussions, les armées prussienne et autrichienne venaient de lutter dans la campagne de Sadowa : la première avec 792 pièces pour 236,000 hommes, la deuxième avec 800 pièces pour 240,000 hommes. L'armée italienne

Digitized by Google

à Custozza avait 192 pièces pour 90,000 hommes, soit 2,1 pièces pour 1,000 hommes, et l'armée autrichienne qui triompha, 272 pièces pour 57,000 hommes, soit 4,8 pièces par 1,000 hommes. « Comment de pareils faits n'ont-ils pu frapper » ? dit avec raison M. le général Lewal dans ses remarquables *Études de guerre*[1]. »

Quant à convertir immédiatement les soixante batteries à pied en autant de batteries montées au moment de la guerre, l'expérience a démontré que c'était une illusion de croire cette transformation aussi rapidement possible; elle s'est faite, il est vrai, mais elle a demandé du temps, parce qu'elle n'avait pas été préparée à l'avance. Pour l'opérer *subito*, lors de la déclaration de guerre, il eût fallu la baguette d'une fée au lieu du bâton de maréchal que portait l'ancien président du comité de l'artillerie, devenu ministre de la guerre. La plus haute intelligence, la plus vive activité, le dévouement le plus profond, ne peuvent tenir lieu de cet élément qui joue un si grand rôle dans toutes les choses humaines, le temps. Il est plus facile et surtout plus court de déclarer la guerre que de la préparer. L'épreuve de 1870 nous l'a surabondamment prouvé, et c'est aujourd'hui une vérité de La Palisse que, pour être prêt au jour de l'action, il faut être toujours prêt. Mais à l'exception du maréchal Niel, regardé par eux comme un fâcheux, tous nos grands chefs d'alors ne connaissaient que la vieille maxime : *Débrouille-toi*. Nous en sommes heureusement revenus.

Ainsi, on commença la guerre de 1870 avec 164 batteries de campagne, dont 10 étaient restées en Algérie ou à Rome.

Les 154 autres formèrent l'artillerie des huit corps de l'armée du Rhin (y compris la garde impériale); elles furent mobilisées et eurent rejoint leurs divisions respectives onze jours après la déclaration de guerre. Cela parut tout simple ou plutôt on n'y fit aucune attention, et dans le tumulte des événements, ce détail passa inaperçu. Mais ceux qui connaissent l'artillerie et qui savent apprécier les difficultés comprendront sans peine qu'il avait fallu exécuter un véritable tour de force pour arriver en quinze jours à répartir sur la frontière l'artillerie de huit corps d'armée, matériel et personnel, batteries, parcs et équipages de ponts. Nous affirmons,

1. *Revue des Sciences militaires*, 8e série, t. V, p. 11.

Digitized by Google

pour notre part et parce que nous connaissons bien la situation d'alors, que si, au mois d'avril 1867, on avait été forcé d'exécuter la même opération, trois mois n'y auraient pas suffi. Le résultat obtenu en 1870 était dû au travail opiniâtre accompli depuis trois ans sous l'impulsion prévoyante et active du maréchal Niel.

Les 164 batteries de campagne existant au 15 juillet 1870 disparurent à Metz et à Sedan; il fallut y suppléer, pour la continuation de la guerre, par des créations nouvelles et incessantes, dans lesquelles l'artillerie montra toute son élasticité, toutes les ressources de ses cadres aussi instruits que dévoués. Dès le mois d'août, 24 des batteries à pied existantes furent transformées en batteries montées et 18 nouvelles batteries furent créées de toutes pièces. Ces 42 batteries servirent à l'armement des 12e, 13e et 14e corps[1]. Il y avait donc, au 1er septembre, 206 batteries attelées, mais à la date du 17 septembre, après la capitulation de Sedan, 6 seulement de ces batteries restaient disponibles en dehors de Paris, de Metz et de Strasbourg. A Paris, où se trouvait, au jour de l'investissement, le matériel nécessaire pour l'organisation de 62 batteries et des ressources presque inépuisables pour la fabrication des pièces, affûts, voitures, projectiles, on disposait des dépôts des 11e et 19e régiments restés à Vincennes; on créa en outre deux régiments, les 21e et 22e ; on encadra ainsi environ 80 batteries de campagne. Dans les départements, outre les deux dépôts de la garde et celui du régiment d'Alger, il restait à Douai, Rennes, Toulouse, Grenoble, Besançon et Valence 12 dépôts qui, du 17 septembre 1870 au 1er février 1871, mirent sur pied 177 batteries; il fut formé, en outre, 21 batteries mixtes, servies par l'artillerie de marine et attelées par le train d'artillerie ; enfin, on organisa 12 batteries de garde nationale mobile et 28 batteries de matériel et personnel irréguliers, soit en tout 238 batteries, ayant ensemble 1,404 bouches à feu; à quoi il convient d'ajouter 31 réserves divisionnaires de munitions d'infanterie et 10 parcs de corps d'armée. Le personnel armé, équipé et instruit entrant dans ces formations, comptait 46,000 hommes et 42,000 chevaux, pour lesquels 35,000 harnais durent

1. Détails puisés dans l'*Histoire de l'artillerie française*, par le général Suzane, ainsi que dans les souvenirs personnels de l'auteur.

Digitized by Google

être confectionnés, l'existant au 16 septembre 1870 n'étant que de 7,000. Et cette artillerie, improvisée à raison de deux batteries par jour, étonna l'ennemi par son nombre, son audace et sa solidité. Un ordre du prince Frédéric-Charles, en date du 10 décembre 1870, donne à ce sujet des indications précieuses : « Les combats des « derniers jours », dit-il, « et la tentative sans cesse renouvelée de « l'ennemi de se battre avec nous en rase campagne *avec une artillerie « dont le nombre va croissant,* me déterminent à inviter MM. les géné- « raux à interdire les feux d'artillerie inutiles au delà de 2,000 « pas. » — « Si l'ennemi », dit-il plus loin, « continue, comme il « l'a fait le plus souvent jusqu'ici, à ne faire agir sur notre front « que son artillerie, etc. »

Les généraux commandant les armées de province ont d'ailleurs rendu à cette artillerie une justice éclatante. « L'artillerie », dit d'Aurelle de Paladines dans son rapport sur la bataille de Coulmiers, « a dirigé son feu et manœuvré sous une grêle de projec- « tiles avec une précision et une intrépidité remarquables. » — « Notre artillerie », écrit Chanzy après le combat de Villepion, « a « été d'une audace et d'une précision que je ne puis trop louer. » — « Le prince Charles », dit le même général dans son rapport du 7 décembre, « avait mis en ligne 86 canons. Notre artillerie s'est « montrée supérieure à celle de l'ennemi... La 19e batterie du « 7e régiment, commandée par le capitaine Rouvillois, au combat « de Villechaumont, attaquée par des fantassins allemands, est « dégagée par la vigueur du capitaine..... Une des batteries de la « colonne Camô, envahie par les tirailleurs ennemis, aurait été « enlevée sans l'énergie des canonniers qui se défendirent à coups « de mousqueton, jusqu'au moment où ils furent dégagés par les « chasseurs à pied du seizième bataillon. »

Tels sont les détails donnés par le général Chanzy dans son livre sur la *Deuxième Armée de la Loire* [1]. Il fait ressortir encore l'importance du rôle joué par l'artillerie et l'efficacité de son tir à la bataille du Mans, aux combats de Sillé-le-Guillaume et de Saint-Jean-sur-Erve. « Au combat de Nuits », dit M. de Freycinet [2], « 18 pièces ad-

1. *La Deuxième Armée de la Loire,* livre deuxième.
2. Freycinet, *la Guerre en province.*

Digitized by Google

« mirablement servies arrêtent toute la journée les Allemands ap-
« puyés par 42 bouches à feu et leur infligent des pertes cruelles..... »
A la bataille de Saint-Quentin, cinq batteries, 30 bouches à feu, établies sur la hauteur du *Moulin à tout vent,* soutiennent avantageusement la lutte pendant toute la journée contre 50 pièces allemandes[1].

Plus tard, nous dirons peut-être au prix de quels efforts nos régiments et nos arsenaux ont obtenu ces résultats; pour le moment, nous nous bornons à les constater.

Aussitôt après la paix, les anciens régiments de la garde impériale prirent les nos 23 et 24; un certain nombre de batteries créées pendant la guerre furent conservées et formèrent de nouveaux régiments, avant même que la nouvelle composition de l'artillerie fût déterminée par la loi. Cette composition, telle qu'elle résulta de la loi du 13 mars 1875, se résume ainsi qu'il suit :

38 régiments, formant 19 brigades, dont chacune comprend, un régiment divisionnaire et un régiment de corps d'armée.

Chaque régiment divisionnaire comprend		3	batteries à pied,
—	—	10	— montées,
—	—	1	compagnie du train.
Chaque régiment de corps d'armée	—	10	batteries montées,
—	—	3	— à cheval,
—	—	2	compagnies du train.

Au total 57 batteries à pied, dont 12 détachées en Algérie, peuvent y être transformées en batteries montées ou de montagne,

380 batteries montées,

57 batteries à cheval,

57 compagnies du train, à dédoubler en cas de mobilisation;

En somme, 437 batteries attelées, servant 2,622 bouches à feu et devant fournir par dédoublement les sections de munitions ainsi que les batteries de dépôt. L'effectif des 38 régiments s'élevait pour le temps de paix, en chiffres ronds, à 50,000 hommes et 30,000 chevaux pour être porté, en cas de mobilisation, à 162,000 hommes et 108,000 chevaux[2].

On peut juger par ces chiffres de l'augmentation donnée à l'ar-

1. Canonge, t. II, p. 414.
2. Chiffres empruntés à l'étude intitulée : *La France est-elle prête ?*

Digitized by Google

tillerie de campagne qui, de 984 bouches à feu, a été portée à 2,622, c'est-à-dire presque triplée.

Cette organisation, qui constituait l'artillerie de campagne sur un pied des plus imposants, présentait un grave défaut : elle ne donnait aucun moyen de subvenir à la défense des places fortes et au service des sièges.

En 1875, le réseau des forteresses était à peine ébauché ; il n'y avait donc pas urgence à pourvoir à leur défense, et d'un commun accord on avait ajourné la solution de cette question, d'abord parce que c'était ajourner en même temps un surcroît considérable de dépenses, considération qui n'était pas sans valeur eu égard aux sacrifices budgétaires imposés par la nouvelle loi, ensuite parce qu'il y avait sous jeu tout un projet d'envahissement de l'artillerie par son éternelle rivale et sœur, l'arme du génie. Les hasards de la politique avaient amené dans l'Assemblée nationale et dans la commission chargée d'élaborer les lois militaires, où l'artillerie était à peine représentée, plusieurs officiers généraux du génie, entre autres le rapporteur même de la commission, l'honorable général Chareton. De là une tendance naturelle à exagérer quelque peu l'importance de cette arme et à lui donner un développement excessif, en cherchant à étendre ses attributions. De là l'idée de séparer complètement l'artillerie de campagne de l'artillerie de siège, en faisant de celle-ci le corps du génie agrandi et transformé. Ainsi aurait été couronnée l'œuvre entamée du jour où les ingénieurs s'étaient séparés de l'artillerie, continuée alors que, par l'influence de Bureaux de Puzy et de Carnot, officiers du génie, dirigeant les affaires militaires, le premier à l'Assemblée constituante, le second à la Convention, les compagnies de mineurs et de sapeurs avaient conquis leur autonomie, poursuivie enfin sans relâche par les principaux officiers de l'arme [1]. Mais pour que l'idée réussît, il fallait que la nécessité d'armer les places fortes devînt urgente, que l'artillerie, insuffisamment constituée, ne pût y sub-

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, un jeune et entreprenant ministre de la guerre, chez qui l'ardeur et la confiance remplacent l'expérience, a présenté un projet de loi qui semble devoir donner enfin satisfaction aux plans d'envahissement du génie. Mais le projet n'est pas encore voté et une fois de plus, nous l'espérons, on pourra dire qu'il y a loin de la coupe aux lèvres (mai 1886).

Digitized by Google

venir, et que les officiers du génie, ayant achevé les grands travaux de fortification, fussent prêts à prendre le nouveau rôle qui leur était destiné.

L'échéance finit par arriver; le moment vint où les fortifications s'achevant, il y avait nécessité de les armer; le génie n'avait plus la même puissance, ses principaux et ses plus habiles soutiens avaient disparu ou avaient usé leur influence dans une œuvre trop grandiose et trop rapide pour n'avoir pas donné suite à de graves et justes critiques. On comprenait enfin que la guerre des sièges n'est plus qu'une lutte d'artillerie, que la fortification devant désormais être faite pour l'artillerie et non plus l'artillerie pour la fortification, il faut, pour les travaux d'armement et d'attaque des places, employer des artilleurs et non pas des ingénieurs.

Dès lors on devait chercher dans les ressources de l'artillerie existantes ou à créer le moyen de former l'artillerie de forteresse. On prit d'abord les 45 batteries à pied restant en France et l'on décida que chacune d'elles serait dédoublée en cas de guerre, ce qui donnerait 90 batteries, nombre bien insuffisant. On eut ensuite l'idée de former d'autres batteries à pied en dédoublant, au moment de la mobilisation, un certain nombre de batteries montées.

Mais, outre que l'insuffisance réapparaissait au fur et à mesure de l'achèvement des fortifications, ce système était mauvais de toute façon. Les batteries à pied n'avaient aucun lien entre elles et ne recevaient pas l'instruction spéciale dont elles avaient besoin pour remplir leur rôle[1]. Disséminées dans les places fortes et employées aux travaux d'armement, elles tendaient à perdre le caractère militaire; rattachées à des dépôts dont elles étaient presque toutes fort éloignées, elles donnaient lieu à une foule de difficultés administratives; enfin les batteries formées dans les régiments au moment de la mobilisation, composées de cadres et de canonniers étrangers au service des places, ne donnaient aucune garantie. On ne pouvait donc plus reculer devant l'obligation de créer le nombre nécessaire de batteries et de leur donner une organisation solide. On tomba facilement d'accord sur les points prin-

1. Ce reproche, vrai au début, avait cessé de l'être, dans plusieurs places du moins, par suite du groupement adopté pour les batteries attachées à une même direction et des soins apportés à l'instruction par les colonels directeurs.

Digitized by Google

cipaux de cette organisation : 1° réunir les batteries à pied dans des corps de troupe spéciaux, indépendants des régiments de campagne; 2° ne pas faire de cette artillerie une arme à part, autrement dit n'avoir qu'un seul corps d'officiers pour l'artillerie de campagne et pour l'artillerie de siège et de place ; 3° grouper les batteries à pied par bataillons pour leur donner des chefs plus jeunes et plus actifs, tout en pliant mieux le groupement aux nécessités de la défense des places. Restait un point à décider, et celui-là malheureusement était le plus important dans les circonstances où l'on se trouvait : la question de dépense. La création de 16 bataillons d'artillerie à pied à 8 batteries chaque, devait grever le budget annuel d'une somme estimée au minimum à cinq millions. Un projet préparé dans ce sens par le ministre Billot, fut présenté à la Chambre. La loi du 13 mars 1875, était-il dit dans l'exposé des motifs de ce projet, n'était pas une loi de luxe, les cadres qui s'y trouvaient constitués pour l'artillerie de campagne étaient indispensables. En la votant, on avait ajourné la question de l'artillerie de forteresse en prenant pour ainsi dire l'engagement d'y pourvoir quand la nécessité s'en ferait sentir. Le moment était venu de tenir cet engagement... Mais le moment était venu aussi des difficultés budgétaires, et le projet du général Billot ne trouva pas un accueil favorable dans la commission chargée de l'examiner[1] ; il fallut chercher dans les cadres existants de l'artillerie de campagne des réductions suffisantes pour compenser la dépense résultant de la création de l'artillerie de forteresse. Deux systèmes furent alors en présence : les uns proposaient de supprimer 38 batteries de campagne disponibles et sans destination apparente, faciles d'ailleurs à reconstituer par le dédoublement au moment de la mobilisation ; les autres, alléguant que ces 38 batteries nous assuraient la supériorité sur l'Allemagne et qu'il fallait bien se garder d'y toucher, ne voyaient à sacrifier que les 57 compagnies du train. Ces derniers trouvaient d'ailleurs à la suppression du train des avantages intrinsèques, indépendamment des motifs d'économie.

1. Gambetta, président de la commission des lois militaires, avait accepté ce projet et promis de l'appuyer. Sa mort l'empêcha de tenir sa promesse ; ceux qui l'ont vu de près savent seuls combien cette mort fut regrettable pour l'armée.

Digitized by Google

Pourquoi, disaient-ils avec une certaine apparence de raison, avoir deux espèces de troupes, le train et l'artillerie, pour faire le même service, puisque déjà l'artillerie attelle un certain nombre de ses voitures de seconde ligne? Les autres répondaient : Rappelez-vous l'expérience faite de 1854 à 1860 et les batteries de parc condamnées par l'épreuve des guerres de Crimée et d'Italie. Pourquoi retomber dans les mêmes errements? Ne vaut-il pas mieux conserver, en maintenant le train d'artillerie, la faculté d'utiliser les services d'officiers qui n'ont pas le savoir voulu pour faire le métier d'artilleur, mais qui ont incontestablement d'autres mérites?

M. le général Thibaudin, devenu ministre de la guerre, on sait dans quelles circonstances, préféra à l'autre système la suppression du train et son versement dans l'artillerie, malgré l'opinion formelle et raisonnée des principaux officiers de l'arme. On fit de cette suppression, pour enlever le vote des Chambres, une sorte de mesure réparatrice et démocratique, tendant à faire disparaître une inégalité, comme si, au contraire, tout en faisant passer les officiers actuels du train dans l'artillerie, on n'enlevait pas l'espoir du grade de sous-lieutenant à une catégorie intéressante de sous-officiers très aptes à l'occuper dans le train, mais nullement dans l'artillerie. La Chambre des députés et le Sénat, décidés d'une part à ne pas voter une dépense qui aurait été cependant mieux employée à solder l'artillerie de forteresse qu'à subvenir aux frais d'expéditions aventureuses, cédant, d'autre part, à des considérations politiques bien plus qu'à des raisons d'ordre militaire, votèrent la loi Thibaudin. Cette loi est jusqu'ici la dernière concernant l'organisation de l'artillerie. En conséquence, la constitution de l'arme est réglée aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre sur les bases suivantes :

1° *Artillerie de forteresse :* 16 bataillons à 6 batteries, susceptibles d'être dédoublées en cas de guerre, soit en tout 96 batteries à pied sur le pied de paix et 192, au maximum, sur le pied de guerre.

(L'armée territoriale doit ajouter à ces ressources un nombre considérable de batteries à pied.)

2° *Artillerie de campagne :* 19 régiments divisionnaires à 12 batteries montées, soit 228 batteries ;

Digitized by Google

19 régiments de corps d'armée à 8 batteries montées et 3 à cheval, soit 209 batteries, dont 57 à cheval.

En tout : 380 batteries montées et 57 batteries à cheval ou 437 batteries de campagne, pouvant atteler 2,622 bouches à feu. L'Allemagne compte, sur le pied de paix, 340 batteries attelées, dont 46 à cheval, attelant 2,040 bouches à feu ; elle nous serait donc inférieure de 582 canons, mais 74 batteries de dépôt et 54 batteries de réserve pourraient porter ses ressources à 468 batteries attelées ou 2,808 bouches à feu, ce qui lui rendrait une supériorité que nous reprendrions, sans doute, à notre tour à l'aide des batteries de dépôt.

L'effectif total d'un régiment divisionnaire sur le pied de paix est de 64 officiers, 1,274 hommes et 743 chevaux; celui d'un régiment de corps est de 60 officiers, 1,177 hommes et 771 chevaux. Ces nombres, en ce qui concerne la troupe, doivent être presque triplés par la mobilisation.

Cette organisation est plus simple que celle de 1875; elle donne le même nombre de batteries, réparties plus logiquement entre les deux régiments de chaque brigade. Son côté faible est la nécessité de prélever sur les batteries de campagne par dédoublement, lors de la mobilisation, toutes les unités de transport. Elle portait d'ailleurs en elle, au premier moment, une cause momentanée d'affaiblissement, le versement dans l'artillerie des officiers et des soldats du train. « Les hommes que les batteries ont reçus du train », dit à ce sujet l'auteur de la *France est-elle prête?* « ont transporté des pièces « de forteresse et les ont quelquefois servies ; ils ne sont pas pour « cela dressés au service des batteries de campagne. Ces batteries « commencent une nouvelle école de recrues. Si l'on avait la « guerre aujourd'hui, il faudrait se débarrasser des hommes du « train et ne composer les batteries que de réservistes. Le nombre « n'est pas tout, et une simple mesure administrative ne change « pas un soldat du train en un bon artilleur. »

Ces observations, déjà un peu exagérées en 1883, n'ont plus aujourd'hui de raison d'être. Le même auteur dit, à propos des officiers : « On a mis soixante capitaines du train à la tête des batteries... « que dirons-nous des officiers et surtout des capitaines? Que l'on « s'imagine un capitaine du train et même un excellent capitaine

Digitized by Google

« du train à la tête d'une batterie de campagne. On aura beau « l'envoyer à l'école de tir de Bourges, cela ne le rendra pas « capable de conduire de longtemps sa batterie d'une manière « habile. Pour cela, il faut la rapidité du coup d'œil, l'intelligence « du combat des trois armes, et on ne peut les acquérir que par un « long exercice. Le mot du ministre de la guerre: Les officiers du « train d'artillerie n'auront qu'à changer les boutons de leurs dol- « mans pour devenir de bons artilleurs, n'est qu'une phrase[1]. » Plus loin, cet auteur dit encore : « La nouvelle loi pour l'artillerie « de campagne détruit une bonne partie de cadres solides et d'ef- « fectifs homogènes. » Enfin il termine ainsi : « C'est l'artillerie « qui nous a laissé l'impression la plus favorable parmi toutes les « troupes que nous avons vues ; elle nous est supérieure numéri- « quement, dispose d'un bon matériel et sera pour nous un adver- « saire sérieux... Il est vrai que le placement de cinquante capi- « taines du train à la tête des batteries de campagne introduira « dans le tableau quelques ombres qu'on ne pourra pas effacer de « longtemps[2]. »

Quant à l'artillerie de forteresse, le même auteur s'exprime ainsi : « L'artillerie de forteresse n'est qu'une lettre de change « tirée sur l'avenir. » Cette critique, comme celle qui est relative aux hommes de troupe pour l'artillerie de campagne, a perdu sa valeur.

En fait, le véritable inconvénient de l'organisation actuelle est la nécessité du dédoublement des batteries. Le nombre des batteries qui doivent être dédoublées, la manière dont s'exécutera cette opération et la destination donnée aux batteries provenant du dédoublement, sont autant d'éléments du plan de mobilisation qui n'est pas officiellement public et n'ont ici d'autre intérêt que celui de donner lieu à des questions de principe. Ces batteries formées pour le temps de guerre resteront-elles dans les mêmes places que les batteries mères, ou bien seront-elles envoyées ailleurs? Dans le second cas, seront-elles complétées avant de se mettre en route ? ou iront-elles recevoir leurs réservistes au lieu

1. Page 99.
2. Page 112.

Digitized by Google

de leur destination ? Autant de questions dont la solution rendrait le dédoublement plus ou moins facile et plus ou moins regrettable. En tous cas, ce sera toujours un expédient dicté par d'impérieuses conditions d'économie et auquel il aurait été désirable de ne pas avoir à recourir.

La nécessité d'avoir des batteries à pied dans certaines places fort éloignées de celles où se trouvent les dépôts des bataillons d'artillerie de forteresse, a laissé subsister une partie des inconvénients que l'on avait la prétention de faire disparaître, et l'on est tenté de se demander s'il n'eût pas tout autant valu continuer à rattacher les batteries à pied pour l'administration aux régiments d'artillerie, en les groupant pour le service, la discipline et l'instruction sous l'autorité des directeurs et des commandants de l'artillerie dans les places fortes. L'inconvénient que présentait le système détruit par l'organisation de 1883, tenait en grande partie à la constitution symétrique des régiments d'artillerie qui imposait une répartition défectueuse des batteries entre les différentes places. Pour citer un exemple, le service des places du 1er corps d'armée en temps de paix exigeait 5 batteries à pied, et la brigade d'artillerie de ce corps n'avait que 3 batteries à pied comme toutes les autres ; il avait donc fallu faire venir 2 batteries à pied d'une autre brigade, la 4e, en garnison au Mans. Aujourd'hui, toutes les batteries à pied stationnées dans la 1re région appartiennent aux bataillons de forteresse de cette région ; mais d'autres batteries, celle du Havre, par exemple, qui se trouve dans la 3e région, sont détachées de ces mêmes bataillons. On se demande s'il n'eût pas été préférable de classer tout simplement dans un des régiments de la 1re brigade les 5 batteries à pied de la 1re région et dans la 3e brigade, la batterie du Havre. On eût agi de même pour les autres régions, sans se préoccuper de l'obligation d'avoir des régiments absolument égaux et semblables entre eux. Mais, dira-t-on, l'instruction des batteries à pied en eût souffert, confiée aux directeurs d'artillerie qui ne voient avant tout que les exigences du service des places. C'est là une assertion qu'il est permis de discuter.

On a retiré aux directeurs toute autorité sur les batteries à pied, qui fournissent seulement, d'après l'ordre du général commandant l'artillerie, les travailleurs nécessaires pour le service

Digitized by Google

des places et ne dépendent plus que de leurs chefs de bataillon. A nos yeux, on est ainsi retombé d'un inconvénient dans un autre aussi grave et d'un excès dans un excès opposé qui ne vaut guère mieux. Le directeur avait autrefois la responsabilité du service des places et celle de l'instruction des batteries à pied ; c'était à lui de concilier deux exigences souvent contradictoires en donnant, suivant les circonstances, le pas à l'une sur l'autre et même en les faisant servir l'une à l'autre. Actuellement, le directeur ne voit plus que la nécessité d'assurer son service spécial, tandis que les chefs de bataillon de l'artillerie de forteresse ne cherchent qu'à présenter aux inspecteurs généraux une troupe bien tenue et bien instruite. De là des tiraillements continuels. Dans l'armée, nous l'avons déjà dit, il n'y a pas d'autre alternative *qu'obéir et commander*. La situation actuelle des directeurs d'artillerie en établit une troisième : *demander*. Si un pareil état de choses devait être maintenu, nous regretterions la création des bataillons d'artillerie à pied ; nous n'y voyons qu'un remède : placer franchement ces bataillons sous l'autorité des directeurs.

Il peut être curieux, à ce point de vue, d'examiner quelle est chez les principales puissances étrangères l'organisation des troupes d'artillerie de forteresse[1].

En Allemagne, l'artillerie à pied comprend 14 régiments et 3 bataillons isolés, réunis en 4 brigades qui forment elles-mêmes 2 inspections d'artillerie à pied. *Les officiers forment pour l'avancement un corps distinct de l'artillerie de campagne ;* les batteries sont indépendantes des commandants de l'artillerie des places.

En Angleterre, il existe 5 brigades d'artillerie de place, comprenant chacune 20 batteries à pied actives et une de dépôt, et une brigade de côte de 10 batteries. Les batteries de place sont en garnison dans les places fortes qu'elles doivent défendre en cas de guerre et commandées par les officiers supérieurs attachés à ces places. *Les officiers concourent pour l'avancement et le classement avec les officiers de l'artillerie de campagne.* L'artillerie de côte, sorte de corps de vétérans, est seule placée en dehors.

L'Autriche compte 72 compagnies d'artillerie de forteresse for-

1. *Aide-Mémoire des officiers d'artillerie*, chap. 22.

Digitized by Google

mant 12 bataillons. *L'avancement et le classement ont lieu sur toute l'arme comme en Angleterre et en France.*

L'Italie a, pour l'armée active, 60 batteries à pied, réparties entre 5 régiments, dont chacun comprend 12 batteries et un dépôt. *L'avancement des officiers a lieu sur toute l'arme* (artillerie de campagne et de forteresse), mais les officiers sortant de l'école peuvent seuls passer d'une artillerie à l'autre ; les officiers sortant de la troupe sont spécialisés.

En Russie, l'organisation est plus compliquée. Outre une artillerie de forteresse, il existe une *artillerie locale,* affectée au service des établissements. *Les officiers de l'artillerie de forteresse concourent avec ceux de l'artillerie montée de la ligne pour l'avancement.* L'artillerie à cheval de la ligne forme une catégorie à part , la garde en forme deux : l'artillerie à cheval et l'artillerie montée. Il existe 164 compagnies d'artillerie de forteresse, formant 41 bataillons. Les bataillons sont numérotés dans chaque place de 1 à 4; *ils dépendent de l'état-major de l'artillerie de forteresse,* qui lui-même comprend 15 directions. A la tête de chaque direction est placé un général-major.

On voit que sur six armées (France, Allemagne, Angleterre, Autriche, Italie et Russie) il n'y a pas deux organisations identiques de l'artillerie de forteresse et que *dans une seule,* l'armée allemande, les officiers de cette artillerie forment un corps distinct de celui de l'artillerie de campagne, mais en Angleterre et en Russie l'artillerie à cheval est séparée de l'artillerie montée.

Revenons à l'armée française :

En dehors des régiments de campagne et des bataillons de forteresse, les troupes de l'artillerie comprennent :

1° Des *compagnies d'ouvriers* destinées, à l'intérieur, au travail dans les arsenaux de construction, dans les armées en campagne, au service des parcs. Le nombre de ces compagnies, qui en 1870 était depuis longtemps fixé à 12, a été réduit à 10 par la loi des cadres.

2° Des *compagnies d'artificiers* pour le service des munitions dans les parcs. Au nombre de six avant la guerre, elles ont été réduites, d'abord à cinq, puis à trois par la loi des cadres. En temps de paix, elles sont employées, l'une à la poudrerie militaire du

Digitized by Google

Bouchet, une autre à l'École de pyrotechnie, la troisième à la Commission centrale de réception des poudres de guerre;

3° Deux *régiments de pontonniers*. Avant la guerre et depuis longtemps, il n'existait qu'un de ces deux régiments, intitulé *régiment d'artillerie-pontonniers* et portant dans la série de l'arme un numéro, qui a varié suivant la date. En 1854 et en 1870, il avait le n° 6; il comprenait, en 1854, 12 compagnies auxquelles étaient réunies 6 batteries de parc, destinées à atteler les équipages de pont. L'organisation de 1860 lui laissa les 12 compagnies et remplaça les batteries de parc par un escadron du train. Celle de 1865 supprima cet escadron comme les cinq autres ; les deux régiments du train créés en même temps durent fournir les compagnies nécessaires pour atteler les équipages de pont. Aujourd'hui, chacun des deux régiments de pontonniers comprend 14 compagnies ; les équipages sont attelés par des sections de canonniers conducteurs, tirées par dédoublement des régiments d'artillerie de corps d'armée en cas de mobilisation.

La France étant le seul pays où les pontonniers fassent partie de l'artillerie, on y agite de temps à autre la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de les faire passer dans le génie. C'est une question que nous examinerons tout spécialement après avoir traité de ce qui concerne les troupes du génie.

Quant à l'état-major particulier de l'artillerie, qui correspond à ce que chez la plupart des puissances on appelle l'artillerie technique, nous en parlerons dans un chapitre spécial. (Voir chap. VI.)

GÉNIE.

Dans le génie, plus encore que dans l'artillerie, l'état-major particulier joue un rôle important; les troupes ne sont même ici que l'accessoire. Originairement, les travaux de siège étaient exécutés par l'infanterie, qui était chargée aussi de la construction des retranchements de campagne et de l'établissement des voies de communication. Fabert, capitaine aux gardes, ayant rang d'officier général et futur maréchal de France, ne dédaigna pas, en 1641, au siège de Bapaume, de s'occuper des sapes, des mines, des ponts et autres travaux. Les ingénieurs eux-mêmes, et parmi eux le plus

Digitized by Google

célèbre de tous, Vauban, capitaine au régiment de Picardie, n'étaient que des officiers d'infanterie. L'histoire a consacré le souvenir du dévouement et du savoir de ces hommes modestes plus que celui de leurs noms. Exposés dans les sièges aux plus grands dangers, chargés des travaux les plus importants, ils ne dépassaient pas, sauf les exceptions glorieuses que nous venons de citer, le grade de capitaine et ne trouvaient guère que mauvais vouloir et jalousie dans les régiments où ils comptaient. Fabert, dont nous venons de parler, avait reçu de ses camarades une sorte de blâme parce qu'il avilissait sa dignité en s'occupant des travaux du siège, blâme auquel il avait répondu d'ailleurs avec une noble fierté. Vauban, le premier parmi les ingénieurs brevetés, et certes il méritait bien cette glorieuse exception, fut nommé brigadier, puis maréchal de camp; la dignité de maréchal de France fut enfin la récompense accordée à l'homme qui avait le plus contribué à la gloire de Louis XIV par la prise de tant de places fortes et à la défense du pays par la construction de ce réseau de forteresses, dont plusieurs sont encore debout pour perpétuer la mémoire de leur auteur. Mais c'est en vain que ce grand homme s'épuisa en efforts pour obtenir de Louvois la création d'un régiment de tranchée ou d'un certain nombre de compagnies de sapeurs, auxquelles il aurait voulu rattacher les ingénieurs pour assurer leur indépendance et faciliter leur besogne [1], il n'obtint jamais de ce ministre omnipotent et despote, prototype des administrateurs faisant la loi aux hommes de guerre, que des paroles dilatoires et des promesses vagues [2]. En fait, Vauban avait raison et l'on ne comprend guère pourquoi, les ingénieurs n'appartenant pas à l'artillerie, les troupes dont ils devaient se servir dépendaient de cette arme. Passe encore pour les mineurs, qui faisaient emploi de la poudre, mais les sapeurs n'auraient dû évidemment être rattachés à l'artillerie que s'il y avait eu un seul et même état-major pour l'artillerie et le génie. Quoi qu'il en soit, la première compagnie de sapeurs fut créée en 1671 en même temps que le régiment des fusiliers du Roi dont elle faisait partie; depuis lors il y eut toujours un certain nombre de

1. Suzane, *Histoire de l'Artillerie française.*
2. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. Ier.

Digitized by Google

compagnies de sapeurs dans les bataillons et régiments de l'artillerie; la première compagnie de mineurs avait été créée en 1684[1]. Ce ne fut que longtemps après la mort de Vauban que les ingénieurs, pendant la guerre de Sept ans, formèrent un corps à part et en 1776 qu'ils furent définitivement séparés du corps de l'artillerie, auquel on les avait annexés pour un moment. De même, les compagnies de mineurs et de sapeurs, successivement créées, firent longtemps partie des troupes de l'artillerie; outre la manœuvre du canon, on les exerçait dans les polygones à la sape et aux travaux de mine et on les prêtait accidentellement au génie; un décret de la Convention en date du 23 octobre 1793, dû à l'influence de Carnot, officier du génie, plaça dans les attributions des ingénieurs les 6 compagnies de mineurs existantes et créa 12 bataillons de sapeurs. (Les anciennes compagnies de sapeurs avaient été supprimées au début de la Révolution.) « Ces bataillons », dit le général Foy, « se firent bientôt un renom proportionné au degré d'intelligence et d'audace que nécessite l'exercice de leur profession. »

Nous n'examinerons pas pour le moment le bien ou mal fondé de la séparation du génie et de l'artillerie; nous ne rechercherons pas davantage les modifications subies par les troupes du génie de 1793 à 1854; disons seulement qu'elles aussi ont dans leur histoire bien des pages glorieuses. Les ingénieurs du temps de Vauban et leurs successeurs pouvaient citer avec orgueil les sièges de Lille, Douai, Namur, Valenciennes, Saint-Omer, Philipsbourg, Maëstricht, Berg-op-Zoom... Les officiers du génie, et avec eux les sapeurs et les mineurs, se sont illustrés à Gaëte, Dantzick, Saragosse, Tortose, Almeïda, Badajoz, Saint-Sébastien, Tarragone, Lérida, Alger, An-

1. La 2e compagnie du régiment de fusiliers était une compagnie de sapeurs; les compagnies de mineurs, successivement portées au nombre de 4, étaient à part. Dans l'organisation de 1720, chaque compagnie du régiment royal de l'artillerie comprenait une escouade de sapeurs et de mineurs. En 1729, les compagnies de mineurs furent rétablies au nombre de 5. Dans l'organisation de 1759, chaque brigade d'artillerie dut comprendre 1 compagnie de sapeurs, en tout 5. Les 7 régiments de 1765 comprenaient chacun 2 compagnies de sapeurs, en tout 14; une compagnie de mineurs était rattachée par ordre à chaque régiment. Au moment de la Révolution, il existait 14 compagnies de sapeurs, réparties dans les régiments et 6 de mineurs. Le décret de 1790, par lequel l'Assemblée constituante réorganisa l'armée, supprima les sapeurs, qui ne furent rétablis qu'en 1793 comme troupes du génie.

Digitized by Google

vers, Sébastopol, etc... « Devant Dantzick », dit M. Thiers, « était une « troupe incomparable : les 500 sapeurs de Chasseloup-Laubat. » Après le siège de Tortose, le général Suchet dans son rapport, s'exprimait ainsi : « Il est impossible de déployer plus d'intelligence, de « courage et d'activité qu'en ont montré les officiers et les troupes « du génie. » Cette appréciation pourrait être appliquée à tous les sièges faits en Espagne : à la défense de Saint-Sébastien, en 1813, tous les officiers du génie, sauf un, furent tués, la compagnie de sapeurs, qui comptait 107 hommes, fut réduite à 20 ; à Tarragone, 20 officiers du génie furent tués. A Sébastopol, des bataillons plus nombreux ont arraché à un autre historien ce cri d'admiration : « N'avons-nous pas vu devant Sébastopol », dit l'amiral Jurien de la Gravière [1], « des têtes de sape emportées deux ou trois fois avec les « intrépides travailleurs qui essayaient d'y assujettir leurs ga- « bions ? Le dernier mot n'en restait pas moins aux martyrs du « devoir professionnel. Il se rencontrait toujours quelque sapeur « dévoué, pour venir prendre la place du héros sans nom que le « boulet venait d'enlever. Le jour où l'on cesserait d'avoir de tels « hommes, il faudrait se résigner à obéir aux peuples qui en auraient « conservé, car il ne serait plus possible de lutter contre eux. »

Le sergent Bobillot et son escouade de sapeurs viennent de prouver, par la défense pied à pied de Tuyen-Quan, que des hommes de cette trempe existent encore chez nous.

Les troupes du génie comprenaient en 1854 :

1 compagnie d'ouvriers,

3 régiments de 2 bataillons, chaque bataillon comptant 1 compagnie de mineurs et 7 compagnies de sapeurs. De 1854 à 1870, les compagnies spéciales de mineurs furent supprimées, et les mineurs furent répartis entre les 8 compagnies de chaque bataillon, dénommées depuis lors compagnies de sapeurs-mineurs.

La loi du 13 mars 1875 a donné au génie comme à l'infanterie et à l'artillerie un accroissement considérable ; elle a, en outre, plié l'organisation de cette arme au sytème général de la répartition en corps d'armée. Toutefois, pour le génie, cette répartition est largement modifiée en temps de paix. En principe, il y a par

1. *Le Drame macédonien*, chap. X, p. 111.

Digitized by Google

corps d'armée un bataillon de 4 compagnies de sapeurs-mineurs, portant le numéro du corps d'armée ; 2 de ces compagnies marchent avec le corps d'armée en cas de mobilisation, les 2 autres reçoivent des destinations diverses. Outre les 19 bataillons de corps d'armée, un 20e bataillon est affecté à la défense de Paris. En temps de paix, les 20 bataillons forment 4 régiments de 5 bataillons chacun, ayant en outre une compagnie de dépôt, une compagnie de sapeurs-conducteurs et une compagnie d'ouvriers de chemin de fer. Une école est instituée pour chacun de ces 4 régiments, le 1er à Versailles, le 2e à Montpellier, le 3e à Arras, le 4e à Grenoble. Les 4 compagnies d'ouvriers de chemin de fer sont réunies à Versailles en un bataillon pourvu de puissants moyens d'instruction et d'un polygone spécial. Depuis quelque temps, 4 compagnies de sapeurs forment un second bataillon recevant la même instruction.

Ainsi que nous l'avons dit, l'armée française est peut-être la seule en Europe dans laquelle les pontonniers fassent partie de l'artillerie. En Autriche, ils constituent un corps spécial, placé directement sous les ordres du chef d'état-major de l'armée ; partout ailleurs ils comptent parmi les troupes du génie. En France, depuis la création des pontonniers, le génie n'a cessé de les réclamer comme lui appartenant de droit. Plusieurs fois jugé, ce procès revient périodiquement devant l'opinion publique et devant le Parlement, appelé depuis la loi de 1872 à décider de toutes les questions relatives à l'organisation militaire et aux cadres de l'armée. Les partisans du génie ont pour eux l'exemple de l'étranger et la logique ; ceux de l'artillerie ont la possession, la tradition et la puissance des moyens dont dispose cette arme.

« Le génie », disent les premiers, « est chargé de l'établissement « des voies de communication autres que les ponts ; il a même ex- « pressément dans ses attributions la construction, le rétablisse- « ment et la destruction des ponts en maçonnerie, des ponts en « bois sur pilotis ou sur chevalets. L'artillerie n'est chargée spé- « cialement que des passages en bateaux et de l'établissement des « ponts d'équipages. Les ponts mobiles construits avec les maté- « riaux trouvés dans le pays sont bien dans les attributions de l'ar- « tillerie, mais peuvent aussi être établis par le génie (art. 10 du « Règlement sur le service des armées en campagne). La prépara-

Digitized by Google

« tion des mouvements de l'armée peut avoir à souffrir de ce par-
« tage illogique d'attributions. D'ailleurs, les passages de rivières
« sur ponts mobiles sont des opérations rares à la guerre, et il est
« inutile d'entretenir dans cette éventualité un corps spécial. Les
« compagnies de sapeurs peuvent très bien en être chargées,
« moyennant un supplément d'instruction. »

Pour juger cette question, il est nécessaire d'en connaître l'historique. Les pontonniers ont été créés au début des guerres de la Révolution, dans l'artillerie et par l'artillerie, en amalgamant les bateliers du Rhin et du Pô avec les compagnies d'ouvriers. Toutes les campagnes de la République et du commencement de l'Empire avaient été faites dans ces conditions. C'est par les pontonniers faisant partie du corps de l'artillerie qu'avaient été jetés, entre autres, les ponts sur le Rhin pour le passage de l'armée de Sambre-et-Meuse à Dusseldorf et pour ceux de l'armée du Rhin en 1797 et en 1800; sur la Limmat, en 1799, pour la bataille de Zurich; sur le Danube, en 1800, avant la bataille d'Hochstædt; sur le Danube, en 1809, pour les batailles d'Essling et de Wagram. Après avoir entendu les réclamations du génie, l'Empereur décida, en 1811, que les pontonniers continueraient à faire partie de l'artillerie.

« Le génie », dit à ce sujet le général Foy, « revendique les pon-
« tonniers. Malgré la convenance apparente de ces prétentions,
« l'artillerie les a conservés. On a pensé que la puissance dont cette
« arme dispose par ses arsenaux, ses parcs, son train, son person-
« nel nombreux, fournirait pour construire, atteler et manœuvrer
« les ponts des ressources auxquelles nulle autre combinaison ne
« saurait suppléer. »

Le lancement d'un pont d'équipage, peut-on ajouter, n'est pas assimilable à l'établissement d'une voie de communication. C'est une véritable action offensive, pour laquelle il est nécessaire de réunir plusieurs conditions : 1° des équipages et un matériel entretenus en parfait état ; 2° une grande célérité dans les transports de ces équipages, qui doivent généralement être amenés au dernier moment sur le point choisi pour le passage afin de ne pas attirer l'attention de l'ennemi, témoin le passage de la Limmat à la bataille de Zurich, celui du Tessin à Turbigo, la veille de la bataille de Magenta, etc. ; 3° le secours de batteries puissantes pour balayer

Digitized by Google

la rive ennemie, ainsi qu'on dut le faire à Zurich, à Wagram, à Borghetto, à la Bérézina même. Or l'artillerie possède en campagne des ateliers et des moyens de réparations du matériel tels que rien ne leur est comparable dans l'armée. Les nombreux attelages dont elle peut disposer assurent dans toutes circonstances une célérité exceptionnelle; enfin c'est à elle qu'il appartient de préparer le passage par une vive canonnade.

Quelle que puisse être la force de ces arguments contradictoires, les uns comme les autres disparaissent devant la puissance du fait existant. Pourquoi, sous prétexte de logique, détruire un rouage qui fonctionne à merveille, pour en créer un nouveau qui marchera peut-être aussi bien que le premier dans quelques années, mais qui demandera certainement un temps considérable pour en arriver au même point de perfection? C'est cette considération qui, en 1875, a décidé l'Assemblée nationale à consacrer l'état de choses existant. Quant à l'artillerie, si elle tient tant aux pontonniers, c'est par tradition et pour des souvenirs dont elle est fière. Le Rhin, la Limmat, le Mincio, le Danube, la Bérézina, Kehl, Zurich, Borghetto, Wagram, Veselowo: est-il un régiment qui puisse inscrire sur son drapeau une légende plus glorieuse? La Bérézina, surtout, où les restes de la Grande-Armée n'échappèrent à un désastre complet que grâce à la prévoyance du général Eblé et au dévouement de ses 400 pontonniers, travaillant dans l'eau pendant trois jours et trois nuits au milieu des glaces que chariait la rivière à moitié prise. « Eblé », disent dans une relation d'un intérêt poignant, deux des acteurs de cette scène mémorable, « avait pu amener jusque-là 6 caissons d'outils et de fer, « 2 forges de campagne, 2 voitures chargées de charbon de terre [1]. « En outre, il avait fait distribuer isolément à chaque pontonnier « un outil, des clous et des clameaux. Pas un homme ne se débar- « rassa de cette charge en route, tous versèrent fidèlement leurs « parts au lieu choisi pour les préparatifs du pont. Il fallut, dans « une seule nuit, abattre des maisons pour se procurer les bois

1. Il existait à Orcha un équipage complet de 60 bateaux: malgré les supplications d'Eblé, cet équipage avait été incendié six jours avant d'arriver à la Bérézina, par ordre de l'Empereur; avec quinze de ces bateaux on aurait construit un pont en une heure. Que de malheurs épargnés!

Digitized by Google

« nécessaires, construire les chevalets et jeter les ponts. » Il fallut ensuite les entretenir et les réparer pendant trois jours et trois nuits, sous le feu de l'ennemi, les pontonniers dans l'eau jusqu'aux aisselles, au milieu d'énormes glaçons, prenant à peine le temps d'avaler au lieu de pain, de viande et d'eau-de-vie, un peu de bouillie sans sel.

« On a pu en conserver bien peu », ajoutent les auteurs que nous citons [1], « les autres sont restés sur les bords de la Bérézina : on « ne les a plus revus ! » Quel drame dans ces quelques mots : *on ne les a plus revus !*

« L'eau gelait », dit M. Thiers, « et il se formait autour de leurs « épaules, de leurs bras, de leurs jambes, des glaçons qui, s'atta- « chant aux chairs, leur causaient de vives douleurs ; ils souf- « fraient sans se plaindre, sans paraître même affectés, tant leur « ardeur était grande [2]. » C'est que Napoléon les regardait travailler, entouré de son état-major habituel, Murat, Berthier, Eugène, Caulaincourt, Duroc, anxieux de savoir si l'Empereur allait échapper aux Cosaques. Plusieurs fois des chevalets cédèrent, et il fallut les remplacer en se plongeant de nouveau dans l'eau. Lauriston vint de la part de l'Empereur s'informer de la cause d'un de ces retards. « Hâtez-vous, de grâce », disait-il à Eblé. — « Vous voyez « ce que nous faisons là », lui répondait le chef des pontonniers, et il allait non pas encourager, mais diriger ses hommes en se mettant lui-même à l'eau.

Nous rappelions tout à l'heure le nom de Sénarmont, tué à Cadix. Au-dessus de ce nom, nous devons mettre celui d'Eblé, général de division du 29 octobre 1793, mort le 20 décembre 1812 des suites de ses souffrances et de la maladie contractée au passage de la Bérézina. Il avait porté pendant neuf jours le titre de premier inspecteur général de l'artillerie en remplacement du général Lariboisière mort comme lui et pour les mêmes causes, le 11 décembre. « Le généreux et intrépide Eblé », dit M. Thiers, « en « dévouant sa vieillesse au salut de tous, avait sauvé les cinquante

---

1. Chapelle et Chapuis, l'un chef d'état-major du général Eblé, l'autre commandant les cinq compagnies de pontonniers qui ont jeté le pont.
2. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIV, p. 608.

Digitized by Google

« et quelque mille individus armés ou désarmés qui traversèrent « la Bérézina ; pas un seul qui ne lui dût la vie ou la liberté ! »

Certes, pour la bataille de la Bérézina, Ney et la vieille garde, les cuirassiers de Doumerc, Victor, Oudinot et leurs corps d'armée eurent droit à la reconnaissance de l'Empereur et de l'armée ; la gloire acquise par eux dans cette circonstance fut noblement méritée. Le dévouement d'Eblé et de ses pontonniers fut moins retentissant; mais la justice de l'histoire les a placés sur le même rang. Voilà pourquoi l'artillerie met tant de persistance à conserver les pontonniers, pourquoi il ne faut pas, pour l'unique satisfaction d'imiter les armées étrangères, rompre une tradition qui, au moment du danger, doublerait l'ardeur et la force de ses pontonniers.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Le *train des équipages militaires* est de création moderne. Dans l'ancienne armée, les voitures et les chevaux nécessaires au transport des convois de vivres et des ambulances étaient fournis par des entrepreneurs. Tant que les armées ne s'éloignèrent pas ou ne s'éloignèrent que peu de leurs magasins, cette disposition n'eut qu'une importance secondaire. Dans les guerres de la Révolution, l'absence de moyens réguliers de transport se fit cruellement sentir. Les correspondances de l'armée d'Italie, avant qu'elle fût sous le commandement de Bonaparte, sont remplies de plaintes au sujet des entreprises de transport. Dans un rapport daté du 28 décembre 1795, Ritter, commissaire du Directoire auprès de cette armée, insistait sur la nécessité de lui procurer *les transports dont une armée active ne peut se passer.*

« Nous sommes toujours », dit-il, « à la merci de la compagnie « Lanchère, qui a si bien réussi jusqu'ici à affamer nos armées. » « Les transports par terre ou charrois », dit-il encore, « sont « presque réduits à zéro. Le marché pompeux de Lanchère et Cie « n'a jamais eu d'exécution à cette armée. »

Lorsque commencèrent avec les brillantes campagnes de l'Empire, les grands mouvements stratégiques, l'absence de moyens de transport faillit arrêter plusieurs fois l'armée, et le mécontente-

Digitized by Google

ment de Napoléon contre les entrepreneurs, ou plutôt contre le système de l'entreprise, ressort d'une foule de ses lettres. La guerre contre la Prusse et la Russie, en 1806 et 1807, est particulièrement intéressante à étudier à ce point de vue.

Le manque de moyens de transport avait été une des causes principales du mouvement en arrière de l'armée quelques jours après la bataille d'Eylau, et dès le 6 mars 1807, l'Empereur écrivait au général Dejean, ministre de l'administration de la guerre, une lettre dans laquelle étaient développés des projets formés depuis longtemps déjà dans sa pensée :

« Rien n'est vicieux », dit-il, « comme l'organisation des transports de la compagnie Breidt. Elle fait un mauvais service... Je « voudrais que vous commençassiez à organiser économiquement « ces équipages. A cet effet, je voudrais former des bataillons de « transport des équipages militaires. Chaque bataillon serait « commandé par un homme ayant rang de capitaine dans la ligne. « Il y aurait dans une compagnie 32 caissons, 128 chevaux de « trait et 64 hommes. On y ajouterait une forge de campagne, une « voiture de rechanges de harnais et d'approvisionnements de « réparations pour les caissons. Six compagnies pourraient former « un bataillon, qui se trouverait ainsi composé de 192 voitures, « 768 chevaux et 384 hommes.

« Par ce moyen, nous n'aurions plus d'intérêt à opposer à l'intérêt de l'armée, ce qui n'est pas à présent, car, par exemple, « lorsque j'ai intérêt à ce que les caissons arrivent vite, l'entrepreneur a un intérêt opposé. D'ailleurs, rien n'est absurde « comme ces marchés où l'entrepreneur joue à la loterie et où il « peut être ruiné sans qu'il y ait de sa faute, ou gagner un million « sans raison..... Il serait utile qu'il y eût un chef de bataillon, « chargé du commandement du régiment, et un directeur général « des transports des équipages militaires ayant rang de chef de « brigade (colonel). Notre administration est dans une grande « barbarie.....

« Je veux, par la nouvelle organisation, faire des transports des « équipages militaires comme du train d'artillerie, qui m'a rendu « de très importants services. Sans la manière dont le train « est organisé, je n'aurais pas pu tirer mon artillerie des mauvais

Digitized by Google

« chemins, et jamais une pièce n'est restée en route. Ces résultats « dédommagent bien de la dépense que cette organisation occa- « sionne en temps de paix ! Nous n'avons fait qu'un pas en admi- « nistration, c'est celui-là..... On donnera au train des équi- « pages un uniforme différent de celui du train d'artillerie. Ses « charretiers doivent être appelés soldats des équipages ; ils sont « exposés, quoique ce ne soit pas de la même manière que le train ; « mais chacun l'est dans une armée, et ce n'est pas un modique « salaire, mais l'esprit du métier qui porte à faire son devoir « malgré le danger. »

En conséquence, 9 bataillons furent créés par décret du 26 mars 1807. Le corps du train prit dès lors un accroissement rapide. En 1812, il comprenait 22 bataillons.

Quoi qu'en eût dit Napoléon, l'armée s'habitua difficilement à voir en eux des soldats. Le général Roguet, qui commandait dans la Grande-Armée une division de la garde impériale, dit, en parlant des officiers du train : « On donne l'épaulette à ces « *employés*. L'avancement était presque nul dans ce corps de non- « combattants sans émulation. Aussi vit-on des équipages mili- « taires, malgré les nombreux secours qui leur furent donnés, « perdre chevaux et voitures sur les routes avant d'arriver au « Niemen.. »

Il a fallu les longues guerres de l'Algérie, les preuves incessantes de dévouement données par le train des équipages et les dangers courus par lui dans un pays où l'attaque et la défense des convois faisaient la moitié de la guerre, pour mettre fin à ces préventions et donner au train, dans la grande famille militaire, la place que lui ont value tant de services rendus.

Réduit outre mesure sous la Restauration, le train des équipages ne put suffire aux exigences de cette campagne de 1823, où la tâche de l'administration militaire fut si mal remplie. Depuis lors, il fut augmenté à plusieurs reprises.

En 1848, il existait 4 escadrons du train à 4 compagnies chaque ;
— 4 compagnies d'ouvriers constructeurs du matériel.

En 1870, au moment de la guerre, le train des équipages comprenait, outre les ouvriers, 3 régiments de 8 compagnies chaque.

Digitized by Google

C'était alors une troupe d'administration entièrement sous les ordres des fonctionnaires de l'intendance et à leur disposition, même pendant la paix, pour les transports administratifs. Le train était, en outre, chargé de l'enlèvement des blessés sur le champ de bataille, mission dévolue aujourd'hui aux brancardiers. Aussitôt après la guerre et même avant le vote de la loi d'organisation de l'armée, le train des équipages fut soustrait à l'autorité de l'intendance pour être rattaché aux commandements d'artillerie. Les ouvriers constructeurs furent dès lors supprimés. Enfin, la loi du 13 mars 1875 organisa le train des équipages ainsi qu'il suit : 20 escadrons à 3 compagnies, devant, en cas de mobilisation, en donner 6 par dédoublement.

Chacun de ces escadrons correspond à un corps d'armée : le 20e est affecté au gouvernement de Paris.

Un certain nombre de généraux étaient favorables à l'unification des trains, c'est-à-dire à la fusion des trains de l'artillerie et du génie et des équipages en un seul corps chargé de tous les transports. Idée théorique, dont l'application n'aurait présenté que des inconvénients, chaque service, surtout celui de l'artillerie, développant dans son train propre des habitudes spéciales qui constituent une expérience précieuse. Cette question ne présente plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, le train d'artillerie ayant été supprimé et remplacé par des sections de canonniers-conducteurs. Le génie lui-même a des sapeurs-conducteurs et n'a recours au train des équipages que pour atteler ses parcs de réserve.

Le service de l'Algérie, si important pour le train des équipages, a été assuré jusqu'à présent par 12 compagnies, portant le n° 7, rattachées à 12 des 20 escadrons. Ces 12 compagnies seront, en vertu de la loi sur l'armée coloniale, remplacées par 4 escadrons faisant partie des troupes d'Algérie.

Le train des équipages n'est plus aujourd'hui qualifié de troupe d'administration et il a été classé, par la loi de 1875, parmi les troupes de l'armée. Il n'est plus, en France, à la disposition des fonctionnaires administratifs, et les effectifs des escadrons sont tellement réduits qu'ils suffisent à peine aux besoins de l'instruction, compliqués la plus grande partie de l'année par la présence des réservistes et des territoriaux ; ils ne peuvent donc plus fournir

Digitized by Google

pour le service de l'intendance, avec l'autorisation ou sur l'ordre des commandants de corps d'armée, qu'un très petit nombre d'attelages.

En campagne, les compagnies et détachements qui attellent des convois administratifs sont entièrement sous les ordres des fonctionnaires de l'intendance chargés de ces convois.

De tous les corps de troupe qui entrent dans la composition de l'armée, le train des équipages est celui qui, au moment de la mobilisation, doit recevoir les accroissements d'effectifs les plus considérables; ce qui en existe en temps de paix, n'est en réalité qu'un cadre destiné à former le train des équipages pour le moment de la guerre. Le nombre des hommes s'augmente alors dans le rapport de 1 à 8, celui des chevaux et mulets de 1 à 10. On a été jusqu'à émettre l'avis que ce cadre pourrait être supprimé. C'est encore une de ces idées théoriques dont la réalisation aurait pour conséquence l'impossibilité de mobiliser l'armée avec la rapidité qu'exigent les conditions modernes de la guerre.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

ÉTATS-MAJORS.

Cadres de l'état-major général. — Maréchaux de l'Empire et de la Restauration. — Maréchaux de France en 1854. — Nominations ultérieures. — Les trois survivants. — Désaccords entre les maréchaux du premier Empire : Ney et Masséna, Bernadotte et Davout. — Turenne et les maréchaux de France : les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, Soult et Ney. — Abnégation de Canrobert à Metz. — Grade de général de corps d'armée. — Opinion de Marmont. — Exemples tirés de l'étranger. — Cadre de réserve. — La politique dans l'armée.

Service d'état-major de l'armée. — Origines. — Chamlay, Puységur. — Maréchal-général des logis de l'armée, major général, maréchal général des logis de la cavalerie. — Personnel de l'état-major en 1783. — Organisation du 18 avril 1790. — Adjudants généraux, adjudants commandants. — État-major de la Grande-Armée. — Rôle de Berthier auprès de Napoléon. — Gneisenau près de Blücher en 1813 et 1815. — État-major général de l'armée autrichienne en 1809 et 1859. — États-majors allemands. — États-majors sous le premier Empire. — Transmission des ordres. — Le 6e corps à la bataille d'Eylau. — Carrière d'un officier d'état-major à cette époque. — Le duc de Fezensac. — Mauvaise composition des états-majors. — Gouvion Saint-Cyr. — Ordonnance de 1818. — Création du corps d'état-major. — Guerre de 1870. — Une loi de lassitude. — Organisation du 20 mars 1880. — Nouveau service d'état-major. — Officiers brevetés. — Décret du 1er juin 1883. — Règlement du 16 octobre 1883. — État-major général du ministre de la guerre. — Comparaison des deux systèmes : corps fermé, service ouvert. — Opinions du duc de Fezensac, du général Morand, du général Thiébault, du général Lewal. — Rapport du général Billot à l'Assemblée nationale. — Opinion de Jomini. — Chefs d'état-major célèbres. — Vrai rôle de l'état-major. — Le service d'état-major n'est pas fait pour donner les grandes qualités de commandement. — Le général en chef doit commander et ne pas laisser commander son chef d'état-major. — Il est impossible de régler l'avancement dans les différentes armes avec le service d'état-major. — Exemples de l'étranger. — Nécessité de revenir au corps d'état-major. — Inconvénients de l'ancien corps. — Il faut les éviter. — Principes de l'organisation du corps d'état-major.

Jusqu'en 1875, la composition de l'état-major général a été réglée par la loi du 4 août 1839, et la hiérarchie des officiers généraux comprenait trois grades :

Général de brigade (avant 1848, maréchal de camp);

Digitized by Google

Général de division (avant 1848, lieutenant-général);
Maréchal de France.

La loi du 13 mars 1875 a maintenu cette hiérarchie.

Le nombre maximum des maréchaux de France était fixé à douze en temps de guerre et à six en temps de paix, les réductions s'opérant par voie d'extinction à raison d'une seule nomination pour trois vacances. Aux termes de l'article 8 de la loi des cadres, le nombre et le mode de nomination des maréchaux de France doivent être déterminés pour l'avenir par une loi spéciale, mais cette loi est encore à faire, et l'on ne semble pas plus s'en occuper que si l'on avait l'intention de supprimer la plus haute dignité militaire; dignité aristocratique, il est vrai, mais populaire depuis qu'en ont été revêtus les plus humbles enfants du peuple: Augereau, fils d'un maçon et d'une fruitière, Lefebvre, fils d'un meunier, Lannes, fils d'un garçon d'écurie, et tant d'autres! ce qui a pu faire dire à Louis XVIII le mot si connu: « Chaque soldat porte dans sa giberne le bâton de maréchal de France. »

Sous ce titre: *Le 41e Fauteuil*, on a écrit un livre dans lequel sont rappelés, à commencer par Molière, tous les grands écrivains qui n'ont pas pu, pour une raison ou pour une autre, parvenir au maréchalat des hommes de lettres, c'est-à-dire à l'Académie française. On pourrait aussi écrire un livre intéressant sur le *13e Bâton de maréchal*, et les biographies des hommes de guerre qui n'ont pas été maréchaux de France formeraient un recueil de grandes et belles actions, à commencer par celle de Chevert qui ne put être nommé maréchal parce qu'il était roturier, à continuer par tous ces grands généraux de la République, morts ou tombés en disgrâce avant la proclamation de l'Empire, Hoche, Kléber, Desaix, Moreau, Lecourbe. Le dernier maréchal de France nommé sous la Royauté avait été Rochambeau, le héros de la guerre d'Amérique. La première promotion de maréchaux d'Empire, car tel était le nom que Napoléon avait donné à la plus haute dignité de l'armée en la rétablissant, comprenait: Berthier, le chef d'état-major modèle, dont le suicide en 1815 est resté inexpliqué; Murat, le beau-frère de l'Empereur, le grand chef de sa cavalerie, futur roi de Naples avant d'être fusillé comme un brigand; Moncey, l'ancien commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales; Jour-

Digitized by Google

dan, le vainqueur de Fleurus et de Wattignies, qui ne fut jamais en faveur, dut se contenter du titre de comte au milieu de tous les ducs, et le premier, dans l'armée, prit en 1814 la cocarde blanche; Masséna, dont qui que ce soit n'aurait osé contester les titres; Augereau, son camarade à l'armée d'Italie et bien inférieur à lui en talents militaires, qui eut pourtant dans sa vie deux belles journées : la Montagne-Noire et Castiglione; Bernadotte, futur roi de Suède et chef d'une des armées coalisées contre la France en 1813; Soult, qui s'était si bien battu à Gênes et prit une part importante à la victoire d'Austerlitz; Brune, dont la réputation a été surfaite pour avoir battu les Anglo-Russes à Bergen, et qui fut assassiné en 1815, victime de la Terreur blanche; Lannes, déjà victorieux à Montebello, futur vainqueur de Tudela et de Saragosse, glorieusement tué à Essling avant les jours de deuil; Mortier, aussi sage et modeste que brave, épargné par la mort à Diernstein, victime à Paris, trente ans plus tard, de la machine infernale de Fieschi; Ney, le brave des braves, fusillé en 1815 sous les yeux de Wellington qu'il avait failli vaincre à Waterloo et qui ne fit rien pour le sauver; Davout, peu connu jusque-là, mais qui depuis fut duc d'Auerstaædt et prince d'Eckmühl, c'est tout dire; enfin Bessières, le commandant des guides de Bonaparte, un de ses fidèles, qui fut tué en 1813. A ces quatorze maréchaux, Napoléon adjoignit quatre sénateurs : Kellermann, qu'il nomma plus tard duc de Valmy; Lefebvre, un brave de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui fut duc de Dantzick; Pérignon, l'ancien commandant de l'armée des Pyrénées-Orientales; Sérurier, l'homme le plus estimé de toute l'armée d'Italie. Grenier, Gouvion Saint-Cyr, Lecourbe, Vandamme, Macdonald et plusieurs autres furent *oubliés*. Plus tard, Victor reçut le bâton de maréchal après Friedland. Ce même bâton fut donné après Wagram à Oudinot, Macdonald et Marmont, après la prise de Tarragone, à Suchet, après la bataille de Polosk, à Gouvion Saint-Cyr, et le 16 octobre 1813 à Poniatowski, noyé trois jours plus tard, le lendemain de la bataille de Leipsick. En 1815, Grouchy fut nommé maréchal pour avoir battu le duc d'Angoulême dans le Midi. Annulée à la seconde Restauration, cette nomination ne fut ratifiée qu'en 1831 par Louis-Philippe.

La Restauration nomma d'abord, en 1816, le duc de Coigny, un

Digitized by Google

émigré; Beurnonville, un ancien général du commencement de la Révolution; Clarke, duc de Feltre, l'ancien ministre de Napoléon, qui n'avait pas vu l'ennemi depuis 1793; le marquis de Vioménil, un autre émigré; puis, après la campagne d'Espagne, Lauriston et Molitor; en 1827, le prince de Hohenlohe, un étranger francisé et plus tard émigré; après la campagne de Morée, Maison, qui devait, en qualité de commissaire de la Chambre des députés, reconduire à Cherbourg Charles X détrôné, et enfin le comte de Bourmont, l'ancien déserteur de 1815, plus ou moins réhabilité par la conquête d'Alger. Le gouvernement de Louis-Philippe prit d'abord parmi les généraux de l'Empire désignés par la voix de l'armée, Gérard, Clauzel et Lobau; il reprit de même plus tard Drouet d'Erlon et Reille, après avoir nommé dans l'intervalle Valée, pour la prise de Constantine, Sébastiani, militaire diplomate, autrefois vainqueur des Espagnols à Ciudad-Real, Bugeaud, le véritable conquérant de l'Algérie, le plus populaire peut-être des maréchaux, enfin, le général Dode de la Brunerie qui reçut le bâton de maréchal pour avoir dirigé les travaux des fortifications de Paris.

Avant 1854, Napoléon III avait nommé plusieurs maréchaux; les uns, Jérôme Bonaparte, Exelmans, Harispe, survivants glorieux de nos grandes guerres, recommandés par leur fidélité traditionnelle à la dynastie impériale; les autres, serviteurs dévoués du souverain régnant. Parmi ces derniers, Vaillant avait conquis la dignité de maréchal au siège de Rome, nomination méritée en fait par ses éminents services et son talent d'ingénieur, mais singulièrement motivée au point de vue légal par la publication tardive d'une lettre secrète de commandement et par cette déclaration étrange qu'il avait exercé réellement l'autorité dont le général Oudinot était nominativement investi; Saint-Arnaud, Magnan, Castellane avaient dû le bâton semé d'abeilles d'or au coup d'État du 2 Décembre et à des services signalés, « rendus contre l'ennemi de l'intérieur ». Bref, l'armée comptait, au 1er janvier 1854, neuf maréchaux, savoir : Gérard, Reille, Jérôme Bonaparte, Exelmans, Harispe, Vaillant, Saint-Arnaud, Magnan et Castellane. Dès la même année, la prise facile de Bomarsund fit ajouter Baragueyd'Hilliers à cette liste, sur laquelle s'inscrivirent successivement Pélissier, Canrobert, Bosquet après la guerre de Crimée; Randon

Digitized by Google

comme gouverneur général de l'Algérie, Regnault de Saint-Jean-d'Angély et Mac-Mahon le lendemain de Magenta, Niel le soir de Solférino, d'Ornano comme étant le doyen des généraux, le dernier débris de la Grande-Armée, Forey après Puebla, Bazaine à Mexico, Le Bœuf au ministère de la guerre en souvenir de ses brillants services de Crimée et d'Italie, en récompense d'un dévouement sans bornes. Cette dernière nomination porta la triste date de 1870; elle ne devait être suivie d'aucune autre. A l'exception de trois, tous les maréchaux que nous venons de nommer ont disparu : Saint-Arnaud est tombé le lendemain de la victoire de l'Alma, terminant noblement et d'une façon touchante une carrière aventureuse à ses débuts; Castellane dort dans le tombeau qu'il avait fait élever lui-même près de la ville de Lyon, où sa sévérité est restée légendaire; Bosquet, blessé à l'assaut de Sébastopol, a langui depuis lors, et sa mort mystérieuse est restée un problème; Bazaine a livré aux Prussiens Metz et les drapeaux de son armée : quand par hasard on parle de lui, on dit qu'il vit encore à l'étranger; les autres sont morts de vieillesse ou de maladie. Des trois survivants, deux, Canrobert et Le Bœuf ont 77 ans, le troisième, Mac-Mahon, en a 78, et si des événements prochains ne font pas sortir du rang les maréchaux de l'avenir, la dignité illustrée par les noms de Turenne, de Luxembourg, de Villars, de Lannes, de Davout et de tant d'autres soldats glorieux ne vivra bientôt plus que dans la tradition.

Chez les autres puissances de l'Europe, il reste aussi bien peu de maréchaux, et la plupart sont des princes de sang impérial ou royal. En Allemagne, où viennent de mourir Frédéric-Charles et Manteuffel, si opposés de caractère, ils sont trois : le vieux Moltke, Herward de Bittenfeld et le prince héritier; en Angleterre, trois également : le prince de Galles, le duc de Cambridge et lord Strathairn; en Autriche, l'archiduc Albert, que nul n'égalerait, est le seul; l'Italie compte Della Rocca et Cialdini; la Russie, les grands-ducs Michel et Nicolas. L'Espagne, depuis la mort de Serrano, n'en a plus que six, parmi lesquels Pavia, la Concha, Quesada, Martinez de Campos.

Le maréchal Canrobert est le doyen de tous les maréchaux de l'Europe.

Digitized by Google

On ne fera peut-être plus de maréchaux de France. La démocratie n'aime pas à voir grandir les hommes, et les soldats moins que tous les autres. Elle à trop peur de rencontrer en eux quelque maître à l'occasion. Bonaparte, revêtu du prestige des guerres d'Italie et d'Égypte, n'a pas eu besoin cependant du titre de maréchal pour étrangler la première République au dix-huit Brumaire, et son neveu n'avait aucun grade dans l'armée avant le deux Décembre 1851. Il faut bien avouer, cependant, que le titre de dignitaire jure avec le mot de République. Mais si la guerre éclatait, qui donc serait à même d'imposer son autorité à des généraux dont les rivalités sont traditionnelles, mieux qu'un maréchal de France, placé par son grade au-dessus des jalousies de métier?...

Hâtons-nous donc de régler les conditions relatives à ce grade (ne l'appelons plus dignité si cela nous effarouche), pour qu'au début de la guerre, il puisse récompenser le premier vainqueur, l'heureux général qui, dans la première bataille, aura fait triompher nos drapeaux et soufflé au cœur de nos soldats cette confiance qui est le gage certain du succès final.

Disons toutefois que le nombre des maréchaux devra être restreint, d'abord pour conserver le prestige du grade, ensuite parce que « le grade de maréchal de France ne comporte que le com« mandement en chef ». « On a », dit Marmont, « acquis la triste « expérience que plusieurs maréchaux réunis dans la même armée « et sous le commandement de l'un d'eux, amènent presque tou« jours de grands malheurs par le peu d'accord et de subordination « qui règnent entre eux[1]. » Marmont aurait pu citer à ce sujet l'exemple de la désobéissance de Ney envers Masséna à l'armée de Portugal et ceux de la campagne de 1813, dans laquelle les maréchaux placés sous les ordres d'autres maréchaux, supportaient impatiemment ce commandement, où Ney, à son tour, mal obéi par Oudinot, se plaignait amèrement à l'Empereur, disant : « Com« mander ainsi n'est que commander à demi, et j'aimerais mieux « n'être que grenadier. »

« Il fallait », dit encore Marmont, « un Empereur grand capitaine,

1. *Esprit des Institutions militaires,* 3e partie, chap. Ier.

Digitized by Google

« pour commander une armée dont les grandes portions étaient « sous les ordres des maréchaux[1]. » La faute de cette insubordination venait peut-être de l'Empereur lui-même qui, comme tous les maîtres absolus, se plaisait instinctivement à être le seul maître. Après la campagne de Portugal où ses dissensions avec Masséna, ses refus absolus d'obéissance, avaient failli perdre l'armée et où il avait fallu lui retirer son commandement, Ney ne reçut aucun reproche, et Masséna, malgré les souvenirs de Zurich, de Rivoli et d'Essling, fut mis en disgrâce[2].

La présence de l'Empereur n'empêcha pas Murat et Ney d'éclater en violentes altercations sous les murs d'Ulm; Bernadotte d'exposer Davout à être écrasé à Auerstædt, au lieu de remporter une des victoires les plus étonnantes du siècle; Lannes et Bessières, d'en venir presque aux mains sous les yeux de Napoléon lui-même la veille d'Essling; Davout, à son tour, de se prendre de querelle avec Murat dans la marche sur Moscou. On eût dit que ces maréchaux se dédommageaient entre eux de leur soumission sans bornes aux volontés de l'Empereur qui, de son côté, certain d'être toujours obéi, ne leur imposait pas assez l'union nécessaire à la réussite de ses plans. Un génie tel que le sien devait être cependant au-dessus de la maxime : *Diviser pour régner*, mais tout despote qu'il fût, il avait des ménagements qui étonnent. A une époque où son caractère aurait pu être aigri par les événements, à la fin de la guerre de 1813, son attitude vis-à-vis de ses lieutenants a inspiré au duc de Fezensac, dont les appréciations ne sont pas en général celles d'un admirateur quand même du génie et des actes de Napoléon, les observations suivantes : « Si « des querelles survenaient entre les généraux, son autorité inter- « venait paternellement sans blesser leurs susceptibilités récipro- « ques. Il calmait l'irritation de l'un, ranimait le courage de l'autre,

1. *Esprit des Institutions militaires*, 3e partie, chap. Ier

2. Il faut avouer que pour bien des motifs trop longs à développer ici, Masséna, qui avait mérité le nom d'Enfant gâté de la Victoire, et que Louis XVIII appelait plus tard en plaisantant l'Enfant pourri de la Victoire, s'était singulièrement déconsidéré aux yeux de l'armée, mais le maréchal Ney qui, au point de vue de ses talents militaires et de ses services rendus, était alors incontestablement l'inférieur de Masséna, avait eu le tort inexcusable de se faire le chef des mécontents.

Digitized by Google

« rappelait à celui-ci les principes de la subordination, à celui-là « les égards que nous devons à nos inférieurs[1]... »

On ne peut pas dire, cependant, que ce défaut d'accord entre les généraux qui s'est manifesté jusque dans la guerre de 1870 et ce mauvais vouloir des maréchaux à obéir à un des leurs, datent de l'Empire, car l'histoire du règne de Louis XIV nous en présente un exemple bien remarquable. Pour nous, postérité, il semblerait que toutes les rivalités dussent baisser pavillon devant le génie militaire de Turenne, ses éclatants services et son titre de maréchal général ; il semble surtout que le plus absolu de tous les rois n'ait jamais dû rencontrer de résistance à ses volontés nettement déclarées. Nous sommes donc profondément étonnés, quand nous voyons trois maréchaux, dont deux fort inconnus aujourd'hui, MM. de Bellefonds, de Créquy et d'Humières, moins anciens de grade que Turenne, refuser d'obéir au Maréchal général lorsqu'au début de la campagne de Hollande, en 1672, Louis XIV voulut régler ainsi qu'il suit la hiérarchie des commandements : Le roi, M. le prince de Condé, Turenne, les autres maréchaux de France. Il va sans dire que le grand Roi eut raison de ces singulières prétentions, mais comme pour compléter la ressemblance avec ce qui se passa sous le premier Empire, Louvois, ministre de la guerre, qui n'aimait pas Turenne, ne blâma que très peu les autres maréchaux pour leur désobéissance[2]. Le ministre n'était pas fâché de voir battre en brèche un général qui refusait de se faire le courtisan de son omnipotence et qui dominait de toute la hauteur d'un incomparable génie militaire ses prétentions de bureaucrate à la direction des opérations de la guerre.

Tout le monde connaît les dissensions des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, dans la guerre de la succession d'Autriche, et si dans les armées de la République, Gouvion Saint-Cyr, un des meilleurs généraux qui aient jamais paru à la tête de nos armées, s'était fait la réputation incontestée d'être *un mauvais camarade*, il ne perdit pas cette réputation comme maréchal, car, à propos de la campagne de 1813, le duc de Fezensac s'exprime ainsi sur

1. *Souvenirs militaires*, p. 483.
2. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. Ier, chap. v.

Digitized by Google

son compte : « Les talents militaires du maréchal Saint-Cyr sont « trop connus pour que j'aie besoin d'en faire l'éloge. Je me per- « mettrai d'ajouter qu'il avait deux inconvénients bien graves : le « premier, de ne point porter secours aux autres généraux dans « l'occasion, ainsi qu'on l'a vu à la bataille de Culm[1] ; le second, de « faire la guerre comme on joue aux échecs, en négligeant entière- « ment la partie morale si importante, surtout pour commander à « des Français[2]. »

Les querelles de Soult et de Ney ont fait plus de mal à l'armée française en Espagne que toutes les manœuvres de Wellington. Nous avons vu, de nos jours, un exemple bien différent, lorsqu'à Metz, le maréchal Canrobert se montra le lieutenant dévoué de Bazaine à qui l'Empereur, mal inspiré et poussé par cette opinion publique dont les erreurs en ce genre ont perdu bien des nations, avait confié le commandement de l'armée, et qui, à aucun point de vue, ne valait le héros de Saint-Privat. Espérons que cette noble abnégation ne trouvera plus que des imitateurs et que, dans une guerre dont l'existence de notre patrie sera peut-être l'enjeu suprême, les traditions déplorables du premier Empire feront place au sentiment d'une concorde absolue entre tous les chefs de nos armées. En somme, il est bon que l'autorité de celui qui commande en chef soit fortifiée par un grade supérieur à celui de ses lieutenants, et si l'on trouve, par un sentiment bien puéril, avouons-le, que le titre de maréchal rappelle trop les souvenirs de la monarchie, que l'on donne à ce grade un autre nom : celui de général en chef, par exemple, mais nous préférons cent fois maréchal de France, à cause des traditions glorieuses qui se rattachent à ce titre.

Par des motifs semblables à ceux que nous venons de développer, il semble qu'un grade spécial doive être créé pour le commandement d'un corps d'armée, surtout depuis que la permanence du corps d'armée est devenue la base de notre organisation militaire. Cette question, en tout cas, a été soulevée, discutée, elle peut revenir sur le tapis et elle mérite un examen particulier.

---

1. On sait qu'ayant reçu, après la bataille de Dresde, l'ordre de se joindre à Vandamme pour poursuivre l'ennemi, il fit le mouvement avec une extrême lenteur et ne rejoignit pas le 1er corps qui, se trouvant isolé, fut écrasé à Culm.

2. *Souvenirs du duc de Fezensac*, p. 561.

Digitized by Google

« La France », dit Marmont, « est le seul pays où l'on ait omis, au « grand préjudice du service, de créer un grade intermédiaire entre « ceux de lieutenant général et de maréchal pour commander les « corps d'armée. Des corps, il est vrai, étaient souvent sous les « ordres de lieutenants généraux auxquels on conférait le titre « temporaire de général en chef et qui recevaient une lettre de « commandement[1]. Je dois même ajouter que celui qui en était « pourvu une fois, n'était jamais appelé à commander une simple « division, mais le grade étant toujours le même, il était fâcheux « d'établir volontairement et librement de pareils rapports...

« L'autorité, nécessaire partout, l'est encore plus parmi les « troupes; il faut que le chef qui disparaît soit aussitôt remplacé; « on a dû établir, comme principe fondamental, le droit d'ancien- « neté au commandement. Mais autre est l'exercice accidentel de « ce droit par le résultat fortuit des événements de la guerre, « autre est la délégation de l'autorité avec le même grade par la « volonté du souverain et quand il est maître de son choix. « L'amour-propre souffre d'obéir à son égal, surtout s'il est encore « le moins ancien[2]. »

A ces arguments que nous avons cru devoir reproduire presque intégralement, parce qu'ils nous semblent résumer tout ce qui peut être dit par les partisans d'un grade spécial, on peut ajouter l'exemple de l'étranger. En Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Russie, en Espagne, la hiérarchie des officiers généraux comprend quatre grades correspondant aux commandements de brigade, de division, de corps d'armée et d'armée. L'Italie seule a pris modèle sur la France et n'a que nos trois grades.

Il est facile de justifier l'état de choses adopté en France et en Italie. La création d'un grade spécial, appelons-le *lieutenant général* pour fixer les idées et comme d'ailleurs l'appelait Napoléon Ier,

1. Ils ont été peu nombreux. En dehors de ceux qui sont parvenus à la dignité de maréchal, tels que Marmont, Victor, Oudinot, Suchet, Gouvion Saint-Cyr, Macdonald, Lauriston, Reille, Clauzel, Maison en 1814, Lobau, Gérard en 1815, on ne compte guère que Junot, Reynier, Dupont, Dorsenne, Drouet d'Erlon, Vandamme, Morand, à la fin de la campagne de 1813, Bertrand, Rapp en 1815; Kellermann et Caffarelli en Espagne. Il n'est pas ici question des généraux commandant les grands corps de cavalerie comme Nansouty, Montbrun, Latour-Maubourg, Grouchy, Milhaud, Arrighi.

2. Marmont, *Esprit des Institutions militaires,* livre III, chap. Ier.

Digitized by Google

serait peut-être bonne pour le temps de paix ; mais en cas de guerre, elle limiterait forcément les choix et pourrait empêcher de donner les commandements des corps d'armée aux généraux les plus capables. Il pourrait arriver, en effet, que les hautes qualités d'un des plus jeunes fussent mises en relief par quelque circonstance imprévue, alors qu'il viendrait à peine d'obtenir le grade de général de division, alors peut-être que le cadre des lieutenants généraux, s'il existe, serait au complet. Comment, en ce cas, lui donner ce grade s'il lui est indispensable pour exercer le commandement d'un corps d'armée ? et s'il peut s'en passer, s'il suffit de le munir d'une lettre de commandement, à quoi sert le grade? D'autre part, si l'état de paix se prolonge, les lieutenants généraux vieilliront et certains d'entre eux, sans être devenus assez infirmes pour être classés dans le cadre de réserve, n'auront plus, au moment de la guerre, la vigueur et l'activité nécessaires pour suffire aux exigences d'un grand commandement en campagne ; faute de pouvoir les remplacer dans leur grade, il faudra suppléer à leur insuffisance en délivrant des lettres de commandement à des généraux de division.

L'existence d'un grade supérieur à celui de divisionnaire restreindrait le nombre des candidats à des postes élevés, tels que le ministère de la guerre. Enfin, les généraux de brigade à 62 ans, ceux de division à 65 ans, doivent passer au cadre de réserve ; il faudrait, ou abaisser ces limites, ou en établir une supérieure pour les lieutenants généraux. Dans le premier cas, on s'exposerait à se priver des services d'officiers généraux encore actifs ; dans le second cas, c'est l'inconvénient opposé qui pourrait se produire par suite du maintien dans la première section du cadre d'officiers généraux trop âgés. En résumé, la création d'un grade spécial n'aurait d'autre résultat que d'augmenter les dépenses et de satisfaire quelques ambitieux au détriment des vrais intérêts de l'armée. Ajoutons que ce que nous avons dit du commandement d'une armée ne s'applique pas à beaucoup près au même degré au commandement d'un corps d'armée. Un commandant de corps a sous ses ordres un ensemble complet ; il est relativement loin du général en chef, et la tendance à s'isoler ou à n'écouter que ses propres idées doit lui venir plus facilement qu'à un général de division qui est immédiatement sous la main du

Digitized by Google

commandant de corps et qui, ne pouvant rien par lui-même, ne cherche pas à se rendre indépendant.

Le nombre des officiers généraux de la première section du cadre (activité) était, en 1854 et conformément à la loi déjà citée de 1839, de 80 pour les généraux de division et 160 pour les généraux de brigade. Il a été porté, par la loi de 1875, à 100 pour les premiers et 200 pour les seconds.

La deuxième section (réserve) comprend, en nombre illimité, tous les généraux qui ont dépassé la limite d'âge fixée pour leur grade (65 ans les généraux de division, 62 ans ceux de brigade), et qui n'ont pas demandé à être retraités. Ils peuvent être investis, en cas de guerre, de commandements à l'intérieur ; mais depuis la loi de 1878, qui a considérablement augmenté le taux des pensions de retraite, le cadre de réserve est à peu près supprimé en fait ; les officiers généraux retraités constituent d'ailleurs une véritable réserve, puisqu'ils restent, pendant cinq ans à dater du jour de leur mise à la retraite, à la disposition du ministre pour être employés en temps de guerre suivant leurs aptitudes et d'après les besoins du service.

Sous l'empire de la nouvelle loi, comme antérieurement à 1875, les généraux de division qui ont pendant la guerre rendu des services éminents dans certaines situations définies par la loi, peuvent être maintenus sans limite d'âge dans le cadre d'activité ; mais ils ne comptent numériquement dans le cadre qu'au cas où ils exercent une fonction de leur grade et jusqu'à la limite extrême de 70 ans. A ce point de vue, rien n'a été changé dans la législation, mais les circonstances particulières dans lesquelles s'est continuée la guerre de 1870-1871 après Sedan et Metz, ont donné lieu à des interprétations parfois arbitraires de la loi, et des considérations étrangères à la question militaire ont trop souvent influé sur les décisions du pouvoir. Sans entrer dans aucune critique personnelle à l'égard des généraux maintenus, nous ne pouvons nous dissimuler que des motifs empruntés à la politique aient fait passer des généraux comme Bourbaki et Ducrot dans le cadre de réserve : tout cela est essentiellement regrettable.

On crie sans cesse à la tribune et l'on répète continuellement dans les journaux : *la politique hors de l'armée! l'armée hors de*

Digitized by Google

la politique! mais députés et journalistes de tous les partis ne cessent de faire de la politique à propos de l'armée. Encore si c'était de la politique sérieuse, mais non ! les trois quarts du temps il ne s'agit que de préférences ou d'exclusions personnelles, fondées sur les motifs les plus vagues, sur l'appréciation la plus erronée des hommes et des choses. D'un côté, l'opposition a toujours une tendance à donner comme de grands guerriers tous les officiers qui passent pour plus ou moins hostiles à l'ordre de choses existant. D'autre part, il suffit à un général médiocre de faire sonner un peu plus haut que les autres le mot de République pour être traité de grand homme. Cela s'est vu de tout temps, car c'est une des conséquences du système parlementaire. Un exemple mémorable est celui du maréchal Soult qui, pour l'opinion publique, avait perdu ou gagné la bataille de Toulouse, selon qu'il était au pouvoir ou dans l'opposition. Un exemple plus triste est celui du maréchal Clauzel, à la fois gouverneur général de l'Algérie et l'un des chefs de l'opposition à la Chambre des députés. Le ministère lui refusa les moyens nécessaires pour faire réussir son expédition de Constantine, et cet homme de guerre éminent termina par un échec douloureux sa glorieuse carrière. Plus tard, on vit la gauche de la Chambre exalter Lamoricière aux dépens de Bugeaud, tandis que pour les députés du centre, Lamoricière n'allait pas à la cheville du maréchal Bugeaud.

On ne saurait croire jusqu'à quel point cette intervention des députés dans les questions de personnes serait susceptible de démoraliser les hauts rangs de l'armée, s'il n'y restait assez de nobles caractères pour compenser de déplorables faiblesses. Et, véritablement, on ne peut guère en vouloir à certains hommes d'État de leurs théories sur la subordination de l'élément militaire à l'élément civil, quand on les a vus obséquieusement sollicités, à la veille d'une promotion, par des compétiteurs peu scrupuleux. Ils jugent de ceux qu'ils ne connaissent pas par les exemples qu'ils ont sous les yeux. Le jour où un ministre de la guerre serait assez fort et assez sûr de lui pour venir déclarer à la tribune que toute recommandation, émanât-elle d'un des leaders de la Chambre, sera un motif d'exclusion pour l'officier qui en aurait été l'objet et où, chose plus difficile, ce ministre tiendrait sa parole, ce jour-là

Digitized by Google

nous commencerions à espérer le relèvement de l'esprit militaire, dont la décadence fait de si rapides progrès. Il en est même qui prétendent qu'à une telle déclaration, la Chambre éclaterait en applaudissements..., sauf à renverser le ministre à la première occasion et sous le premier prétexte qui s'offrirait à elle.

En dehors de l'augmentation du nombre des officiers généraux de chaque grade, la loi du 13 mars 1875 ne contient, au sujet de l'état-major général, qu'une disposition nouvelle, le passage anticipé dans la réserve, soit sur sa propre demande, soit d'office, de tout officier général reconnu par le conseil de santé incapable de faire un service actif, et la rentrée dans le cadre d'activité, jusqu'à la limite d'âge réglementaire, du même général dont le rétablissement sera constaté dans la même forme. C'est là une faculté avantageuse qui permet au ministre de remplacer les non-valeurs par des généraux valides, et laisse aux généraux momentanément fatigués, la faculté de prendre un repos nécessaire sans renoncer pour toujours à l'activité.

Enfin l'examen du cadre de l'état-major général de l'armée soulève une question assez grave et sur laquelle les opinions sont encore partagées, quoiqu'elle ait été très nettement tranchée dans ces dernières années. C'est celle de la spécialité des emplois. Théoriquement et légalement, un officier général peut recevoir toute sorte de commandements de son grade, quelle que soit son origine : un colonel d'infanterie, par exemple, peut, en devenant général, être mis à la tête d'une brigade d'artillerie ou de cavalerie, et de même un général de brigade qui n'a jamais depuis son entrée au service quitté l'artillerie ou la cavalerie, peut être mis à la tête d'une division d'infanterie. Dans la pratique, y a-t-il intérêt ou au contraire inconvénient à répartir les commandements sans se préoccuper de l'origine ?

Dans l'ancien régime, les troupes n'étaient embrigadées que pour faire la guerre : les brigades d'infanterie et de cavalerie étaient commandées par des *brigadiers* de l'arme. Au-dessus de ces brigadiers, la cavalerie n'obéissait qu'à ses propres officiers généraux, dont les charges étaient achetées et qui par conséquent pouvaient sortir de l'infanterie. On voyait même des mestres de camp ou des colonels de cavalerie choisis parmi les officiers d'infanterie.

Digitized by Google

Témoin le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, qui de colonel d'infanterie, commandant le régiment de Champagne, fut nommé mestre de camp de cavalerie, commandant les carabiniers. L'artillerie restait de la façon la plus absolue sous les ordres de ses officiers spéciaux, qui n'exerçaient jamais d'autre commandement.

Dans les premières années de la République, il y eut tout naturellement une grande confusion dans les commandements, et la facilité de passer d'une arme à une autre se continua jusque sous l'Empire. C'est ainsi que Ney, ancien hussard, après avoir constamment commandé une brigade et une division de cavalerie à l'armée de Sambre-et-Meuse, prit à l'armée du Rhin le commandement d'une division d'infanterie ; il en fut de même de Richepanse qui, ancien colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval, ancien commandant de la division de chasseurs dans l'armée de Sambre-et-Meuse, s'illustra à Hohenlinden, à la tête d'une division d'infanterie. Par contre, Davout, ancien chef de bataillon des volontaires de l'Yonne, ayant commandé une brigade d'infanterie à l'armée de Rhin-et-Moselle, fit partie de l'expédition d'Égypte comme général de cavalerie, se distingua dans la Haute-Égypte à la tête d'une brigade de cette arme, fut nommé à sa rentrée en France, général de division, commandant supérieur de la cavalerie de l'armée d'Italie, puis colonel-général des grenadiers à pied de la garde impériale, puis général en chef du camp de Bruges, maréchal d'Empire et commandant du 3e corps de la Grande-Armée.

Le commandement de l'artillerie était alors trop secondaire et brillait de trop peu d'éclat, relativement au mal qu'il donnait, pour être recherché par des officiers qui ne sortaient pas de l'arme. « La carrière de l'artillerie est nécessairement bornée », a dit le maréchal Marmont. « Ce service, toujours secondaire, a beaucoup « d'éclat dans les grades subalternes, mais l'importance relative « de l'individu diminue à mesure qu'il s'élève. Le grade brillant « d'artillerie est celui de capitaine : aucune comparaison à faire « entre l'importance d'un capitaine d'artillerie et d'un capitaine « de toute autre arme, mais un colonel d'artillerie est peu de chose « à l'armée comparé à un colonel commandant un beau régiment « d'infanterie ou de cavalerie, et le général d'artillerie de l'armée

Digitized by Google

« n'est que le très humble serviteur du général commandant une « simple division. » Tout cela n'est plus vrai aujourd'hui au même degré, mais dans les armées du premier Empire il en était bien ainsi. Napoléon n'eût jamais admis d'ailleurs qu'un service aussi spécial que celui de l'artillerie ou du génie pût être confié à des généraux qui n'en avaient pas connu les détails pour s'y être initiés dans les grades inférieurs. Quelques officiers d'artillerie, en bien petit nombre, ont au contraire été promus à des commandements en dehors de leur arme. Nous ne citerons pas Bonaparte lui-même, exception trop éclatante pour pouvoir entrer en ligne de compte et qui d'ailleurs refusa, en dehors de l'artillerie, tout autre emploi que celui de général en chef; mais au-dessous de lui nous trouverons sous l'Empire trois brillantes personnalités : le maréchal Marmont qui resta dans l'artillerie jusqu'au grade de général de division inclusivement, le maréchal de Lauriston et le général Foy qui la quittèrent en devenant généraux de brigade. On pourrait citer encore Pichegru et Vaubois, qui, de capitaines d'artillerie, passèrent au début des guerres de la Révolution, généraux de brigade et divisionnaires d'infanterie.

Depuis la Restauration jusqu'à la guerre de 1870, il n'a plus été fait de nominations semblables; les généraux de l'armée d'Afrique, sortis de l'artillerie ou du génie, Duvivier, Lamoricière, Cavaignac, Bosquet, Marey-Monge, Esterhazy, de Fénelon et autres, étaient passés dans l'infanterie ou dans la cavalerie comme chefs de bataillon ou d'escadron, par suite de formations nouvelles.

Après la guerre de 1870, on a franchement adopté le système d'un état-major général dont tous les membres peuvent être nommés, suivant les besoins du service ou la fantaisie des ministres, à des emplois de leur grade. Huit ou dix généraux de brigade sortis de l'infanterie ont été chargés de diriger l'instruction d'autant de brigades d'artillerie, tout en s'instruisant eux-mêmes. Des colonels d'artillerie, en nombre égal, ont été nommés généraux pour apprendre leur métier en commandant des brigades d'infanterie. Le génie s'est bien gardé contre l'invasion, la cavalerie moins bien. En outre, plusieurs divisions d'infanterie sont aujourd'hui commandées par des officiers généraux qui sortent de l'artillerie, du génie ou de la cavalerie...

Digitized by Google

Nous exprimerons sans crainte notre avis à cet égard, quelque arriéré qu'il puisse paraître. Nous croyons les généraux faits pour instruire les troupes et non les troupes faites pour l'instruction des généraux. Nous croyons que les brigades de chaque arme doivent être commandées en principe par des officiers généraux issus de cette arme et que pour commander une armée ou un corps d'armée, il n'est pas besoin d'avoir commandé une brigade d'artillerie ou de cavalerie, mais qu'il est indispensable d'avoir été à la tête d'une division comprenant de l'infanterie et de l'artillerie.

Le commandement d'une division d'infanterie est la véritable école de la guerre et, le contact avec la troupe n'y étant pas immédiat, l'instruction du général ne se fait pas aux dépens de celle des troupes. Que l'on fasse donc passer par cette école, en petit nombre, des généraux sortant de l'artillerie, de la cavalerie et du génie, qui seront assez jeunes pour pouvoir en profiter et dont l'aptitude au commandement supérieur sera présumée, mais que l'on se garde bien de pousser plus loin l'homogénéité du cadre de l'état-major général si l'on veut que dans l'armée chacun sache le métier qu'il est chargé de faire.

Il peut être bon, à ce sujet, de savoir quelle a été, depuis l'institution des maréchaux d'Empire, la part des différentes armes dans les nominations à cette haute dignité. Si des maréchaux de France nommés depuis 1804 jusqu'en 1870, nous retranchons les émigrés, MM. de Coigny et de Vioménil, ainsi que le prince de Hohenlohe, Poniatowski et le prince Jérome, nous en trouverons 57, dont 4 sortant de l'état-major : Berthier, Clarke, Baraguey-d'Hilliers et Pélissier ; 3 du génie : Dode, Vaillant et Niel ; 4 de l'artillerie : Marmont, Lauriston, Valée et Lebœuf ; 10 de la cavalerie : Murat, Ney, Bessières, Kellermann, Grouchy, Sébastiani, Exelmans, Randon, Regnault de Saint-Jean-d'Angély et d'Ornano, et enfin 36 de l'infanterie.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR.

Après l'état-major général, l'ordre naturel et logique des questions nous amène à traiter celle du service de l'état-major, une des plus intéressantes que puisse soulever l'étude de l'organisation militaire.

Digitized by Google

« Si la nature », dit le général Thiébault, un des écrivains militaires les plus compétents en cette matière, « produit quelquefois « de ces hommes extraordinaires qui semblent se multiplier au point « d'embrasser le commandement et la conduite des armées, il n'en « est pas moins vrai qu'il est au-dessus des forces humaines de « pouvoir suffire en même temps aux méditations que nécessite « un commandement étendu, et aux détails qui tiennent à l'exécu- « tion des plans qu'il faut à chaque instant modifier et changer[1]. »

M. de Moltke a exprimé la même idée dans des termes un peu différents, mais plus expressifs encore :

« Il y a de grands capitaines », dit-il, « qui n'ont besoin d'aucun « conseil, qui considèrent les questions et les traitent eux-mêmes ; « leur entourage n'a qu'à les exécuter, mais ce sont des hommes « de premier ordre ; chaque siècle en produit à peine deux. Dans « presque tous les cas, le général en chef d'une armée ne demande « pas à se passer de conseil[2]. »

Précisant davantage, le général allemand Bronsart de Schellendorf s'exprime ainsi :

« L'état-major forme une des parties les plus essentielles de « l'organisation des armées modernes. Le général placé à la tête « d'un corps de troupes quelque peu nombreux ne saurait, surtout « en temps de guerre, se perdre dans les questions de détail dont « l'examen, la comparaison et la solution raisonnée ont souvent « néanmoins une certaine importance... Il lui faut donc des aides « et ce sont ces aides qui forment l'état-major[3]. »

Enfin, Jomini, qui a tant et si bien écrit sur la guerre, a dit : « Un bon état-major est surtout indispensable pour bien consti- « uer une armée ; il faut le considérer comme la pépinière où un « général doit puiser les instruments dont il se sert, comme une « réunion d'officiers dont les lumières doivent seconder les « siennes... Un bon état-major a d'ailleurs l'avantage d'être plus « durable que le génie d'un seul homme ; il peut remédier à bien « des maux et nous osons affirmer qu'il est la meilleure sauvegarde « d'une armée. »

---

1. Rapport du général Billot à l'Assemblée nationale en 1875.
2. *Récit de la campagne d'Italie en* 1859, p. 8.
3. Derrécagaix, *la Guerre moderne*, t. I, p. 140 et suivantes.

Digitized by Google

Que le lecteur ne se plaigne pas de ces longues citations. Elles avaient pour objet, et elles auront sans doute pour résultat, de bien préciser le rôle de l'état-major, dont les auteurs de son organisation actuelle semblent avoir un peu oublié la nature exacte.

Un coup d'œil rétrospectif sur les origines et les vicissitudes du service de l'état-major dans les armées nous semble maintenant nécessaire pour mieux éclairer la discussion.

Le général Bronsart prétend qu'autrefois les mouvements des armées peu nombreuses, leur manière de camper et de combattre, étant déterminés pour ainsi dire par voie de règlements, le besoin d'avoir des officiers d'état-major instruits et expérimentés se faisait moins sentir qu'aujourd'hui. Nous croyons cette assertion un peu exagérée. Certes, l'énorme extension donnée à la force numérique des armées, la nécessité, en même temps que la difficulté de combiner les mouvements de masses aussi considérables, ont grandi le rôle aussi bien que la force numérique des états-majors. Mais déjà, sous l'ancien régime, ce rôle avait son importance, d'autant plus grande que, l'armée n'étant pas divisée en unités permanentes, le commandement changeait chaque jour. Sans remonter jusqu'aux sergents de bataille, chargés dans les armées du moyen âge d'assigner aux troupes leurs places pour le combat, Turenne et Condé ont certainement dû une partie de leurs succès aux dispositions de Chamlay qui, sous le titre de *maréchal-général des logis,* était chargé de tout le détail des mouvements « avec un grand sens », dit Saint-Simon, « et un talent unique à connaître le pays et n'oublier « jamais la position des moindres lieux, ni le cours et la nature des « plus petits ruisseaux. Il avait longtemps servi de maréchal des « logis des armées... Un grand éloge pour lui est que M. de Tu- « renne ne put et ne voulut jamais s'en passer jusqu'à sa mort, et « que M. de Louvois le mit dans toute sa confiance. M. de Turenne, « qui l'avait fort vanté au Roi, l'en avait fait connaître. Il était « déjà entré dans tous les secrets militaires; M. de Louvois ne lui « cacha rien, et y trouva un grand soulagement pour les disposi- « tions et les marches de troupes qu'il destinait secrètement aux « projets qu'il voulait exécuter[1]. » N'est-ce pas là le rôle dévolu

1. *Mémoires de Saint-Simon,* édition Hachette, in-16, t. XII, p. 36.

Digitized by Google

aujourd'hui au chef d'état-major général du ministre? « Je vous prie », écrivait Condé à Louvois, lorsqu'il fut appelé à l'armée du Rhin après la mort de Turenne, « d'ordonner à Chamlay de venir « me trouver; il me soulage tout à fait[1]. » Déjà Luxembourg disait de lui en 1672, au début de la guerre de Hollande : « C'est une carte « vivante ; il en fait une juste de ce qu'il n'a vu qu'une fois[2]. »

Chamlay n'est pas d'ailleurs le seul chef d'état-major dont parle Saint-Simon. « Le Roi », dit-il à propos de la guerre de la succession d'Espagne, « résolut d'y envoyer un corps d'armée et choisit « le duc de Berwick pour y commander et Puységur[3] pour y ser- « vir sous lui d'une façon principale et y être le directeur unique « de l'infanterie, de la cavalerie et des dragons... Il avait été l'âme « de tout ce que M. de Luxembourg avait fait de bien en ses der- « nières campagnes en Flandre, où il était maréchal des logis de « l'armée dont il était le chef et le maître pour tous les détails de « marches, de campements, de fourrages, de vivres, très ordinaire- « ment de plans. M. de Luxembourg se reposait de tout sur lui avec « une confiance à laquelle M. de Puységur répondit toujours avec « une capacité supérieure, une activité et une vigilance surpre- « nantes... Il sut très bien résister au maréchal de Villeroy et à « M. de Vendôme, malgré leur faveur, et montrer qu'il avait rai- « son...[4]. » Saint-Simon, si avare de louanges, ne fait-il pas là le portrait d'un excellent chef d'état-major ?

D'après Feuquières, l'état-major d'une armée comprenait, du temps de Louis XIV :

1° Le *maréchal général des logis,* véritable chef d'état-major général, ayant pour aides un certain nombre d'officiers ;

2° Le *major général de l'infanterie,* avec deux ou plusieurs *aides-majors généraux* et des officiers adjoints ;

3° Le *maréchal général des logis de la cavalerie ;*

4° Le *maréchal général des logis des dragons ;*

Ces deux derniers ayant leurs aides et remplissant pour leurs armes respectives le rôle que le major général avait dans l'infanterie.

---

1. Camille Rousset, *Histoire de Louvois,* t. II, chap. VIII.
2. *Idem.*
3. Il devint plus tard maréchal de France.
4. *Mémoires de Saint-Simon,* t. VI.

Digitized by Google

Le major général paraît avoir été, pour l'ensemble de l'armée, ce qu'était dans chaque régiment le major, chargé principalement de disposer les troupes pour le combat. Il était, en outre, l'intermédiaire investi de la confiance du général en chef pour tous les détails. Catinat, qui avait été en Flandre le major général de l'armée commandée par Louis XIV, a défini ainsi ces fonctions : « Le major général est un distributeur d'ordres, le porte-voix du « général, sans aucune autorité que celle qu'il emprunte de son « estime ou de son amitié. Il ordonne alors souvent ce qu'il juge « à propos, et les troupes supposent qu'il en a reçu l'ordre. Si le « major général est réduit à sa charge, et que l'estime, l'amitié, « l'amour de la patrie et de la gloire ne l'unissent point avec le « général, la machine ne se meut que lourdement, et la présence « d'une seule personne étant impossible en tous lieux dans le « même instant, on ne peut remédier aux accidents parce qu'on « ignore l'intention du général[1]. »

Il en est encore à peu près de même aujourd'hui, témoin le général Jarras et le maréchal Bazaine qui, en restant étrangers l'un à l'autre à Metz, contribuèrent beaucoup à la funeste inaction de l'armée.

Feuquières dit à propos des aides de camp de son temps : « Ce ne « sont que des jeunes gens sans aucune expérience, souvent inca- « pables de rendre un ordre comme il leur a été ordonné et presque « toujours de rendre un bon compte à leur général de ce qu'il les « aura chargés de voir. »

Le lieutenant-général marquis de Valfons, qui, dans sa longue carrière militaire (1727-1780), fit presque constamment le service d'officier d'état-major, nous donne dans ses *Souvenirs* d'intéressants renseignements sur ce service. Le titre de major général n'avait pas, de son temps, l'importance qu'il a prise depuis Napoléon et Berthier. Dès qu'un corps d'armée était détaché pour opérer séparément, l'officier chargé du détail de ce corps, ordinairement un des aides-majors généraux de l'armée, en devenait le major général, et ces fonctions n'impliquaient pas un grade bien élevé. En 1757, à l'armée du maréchal d'Estrées, un capitaine de

1. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. VIII, p. 396. Extrait des *Mémoires* de Catinat.

Digitized by Google

cavalerie était maréchal général des logis de cette arme, avec une commission de mestre de camp. M. de Valfons, lui-même, fut aide-major général à l'armée de Bohême, en 1741, quoique simple capitaine au régiment de Piémont. Il fut détaché, au mois de mai 1743, comme major général d'un corps d'armée de 35 bataillons et 22 escadrons, destiné à faire le siège de Menin, sous les ordres du comte de Clermont, ce qui lui valut le grade de colonel. Aide de camp favori du maréchal de Saxe, il prit, en cette qualité, la part la plus active aux batailles de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld ; dans cette dernière, il chargea successivement avec le régiment d'infanterie Royal-Vaisseaux, qui eut, à l'attaque du village de Lawfeld, 22 officiers tués et 38 blessés, puis à la tête de deux régiments de cavalerie qui enlevèrent le village. Il eut, ce jour-là, cinq chevaux tués sous lui, dont un appartenait au maréchal de Saxe et un autre venait de lui être donné par le Roi. On peut voir par là que le rôle des officiers d'état-major était alors des plus actifs. Plus tard, M. de Valfons eut le titre de major général dans le corps commandé par Chevert, quoique ce corps fît partie de l'armée du maréchal d'Estrées, dont il décida la victoire à Hastenbeck.

Dans la même armée, le maréchal général des logis était M. de Maillebois, lieutenant général, célèbre par la triste conduite qu'il tint envers son général en chef et par le jugement qui fut prononcé contre lui à cette occasion par le tribunal des maréchaux de France ; M. de Cornillon était major général de l'infanterie, et le maréchal des logis de la cavalerie était, comme nous l'avons dit plus haut, un simple capitaine. Ces trois états-majors comprenaient quarante aides et vingt surnuméraires [1].

Les états-majors avaient pris à cette époque un tel dévelopement que le maréchal de Belle-Isle, récemment appelé au ministère de la guerre, crut devoir prendre des mesures sévères pour arrêter le mal. Il fit décider, par l'ordonnance du 29 avril 1758, qu'il ne serait plus nommé de colonels que pour remplacer les vacances d'emploi dans les régiments.

D'après le général Billot, le personnel d'état-major comprenait

1. *Le Comte de Gisors*, par M. Camille Rousset. p. 155.

Digitized by Google

en 1783 : 19 colonels, 24 lieutenants-colonels ou majors et 25 capitaines qui dans leurs fonctions prenaient le titre d'aides-majors généraux, officiers adjoints, officiers attachés à l'état-major[1]. Il existait, en outre, depuis 1696, le corps des ingénieurs géographes qui devait se fondre de nos jours dans celui de l'état-major et dont Berthier, le père du major général de la Grande-Armée, fut le chef en 1760.

La première organisation régulière du service d'état-major, à notre connaissance, date du 18 août 1790. Un décret rendu à la date de ce jour instituait les *adjudants généraux,* du grade de colonel ou de lieutenant-colonel, pour servir de chefs d'état-major dans les divisions, ainsi que des officiers adjoints aux adjudants généraux et des aides de camp du grade de capitaine : ces officiers étaient tirés de la ligne et ne pouvaient acquérir de grade qu'en y rentrant.

« Les adjudants généraux », était-il dit dans le rapport fait par le comité de la guerre à ce sujet, « après avoir passé quelques « années dans ces fonctions importantes, seront rappelés au com- « mandement d'un régiment ; ils parviendront au grade d'officiers « généraux, remplissant ainsi toutes les conditions nécessaires « pour qu'aucune partie du service ne leur soit étrangère. Quant « aux aides de camp, ils ne pourront obtenir de nouveaux grades « qu'en parvenant, dans l'arme où ils avaient précédemment servi, à « un emploi de ce grade, soit à l'ancienneté, soit au choix ; ils ne « pourront reprendre leur activité dans le régiment que par leur « avancement à un grade supérieur à celui dans lequel ils auraient « été choisis pour aides de camp[2]. »

Gouvion Saint-Cyr s'exprime ainsi qu'il suit à propos de la composition des états-majors dans les premières années de la Révolution : « L'état-major, dont les fonctions sont si importantes à la guerre, « puisque c'est sur lui que repose l'exécution des ordres du général « en chef, n'existait pas pour ainsi dire ; il ne consistait que dans la « création toute nouvelle de quelques officiers supérieurs que l'on « appelait adjudants généraux. Ces officiers, choisis avec beaucoup « de précipitation, étaient très faibles. Custine, n'en ayant pas « assez, demanda aux différents corps de lui désigner les officiers

1. Rapport à l'Assemblée nationale en 1875.
2. Delaperrière, *Cours d'organisation militaire.*

Digitized by Google

« les plus capables de remplir ces fonctions. Il choisit dans le « nombre quelques capitaines que, sous le nom d'adjoints, il atta- « cha au peu d'adjudants généraux qu'il avait déjà. En peu de « temps sortirent de cette classe plusieurs généraux, tels que Klé- « ber, Desaix, Gouvion Saint-Cyr, etc.[1]. ».

Le titre d'adjudant général fut changé, par un arrêté consulaire du 27 messidor an VIII, en celui assez bizarre *d'adjudant-commandant,* assimilé au grade de colonel. L'assimilation ne paraît pas toutefois avoir été absolument complète. Les adjudants-commandants tenaient à se dire colonels, et dans le langage courant, on leur donnait ce titre, qui leur était refusé le plus souvent par les colonels de régiment et par l'autorité supérieure. Il existe une lettre du 29 juin 1810, par laquelle le major général prévenait le ministre d'un congé accordé à l'*adjudant-commandant* Jomini et sur laquelle Berthier avait effacé de sa main le mot *colonel,* précédemment écrit par l'expéditionnaire[2].

L'Annuaire de l'armée pour 1805 porte 118 adjudants-commandants. Selon le même document, l'état-major général de l'armée des côtes, qui allait devenir la Grande-Armée, comprenait, sous Berthier, deux généraux de brigade et quatre adjudants-commandants. Le camp de Bruges, devenu depuis lors le 3e corps d'armée et composé de quatre divisions, avait pour chef d'état-major un général de brigade assisté de trois adjudants généraux ; les quatre divisions en comptaient ensemble quatre et tout le corps d'armée possédait 17 capitaines adjoints. Le maréchal Davout, commandant en chef, avait en outre six aides de camp, dont un colonel; Soult, commandant le camp de Saint-Omer, en avait cinq; Murat, gouverneur de Paris, sept, dont un colonel et deux chefs d'escadrons.

Le général Mathieu Dumas donne, dans son *Précis des événements militaires,* des détails intéressants sur le fonctionnement de l'état-major général de la Grande-Armée à la fin de l'année 1805 : « Deux aides-majors généraux », dit-il, « furent principalement « employés sous les ordres du major général (Berthier); l'un, avec « le titre de *chef de l'état-major général,* était chargé de centra-

1. *Mémoires sur la campagne de* 1793.
2. On sait que Jomini était détesté du major général, à qui sa compétence en matière de stratégie portait, dit-on, de l'ombrage.

Digitized by Google

« liser tous les rapports, de diriger, de surveiller, par l'intermé-
« diaire des chefs de corps d'armée, tous les détails du service ;
« l'autre, avec le titre de *maréchal des logis,* fut chargé des
« reconnaissances, de l'ouverture des marches et de tout ce qui
« était relatif aux mouvements... Un troisième aide-major général
« était chargé du service topographique. »

Les fonctions de major général, telles qu'on les comprend actuellement, se trouvent très bien définies dans un rapport lu à la Cour des pairs par le comte Portalis, le 22 mai 1826, lors d'un procès célèbre, relatif à l'administration de l'armée pendant la guerre de 1823. « Le major général », lit-on dans ce rapport,
« réunit à l'armée les fonctions diverses attribuées autrefois aux
« sergents de bataille, aux maréchaux généraux des logis et de
« nos jours aux chefs d'état-major. Il n'a d'autorité personnelle et
« immédiate que sur l'état-major général de l'armée. Mais il
« exerce, en l'acquit du général en chef, toutes les fonctions qui
« appartiennent à celui-ci et qu'il lui convient de déléguer. C'est
« ainsi qu'il donne et signe les ordres du jour généraux de l'ar-
« mée, qu'il donne et signe, au nom du général en chef, tous les
« ordres particuliers que le général ne juge pas devoir signer lui-
« même, que tout le détail de l'armée repose sur lui, qu'il ras-
« semble et met sous les yeux du général en chef les situations
« vraies de tous les services et qu'il lui propose toutes les mesures
« propres à les assurer... Il est institué pour que le général en
« chef, qui est à la fois la volonté et l'intelligence de l'armée, ait
« le temps et la liberté de pensée nécessaires pour accomplir digne-
« ment cette grande mission[1]. »

Comme le génie de Napoléon Ier était capable d'embrasser tous les détails sans jamais perdre la vue de l'ensemble, Berthier, malgré ses aptitudes spéciales, n'a pas rempli, à proprement parler, ce rôle de chef d'état-major. La plupart du temps les ordres transmis par lui, remarque avec raison un auteur allemand, von der Golz, n'étaient que la paraphrase des lettres dictées par l'Empereur à un de ses aides de camp et contenant déjà des indications précises[2]. Et cependant Berthier, dit Napoléon dans ses *Mémoires* dictés à

1. Vauchelle, *Cours d'administration militaire,* t. III.
2. *La Nation armée,* p. 85.

Digitized by Google

Sainte-Hélène, « avait toutes les facultés d'un bon chef d'état-major; « il connaissait bien la carte, entendait bien la partie des recon- « naissances, soignait lui-même l'expédition des ordres, était « rompu à présenter avec simplicité les mouvements les plus com- « pliqués d'une armée[1]. » Tel était aussi, paraît-il, le rôle un peu effacé de Winterfeld auprès de Frédéric II, dont il était le chef d'état-major, ce qui n'empêcha pas le roi de le regretter plus d'une fois après sa mort, de même que, dans la campagne de 1815, Berthier fit grandement défaut à Napoléon. Il est permis, en effet, de penser qu'avec lui Ney et Grouchy auraient reçu à temps les ordres qui prescrivaient, au premier, d'attaquer les Quatre-Bras dans la matinée du 16 juin, au second, de se rabattre le 18 sur le champ de bataille de Waterloo. Il est même probable que l'attaque du 15 juin sur les cantonnements de l'armée prussienne dans la vallée de la Sambre eût été mieux combinée. Quoi qu'il en soit, Napoléon et Frédéric furent, dans une certaine mesure, leurs propres chefs d'état-major. Ce ne fut pas le cas de Blücher en 1813 et en 1815; Scharnhorst d'abord, Gneisenau ensuite, furent l'intelligence de l'armée dont le vieil et implacable ennemi de la France était l'âme par son activité et sa haine élevée, a dit Thiers, jusqu'à la hauteur du génie.

Dans cette armée, d'ailleurs, se trouvait à l'état-major général la dualité signalée dans celui de la Grande-Armée de 1805 et admise comme une règle dans les états-majors prussiens où, près du généralissime, se trouve à côté du major général un adjoint chargé, sous le titre de *quartier-maître général*, de tous les détails du service; la même disposition se retrouve à tous les degrés de l'échelle, c'est-à-dire aux armées secondaires, aux corps d'armée, aux divisions. Les états-majors autrichiens présentent quelque chose d'analogue : le *Moniteur* du 2 avril 1809 donne des détails intéressants sur l'organisation de l'état-major de l'armée de l'archiduc

1. *Mémoires sur la campagne d'Italie.* A ce portrait, il conviendrait de joindre celui qu'a tracé de Berthier le duc de Fezensac qui a été son aide de camp à plusieurs reprises (*Souvenirs militaires*, p. 228), et ceux que nous ont laissés Marmont, Foy, Pelet, tous d'accord pour concéder à Berthier de hautes qualités d'activité, de courage, de vigueur, de dévouement, de clarté dans l'expédition des ordres, mais pour lui refuser en même temps toute aptitude à la direction supérieure des opérations militaires.

Digitized by Google

Charles pour la campagne qui allait s'ouvrir. Cet état-major comprenait quatre divisions :

1° La *chancellerie intime*, feld-maréchal-lieutenant Grüne, chargée des rapports à l'Empereur et des relations avec le conseil aulique qui, on le sait, prétendait diriger la guerre depuis Vienne ;

2° La *chancellerie d'opérations*, général-major Prohaska : ordres de marche et de bataille, dispositions d'attaque et de défense, rapports, nouvelles, journal des opérations ;

3° *Chancellerie de détail*, adjudant-général baron de Wimpfen : états, ordres, proclamations, délivrance de sauvegardes, étrangers, cantines, etc. ;

4° *Commandement général de l'armée*, feld-maréchal-lieutenant Hopitz : caisses, transports, livraisons, hôpitaux, justice, etc.

On lit, d'autre part, dans le livre de l'état-major prussien sur la campagne d'Italie, en 1859 : « L'armée doutait d'autant moins du « succès que le colonel Kuhn était, comme chef d'état-major, à « côté du général en chef et que tout le monde le croyait le plus « capable et le plus digne de cette place importante. Il n'avait que « 40 ans... Du même âge, de la même vigueur d'esprit et de ca- « ractère, le colonel Peschacher était adjoint au colonel Kuhn « comme sous-chef ; la place de premier adjudant général était « occupée par le feld-maréchal lieutenant Stankowics, qui s'était « glorieusement signalé en 1849, à la fameuse défense de Temes- « war comme chef d'état-major du vieux Ruchowina... De ces trois « hommes, l'un, Kuhn, devait discuter avec le général en chef les « mesures à prendre ; l'autre, Peschacher, devait transformer en « ordres les résolutions prises, et le troisième, Stankowics, devait « vaquer à la discipline, au recrutement, aux hôpitaux, en un mot « veiller sur le bien-être de l'armée. » Remarquons, en passant, que le premier rôle est ici donné à un colonel dans un état-major où se trouve un général de division.

Dans les états-majors allemands il existe, à côté des officiers d'état-major proprement dits, exclusivement chargés de la préparation du combat, une autre catégorie d'officiers qui, sous le nom d'*adjudantur* (adjoints d'état-major ou aides de camp) ont à traiter les questions de personnel, de situations, d'avancement, de décorations, de ravitaillement, d'entretien du matériel. Enfin, les offi-

Digitized by Google

ciers d'ordonnance, toujours choisis parmi les mieux montés et les plus entreprenants, sont principalement chargés de la transmission des ordres écrits[1]. Cette organisation date de 1813. En France, sous le premier Empire, en outre des adjudants-commandants et des capitaines adjoints, il existait deux catégories d'aides de camp, ceux qui étaient commissionnés et ceux qui ne l'étaient pas, autrement dit dans le langage actuel : les *officiers d'ordonnance*. Le duc de Fezensac donne à ce sujet des renseignements intéressants dans ses *Souvenirs militaires*. Sous-lieutenant au 59e régiment d'infanterie de ligne, il fut nommé, le 6 octobre 1806, aide de camp non commissionné du maréchal Ney, continuant à compter à son régiment et à en porter l'uniforme. A en juger par les détails qu'il donne, la transmission des ordres les plus importants laissait fort à désirer dans la Grande-Armée. « Quant aux missions à cheval », dit-il, « on ne s'informait pas si nous avions un cheval seulement en « état de marcher quand il s'agissait d'aller au galop, si nous « connaissions le pays et si nous avions une carte, nous en man- « quions presque toujours[2]. »

Tout le monde connaît le rôle joué par le corps du maréchal Ney, lors de la bataille d'Eylau, et son arrivée tardive sur le champ de bataille. On sait qu'il y fut devancé par le corps prussien de Lestocq, à la poursuite duquel il marchait depuis plusieurs jours et que l'intervention de Lestocq faillit changer la victoire d'Eylau en une défaite ou tout au moins rendre la bataille indécise. On croit généralement, d'après Thiers, que dans la soirée du 7 février qui précéda la bataille, l'Empereur dépêcha au maréchal Ney plusieurs officiers de l'état-major général pour le rappeler à lui. Le récit du duc de Fezensac montre les faits sous un jour bien différent. Envoyé par Ney à l'Empereur dans la soirée du 7 pour lui rendre compte de la situation du 6e corps, il ne put atteindre Eylau qu'avec les plus grandes difficultés et sur un cheval épuisé de fatigue; il passa la nuit en plein air, à côté de ce cheval sellé et bridé, et au premier coup de canon, le major général lui prescrivit de retourner auprès de son maréchal, afin de l'inviter à précipiter sa

1. Derrécagaix, *la Guerre moderne*. Von der Golz, *la Nation armée*.
2. *Souvenirs militaires*, p. 129.

Digitized by Google

marche pour venir former la gauche de l'armée. Son cheval ne pouvait plus avancer, il en acheta un avec vingt-cinq louis qu'il avait sur lui ; ne connaissant pas les chemins, forcé à un long détour pour éviter les Prussiens, il ne put arriver près du maréchal Ney qu'à 2 heures, alors que le 6e corps aurait déjà dû être en ligne. Encore fut-ce un miracle qu'il ne tombât pas aux mains de l'ennemi [1].

Ce détail de la transmission des ordres est au contraire très soigné dans l'armée allemande. « On s'attache, dit von der Golz, « à choisir des officiers persévérants, exacts, tenaces à surmonter « les difficultés imprévues. En guerre, l'homme et le cheval sont « capables d'efforts plus grands que le commun ne se l'imagine « d'ordinaire. Un officier d'ordonnance du prince Frédéric-Charles « fit un jour, pendant la campagne de la Loire, en hiver, le chemin « d'Orléans à Vierzon, aller et retour. Or, la distance est de 22 « milles allemands (80 kilomètres). On cite plusieurs faits sem- « blables dans l'armée allemande. Dans l'état-major de la première « armée, on en arriva à cette vérité d'expérience, qu'il est préfé- « rable pour les distances qui ne dépassent pas 10 milles allemands « (36 kilomètres) de faire porter directement les dépêches par les « officiers d'ordonnance et de n'employer d'autres moyens que pour « les distances plus considérables [2]. »

La carrière du duc de Fezensac est utile à étudier si l'on veut bien comprendre les motifs qui ont inspiré au maréchal Saint-Cyr la création du corps d'état-major. Sous-lieutenant d'infanterie en 1805, lieutenant aide de camp du maréchal Ney pendant les campagnes de 1806 et de 1807, fait prisonnier en 1807, il se retrouve en 1808 aide de camp du ministre de la guerre, le duc de Feltre, son beau-père, mais détaché pour faire encore le service auprès du maréchal Ney. Capitaine en 1809 et toujours aide de camp du ministre, il fait la campagne d'Autriche dans l'état-major particulier de Berthier. En 1812, il est chef d'escadrons et, comme en 1809, aide de camp en titre du duc de Feltre, il remplit ces fonctions auprès du major général. Là, il se trouve dans le milieu le plus aimable et le

1. *Souvenirs militaires*, p. 161.
2. *La Nation armée*, p. 141.

Digitized by Google

plus aristocratique, avec MM. de Girardin, de Flahaut, Alfred de Noailles, Anatole de Montesquieu, Lecoulteux, Adrien d'Astorg... Mais on ne l'y laisse pas moisir, et après la bataille de la Moskowa, il est nommé colonel du 4e de ligne, pour être promu six mois plus tard au grade de général de brigade ; il avait alors neuf ans de service, dont sept comme aide de camp. Loin de nous l'idée de critiquer un avancement motivé par de brillantes qualités militaires et particulièrement justifié, en ce qui concerne le dernier grade, par une conduite héroïque dans la campagne de 1812 à côté du maréchal Ney. Mais M. de Fezensac lui-même l'a dit : « Un officier qui « a de la fortune et de l'éducation cherche toujours à entrer à l'état-« major, le service y est plus agréable ; les généraux sont disposés « à traiter favorablement leurs aides de camp et à s'occuper de leur « avancement. »

Aussi les états-majors étaient-ils composés généralement d'officiers riches, bien élevés, placés près des généraux en vertu de recommandations, mais n'ayant pas, faute d'une instruction spéciale, une aptitude marquée pour le service. « Les fils des hommes « en place », dit le général Foy, « les nobles anciens, les nobles « nouveaux, tous ceux qui voulaient faire la guerre commodément « et arriver de plein saut aux honneurs et au pouvoir, se jetaient « dans l'emploi d'aide de camp. Napoléon essaya d'enchaîner leur « fureur d'avancement ; il décida que, pour avoir droit à un grade « supérieur, les aides de camp devaient servir dans les corps d'in-« fanterie et de cavalerie, où l'on apprend à conduire les soldats « en vivant avec eux. L'influence des alentours du souverain con-« traria souvent les saines doctrines du généralissime et la règle « souffrit de fréquentes infractions. Il est de la nature des cours « d'infecter les armées. »

Ce serait cependant une erreur de croire que le métier d'aide de camp fut, dans les armées de la République et de l'Empire, une sinécure, et surtout que les aides de camp fussent à l'abri du danger. Pour se convaincre du contraire, il suffirait de lire attentivement l'histoire des campagnes d'Italie et d'Égypte et de voir la consommation d'aides de camp faite par Bonaparte. A dire vrai, il s'en servait surtout comme d'officiers de confiance qu'il avait sous la main et qu'il employait dans les circonstances difficiles pour les

Digitized by Google

mettre à la tête des troupes. A l'armée d'Italie, Murat, qui portait le titre de premier aide de camp, fut en réalité un colonel, puis un général de cavalerie. Junot, qui venait après lui, fut blessé de cinq coups de sabre en chargeant les Autrichiens près de Desenzano, à la tête des guides et d'un régiment de dragons ; il s'immortalisa en Syrie, au combat de Nazareth, où le détachement qu'il commandait, résista victorieusement à des forces très supérieures, et, devenu colonel général des hussards, gouverneur de Paris, général en chef, il tint toujours à honneur de conserver son titre de premier aide de camp de l'Empereur. Marmont chargea à la tête de l'infanterie à Mondovi et à Saint-Georges, avec la cavalerie à Lodi; il commanda toute l'artillerie légère de l'armée à Castiglione et les troupes de débarquement à Malte. Muiron fut tué à Arcole en couvrant Bonaparte de son corps; un autre aide de camp, Éliot, fut tué à la même bataille. En Égypte, Sulkowski périt pendant la révolte du Caire, Croizier de même en Syrie. Rapp et Savary, après avoir été aides de camp de Desaix, furent attachés à la personne de Napoléon; Rapp chargea dans vingt batailles à la tête de la cavalerie, Savary fut investi du commandement de toutes les troupes en Espagne pendant la maladie de Murat et gagna, en Pologne dans la campagne d'hiver de 1807, la bataille d'Ostrolenka, à la tête du 5e corps de la Grande-Armée. Murat eut pour aides de camp Auguste Colbert qui a laissé la réputation d'un de nos meilleurs généraux de cavalerie, Exelmans, nommé colonel pour sa bravoure à Wertingen, et qui pendant le blocus de Paris, en 1815, livra à Velizy le dernier combat de la Grande-Armée. Parmi les aides de camp de Masséna, se signalèrent le général Pelet et le colonel Sainte-Croix, dont la mort en Portugal excita les regrets de toute l'armée. Pendant la campagne de 1806, le capitaine Perrin, aide de camp du maréchal Davout, devançant le 3e corps d'armée sur la Vistule, se montra un intrépide et habile commandant de cavalerie légère. Tostot-Ferry, capitaine aide de camp de Marmont en 1805, fit avec bonheur le service de partisan.

Si l'on veut se faire une juste idée des dangers auxquels étaient exposés les aides de camp et de l'intelligence avec laquelle ils traversaient des pays insurgés pour aller porter les ordres de leurs généraux, risquant à chaque instant d'être pris et torturés, il faut

Digitized by Google

lire l'histoire des guerres d'Espagne. Le colonel de Gonneville raconte dans ses *Souvenirs militaires* que, pour aller porter au major général les rapports du général d'Avenay, dont il était l'aide de camp, il fit dix fois de suite la route de Zamora à Valladolid, 52 lieues aller et retour, dans les circonstances les plus émouvantes. Le duc de Fezensac courut de plus graves dangers encore en allant d'Alagon à Madrid, au mois de novembre 1808, remplir une mission du maréchal Ney auprès de l'Empereur. Mais si quelques généraux, comme Davout et Masséna, employaient leurs aides de camp d'une façon sérieuse, les autres s'isolaient d'eux, comme Ney, ou cherchaient à s'en faire des amis comme Bernadotte, ou ne leur demandaient rien comme Berthier, qui se servait de préférence des officiers de l'état-major général. « Au milieu des aides de camp de Berthier », dit encore le duc de Fezensac, « on se serait cru dans un salon de Paris [1]. »

En dehors des aides de camp et des officiers d'ordonnance, les états-majors proprement dits, excessivement nombreux, puisqu'en 1812, le grand quartier général comptait 362 officiers, étaient fort déconsidérés. « L'affluence des sujets », dit le général Thiébault, « coïncida avec l'impéritie des états-majors que les sujets les plus « distingués abandonnèrent peu à peu ; le rôle des officiers d'état-« major était presque réduit, d'ailleurs, à la rédaction des états de « situation constamment demandés par Napoléon ; les reconnais-« sances étaient généralement confiées aux officiers du génie, vé-« ritables officiers d'état-major. »

« Le général Bonaparte », dit encore Foy, « tint peu de compte « de gens qui ne maniaient ni machines de guerre ni soldats ; il « considéra le service de l'état-major comme un passage et non « comme une carrière. Les adjudants généraux étaient presque « assimilés aux officiers généraux par la ressemblance du nom et « de l'uniforme ; le premier Consul les dépouilla de ces ornements « et, joignant ensemble deux mots étonnés de se voir accouplés, il

1. A en juger par certains documents et par ce que nous avons entendu raconter nous-même à d'anciens militaires de l'Empire, les états-majors comptaient parmi eux quelques-uns de ces vieux grognards sachant à peine lire et écrire, à qui leur bravoure avait valu l'épaulette ; que venaient-ils faire là ?... Sans doute occuper quelque poste de confiance auprès d'anciens camarades de chambrée, devenus généraux ou maréchaux.

Digitized by Google

« les appela adjudants-commandants. Les portes de l'avancement « leur furent presque fermées, lorsqu'elles étaient ouvertes à tout « le monde ; voulait-on punir un chef de corps négligent ou cou- « pable, on le faisait adjudant-commandant. »

Il faut donc le dire, la composition des états-majors fut le point faible de la Grande-Armée et contribua certainement aux désastres de 1812 à 1815, car, comme l'a fait observer Jomini, un bon état-major peut prévenir bien des erreurs à la guerre, et bien des erreurs furent commises à cette époque par suite de reconnaissances incomplètes et d'ordres mal transmis. Les surprises de divisions entières, qui ne se gardaient pas, furent nombreuses ; il nous suffira de citer la division Girard à Arroyo de Molinos, en Estramadure, le 27 octobre 1812, et celle de la division Maison à Haynau, le 26 mai 1813, en Saxe ; d'autres s'égarèrent et tombèrent au pouvoir de l'ennemi, comme les divisions Partouneaux à Borisow et Puthod à la Katzbach.

Le général Gouvion Saint-Cyr qui, avec sa manière méthodique de faire la guerre, avait dû plus qu'un autre souffrir de cette composition défectueuse des états-majors, comprit la nécessité de placer auprès des généraux, « au lieu d'aides de camp aussi braves « qu'élégants, mais désignés par la faveur ou l'amitié, des officiers « pourvus de connaissances spéciales, intermédiaires efficaces « entre le commandement et la troupe[1]. » D'après ces principes, le corps royal d'état-major fut constitué par l'ordonnance du 6 mai 1818. Les opinions, même à cette époque et parmi ceux qui admettaient la nécessité d'un corps spécial, étaient très partagées sur les conditions dans lesquelles ce corps devait être organisé. Les uns le voulaient absolument fermé, les autres étaient d'avis de laisser les officiers d'état-major faire le service dans les régiments jusqu'au grade d'officier supérieur. L'idée de mettre un terme aux abus qui avaient marqué les dernières années de l'Empire et qui menaçaient de prendre, avec les exigences de la cour, des proportions plus grandes encore, l'emporta dans l'esprit de Saint-Cyr sur toute autre considération[2].

---

1. Duc d'Aumale, *les Institutions militaires de la France.*
2. Général Billot, Rapport à l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

Des ordonnances rendues en 1823, 1826, 1831 et 1833 attestent la fluctuation qui ne cessa de régner dans les meilleurs esprits au sujet de la spécialité plus ou moins absolue de l'état-major. Le général Préval se montra avec persistance partisan du corps ouvert. Un corps fermé, disait-il, enlève à l'armée l'émulation, les droits, l'espérance qu'on obtiendrait d'un concours annuel. On lui répondit qu'en isolant les officiers dans chaque arme ou dans un corps spécial, on opposait une barrière aux ambitions déréglées. Enfin, l'ordonnance de 1838 consacra définitivement le système que nous avons vu fonctionner jusqu'après la guerre de 1870, savoir :

Une école d'application recevant, après concours, des sous-lieutenants élèves, sortant de l'école de Saint-Cyr dans les premiers rangs de leur promotion, de rares sous-lieutenants des régiments admis à ce même concours et un petit nombre (ordinairement trois) d'élèves sortant de l'École polytechnique admis sans concours. Durée des cours de l'école, deux ans. — Examens de sortie à la suite desquels les élèves de l'École d'application étaient nommés définitivement et pour toujours, officiers d'état-major, avec le grade de lieutenant. — Stage de quelques années dans les régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie (ordinairement deux ans dans chaque arme); après quoi, les officiers étaient employés, soit dans les états-majors de division, soit comme aides de camp auprès des généraux, soit au dépôt de la guerre ou à la carte de France, depuis que le corps des ingénieurs géographes avait été fondu dans celui de l'état-major.

Tel était le corps d'état-major, corps essentiellement fermé, comme on le voit, composé d'officiers instruits ou tout au moins ayant reçu une instruction spéciale, peu familiers avec le service des troupes et formant eux-mêmes deux catégories assez tranchées : d'une part, les officiers brillants et hommes du monde, recherchés comme aides de camp; d'autre part, les officiers travailleurs, ferrés sur les règlements, occupés dans les bureaux à un métier peu fait pour développer les aptitudes militaires, forcés en tous cas de persévérer jusqu'au bout dans une carrière qu'ils avaient choisie à un moment où leurs idées n'étaient pas encore bien arrêtées et où, pour ainsi dire, ils ne se connaissaient pas eux-mêmes. On avait donc, en créant le corps d'état-major, coupé court à de graves abus

Digitized by Google

et remédié à un mal profond ; mais si le principe était bon, l'application en laissait fort à désirer. Aussi, de nombreuses plaintes s'élevèrent-elles contre les officiers d'état-major, jalousés par les officiers de troupe pour des avantages souvent plus apparents que réels, pour l'avancement rapide donné aux plus brillants d'entre eux et dont le plus grand nombre était loin de profiter, pour le ton de supériorité et les airs de commandement que certains puisaient dans le commerce journalier des généraux.

La guerre de 1870, dont il n'était pourtant pas coupable, mais dans laquelle ses vices d'organisation se firent sentir au milieu de nos défaites, porta le dernier coup au corps d'état-major. Les reproches qu'on lui adressait auraient été pour la plupart plus justement formulés contre le commandement, mais en ne lui laissant que ce qui lui revenait sans contestation, la part était déjà belle. Le service des renseignements et des reconnaissances ne fut pas seulement mauvais, il fut nul et donna lieu à des surprises telles que celle de Beaumont, où des batteries allemandes purent venir en plein midi, sans être aperçues ni soupçonnées, s'installer à quelques centaines de mètres de nos camps formés au hasard, comme si l'on eût été à cinquante lieues de l'ennemi. Les Prussiens eux-mêmes donnent comme une des causes des désastres de l'armée de Metz, l'inertie de l'état-major et de son chef, dont nous avons rappelé plus haut la cause principale.

La justice commande toutefois d'observer que la première partie de la guerre, celle où a figuré la presque totalité de l'armée régulière, a duré trop peu de temps pour permettre aux états-majors d'acquérir une expérience profitable. Quant aux armées de province, les officiers du corps d'état-major y figuraient en très petit nombre et l'on ne saurait les juger sur cette épreuve ; ils étaient débordés. Mais dire, comme l'a fait M. de Freycinet, dans son livre *la Guerre en province,* qu'il n'était resté dans ces armées que des officiers de deuxième qualité, c'est une erreur profonde et une injustice envers des officiers tels que les généraux Forgemol, Loysel, Billot, Vuillemot, de Bouillé, des Plas, etc. On pourrait plutôt remarquer que sur huit aides de camp ou officiers d'ordonnance attachés à la personne du général Chanzy, six étaient étrangers au corps d'état-major, et bien mieux, que sur treize officiers compo-

Digitized by Google

sant l'état-major général de la deuxième armée de la Loire, quatre seulement appartenaient au corps spécial. En supposant donc que cet état-major eût mal fait, ce qui n'est pas, il serait injuste de s'en prendre au corps d'état-major.

Ce qui est malheureusement vrai, c'est l'ignorance en géographie dont firent preuve, au début de la guerre, un grand nombre d'officiers supérieurs d'état-major. Nous connaissons à cet égard des anecdotes authentiques, si incroyables que nous nous garderons bien de les raconter, mais nous pouvons citer du moins les observations formulées par le général Billot, un ancien et très bon officier d'état-major, dans son rapport à l'Assemblée nationale :

« Quand l'armée française s'est trouvée en Lorraine aux prises « avec l'ennemi, on a acheminé des armées entières sur une seule « route, ignorant qu'à côté de cette unique artère, des voies carros- « sables, excellentes, permettaient à quatre ou cinq colonnes de « s'avancer dans des directions parallèles à quatre et six kilo- « mètres à peine les unes des autres. Et pendant ce temps-là, l'en- « nemi, muni de notre carte complétée par lui et tenue à jour[1], « marchait avec un ordre parfait et tombait sur nos camps à l'im- « proviste par des chemins inconnus à nos troupes... »

Quoi qu'il en soit, le corps d'état-major fut condamné, mais heureusement pour les officiers qui en faisaient partie, cette condamnation ne leur porta pas préjudice à tous. Sur 16 ministres de la guerre qui se sont succédé depuis 1871, 11 sortaient de l'état-major, 2 de l'infanterie, 1 de la cavalerie, 1 de l'artillerie, 1 du génie[2] : cela explique bien des choses.

Tout le monde à peu près fut d'accord sur la nécessité de changer l'organisation du service d'état-major, mais quant aux nouvelles dispositions à adopter, la divergence des opinions fut extrême. Les députés et les sénateurs n'auraient pas mieux demandé, au

1. Ainsi, le corps d'état-major, composé d'officiers distingués, était si mal employé qu'on ne lui faisait même pas compléter et tenir à jour la carte de la France. La faute, évidemment, doit en être imputée aux ministres eux-mêmes et surtout à l'absence d'un état-major général du ministre, créé seulement depuis la guerre.

2. Nous comptons pour 2 et 3 les ministres qui l'ont été à 2 et 3 reprises, comme les généraux de Cissey et Campenon. En conscience, nous ne devrions pas inscrire un ministre au compte de l'artillerie, le général de Rochebouet n'ayant été ministre qu'un mois et dans des circonstances où la politique dominait tout.

Digitized by Google

début, que de se ranger à l'avis de ceux de leurs collègues qui appartenaient ou avaient appartenu à l'armée, mais ceux-ci ne purent s'entendre, et tous alors eurent la prétention d'être aussi compétents qu'eux. C'était bien naturel, puisque chaque général ou officier d'état-major s'évertuait à démontrer que les autres généraux ou officiers d'état-major n'entendaient rien à la question. Rapportée en 1875 à l'Assemblée nationale, ballottée ensuite d'une Chambre à l'autre, élaborée enfin par une commission mixte de sénateurs et de députés, la loi sur le service d'état-major fut définitivement votée le 20 mars 1880... pour en finir.

Loi de lassitude! s'écria l'un des votants, et en fait elle ne contenta personne. Nous n'hésitons pas, pour notre compte, à la regarder comme une des plus mauvaises de celles dont l'ensemble forme notre nouveau code militaire. Tout le monde en connaît les dispositions essentielles. Plus de corps spécial, mais des officiers de toutes armes, affectés à tour de rôle au service d'état-major et placés alors en dehors des cadres de leurs armes respectives. Ces officiers doivent être pourvus d'un brevet spécial, dont l'obtention est facilitée par les études faites dans une école dite : *École supérieure de la guerre.*

Ils ne doivent rester de suite dans le service d'état-major que pendant une durée de quatre ans, et ne peuvent y rentrer plus tard que dans le grade supérieur, après avoir fait dans les corps de troupe un stage dont la durée dépend du grade. Transitoirement, les officiers de l'ancien corps d'état-major, répartis entre les différentes armes au prorata de l'effectif de celles-ci en officiers de chaque grade, sont assimilés en tout aux officiers brevetés.

L'ancien corps comprenait, d'après l'ordonnance de 1818 : 30 colonels, 30 lieutenants-colonels, 100 chefs de bataillon, 289 capitaines, 235 lieutenants et sous-lieutenants. Augmentés à plusieurs reprises, les effectifs pour ces mêmes grades étaient, en 1870, de 35, 35, 110, 330 et 110.

Aux termes de la nouvelle loi, le service d'état-major doit comprendre :

35 colonels, dont 3 pour le dépôt de la guerre ;
40 lieutenants-colonels, dont 3 pour le dépôt de la guerre ;
135 chefs d'escadrons, dont 7 pour le dépôt de la guerre ;
245 capitaines.

Digitized by Google

Il a été, en outre, créé un corps d'archivistes, sans assimilation de grades, chargés plus spécialement du service des bureaux et de la tenue des écritures. Les officiers d'ordonnance, choisis par les généraux dans les corps de troupe sous leurs ordres, ne comptent pas dans les nombres ci-dessus. Les généraux faisant le service dans les armes spéciales (artillerie et génie) gardent, comme par le passé, des aides de camp prélevés sur l'état-major particulier de ces armes.

Jusque-là, aucun règlement ne fixait pour l'armée française les attributions de l'état-major, dont le service se faisait conformément à la tradition ou plutôt à la routine. Chaque chef d'état-major l'organisait pour ainsi dire comme il l'entendait et sous sa responsabilité personnelle. Des traités ou manuels avaient été publiés par le général Grimoard, par Berthier, par le général Thiébault. Devenus, et principalement ce dernier, classiques à l'étranger, ces traités ont été complètement oubliés en France [1], comme le livre du général de Brack sur la cavalerie, comme tant d'autres travaux d'officiers français dont nos ennemis ont su se servir contre nous.

Aujourd'hui, les détails du service d'état-major, la composition des états-majors de brigade, de division, de corps d'armée, d'armée, du ministère, sont minutieusement réglés pour le pied de paix comme pour le pied de guerre, par le décret du 1er juin 1883 [2], complément de la loi du 16 mars 1880.

L'état-major général du ministre, dont le chef est en même temps le directeur de tout le personnel et de tout le service d'état-major, est largement pourvu ; l'effectif des officiers qui le composent est déterminé arbitrairement par le ministre ; il était en 1883 de 62 officiers. Celui d'une armée compte 15 officiers ; celui d'un corps d'armée en temps de guerre, 9, d'une division, 5 ; un certain nombre de ces officiers appartiennent au cadre de réserve. L'état-major général de plusieurs armées réunies n'est pas déterminé à l'avance. Le nombre des officiers d'ordonnance est strictement fixé : ils sont pris par moitié parmi les officiers de réserve. Chaque commandant de corps d'armée en a quatre. Nous avons vu, en

1. Rapport du général Billot à l'Assemblée nationale.
2. Abrogeant celui du 24 juillet 1880.

Digitized by Google

1805, Soult et Davout, commandants de corps d'armée, avoir l'un six, l'autre cinq aides de camp. Murat en avait sept : mais les états-majors proprement dits n'étaient pas si richement pourvus qu'aujourd'hui.

La création de l'état-major général du ministre, imitation du grand état-major prussien qui existait depuis 1813 et qui avait été dirigé pendant plusieurs années par des hommes tels que le général de Müffing, décrétée en France seulement en juin 1871 à la suite de la guerre, et grandement développée depuis lors, était une innovation nécessaire, conséquence inévitable d'une cruelle expérience. C'est là que, pendant la paix, s'élabore sans relâche la préparation de la guerre, que sont décidées les mesures concernant l'organisation, la mobilisation, la concentration, l'entrée en campagne, les plans primitifs d'opérations. Malheureusement, la place de chef d'état-major général est soumise à toutes les variations politiques comme celle du ministre lui-même, et nous avons vu se succéder, à la tête de l'état-major général, depuis le mois de juin 1871, douze chefs d'état-major. C'est dire qu'aucune fixité dans les plans, aucune idée persistante, aucune grande vue d'ensemble n'a pu présider à une préparation dont l'influence sur le début de la guerre doit être cependant décisive.

C'est encore de l'état-major général qu'une fois les armées en ligne, partiront les ordres relatifs aux mouvements à faire en arrière de la base d'opérations. Mais si cet état-major devait s'immiscer dans la direction de la guerre elle-même, il deviendrait funeste. C'est une question sur laquelle nous reviendrons plus tard, nous bornant pour le moment à exprimer l'espoir que l'on ne retombera pas à cet égard dans les errements du passé. Le conseil aulique de Vienne, présidé par un homme comme le général Clerfayt, pouvait dicter aux généraux autrichiens leurs plans d'opérations. Cette manière de faire, tout en ayant ses inconvénients, ne présentait rien d'humiliant pour les commandants d'armée, tandis qu'il a fallu aux généraux de 1870 une forte dose d'abnégation pour recevoir les leçons de stratégie qui leur venaient de Tours.

L'instruction ou plutôt le décret du 1er juin 1883, complété, en ce qui concerne le service en campagne, par le règlement du 16 octobre suivant, donne, comme nous l'avons dit, les indications les

Digitized by Google

plus minutieuses ; ces indications se rapportent, pour ainsi dire, au fonctionnement mécanique des états-majors, mais n'enlèvent rien à leur initiative et laissent à l'intelligence et au savoir des officiers qui les composent, toute latitude pour se développer. Une fois de plus, nous avons prouvé que nous étions aptes à faire de bons règlements, plus qu'à élaborer de bonnes lois : cela tient à ce que les règlements sont rédigés par des hommes compétents, et les lois fabriquées dans des Assemblées qui, sauf le respect qui leur est dû, n'y entendent pas grand'chose. Aussi, approuve-t-on généralement les règles de détail posées par le décret du 1er juin 1883, pour le fonctionnement du service d'état-major, tandis que la loi du 20 mars 1880 est loin de ne soulever que des approbations dans le sein de l'armée. Ce que l'on attaque surtout, c'est son principe lui-même. Nous avons donc, pour la juger, à examiner tout d'abord cette question fondamentale :

Doit-on affecter au service d'état-major des officiers pris temporairement dans les différentes armes, ou est-il préférable d'entretenir un corps spécial d'officiers d'état-major, exclusivement chargés de ce service ?

Conformément au système que nous nous sommes proposé de suivre dans cette étude, nous mettrons sous les yeux du lecteur les différentes opinions émises à ce sujet par les auteurs ou plutôt par les officiers compétents.

Voici d'abord ce que dit le général de Fezensac, dont nous avons plus haut esquissé la carrière militaire : « Rien ne se ressemble « moins que le service d'un officier d'état-major et le service d'un « officier de troupe. Chacun des deux sait ce que l'autre ignore ; « chacun ignore ce que l'autre sait. L'officier d'infanterie (je parle « de mon arme) sait diriger les soldats dans les marches, dans les « camps, dans les combats, mais, dans les grades inférieurs sur- « tout, l'officier de troupe comprend peu les opérations militaires. « Son régiment marche sans qu'il sache pourquoi ; le moindre « mot d'un général l'inquiète ; il ne sait pas qu'il y a tel ordre qui « ne doit être exécuté qu'à moitié ; il a peine à saisir le moment « où l'officier livré à lui-même doit prendre sur lui d'agir. L'offi- « cier d'état-major, au contraire, vivant avec les généraux, les con- « naît comme un commandant de compagnie connaît ses soldats ;

Digitized by Google

« il voit l'ensemble des mouvements ; il comprend la portée des « ordres qu'il est chargé de transmettre ; il apprend à atténuer la « sévérité d'un reproche, à modifier un ordre, quelquefois même « il est consulté, mais il ignore à son tour les détails intérieurs « d'un corps, et *la partie morale si importante, surtout dans l'armée « française*. A ses yeux, un régiment est une machine que l'on fait « mouvoir à son gré, en tout temps comme en tout lieu. Une opé- « ration militaire ne représente qu'une partie d'échecs. Aussi, « pour devenir un bon général, même un bon chef de corps, il « faut avoir servi dans un régiment et dans un état-major ; j'aurais « peine à dire lequel m'a été le plus utile dans la suite de ma « carrière. »

« Après un certain temps passé dans l'état-major », dit de son côté le général Morand[1], « il est rare qu'un jeune officier ne prenne pas « sur ses camarades demeurés dans les rangs, un ton de suffisance « et de présomption qui les blesse ; il a l'avantage d'avoir de beaux « chevaux, et eux se traînent dans la boue ; il a la faveur du général, « il est initié dans ses projets, et eux sont perdus dans la foule ; il « se trouve dans tous les petits combats dont il se donnera peut- « être le mérite, parce qu'il en a porté l'ordre, et qu'il en fit le « rapport ; qu'on ajoute les succès de salon à ces causes si propres « à exalter la vanité et l'avide impatience d'un jeune homme !... « Mais si sa place est dans les rangs, il s'en rappelle ; il voit sans « cesse, dans ses camarades, des rivaux qui peuvent le remplacer. Il « se gardera d'en humilier aucun dans sa prospérité, car il prévoit « l'instant où il rentrera parmi eux. D'ailleurs, sans entretenir un « corps spécial, on peut avoir une école où les officiers qui désire- « raient suivre cette carrière, viendraient perfectionner et appli- « quer leurs connaissances... Au résumé, tout se décide sur le « champ de bataille, et là il faut surtout du coup d'œil et du sang- « froid, une activité indomptable, qui ne connaît ni fatigue ni re- « tardement, il faut cette valeur, cette adresse, qui retirent de « tous les embarras. Voilà ce que les maîtres n'enseignent pas, et « ce qui pourtant assure le succès à la guerre... Ce n'est que lors- « qu'un général pourra choisir dans le grand nombre qu'il trou-

1. *L'Armée selon la Charte*, p. 137.

Digitized by Google

« vera des officiers d'état-major qui joignent l'instruction à ces « éminentes qualités personnelles. » Ici encore le général Morand a eu la prescience de l'avenir, en émettant l'idée de l'École supérieure de la guerre.

Aux opinions que nous venons de reproduire *in extenso*, il convient d'ajouter celle du général Thiébault, s'appuyant lui-même sur Moreau et sur Lannes, celle du général Haxo, enfin l'avis du Conseil d'État (comité de la guerre consulté par Gouvion Saint-Cyr en 1817).

Parmi les officiers de l'ancien corps d'état-major qui ont le plus combattu la spécialité de ce corps, on peut citer les généraux Fay et Lewal. « La vraie réforme à opérer », d'après eux, « consisterait « même à avoir, au lieu d'un corps spécial, un service d'état-major « dans lequel les officiers les plus instruits de l'armée, sans distinc- « tion d'arme ni de corps, viendraient s'initier aux questions géné- « rales. »

« Le service d'état-major », dit de son côté le général Lewal, « donne à celui qui le remplit des connaissances indispensables à qui « veut commander un jour : c'est l'éminence, le clocher, d'où l'on « juge bien de l'ensemble d'une ville ou d'une contrée ; mais il faut « en descendre fréquemment pour bien se rendre compte des détails ; « sinon on ne prend qu'une connaissance imparfaite des choses. Il « faut donc qu'à chaque grade l'officier d'état-major soit appelé à « servir dans les corps de troupe, afin de les mieux connaître. »

Le général Billot, qui a pris la part la plus active à la discussion de la loi dans le sein du Sénat, s'était exprimé ainsi qu'il suit, dans son rapport adressé à l'Assemblée nationale en 1875 :

« Les officiers d'état-major doivent être, sous tous les rapports, « l'élite de l'armée. C'est un principe incontestable, et le seul « moyen de le faire accepter et de le rendre populaire dans toute « l'armée, c'est d'y intéresser l'armée entière, en rendant acces- « sibles aux officiers de tout grade et de toutes armes qui s'en mon- « trent dignes, les fonctions d'état-major.

« Il faut, en outre, que les officiers initiés par le service d'état- « major aux études élevées, complexes, que comporte la direction « des armées, ne restent point isolés dans une corporation fermée « pour toujours. Il est nécessaire qu'ils en puissent sortir, non

Digitized by Google

« seulement pour se retremper, au contact des troupes, dans la « pratique du commandement, mais encore pour que ceux d'entre « eux qui, après avoir vu de près les chefs de l'armée pratiquer le « commandement, se sentent les facultés, les goûts, le caractère « voulus pour diriger les hommes, plutôt que de rester les aides « permanents des généraux, puissent librement suivre leur car- « rière dans la troupe, et devenir successivement commandants « des régiments, des brigades, des divisions, des corps d'armée, « des armées. »

Au résumé, tous les arguments développés contre la spécialité du corps d'état-major, à l'exception de ceux du général Morand, reviennent à dire que si l'on veut devenir un bon général, il faut avoir servi dans les corps de troupe pour connaître les détails et dans les états-majors pour saisir l'ensemble, autrement dit qu'on ne saurait faire un bon général si l'on n'a pas été alternativement officier de troupe, marchant sans savoir pourquoi, et officier d'état-major ne marchant pas, mais sachant pourquoi les autres marchent. Ainsi l'on veut faire de l'armée une grande école de commandement, et de l'état-major une pépinière de généraux en chef.

Le rapport du général Billot à l'Assemblée nationale est aussi net que possible à ce sujet :

« Nous voyons donc », dit-il, « un premier point se dégager : pré- « paration de l'armée pour la guerre par l'organisation de l'ensem- « ble des services militaires, préparation d'un personnel capable de « commander et d'un personnel capable d'assister le comman- « dement. Et comme le meilleur moyen d'apprendre à comman- « der consiste à observer les pensées, les décisions et les avis de « ceux qui commandent pour appliquer ensuite le résultat de ces « observations en commandant soi-même, il en résulte que la « préparation du commandement et la préparation des aides de « commandement constituent, dans leur essence, une seule et « même opération. »

Jomini était plus ambitieux. Selon lui, l'état-major doit être le commandement même et tenir les généraux sous sa tutelle. « Un « état-major bien constitué », dit-il, « sera à une armée ce qu'un « ministre habile est à une monarchie ; il secondera le chef lors

Digitized by Google

« même qu'il serait en état de tout diriger par lui-même, il pré-
« viendra ses fautes en lui fournissant de bons renseignements ; il
« les empêchera quand le général sera inhabile au commandement.
« Et combien de hauts faits anciens et modernes, qui ont illustré
« des hommes médiocres, ne furent-ils pas préparés par leurs alen-
« tours ! Reynier fut le premier instrument des victoires de Piche-
« gru, en 1794, et Dessoles, comme lui, ne resta pas étranger à la
« gloire de Moreau. Le général Toll ne s'est-il pas associé aux
« succès de Kutusoff, Diebitch à ceux de Barclay de Tolly et de
« Wittgenstein, Gneisenau et Müffling à ceux de Blücher ? Com-
« bien d'autres noms ne pourrais-je pas citer à l'appui de ces asser-
« tions ? »

Ainsi Jomini pense qu'il faut avoir des chefs d'état-major capables de suppléer à l'insuffisance d'un général en chef en exerçant effectivement le commandement dont ce général n'aurait que le titre. Il y a, en effet, d'autres exemples que ceux qu'il cite d'hommes supérieurs par l'intelligence, ayant su inspirer la confiance à des chefs qui ne les valaient pas et prendre sur eux un ascendant salutaire. Tantôt ç'a été le chef d'état-major, tantôt le commandant du génie, tantôt le commandant de l'artillerie, tantôt tous à la fois, comme en 1800 à l'armée d'Italie, sous le général Brune ; parfois un chef en sous-ordre, plus souvent même un aide de camp. Mais ces hommes qui ont subi l'ascendant de qualités supérieures avaient au moins un mérite, celui de les reconnaître et de les accepter. « Les esprits médiocres », dit encore Jomini, « sont
« toujours jaloux et enclins à se mal entourer, craignant de passer
« dans le monde pour être mal menés et ne sachant pas comprendre
« que l'homme placé à la tête des armées a toujours la gloire pres-
« que certaine du succès, lors même qu'il y aurait la moindre part. »

On a vu aussi des généraux, comme Valée à Constantine, Vaillant à Rome, munis de pouvoirs spéciaux, égaux ou supérieurs à ceux du chef de l'armée, faire prévaloir leurs idées et leurs plans en vertu de ces pouvoirs ; on a même vu des officiers d'état-major chargés par le général en chef de la direction d'un mouvement dont l'exécution était confiée à un général qu'on ne voulait pas initier au plan d'ensemble ou dont la capacité n'inspirait pas confiance. Témoin Gouvion Saint-Cyr à l'armée du Rhin en 1793.

Digitized by Google

Mais, en principe, il est mauvais que le véritable chef ne soit pas celui qui en a le titre, et les meilleures armées ont toujours été celles qui étaient les mieux commandées, non celles qui avaient les meilleurs chefs d'état-major. Marmont a d'ailleurs répondu à ce que nous citions tout à l'heure de Jomini : « Un général peut « bien prendre des conseils quand il en sent le besoin, mais le « rôle habituel de conseiller, sans y être provoqué par le chef su- « prême, ne peut pas être pris avec succès[1]. » Le même auteur a dit plus loin : « Un général peut bien provoquer des discussions, « consulter des hommes de lumières, prendre même des conseils « quand il le croit utile, mais il ne doit pas être tenu d'en deman- « der et d'y déférer. En général, à l'armée, il n'y a que deux rôles : « obéir et commander. »

Le vrai rôle de l'état-major est d'épargner au commandement des détails dans lesquels il se perdrait et, s'il est vrai que le chef d'état-major général participe, ne fût-ce qu'à titre de confident, aux vues d'ensemble et à l'élaboration des plans, le reste de l'état-major est absorbé par des détails qui ne sont pas les mêmes que ceux de la troupe, mais qui ne sont pas mieux faits pour élargir le champ des idées. L'officier qui alternera périodiquement entre le service de l'état-major et celui de la troupe, connaîtra plus de détails que celui qui restera confiné dans sa spécialité ; c'est évident, mais les connaîtra-t-il mieux ? Voilà la question. Et ce roulement entre l'état-major et la troupe sera-t-il à l'avantage de l'armée ? Voilà une seconde question encore plus importante.

La qualité du commandement, c'est-à-dire le don d'inspirer l'obéissance, de souffler sa propre volonté à une troupe et de la mouvoir d'un geste comme un seul homme, don inné dans certains caractères, s'acquiert pour les autres par le contact habituel avec le soldat ; les habitudes contractées dans les états-majors, surtout dans les grades inférieurs, ne sont pas faites pour entretenir cette qualité et la développer ; et c'est une vérité absolument élémentaire qu'un capitaine qui viendra de passer quatre ans dans le service d'état-major, ne commandera pas une compagnie, un escadron ou une batterie aussi bien, à mérite égal, qu'un autre capitaine

1. *Esprit des Institutions militaires.*

Digitized by Google

qui n'aurait jamais quitté l'infanterie, la cavalerie ou l'artillerie. Si des colonels venus de l'état-major ont su mener un régiment d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie aussi bien que d'anciens officiers de l'arme, c'étaient de brillantes exceptions qu'il faut bien se garder de donner pour la règle. D'ailleurs, en livrant ses meilleurs colonels à la troupe, l'état-major se décapite et il a besoin de garder pour lui, tout au moins dans les grades élevés, ses officiers les plus capables[1]. D'autre part, l'officier d'état-major qui passera plusieurs années de suite dans la troupe, perdra sans nul doute une partie des qualités qui rendaient son concours utile.

Le général Morand le dit bien, les maîtres n'enseignent pas le « coup d'œil », ce coup d'œil si précieux chez les officiers d'état-major, grâce auquel Berthier appréciait exactement l'effectif d'une armée déployée dans la plaine et Chamlay, le chef d'état-major de Turenne et de Condé, gravait en un instant dans sa mémoire la topographie d'une contrée. A défaut d'un dòn naturel, l'exercice seul peut faire acquérir ce coup d'œil et le manque d'exercice peut le faire perdre. Le meilleur moyen d'apprendre un métier n'est pas d'en pratiquer un autre, et il y a longtemps que la sagesse des

---

1. C'est encore au duc de Fezensac que nous empruntons à ce sujet une comparaison instructive. « M. Dalton », dit-il quelque part, « vint prendre le commandement du 59e ; le nouveau colonel n'avait servi que dans les états-majors; « mais il annonçait de l'aptitude, du goût pour l'état militaire, de l'activité, du « zèle. Il devint bientôt un excellent colonel et plus tard se fit remarquer, comme « général, par ses connaissances en manœuvres et son habileté à commander à la « guerre. » (*Souvenirs militaires*, p. 82.) « Le colonel Préchamps », dit-il ailleurs, « chef d'état-major, avait fait les guerres de la République ; il avait de l'instruction, de la capacité, un caractère indépendant et frondeur. Lorsque je m'engageai, neuf ans auparavant, dans un des régiments du corps de Ney, à Montreuil, le colonel Préchamps était son premier aide de camp. Je me retrouvais « avec lui à Dessau, en 1813, dans des situations bien différentes. Le premier « aide de camp du commandant en chef étant toujours colonel, le jeune soldat « était général. Préchamps en riait le premier (p. 426). » Ceci prouve d'abord qu'on était philosophe en 1813 plus qu'on ne l'est en 1885 et ensuite que les colonels qui étaient en faveur passaient facilement de l'état-major au commandement d'un régiment et que les autres, les indépendants et les frondeurs, étaient oubliés dans l'état-major. Du reste, nous avons consulté l'Annuaire de 1805 : il porte les noms de 116 adjudants-commandants; parmi ces noms, il en est une douzaine à peine que l'on retrouve plus tard comme généraux. Dalton qui fut nommé, comme nous venons de le voir, colonel du 59e cette même année 1805, avait le no 98. Cœhorn, que nous trouvons sur la même liste au 59e rang, était encore adjudant-commandant en 1809 ; car il est cité comme tel pour sa brillante conduite au combat sanglant d'Ebersberg. L'avancement fut capricieux sous le premier Empire, plus encore peut-être que sous les autres régimes.

Digitized by Google

nations l'a dit : « Qui trop embrasse mal étreint » ; ce qui se pourrait traduire ainsi pour les besoins de notre cause : « Qui trop cherche à savoir, sait mal. »

Nous croyons donc fermement qu'il faut spécialiser les fonctions et que ces allées et venues continuelles entre l'état-major et la troupe ne sont avantageuses ni à l'un ni à l'autre, ni même à l'instruction des officiers qu'elles rendent peut-être plus étendue mais moins profonde, en un mot superficielle. Nous aurons, d'une part, des officiers de troupe toujours préoccupés de faire manœuvrer 500,000 hommes, et parfois malhabiles à manier une compagnie ou un escadron; d'autre part, des officiers d'état-major qui, convaincus de leur compétence pour le service de la troupe, voudront s'immiscer dans des détails qui ne les regardent pas ; enfin, nous aurons partout des officiers capables de traiter toutes les questions, n'ignorant rien, mais ne sachant rien à fond.

Et puis, quoi qu'on en dise, l'état-major n'est pas l'école du commandement, mais son aide. C'est l'engrenage savamment combiné qui règle les mouvements de l'armée ; mais ce n'est pas le moteur. Jomini, tacticien ou plutôt stratégiste éminent, mais stratégiste de cabinet, rêvait un général en chef brave et ignorant au besoin, guidé par un état-major instruit et imbu des vrais principes de la guerre. Blücher et Gueisenau, voilà son idéal, mais à quoi auraient servi tous les plans de Gueisenau et toutes ses mesures de détail sans l'énergique volonté de Blücher, sans l'ardeur et la confiance qu'il inspirait à son armée ?

On a vu bien des généraux issus de l'ancien corps d'état-major, car il en a fourni proportionnellement plus que toutes les autres armes ; ayant passé leur temps à donner des ordres pour le compte d'autrui, ils n'éprouvaient aucun embarras à en donner pour leur propre compte ; mais supérieurs par le côté intellectuel, ils péchaient presque sans exception par le côté moral, c'est-à-dire par ce don d'entraînement que possédaient si bien des généraux, comme Lasalle, Murat, Ney, Lannes, Masséna et, par-dessus tous, Napoléon ; ce don qui fait qu'un empereur peut dire à un régiment de cavalerie, en face d'obstacles insurmontables : « Allons, enlevez-moi cela au galop » et que le régiment l'enlève, qui fait qu'un maréchal de France, prenant le fusil en main, guide à travers des

Digitized by Google

plaines glacées, au milieu d'une nuée de cavaliers enivrés par la victoire, une poignée de fantassins transis de froid et presque expirants de misère.

Le général Pelet, qui a longtemps servi comme aide de camp auprès de Masséna, et qui avait pu apprécier sur place les fautes commises par Berthier au commencement de la campagne de 1809, a dit de ce major général modèle : « Jamais on n'a tant écrit, jamais « si peu fait : chacune de ses lettres à cette époque atteste la « grande différence entre sa correspondance propre et celle qu'on « lui dictait... Le major général croyait, *comme tous ceux qui ont « passé leur vie dans les états-majors*, diriger la guerre à force de « lettres. En vain le maréchal Davout, à qui, en attendant l'arri- « vée de l'Empereur, Berthier prescrivait des mouvements insen- « sés, ouvrait-il des avis conformes aux sages principes. Le major « général répondait par de l'humeur et des injonctions réitérées à « la sagesse de ces conseils. L'Empereur, qui accourut en toute « hâte pour réparer les fautes commises, disait quelques jours « après à l'un de ses ministres : « Vous ne pouvez vous figurer « dans quel état se trouvait l'armée et à combien de malheurs nous « étions exposés si l'on avait eu affaire à un ennemi entrepre- « nant. »

Il semble réellement que Berthier ait voulu montrer par son exemple quel abîme sépare le meilleur des chefs d'état-major d'un véritable général en chef. Jomini lui-même, ce type de l'officier d'état-major, l'a dit : « On ne saurait nier qu'un homme sorti des « états-majors puisse devenir un grand capitaine, aussi bien que « tout autre, mais ce ne sera pas pour avoir vieilli dans les fonc- « tions de quartier-maître qu'il aura la capacité du commandement « suprême, ce sera parce qu'il possède en lui-même le génie natu- « rel de la guerre et le caractère acquis. » En fait, aucun des généraux de la Grande-Armée qui, bien au-dessous de Napoléon, sont réputés avoir été capables de commander en chef, ni Masséna, ni Lannes, ni Davout, ni Soult n'ont été chefs d'état-major et, sauf Davout, n'auraient pu l'être. Soult l'a bien prouvé en 1815. Gouvion Saint-Cyr, qui avait servi dans l'état-major de l'armée du Rhin, ferait peut-être exception, mais ce *joueur aux échecs,* comme l'appelaient les soldats, manquait malgré tout des grandes qualités

Digitized by Google

du général en chef et d'ailleurs il n'avait servi qu'un an à peine dans les états-majors. Reynier, qui avait été le chef d'état-major et, si l'on en croit Jomini, l'inspirateur de Pichegru, passe à juste titre pour un des généraux de l'Empire les plus distingués par leurs talents militaires. Mais « officier d'un rare mérite », dit le duc de Fezensac, « il se croyait bien l'égal de tous les maréchaux et « n'aimait pas à leur obéir ». Déjà, dans la retraite du Portugal en 1811, il avait formellement désobéi aux ordres de Masséna en forçant ainsi le général en chef à précipiter le mouvement de l'armée; plus tard, de lui-même, il avait quitté Hambourg parce qu'on venait de le mettre sous les ordres de Davout, et, dans la seconde campagne de 1813, il fit le désespoir de Ney qui commandait l'armée du Nord à laquelle appartenait son corps d'armée. « Je ne me lasse point », écrivait le maréchal Ney, le 13 septembre, au major général, « de répéter qu'il est absolument « impossible de faire obéir le général Reynier; il n'exécute jamais « les ordres qu'il reçoit. Je demande que ce général ou moi re- « çoive une autre destination. » — « Reynier », a dit encore M. de Ségur, « si habile appréciateur du terrain, savait préparer les ba- « tailles, mais quand les champs s'animaient, quand ils se cou- « vraient d'homme et de chevaux, il s'étonnait et la rapidité des « mouvements semblait l'éblouir. » On parle de Kléber. Combien de temps a-t-il servi dans l'état-major, lui qui commandait déjà en Vendée, au mois de mai 1793, les troupes venues de Mayence? D'ailleurs, il était au moins aussi désobéissant que Reynier, et il fut à l'armée de Sambre-et-Meuse le tourment du général en chef. Et Jourdan, qui rejoignit l'armée du Nord en 1792 comme commandant du bataillon des volontaires de la Haute-Vienne, qui commandait une brigade à la bataille de Hondschoote le 8 septembre 1793, et fut nommé de suite après cette bataille général en chef de l'armée des Ardennes, qui commandait en chef à Wattignies au mois d'octobre 1793, qui fut, il est vrai, plus tard major général des armées d'Espagne, sans qu'il paraisse avoir exercé une grande influence sur les opérations militaires... peut-on le citer comme un officier d'état-major? Desaix, ancien aide de camp du prince Victor de Broglie, pourrait faire exception; mais après la perte du camp de Nothweiler, il fut nommé au commandement de l'aile gauche

Digitized by Google

de l'armée du Rhin, et s'il exerça sur l'esprit de Moreau, devenu plus tard commandant en chef de cette armée, une influence dont Gouvion Saint-Cyr se plaint comme ayant été contraire à la bonne conduite des opérations, ce fut une influence toute personnelle, et non pas celle d'un chef d'état-major.

M. le général Billot, devant l'autorité duquel nous nous inclinerions volontiers si le rapport qu'il fit à l'Assemblée nationale, et auquel nous avons eu largement recours comme à l'œuvre d'un homme compétent entre tous, n'était pas un plaidoyer à l'appui de cette thèse: *L'état-major pépinière et école du commandement,* M. le général Billot dit que l'état-major de l'armée du Rhin fit école et que de là sont sortis : Saint-Cyr, Préval, Soult, Foy, tandis que l'armée d'Italie a laissé de la gloire, *quelques* individualités et pas d'école. A cela nous répondrons que précisément Saint-Cyr, Préval, Soult, Foy, sont des individualités. Quelle individualité plus tranchée que celle de Gouvion Saint-Cyr : parfait, admirable quand il opérait seul sur un théâtre bien délimité où il ne risquait pas, par son égoïsme incurable, de faire écraser son voisin, mais qui n'aurait certes pas fait honneur à l'école dont il serait sorti, lorsqu'il figurait dans l'ensemble d'une armée comme à Engen, à Mœskirch, à Culm. Le général Préval a fait preuve de talents d'organisateur de premier ordre, mais malgré des services sérieux à Novi et à Austerlitz, il ne brille pas d'un éclat bien vif dans l'histoire militaire de l'Empire. Soult ! également bon organisateur, excellent ministre de la guerre sous Louis-Philippe, manœuvrier de premier ordre à Austerlitz, soldat héroïque à Gênes, a eu la bonne fortune de survivre à presque tous les maréchaux de l'Empire et de voir accumuler sur sa personnalité les hommages rendus à la Grande-Armée ; mais certes, s'il brilla en Espagne, ce ne fut pas pour avoir appris à l'armée du Rhin les principes réguliers de la guerre et du service d'état-major. Quand un général s'est laissé surprendre dans la ville même où est son quartier général, comme Soult à Oporto, quand il s'est montré inférieur aux autres et à lui-même, comme le major général de la campagne de 1815, il paraît difficile de le donner comme ayant fait école. Quant au général Foy, si jamais personnalité fut tranchée, ce fut certainement celle-là ; mais à l'armée du Rhin, et

Digitized by Google

plus tard à celle du Danube, il fut exclusivement officier d'artillerie et surtout d'artillerie à cheval ; en Espagne, il devint général d'infanterie, se fit une réputation méritée dans plusieurs combats et, envoyé par Masséna à l'Empereur, il étonna Napoléon par la grandeur de ses vues ; mais ce n'est certes pas à l'armée du Rhin qu'il avait puisé cette ampleur d'idées...Elle était inhérente à sa nature exceptionnelle.

Si l'école de l'armée du Rhin a produit les individualités que nous venons de citer d'après M. le général Billot, et d'autres encore, telles que Ney, Richepanse, Grenier, Dessoles, Decaen, c'est de l'armée d'Italie que sont sortis Lannes, que l'on regarderait bien à tort comme n'ayant que les qualités du soldat ; Suchet, incontestablement et incomparablement supérieur à Soult, comme le prouvent les résultats obtenus dans l'Aragon, la Basse-Catalogne, le royaume de Valence; Marmont, qu'il ne faut pas juger d'après la défection d'Essonne, mais d'après le camp d'Utrecht, la Dalmatie, la réorganisation de l'armée de Portugal, Champaubert, Vauchamps, Gué-à-Trem et Paris ; Belliard qui se montra, de 1806 à 1813, auprès de Murat un chef d'état-major parfait ; Clauzel, Andréossy, et bien d'autres. En résumé, l'armée du Rhin fut une école de patriotisme et de probité militaire ; mais l'école d'Italie fut une école d'obéissance au chef de l'armée, et jamais on n'y vit de général opérant pour son propre compte comme à l'armée du Rhin où, d'après Gouvion Saint-Cyr, le chef d'état-major Reynier, plus maître que le général en chef Moreau, ne s'attachait qu'à favoriser Desaix aux dépens de Saint-Cyr lui-même.

Nous sommes bien loin, d'ailleurs, de vouloir dire qu'un général en chef élevé dans les états-majors sera forcément inférieur à un autre... nous en connaissons qui donneraient grandement tort à une appréciation aussi absolue, nous affirmons seulement que s'ils font bien, ce ne sera pas pour avoir appris leur métier de cette manière, mais parce qu'ils avaient en eux les qualités requises. En un mot, un ancien officier d'état-major ne sera un bon général en chef, ni *parce que,* ni *quoique*...On objecte toujours l'exemple de Jomini à Bautzen, conseillant à Ney, dont il était le chef d'état-major, un mouvement que le maréchal n'exécute qu'à moitié parce qu'il ne le comprend pas, et l'on dit : Voyez ! si l'officier

Digitized by Google

d'état-major savant eût commandé au lieu du sabreur ignorant, quelle victoire aurait été celle de Bautzen ! D'abord tous les officiers d'état-major n'ont pas la prétention d'être comparés à Jomini ; ensuite il s'agit de savoir ce qu'aurait fait Jomini lui-même, si, au lieu du rôle de conseiller, il avait eu celui d'exécutant avec la responsabilité de la vie et de l'honneur de 40,000 hommes. On sait, d'ailleurs, qu'à Bautzen la cause principale du changement de direction de Ney, contraire au plan primitif que lui avait fait accepter son chef d'état-major, fut l'apparition sur le flanc de ses colonnes de quelques batteries d'artillerie légère dont le feu, les prenant d'écharpe, leur faisait beaucoup de mal.

La conclusion de ce long raisonnement est qu'il faut donner à nos officiers d'état-major l'aptitude et le savoir que réclame leur service spécial et se préoccuper un peu moins de leur enseigner quelles doivent être les qualités d'un général en chef. Ces qualités, d'ailleurs, s'il est difficile et rare de les posséder, il suffit de lire le chapitre de neuf pages que Marmont leur a consacré pour les connaître aussi bien et peut-être mieux qu'après avoir étudié les longues dissertations de tous les professeurs allemands et français.

Le général Morand, dont nous avons reproduit plus haut les réflexions, combat la spécialité du corps d'état-major pour d'autres motifs : il voudrait voir mettre un frein à la suffisance et à l'air de supériorité que sont tentés de prendre, vis-à-vis de camarades plus humbles, marchant à pied dans la boue, de brillants officiers d'état-major, bien montés, jouissant, par leur vie commune avec les généraux, d'un bien-être relatif, trop enclins quelquefois à se persuader, comme certain personnage des fables de La Fontaine, porteur de reliques, qu'une partie au moins des égards témoignés à l'envoyé d'un général, s'adresse à lui-même. L'illustre général pense que l'idée de voir bientôt les rôles intervertis rendra les officiers d'état-major moins arrogants. Il faut être plus juste envers les officiers de l'ancien corps ; leur situation était, sous bien des rapports, infiniment plus agréable que celle des officiers de troupe ; mais la vie matérielle leur était souvent plus difficile ; « les officiers d'état-« major », dit Marmont, « ou les officiers détachés de leur corps « sont dans des conditions si malheureuses pour vivre, qu'ils se-

Digitized by Google

« raient réduits, si les généraux n'en avaient soin, à un véritable « état de souffrance[1]. »

Quant à la fierté de quelques-uns, elle était plus apparente que réelle, faisant pour ainsi dire partie de leur uniforme et, comme ils vivaient entre eux, l'inconvénient n'en était pas bien grave... Mais, désormais, les corps de troupe comprendront à l'état permanent deux catégories d'officiers, les brevetés et les non-brevetés : les premiers ayant subi victorieusement l'épreuve d'un concours, ayant participé aux leçons d'une École, supérieure au moins par son titre, persuadés de leur mérite, destinés dans leur propre pensée au commandement en chef, puisqu'on leur a dit que l'enseignement de l'École devait les y conduire, appelés demain à rédiger, sinon à provoquer, les lettres de reproches adressées à leurs chefs d'aujourd'hui, brillants oiseaux de passage venus au régiment afin de remplir les conditions légales d'un avancement qu'il est urgent de leur donner pour l'accomplissement de leurs hautes destinées ; les autres, n'ayant pu se résoudre à aborder les concours, soit par timidité, soit par amour-propre, n'ayant le don ni de l'élocution ni de la rédaction, c'est possible ; inférieurs aux premiers, admettons-le un instant, mais nullement convaincus de cette infériorité, persuadés même du contraire, parce qu'ils connaissent mieux la troupe, manœuvrent avec plus d'aplomb et savent souvent — on pourrait dire toujours — mieux les détails techniques de leurs armes respectives. Et vous voulez que l'union règne dans des corps d'officiers ainsi constitués ! Et vous ne voyez pas que votre loi de 1880 est un ferment de discorde introduit dans l'armée par un vote de lassitude !

De plus, on s'en est remis à la loi d'avancement qui est toujours à l'état de projet, pour régler une question dont l'importance est capitale. Comment concilier les droits acquis et les mérites reconnus dans deux services distincts, par des officiers ne formant qu'un seul corps ?

Avec ce besoin fiévreux de parvenir qui domine maintenant dans toutes les carrières, civiles aussi bien que militaires, comment accorder les prétentions des uns et les exigences des autres ?

---

1. *Esprit des Institutions militaires.*

Digitized by Google

Ce sera difficile, même en se plaçant au point de vue de la plus stricte équité. Si les officiers de l'état-major formaient un cadre à part, ils ne concourraient qu'entre eux et, sous la réserve des erreurs inévitables, les plus méritants et les plus capables pourraient être l'objet de l'avancement le plus rapide. Mais avec le système actuel, comment être juste à la fois pour l'état-major et pour l'artillerie, par exemple? Imaginez deux capitaines du service d'état-major, l'un appartenant à l'artillerie et ayant huit ans de grade, l'autre à la cavalerie avec six ans de grade, supposez que par-dessus le marché, le premier soit reconnu supérieur au second à tous les points de vue. Il pourra très bien se faire que l'officier d'artillerie ait dans son arme 30 ou 40 capitaines plus anciens et plus méritants que lui, et qu'on ne puisse pas le porter au tableau d'avancement, tandis que l'officier de cavalerie, mieux placé dans son arme, y serait admis. En ce cas, il y aurait injustice flagrante au point de vue du service d'état-major. Si, au contraire, l'officier d'artillerie est mis au tableau, c'est dans son arme que la justice distributive aura été méconnue. De toute façon, ce sera toujours dans l'infanterie, dans la cavalerie et dans l'artillerie que seront forcément récompensés les services rendus dans l'état-major, et de deux choses l'une : ou vous découragerez les officiers de troupe en faisant avancer dans leur arme plus rapidement qu'eux les officiers du service d'état-major, ou vous dégoûterez ceux-ci en ne leur donnant pas les avantages qu'ils espéraient tenir de leur brevet.

L'hypothèse sur laquelle nous venons de raisonner est d'autant plus plausible, qu'elle s'est réalisée en Autriche où l'on avait supprimé le corps spécial d'état-major en 1871, et où on l'a rétabli en 1875, sur la proposition du général John, chef de l'état-major général. Cette proposition était motivée par l'impossibilité d'assurer les conditions de l'avancement et en particulier par l'avancement extraordinaire des officiers d'artillerie qui avaient ainsi devancé, dans le service d'état-major, leurs camarades d'infanterie, souvent plus distingués et plus anciens qu'eux[1].

Pour achever de discuter la question du recrutement de l'état-major, il convient de tenir compte d'une objection faite, même avant

1. *Revue militaire de l'étranger*, 1875.

Digitized by Google

la guerre de 1870, à la spécialité du corps et qui est fondée sur l'insuffisance du cadre du temps de paix en face des exigences de la guerre. Pour parer à cette insuffisance, le maréchal Niel avait fait rendre, en 1868, un décret en vertu duquel le nombre des élèves admis chaque année à l'École d'application, devait dépasser celui des lieutenants à classer dans le corps de l'état-major, de telle sorte que les élèves non classés à la sortie étaient renvoyés dans les troupes de leurs armes respectives, pour être, en cas de guerre, employés comme adjoints à l'état-major. La guerre arrêta l'exécution de ce décret, qui n'était d'ailleurs qu'un expédient.

Si nous voulons maintenant tenir compte des exemples pris dans les armées étrangères, nous verrons : 1° en Allemagne un service d'état-major ouvert aux officiers de toutes armes et fonctionnant avec la perfection que l'on sait, mais dans des conditions impossibles à reproduire en France, où l'organisation hiérarchique du commandement supérieur ne pourrait être imitée de celle de l'Allemagne, attendu que nous n'avons ni monarque absolu, chef réel de l'armée, ni personnalité comparable à celle de M. de Moltke ; 2° en Angleterre, un état-major particulier (aides de camp et secrétaires) composé d'officiers de troupe temporairement détachés, et un état-major général, dont les officiers sont brevetés mais servent alternativement dans la troupe et dans l'état-major ; 3° en Autriche, un corps d'état-major fermé, reconstitué dans les circonstances que nous avons rappelées ci-dessus et dans lequel les officiers de troupe peuvent être admis, à la suite de concours, jusqu'au grade de major ; 4° en Espagne, un corps absolument fermé ; 5° en Italie, un cadre fermé, mais dont les officiers sont répartis entre les différentes armes pour l'avancement et pour le stage à faire dans chaque grade ; 6° en Russie, un corps fermé, recruté parmi les élèves d'une académie d'état-major, où les officiers de toutes armes ayant au moins trois ans de service dans la troupe, sont admis après concours, mais dont les officiers peuvent être envoyés dans les corps de troupe, soit temporairement, soit d'une manière définitive[1].

Il y a donc pour le service d'état-major autant de systèmes que

1. Rau, *Etat militaire des principales puissances étrangeres.*

Digitized by Google

d'armes différentes. Quant à nous, notre opinion est bien nette sur la question principale. Ce que nous venons de dire suffit largement, à notre sens, pour démontrer la nécessité d'un corps spécial d'état-major ; mais, d'un autre côté, l'expérience acquise depuis 1818, démontre surabondamment les vices de l'organisation due au maréchal Gouvion Saint-Cyr.

Dans ce système, le recrutement de l'état-major se faisait parmi des officiers trop jeunes, n'ayant pu encore ni montrer ni connaître eux-mêmes leurs goûts et leurs aptitudes, choisissant le plus souvent l'état-major pour son côté brillant et mondain. L'instruction qu'ils recevaient à l'École d'application, proportionnée à la somme de connaissances acquises par un bon élève de Saint-Cyr et donnée à des jeunes gens n'ayant aucune idée du service militaire, était absolument insuffisante. Le stage qu'ils faisaient ensuite dans les régiments n'était pas de nature à les familiariser avec la troupe : étrangers au régiment, n'en portant pas l'uniforme, regardés forcément par les sous-officiers et par les soldats comme des écoliers travaillant à leur instruction personnelle, ils ne pouvaient acquérir que difficilement la qualité essentielle : le commandement.

Une fois sortis des corps de troupe, les uns s'en allaient comme aides de camp remplir auprès de généraux, dont un très petit nombre exerçait des commandements actifs, des fonctions plutôt intimes que militaires ; les autres s'enfermaient dans des bureaux pour paraphraser, souvent même pour copier et enregistrer des lettres ministérielles. Quelques-uns se confinaient dans une spécialité demi-scientifique. Galopant dans les revues sur le flanc des colonnes ou sur le front des lignes, les plumes de coq au vent, ils y faisaient l'effet de brillantes mouches du coche. Aimables dans le monde plus que dans les relations de service, ils péchaient surtout par le côté pratique, et dans les guerres du deuxième Empire, l'action de l'état-major ne s'est pas fait beaucoup sentir, sauf, bien entendu, des exceptions d'autant plus remarquables et plus remarquées qu'elles étaient plus rares. Pour n'en citer qu'une, le général de Cissey nous parut être à l'armée d'Orient, d'abord à la 2e division, puis au 2e corps, un véritable chef d'état-major, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en eût pas d'autres, mais en l'absence de

Digitized by Google

toute règle tracée, la personnalité de tel ou tel jouait évidemment un trop grand rôle.

Enfin, ces officiers qui avaient quitté les bancs de l'école pour entrer dans l'état-major, s'y trouvaient rivés pour toute leur carrière : le dégoût de la paperasse avait beau leur monter à la gorge, il leur fallait rester dans un bureau quand ils rêvaient le commandement d'un bataillon ou d'un escadron sur le terrain, et cette même porte, qui s'était pour toujours fermée sur eux, ne s'ouvrait jamais pour un officier du dehors, quel que fût son désir, quelle que fût son aptitude. C'était donc un corps fermé dans toute l'acception du mot.

Voilà notre critique; allons-nous maintenant donner une fois de plus raison à M. Boileau Despréaux, quand il a dit : *La critique est aisée et l'art est difficile?* Peut-être, sans doute même s'il s'agit de trouver la perfection, mais pour avoir mieux que ce que nous avons, il suffit de prendre le contrepied de toutes les dispositions que nous venons de blâmer, c'est-à-dire :

Faire accomplir aux futurs officiers d'état-major le stage ou plutôt le service dans la troupe, avant de les admettre à suivre les cours d'une école, et leur donner dans cette école le degré d'instruction qui convient à des esprits déjà mûrs, instruction nécessaire pour les fonctions importantes auxquelles sont destinés ces officiers; cette double condition implique la nécessité de n'admettre à l'école que des officiers ayant le grade de capitaine. Une fois classés dans le corps d'état-major à la sortie de l'école, les laisser libres, jusqu'au grade de lieutenant-colonel, de retourner dans la troupe, mais pour ne plus revenir dans l'état-major, si ce n'est en temps de guerre et en qualité d'adjoints. Admettre ensuite les chefs de bataillon et d'escadrons des corps de troupe à concourir pour le grade de chef d'escadrons d'état-major, dans une certaine proportion réglementairement déterminée. Telles sont les lignes principales du projet dont nous voudrions voir étudier les détails, nous bornant à demander que l'on admette à l'école, comme le voulait le maréchal Niel en 1868, un nombre d'élèves plus grand que celui des places à donner; que les cours de l'école durent trois ans, le semestre d'été de chaque année étant consacré uniquement à des exercices pratiques et spéciaux; qu'après concours,

Digitized by Google

les officiers non classés dans le corps d'état-major soient réservés pour être employés en cas de besoin et en temps de guerre comme adjoints, de même que les officiers qui auront quitté le corps spécial pour passer dans les troupes; enfin, que la proportion des grades soit établie de manière à donner aux officiers d'état-major des chances plus grandes d'avancement...

Après coup, nous nous apercevons que ce que nous proposons là est le système autrichien avec quelque chose de l'organisation russe, mais avec cette différence essentielle qu'en Autriche le commandement des régiments est ouvert aux colonels d'état-major, et que nous voulons au contraire les en exclure, ne fût-ce que pour ne pas décapiter le corps d'état-major de ses sujets les plus distingués.

Telles sont les idées qui nous sont inspirées par les plaintes que nous n'avons cessé d'entendre dans les régiments, et dont notre exposé n'a été que l'écho bien affaibli. Qu'on y prenne garde, en effet : cette question d'avancement qui a déterminé l'état-major autrichien à reconstituer le corps spécial et que l'on n'a pas encore osé trancher en France, est grosse d'orages. Désaffectionner des officiers à qui l'on demande sans cesse des preuves de dévouement et qui ne les marchandent jamais, nous semble un mauvais moyen de conserver aux cadres de l'armée la cohésion qui leur devient de plus en plus nécessaire à mesure qu'on augmente les difficultés à vaincre par eux, en réduisant la durée du service militaire.

N'y eût-il donc que ce motif, et nous espérons avoir démontré qu'il y en a bien d'autres, il faudrait adopter le système du corps spécial, ouvert jusqu'au grade de chef de bataillon, fermé à partir des grades supérieurs, comme l'a demandé, il y a longtemps, le général Marbot.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

ÉTATS-MAJORS ET SERVICES PARTICULIERS. ARMÉE COLONIALE.

États-majors particuliers. — Attributions du service de l'artillerie. — Personnel en dehors des corps de troupe. — Exemples des armées étrangères. — Origines de l'artillerie. — Grands-maîtres. Officiers civils de l'artillerie. — Assimilation aux grades de l'armée. — Du droit au commandement. — Anomalies dans la hiérarchie des grades. — Création du corps royal de l'artillerie et de son état-major particulier. — État-major particulier du génie. — Les ingénieurs. Fabert et Vauban. — Employés de l'artillerie et du génie. Adjoints, gardes et contrôleurs d'armes. — Établissements de l'artillerie. — Fabrication du matériel. — Corps des ingénieurs des poudres et salpêtres. — Historique de la question des poudres. — Partage de la responsabilité. — Inconvénients du monopole des poudres. — Fabrication des armes portatives. — Attributions du génie. — Service du casernement. — Fusion de l'artillerie et du génie. Historique. École de Mézières. — Opinion de Gouvion Saint-Cyr. — Sièges de Saint-Jean-d'Acre, de Gaëte, de Dantzick, de Badajoz, de Sébastopol. — Vauban artilleur. Gribeauval ingénieur. — La fusion, quelque désirable qu'elle soit, paraît impossible.

Services particuliers. — Secrétaires d'état-major et de recrutement. — Vétérinaires militaires. Insuffisance du cadre. — Recrutement. — Télégraphie militaire. — Service des chemins de fer. Commission supérieure. Direction générale des chemins de fer de campagne. Compagnies d'ouvriers de chemins de fer. Sections techniques. — Service des étapes. — Service des remontes. — Affaires indigènes en Algérie. Les bureaux arabes. Territoires civils et territoires de commandement. Le capitaine Doineau. — Interprètes. Service en Algérie et en Tunisie. Guides-interprètes en 1803. Interprètes de réserve. — Gendarmerie et maréchaussée. Les gendarmes à l'armée. Combat de Villadiego. Défense de Monzon. — Difficultés actuelles du recrutement. — Sapeurs-pompiers de la ville de Paris. — Justice militaire : rapporteurs, commissaires, greffiers. — Établissements pénitentiers et prisons militaires.

Armée coloniale ; armée d'Afrique. — Incompatibilité du service de trois ans avec le service en Algérie ou dans les colonies. — Formation de corps expéditionnaires destinés à agir en dehors de l'Europe. — Nouvelle composition de l'armée d'Afrique. Son mode de recrutement. Primes d'engagement et de rengagement. — Troupes de la marine. — Origine de l'infanterie et de l'artillerie de marine. — Roulement du service. — Rattachement des troupes de la marine au département de la guerre : Infanterie et artillerie. — Projet de loi voté par la Chambre des députés. — L'unité de commandement. — Il faut ou retirer les colonies au ministre de la marine ou lui laisser des troupes spéciales pour le service des colonies.

Digitized by Google

ÉTATS-MAJORS PARTICULIERS.

En dehors du service général de l'état-major, l'artillerie et le génie ont leurs états-majors particuliers, comprenant un certain nombre d'officiers et d'employés. L'infanterie et la cavalerie n'en ont pas.

Il peut être bon de montrer à quoi servent les états-majors particuliers de l'artillerie et du génie, et de quelle utilité seraient ceux que l'on pourrait donner à la cavalerie et à l'infanterie.

Pour commencer par l'artillerie, on lit dans le décret du 26 octobre 1883, sur le service en campagne, article 10 :

« L'artillerie aux armées est chargée de l'approvisionnement de « l'armée en armes et en munitions de guerre. »

On lit, d'autre part, dans la loi du 13 mars 1875 sur les cadres et effectifs de l'armée, article 11 :

« *L'état-major particulier de l'artillerie* a pour mission d'assurer « à l'intérieur le fonctionnement des établissements et des servi- « ces de l'arme. »

Ces attributions sont indépendantes du service des bouches à feu et des passages de rivière, dévolus aux troupes de l'artillerie ; elles sont capitales pour le succès des opérations de l'armée, car s'il est indispensable qu'une armée soit pourvue des moyens de subsistance, ce qui est l'affaire des services administratifs, il faut aussi qu'elle ne manque jamais du nécessaire pour combattre : armes et munitions ; ceci regarde l'artillerie à qui incombent le soin et la responsabilité de fabriquer, entretenir et distribuer le matériel et les munitions de guerre ; soins compliqués, responsabilité grave par-dessus toutes, qui entraînent : 1° pour la fabrication, la conservation et la distribution, la nécessité d'un personnel nombreux et possédant le savoir technique ; 2° pour la direction de ces services à l'intérieur comme aux armées, la nécessité d'un état-major spécial.

Ce personnel, c'est-à-dire ce cadre d'officiers et d'employés, indépendant des corps de troupe de l'artillerie, existe dans toutes les armées étrangères.

1° En Allemagne, les établissements de construction du matériel sont dirigés par des officiers placés à la suite des régiments d'ar-

Digitized by Google

tillerie à pied, et qui ont reçu une instruction spéciale. En outre, les brigades et les inspections, celles de campagne comme celles d'artillerie à pied, ont leurs états-majors particuliers. Enfin, le matériel conservé dans chaque dépôt ou dans chaque place est confié à un ou plusieurs officiers, détachés de l'artillerie à pied et à un personnel technique, chargé de l'administration de ces places ou dépôts.

2° En Angleterre, le service des établissements est confié à des officiers d'artillerie, comptant en dehors des brigades actives ou de place; ces brigades ont elles-mêmes leurs états-majors particuliers; enfin les ouvrages des places fortes sont, pour le service de l'artillerie, divisés en districts, à la tête desquels sont des officiers supérieurs.

3° En Autriche-Hongrie, il existe : en premier lieu un état-major de l'artillerie, employé à l'intérieur dans les commandements territoriaux, en temps de guerre, soit à former des états-majors dans les armées en campagne, soit au service des places fortes; en second lieu, *l'artillerie technique* affectée au service des établissements et qui comprend elle-même des officiers concourant pour l'avancement avec ceux de toute l'arme, des comptables et un personnel d'employés techniques (chefs d'ateliers).

4° En Italie, l'artillerie comprend, comme en France, un état-major particulier, ayant les mêmes attributions que le nôtre, mais dont les employés ne sont pas militaires.

5° En Russie, chaque brigade d'artillerie a son état-major, les équipages de siège ont le leur, l'artillerie de forteresse a le sien, réparti par direction ; enfin il existe une artillerie dite *locale*, pour le service des établissements.

Comme on peut en juger, c'est en Italie et en France que l'organisation est le plus simple.

Un coup d'œil rétrospectif et succinct sur les origines de l'artillerie en France nous paraît d'ailleurs de nature à bien montrer comment s'est formé son état-major, dont l'existence est antérieure à celle de ses troupes.

Nous ne remonterons pas pour cela jusqu'à l'invention de la poudre, dont nous serions bien embarrassé d'ailleurs de donner la date, mais peu s'en faut, car l'organisation territoriale de l'artillerie, telle que nous la voyons aujourd'hui, est contemporaine des

Digitized by Google

débuts de cette arme [1]. On sait que les premiers *artilleurs* étaient des industriels, ouvriers plus ou moins habiles qui, fabriquant eux-mêmes leur matériel et leurs projectiles, vendaient leurs services au plus offrant. Lorsque le nombre des bouches à feu, mot par lequel il faut entendre tous les engins fondés sur l'emploi de de la poudre, depuis le petit *fauconneau* jusqu'à la grosse *couleuvrine,* augmenta dans les armées, le gouvernement du roi sentit le besoin de s'assurer les services des meilleurs artilleurs et d'avoir à lui un matériel toujours prêt, conservé en magasins. Les *habiles gens* qui reçurent l'office de veiller sur ces magasins et d'enrôler le personnel nécessaire au service des canons, n'étaient nullement militaires. C'étaient les *officiers* de l'artillerie, entretenus par le roi comme tous les *officiers civils* de sa maison.

Bientôt le royaume fut partagé en circonscriptions d'artillerie, à la tête desquelles furent placés des commissaires, et le principal de ces commissaires, celui des magasins de l'arsenal de Paris, ayant autorité sur tous les autres, prit le titre de *grand-maître,* qui devint après quelque temps une des charges de la couronne. Le plus célèbre de ceux qui ont occupé cette charge fut sans contredit Sully. Avant lui, les fonctions de grand-maître, sans que le titre existât, avaient été exercées par des hommes dont les immenses services auraient mérité d'être mentionnés dans l'histoire, tels que Gaspard Bureau sous Charles VII, Gelyot sous Louis XI, de Lauzières sous Charles VIII, et Galiot de Genouillac, qui commandait l'artillerie à la bataille de Marignan. Le premier grand-maître en titre fut, sous Charles IX, Jean d'Estrées, aïeul paternel de la belle Gabrielle d'Estrées, lequel, avec l'aide de l'aïeul maternel de la même beauté, Babou de la Bourdaisière, créa tout un système régulier d'artillerie. Il eut pour successeurs le maréchal de Biron, tué au siège d'Épernay, puis d'Espinay de Saint-Luc, un ancien mignon de Henri III, mais un des plus vaillants hommes de guerre de son temps, tué devant Amiens. Après la mort de Saint-Luc, Henri IV, qui avait promis un soir la charge de grand-maître à Sully, la donna le lendemain matin à Antoine d'Estrées, le père de la belle Gabrielle. La nuit lui avait porté conseil. Sully fut

1. *Histoire de l'Artillerie française,* par le général Susane.

Digitized by Google

pourtant nommé grand-maître lorsqu'il fallut faire la guerre. Il ne créa rien de nouveau, mais c'est à lui qu'est dû cet ordre admirable qui depuis lors a toujours régné dans les arsenaux. Son fils lui succéda, puis le maréchal de la Meilleraye, puis le fils de ce dernier, le bizarre duc de Mazarin, mari d'Hortense de Mancini, à qui Louvois fit donner sa démission *volontaire,* pour ne pas trouver d'obstacle à ses projets. Le duc de Lauzun faillit alors être nommé : Louvois l'en empêcha, voulant avoir à la tête de l'artillerie un homme à sa dévotion. Ce fut le duc de Lude qui obtint la charge et qui, après avoir été, en effet, l'instrument docile des intentions de Louvois, céda sa place au bâtard favori de Louis XIV, le duc du Maine.

Avant Louis XIV et Louvois, le grand-maître de l'artillerie était dans le royaume un personnage hors pair, « exerçant », dit M. Camille Rousset dans son *Histoire de Louvois,* « une autorité sans bornes, « disposant d'un grand nombre de charges, qui toutes étaient vé- « nales. Au-dessous du grand-maître, venaient les lieutenants-gé- « néraux qui s'intitulaient *lieutenants d'artillerie,* les *commissaires* « *provinciaux,* les *commissaires ordinaires* et *extraordinaires*, puis les « subalternes, tels que les *officiers pointeurs,* les *maîtres canonniers* « *brevetés,* les *capitaines de charroi.* Les officiers d'artillerie entre- « prenaient à forfait la construction et le service des batteries. Une « pièce mise en batterie et prête à tirer était payée suivant le ca- « libre et la position de la batterie. Le roi fournissait les outils et « les munitions et payait ensuite une somme fixe par pièce et par « vingt-quatre heures, les officiers entrepreneurs soldaient, sui- « vant un tarif convenu, le personnel qu'ils employaient, le reste « était leur bénéfice. Le grand-maître jouissait, en outre, de sin- « guliers privilèges dont l'un, entre autres, s'est conservé jusqu'à « la Révolution. Les cloches des églises ainsi que tous les objets « de cuivre et de fer existant dans une place prise après avoir été « battue par le canon, lui appartenaient de droit ; les villes et les « particuliers rachetaient ce droit à prix d'argent[1]. »

---

1. *Histoire de Louvois,* t. Ier.
Cet usage, tombé en désuétude depuis la suppression de la charge de grand-maître, a été rétabli en 1807, au siège de Dantzick, par S. M. l'Empereur; les cloches ont été données à l'artillerie par son ordre, la ville les a rachetées. Le

Digitized by Google

Louvois s'attacha à faire rentrer l'artillerie dans l'armée. Jusque-là, les canons étaient gardés dans les marches et les combats par des détachements d'infanterie désignés à tour de rôle. Le roi et son ministre créèrent le régiment des *fusiliers*, chargé de garder l'artillerie en toute circonstance et de servir les pièces; Louvois donna des soins tout particuliers à sa formation. « Le régiment des « fusiliers », écrivait Vauban, « est le plus beau régiment du « monde, à compter depuis le dernier soldat jusqu'au premier of- « ficier ». Le grand-maître en fut nommé le colonel, ce qui établissait un premier lien entre les troupes et les officiers de l'artillerie. Louvois poussa plus loin l'assimilation en nommant deux ou trois lieutenants du grand-maître officiers généraux dans l'armée. Le premier nommé fut Dumetz, qui avait été blessé grièvement à Seneffe en luttant avec six canons contre une nombreuse artillerie et qui, aussitôt maréchal de camp, voulut exercer un commandement de son grade. Mais Louvois ne l'entendait pas ainsi. Il lui laissa faire le service de maréchal de camp un jour pour lui donner satisfaction, et il ordonna qu'ensuite il se renfermerait dans son rôle d'officier d'artillerie.

« J'ai appris, par votre capitaine des gardes », écrivait-il le 1er septembre 1676 au maréchal de Schomberg, « que M. Dumetz faisait « les fonctions de maréchal de camp dans l'armée que vous com- « mandez. Sur quoi, je crois devoir vous dire que, n'ayant point « eu de lettres pour servir sous vous, Sa Majesté serait surprise si « elle apprenait que vous le lui eussiez permis, et que la raison « pour laquelle elle ne lui en a pas fait expédier, c'est qu'elle n'a « point prétendu, en lui donnant cette dignité, le détourner de ses « fonctions de lieutenant d'artillerie qui sont entièrement incom- « patibles avec celles de maréchal de camp. Sa Majesté a eu seu- « lement l'intention que, étant revêtu de cette dignité, il pût « commander dans les escortes d'artillerie aux brigadiers, tant « d'infanterie que de cavalerie[1]. »

---

partage a été fait comme il suit (les sapeurs ont été compris, par ordre de Sa Majesté, dans les troupes d'artillerie): 8,000 au général de division, 4,000 au général de brigade, 2,000 au colonel, 1,200 au chef de bataillon, 600 au capitaine, 300 au lieutenant, 100 au sergent-major, 25 au sergent, 18 au caporal, 12 au canonnier. La moitié de chaque somme aux auxiliaires et aux trains. (Gassendi, *Aide-Mémoire de* 1809.)

1. *Histoire de Louvois*, t. Ier.

Digitized by Google

Louvois écrivit d'ailleurs, le 21 août 1677, au maréchal de Luxembourg : « Le Roi trouve bon que M. Dumetz prenne jour de « maréchal de camp pour le satisfaire. Mais Sa Majesté désire « que, passé ce jour, il n'en fasse plus aucune mention tout le « reste de la campagne. »

Saint-Simon raconte, d'autre part, que Lafrezelière fils, dont le père avait été lieutenant général des armées du Roi et lieutenant-général de l'artillerie, nommé lui-même à cette dernière charge et devenu maréchal de camp, ayant fait par tolérance le service de son grade dans l'armée commandée par Villars, prétendit établir cela comme un droit ; il se vit donner tort par le roi, et de dépit envoya sa démission de lieutenant général de l'artillerie, malgré les prières du grand-maître, duc du Maine. Louis XIV le fit enfermer à la Bastille et le laissa en sortir plus tard, à la prière du duc de Boufflers, pour aller commander l'artillerie dans la place de Lille, en 1708.

C'est là sans doute l'origine de cette fameuse question du *droit au commandement* qui a donné lieu à tant de discussions. On sait que les règlements militaires ont prescrit très sagement qu'en cas de décès ou d'absence du commandant d'une troupe, quelle qu'elle soit, le commandement soit exercé par l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. Or, on a émis à plusieurs reprises la prétention d'exclure du droit au commandement, en pareil cas, les généraux commandant l'artillerie ou le génie, et le général Preval, qui a pris une si grande part à la rédaction des règlements militaires, soutint même très vivement cette opinion dans une brochure qui fit un certain bruit ; ce qui n'empêcha pas le général Valée de prendre le commandement devant Constantine après la mort du général Damrémont. Aujourd'hui, la question est absolument tranchée, et le droit ne fait plus doute, mais elle datait de loin, comme on le voit, et d'un temps où la fusion de l'artillerie dans l'armée était à peine ébauchée.

Une autre anomalie plus singulière encore se prolongea jusque sous la première République, comme nous allons le voir.

Louvois n'avait fait que le premier pas vers la militarisation de l'artillerie... Il continua son œuvre en créant, en 1684, le régiment des *bombardiers*, dont le grand-maître fut aussi le colonel, et en

Digitized by Google

faisant édicter, le 13 octobre 1686, une ordonnance qui prescrivait aux troupes de l'artillerie d'obéir aux lieutenants du grand-maître commandant l'artillerie aux armées ; les lieutenants-colonels et les commissaires provinciaux prenaient rang entre eux suivant la date de leurs brevets ; de même, les capitaines et les commissaires ordinaires, les lieutenants et les commissaires extraordinaires.

Enfin, l'ordonnance du 15 avril 1693 décida d'une question depuis longtemps en litige : le régiment de fusiliers devint le *régiment royal de l'artillerie,* et il n'y eut plus qu'une seule classe d'officiers, recevant tous leur charge du grand-maître. Le lieutenant-colonel du régiment prit le rang de *lieutenant de l'artillerie* [1].

Malgré la fusion, cette anomalie de deux grades différents conférés au même officier se prolongea longtemps. « J'ai passé les « premières années de ma vie », dit Marmont, « à entendre dis- « tinguer dans l'artillerie le grade dans le corps et hors du corps, « et l'on avait respecté le ridicule amour-propre du corps de l'ar- « tillerie en continuant cette distinction. »

« On ne devinerait jamais à quel degré d'absurdité ce principe, « faux en lui-même, était arrivé dans son application. L'état mili- « taire de l'époque dont il s'agit (1797) porte cette mention :

« Bonaparte, *chef de bataillon d'artillerie,* détaché dans l'armée « comme général en chef de l'armée d'Italie ; » et ailleurs : « Mar- « mont, *colonel* du 2e régiment d'artillerie à cheval, détaché comme « aide de camp du général en chef Bonaparte [2]. »

Il n'y a plus rien de semblable aujourd'hui dans l'armée française, mais l'armée espagnole présente encore une singularité remarquable : les officiers d'artillerie, qui n'avancent dans leur arme qu'à l'ancienneté, peuvent être promus au choix dans d'autres armes à des grades honoraires jusqu'à deux degrés au-dessus de leur grade effectif ; ils touchent alors les appointements de leurs grades honoraires, et lorsqu'ils se trouvent avec des officiers d'autres armes, ils exercent le commandement d'après l'ancienneté dans le grade honoraire.

Quoi qu'il en soit, en 1715 l'état-major particulier de l'artillerie

1. Suzane, *Histoire de l'Artillerie française.*
2. *Mémoires de Marmont,* t. I, p. 229.

Digitized by Google

comprenait : le grand-maître, le premier lieutenant-général, deux directeurs généraux, 9 lieutenants-généraux, 25 colonels, 30 colonels, 200 capitaines, un capitaine des charrois de l'artillerie et 12 capitaines de conducteurs. A la mort du comte d'Eu, fils du duc du Maine, en 1755, la charge de grand-maître fut supprimée, et l'artillerie n'eut plus à sa tête qu'un *premier inspecteur général.* C'est en cette qualité que Vallière, puis Gribeauval, présidèrent aux destinées de l'arme. Rétablie en 1800 et successivement occupée à partir de cette époque par d'Aboville, Marmont, Songis, La Riboisière, Éblé et Sorbier, la place de premier inspecteur général, après avoir disparu au début de la Restauration, fut encore une fois rétablie pour le général Valée. Définitivement supprimée en 1830, elle a cessé d'être, et l'arme est aujourd'hui à la discrétion d'un directeur du ministère, colonel ou général de brigade, dont la position précaire dépend d'un ministre soumis lui-même à toutes les vicissitudes politiques. Tout semble calculé aujourd'hui pour détruire toute fixité, toute suite dans les idées, pour préparer le bouleversement et s'opposer aux améliorations mûrement étudiées.

En 1795, l'état-major de l'artillerie comprenait 226 officiers, dont 8 généraux de division et 9 généraux de brigade. Après des augmentations et des réductions successives, il comptait, en 1854, 344 officiers, dont 8 généraux de division et 16 généraux de brigade. Aujourd'hui et aux termes de la loi des cadres, il ne compte plus, indépendamment des généraux, que 284 officiers de tous grades. De temps à autre, on parle de détruire ou tout au moins de réduire considérablement cet état-major, sans trop savoir comment et par quoi on le remplacera.

L'*état-major particulier du génie* a suivi des péripéties analogues. Toutefois, les premiers ingénieurs n'étaient pas, comme les premiers artilleurs, des officiers spéciaux et civils. C'étaient des capitaines d'infanterie qui, soit vocation, soit désir de se faire une position faute de pouvoir acheter un régiment, se faisaient breveter ingénieurs. L'infanterie était d'ailleurs seule employée aux travaux de terrassements des sièges et des routes ; plusieurs officiers semblent même avoir fait le service d'ingénieurs sans être brevetés. Témoin Fabert, soldat aux gardes, enseigne au régiment

Digitized by Google

de Piémont, major au régiment de Rambures, capitaine aux gardes, maréchal de France en 1658. L'histoire a conservé la réponse qu'il fit aux officiers de son régiment, qui lui reprochaient d'avilir sa dignité de capitaine des gardes et d'officier général en s'occupant des mines, des sapes et de l'artillerie : « C'est la conduite que l'on « me reproche qui m'a élevé au grade dont je suis honoré. Je « servirai toujours de même, quand ce ne serait que par reconnais- « sance. »

Le plus illustre de ces officiers d'infanterie brevetés ingénieurs, tout le monde l'a nommé, c'est Vauban, capitaine au régiment de La Ferté en 1658, puis capitaine dans Picardie avec le rang de lieutenant-colonel, et maréchal de France en 1703, que Louvois et Louis XIV honorèrent de leur amitié, et dont le terrible Saint-Simon a dit qu'il était le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle, « qui avait fait 53 sièges en chef, dont une vingtaine « en présence du roi, qui crut se faire maréchal de France lui-même « en lui donnant le bâton[1] ». Mais Vauban, tout favorisé de Louvois qu'il fût, ne put obtenir que les ingénieurs si dévoués, exposés dans les sièges à tant de dangers, fissent un corps constitué et eussent, comme les officiers d'artillerie, des troupes spéciales à leur disposition, au lieu de rester, comme il le disait lui-même, « les martyrs de l'infanterie ». Nommé maréchal de camp en 1676 par assimilation, ainsi que nous l'avons vu de M. Dumetz, il obtint que les ingénieurs fussent classés entre eux, sans toutefois cesser d'appartenir à l'infanterie ; mais en vain proposa-t-il la création d'un régiment de tranchée ou tout au moins de compagnies franches de 100 à 120 hommes, tous canonniers, disait-il, tous grenadiers, « sachant couper, tailler et poser le gazon, le « placage, le clayonnage et le fascinage, faire des gabions, plan- « ter des palissades et remuer la terre à propos, etc. » Louvois, nous l'avons déjà dit, lui répondait évasivement[2]. C'est seulement au XVIIIe siècle que les ingénieurs cessèrent d'appartenir à l'infanterie. Il y avait, en 1744, 300 officiers de toutes armes, brevetés ingénieurs du roi et chargés des travaux civils aussi bien que des

1. Saint-Simon, *Mémoires*, t. III, p. 379 (édition Hachette, in-12).
2. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 248.

Digitized by Google

travaux militaires, à la fois officiers du génie et ingénieurs des ponts et chaussées. Une ordonnance du 7 février 1744 les réunit en un corps spécial qui bientôt fut partagé, en 1748. Les ingénieurs civils allèrent de leur côté, et les ingénieurs militaires furent, par l'ordonnance du 8 décembre 1755, réunis à l'artillerie, qui devenait dès lors le corps royal de l'artillerie et du génie. Il ne semble pas que cette fusion ait donné de bons résultats. « Le « hochepot que l'on a fait du corps de l'artillerie avec celui du « génie a tout gâté », écrivait le maréchal de Belle-Isle au comte de Clermont, en 1759, « et si le mélange, *tel qu'il est,* subsistait encore « longtemps, le roi n'aurait bientôt plus d'ingénieurs, et son artil- « lerie, si distinguée dans les dernières guerres, s'affaiblirait aussi « considérablement[1]. »

L'ordonnance du 31 décembre 1776 créa le *corps royal du génie,* composé de 329 officiers, qui depuis 1744 étaient réunis à l'artillerie et qui eurent dans leurs attributions l'architecture militaire, la fortification permanente et passagère et la castramétation: État-major sans troupes, qui resta tel jusqu'à ce que, grâce à l'influence de Carnot, comme nous l'avons dit, les compagnies de mineurs et les bataillons de sapeurs lui fussent rattachés. Alors seulement le corps du génie eut une existence réelle. Il présenta longtemps, sous le rapport des grades, l'anomalie que nous avons signalée pour le corps de l'artillerie. Le général Roguet, ancien colonel en second des grenadiers à pied de la vieille garde, qui a laissé des *Mémoires militaires* fort intéressants, dit, en parlant du chef de brigade Maubert qui, en 1795, commandait le génie de l'aile droite et du centre de l'armée d'Italie: « Cet officier supérieur, doué de « beaucoup de connaissances, d'un grand zèle, d'une bravoure et « d'une activité rares, rendit des services de la plus grande impor- « tance. Il avait dans la ligne le rang de colonel; jamais il n'a pu « se faire reconnaître par le corps du génie dans lequel il n'était « que capitaine. Il mourut plus tard à l'expédition de Saint-Do- « mingue. »

Aux termes du décret du 26 octobre 1883, le service du génie est chargé aux armées de travaux exécutés par les troupes de l'arme,

1. Camille Rousset, *le comte de Gisors,* p. 418.

Digitized by Google

travaux dont la direction nécessite dans les armées, corps d'armée et divisions, un état-major nombreux. En outre, d'après l'article 12 de la loi des cadres, cet état-major est chargé, à l'intérieur, d'assurer le fonctionnement des établissements et services de l'arme. Son cadre comprenait, en 1870, 462 officiers de tous grades, sans compter les officiers généraux. Aux termes de la loi du 13 mars 1875, il en comprend aujourd'hui 486.

Nous n'avons parlé, jusqu'ici, que des officiers ; les deux états-majors particuliers de l'artillerie et du génie comprennent un assez grand nombre d'employés, savoir :

Pour l'artillerie : 540 gardes, chargés de la gestion des établissements de l'arme, ou remplissant des emplois de chefs artificiers et chefs ouvriers ;

160 contrôleurs d'armes, employés à la fabrication, à la réception, à la visite et à l'entretien des armes ;

210 ouvriers d'état, chefs et sous-chefs d'ateliers ;

210 gardiens de batterie, chargés de la garde des ouvrages de fortification détachés et du matériel qu'ils renferment.

Pour le génie : 570 adjoints, chargés d'assister les officiers dans le service de bâtiments et des fortifications ainsi que de la gestion de ce service ;

6 ouvriers d'état ;

290 portiers-consignes, chargés de la garde et de la police des portes dans les places fortes.

Les gardes d'artillerie et les adjoints du génie, après avoir été admis par la loi du 13 mars 1875 au rang d'officier, se sont vus, par la loi du 16 mars 1882, assimilés aux officiers d'administration.

Les contrôleurs d'armes sont admis au bénéfice de la loi du 17 mai 1834 sur la position d'officier, mais on les a laissés dans un rang intermédiaire entre les officiers et les sous-officiers. Cette inégalité de traitement est fondée sur ce que les contrôleurs d'armes n'ont aucune gestion ni responsabilité administrative ; mais, d'autre part, ils ont une instruction technique souvent remarquable ; plusieurs d'entre eux rendent dans les manufactures d'armes, pour la direction de la fabrication mécanique, des services de premier ordre, tels que le feraient dans l'industrie privée des ingénieurs

Digitized by Google

distingués, et du moment où l'on admettait les gardes d'artillerie et les adjoints du génie à la position d'officier, nous ne voyons pas trop pourquoi on en a exclu les contrôleurs d'armes. Il est vrai qu'il fallait bien s'arrêter quelque part dans cette manie de nivellement, qui s'est emparée de nos législateurs depuis la guerre de 1870.

Les gardiens de batterie, qui comptent dans les cadres de l'artillerie, dépendent pourtant à la fois du service de l'artillerie et de celui du génie ; les gardiens de batterie, les ouvriers d'état et les portiers-consignes n'ont que le rang de sous-officier.

Reste à indiquer l'emploi de ces deux états-majors particuliers, mais nous répondrons d'abord aux personnes qui voudraient voir créer des états-majors analogues pour l'infanterie et la cavalerie, afin de pourvoir au personnel de l'École supérieure de la guerre, des Écoles de Saint-Cyr, de Saumur, de Saint-Maixent, de La Flèche, de gymnastique, etc..., ainsi qu'aux services du recrutement et des remontes.

Nous ferons remarquer, tout d'abord, que les officiers d'infanterie et de cavalerie ne tireraient aucun avantage de la création de ces états-majors particuliers, les officiers détachés dans les services que nous venons d'énumérer, étant placés hors cadre et remplacés dans leurs régiments. Le nombre en est variable, beaucoup de positions pouvant être occupées, tantôt par un officier d'infanterie, tantôt par un officier de cavalerie. Le cadre d'un état-major particulier serait forcément limité ; il pourrait, dans chaque arme, à un moment donné, être inférieur, dans un autre moment être supérieur aux besoins. La faculté de mise hors cadre est bien plus élastique et laisse une plus grande latitude pour les choix.

Dans l'artillerie et dans le génie, les états-majors particuliers sont calculés, au contraire, sur des nécessités fixes, et non seulement il faut qu'ils suffisent à ces nécessités, mais encore on prélève sur eux, sans les mettre hors cadre, les officiers employés au même titre que ceux de l'infanterie et de la cavalerie dans les écoles militaires.

Il faut reconnaître, toutefois, que la faculté de mettre certains officiers hors cadre, telle qu'elle résulte de la loi du 13 mars 1875, n'est pas assez large et qu'elle pourrait être étendue à un plus grand nombre de positions.

Digitized by Google

Il y aurait donc lieu de poser en principe le remplacement, dans les corps de troupe, de tous les officiers qui en sont détachés pendant un temps assez long pour que leur absence mette en souffrance le service de ce corps, tels que le personnel militaire des directions de l'infanterie et de la cavalerie au ministère de la guerre, celui des bureaux techniques de ces deux armes, des bureaux de l'état-major général, du cabinet du ministre et de son état-major particulier, de l'École normale de gymnastique, de l'École normale de tir, des Écoles régionales de tir, de l'École militaire de Saint-Maixent, des Écoles préparatoires, personnel qui, pour l'infanterie seule comprenait, en 1883 : 2 colonels, 2 lieutenants-colonels, 5 chefs de bataillon, 37 capitaines, 31 lieutenants ou sous-lieutenants.

Quant à l'état-major particulier de l'artillerie, il est à peine suffisant en temps de paix et en temps de guerre pour les services qui lui incombent. En temps de guerre, les états-majors de l'artillerie dans les armées et les corps d'armée absorberaient environ 100 officiers de tout grade. En temps de paix, les officiers et employés qui composent l'état-major particulier de l'arme, doivent fournir le personnel nécessaire pour les établissements ci-après :

Les bureaux de la direction d'artillerie au ministère ;

Le *service technique* (on disait autrefois le *dépôt central* de l'artillerie) ;

Cinq *écoles :* Polytechnique, d'application de Fontainebleau, des élèves-officiers de Versailles, supérieure de guerre, Saint-Cyr ;

19 *commandements* d'artillerie ;

19 *écoles* —

25 *directions* — comprenant toutes les places fortes, les arsenaux de construction, les cartoucheries, etc. ;

5 *ateliers de construction* (Vernon, Tarbes, Puteaux, Avignon, Angers) ;

1 *fonderie de canons* (Bourges) ;

1 *école de pyrotechnie* (Bourges) ;

3 *manufactures d'armes* (Saint-Étienne, Tulle et Châtellerault), avec une *inspection des manufactures d'armes ;*

1 *poudrerie militaire,* le Bouchet ;

1 *inspection* et 5 *sous-inspections* des forges ;

Digitized by Google

Soit 92 établissements, dont plusieurs tels que les directions comprenant de grandes places fortes, la fonderie, l'école de pyrotechnie, exigent un personnel considérable. Après la mobilisation, il ne resterait pas un officier par établissement, et le service ne pourrait pas y marcher sans les officiers en retraite rappelés momentanément à l'activité.

On a prétendu, à ce sujet, que la fabrication des armes et du matériel pourrait être confiée à un corps d'ingénieurs civils ou bien à l'industrie privée, ce qui permettrait de supprimer, ou tout au moins de réduire, dans une proportion notable, l'état-major particulier de l'artillerie ; mais nous venons de voir que le service des états-majors aux armées et celui du commandement de l'artillerie dans les places fortes absorbaient en temps de guerre un personnel nombreux ; nous pouvons affirmer qu'on peut évaluer ce personnel à plus de la moitié de l'état-major particulier. Quant à la confection du matériel, nous sommes pour l'intervention la plus large possible de l'industrie privée. Partout où il est permis d'avoir recours à elle, on y trouve évidemment des avantages notables, ne fût-ce que celui de ne pas entretenir en permanence des établissements coûteux pour des besoins intermittents, de trouver dans des usines qui ont un large débouché, comme Essen en Prusse et le Creusot en France, des moyens de fabrication d'une puissance telle que l'État ne saurait avoir rien de pareil et, par contre, de donner à cette industrie des encouragements qui lui permettent de lutter avec les fabriques étrangères. Mais il est des détails trop minutieux et trop importants pour que l'artillerie puisse en abandonner le soin à qui que ce soit; le matériel comporte des pièces de précision dont l'usinage final devra toujours être pratiqué dans ses ateliers. D'ailleurs, la surveillance des établissements privés et la réception de leurs produits absorberaient toujours un grand nombre d'officiers et d'employés. Le recours à l'industrie privée, déjà admis et pratiqué largement pour les projectiles et les tubes d'acier des canons, les fers, les essieux, etc., n'a pas influé d'une manière sensible sur les besoins du personnel.

On a parlé aussi de substituer, pour la fabrication et la confection du matériel et des munitions, un corps d'ingénieurs civils ou militaires aux officiers d'artillerie qui n'auraient plus qu'à manœu-

Digitized by Google

vrer et à tirer le canon. Un tel partage d'attributions nous ferait reculer jusqu'au milieu du XVIIe siècle et l'on verrait se reproduire les faits que nous avons signalés, c'est-à-dire que les ingénieurs civils, militarisés demain, formeraient bientôt une nouvelle catégorie d'officiers qui, par la force des choses, ne tarderaient pas à se fondre dans le cadre de l'artillerie. On aurait ainsi travaillé en cercle, comme on le fait, hélas ! trop souvent, au lieu de suivre la ligne droite du progrès.

Ce que l'on propose là n'est d'ailleurs admis dans aucune armée européenne. Aux États-Unis, seulement, il existe un corps spécial nommé l'*Ordnance,* qui est chargé de la construction et de l'entretien de tout le matériel de guerre, y compris celui de l'artillerie ; mais nous savons très bien que l'armée de l'Union américaine ne se félicite pas de cette organisation.

L'idée de la création d'un corps d'ingénieurs du matériel a cependant reçu un commencement d'exécution. D'après l'article 11 de la loi du 13 mars 1875, « la direction de la fabrication des pou-« dres et autres substances explosibles monopolisées est, confor-« mément au décret du 13 novembre 1873, confiée à un corps « spécial d'ingénieurs, se recrutant directement à l'École polytech-« nique et placé sous l'autorité directe du ministre de la guerre. »

Le principe de l'unité de responsabilité est fortement atteint par cette disposition de la loi, car, entre les ingénieurs fabriquant la poudre et l'artillerie employant à confectionner des munitions, cette poudre dont elle n'a pas le droit de contrôler la fabrication, on ne saurait placer équitablement la responsabilité.

La création des ingénieurs des poudres et salpêtres, motivée par la fourniture des poudres de vente et des poudres destinées à la marine, est une espèce de *coin,* pénétrant dans notre organisation militaire et qui, si l'on n'y prenait garde, pourrait être poussé plus avant pour opérer la séparation contre laquelle nous nous élevions tout à l'heure [1].

Un court résumé historique nous semble encore ici nécessaire pour bien préciser la question. Nous ne remonterons que jusqu'au moment où, après diverses péripéties, les établissements des poudres et salpêtres sont passés définitivement sous l'autorité du mi-

1. Écrit au mois de mai 1886.

Digitized by Google

nistre de la guerre (16 février 1800). La direction de la fabrication était alors confiée à une régie toute fière d'avoir compté dans ses rangs l'illustre Lavoisier ; les établissements qui en dépendaient étaient dirigés par des commissaires et inspectés par les officiers d'artillerie sous la haute surveillance du premier inspecteur général de l'arme. A la suite d'un rapport du général Lariboisière, datant de 1811 et signalant plusieurs graves abus, la régie des poudres et des salpêtres fut vivement attaquée ; elle finit par être supprimée en 1817, pour être remplacée par un directeur général, choisi parmi les officiers généraux de l'artillerie.

Déjà, en 1816, un officier d'artillerie avait dû être attaché d'une manière permanente à chacune des poudreries et raffineries de salpêtre, avec le titre d'inspecteur. Cette mesure avait été prise conformément à l'avis émis par un comité d'artillerie dont les membres avaient acquis, pendant les guerres de l'Empire, une expérience incontestable.

« Il est reconnu et évidemment démontré », disait le comité, « qu'il ne suffit pas d'examiner la poudre au moment de la récep- « tion pour compter sur ses bons effets dans le service. »

Vérité élémentaire qui semble bien oubliée aujourd'hui, quoiqu'elle ait pris avec les nouvelles armes une importance capitale, et qui fut alors proclamée sans que l'on osât ou que l'on voulût en tirer la conséquence évidente, qui eût été de livrer aux officiers d'artillerie la direction de la fabrication de la poudre de guerre. On préféra créer un système mixte qui, faisant une situation également fausse aux inspecteurs et aux commissaires, ne pouvait aboutir qu'à leur antagonisme. Après de longs tiraillements et une lutte assez vive d'influences contraires, ce système défectueux fut aboli par le décret du 17 juin 1865, qui partageait les établissements des poudres et salpêtres en deux catégories : les *poudreries militaires,* laissées au ministère de la guerre, et les *poudreries et raffineries civiles,* passées au ministère des finances. Ces dernières devaient être exclusivement affectées à la fabrication des poudres de vente. Les poudreries militaires placées sous la direction d'officiers d'artillerie, furent celles de Metz, du Bouchet, du Ripault et de Saint-Chamas, auxquelles on ajouta bientôt la poudrerie de Constantine, créée pour le service de l'Algérie. Toute cause de

Digitized by Google

conflit était ainsi écartée, mais le ministre responsable de l'armement et de la défense du pays, perdait son influence légitime sur la plus grande partie des moyens de production de la poudre. Aussi lorsque, après la guerre de 1870-1871, par suite de la perte de Metz et de la suppression de Constantine dont l'établissement n'avait pas répondu à ce que l'on en attendait, l'artillerie se trouva réduite à trois poudreries en face de l'obligation de constituer à bref délai un approvisionnement, évalué au minimum à 50 millions de kilogrammes, on reconnut la nécessité de recourir à des mesures énergiques et de concentrer dans une seule main tous les moyens de fabrication.

Le décret du 13 novembre 1873 replaça toutes les poudreries dans les attributions du ministère de la guerre, mais on ne crut pas devoir confier à des officiers la fabrication de la poudre de vente. D'autre part, la marine, ou plutôt l'artillerie de marine, avait forcément devancé l'artillerie de terre dans l'emploi des bouches à feu de gros calibre, se chargeant par la culasse, qui présentaient pour l'armement des navires de guerre des avantages incontestables; il lui fallait des poudres nouvelles, entièrement différentes de celles en usage; elle prétendit avoir intérêt à confier la fabrication de ces poudres à des ingénieurs près desquels elle ferait plus facilement prévaloir ses idées que près des officiers d'artillerie. Ces divers motifs l'emportèrent pour faire décider la création du corps des ingénieurs, mais sans rien préjuger quant au mode de recrutement. De plus, d'après les termes explicites du rapport qui motiva le décret dont il s'agit, le service des poudres devait être *rattaché à celui de l'artillerie.*

Les mêmes influences qui avaient abouti à la création du corps d'ingénieurs, firent introduire dans la loi, tout en visant le décret du 13 novembre, une disposition qui fermait l'entrée du corps aux officiers de l'armée et firent interpréter le décret dans un sens opposé à l'intention qui l'avait dicté, en donnant au corps des ingénieurs une indépendance absolue vis-à-vis de l'artillerie. Celle-ci n'eut plus à intervenir que pour recevoir les poudres de guerre, au mépris de cette considération si sagement exprimée dans l'avis du comité en date du 9 août 1816, et bien plus profondément vraie aujourd'hui qu'à cette époque, en raison des pro-

Digitized by Google

priétés multiples des poudres à gros grains et de l'action exercée sur ces propriétés par les moindres variations dans les procédés de fabrication :

« *Il ne suffit pas d'examiner la poudre au moment de la réception* « *pour compter avec certitude sur ses bons effets dans le service.* »

Quelque soin que l'on prenne, en effet, pour établir les conditions rigoureuses de réception, rien ne peut remplacer la surveillance directe de la fabrication, et le service de l'artillerie se trouve aujourd'hui aux prises avec des difficultés dont il ne pourra sortir que le jour où il sera chargé de la fabrication des poudres aussi bien que de leur emploi.

Il est insensé pour un pays comme la France de sacrifier les intérêts de la défense du pays aux bénéfices, peu considérables d'ailleurs, d'un commerce dont l'État ne devrait même pas se charger. Lorsque, il y a quelques années, la Grèce, menacée d'une guerre avec la Turquie, s'adressa à la France pour l'acquisition d'une certaine quantité de poudre, le seul fait de voir le ministre de la guerre intervenir dans cette fourniture, donna lieu d'accuser le Gouvernement français d'une ingérence contraire aux lois de la neutralité. Au point de vue de la liberté de l'industrie, le monopole de la fabrication des poudres est un anachronisme. Ce monopole n'a plus sa raison d'être dès lors que l'État a abandonné celui des autres explosifs, tels que la dynamite ; il est facile d'ailleurs d'en remplacer le produit par un impôt sur la vente de la poudre. Il tombera donc comme celui de la fabrication des armes de guerre, et la production des poudres de vente sera abandonnée à l'industrie privée, toujours plus apte que l'État à satisfaire les goûts et les exigences du public. Le corps des ingénieurs des poudres deviendra dans ce cas le corps des inspecteurs de la fabrication, de la conservation et de la vente des substances explosives, tel qu'il en existe un en Angleterre. Après plusieurs accidents très graves, tenant à des négligences incroyables et à l'absence de toute législation répressive, une enquête longue et minutieuse a fini par aboutir dans ce pays à des lois très sévères, et le soin important de veiller à l'exécution de ces lois est confié à des inspecteurs d'une haute compétence, dépendant du ministère de l'intérieur. C'est là le vrai rôle de l'État, qui n'a pas à se faire marchand de

Digitized by Google

poudre, et du moment où il ne sera plus fabriqué que des poudres de guerre, c'est l'artillerie qui naturellement devra être chargée de cette fabrication. Avec sa liberté d'action elle retrouvera la responsabilité sans partage, comme cela doit être.

Au rebours de ceux qui tendent à faire remplacer les officiers d'artillerie par des ingénieurs civils pour tout ce qui concerne la fabrication du matériel, des armes et des munitions de guerre, il en est qui demandent l'application absolue du principe opposé et qui voudraient voir l'infanterie chargée de fabriquer ses armes et ses cartouches, comme cela a lieu en Allemagne. Nous trouverions à la réalisation de ce désir infiniment moins d'inconvénients qu'au système opposé. Nous croyons même que le service de l'artillerie n'aurait qu'à y gagner. Les armes modernes ont un tir rapide et précis ; la moindre imperfection dans l'arme elle-même ou dans sa cartouche entraîne dans ce tir des perturbations sensibles, quelquefois même des accidents, rares proportionnellement au nombre de coups tirés, mais frappant les imaginations et donnant lieu à des plaintes exagérées. Toutes les fois que les résultats sont moins satisfaisants qu'on ne serait en droit de s'y attendre, la faute en est imputée à l'arme ou à la cartouche ; si l'infanterie était chargée de la fabrication, elle serait mieux convaincue des difficultés que cette fabrication présente et elle se plaindrait moins souvent. Mais, d'un autre côté, il est préférable qu'un seul et même service intervienne dans la fabrication et l'entretien de tous les engins de guerre ; seulement il faut bien s'entendre à cet égard : c'est à l'infanterie et à la cavalerie de préciser ce qu'elles veulent et à l'artillerie de l'exécuter lorsque le ministre aura passé outre aux objections qu'elle a pu faire au point de vue des difficultés de la fabrication, du prix de revient et de la solidité.

En ce qui concerne le génie, nous venons de voir que parmi les attributions de ce corps figurent le service du casernement et l'administration du domaine militaire. A notre sens, cette disposition est fâcheuse. Elle oblige les officiers du génie à entrer dans des détails qui sont pour eux une source continuelle de conflit avec les corps de troupe de toutes armes. Forcés de se renfermer dans les limites étroites du budget, ils laissent en souffrance, malgré toute la bonne volonté qu'ils peuvent avoir, des intérêts

Digitized by Google

essentiels et opposent à des réclamations réitérées des fins de non-recevoir, dont la responsabilité leur incombe le plus souvent bien injustement. En un mot, le génie est le propriétaire ou tout au moins le gérant, parfois sourd aux réclamations de locataires mécontents; les relations qui en résultent ont été plus d'une fois nuisibles au bon accord qui devrait exister entre les officiers de toutes armes[1]. Nous sommes convaincu que la plupart des officiers du génie pensent aujourd'hui comme nous au sujet du service du casernement et du domaine militaire. Pourquoi ne pas donner la partie administrative de ce service à l'intendance, dont les attributions, déjà diminuées par la création du contrôle et l'autonomie du service de santé, devraient l'être encore davantage par l'indépendance rendue aux corps de troupe? Les travaux de construction ou tout au moins ceux d'entretien et de réparation seraient confiés, sous le contrôle de l'administration militaire, à des architectes civils.

Le génie, délivré des soucis du casernement, pourrait se réunir alors à l'artillerie, dont il s'est séparé bien à tort en 1776. Il est vrai qu'à cette époque les deux corps, mal fondus ensemble par l'ordonnance de 1744, vivaient l'un à côté de l'autre sans un autre lien qu'une dénomination commune et qu'à s'en rapporter au témoignage d'hommes compétents, tels que le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, la réunion des deux corps n'avait donné que de mauvais résultats[2]; mais le mal aurait trouvé son remède dans des mesures destinées à resserrer une liaison mal formée, bien mieux que dans la rupture complète de cette liaison.

« La séparation absolue », a dit très justement à ce sujet M. le général Susane, « mène chacun à se cantonner dans sa spécialité

---

1. Le général Bardin, toujours malveillant pour les armes spéciales, s'exprime ainsi dans son Dictionnaire : « Le génie est l'arche sainte, au dire de ses grands-« prêtres. Gardons-nous bien d'y toucher, nous qui n'appartenons pas à son « sacerdoce. »

2. Voir, page 237, ce que le maréchal de Belle-Isle écrivait le 6 avril 1759 au comte de Clermont. Et le même Belle-Isle écrivait, le 3 juin suivant, à Paris Duvernay, après avoir fait prononcer de nouveau la séparation entre l'artillerie et le génie par une ordonnance du 5 mai : « Ce mélange monstrueux eût, s'il eût « duré, anéanti les ingénieurs en France dans peu d'années; c'est ce qui fait « que je n'ai pas perdu un moment pour faire cesser ce mal. » (C. Rousset, *le Comte de Gisors.*)

Digitized by Google

« et à ne s'occuper que d'elle, à négliger, à dédaigner le reste et à « produire des rivalités dangereuses pour le service [1]... »

C'est ce qui est arrivé pour l'artillerie et le génie. C'est ce qui a conduit des ingénieurs distingués, tels que Cormontaigne, s'abritant derrière l'autorité de Vauban mal interprétée, à diminuer dans l'attaque et la défense des places l'importance du rôle de l'artillerie ; c'est ce qui a pu faire dire au général Prévost du Vernois que le siècle de Louis XV avait été pour l'art de la fortification un siècle de décadence et d'erreurs ; c'est ce qui a inspiré jusqu'en 1870 l'enseignement de l'École de Metz, héritière des traditions exclusives et étroites de celle de Mézières. C'est pour cela que le génie est devenu, pendant quelque temps, une Église tellement intolérante que le marquis de Montalembert, regardé à l'étranger comme un grand homme, a été mis au ban, traité d'absurde et d'ignorant pour avoir voulu fonder son système de fortification sur la supériorité de l'artillerie dans les sièges [2], une Église dont Cormontaigne était le dieu et Noizet son prophète.

Les dissentiments de l'artillerie et du génie sont restés proverbiaux dans l'armée.

« Il m'est démontré », lit-on dans les *Mémoires* de Marmont, « que le siège de Saint-Jean-d'Acre aurait encore réussi malgré la « perte de l'artillerie de siège, si les opérations eussent été mieux « conduites... Une division coupable, une lutte scandaleuse s'éta- « blit entre l'artillerie et le génie, et il en résulta un mauvais em- « ploi des faibles moyens auxquels on était réduit [3]. »

Au siège de Gaëte, en 1806, il est permis de croire que l'on n'aurait pas perdu un temps précieux à pratiquer des cheminements dans le roc, sous le feu d'une énorme quantité de canons et de mortiers, si les généraux du génie qui dirigeaient l'attaque eussent voulu employer l'artillerie dès le début. A Badajoz, en 1811, les discussions de l'artillerie et du génie sur l'emplacement de la batterie de brèche ont retardé de huit jours un dénouement que l'armée d'Andalousie attendait avec impatience pour marcher au secours de l'armée de Portugal. M. Thiers qui, pour plus de

1. *Histoire de l'Artillerie française.*
2. Brialmont, *Notice sur le général de Blois.*
3. *Mémoires de Marmont*, t. II, p. 11.

Digitized by Google

facilité, a calqué sur l'ouvrage d'un officier du génie employé à ce siège le récit qu'il nous en a laissé, tranche avec sa partialité habituelle le différend en faveur du génie. Peu importe ! l'essentiel pour nous est de constater qu'il a existé.

De même en 1833, au siège d'Anvers, la prise de la lunette Saint-Laurent entraîna bien des pertes d'hommes et de temps, par suite de l'obstination du génie à vouloir y faire brèche par la mine au lieu d'employer le canon.

« Quand j'assiégeais les places de Catalogne », dit Gouvion Saint-Cyr, « je me trouvais entre les commandants de l'artillerie « et du génie comme un malade entre deux médecins bien décidés « à ne pas le guérir[1]. » Pendant le siège de Dantzick, le vieux maréchal Lefebvre se trouva plus d'une fois perplexe entre les avis opposés des généraux Lariboisière et Chasseloup-Laubat. « Le « génie », dit à ce sujet M. Thiers, « comme il est d'usage dans les « sièges, ne s'entendait pas avec l'artillerie; il expliquait par l'in- « suffisance de la protection qu'il recevait de l'artillerie, la lenteur « de ses cheminements. L'artillerie répondait qu'elle faisait de son « mieux. Ces deux armes diffèrent volontiers d'avis, car l'une est « chargée de déterminer les attaques, l'autre de les exécuter à « coups de canon; elles se trouvent trop rapprochées dans cette « œuvre difficile pour ne pas se contredire. C'est au général qui « commande en chef à les mettre d'accord[2]. »

Ce conseil est plus facile à donner qu'à suivre, tous les généraux en chef n'ayant pas, comme le maréchal Lefebvre, la ressource de recourir à un Napoléon Ier pour trancher le nœud gordien. Aussi presque toujours le commandant en chef a-t-il subi l'ascendant d'un des deux partis, le plus souvent celui du génie dont l'artillerie était regardée comme l'accessoire, parce qu'elle semblait n'être là que pour protéger les cheminements du génie. Voyez Valazé à Alger, Haxo à Anvers, Vaillant à Rome, Bizot et Niel à Sébastopol.

Faute d'attribuer à l'artillerie le rôle principal, on a trop souvent cédé au prétexte de la difficulté des transports pour ne lui accorder que des moyens insuffisants. La durée du siège de Dantzick, en

1. *Mémoires sur la guerre de Catalogne.*
2. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VII.

Digitized by Google

1807, est attribuée par les hommes compétents à la supériorité numérique de l'artillerie de la place sur celle de l'attaque. Sous le premier Empire, le siège de Saragosse, de nos jours ceux de Rome, de Constantine, de Puebla et de Sébastopol, ont été entrepris avec un nombre insuffisant de canons. « A Sébastopol », dit encore Brialmont, « la confiance trop absolue des ingénieurs fran« çais dans l'attaque régulière a inspiré la résolution fâcheuse « que prirent les alliés de cheminer pied à pied contre une place « qui, au début, pouvait être prise de vive force [1]. » — « Ni l'exal« tation des troupes », a dit à ce sujet le général Totleben, dont l'avis doit faire loi, « ni leur résolution de se battre jusqu'à la « dernière extrémité, n'auraient pu sauver Sébastopol, si l'ennemi « l'eût attaqué après le passage de la Tchernaïa. »

Aujourd'hui, après la guerre de 1870, après les immenses progrès de l'artillerie, avec la puissance et la facilité des moyens de transport, il est enfin admis qu'on assiège et défend les places par l'artillerie. Une place n'est plus qu'une grande batterie ; les ingénieurs chargés de la construire, de la défendre ou de l'attaquer, doivent donc être initiés complètement à la science de l'artilleur, ou plutôt ils doivent être des artilleurs. Ceci est tellement vrai que le seul fait de réunir dans une même école, celle de Metz, les sous-lieutenants d'artillerie et les sous-lieutenants du génie, a doublé la valeur du corps du génie qui, pendant les guerres du premier Empire, a été au-dessus de tout éloge.

Lisez ce qu'en dit le général Foy, ancien officier d'artillerie : « Les ingénieurs élèvent les fortifications permanentes et passa« gères. Ils attaquent et défendent les places. Ils vont à la guerre. « On peut assurer que sous ces trois rapports il n'existe dans au« cune corporation militaire au monde plus d'habileté et de patrio« tisme que dans notre corps du génie. L'Europe a été jonchée de « nos redoutes et de nos retranchements. Aux sièges, les officiers « du génie étaient l'âme de l'attaque et le nerf de la défense... » Mais ces paroles, auxquelles nous applaudissons de grand cœur, ont été écrites il y a plus de soixante ans. Depuis lors, le rôle de l'artillerie est devenu prépondérant.

---

1. *Notice sur le général de Blois*, p. 41.

Digitized by Google

« L'artillerie », dit en termes heureusement trouvés M. l'intendant Lahaussois, « défend et attaque les places avec le canon. Le « génie les attaque avec la pelle et la pioche; l'artillerie construit « les ponts de bateaux, le génie les ponts fixes. Au fond, l'art est « le même et il y a inconvénient à séparer des officiers et des « troupes devant concourir au même but[1]. »

Il suffit, d'ailleurs, d'avoir été tant soit peu mêlé aux affaires pour être édifié sur les conséquences de la séparation complète des deux services du génie et de l'artillerie et sur les lenteurs qui en résultent.

« Enfin, il ne saurait y avoir dans une armée que trois corps « combattants : l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie », dirons-nous avec M. le général Susane : « en dehors de cela, tout est accessoire « ou service administratif. » Or, le génie doit être autre chose qu'un accessoire, et la capacité incontestable et le dévouement de ses officiers doit trouver un libre développement. Ce résultat ne peut être obtenu que par leur fusion avec les officiers de l'artillerie. Après tout, Vauban n'était-il pas un véritable *artilleur*, et Frédéric II, parlant de Gribeauval qui défendait contre son armée la place de Schweidnitz, ne l'a-t-il pas appelé un des premiers *ingénieurs* du temps[2] ?

Tels sont les arguments incontestablement sérieux que font valoir les partisans de la fusion entre les deux armes. Mais ces arguments ne semblent pas près de prévaloir sur les motifs opposés.

Nous savons bien, comme nous l'avons dit au chapitre précédent, qu'il a été et qu'il est encore question de fusionner l'artillerie de forteresse dans le génie, pour ne plus conserver qu'une artillerie de campagne exclusivement vouée au service du canon de bataille. Mais ce n'est pas une fusion de ce genre que nous demanderions, car elle serait la mort de cette artillerie de bataille dont nous sommes à bon droit si fiers et qui perdrait à se séparer de l'artillerie de forteresse la plus grande partie des qualités qui la distinguent. L'étude du canon de campagne ne peut être sépa-

1. *L'Armée nouvelle.*
2. *Histoire de la guerre de Sept ans* (campagne de 1762).

Digitized by Google

rée de celle des canons de siège, de place et de côte, et au fur et à mesure que le personnel de l'artillerie de campagne se recruterait dans ces *couches nouvelles* dont le savoir ne porterait plus ombrage au commandement supérieur, on verrait ce que l'on aurait gagné à n'avoir plus pour le service de campagne comme pour celui des sièges que des demi-officiers d'artillerie. L'armée allemande est la seule, avons-nous vu plus haut, dans laquelle cette séparation existe. Partout ailleurs les officiers passent, suivant les besoins du service et les vacances d'emplois, d'une artillerie dans une autre, et nous croyons savoir qu'en Allemagne on n'a pas déjà tant à se féliciter de faire exception à la règle commune.

Il y a, d'ailleurs, pour le moment présent, une question qui domine tout : celle de l'opportunité. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la réunion de l'artillerie et du génie est réclamée, ni d'aujourd'hui qu'elle est repoussée par les officiers des deux armes. Gassendi qui, en 1809, était à la tête de la sixième division du ministère de la guerre, comprenant l'artillerie et le génie, écrivait : « Cette « réunion n'est plus possible. Le sentiment des deux corps est bien « prononcé pour qu'elle n'ait pas lieu. » Le général Foy, de son côté, dit qu'on a proposé souvent à Napoléon de réunir l'artillerie et le génie, et que l'Empereur n'eut pas *l'imprudence* de tenter cet essai. Pourquoi aurions-nous cette imprudence aujourd'hui que nous vivons au jour le jour et que nous ne sommes pas sûrs de demain ? Lorsque l'on risque d'un moment à l'autre d'être assailli par un violent orage, on ne démolit pas la maison sous laquelle on s'abrite pour en construire une neuve, au risque d'être surpris par la tempête avant d'avoir terminé son nouvel abri [1].

SERVICES PARTICULIERS.

Nous n'avons que peu de choses à dire relativement aux services particuliers mentionnés dans les articles 13 et suivants de la loi du 13 mars 1875. L'intendance, le corps d'officiers de santé, la trésorerie et les postes, les services et les troupes d'administration

1. Écrit au mois d'avril 1886.

Digitized by Google

feront pour nous l'objet d'un chapitre spécial, celui de l'administration, nous en consacrerons un autre aux écoles militaires à propos des cadres d'officiers et de sous-officiers.

Quant au reste, nous allons examiner, en suivant l'ordre des articles de la loi, ce qui présente un intérêt réel eu égard aux modifications survenues dans ces dernières années.

Par un décret en date du 2 août 1874, il avait été créé *20 sections de secrétaires d'état-major et de recrutement* dont le titre indique suffisamment la destination et l'emploi : cette création a été confirmée par l'article 14 de la loi des cadres. C'est une heureuse innovation qui permet à la fois de confier les écritures à un personnel choisi et d'exonérer les corps de troupe d'une charge pleine d'inconvénients pour le service et l'instruction ; mais c'est en même temps un moyen, pour certains jeunes gens qui pourraient faire d'excellents sous-officiers, de s'embusquer, grâce à quelque protection, dans un bureau où ils échappent aux vraies obligations du service militaire. Les choix doivent donc être l'objet d'une attention sévère.

Pour les *aumôniers,* la loi des cadres n'a fait que confirmer la loi spéciale du 20 mai 1874 qui, depuis lors, a reçu quelques atteintes. Nous ne défendrons pas l'institution des aumôniers de garnison qui, sans avoir les inconvénients qu'avaient présentés sous la Restauration les aumôniers de régiment, peuvent être regardés comme inutiles, puisqu'il y a dans toutes les garnisons des ministres du culte ; mais ceux des hôpitaux auraient dû être respectés ; l'État doit au soldat la satisfaction de ses besoins moraux tout autant pour le moins que celle de ses besoins matériels ; les secours de la religion dans les pratiques ou dans les sentiments de laquelle il a été élevé doivent être mis à sa portée. Or, les aumôniers laissés dans les hôpitaux militaires y sont comme par tolérance et insuffisamment rémunérés.

Le corps *des vétérinaires militaires* a été, depuis notre entrée au service, l'objet de mesures successives qui ont enfin donné à ces hommes instruits et méritants une position digne d'eux. En 1844, les vétérinaires en premier jouissaient seuls des bénéfices de la loi de 1834 et prenaient rang dans les corps de troupe après tous les officiers.

Digitized by Google

Plus tard, la position d'officier a été étendue aux vétérinaires en 2e et aux aides-vétérinaires.

Dernièrement enfin, les vétérinaires ont obtenu, comme les médecins, l'assimilation complète des grades; la hiérarchie du corps est la suivante :

Vétérinaire principal de 1re classe : lieutenant-colonel;
— *de 2e classe :* chef d'escadrons;
Vétérinaire en 1er : capitaine;
Vétérinaire en 2e : lieutenant;
Aide-vétérinaire : sous-lieutenant.

Il resterait encore une mesure à prendre pour améliorer, dans les conditions de la stricte justice, la situation des vétérinaires militaires. Napoléon a dit un jour, en termes un peu crus, une vérité incontestable, c'est que l'homme a besoin pour marcher d'avoir son *picotin d'avoine,* autrement dit: son stimulant. Or ce stimulant, d'après la proportion des différents grades, le corps des vétérinaires ne l'a pas. Sur 419 membres dont il est composé, on compte 143 vétérinaires en premier et seulement 10 principaux (5 de 1re et 5 de 2e classe).

Il en résulte que les vétérinaires en premier, nommés à ce grade à l'âge moyen de 34 ans, y restent généralement jusqu'à 58 ans, limite d'âge fixée pour la retraite, avec une chance imperceptible d'avancement. D'autre part, le nombre des vétérinaires principaux est insuffisant pour en mettre un dans chaque corps d'armée en cas de mobilisation. Il serait donc nécessaire et juste de porter le nombre des vétérinaires principaux à 20, celui des vétérinaires en premier à 144 et de partager chaque grade en deux classes d'effectifs égaux, soit donc 10 vétérinaires principaux de 1re classe, 10 vétérinaires principaux de 2e classe, 72 vétérinaires en 1er de 1re classe, 72 vétérinaires en 1er de 2e classe.

Le service du *recrutement,* sur lequel repose le fonctionnement compliqué de la répartition des contingents, de la mobilisation et du passage des hommes dans les positions successives où les appelle l'exécution des lois, est assuré par un personnel d'officiers de tous grades et de toutes armes, mis hors cadres et remplacés dans leurs régiments. Ce personnel comprend aussi des officiers retraités, maintenus jusqu'à l'âge de 63 ans. Chaque bureau de recrute-

Digitized by Google

ment est commandé par un officier supérieur, ayant sous ses ordres deux officiers et un certain nombre de sous-officiers, caporaux et soldats faisant partie des sections de secrétaires. Les fonctions relatives au recrutement sont, comme nous le verrons plus tard, très chargées et très importantes.

Le service militaire de la *télégraphie* a été créé depuis la dernière guerre. Il était confié autrefois à un personnel civil, mis à la disposition de l'armée et portant un uniforme spécial.

En Crimée, les camps, les quartiers généraux et les parcs étaient réunis entre eux par des fils télégraphiques ; lorsqu'on s'éloignait un peu du gros de l'armée, comme la cavalerie du général d'Allonville et plus tard la division d'infanterie d'Autemarre, dans la vallée de Baïdar, on installait des postes de télégraphie aérienne. Ces postes ont rendu dans plusieurs circonstances d'importants services. Ainsi, le 15 août 1855, dans la soirée, le général d'Allonville, informé par des espions du mouvement de l'armée russe, prévint le général Herbillon qu'il allait infailliblement être attaqué le lendemain matin. Nous avons vu la dépêche qui, interrompue par la nuit, fut envoyée ensuite par une ordonnance à cheval; nous ne nous sommes donc jamais bien expliqué la surprise par laquelle débuta, le 15 août, la bataille de Tractir.

Aujourd'hui, le service télégraphique est organisé tout militairement. Aux termes de l'article 20 de la loi des cadres, il comprend en temps de guerre : un service de marche ou de première ligne ; un service d'étapes ou d'arrière ou bien encore de seconde ligne, et un service territorial ou de troisième ligne. Les fonctionnaires et agents de l'administration des télégraphes, servant volontairement ou assujettis en raison de leur âge aux obligations du service militaire, sont organisés en sections, correspondant aux circonscriptions de corps d'armée. Mobilisables en cas de guerre, ces sections le sont également sur l'ordre du ministre de la guerre pour prendre part aux grandes manœuvres ; elles sont placées sous les ordres directs des chefs d'état-major. C'est un des services les mieux organisés et sur lesquels on serait le plus en droit de compter en cas de guerre. Le service de troisième ligne (forteresses, dépôts, etc.) est assuré par les moyens ordinaires de l'administraion des télégraphes.

Digitized by Google

Le service militaire des chemins de fer est également de création postérieure à la guerre. Il a fallu la cruelle expérience de 1870-1871 pour en imposer l'organisation. En cela cependant, comme en bien d'autres questions, le maréchal Niel avait commencé à prendre une série de mesures ou tout au moins d'ordonner des études qui n'ont pas été continuées après lui. Le règlement sur les transports de troupe, en date du 6 novembre 1855, ne contenait que des dispositions administratives ou techniques. Une commission centrale, instituée au mois de mars 1869, sous la présidence de M. le général Guiod, dans laquelle, à côté de cinq membres militaires et d'un délégué du ministre des travaux publics, figurait pour chaque compagnie, soit le directeur, soit le chef de l'exploitation, fut chargée d'étudier les diverses questions auxquelles pouvait donner lieu le transport des troupes sur les voies ferrées. Une sous-commission, pour chacun des grands réseaux, devait venir en aide à la commission centrale ; celle-ci se réunit vingt-neuf fois et arrêta les bases d'une organisation complète et facile à établir. Mais le maréchal Niel avait disparu, et il ne fut donné aucune suite aux travaux de cette commission. La guerre fut commencée avec le désordre que l'on sait ; au milieu des événements qui se précipitaient, il était difficile de songer à des créations nouvelles. Ce fut seulement à la fin de la guerre que le gouvernement de Bordeaux, par un décret en date du 28 janvier 1871, constitua le syndicat des compagnies de chemins de fer, formé des délégués de toutes les compagnies auprès du ministre de la guerre, en même temps qu'un agent supérieur devait être accrédité par elles auprès du commandant en chef de chaque armée. Un des premiers actes de ce syndicat fut de signaler au Gouvernement la nécessité de créer dans les gares des *commandements d'étapes,* ayant autorité sur les troupes de passage dans les trains. La conclusion de l'armistice mit fin à l'existence du syndicat ; mais aussitôt après la guerre, on reprit les études commencées par le maréchal Niel. Ces études ont abouti à des règlements complets, dont nous n'avons à nous occuper ici qu'au point de vue du personnel.

Dans un livre des plus intéressants sur le rôle des chemins de fer pendant la guerre de 1870-1871, livre auquel nous empruntons ces détails, M. Jacqmin, alors directeur de l'exploitation, aujour-

Digitized by Google

d'hui directeur général de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, avait ainsi tracé les traits principaux de l'organisation :

Comité militaire des chemins de fer au ministère de la guerre,

Commissions de ligne,

Commandements d'étapes.

Ce sont ces indications qui ont servi de règles pour les combinaisons adoptées.

En deçà de la base d'opérations, le service est assuré par les ressources ordinaires des compagnies, qui sont placées sous la direction et la surveillance de la *commission supérieure des chemins de fer,* instituée auprès du ministre de la guerre. Cette commission, présidée par un général de division, comprend des membres militaires, des fonctionnaires du contrôle des chemins de fer, des représentants de toutes les compagnies ; elle peut, en temps de guerre, déléguer ses pouvoirs à une commission exécutive prise dans son sein ; elle dirige le service par l'intermédiaire de *commissions de ligne,* comprenant chacune un membre militaire et un agent technique, et de *commandements de gare,* d'une composition analogue. Le personnel d'exécution est le personnel ordinaire des compagnies.

Au delà de la base d'opérations, tout le service est subordonné à un *directeur général des chemins de fer et des étapes ;* il est assuré: 1° par une délégation de la commission supérieure pour les sections du réseau national, exploitées à l'aide des moyens ordinaires des compagnies ; 2° par une *direction générale des chemins de fer de campagne,* pour les parties du réseau national ou étranger, exploitées à l'aide d'un personnel militaire ; 3° par des *commissions de chemins de fer de campagne,* instituées pour chaque ligne. Le personnel d'exécution consiste dans les *compagnies d'ouvriers de chemins de fer* et dans les *sections techniques de chemins de fer.*

Les compagnies d'ouvriers de chemins de fer font partie des troupes du génie ; aux termes de la loi des cadres, il devait y en avoir une par régiment, soit en tout quatre compagnies. Ces quatre compagnies ont été réunies à Versailles en un bataillon d'instruction, largement pourvu du matériel nécessaire ; elles ont été récemment portées à huit, formant deux bataillons ou plutôt quatre compagnies de sapeurs déjà existantes ont été réunies

Digitized by Google

en un second bataillon pour recevoir l'instruction spéciale des chemins de fer.

Ces compagnies doivent être complétées en cas de mobilisation par des militaires de l'arme du génie, détachés après un an de service et répartis entre les diverses lignes de chemins de fer, pour y compléter leur instruction personnelle. Le service des chemins de fer est tout particulier. Son importance est extrême ; il serait donc à désirer qu'un régiment spécial de chemins de fer fût créé et tenu indépendant des quatre régiments du génie, tout en restant rattaché à l'arme.

Les sections techniques sont formées en tout temps, à l'aide du personnel des compagnies de chemins de fer assujetti au service militaire en vertu de la loi sur le recrutement, ou servant volontairement ; elles sont au nombre de huit, dont deux fournies par la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, quatre fournies par les Compagnies d'Orléans, de l'Ouest, du Nord, de l'Est et deux mixtes. Chaque section, commandée par un ingénieur en chef de l'exploitation, comprend environ 1,000 hommes répartis en trois divisions, correspondant à l'exploitation, à la voie et à la traction ; elles ont un uniforme spécial et sont assujetties à toutes les obligations militaires. Chacune de ces sections peut exploiter 300 kilomètres de chemins de fer. Elles sont appelées évidemment à rendre les plus grands services ; il est à regretter, toutefois, qu'en raison des exigences du service courant des chemins de fer, on n'ait encore pu en réunir une seule, moins pour l'exercer que pour se faire une idée exacte de son organisation.

Le *service des étapes,* c'est-à-dire l'ensemble des services de l'arrière, non compris les transports par chemins de fer, consistant à assurer le ravitaillement de l'armée, l'évacuation des blessés, la sécurité du pays et des communications, la protection des lignes de chemins de fer et des gares, à surveiller les populations et les individus de tout genre qui suivent l'armée, ce service, dont nous étudierons plus loin le fonctionnement, ne comporte pas de personnel spécial ; il serait évidemment confié à des officiers et à des troupes de l'armée territoriale.

Le *service des remontes* est dévolu à des officiers de cavalerie placés hors cadres, employés comme commandant les circonscriptions de

Digitized by Google

remonte (colonels ou lieutenants-colonels), ou comme commandant les dépôts de remonte (chefs d'escadrons). Les officiers acheteurs employés dans ces dépôts sont des officiers détachés des régiments de cavalerie ou quelquefois d'artillerie. Cette dernière arme, dont la remonte est cependant de la plus haute importance, car de la bonté et de la force de ses attelages dépend essentiellement le rôle joué par les batteries sur le champ de bataille, et dont les besoins ne sont pas de même nature que ceux de la cavalerie, n'intervient pas assez dans le choix des chevaux qui lui sont destinés. Depuis quelques années, il est vrai, c'est-à-dire depuis l'institution de l'inspection générale des remontes, on tient un peu plus compte de la nécessité de bien monter l'artillerie et de la nature des chevaux qui lui conviennent. Mais nous avons vu dans notre jeunesse des escadrons du train montés en chevaux de trait légers à côté de batteries d'artillerie à cheval, pourvues de lourds chevaux du Nord. Nous ne parlons pas ici des dépôts de transition, dont nous avons expliqué le fonctionnement au chapitre de la cavalerie.

Les *affaires indigènes en Algérie* comprennent les *bureaux arabes* et les *commandements de cercle*. Ces commandements sont confiés à des officiers des corps de troupe stationnés en Algérie et continuant à compter à leurs corps; exceptionnellement, ces officiers peuvent être mis hors cadre. Comme nous l'avons déjà dit, il serait à désirer que l'exception devînt la règle. Pour les bureaux arabes, la loi fixe le maximum du nombre des officiers à mettre hors cadre: 5 chefs de bataillon ou d'escadrons et 70 capitaines. Le nombre des lieutenants qui leur sont adjoints et qui continuent à compter à leurs corps est variable et dépend, aux termes de la loi, des besoins du service. Ces besoins ne sont pas tellement changeants, qu'on ne puisse fixer un maximum pour les lieutenants à mettre hors cadre comme pour les capitaines. Les cadres d'officiers sont calculés sur le strict nécessaire et l'on ne peut, sans de graves inconvénients, en détacher un grand nombre de leurs compagnies, escadrons ou batteries sans les y remplacer.

Les bureaux arabes sont loin d'avoir aujourd'hui l'importance qu'ils eurent pendant bien des années; ils ne fonctionnent plus qu'en territoire militaire, au lieu d'étendre comme autrefois leur action sur toute l'étendue des trois provinces de l'Algérie. On sait

Digitized by Google

que l'organisation actuelle de l'Algérie comporte, sous l'autorité supérieure du gouverneur général, trois départements administrés par des préfets et trois divisions commandées par des officiers généraux; les départements et les divisions comprennent, en apparence, la même circonscription ; mais l'action d'un préfet ne s'exerce pas sur toute l'étendue de l'ancienne province correspondant à son département (Alger, Constantine et Oran), ou plutôt sur toutes les communes comprises dans cette étendue. Il y a des territoires civils comprenant des *communes de plein exercice*, s'administrant comme les communes de France, mais comptant dans leur population un certain nombre d'indigènes, des *communes mixtes* où la population indigène domine, mais qui sont cependant administrées par des commissaires civils dépendant du préfet, enfin des *communes indigènes*, administrées par des bureaux arabes sous l'autorité du général commandant la division. L'ensemble de ces dernières communes forme dans chaque province le *territoire du commandement* et, de même que la réunion d'un certain nombre de communes administrées civilement constitue un arrondissement géré par un sous-préfet, plusieurs communes indigènes forment ensemble un *cercle* commandé par un officier. La population totale de l'Algérie s'élevant à 3,310,412 habitants, les territoires civils en comprennent 2,822,947 et les territoires du commandement 487,465; d'autre part, la population indigène dépasse le nombre de 2,300,000. On voit donc que le septième à peine de la population totale et le quart de la population indigène restent sous le régime militaire[1].

L'institution des bureaux arabes a soulevé jadis de longues et irritantes discussions : quelques aventures éclatantes leur avaient attiré la défaveur publique et pour bien des gens, bureau arabe était devenu synonyme d'exaction, de concussion, d'oppression et même de meurtre. Rarement l'opinion publique, coutumière de l'injustice, a été plus mal inspirée qu'en étendant à tous les officiers des bureaux arabes la réprobation qu'avaient méritée un très petit nombre d'entre eux. On ne se souvient plus guère aujourd'hui du capitaine Doineau, chef du bureau arabe de Tlemcen, condamné

1. Ces chiffres se rapportent à l'année 1882.

Digitized by Google

à mort le 23 août 1856, par la cour d'assises d'Oran, comme convaincu d'avoir fait assassiner, dans des circonstances particulièrement émouvantes, un des Arabes les plus considérables du pays, l'aga Si-Mohamed-ben-Abdallah, par lequel il craignait de voir dénoncer les concussions dont il s'était rendu coupable[1].

Avec le nom de Doineau on a pu en citer un ou deux autres comme ayant commis des actes moins sanglants mais aussi criminels peut-être. Mais à côté de ces deux ou trois noms, que de noms glorieux ou honorables sur la liste des officiers des bureaux arabes! Bosquet, Walsin-Esterhazy, Daumas, Chanzy, Margueritte, Beauprêtre, qui risqua cent fois sa vie au milieu des tribus arabes ou kabyles et qui finit, comme le commandant de Saint-Germain et tant d'autres, par tomber sous la balle d'un assassin... Et que de services rendus! C'est aux bureaux arabes, sans conteste, que nous devons en grande partie la conquête définitive de l'Algérie. « Ces officiers », dit un ancien et brave militaire, le capitaine Blanc, « ont été de merveilleux instruments de conquête et de pa-« cification, nos initiateurs aux lois et aux mœurs arabes, nos géo-« graphes et nos guides dans les expéditions... Ils ont fait plus et « mieux encore: ils ont fait redouter nos armes aux lieux mêmes « où elles n'avaient pas paru et fait aimer partout notre justice, « notre désintéressement et notre loyauté[2]. »

M. le procureur général de Royer, prenant la parole devant la Cour de cassation pour faire rejeter le pourvoi de Doineau, s'exprimait ainsi: « Après comme avant la condamnation de Doineau, « les bureaux arabes confiés à des mains qui en respecteront l'ori-

1. La diligence de Tlemcen à Oran, dans laquelle se trouvaient l'aga et son interprète, fut assaillie, à un quart d'heure de Tlemcen, par une bande de cavaliers arabes qui tuèrent, avec ces deux personnages, un des autres voyageurs de la même voiture. Un aga, Bel-Nadji, fut convaincu d'avoir présidé au meurtre, sous l'influence du capitaine Doineau, qui peut-être même assistait à l'attaque de la diligence. Les débats révélèrent des tripotages d'argent ou tout au moins des désordres administratifs qui firent le plus grand tort à Doineau et rejaillirent sur tous les bureaux arabes. Jules Favre, défenseur de Bel-Hadji, prononça, en guise de plaidoirie, avec cette âpreté haineuse qui faisait le fond de son talent, un réquisitoire violent contre Doineau. Bel-Hadji fut condamné aux travaux forcés pour 20 ans et Doineau à mort, mais cette dernière peine fut commuée en détention perpétuelle. Plus tard même, Doineau fut complètement gracié. Quelques personnes ont prétendu que le dernier mot de cette affaire n'avait jamais été connu, et que coupable de dilapidations, Doineau était innocent du meurtre de l'aga Si-Mohammed.

2. *Généraux et soldats d'Afrique*, p. 233.

Digitized by Google

« gine et le but, demeureront auprès des populations indigènes « un instrument utile d'influence et de civilisation. » Et le général Bedeau du fond de son exil, répondant quelque temps après à un journaliste belge, qui à propos de l'affaire Doineau attaquait les chefs de l'armée française, lui disait :

« Pour la première fois, peut-être, la conquête d'un grand pays « a été faite militairement sans valoir aux chefs conquérants un seul « avantage matériel. Tous dévoués à nos devoirs, nous compre- « nions que la régénération d'un peuple démoralisé serait la meil- « leure légitimation de notre conquête et la plus sûre garantie de « notre puissance. Tous, tant que nous sommes, administrateurs « de ce temps-là, nous n'avons jamais rien demandé, rien accepté, « rien pris. Voilà ce que je sais, voilà ce que j'ai vu. Il ne m'ap- « partient pas d'expliquer ce qui s'est accompli depuis cette épo- « que ; mais je connais mes anciens compagnons d'armes, mais « j'ai trop applaudi à leurs glorieux triomphes, pour ne pas me « croire autorisé de dire à l'opinion : Gardez-vous d'injustice ; et « pour un fait coupable, n'oubliez pas ce que vous avez donné « d'estime au noble courage, à la modération, au désintéressement « des soldats français [1]. »

En lisant ces paroles, nous nous rappelons involontairement le mouvement de superbe éloquence avec lequel le général Foy, cet homme d'une renommée si éclatante et si pure, défendit les généraux et les officiers de l'Empire des accusations portées contre eux : « Plus de cinq cents officiers supérieurs », dit-il, « ont eu « l'occasion de répéter le refus de ce général de la vieille monar- « chie, qui ne recevait de présents que du roi, son maître. L'his- « toire a célébré le désintéressement de Bayard qui convertit en « une dot pour la fille de Brescia la bourse remplie d'or qu'un « père effrayé étalait devant le vainqueur. Nous ne connaissons « pas un seul de nos officiers, de ces braves gens à l'habit usé et à « la chaussure percée, qui n'eût fait en pareille circonstance autant « que le chevalier sans peur et sans reproche. Notre puissance a « passé et les faits parlent. Les gouverneurs des royaumes et des « provinces envahies sont rentrés dans les rangs des citoyens. Où

1. *Les Causes célèbres. Procès de Doineau.*

Digitized by Google

« sont les champs acquis et les palais cimentés avec les larmes des « nations ? Peu d'entre eux possèdent un asile où reposer leur tête. « L'avoir des autres se compose de ce qui leur reste de largesses « accordées sans mesure pour récompenser des services rendus « avec un courage et un dévouement aussi sans mesure. Qu'ils « viennent donc, les détracteurs insensés de l'honneur national, et « qu'ils disent dans quel pays, après une guerre si longue et si « chanceuse, avec une absence totale de contrôle, sous l'influence « d'un maître indulgent par mesure et corrupteur par calcul, on « eût trouvé si peu de Verrès et tant de Curius...[1]. »

Qu'on nous pardonne cette longue digression, le sujet que nous venons de traiter tient une bien petite place dans l'organisation de l'armée française, mais tout ce qui touche à l'honneur de cette armée en tient une grande dans nos pensées et dans nos préoccupations, et quand nous voyons attaquer cet honneur dans le passé ou dans le présent, nous nous tenons pour obligé de le défendre.

Interprètes. — Le corps des *interprètes militaires* a une hiérarchie toute spéciale, sans aucun rapport ni correspondance avec la hiérarchie générale de l'armée : ce qui est assez naturel, puisque la qualité de Français n'est pas indispensable pour faire partie de ce corps. Il se compose normalement de 40 *interprètes* de quatre grades différents, et de 35 *interprètes auxiliaires*, affectés à l'Algérie pour le service des affaires indigènes. Plusieurs interprètes ont rendu dans cette colonie des services distingués. Il nous suffira de citer à cet égard M. Léon Roche, qui fut représentant de la France auprès d'Abd-el-Kader, après le traité de la Tafna, et qui suivit le maréchal Bugeaud dans toutes ses expéditions.

Dans les armées en campagne, les généraux en chef organisent le cadre des interprètes pour les besoins du service. L'existence de ce cadre est nécessairement passagère. Par arrêté en date du 5 octobre 1803, Bonaparte, alors premier Consul, avait constitué une compagnie de guides-interprètes, destinée à l'armée d'Angleterre. Les principales conditions à remplir pour être admis dans cette compagnie étaient de savoir parler et traduire l'anglais, avoir habité l'Angleterre et en connaître la topographie. Dans l'expédi-

1. *Histoire de la Guerre de la Péninsule*, t. I.

Digitized by Google

tion de Russie en 1812, M. Lelorgne d'Ideville accompagnait le quartier général en qualité de premier interprète.

Lors de l'expédition de Chine, en 1860, plusieurs interprètes furent attachés au corps expéditionnaire. L'un d'eux, M. d'Hérisson, a écrit l'intéressant journal de cette expédition. Quoique l'organisation actuelle de l'armée ne comporte pas un cadre permanent d'interprètes, il a été formé cependant un corps d'*interprètes de réserve,* destiné à servir en temps de guerre, et dont les membres sont généralement des officiers de réserve.

Pour terminer ce qui est relatif aux services auxiliaires de l'armée, il nous reste à parler du personnel affecté au service de la *justice militaire.* Cette partie de notre organisation a, du reste, subi peu de modifications dans ces derniers temps. On sait qu'à l'intérieur la justice militaire est rendue par des conseils de guerre et des conseils de révision. Dans les armées en campagne et dans les villes ou contrées où l'état de siège a été proclamé, il existe une troisième juridiction sommaire : les cours martiales. La procédure devant les conseils de guerre est analogue à celle qui est suivie pour les cours d'assises, l'instruction est confiée, après ordre d'informer, donné par l'autorité militaire supérieure, à des *officiers rapporteurs,* généralement choisis parmi les officiers en retraite et ayant pour adjoints des officiers de la garnison ; la mise en jugement ou l'ordonnance de non-lieu est prononcée, après une première instruction sommaire par le général commandant le territoire (autrefois le général commandant la division, aujourd'hui le général commandant le corps d'armée, en qualité de commandant du territoire de la région) ; l'accusation est soutenue par des *commissaires du Gouvernement,* nommés et choisis comme les rapporteurs, ayant appartenu mais n'appartenant plus à l'armée et auxquels peuvent être adjoints des officiers de la garnison. Les conseils de révision n'ayant pas à connaître des faits, mais étant appelés uniquement à se prononcer sur l'application de la loi par les conseils de guerre, n'ont pas de rapporteurs, mais seulement des commissaires.

Le service des greffes est confié à des officiers d'administration, formant la cinquième section des services administratifs de la guerre, et dont la situation militaire est la même que celle des

Digitized by Google

officiers des quatre premières sections. Le cadre comprend 42 *greffiers,* dont 3 *principaux* et 70 *commis-greffiers,* parmi lesquels sont pris les greffiers ; ils se recrutent eux-mêmes parmi les sous-officiers ou anciens sous-officiers ayant subi un examen *ad hoc.*

Quoique les cours martiales fonctionnent sans personnel spécial, c'est ici le cas de dire quelques mots de cette juridiction exceptionnelle, créée seulement dans les circonstances où la discipline relâchée ne peut être rétablie qu'à force de sévérité. Les cours martiales présentent un caractère essentiellement arbitraire, qui aurait besoin d'être régularisé par la loi. Faute de cette régularisation, la convocation des cours martiales engage la responsabilité des généraux en chef. En 1870, un décret du Gouvernement de la Défense nationale, daté du 2 octobre, établit une cour martiale dans chaque division active et dans tout corps de troupe, de la force d'un bataillon au moins, marchant isolément. L'officier du grade le plus élevé convoquait, sans instruction préalable, cette cour martiale, composée d'officiers et de sous-officiers pris par rang d'ancienneté. La procédure consistait uniquement à donner lecture de la plainte en présence de l'accusé, à entendre les témoins à charge, puis l'accusé et les témoins à décharge, s'il y en avait et s'ils étaient présents ; aucune plaidoirie n'était admise. Une seule question était posée : *Au nom de la patrie envahie,* le nommé un tel est-il coupable d'avoir..? Il n'était répondu que par oui ou non : la majorité simple décidait de la culpabilité. Au cas d'une condamnation, la sentence devait être exécutée le lendemain matin avant le départ des troupes, en présence du bataillon auquel appartenait le condamné ; il ne pouvait y avoir lieu ni à révision, ni à condamnation. L'application de ces mesures faite pendant le séjour du quinzième corps à Salbris, contribua beaucoup, il faut le dire, à l'établissement de la discipline dans l'armée de la Loire.

Le service des pénitenciers et des prisons militaires est confié à un double personnel : pour le commandement et la surveillance, d'une part ; pour l'administration, d'autre part. Le commandement est confié, dans les pénitenciers, ateliers de travaux publics et prisons importantes, à des officiers du grade de chef de bataillon ou de capitaine, détachés de leurs corps et placés hors cadre, et dans les prisons moins importantes, à des

Digitized by Google

adjudants sous-officiers, *agents principaux* ; la surveillance est exercée par des sous-officiers, qui ne comptent également dans aucun corps de troupe. L'administration des pénitenciers et ateliers est dévolue à des officiers comptables ; celle des prisons militaires à des adjudants commis-greffiers.

Dans une armée en campagne, il est établi généralement un ou deux conseils de guerre par division, et un pour le quartier général de corps d'armée ; il n'y a, le plus souvent, qu'un conseil de révision pour toute l'armée. A l'exception d'adjudants commis-greffiers, tout le personnel est pris dans l'armée elle-même.

GENDARMERIE.

Tout le monde connaît l'organisation de la gendarmerie départementale, répartie dans diverses localités par brigades à pied et brigades à cheval, dont l'ensemble constitue pour chaque arrondissement une lieutenance, pour chaque département une compagnie, pour chaque corps d'armée une légion portant le numéro du corps [1].

La *gendarmerie* comprend en outre une légion de *Garde républicaine*, composée de quatre bataillons d'infanterie et de quatre escadrons de cavalerie.

Depuis 1854, cette organisation a subi peu de modifications. Il existait sous l'Empire un escadron de gendarmerie d'élite (anciens gendarmes des chasses), et un régiment de gendarmerie de la Garde impériale. Ces corps ont disparu avec la guerre de 1870. Au début de cette guerre, il a été organisé deux régiments de gendarmerie à cheval et un régiment de gendarmerie à pied, affectés à la défense de Paris. Le régiment de gendarmerie à cheval s'est particulièrement distingué au combat de Châtillon, le 17 septembre 1870, où son chef, M. le lieutenant-colonel Allavène, fut grièvement blessé. Après la défaite de la Commune, ces régiments ont été dissous : une partie des hommes qui les composaient a été versée dans la Garde républicaine, un instant portée à deux régiments

1. Cette disposition est toute récente ; antérieurement au mois d'avril 1886, certains corps d'armée comprenaient deux ou même trois légions de gendarmerie portant toutes les numéros du corps d'armée, avec la qualification *bis* ou *ter*, s'il y avait lieu. Un décret présidentiel vient de réduire le nombre des légions de gendarmerie en l'égalant à celui des corps d'armée. (Écrit en mai 1886.)

Digitized by Google

commandés par un général de brigade ; une autre partie a servi à former le *régiment de gendarmerie mobile,* créé à Versailles pour la garde du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, et comprenant un fort bataillon à pied avec un escadron à cheval. Appelée plus tard à Paris pour la garde du Sénat, privée de son escadron à cheval, progressivement réduite dans le nombre de ses compagnies, la gendarmerie mobile a été définitivement supprimée après le vote de la loi de finances pour l'année 1885.

D'autres corps de gendarmerie, savoir un régiment à pied et un régiment à cheval, furent formés à Tours pendant la guerre ; mais la formation des régiments de Paris, succédant à celle des détachements envoyés à l'armée du Rhin, avait déjà épuisé la gendarmerie en lui prenant ses éléments les plus actifs ; aussi les deux régiments de Tours n'ont-ils pas donné à Beaugency, où ils faisaient partie de la colonne Camô, tout ce qu'on était en droit d'attendre d'eux. Ils étaient à ce moment à peine organisés, mais ils rendirent plus tard de grands services dans la retraite de la 2e armée de la Loire sur le Mans, et surtout dans la retraite du Mans sur Laval. Pendant que le régiment à cheval mettait de l'ordre dans les convois et ramenait les fuyards, le régiment à pied tenait jusqu'au dernier moment derrière le pont de Pont-Lieue avec deux mitrailleuses. Il perdait dans cette action *vigoureuse et utile,* dit le général Chanzy, deux officiers et quatre-vingt-trois sous-officiers, brigadiers et soldats. En outre de la formation de ces régiments, une autre cause avait déjà énervé la gendarmerie : un assez grand nombre de sous-officiers de cette arme avaient été nommés sous-lieutenants dans leurs armes d'origine, pour parer à la pénurie d'officiers dans laquelle on se trouvait. Généralement âgés et ayant quitté les régiments depuis longtemps, ils y rapportèrent plus de bonne volonté et de fidélité au devoir que d'aptitude à leurs fonctions. Assez médiocres officiers d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie pour la plupart, ils firent défaut dans la gendarmerie où était leur véritable place. Les mesures prises pendant la guerre de 1870 furent trop souvent précipitées pour être toujours rationnelles.

Par la nature de son recrutement et par les habitudes de son service dans lequel les hommes sont isolés, la gendarmerie n'est

Digitized by Google

pas faite pour fournir des régiments ; mais les détachements qu'elle a envoyés dans les corps d'armée et armées pour assurer le service de la prévôté ont toujours présenté, au contraire, une composition remarquable. Il le faut ainsi ; l'ordre si difficile à établir dans le territoire occupé par les armées, la direction et la surveillance des équipages dont la multiplication a souvent, en cas de défaite, amené des désastres, la protection des habitants contre le pillage et toute autre violence, reposent sur eux, leur énergie et leur activité doivent suppléer à leur nombre.

Dans la campagne de 1805 et dans toutes les autres campagnes du premier Empire, un détachement de 50 gendarmes était attaché à chaque corps d'armée, dont il formait l'extrême arrière-garde, pour ramasser les traînards. Dans la fatale retraite de 1813, après la bataille de Leipsick, la gendarmerie, sous les ordres du général Radet, grand prévôt de l'armée, parvint seule à rétablir un peu d'ordre dans les colonnes.

Pendant la guerre de 1870 (2e partie), chaque division d'infanterie avait sa prévôté, composée de trente-deux gendarmes à cheval, sous les ordres d'un officier. Toute portion de corps marchant isolément devait être accompagnée au moins de deux gendarmes et un brigadier. D'après le règlement actuellement en vigueur sur le service des armées en campagne, la gendarmerie a dans ses attributions la direction et la surveillance des équipages, la recherche et la constatation des crimes, délits et contraventions, la poursuite et l'arrestation des coupables, la police, le maintien de l'ordre, et particulièrement la police relative aux individus non militaires, aux marchands, aux vivandiers et aux domestiques qui suivent l'armée. Les sauvegardes sont sous la surveillance et la police générale des officiers de gendarmerie.

Il est peu de mots dans la langue française qui aient été plus détournés de leur signification première que ceux de gendarme et de gendarmerie. Les *hommes d'armes ou gens d'armes* qui formèrent sous le règne de Charles VII les premières compagnies d'ordonnance, firent donner sous Louis XIV le nom de gendarmerie à une partie de la cavalerie de réserve. Les gendarmes de la Garde, les gendarmes du Roi, les gendarmes de la Reine, les gendarmes du Dauphin, ceux d'Anjou, d'Orléans, de Bourgogne et de Berry,

Digitized by Google

eurent dans toutes les guerres de Louis XIV et de Louis XV un rôle magnifique, s'illustrant à Lens, à Marsaglia, à Malplaquet, à Fontenoy, à Raucoux, à Lawfeld enfin où, au plus fort de l'action, ils firent plusieurs charges furieuses qui décidèrent de la victoire.

La gendarmerie actuelle est l'héritière de la *maréchaussée,* dont le nom singulier provient de ce que cette milice à cheval dépendait directement des maréchaux de France, comme la *connétablie* avait dépendu du connétable. La maréchaussée fut supprimée par suite de l'impopularité qu'elle s'était acquise en remplissant fidèlement son devoir dans la répression des troubles de 1789 et de 1790. La gendarmerie fut créée par décret de l'Assemblée nationale en date du 22 décembre 1790 ; c'était d'abord un corps à la fois civil et militaire. Un corps de gendarmerie des armées fut formé un peu plus tard. Un autre corps fit partie de la garde des consuls, et la gendarmerie, réorganisée au début de l'Empire, eut pour premier inspecteur général, le maréchal Moncey. Les détachements de gendarmes aux armées, sous les ordres du grand-prévôt, rendirent les plus grands services. Seize escadrons de gendarmerie furent créés au mois de janvier 1810, pour garder les communications entre Bayonne et Madrid ; ils étaient forts de plus de 150 chevaux chaque. Les gendarmes de l'armée d'Espagne devinrent particulièrement célèbres à la suite de plusieurs rencontres où ils luttèrent avec succès contre la cavalerie anglaise. Au combat de Villadiego, en avant de Burgos, en 1812, où ils avaient été réunis en légion, ils anéantirent complètement les dragons rouges anglais qui, ne connaissant pas leur uniforme, les avaient chargés comme en se jouant. La célèbre défense de Monzon, petite place de la Navarre, en 1813, est due à un détachement de 80 gendarmes qui en formaient toute la garnison ; mais le plus beau fait à mettre à l'actif des gendarmes d'Espagne est sans contredit la résistance d'un poste de 40 d'entre eux, attaqué entre Irun et Ernani par la bande Mina, forte de 3,000 hommes, dans une simple grange crénelée que les Espagnols incendièrent. Cette résistance dura deux jours, au bout desquels les gendarmes, après avoir tué deux cents hommes à l'ennemi, furent enfin secourus et délivrés. Une lettre écrite par Napoléon au major général Berthier, au début de la campagne de 1812, montre bien l'importance que cet empereur attachait au

Digitized by Google

service de la gendarmerie en campagne. Après avoir fait observer que le nombre de 520 gendarmes est suffisant pour l'armée, et avoir prescrit de remplacer, dans certains emplois, tels que la garde des bagages, les gendarmes par des détachements de cavalerie, « un gendarme », dit-il, « n'est pas un homme à cheval : « c'est un agent qui doit être placé dans chaque poste, qui doit « être chargé de la police sur les derrières de l'armée et ne doit « être employé ni en sauvegarde, ni pour des escortes..... Pre- « nez de la cavalerie : deux ou trois cents hommes de cavalerie « de plus ou de moins ne sont rien, 200 gendarmes de plus assu- « rent la tranquillité de l'armée et le bon ordre. »

En Algérie, le maréchal Bugeaud prenait souvent comme escorte et comme troupe de réserve un escadron de gendarmes, et plusieurs fois ils s'illustrèrent par de brillants faits de guerre. La gendarmerie peut être fière de compter dans ses fastes le combat du 5 mai 1841, sur le Cheliff : 80 gendarmes, commandés par le capitaine Blocqueville, avec les gendarmes maures du capitaine, depuis général, d'Allonville, formaient ce jour-là l'avant-garde de la colonne ; cette avant-garde se heurta subitement à un corps de 600 cavaliers ennemis, dont 200 cavaliers rouges d'Abd-el-Kader. Il y eut alors une lutte homérique dans laquelle le capitaine Blocqueville fut tué et les gendarmes combattirent corps à corps, un contre trois, comme des lions, jusqu'à ce qu'ils fussent dégagés par le 1er régiment de chasseurs d'Afrique.

Aujourd'hui, les difficultés du recrutement de la gendarmerie, causées par la réduction de la durée du service, vont sans cesse en croissant ; à quelques exceptions près, les gendarmes ne sont plus ce qu'ils étaient il y a trente ans, c'est-à-dire d'anciens soldats ayant contracté pendant de longues années passées au régiment l'habitude invétérée de la discipline et de la fidélité à la consigne. Les exigences souvent contradictoires auxquellos ils sont soumis de la part des autorités civiles, ne trouvent pas toujours un contre-poids suffisant dans l'esprit militaire. Il est difficile d'exiger d'hommes, si parfaits qu'ils soient, exposés à être réprimandés ou même punis pour avoir fait leur devoir, de ne jamais subordonner leurs actes à des considérations étrangères à ce devoir. Aussi le service de la gendarmerie est-il devenu bien plus difficile qu'autrefois, et la société

Digitized by Google

doit savoir un gré infini à ceux qui continuent à être sa sauvegarde dans de pareilles conditions.

On a parlé à plusieurs reprises de retirer la gendarmerie au ministère de la guerre pour la placer dans les attributions du ministre de l'intérieur. On en parle moins à présent. Non seulement une telle disposition serait contraire au principe d'après lequel aucune force armée ne peut être soustraite à l'autorité du ministre de la guerre, responsable de la défense du pays, mais elle serait la mort de la gendarmerie qui deviendrait un simple corps de police. Les meilleurs officiers de l'arme le sentent si bien, qu'en toutes circonstances ils insistent pour faire appliquer aux gendarmes les mesures arrêtées pour les autres militaires. Ils ont tant d'occasions, nous disait un de ces officiers, de se fausser le jugement dans des positions qui ne sont pas bien nettes, qu'on ne saurait trop leur rappeler qu'avant tout ils sont soldats...

RÉGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE PARIS.

C'est en vertu du grand principe que nous invoquions tout à l'heure, que le régiment de sapeurs-pompiers fait partie de l'armée active. Il est considéré au point de vue militaire comme un régiment d'infanterie, dont les officiers concourent pour l'avancement avec ceux de toute l'arme.

En cas de mobilisation, une partie des réservistes qui en proviennent est versée dans les bataillons de chasseurs à pied.

Après les événements de 1870, la question s'est agitée de savoir si le régiment de sapeurs-pompiers, désarmé lors de la capitulation de Paris, recevrait de nouvelles armes. Ceux qui étaient d'un avis contraire invoquaient les dangers que court ou peut faire courir à l'ordre public une troupe disséminée par faibles portions dans la capitale, et vivant en permanence dans les quartiers les plus disposés à l'agitation. En fait, il ne paraît pas nécessaire d'avoir un fusil et de savoir s'en servir pour faire preuve de courage et d'agilité dans un incendie, mais on a pensé que l'armement d'une troupe est la condition première de sa discipline, et l'on a réarmé le magnifique régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

Digitized by Google

Nous pouvons affirmer toutefois que le gouvernement de M. Thiers ne s'était décidé à prendre cette mesure qu'après de longues hésitations [1].

ARMÉE COLONIALE. — ARMÉE D'ALGÉRIE.

Nous avons donné (chapitres II et III) la nomenclature des corps de troupe d'infanterie et de cavalerie affectés spécialement à l'Algérie et au service des colonies [2]. Des événements récents ont démontré la nécessité d'organiser et surtout de recruter dans des conditions particulières ces forces qui sont, pour ainsi dire, en dehors de l'armée destinée à protéger les frontières de la France; c'est là une question qui nous paraît mériter une étude particulière, se rattachant à l'examen général des cadres.

Il résulte, en effet, de l'expérience acquise dans les expéditions de Tunisie, du Sud oranais et du Tonkin : 1° que notre organisation militaire, établie dans la prévision d'une guerre européenne, ne se prête pas à la formation de corps expéditionnaires destinés à opérer au loin ; 2° que les jeunes soldats fournis par le service de quatre ans n'ont pas la force d'endurance nécessaire pour résister victorieusement à l'action des climats chauds; 3° que non seulement les officiers des troupes attachées à la marine demandaient avec instance à rentrer dans le droit commun par l'assimilation complète avec ceux de l'armée de terre, mais encore que l'effectif de ces officiers devenait insuffisant par suite du séjour prolongé dans les colonies, qui les rend, au bout de quelques années, peu propres au service de guerre.

En ce qui concerne la formation d'un corps expéditionnaire, on se trouvait en face de difficultés presque insurmontables, parce qu'elles se rattachaient aux bases mêmes de la nouvelle organisation militaire. Comment, en effet, mobiliser séparément un corps d'armée ou une division, si la loi ne le permet pas, et la loi le permettant, comment opérer cette mobilisation dans la pratique?

1. Nous pourrions même raconter comment le zèle d'un subordonné, prenant pour un ordre qu'il était tenu d'exécuter, l'invitation officieuse et irrégulière d'un officier général, avança l'exécution d'une mesure qui n'était pas encore arrêtée. La décision du Gouvernement consacra le fait accompli.

2. En supposant adopté par le Sénat le projet qui n'a encore été voté que par la Chambre des députés.

Digitized by Google

Supposons que l'on veuille mobiliser un corps d'armée, on rappellera dans la région de ce corps d'armée, sous les drapeaux, les hommes composant la disponibilité et la réserve, tandis que dans la région voisine on laissera les hommes des mêmes classes ou de classes plus jeunes parfaitement tranquilles. C'est ce qu'on ne fera jamais accepter au pays.

En face de cette difficulté, plusieurs systèmes furent proposés ; l'un consistait à prendre les bataillons nécessaires parmi les trente bataillons de chasseurs à pied, dont l'effectif de paix est plus considérable que celui des autres bataillons et qui n'entrent pas dans la composition des divisions d'infanterie, qui ne sont même pas tous rattachés aux corps d'armée. C'était supposer que les chasseurs à pied n'ont pas un rôle important à jouer au moment de la mobilisation. Un autre projet reposait sur le groupement des quatrièmes bataillons d'une même division en un régiment organisé dès le temps de paix, ce qui aurait donné 36 régiments nouveaux. La création de 36 états-majors de régiment était une opération trop coûteuse pour qu'on pût y songer[1]... Enfin, tous les systèmes mis en avant pour utiliser, soit les quatrièmes bataillons, soit les compagnies de dépôt, aboutissent à cette double alternative : ou grouper ensemble à titre de formations provisoires des éléments divers, c'est-à-dire former des régiments sans consistance, comme mille exemples l'ont prouvé, ou créer pour des formations permanentes des états-majors dispendieux. Ces systèmes furent donc tous repoussés et l'on sembla s'arrêter à une combinaison qui a été, à bien peu de chose près, partiellement mise en pratique tout récemment, lorsqu'il s'est agi de former une division de réserve pour le corps expéditionnaire du Tonkin. Désigner dans chaque corps d'armée un régiment, ayant en permanence ses quatre bataillons réunis ; prendre en cas de besoin deux bataillons de ce régiment, les compléter avec des hommes prélevés sur les sept autres régiments du corps d'armée, les mobiliser en les faisant passer sous le commandement du colonel ou du lieutenant-colonel (la moitié de ces régiments à deux bataillons étant com-

1. On vient cependant d'y songer et de présenter un projet de loi dans ce sens, comprenant même 40 régiments : *Guzman ne connaît pas d'obstacles.*

Digitized by Google

mandés par des colonels, les autres par des lieutenants-colonels); puis former immédiatement dans le régiment ainsi privé de deux de ses bataillons un cinquième bataillon avec les deux compagnies de dépôt, et préparer sur le papier la formation d'un sixième bataillon, pour le cas d'une mobilisation. Ce système a l'avantage de ne faire partir que des unités constituées, ayant de la cohésion et animées de l'esprit de corps, sans affaiblir sensiblement les corps d'armée mobilisés. Mais le meilleur de tous les systèmes consiste évidemment à ne pas faire d'expéditions lointaines.

En ce qui concerne l'armée d'Algérie, les quatrièmes bataillons composés de jeunes soldats, n'ayant entre eux aucun lien, n'avaient pleinement réussi ni en Tunisie, ni dans le sud de la province d'Oran; il avait fallu d'ailleurs, pour former le corps expéditionnaire de Tunisie, emprunter à l'armée d'Algérie des bataillons de zouaves et de tirailleurs indigènes. Une fois l'expédition terminée, le protectorat qui en était la conséquence, imposait, au point de vue militaire, les mêmes nécessités que l'occupation d'une des trois provinces formant le gouvernement de l'Algérie. Pour y subvenir, on se décida à créer un quatrième régiment de tirailleurs, un quatrième régiment de spahis, un deuxième régiment de la légion étrangère, un quatrième bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en même temps qu'à porter de 4 à 6 le nombre des bataillons de chaque régiment de zouaves et de 6 à 8 celui des escadrons de chaque régiment de chasseurs d'Afrique. On y joignit, en projet, un régiment d'artillerie à 4 bataillons, comprenant chacun 1 batterie montée, 1 batterie à pied, 2 batteries de montagne, et pour le train des équipages 4 escadrons de 4 compagnies. Pour compléter l'armée, des compagnies du génie, des détachements d'ouvriers et de pontonniers devaient être empruntés à l'armée continentale. Les nécessités de la guerre du Tonkin ont fait extraire de ce projet d'organisation la création immédiate du quatrième régiment de tirailleurs algériens et du deuxième régiment étranger; le reste du projet a été voté par la Chambre des députés, mais ne l'est pas encore par le Sénat[1]. Nous raisonnerons ce-

1. Il a même été retiré. L'histoire de l'armée française, avec ses changements incessants de ministres et d'idées ministérielles, est réellement bien difficile à écrire (mai 1886).

Digitized by Google

pendant comme si le projet était définitivement passé à l'état de loi. L'armée d'Algérie doit comprendre, dans cette supposition et en ne comptant pas les compagnies de discipline : 24 bataillons de zouaves, 16 bataillons de tirailleurs indigènes, 8 bataillons de la légion étrangère, 4 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 32 escadrons de chasseurs d'Afrique et 24 escadrons de spahis ; 4 batteries montées, 4 à pied, 8 de montagne et 16 compagnies du train des équipages, soit en tout 52 bataillons, 56 escadrons, 16 batteries et 16 compagnies du train. Comme le 19e corps d'armée possède, pour le cas de mobilisation, une brigade d'artillerie stationnée en France et qu'une brigade de cavalerie française paraît devoir rester en permanence en Algérie pour faire partie, au besoin, du 19e corps ; il est à penser qu'on pourrait, sans inconvénient, former le 19e corps d'armée sur le même pied que les 18 autres, tout en laissant en Algérie une force suffisante pour contenir le pays. Les régiments étrangers et indigènes, ainsi que les bataillons d'infanterie légère, ont d'ailleurs une composition élastique, c'est dire que le nombre des bataillons et des compagnies y est indéterminé.

La composition de l'armée d'Afrique étant réglée, il fallait en assurer le recrutement de manière à pouvoir attirer, ou du moins conserver dans ses rangs des soldats moins jeunes et plus vigoureux que ceux qui sont fournis par le service de quatre ans. On a pensé y parvenir par des rengagements avec primes et hautes payes, ouverts non seulement aux militaires de l'armée d'Afrique, mais à tous les militaires ou même aux anciens militaires ayant quitté le service depuis un certain temps. Les sous-officiers et soldats de l'armée d'Afrique seraient, en outre, admis à jouir d'une pension de retraite à partir de quinze ans de service.

L'*armée coloniale* existe déjà en fait, formée par les troupes de la marine et par les régiments, bataillons, compagnies ou escadrons indigènes organisés au Sénégal, au Tonkin, dans l'Annam et dans l'Inde ; mais la partie française de cette armée pèche par la composition des hommes qui sont trop jeunes, par celle des officiers, fatigués à la suite de longs séjours aux colonies, par l'exagération de l'effectif qui est la conséquence du roulement entre l'intérieur et les colonies et qui entraîne une dépense trop forte. On

Digitized by Google

a cru pouvoir remédier à tous ces inconvénients en incorporant l'infanterie et l'artillerie de marine dans l'armée de terre. C'est une question qui ne date pas d'aujourd'hui et qui a déjà donné lieu à bien des discussions. Il serait difficile d'imaginer plus de péripéties et de changements que n'en ont subi depuis le XVIIe siècle les troupes chargées de la garde des colonies, et de démêler au milieu de tous ces changements le moment précis où furent créés, à cet effet, des régiments spéciaux. Nous croyons cependant pouvoir affirmer que l'existence de troupes relevant du ministre de la marine et affectées aux colonies, ainsi qu'à la garde des ports militaires, date seulement de 1831. Dans le principe, ces troupes se bornaient à 2 régiments d'infanterie de marine, dont le nombre a été porté successivement à 3, puis à 4 et qui ont été eux-mêmes fortement augmentés par l'accroissement du nombre de compagnies. Jusqu'en 1854, ces régiments furent soumis, sans restriction, aux lois, ordonnances et instructions relatives aux troupes de ligne de l'armée de terre. Le décret du 31 août 1854, aux termes duquel était créé le quatrième régiment d'infanterie, porta une première atteinte à ce principe en admettant que le mode d'application aux troupes de la marine des lois, décrets et instructions concernant l'armée de terre, demeurait subordonné aux instructions spéciales du ministre de la marine. Le décret du 26 novembre 1869, par lequel le nombre des compagnies fut élevé à 140, alla plus loin encore. Il y était dit expressément que les dispositions relatives aux troupes de terre seraient applicables aux troupes de la marine, *seulement après décision du ministre de la marine.*

Il y eut donc, à dater de là, dans l'armée française, deux armées de terre, susceptibles d'être régies par des instructions différentes, savoir : l'armée du ministre de la guerre et l'armée de terre du ministre de la marine. Celle-ci comprend encore aujourd'hui et comprendra jusqu'au vote définitif du projet de loi adopté par la Chambre des députés :

1° 4 *régiments d'infanterie de marine,* à 45 compagnies, soit en tout 180 compagnies, ainsi que les troupes indigènes du Sénégal, du Tonkin et de l'Annam, dont nous avons donné l'état au chapitre II ;

2° Un *régiment d'artillerie de marine* qui, en 1882, comptait 27

Digitized by Google

batteries, plus 5 compagnies d'ouvriers d'artillerie et 1 compagnie d'artificiers ;

3° Un état-major général et des états-majors particuliers.

L'effectif de l'infanterie de marine s'élevait, en 1882, à environ 26,000 hommes et pouvait être porté à plus de 50,000 par l'adjonction de réservistes d'une qualité exceptionnelle, aguerris par de nombreuses expéditions. Celui de l'artillerie de marine montait à près de 5,000 hommes.

Les officiers de ces corps de troupe se plaignaient depuis longtemps d'être, vis-à-vis de la marine, dans une sorte de vasselage ; ils se considéraient comme victimes d'une injustice permanente, et les généraux eux-mêmes se regardaient comme occupant une position secondaire, privés d'initiative et d'autorité réelle. Tous demandaient avec instance la cessation d'un état de choses préjudiciable à leurs intérêts et à leur considération.

D'autre part, l'expérience avait démontré qu'après un séjour de trois ou quatre ans dans les colonies, même dans celles qui passent pour les moins malsaines, le rapatriement d'un Européen est indispensable et qu'entre deux séjours aux colonies, un repos d'au moins deux années en France est absolument nécessaire. Sans parler des hommes de troupe qui, avec la durée actuelle du service, ne font qu'un séjour aux colonies et sont presque toujours envoyés en congé à leur retour en France, les officiers répartis en nombre à peu près égal entre les colonies et la métropole, par suite des exigences du service, ne pouvaient ni restreindre la durée de leurs séjours à la limite voulue, ni espacer suffisamment ces séjours. Pour satisfaire à ces conditions, il aurait fallu doubler et même presque tripler leur effectif, mesure impossible à prendre en raison de la dépense qu'elle aurait entraînée et des difficultés qu'elle aurait créées pour le recrutement des cadres. Le nombre des officiers restait donc insuffisant ; de là, une mortalité considérable parmi eux, et pour la plupart de ceux qui résistaient un état de santé les rendant impropres à faire la guerre.

Le passage des troupes de la marine au ministère de la guerre parut être le seul remède à cette situation en permettant de faire porter le service des colonies sur un nombre considérable d'officiers.

On s'est alors demandé comment pourrait être effectué ce ratta-

Digitized by Google

chement. Les uns ont proposé de supprimer purement et simplement les régiments d'infanterie et d'artillerie de marine, pour affecter à tour de rôle chacun des 144 régiments d'infanterie de ligne et chacune des batteries des 38 régiments d'artillerie, au service des colonies. Ce système a été écarté comme créant, pour la mobilisation, des difficultés insurmontables. D'autres ont émis l'idée de conserver les corps spéciaux, mais sans particulariser le service des officiers qui rouleraient tous ensemble pour n'aller faire aux colonies que de courts séjours et ne les renouveler que sur leur demande. A cela on a objecté qu'un tel système aurait pour effet l'envoi dans les colonies d'officiers mal disposés à s'expatrier et l'énervement des cadres de l'infanterie, forcés de recevoir continuellement des officiers fatigués en même temps qu'habitués à l'oisiveté des pays chauds. Dans un ordre d'idées plus général, on a prétendu, et l'on aurait pu s'appuyer à cet égard sur plus d'un exemple, que l'administration des troupes détachées dans des pays lointains et appartenant au ministère de la guerre, tandis qu'elles se trouveraient, par l'intermédiaire des gouverneurs de colonies, dépendre du ministre de la marine, serait une source continuelle de conflits entre les deux départements. Quatre années de lutte entre l'illustre Montcalm et l'administration coloniale du Canada, dirigée par un gouverneur jaloux à l'excès de ses prérogatives n'avaient-elles pas abouti en 1759 à la perte de cette riche contrée encore aujourd'hui si française de mœurs et de langage. Malgré ces objections, l'idée du passage des troupes de la marine dans les attributions de la guerre a prévalu dans les conseils du Gouvernement et à la Chambre des députés.

On a écarté l'idée de la possibilité d'un conflit entre deux ministères ou même entre un gouverneur de colonie et un commandant de troupes à mille lieues de la métropole. Théoriquement, en effet, ces conflits ne devraient pas exister, et dans cette France si oublieuse de ses véritables gloires, on ne se souvient guère aujourd'hui du héros de Québec, opprimé par un intendant cupide et par un gouverneur incapable. On a pensé d'ailleurs que le désir de se soustraire à la vie monotone de certaines garnisons pour aller visiter des pays curieux, l'appât d'une solde plus forte, l'espoir d'un avancement plus rapide attireraient vers le service

Digitized by Google

aux colonies assez d'officiers de bonne volonté pour en garantir ceux qui, pour des motifs de santé ou de famille, pourraient le redouter. On a jugé que le séjour des colonies, loin d'habituer les officiers à l'oisiveté, élèverait leurs idées et les préparerait au commandement en les plaçant dans des positions supérieures à leur grade et en les exerçant à l'initiative.

Nous venons de parler pour l'infanterie de marine; la question est un peu différente pour l'artillerie qui, en outre du service des bouches à feu aux colonies et dans les batteries de côte des ports militaires et de l'entretien de son propre matériel, a de nombreuses et importantes attributions dont une surtout semble la rattacher à la marine par des liens indissolubles, savoir : la fabrication du matériel de l'artillerie pour la flotte et pour les batteries de côte des ports et rades militaires. Mais l'artillerie de marine doit suivre de toute nécessité le sort de l'infanterie et se fondre dans l'artillerie de terre avec son état-major particulier. D'autre part, la fabrication de l'artillerie navale ne saurait, pour bien des motifs, être confiée à l'artillerie de terre, de là une difficulté qui serait facilement levée par la création d'un corps d'ingénieurs d'artillerie de marine, chargé de cette fabrication. La constitution première de ce corps devant exiger un certain temps, le rattachement au ministre de la guerre sera forcément ajourné pour l'artillerie jusqu'à ce que cette opération soit terminée.

Une fois admis, le passage des troupes de la marine dans l'armée de terre occasionnerait une économie notable, tout en diminuant, au point de vue du recrutement, une charge qui paraît lourde aux populations.

Avant l'expédition du Tonkin, les 180 compagnies d'infanterie étaient ainsi réparties :

107 en France, avec un effectif d'environ 12,000 hommes;
73 aux colonies — 8,000 —

L'artillerie, sur 27 batteries, n'en comptait que 5 aux colonies.

Le nombre des compagnies stationnées en France n'était aussi élevé que pour faciliter le roulement. Le passage au département de la guerre supprime les difficultés de ce roulement; on pourrait donc ne conserver en France que des dépôts et laisser en permanence aux colonies les mêmes compagnies, renouvelées, pour les

Digitized by Google

hommes de troupe par le jeu régulier de la loi du recrutement, pour les officiers par les échanges avec les régiments de ligne. La nécessité de la garde des ports militaires, l'obligation d'avoir une réserve pour parer dans les colonies à des événements imprévus et de fournir en cas de mobilisation un appoint respectable aux divisions de l'armée de terre, ont décidé le maintien en France d'un certain nombre de compagnies. D'après des calculs qu'il serait trop long de reproduire ici, on a fixé le nombre des compagnies à 144 au lieu de 180, en les répartissant entre 4 régiments, ayant chacun 9 bataillons de 4 compagnies.

Le nombre des batteries a été fixé à 28, dont 6 montées ; on ne peut s'expliquer ce nombre de batteries montées que par des motifs indépendants du service des colonies.

Quant au mode de recrutement de l'armée coloniale, il serait, d'après le projet en discussion, le même que celui de l'armée d'Afrique avec des avantages de primes et de hautes payes plus considérables, avec la faculté accordée aux militaires de l'armée coloniale de passer, après sept ans de service, dans l'armée d'Afrique pour y attendre leur retraite. On espère par ces moyens atteindre un double but : composer l'armée coloniale d'hommes vigoureux, rompus aux fatigues et au métier de soldat, et se dispenser d'avoir recours aux contingents annuels.

Pour notre part, quand l'occasion s'en est présentée, nous avons soutenu avec une profonde conviction ces dispositions ou du moins le principe sur lequel elles reposent. Nous estimons que le service obligatoire a pour objet principal et pour ainsi dire unique, la défense du pays, et s'il convient à la majorité de la nation de rechercher par des moyens violents, l'agrandissement de son empire colonial, si même il est nécessaire et légitime qu'elle veuille défendre celles de ses colonies qui sont rattachées depuis de longues années à la métropole par des liens impérissables, ce double but doit être poursuivi à l'aide de forces spéciales recrutées dans d'autres conditions que l'armée continentale. Autrement, qu'on y fasse attention, il ne faudrait pas beaucoup d'expéditions comme celle du Tonkin pour dégoûter du service militaire des populations qui ne s'y résignent déjà que sous le coup de nécessités patriotiques. Un jeune homme qui, appelé par son âge à faire

Digitized by Google

partie du contingent annuel, est envoyé dans un régiment pour y apprendre le métier des armes et revient ensuite dans son village, préparé à défendre au jour du danger la frontière menacée, accomplit ainsi comme tous les citoyens le plus élémentaire des devoirs et paie à sa patrie la dette la plus sacrée. Lorsqu'un autre jeune homme, faisant partie du même contingent, est désigné par le sort pour aller prendre part à quelque expédition lointaine et périlleuse, lorsque, sachant à peine tenir un fusil, à peine habitué à la vie militaire, il est envoyé par delà les mers subir les atteintes d'un climat meurtrier, il remplit encore un devoir puisqu'il obéit à la loi, mais il se demande et sa famille se demande avec lui pourquoi c'est à lui et non pas à un autre que ce devoir a été imposé. Et s'il meurt là-bas, les siens maudissent la politique dont le hasard l'a fait victime.

Nous ne croyons donc pas faillir à cet esprit militaire qui est pour nous un héritage de famille et qui nous a inspiré toute notre vie, en disant hautement qu'une armée coloniale doit être composée d'hommes vigoureux et capables de supporter des fatigues exceptionnelles, ayant en outre contracté librement l'engagement de servir dans cette armée.

Le Gouvernement et la Chambre des députés semblent avoir partagé cet avis si l'on s'en rapporte au projet de loi voté par la Chambre, projet fondé sur le passage des troupes de la marine dans les attributions du ministre de la guerre et sur le mode de recrutement que nous venons d'exposer. Toutefois, en cas d'insuffisance des engagements et des rengagements, les effectifs seraient complétés par des prélèvements sur le contingent annuel en nombre correspondant aux besoins et d'après le tirage au sort, comme cela se pratique aujourd'hui. Suivant le projet de loi, l'état-major général et les états-majors particuliers des troupes de la marine seraient versés dans l'armée de terre comme ces troupes elles-mêmes. En plus des corps que nous avons déjà désignés, l'armée d'Afrique comprendrait 4 compagnies de fusiliers de discipline, et l'armée coloniale, 3 compagnies de discipline aux colonies, avec un état-major et un dépôt en France. Enfin, le choix des officiers à faire rentrer en France et la désignation de ceux à envoyer aux colonies feraient chaque année partie du travail d'inspection générale.

Digitized by Google

Le projet de loi présenté par le Gouvernement donnait aux régiments d'infanterie de marine, après leur passage à la guerre, le nom de régiments d'*infanterie coloniale*. Après une vive discussion, la Chambre des députés a préféré leur ancienne dénomination qui, déjà illogique sous le régime actuel, devient un non-sens absolu dans les conditions qui doivent résulter de la nouvelle loi. Une infanterie de marine est une troupe destinée à combattre à bord des navires de guerre, comme les *marines* anglais, comme nos marins fusiliers... Mais les motifs invoqués pour ne pas changer le nom de l'infanterie de marine, sont des motifs de sentiment qu'il est bien difficile de réfuter, parce que, nous l'avons dit nous-même plus d'une fois dans le cours de cette étude, le côté moral est toujours le point de vue dominant dans les questions militaires.

L'infanterie de marine a sa légende, fondée moins encore sur la constance avec laquelle on l'a vue lutter dans les colonies à la fois contre le climat et contre des peuplades barbares que sur les événements de 1870 et les souvenirs de Bazeilles. Pour ne citer qu'un exemple, la défense et la délivrance de Médine au Sénégal, en 1861, suffiraient pour illustrer une troupe. Mais le Sénégal est bien loin; les luttes de Sedan et de Bazeilles datent d'hier et ont eu lieu devant nous.

Avant le jour de la bataille de Sedan, la division de Vassoigne n'avait pas été, comme le reste de l'armée, atteinte dans son moral par la défaite de Frœschwiller. Combattant, ce jour-là, sous les yeux de l'armée de terre, elle était animée de ce feu sacré que donne l'esprit de corps et voulait montrer à ses rivaux de quoi étaient capables les régiments de la marine; elle fut admirable et surtout admirée. On n'a pas voulu laisser tomber le nom qu'elle avait ainsi glorifié. Elle qui demandait, dit-on, à grands cris, d'être séparée de la marine; elle tient à garder ce nom qui la rattachera à la marine au moins par des souvenirs communs, et les marins, qui ne demandaient, disait-on encore, qu'à être débarrassés d'elle, s'agitent à l'idée de lui voir prendre un autre nom que le leur... Tout cela prouve qu'il faut laisser à la marine les troupes de marine; aussi bien nous ne comprenons pas trop les troupes des colonies aux ordres du ministre de la guerre, quand c'est le

Digitized by Google

ministre de la marine qui commande dans les colonies. Nous ne comprenons pas davantage les troupes chargées de la défense des ports militaires aux ordres du ministre de la guerre, quand cette défense est dirigée par le ministre de la marine. Nous voulons avant tout l'unité du commandement.

Si Montcalm a succombé et si le Canada a été perdu pour la France en 1759, c'est que Montcalm commandait aux troupes, tandis que le marquis de Vaudreuil tenait dans ses mains tous les moyens de faire vivre ces troupes. Si le siège de Sébastopol a duré aussi longtemps, c'est que pour la moindre opération il fallait une entente préalable entre les généraux Raglan et Canrobert, les amiraux Hamelin et Dundas. Et si l'expédition de Chine a complètement et promptement réussi en 1861, c'est que le général Montauban étendait son autorité sur toutes les forces de terre et de mer. Nous ne voyons donc pas de milieu entre ces deux solutions : ou enlever à la marine les colonies et la défense terrestre des ports et rades militaires en lui retirant du même coup ses troupes de terre, ou lui laisser ses troupes en lui maintenant les colonies et la défense des côtes.

Ajoutons cependant que, suivant nous, faire concourir le ministre de la marine à la défense du territoire est absolument contraire au principe de l'unité et de la responsabilité, et qu'il ne doit y avoir qu'un seul ministre chargé de cette défense, le ministre de la guerre. Le commandement en chef exercé à terre et en territoire français par des amiraux, nous a toujours semblé une anomalie ; bien plus une source de conflits et de complications, peut-être même une cause de désastres, malgré le bon vouloir et le dévouement des uns et des autres.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

CADRES DE RÉSERVE. — ARMÉE TERRITORIALE. — TROUPES AUXILIAIRES.

Cadres de réserve. — Leur nécessité avec le système actuel de réserves. Leur composition. — Officiers généraux. — Exemples de généraux âgés : Blücher, Deroy, Sowarow, Radetzky, Dagobert, Dugommier, etc. — Guerre de 1870. — De Blois, de Pointe de Gévigny, d'Aurelle. — Décrets du 13 octobre et du 3 novembre 1870. — Armée auxiliaire, grades provisoires. — Souvenirs de 1792 et de 1793. — Les généraux révolutionnaires. — Valeur des cadres de réserve.

Milices et gardes nationales. — Anciennes milices provinciales. — Ordonnance de 1736. — Vicissitudes et suppression des milices. — Vétérans de Gouvion-Saint-Cyr. — Opinion du général Morand. — Garde nationale mobile et loi de 1868. — Histoire de la garde nationale. — Les gardes françaises en 1789. — La fédération en 1790 et en 1791. — Les volontaires de 1791. — Opinion des généraux du temps.— Batailles de Valmy et de Jemmapes. — Les volontaires de 1792. — *La Patrie en danger.* — Désertion des premiers volontaires. — Les fédérés. — Réquisition. — Carnot. — La levée en masse. — Amalgame des troupes de ligne et des bataillons de volontaires. — L'armée de la République. — Les gardes nationales en Vendée. — Le 13 vendémiaire. — Les gardes nationales sous l'Empire. — Expédition des Anglais dans l'île de Valcheren. — Les cohortes de 1813. — Mayence. — Bataille de la Fère-Champenoise. — Campagne de 1815. — Belfort.— La Restauration. — Révolution de Juillet. — Loi de 1831. Titre VI, sur les bataillons mobilisables. — La garde nationale de Paris en 1870. — Le siège. — Les fédérés. — La Commune. — Suppression de la garde nationale. — Mobilisés de province. — Camp de Conlie. — Bataille du Mans. — La Tuilerie. — Ordre du jour du général Faidherbe. — Les camps d'instruction. — Combat de Monnaie. — Gardes nationales sédentaires. — Saint-Quentin, Ballon, Châteaudun.

Garde nationale mobile. — Appel à l'activité le 15 juillet 1870. — Formation de régiments. — Les mobiles parisiens aux camps de Châlons et de Saint-Maur. — Affaire du Bourget. — Les mobiles des départements à Paris. — Les mobiles en province. — Bagneux, Vallière, Villepion, Loigny. — Les mobiles de la Sarthe. — Pertes de la garde nationale mobile pendant la guerre. — Ordre du jour du ministre Le Flô. — Le devoir accompli. — La lassitude à la guerre. — Les jeunes troupes se découragent plus facilement que les vieilles.

Création de l'armée territoriale en 1873. — Infanterie, cavalerie, artillerie, génie, train. — Organisation. — Cadres.

Troupes auxiliaires. — Forestiers, douaniers, sapeurs-pompiers, bataillons scolaires.

Francs-tireurs. — Anciens partisans. — Feuquières. — Coup de main de Savillan. — M. de Mélac. — Croates et Pandours. — Opinion de Frédéric II. — Corps de Fischer et de Grassin. — Les francs-tireurs en 1792. — Les abus —

Digitized by Google

Miquelets. — Basques. — Barbets. — Chouans et contre-chouans. — Les guérillas espagnoles. — Les deux Mina. — Le convoi de Salinas. — Les Tyroliens. Andreas Hofer et le maréchal Lefèbvre. — Les miquelets au service de la France. — Les Cosaques en 1812. — Corps francs en Silésie. — Surprise de Sagan. — Le major Schill à Stralsund. — Campagne de 1813. — Tettenborn. — Lutzow. — Von Colomb. — Czernicheff. — Prise de Cassel. — Corps francs des Vosges en 1814. — Un décret de 1815. — Les francs-tireurs de la Moselle à Longwy. — Guerre de 1870. — Les francs-tireurs à Paris et dans les départements. — Abus. — Les chasseurs à pied de la garde nationale mobile. — Services réels rendus par les francs-tireurs. — Combats de Binas et de Varize. — *Francs-tireurs de Saint-Denis* et *tirailleurs girondins*. — Les zouaves pontificaux ou *Volontaires de l'Ouest ;* M. de Charette. — Batailles de Loigny et du Mans. — *Les francs-tireurs de Paris ;* Lippowski. — Surprise de Viabon. Varize, Châteaudun, Alençon. — *Les Volontaires vendéens* de Cathelineau. — La forêt d'Orléans. — *Chasseurs des Vosges*. — Le pont de Fontenoy. — La Lorraine châtiée. — Les francs-tireurs ont-ils été utiles pendant la guerre ? — Défense du territoire. — Une lettre de Davout en 1815. — La défense locale est-elle possible ? — Exemple de l'Espagne. — Opinion des généraux français sur la conduite des Espagnols. — Atrocités et représailles. — Un arrêté de Mina. — Différence entre l'Espagne et la France. — Rien ne manque à la France pour se défendre. — *Des hommes libres sont des lions chez eux*. — Détachements de volontaires choisis dans les corps de troupe. — Kléber à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Les éclaireurs du capitaine Bernard à l'armée de Chanzy. — Les éclaireurs de la vallée de Baïdar.

Appendice. Les régiments de marche en 1870 — Les vieux régiments. — Formation des régiments de marche. — Combat de Pourpry et bataille de Loigny. — L'enthousiasme patriotique doit être soutenu par une bonne organisation militaire.

CADRES DE RÉSERVE.

Nous avons vu au chapitre du recrutement comment sont constituées les réserves qui, en cas de guerre, viendraient tripler l'effectif de l'armée. Ces réserves sont aujourd'hui entièrement composées d'hommes plus ou moins exercés : mais il a fallu longtemps pour en venir là. Un député disait lors de la discussion de la loi de 1818 : « Une réserve décrétée par anticipation me paraît fort « inutile en France, où tout homme devient un bon soldat avant « même que les soldats des autres nations aient pu apprendre la « marche militaire. » Pendant longtemps, les théoriciens qui prétendaient que, pour défendre le pays, il suffisait aux citoyens de voler à la frontière avec un fusil, n'ont pas dit autre chose. Certaines gens en reviendraient volontiers là, mais dès 1818 un ministre de Charles X, répondant au discours dont nous venons de citer un passage, s'écriait avec un grand bon sens : « On dit

Digitized by Google

« qu'en cas de danger, à la voix du Roi la France se lèverait tout « entière. Je le crois! mais les États se fondent et se consolident « sur des institutions positives et non sur des données plus ou « moins problématiques [1]. »

A ce point de vue, notre système actuel de réserves présente toute garantie.

La création de cadres de réserve constitue, en outre, un des progrès les plus essentiels de notre organisation militaire. Sans cette création, l'accroissement considérable donné à l'armée et la mise en ligne d'effectifs nombreux auraient nécessité l'entretien de cadres d'officiers hors de proportion avec les ressources budgétaires et augmenté outre mesure le nombre des hommes enlevés à la vie civile. En ce qui concerne les cadres inférieurs, si l'on avait voulu conserver les mêmes effectifs sur le pied de paix et sur le pied de guerre, on se serait trouvé dans la presque impossibilité de les former en temps de paix, tandis qu'en cas de mobilisation les corps de troupe auraient été encombrés de réservistes gradés.

Les cadres de réserve comprennent :

I. Pour l'état-major général, les officiers généraux passés à la section de réserve et ceux qui, étant retraités sous le régime de la loi de 1878, restent pendant cinq ans à la disposition du ministre de la guerre.

II. Pour les officiers, les catégories suivantes :

1° Les officiers retraités dans les conditions ci-dessus;

2° Les officiers démissionnaires qui, en raison de leur âge, sont encore astreints au service dans l'armée active ou dans sa réserve [2] et ceux qui ayant atteint la limite du service obligatoire, demandent à continuer de servir;

3° Les anciens élèves de l'École polytechnique et de l'École forestière, admis dans un service public et pourvus en droit d'un grade correspondant à leur emploi;

4° Les anciens élèves de ces mêmes écoles ayant satisfait aux examens de sortie, sans être classés dans un service public. — Sous-lieutenants de droit;

5° Les anciens sous-officiers signalés par les inspecteurs géné-

1. M. de Villèle, séance du 2 février 1818.
2. Le grade d'officier n'est pas de droit pour cette catégorie.

Digitized by Google

raux lors de leur passage dans la réserve, comme capables d'être nommés officiers ;

6° Les anciens engagés conditionnels, ayant servi deux ans et subi à leur avantage l'examen qui leur est imposé.

III. Pour les cadres inférieurs, tous les réservistes anciens sous-officiers, ou nommés sous-officiers en quittant l'armée active.

Le nombre d'officiers de réserve jugé nécessaire s'élève à environ 10,500 ; ce cadre tend à se compléter au fur et à mesure des admissions à la retraite prononcées dans les conditions de la loi de 1878. Toutes les personnes appartenant aux catégories ci-dessus n'entrent pas d'ailleurs dans la composition des cadres de réserve, car certaines de ces catégories, notamment celle des officiers retraités, doivent aussi fournir des officiers pour l'armée territoriale.

Pendant la guerre de 1870, presque toutes les divisions et subdivisions de l'intérieur ont été commandées par des officiers généraux du cadre de réserve ; mais l'expérience a fait voir que, pour les commandements actifs, il fallait user avec discernement de cette ressource. Tous les hommes n'ont pas à 73 ans la verdeur dont Blücher fit preuve dans la campagne de 1815, ni à 80 ans la force de santé du général bavarois Deroy, blessé mortellement à la première bataille de Polosk le 18 août 1812, ni à 70 ans l'énergie de Sowaroff luttant en Suisse contre Lecourbe et Masséna, ni à 83 ans surtout la force de volonté de Radetzki, brisant dans les plaines de Novare la résistance de l'armée piémontaise. On est fort étonné quand on voit, dans l'histoire des guerres de la République, l'âge de certains généraux réputés *vieux* : le *vieux* Dagobert, général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, est mort à 58 ans ; il paraissait à la vérité plus âgé que cela : avec sa couronne de longs cheveux blancs et sa démarche fatiguée, on lui aurait donné 75 ans ; Dugommier qui lui succéda et passait pour un vétéran, fut tué à la bataille de la Montagne-Noire, n'ayant aussi que 58 ans ; Duval, que Dumouriez, dans ses *Mémoires*, traite de vénérable, était né en 1736 et avait 56 ans en 1792. Le duc de Dantzick, que Thiers appelle constamment le vieux maréchal Lefebvre, était né en 1755 et n'avait pas 60 ans lorsque finit l'empire. Serrurier datait de 1742, Kellermann de 1735. Le premier ne figura plus sur le champ de bataille après la campagne de 1799, pendant la-

Digitized by Google

quelle il avait 51 ans, et fut nommé en 1801 gouverneur des Invalides; le second, dont à la rigueur on pourrait invoquer l'exemple, rendit, jusqu'en 1813, d'éminents services, mais toujours dans des commandements de seconde ligne, où l'Empereur sut utiliser ses talents d'organisateur; à partir de l'année 1800, il ne fit plus la guerre active.

Ce n'est pas seulement la décadence physique résultant de l'âge qui cause l'infériorité relative des généraux rappelés de la retraite ou de la réserve après plusieurs années de repos; ce qui les diminue aux yeux des troupes, et surtout des officiers dont ils viennent prendre le commandement, c'est une sorte de dépréciation, nous serions tenté de dire : déconsidération, plus ou moins justifiée par leur ignorance des changements survenus pendant leur repos. Ils ne sont plus *dans le ton,* et la plupart des jeunes officiers sont beaucoup plus tentés de rire d'eux que de les prendre au sérieux. En 1830, on fit sortir de la retraite un maréchal de camp du nom de Cassan, qui avait été en 1813 un héros. Bloqué dans Pampelune par les Anglais et les Portugais, il s'était défendu avec énergie et n'avait rendu la place qu'à la dernière extrémité, lorsque plusieurs de ses soldats étaient déjà morts de faim. Mis de côté sous la Restauration, il fut rappelé à l'activité après la révolution de Juillet et envoyé en Afrique pour gagner sa troisième étoile. Les jeunes officiers d'état-major, protégés de M. de Bourmont, l'accueillirent avec des rires, et comme il était vieux et usé, ils trouvèrent très joli de le nommer *Cassé.* Pas un d'eux peut-être, et pas même l'historien qui raconte ce mot, le trouvant très joli, ne connaissait l'histoire du blocus de Pampelune.

En 1870, le général de Blois de la Calande, qui avait 68 ans et qui exerça le commandement de l'artillerie du 15e corps, donna à toute l'armée de la Loire l'exemple du dévouement, de l'énergie et de l'activité ; c'est à ses conseils sur le mode d'emploi de l'artillerie que revient une bonne part de la victoire de Coulmiers. Le général de Pointe de Gévigny, qui commandait à Nevers des troupes disparates, déploya toute l'ardeur de la jeunesse, et dirigea, dit M. de Freycinet, des expéditions « hardies jusqu'au cœur de l'ennemi », allant couper le pont de la Roche-sur-l'Yonne, ou surprendre les Prussiens à Gien, et se préparant à pousser plus loin,

Digitized by Google

lorsque l'armistice fut signé à Paris[1]. On doit signaler aussi le général Ladreyt de la Charrière, sorti du cadre de réserve pour commander une brigade d'infanterie et blessé mortellement à Montmesly, le 30 novembre ; enfin, au-dessus de tous, il faut citer le vainqueur de Coulmiers, le général d'Aurelle de Paladines qui, âgé de 67 ans, était depuis deux ans au cadre de réserve quand il vint prendre le commandement du 15e corps d'armée, « mettant », dit le général Chanzy, « son énergie, son expérience « et ses hautes capacités militaires au service du pays ».

Mais, pour entraîner la cavalerie à Coulmiers, un jeune général eût mieux valu cent fois qu'un divisionnaire expérimenté et habile jadis dans l'art de faire évoluer quatre régiments sur le champ de manœuvres de Lunéville. Ce sera toujours, pour ceux qui étaient au courant des combinaisons projetées et des espoirs conçus, un sujet d'amers regrets que le souvenir de cette nombreuse et belle cavalerie restant immobile en face des batteries ennemies, décimée par un feu meurtrier, au lieu de manœuvrer pour fermer le cercle dans lequel on voulait enserrer l'armée bavaroise, puis disparaissant du champ de bataille, au point de ne pouvoir, le lendemain, poursuivre l'ennemi vaincu. On peut juger de ce qu'auraient fait alors ces beaux escadrons, dirigés par un chef entreprenant, lorsqu'on voit 45 cavaliers d'escorte, conduits par un officier d'état-major, ramenant de leur poursuite 2 pièces, 25 caissons, 30 voitures de bagages et 130 prisonniers.

L'application de la loi de 1878 a, comme nous l'avons déjà dit, supprimé presque complètement le cadre de réserve. Les généraux retraités devront servir en temps de guerre, les divisionnaires jusqu'à 70 ans, les brigadiers jusqu'à 67. Il est probable que tous les commandements à l'intérieur leur seront à très peu près donnés. Plusieurs d'entre eux seront même employés, sans doute, dans des corps d'armée de réserve, et comme les généraux d'Aurelle de Paladines et de Blois au 15e corps, de Pointe de Gévigny à Nevers, Ladreyt de la Charrière à Paris, feront encore profiter le pays de « leur énergie, de leur activité et de leurs capacités militaires ; » mais pour la cavalerie, qu'on se souvienne de Coulmiers !

1. De Freycinet, *la Guerre en province*, p. 293.

Digitized by Google

Pendant cette même guerre de 1870, les cadres firent défaut, surtout en province. Ils avaient été, comme les canons, pris à Sedan et à Metz ou enfermés dans Paris. Pour y suppléer, on admit d'abord les officiers retraités à reprendre du service ; ils gagnèrent à cela, presque tous, de se retirer une seconde fois, après la guerre, avec le grade supérieur. D'anciens officiers démissionnaires revinrent aussi prendre place dans les rangs de l'armée ; nous en connaissons plusieurs qui se signalèrent par une brillante conduite, obtinrent de l'avancement et demandèrent, après la paix, à rester au service, prouvant ainsi que le métier militaire a du bon. Pour se procurer des généraux et des colonels, on imagina les grades provisoires. Par un premier décret, en date du 13 octobre 1870, motivé sur les traditions de 1792, les lois sur l'avancement furent suspendues, et la faculté fut donnée au Gouvernement de conférer des grades à des personnes étrangères à l'armée. Un second décret, rendu le 14 octobre, institua, à côté de l'armée régulière, l'armée auxiliaire, comprenant les gardes nationales mobiles, les mobilisés, les francs-tireurs, etc..., avec cette clause que les deux armées pourraient être fusionnées à tout instant, selon les besoins de la guerre et que les officiers exerceraient indifféremment leur commandement dans l'une et l'autre armée, sans distinction aucune de leur origine. Enfin, un troisième décret vint, le 3 novembre, modifier assez heureusement celui du 13 octobre, en portant que les nominations faites dans l'armée régulière, en dehors des conditions légales de l'avancement, seraient établies *à titre provisoire* et pourraient être rendues définitives à tout instant, à la suite de quelque action d'éclat ou de services exceptionnels.

Ces trois décrets renferment tout le secret de l'avancement et de la formation des cadres d'officiers pendant la guerre. C'est ainsi que les colonels ou lieutenants-colonels de Sonis, Loysel, Billot ont été nommés généraux de division à titre provisoire, qu'un chef d'escadron d'artillerie, M. Perrin, a pu commander une brigade de l'armée de l'Est au titre auxiliaire et qu'au même titre, un capitaine d'état-major, Crémer, a commandé en chef à la bataille de Nuits. Il est impossible, d'ailleurs, d'imaginer une bigarrure pareille à celle qui résulta dans les armées, de ces nominations faites à des titres si divers. Pour ne parler que des corps

Digitized by Google

d'armée, des divisions et des brigades, il eut des corps d'armée commandés, l'un par un amiral, qui eut le bon esprit de ne pas changer un titre illustré par lui sur terre comme sur mer [1], d'autres par des généraux à titre provisoire (généraux Billot, de Sonis, Loysel, au Havre) et par de vrais généraux de division; des divisions commandées par de vrais généraux de division, par des généraux de division à titre provisoire, par des généraux de division de l'armée auxiliaire, par des généraux de brigade réguliers, provisoires ou auxiliaires; des brigades commandées par des brigadiers, des colonels ou des lieutenants-colonels de ces trois catégories [2], etc.

Et que de bizarreries ! Un lieutenant de vaisseau démissionnaire est nommé capitaine d'artillerie ; par ordre du délégué au ministère de la guerre, on établit sa lettre de service, et quand on demande au cabinet du ministre son adresse pour lui expédier cette lettre, le cabinet répond : inutile, il est nommé général de brigade.

Un capitaine d'artillerie, également démissionnaire, se présente pour reprendre du service ; on le nomme chef d'escadron à midi. Il revient à cinq heures annoncer que Gambetta a fait de lui un général de division... *in partibus,* car il n'a jamais rien commandé et n'a guère exercé les fonctions de son grade que chez le payeur.

Eh bien ! tout cela se fond à distance, c'est-à-dire après quinze ans passés, dans ce fait qui a été grand, quoi qu'on en dise, la défense nationale. Tout bien considéré, ces avancements au titre provisoire ou au titre de l'armée auxiliaire ont eu leur bon côté ; ils ont empêché des nominations qui, faites à titre définitif, auraient pris un caractère quelquefois fâcheux. La paix et le temps ont tout régularisé. Quelques-uns des avancements provisoires étaient justifiés et ont été maintenus par la commission des grades [3] ; d'autres, provisoires ou définitifs, ont été annulés par cette même commission, qui avait certainement l'intention d'être impartiale, mais qui était singulièrement composée pour juger des ser-

1. Amiral Jauréguiberry, commandant le 1er corps.
2. Voir dans la 2e *Armée de la Loire,* par le général Chanzy, les tableaux donnés aux pages 515 et suivantes.
3. Commission nommée dans le sein de l'Assemblée nationale en 1871, et présidée par le général Changarnier.

Digitized by Google

vices et des aptitudes militaires. Qu'importe ! Tous, aujourd'hui, exclus ou favorisés, sont à peu près au même point. Tous, dans quelques années, auront disparu, et il restera la France que tous également avaient défendue et que leurs successeurs, plus favorisés qu'eux par le sort, auront peut-être le bonheur de replacer à son rang.

Le décret du 13 octobre 1870, qui suspendait le cours régulier de l'avancement, invoquait le souvenir des prodiges de 1792. Il y a là tout au moins un léger anachronisme. Les généraux de 1792, Dumouriez, Kellermann, Beurnonville, Valence, Stengel, Biron, Custine, Anselme, Dampierre, Dillon, Montesquiou étaient tous des généraux ou des officiers supérieurs de l'ancienne armée, régulièrement nommés[1]. Quant aux officiers, ceux des troupes de ligne étaient loin d'avoir tous émigré, témoin : Aubert-Dubayet, Berthier, Bouchotte, Carnot, Chasseloup-Laubat, d'Hautpoul, Eblé, Grouchy, Gudin, Houchard, Kilmaine, Macdonald, Moncey, Nansouty, Saint-Hilaire, Sainte-Suzanne, Serrurier, et pour remplir les vides faits par l'émigration, les vieux régiments possédaient des sous-officiers tels que Hoche, Murat, Ney, Soult, Grenier..... Les officiers des bataillons de volontaires (nous ne parlons que des volontaires de 1791) étaient généralement d'anciens officiers, sous-officiers ou soldats de l'ancienne armée, principalement sortis des troupes provinciales qui venaient d'être licenciées ; tels qu'Augereau, Davout, Delmas, Kléber, Friant, Jourdan, Lecourbe, Lefèbvre, Masséna, Mortier, Oudinot, Pérignon, Vaubois, Victor[2]. Il faut lire, dans les *Mémoires* de Dumouriez, l'étonnement manifesté par le prince de Hohenlohe au général Duval en voyant dans l'armée française tant d'officiers « polis et décorés ». Le général Duval, un vétéran de l'armée royale, répondit au prince que la plupart des généraux avaient fait sous la monarchie une ou deux guerres... C'est plus tard, en 1793, que le parti révolutionnaire fit périr sur l'échafaud Custine et Beauharnais, généraux en chef,

1. Il y eu cependant quelques exceptions, telles que celles de l'aventurier péruvien Miranda, nommé, par l'influence de Pétion, maréchal de camp d'emblée, et de Westermann, ancien soldat de cavalerie, nommé adjudant général après la journée du 10 août à laquelle il avait pris une grande part.

2. Voir l'excellent livre de M. Dussieux : *l'Armée et la France*, 3e volume, appendice.

Digitized by Google

l'un après l'autre, de l'armée du Rhin, qui n'avaient pas marché au secours de Mayence; de Flers, un jeune général de 36 ans, qui avait fait preuve de talent dans les Pyrénées-Orientales et sagement résisté aux Espagnols, dans le camp de l'Union, mais auquel on reprochait de ne pas être sorti de ce camp pour attaquer l'ennemi; Brunet, le commandant en chef de l'armée d'Italie, brave homme, excellent patriote, adoré de ses soldats, mais n'ayant pu faire l'impossible; Houchard, ancien officier de cavalerie, plébéien, ardent révolutionnaire, vainqueur à Hondschoote, ayant manqué de vigueur après sa victoire; Biron, bon général, mais grand seigneur et ami du duc d'Orléans, etc. Les successeurs de ces généraux furent: Rossignol, nommé colonel dans une émeute et général en chef après avoir commandé deux mois une division de gendarmerie, dont les représentants du peuple à l'armée de La Rochelle disaient dans un rapport: « Il fait enfoncer les portes « des caves pour s'approprier leur contenu, bien qu'il passe les « journées à boire au cabaret avec le premier venu »; Léchelle, dont le seul titre était celui de jacobin, ignorant et lâche, dit Kléber, et qui ne parut jamais au feu; Doppet, ancien garde française et docteur en médecine; Carleng qui, de chef d'escadron passé en un jour général en chef de l'armée du Rhin, perdait les lignes de Wissembourg et dont Carnot débarrassait l'armée en le faisant arrêter; Carteaux, qui se montra si grotesque au siège de Toulon; le fameux brasseur Santerre, Henriot, Ronsin et autres sans-culottes. « Si ce système eût eu quel- « ques semaines de durée de plus », dit Saint-Cyr, « il assurait « aux ennemis la conquête de la France. » Ce ne sont pas là sans doute les précédents que prétendait invoquer la délégation de Tours, dans l'exposé des motifs de son décret du 13 octobre 1870, mais probablement celui de Carnot, appelant à la tête des armées, à la fin de 1793 et en 1794, les officiers les plus capables. Seulement deux années de guerre avaient déjà permis à cette époque de distinguer les Hoche, les Desaix, les Saint-Cyr, les Marceau; tandis qu'en 1870 il fallait s'en rapporter au hasard.

Pour en revenir à notre sujet, le cadre des officiers de réserve est composé d'éléments assez disparates, les uns trop vieux, les autres trop jeunes ou du moins trop peu expérimentés. Il sera

Digitized by Google

donc besoin d'un grand discernement pour les répartir au mieux des intérêts du service. Les officiers supérieurs de réserve auront rarement à marcher avec les troupes de l'armée active, ils recevront plutôt des commandements dans l'armée territoriale, dans les forteresses, sur les lignes d'étapes, dans les dépôts; ils seront employés dans les états-majors territoriaux, dans les établissements, directions et parcs d'artillerie et du génie, toutes positions dans lesquelles des hommes expérimentés peuvent, malgré leur âge, rendre d'utiles services. Dans le grade de capitaine, les plus jeunes pourront être appelés à commander des compagnies actives; les plus âgés seront réservés pour les dépôts, les places fortes, les commissions d'étape, les établissements. Quant aux lieutenants et sous-lieutenants, ils sont tous jeunes et, l'amour-propre aidant, ils sauront se montrer à hauteur de leur grade. Il n'y a pas à se dissimuler, toutefois, que plusieurs d'entre eux, officiers de réserve par position, ont l'esprit peu militaire, et que beaucoup d'autres n'ont sollicité un grade que pour ne pas subir comme soldats les périodes d'exercices; mais en campagne et dans les positions subalternes, le service est plus facile qu'en temps de paix, pour plusieurs motifs et en particulier parce qu'il n'y a pas de recrues à instruire. On l'a bien vu après chacune de nos guerres, lorsque les régiments ont été encombrés d'officiers médiocres qui, nommés pendant la campagne et s'y étant montrés d'une capacité à peu près suffisante, n'étaient plus bons à grand'chose pendant la paix; ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'on a moins besoin de bons officiers à la guerre qu'en temps de paix, mais tout simplement que, dans les grades inférieurs à celui de capitaine, un officier dont l'instruction militaire n'est pas complète, se tirera toujours d'affaire en campagne s'il est bien dirigé, s'il a de la bonne volonté, de l'ardeur et surtout de l'amour-propre. Il convient d'ailleurs d'observer, comme l'a fait récemment un écrivain anonyme, que chez les officiers de réserve, les défectuosités de l'instruction militaire seront, dans une certaine mesure, palliées par une force morale particulière résultant de leur position sociale, de la pratique de l'autorité acquise dans la vie civile, de leurs attaches dans le pays[1].

1. *Avant la bataille*. Lévy et Cie, éditeurs.

Digitized by Google

ARMÉE TERRITORIALE.

Rien d'absolument semblable à l'armée territoriale ne figure dans le passé militaire de la France : les milices même de l'ancienne monarchie avaient bien peu de rapport avec cette institution de création nouvelle. Chaque paroisse entretenait à ses frais un ou plusieurs miliciens, pris arbitrairement dans les premiers temps et désignés plus tard par le sort parmi les hommes de 20 à 40 ans, non mariés. Ils étaient habillés, équipés, armés, soldés et exercés au maniement d'armes les dimanches et fêtes ; 50 ou 60 miliciens d'un groupe de paroisses voisines formaient une compagnie, et la réunion de 15 à 20 compagnies d'une même province composait un régiment, dont les officiers étaient choisis parmi les gentilshommes de la province. Les milices furent d'abord employées à combler les vides faits par la guerre dans les régiments de ligne, puis des régiments de milice furent appelés à l'armée, passant alors à la solde du roi et prenant le nom de *régiments provinciaux*. Ils se distinguèrent en plusieurs circonstances, notamment à la Marsaille, où Catinat dut la victoire à la fermeté déployée par eux, ainsi qu'à Malplaquet.

L'ordonnance du 20 novembre 1736, œuvre des ministres Breteuil et d'Angervilliers, donna pour un instant aux miliciens une organisation plus sérieuse ; 100 bataillons de 600 hommes répartis en 6 compagnies constituaient une sorte d'armée territoriale. Chaque compagnie comprenait 4 escouades de 24 hommes, commandées chacune par un sergent qui tenait le contrôle et s'assurait de la présence de ses soldats ; car, libres de se marier, ils ne devaient pas s'absenter sans permission. La durée de leur service était fixée à six ans, pendant lesquels ils étaient exempts de toute contribution. Cette exemption se continuait même trois ans après leur libération. Les bataillons devaient être convoqués au moins une fois l'an ; ils étaient alors soldés ; les officiers touchaient la solde pendant quinze jours avant et après la convocation ; les sergents, seuls, étaient payés toute l'année. Il se glissa dans la pratique de cette institution une foule d'abus. Beaucoup d'individus furent exclus par faveur des listes sur lesquelles se faisait le

Digitized by Google

tirage au sort, et malgré la défense formelle insérée dans l'ordonnance, les miliciens se faisaient remplacer à prix d'argent. Les bataillons de milice envoyés à l'armée prirent la fuite à la bataille de Dettingen, et l'on ne conserva que les grenadiers qui, formés en bataillons, sous le nom de *grenadiers royaux,* s'acquirent une grande réputation pendant la guerre de Sept ans. Les autres bataillons de miliciens furent attachés, un par un, aux régiments d'infanterie pour leur servir de dépôt et combler les vides qu'y faisait la désertion.

Licenciées une première fois en 1762, rétablies en 1771, incorporées arbitrairement dans les troupes de ligne par le comte de Saint-Germain, les milices furent réorganisées en 1778 en régiments provinciaux, ou plutôt le ministre Montbarrey les constitua ainsi qu'il suit : 13 régiments de grenadiers royaux, 14 régiments provinciaux et 78 bataillons de garnison.

L'Assemblée constituante supprima, le 30 septembre 1791, les troupes provinciales comme contraires à l'institution de la garde nationale. Ce fut un tort, car elles portaient en elles le germe de l'armée moderne. En fait c'était une réserve, ou même une troupe active recrutée par le tirage au sort, à côté d'une autre troupe recrutée par les enrôlements volontaires; ce n'était pas une armée territoriale.

Les *vétérans* qui firent partie du système de Gouvion-Saint-Cyr, organisé par la loi de 1818 (voir au chapitre I), se rapprochaient davantage de l'armée territoriale; mais leur nombre était restreint, et d'ailleurs ils furent supprimés en 1824 après n'avoir été convoqués qu'une seule fois et très partiellement, pendant l'expédition d'Espagne de 1823.

Le général Morand, tout en raisonnant dans l'hypothèse d'une armée à effectif restreint et à longue durée de service, faisait ressortir ainsi qu'il suit, dès l'année 1829, la nécessité d'une armée territoriale: « Un État », disait-il, « est défendu par des manœuvres et « par des batailles, par des places fortes qui forment les avenues « du pays et qui sont les dépôts de ses ressources, enfin par le « maintien de l'ordre et de la paix dans ses foyers. Il faut donc « trois armées distinctes; une armée active, une armée pour la « défense des places, une troisième armée pour la police inté-

Digitized by Google

« rieure... L'armée active serait donc recrutée parmi les jeunes « gens de 20 ans, dont l'engagement durerait jusqu'à 28 ans ; l'ar- « mée des places, parmi les hommes de 29 à 36 ans ; enfin, la « garde nationale comprendrait les hommes de 37 à 44 ans[1]. »

Après la guerre de 1866 entre l'Autriche et la Prusse, guerre dont le dénouement inattendu dessilla les yeux des gouvernants de la France et leur enleva pour un moment cette présomptueuse confiance qui a été trop souvent l'apanage de notre pays, l'empereur Napoléon III sentit la nécessité d'accroître les forces militaires du pays. « Les événements de 1866 », disait-il au Conseil d'État, « sont venus prouver qu'il était nécessaire que la France, non pas « pour prendre l'offensive, mais même pour garder son rang et sa « position en Europe, eût une armée de 800,000 hommes[2]. » Pour arriver à cet effectif, on imagina la garde nationale mobile, organisée dans les conditions que nous avons exposées au chapitre premier, mais qui, jusqu'au moment où la guerre éclata, en 1870, n'exista que sur le papier. Le maréchal Niel, promoteur de cette institution, ne put obtenir les moyens de la développer et son successeur, le maréchal Lebœuf, ne fit rien pour cela. Aussi, malgré les avertissements émanés de généraux tels que Saint-Cyr et Morand, malgré la tentative du maréchal Niel en 1868 et les enseignements de 1792, 1814 et 1815, il fallut une quatrième et plus cruelle invasion pour décider nos législateurs à organiser les forces défensives du pays.

Jusque-là, l'histoire de l'armée territoriale est tout simplement l'histoire de la garde nationale. Si connue qu'elle puisse être, il ne sera pas sans intérêt de la résumer ici ; il est des expériences dont le souvenir est bon à réveiller de temps à autre pour ôter à ceux qui pourraient en avoir l'idée, l'envie de les recommencer.

La garde nationale, on le sait, est fille de la Révolution. Dès le 8 juillet 1789, Mirabeau, demandant à la tribune de l'Assemblée constituante l'éloignement des troupes, pour la plupart étrangères, qui entouraient Paris et Versailles, proposait la création de milices bourgeoises. Le 12 juillet, les gardes françaises, travaillés depuis longtemps déjà par le parti révolutionnaire, après avoir donné des

1. *L'Armée selon la Charte.*
2. G. Rothan, *la Politique française en* 1866, chap. IV, art. II.

Digitized by Google

preuves journalières d'indiscipline, se révoltent ouvertement et en masse, attaquant à coups de fusil les troupes chargées de rétablir l'ordre. Dans la soirée du 13, l'assemblée des électeurs, réunie à l'Hôtel-de-Ville, décrète en principe la formation de la milice parisienne; les gardes françaises offrent leurs services et le concours de leur expérience militaire; leur offre est acceptée avec enthousiasme (Hoche, Friant, Lefebvre, tous trois gardes françaises, restèrent fidèles à leur drapeau); le 14, la Bastille est prise; Elie, en uniforme de garde française, était à la tête des assaillants; le 15, les troupes de ligne sont éloignées, et Lafayette est nommé commandant en chef de la garde nationale, composée de 60 bataillons ayant chacun 8 compagnies, dont une soldée; le tout forme un corps de 31,000 hommes, parmi lesquels figurent 100 officiers et 6,000 gardes françaises ou déserteurs soldés[1]. Les gardes françaises ne firent pas, dans cette circonstance, preuve de dévouement et de désintéressement patriotiques. Leurs exigences dépassèrent toute mesure, et la Commune de Paris accueillit leurs demandes avec une facilité scandaleuse; non seulement on leur distribua la masse ainsi que les effets en magasin de leur régiment, mais on estima leurs casernes et leur hôpital au prix de un million trente mille livres, et on leur distribua cette somme, comme si les immeubles dont la ville prenait possession leur eussent appartenu. C'est ainsi que ces soldats d'élite de la monarchie, institués pour la défense personnelle du roi, furent définitivement attachés à la cause de la Révolution; tristes recrues pour la garde nationale de Paris, dont ils formèrent le noyau.

La plupart des villes suivent avec enthousiasme l'exemple de Paris; des milices bourgeoises sont organisées partout et prennent même, dans quelques places, possession des citadelles et des forts. Le 14 juillet 1790, 60,000 fédérés, délégués des gardes nationales des départements, célèbrent, dans le Champ de Mars, l'anniversaire de la prise de la Bastille. Un état dressé au mois de juin 1791 et conservé aux archives de la guerre, donne le chiffre de 2,571,000 citoyens portant l'uniforme[2]. Jusqu'à cette époque,

1. Ces détails sont empruntés à l'ouvrage de M. le baron Poisson : *l'Armée et la garde nationale de* 1789 *à* 1794.
2. Camille Rousset, *les Volontaires de* 1792, p. 20.

Digitized by Google

le rôle de la garde nationale, aussi bien celle de Paris que celle des départements, fut tout intérieur. Composée en majorité d'amis de l'ordre et de la liberté, remarquable même par son esprit et ses habitudes de discipline, elle ne tarda pas à se résumer en une minorité de factieux qui écartèrent la majorité en la faisant trembler ; la journée du 17 juillet 1791, dans laquelle l'insurrection fut énergiquement réprimée, au Champ de Mars, par la milice bourgeoise obéissant à Lafayette et à Bailly, maire de Paris, n'eut pas de lendemain.

La garde nationale présentait d'ailleurs de grandes différences d'une ville ou d'un département à un autre. Tandis que, par exemple, la garde nationale de Marseille se faisait remarquer par son ardeur révolutionnaire, s'emparant par surprise des forts qui entourent la ville et massacrant le chevalier de Beaussire, qui voulait défendre le fort Saint-Nicolas, 30,000 hommes des gardes nationales de l'Hérault, de l'Ardèche, de la Lozère et d'autres départements du Midi s'étaient réunis au camp de Jallez, dans l'Ardèche, avaient arboré la croix pour bannière, portaient une croix à leur coiffure et soutenaient un comité qui protestait contre tous les actes de l'Assemblée en rendant des arrêts contre-révolutionnaires.

C'est au mois d'août 1791 que commença le rôle extérieur de la garde nationale et qu'apparurent les premiers de ces *bataillons de volontaires* que l'histoire a tour à tour qualifiés d'héroïques sauveurs de la patrie et de fuyards indisciplinés. Après les travaux consciencieux de plusieurs écrivains [1], on connaît mieux aujourd'hui la vérité sur leur compte et les trois périodes bien distinctes qu'a présentées leur existence.

Il y eut d'abord les volontaires de 1791, les vrais, on pourrait dire les seuls, puis les volontaires forcés ou les réquisitionnés de 1792 et du commencement de l'année 1793, alors que tout individu requis était *volontaire sous peine de mort,* enfin la levée en masse de la deuxième partie de l'année 1793, en vertu de laquelle tout citoyen était *volontaire.*

---

1. Voir : *les Volontaires,* par Camille Rousset ; *l'Armée et la garde nationale,* par le baron Poisson ; *les Volontaires de* 1792, par M. Dussieux ; *l'Histoire de l'infanterie,* par le général Susane.

Digitized by Google

Après la fuite de Varennes, les dispositions de l'Autriche, de la Prusse et de l'Espagne font prévoir la guerre ; l'armée, réduite par les désertions, suspecte aux patriotes, semble insuffisante pour défendre la France menacée. L'Assemblée constituante se décide à faire appel aux gardes nationales, et par deux décrets en date des 31 juillet et 17 août 1791, elle arrête la formation de 169 bataillons de volontaires, donnant un total de 101,000 hommes, qui s'engageront à servir pour un an. Le premier appel fut accueilli avec enthousiasme, et 60 bataillons, rapidement formés, eurent rejoint la frontière avant le 25 septembre, à peine habillés, il est vrai, médiocrement armés et sans aucune instruction militaire. Le reste arriva lentement ou n'arriva pas. C'est ainsi que, dès le mois de décembre 1791, le général Wimpfen, chargé à Colmar d'organiser les volontaires du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et du Doubs, écrivait au ministre de la guerre : « Ce retard provient de deux « vices : premièrement du mode qu'on a observé pour la nomina- « tion des officiers, lequel a produit les résultats les plus malheu- « reux et même les plus ridicules ; le second est celui d'avoir chargé « les départements de l'habillement et de l'équipement des volon- « taires. » Les généraux les plus expérimentés, tels que Kellermann et Luckner, demandaient avec instance l'incorporation des volontaires dans les troupes de ligne ; ils étaient appuyés par les ministres qui se succédèrent à la guerre, Narbonne et Servan, mais l'Assemblée rejeta bien loin cette idée, car elle obéissait à une tendance tout opposée, la substitution de la garde nationale aux troupes de ligne. Défectueux, comme nous venons de le dire, les bataillons des volontaires de 1791 rachetèrent ce qui leur manquait par un enthousiasme réel et surtout par le choix du plus grand nombre de leurs officiers. Ces choix n'étaient cependant pas irréprochables dans tous les bataillons. Le général Wimpfen, par exemple, dans la lettre que nous venons de citer, disait : « Ce sont « les intrigants, les grands parleurs et surtout les buveurs qui « l'ont emporté dans la circonstance. » Le général commandant à Boulogne écrivait au maréchal de Rochambeau, le 6 février 1792 : « Un officier a été renvoyé par ses camarades, qui l'ont forcé de « donner sa démission. Cet exemple produira, je l'espère, l'effet « d'engager MM. les officiers à se respecter un peu plus qu'ils ne

Digitized by Google

« font vis-à-vis de leurs soldats, avec lesquels ils vont trop au « cabaret[1]. »

Répartis dans les places du Nord, les volontaires ont été injustement accusés des désordres qui, le 28 et le 29 avril, marquèrent à Tournay et à Mons le début de la guerre. Le général Théobald Dillon fut, on le sait, massacré par ses propres soldats ; Biron, parti de Valenciennes pour attaquer Mons, faillit avoir le même sort, et les troupes en déroute se livrèrent à mille désordres. Mais ces faits doivent être imputés surtout aux troupes de ligne, chez qui d'ailleurs l'excès du mal produisit le bien par une réaction salutaire ; elles éprouvèrent bientôt l'horreur de l'indiscipline en voyant ses tristes effets, et d'elles-mêmes livrèrent les coupables aux cours martiales. Bien loin de s'y associer, les volontaires tinrent en général une conduite tout opposée. Le 2e bataillon de la Seine, en particulier, se retira dans un ordre parfait devant les Autrichiens, ramenant un canon pris sur l'ennemi, et mérita cette note du général Biron, un peu exagérée peut-être, mais suffisamment justifiée : « Je ne connais point de bataillon de grenadiers « plus brave, plus ferme, plus soumis aux ordres qu'on lui donne « que le deuxième du département de Paris. » A la prise d'Orchies, le 24 juillet 1792, un bataillon de volontaires de la Somme se signala par sa belle défense. A la même époque, Dumouriez, qui avait pris le commandement du camp de Maulde, sut tirer parti des bataillons de volontaires qui s'y trouvaient, et les former au métier de soldat. Il leur ménageait avec adresse de petits engagements dans lesquels le succès était assuré d'avance et qui leur semblaient imprévus. Ces succès faciles et fréquents relevèrent le moral des jeunes soldats qui, avec leur intelligence naturelle, saisirent promptement la tactique faite pour eux : combattre en enfants perdus sous la protection des troupes de ligne en fatiguant l'ennemi par leur feu. Si les volontaires de 1791 ne gagnèrent pas à eux seuls, comme longtemps il a été de mode de le dire et de l'écrire, les batailles de Valmy et de Jemmapes, ils y eurent une large part dans la victoire par leur ferme attitude sous le canon de Valmy et par l'élan avec lequel les bataillons de l'armée du Nord

1. Camille Rousset, *les Volontaires*, p. 44.

Digitized by Google

suivirent leur ancien général du camp de Maulde sur les hauteurs de Cuesmes et de Jemmapes[1].

Mais déjà ces premiers bataillons n'étaient plus les seuls qui portassent le nom de volontaires. Par un décret rendu en juin 1792, l'Assemblée législative avait décidé la formation de 60 nouveaux bataillons pour en porter le nombre à 215; non seulement on ne parvint pas à former ces soixante bataillons, mais on ne put même pas compléter les premiers. C'est alors que, sous la menace d'une invasion imminente, fut imaginée la mise en scène *de la Patrie en danger*. Le dimanche 22 juillet, à 6 heures du matin, dit un auteur auquel nous empruntons en partie les données de ce résumé historique, « le canon d'alarme placé au pont Neuf tire une salve de « trois coups qui doit être répétée d'heure en heure jusqu'au soir, « et le rappel est battu dans toutes les sections. Des détachements « de six légions de la garde nationale se réunissent sur la place « de la Grève, le conseil de la commune s'assemble, et à huit « heures, deux cortèges semblablement composés se mettent en « marche pour parcourir les divers quartiers de la ville. En tête s'a- « vance, précédé de la musique et des trompettes, un nombreux « détachement de cavalerie, il est suivi d'une force imposante « d'infanterie escortant six canons. On voit ensuite quatre huis- « siers à cheval, portant chacun une enseigne à laquelle est sus- « pendue une chaîne de couronnes civiques décorant les inscrip- « tions: Liberté, Égalité, Constitution, Patrie. Douze officiers « municipaux à cheval, décorés d'écharpes tricolores, leur suc- « cèdent. Le cortège se termine, ainsi qu'il commence, par six « canons suivis d'infanterie et de cavalerie... A chaque carrefour, « la colonne fait halte, on agite une banderole tricolore pour donner « le signal, et les tambours ouvrent un ban. Un officier municipal « se détache alors du groupe principal, s'arrête à quelques pas et « prononce à haute voix la formule solennelle: *La Patrie est en « danger*. En même temps il signale du geste à la foule une énorme « bannière portée par un cavalier de la garde nationale et sur « laquelle est tracée la même déclaration; ensuite les tambours « ferment le ban et le cortège se remet en marche.

---

1. *Mémoires de Dumouriez*, livre IV, chap. v.

Digitized by Google

« Au milieu des grandes places est élevé un amphithéâtre, sur-
« monté d'une tente ornée de drapeaux, de banderoles tricolores
« et de couronnes de chêne. Une table est dressée sur des tam-
« bours pour inscrire les noms des citoyens qui se présentent
« pour marcher à la frontière. Les gradins conduisant à l'amphi-
« théâtre sont garnis de canons; dans un vaste cercle formé par
« des gardes nationaux, la musique militaire joue des airs patrio-
« tiques[1]. »

Sous l'influence de ces excitations, 6,000 hommes seulement s'enrôlent à Paris. Mais l'Assemblée y joint des mesures plus sérieuses. Par un nouveau décret, elle détermine le contingent que chaque département doit fournir; augmente l'effectif des bataillons existants et en crée 42 nouveaux. Les généraux ont droit de réquisitionner, pour en former des bataillons, les compagnies de chasseurs et de grenadiers de la garde nationale sédentaire. Alors apparaissent les bataillons de *fédérés* qui, au lieu d'être composés de volontaires d'un même département, comprennent des gens de toute espèce et de tout pays, ne se connaissant pas entre eux, n'obéissant ni à leurs chefs ni aux généraux et ne semblant susceptibles d'union que quand il s'agit de commettre des atrocités. C'est à eux que l'on dut les désordres du camp de Soissons, d'où le général Ducoux écrivait, le 21 août 1792, au ministre Servan : « Six cents hommes viennent de me dire : Nous ne voulons pas
« camper, nous ne voulons pas de riz, nous ne voulons pas de pain
« de munition, nous voulons vingt sous par jour, ou nous ne servi-
« rons pas[2]. » Ce sont eux qui font dire à Dumouriez dans ses mémoires : « Il se trouvait à Châlons huit à dix bataillons de volon-
« taires ou de fédérés qui, à l'arrivée des fuyards (après la prise de
« la Croix-au-Bois), au lieu de les arrêter, avaient pillé les maga-
« sins et repris le chemin de Paris, en commettant les plus grands
« excès et publiant que Dumouriez était un traître qui avait vendu
« l'armée. Ils avaient coupé la tête à plusieurs officiers qui avaient
« voulu leur faire entendre raison et arrachaient aux officiers des
« troupes de ligne leurs épaulettes et leur croix de Saint-Louis, et

1. Poisson, l'*Armée et la Garde nationale*, t. Ier, p. 433.
2. Camille Rousset, *les Volontaires*, p. 75.

Digitized by Google

« ils assassinèrent le lieutenant-colonel du régiment de Vexin, qui « avait voulu résister à une pareille insulte[1]. »

Quand ces bataillons eurent rejoint l'armée, Dumouriez les fit camper à part, entourés par la cavalerie et l'artillerie, et leur signifia qu'à la moindre mutinerie il les ferait hacher en pièces. Ceci se passait avant Valmy : l'incident de Rethel fut postérieur à cette victoire. Deux bataillons de fédérés de Paris, malgré les efforts du général Chazot, y massacrèrent quatre déserteurs des émigrés et menacèrent de tuer le général lui-même. Le 2 octobre suivant, Custine fut obligé de faire fusiller à Spire un capitaine et deux sous-officiers qui, en tête de leur compagnie, entraient de force dans les maisons, brisaient les armoires, emportaient l'argenterie ainsi que les meubles précieux et proclamaient de tous côtés que le pillage était un droit légitime[2].

Le 12 novembre, le général Labarolière, commandant l'avant-garde de l'armée de la Moselle, entièrement composée de volontaires, écrivait au ministre Pache : « Je ne puis répondre des trou- « pes actuellement. Une grande partie ne sont plus les enfants de « l'honneur, mais les compagnons du crime et de la débauche ; il y « a tant de coupables qu'il faudrait une moitié de l'armée pour ré- « primer l'autre[3]. »

Ce n'est pas tout : la loi autorisait les volontaires de 1791 à se retirer le 1er décembre 1792 ; sourds à toutes les objurgations, ils demandèrent à retourner dans leurs foyers. En vain la Convention argua du danger de la patrie, en vain le ministre de la guerre, par une circulaire, prescrivit aux généraux de n'accorder aucun congé aux volontaires, ils désertèrent en masse : « J'ai été étonné », écrivait de Metz, le 2 novembre, Carnot le Jeune, commissaire civil à l'armée de la Moselle, « de trouver depuis Meaux jusqu'à Metz une « grande quantité de volontaires nationaux qui retournaient à Paris « avec leurs armes[4]. » Et le citoyen Desportes, envoyé de la République à Deux-Ponts, mandait de son côté au ministre des affaires étrangères : « Beaucoup de volontaires nationaux ont abandonné

1. *Mémoires de Dumouriez*, livre III, chap. IV.
2. *L'Armée et la Garde nationale*, t. II, p. 20.
3. Camille Rousset, *les Volontaires*, p. 117.
4. *Id.* *Id.*

Digitized by Google

« publiquement leurs drapeaux en vomissant des injures contre le « général auquel ils reprochaient de les mener à la boucherie. »

Pour parer à ces désertions, la Convention, par un décret en date du 20 février 1793, réquisitionna 300,000 hommes, en mettant à la disposition du ministre de la guerre tous les gardes nationaux de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, et en fixant le contingent de chaque département... Cette réquisition donna les résultats les plus déplorables et provoqua immédiatement l'insurrection de la Vendée. Quant aux soldats qu'elle fournit, on peut en juger par cet extrait d'un rapport du général Berruyer, en date du 12 avril 1793, après le combat de Chemillé : « Au premier moment « de l'attaque », dit-il, « j'ai eu la douleur de voir la plupart des vo- « lontaires s'enfuir lâchement. Il est dur pour un vieux militaire de « commander à des lâches. » Rien n'égala cependant les horreurs commises par un bataillon de la *Phalange marseillaise* envoyée à l'armée du Var, au mois de décembre 1792. Le général Anselme qui commandait cette armée, ayant demandé à la ville de Marseille une levée extraordinaire de gardes nationales pour la renforcer, l'administration départementale des Bouches-du-Rhône, songeant plus à ses propres difficultés qu'aux intérêts de l'armée, profita de l'occasion pour se débarrasser de l'écume de la population de Marseille. Un bataillon qui faisait partie de cette levée de 6,000 hommes, arriva à Antibes quelques jours avant le passage du Var; « les officiers de ce bataillon arrêtèrent et pendirent les prêtres de « la ville; après la mort de ces victimes on les mutila : les parties « naturelles furent clouées au bout d'une longue perche, les cada- « vres attachés à une corde et traînés dans les rues. En tête de « cette épouvantable cérémonie, marchait la nommée Laïs, femme « du capitaine commandant le bataillon, portant l'infâme perche « qui figurait là comme drapeau ; on ne sévit pas contre ces abo- « minables excès[1]. » Ces désordres étaient encouragés par le parti Jacobin. A l'armée du Nord, Houchard avait flétri la lâcheté d'un bataillon de volontaires du Finistère qui avait pris la fuite en abandonnant ses canons et signalé les actes de brigandage commis par les volontaires, en demandant un conseil de guerre permanent

1. Général Roguet, *Souvenirs militaires*, t. I, p. 77.

Digitized by Google

pour juger les lâches et les pillards. La Convention avait approuvé cette demande; mais, au club des Jacobins, on déclara que Houchard avait calomnié les volontaires, que c'était un faux patriote, *un aristocrate militaire* et dès lors sa perte fut jurée.

Lorsque le parti révolutionnaire le plus avancé domina dans la Convention, les généraux à qui étaient dus les succès de 1792 furent mis en suspicion, décrétés d'accusation et exécutés, ou bien ils s'enfuirent comme Dumouriez qui passa à l'ennemi, comme Montesquieu qui émigra; Westermann même, un général révolutionnaire ami de Danton, périt sur l'échafaud. Kléber, Marceau, vainqueurs de la grande insurrection vendéenne, tombèrent en disgrâce. Tous furent remplacés, comme nous l'avons vu, par des brasseurs, des médecins, des avocats, des émeutiers, des incapables. Aussi les désastres, commencés par la déroute d'Aix-la-Chapelle et la bataille de Neerwinden, se succédèrent-ils sans relâche: Valenciennes et Condé au pouvoir de l'ennemi, Mayence pris par les Prussiens ; Toulon et Lyon dans les mains de l'insurrection, les Espagnols à Villefranche, à Collioure et à Port-Vendres ; les Vendéens à Saumur, etc... C'est alors que la France fut sauvée par l'énergie du Comité de salut public et grâce aux mesures habiles prises par trois hommes dont les noms doivent dominer tous ceux qui, à la même époque, ont acquis, au titre de la politique, des réputations diverses: honorés par les uns comme de grands citoyens, jetés aux gémonies par les autres comme d'infâmes tyrans. Ces trois hommes sont Robert Lindet, Prieur de la Côte-d'Or, et, le premier de tous, Carnot.

Si Carnot, comme nous l'avons entendu dire au printemps de 1870 par un orateur de conférence, qui soutenait devant une foule insensée la cause de la suppression des armées permanentes, s'était borné à frapper du pied le sol de la patrie pour en faire sortir quatorze armées, nous n'admirerions pas beaucoup Carnot, car il lui était facile, avec le pouvoir absolu de la Convention, d'envoyer des milliers d'hommes aux frontières. Mais la gloire de Carnot repose sur des bases plus solides. Quand il prit, le 15 août 1793, la direction des affaires militaires, l'armée se composait de deux éléments disparates et hostiles l'un à l'autre: les vieilles troupes de ligne, peu nombreuses, qui dissimulaient aux yeux de

Digitized by Google

l'ennemi, par leur fière attitude, la position désespérée de la France, et les soi-disant volontaires qui offraient le spectacle de l'indiscipline et du désordre qu'elle engendre toujours. A la tête de l'armée ainsi composée, se trouvaient des généraux souvent lâches, toujours incapables et présomptueux. En faisant décréter la levée en masse, le 26 août 1793, car le rapport et les discours de Barrère ne furent alors que l'expression éloquente des idées formulées par Carnot au sein du Comité de salut public, en proclamant ainsi sur la base la plus large le principe du service obligatoire et faisant accepter avec patriotisme, comme une loi égale pour tous, ce même service militaire qui paraissait odieux lorsqu'il était imposé par la réquisition et la menace de la guillotine, en lançant immédiatement à la frontière ces soldats improvisés, mais en dictant aux généraux une tactique nouvelle mieux faite que les manœuvres à la prussienne pour notre caractère national, enfin, en allant chercher dans les rangs de l'armée, Hoche, Pichegru, Moreau, Jourdan, Dugommier et rappelant Kellermann pour remplacer à la tête des armées les ridicules produits de la fantaisie révolutionnaire, Carnot a réellement sauvé la France et la Révolution[1].

L'année 1793 était à peine écoulée, que déjà Lyon et Toulon étaient repris, Maubeuge sauvée par la victoire de Wattignies, les lignes de Wissembourg réoccupées et Landau débloquée par Hoche, la grande armée vendéenne détruite à Savenay, et ces succès n'étaient que le prélude de ceux de la glorieuse année 1794.

---

1. Cette différence entre les effets de la levée en masse et ceux de la réquisition n'a pas été toujours bien comprise. Dans une lettre fort curieuse adressée d'Espagne, le 25 août 1809, à lord Castlereagh, Wellington s'exprimait ainsi : « Je « sais qu'on croit généralement que c'est l'enthousiasme qui a fait sortir victorieu- « sement les Français de leur Révolution et que c'est lui qui a engendré les hauts « faits qui leur ont presque procuré la conquête du monde ; mais si l'on examine « la chose de près, l'on verra que l'enthousiasme était seulement le nom, que « la force fut vraiment l'instrument qui sut faire naître ces grandes choses sous « le système de la terreur qui, le premier, arrêta les alliés et que la persévérance « dans ce même système d'approprier chaque individu et chaque chose au ser- « vice de l'armée par la force a depuis fait la conquête de l'Europe » (Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XI, appendice, documents sur Talavera). Plusieurs auteurs, entre autres le baron Poisson dans l'*Armée et la garde nationale*, Camille Rousset dans les *Volontaires*, et surtout le duc d'Aumale dans les *Institutions militaires de la France*, ont au contraire très bien fait ressortir ce fait que ce n'est pas la terreur qui a produit les véritables armées de la République. « Qu'on ne vienne plus nous dire », s'écrie éloquemment le duc d'Aumale, « que c'est la guillotine qui a sauvé la France » (*les Institutions militaires*, p. 62).

Digitized by Google

Mais les bataillons fournis par la levée en masse ne pouvaient marcher à l'ennemi tels qu'ils étaient, leurs cadres, produits de l'élection et sortis de leurs rangs inexpérimentés, n'avaient aucune valeur. Ces 545 bataillons furent d'abord fondus dans les anciens volontaires, sans qu'on tînt le moindre compte des nouveaux grades; puis bientôt tous les corps francs furent dissous, et l'amalgame des bataillons de volontaires avec les bataillons de ligne forma enfin l'armée nouvelle, la véritable armée de la République ; admirable assemblage où les qualités des uns et des autres se fondirent dans un ensemble presque parfait.

Soyons justes : l'idée de cet amalgame n'était pas due à Carnot. Avancée une première fois en 1791 à la tribune de l'Assemblée constituante par Aubert-Dubayet, général et député, elle avait été reproduite devant la Convention dans le rapport lu, le 7 février 1793, par Dubois-Crancé au nom du comité de la guerre et définitivement acceptée, le 21 février, après une longue discussion.

L'article 1er de ce décret était ainsi conçu : « A dater de la « publication du présent décret, il n'y aura plus aucune distinc- « tion ni différence de régime entre les corps d'infanterie appelés « régiments de ligne et les volontaires nationaux. »

Toutefois, en raison des hostilités prochaines, l'exécution de l'amalgame fut ajournée à la fin de la campagne; ce fut encore Carnot qui eut le mérite de l'exécuter au mois de janvier 1794, et qui apporta dans l'accomplissement de cette tâche autant de fermeté que d'intelligence de la situation.

L'infanterie fut organisée en demi-brigades formées chacune par la réunion de deux bataillons de volontaires avec un bataillon de ligne. C'en était fait de la garde nationale et de ce qu'on avait appelé la *nation armée*. « Louvois », dit le duc d'Aumale, « avait créé « l'armée royale, Carnot constitua l'armée nationale; il donna la « base la plus large à nos institutions militaires, mit en pratique « les principes auxquels il faut toujours plus ou moins revenir, et « nous ne lui marchanderons pas ce sublime éloge qu'il avait ha- « bitué le soldat français à considérer comme la plus belle des ré- « compenses : *Il a bien mérité de la patrie*[1]. » — « Les officiers », a

1. *Les Institutions militaires de la France*, p. 50.

Digitized by Google

dit de son côté le maréchal Soult, « donnaient à tous l'exemple du « dévouement; le sac sur le dos, privés de solde, ils prenaient part « aux distributions comme les soldats... Jamais les armées n'ont « été plus obéissantes ni animées de plus d'ardeur, etc. [1]. » Et le général Foy, avec cette éloquence ardente qui le rendit si populaire, a dit de son côté : « Nos officiers des régiments, et surtout « ceux de l'infanterie, resplendissaient de pureté et de gloire. « Vaillants comme Dunois et Lahire, sobres et durs à la fatigue « parce qu'ils étaient les fils du laboureur et de l'artisan, ils « marchaient à pied à la tête des compagnies et couraient les pre- « miers au combat et sur la brèche. Leur existence était tissue de « privations, car l'administration militaire ne pouvait pas tou- « jours fournir à leurs besoins et chacun aurait cru s'avilir en pre- « nant part au pillage, tant ils avaient le cœur haut placé..., etc. [2] »

Si nous nous sommes laissé aller à développer aussi longuement une question sur laquelle les opinions semblent faites, c'est qu'à notre avis, un militaire qui aime son pays ne doit perdre aucune occasion de combattre le préjugé créé et entretenu par certains historiens de la Révolution et par la mauvaise foi des partis. Non! La France n'a pas été sauvée en 1792 et en 1793 uniquement par le soulèvement en masse des citoyens volant à la frontière; l'enthousiasme révolutionnaire n'eût pas suffi à combattre les armées de l'Europe coalisées contre la République : les défaites par lesquelles débuta la campagne de 1793 ne l'ont que trop démontré. Il fallait la levée en masse, décrétée par la Convention, et aux soldats novices fournis par cette levée il fallait ajouter les cadres instruits et les soldats aguerris des anciens régiments. Encore aujourd'hui, encadrer solidement les effectifs innombrables fournis, en cas de mobilisation, par tous les citoyens capables de porter les armes, est tout le secret d'une bonne organisation militaire : au peuple qui aura le mieux résolu ce problème, la victoire est promise d'avance.

C'en était donc fait au mois de janvier 1794 du rôle extérieur de la garde nationale. A l'intérieur, ce rôle n'avait que trop souvent

---

1. *Mémoires du maréchal Soult.*
2. Général Foy, *Histoire de la guerre de la Péninsule*, t. Ier.

Digitized by Google

consisté à porter l'indiscipline dans l'armée. Une partie de la garde nationale de Nancy excita l'insurrection des régiments du Roi et de Châteauvieux au mois d'août 1790; par contre, la garde nationale de Metz contribua vigoureusement, sous les ordres du marquis de Bouillé, à la répression de cette révolte. Employée à combattre les insurgés de la Vendée et de la Bretagne, la garde nationale des départements de l'Ouest y brilla fort peu. « Les gardes nationales », écrivaient dans un rapport du 24 avril 1793 les représentants du peuple Thoureau et Richard, « ont montré en arrivant « en Vendée la plus mauvaise volonté; nous le disons avec dou- « leur, les gardes nationales ont donné la preuve de la plus indi- « gne lâcheté. Nous en avons vu 4,000 placés dans un poste excel- « lent et chargés de couvrir la ville d'Angers, fuir à toute bride « sur la seule nouvelle de l'arrivée des brigands[1]. » — « Les troupes « que j'ai », écrivait le général Berruyer, « ne sont composées que « de rassemblements formés de chefs de famille qui, à peine arri- « vés, demandent à s'en retourner chez eux[2]. » Le général Hoche, apprenant l'arrivée dans la baie de Quiberon des émigrés transportés sur la flotte anglaise, envoie ses instructions aux généraux sous ses ordres et leur dit : « Surtout ne m'amenez pas de gardes nationales. » Et plutôt que de traîner à sa suite des bataillons indisciplinés, il part avec seulement 2,000 soldats de ligne[3].

Du reste, le rôle de la garde nationale était fini, même à l'intérieur, depuis la journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795). Le temps n'était plus où les terroristes faisaient la loi dans les sections et dans les bataillons de la milice parisienne. La réaction, qui triomphait dans un grand nombre de sections, s'était organisée pour renverser la Convention et étouffer la République. On sait comment toutes les deux furent sauvées par les dispositions énergiques de Bonaparte et par les quarante canons dont il garnit les abords de la Convention. Complètement vaincue, la garde nationale parisienne n'exista plus dès lors que de nom.

Pendant les brillantes années de l'Empire, il est à peine question des gardes nationales. Napoléon voulait cependant, dès 1805,

1. Camille Rousset, *les Volontaires*, p. 278.
2. Crétineau Joly, *la Vendée militaire*, t. Ier, p. 94.
3. Susane, *Histoire de l'infanterie française*, p. 354.

Digitized by Google

la réorganiser pour la défense du territoire, mais dans des conditions caractéristiques : nous trouvons dans sa correspondance une note écrite par lui pour le ministre de la guerre, le 15 septembre 1805, au moment de son départ pour l'armée et qui contient des renseignements curieux : « Organiser les gardes nationales et y « créer des compagnies de grenadiers, de chasseurs, pour en for- « mer la réserve. — Composition de ces réserves, qui devaient « être commandées par les maréchaux Lefebvre et Kellermann, « les généraux sénateurs Sénarmont, d'Aboville, Rampon, Dédé- « lay d'Agier. On déterminera le nombre des bataillons composant « les gardes nationales de chaque département, chaque bataillon « désignerait au moins deux compagnies pour la réserve, en n'ad- « mettant dans ces compagnies que des officiers et soldats ayant « solde de retraite ou traitement de réforme et *les citoyens les plus « aisés faisant partie de ce qu'on appelle la bonne bourgeoisie.* » Il est remarquable de voir Napoléon Ier qui prodiguait tant de sympathie au peuple enrégimenté dans son armée, manifester en toute occasion son éloignement pour le peuple des villes et pour les ouvriers. Il dut s'en repentir en 1815, lorsque Paris ne put être défendu par ce peuple dont il s'était toujours méfié.

En 1806, au moment d'engager la lutte avec la Prusse, Napoléon donna l'ordre d'organiser deux corps de gardes nationaux de 6,000 hommes chacun, avec les compagnies d'élite des départements du Nord et de l'Est ; l'un d'eux devait être établi à Saint-Omer sous les ordres du général Rampon, l'autre à Mayence sous ceux du maréchal Mortier.

En 1809, pendant le séjour de Napoléon à Schœnbrunn, l'expédition des Anglais sur Flessingue et l'île de Walcheren donna lieu de convoquer les gardes nationales dans une vingtaine de départements. Tout en approuvant cette levée, Napoléon ne paraît pas avoir fait grand fond sur les troupes qu'elle lui procurait. C'est à cette occasion qu'il écrivit ce mot bien connu : *Un homme n'est pas un soldat.* Il trouva d'ailleurs qu'on était allé bien loin et qu'en ne se bornant pas aux gardes nationaux du Nord, on avait inutilement agité toute la France[1].

1. Voir la correspondance de l'Empereur et Thiers, t. XI, appendice.

Digitized by Google

En 1812, avant de partir pour l'expédition de Russie et pour laisser derrière lui des troupes de réserve, il ordonna la formation de ces *cohortes* de gardes nationaux qui devaient entrer plus tard pour une si forte proportion dans la Grande-Armée de 1813. En réalité, cette formation avait pour objet l'accroissement de l'effectif de l'armée ; les cohortes, recrutées parmi les hommes non mariés et non atteints par les levées faites sur les classes de 1807, 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812, n'avaient de la garde nationale que le nom[1], et en violation de toutes les lois, elles furent versées plus tard dans l'armée active pour constituer un certain nombre de régiments nouveaux.

Après la bataille de Leipsick, l'ordre fut donné de mobiliser une légion dans chacun des départements frontières de l'Est, mais cette mesure ne s'exécuta pas sans peine, à en juger par les lettres des préfets. « Je ne dois pas dissimuler à votre Altesse », écrivait celui de la Moselle au major général, le 16 novembre, « que cette « organisation se fait avec une peine infinie... A peine les avais-je « réunis qu'ils désertaient par centaines ou se cachaient dans la « ville. J'ai été obligé d'employer des patrouilles à cheval pour les « faire marcher au lieu de l'organisation[2]. » On ne délivrait d'ailleurs à ces gardes nationaux que des armes en mauvais état. Marmont, qui commandait à Mayence, fut blâmé pour avoir fait distribuer des vivres aux gardes nationales placées sous ses ordres et avoir remplacé leurs armes par des fusils en état de faire feu. Il n'accepta pas le reproche et répondit au major général que ces troupes faisaient un service actif sur les bords du Rhin. « Si sa « Majesté », ajoutait-il, « vu le besoin qu'on éprouve d'armes, ne « veut pas qu'il soit délivré aux gardes nationales des fusils en « état de faire feu, il me paraît qu'il est plus convenable au bien du « service de les renvoyer chez elles. » A quoi Berthier répliquait : « Je dois vous mettre dans le secret, nous manquons d'armes pour « l'armée[3]. »

Les gardes nationales remplirent cependant un rôle honorable pendant la campagne de 1814 ; celles des départements du Nord et

1. Charras, *Histoire de la guerre de* 1813, chap. VI.
2. Camille Rousset, *la Grande-Armée de* 1813, p. 268.
3. *Mémoires de Marmont*, t. VI, p. 95 et suivantes.

Digitized by Google

du Pas-de-Calais partagèrent, dans la défense d'Anvers, la gloire acquise par Carnot. Une division ou plutôt un détachement de 3,000 ou 4,000 hommes de gardes nationales, commandé par le général Pacthod excita l'admiration de l'empereur Alexandre au combat de la Fère-Champenoise. Chargé de conduire à Napoléon un convoi d'artillerie considérable, le général Pacthod s'avançait avec ses gardes nationaux formés en cinq carrés, lorsqu'il tomba au milieu de la cavalerie russe à laquelle venaient d'échapper les maréchaux Mortier et Marmont. Les deux derniers carrés, chargés de faire l'arrière-garde, résistèrent longtemps aux attaques de la cavalerie de la garde impériale russe et ils tinrent bon jusqu'à l'arrivée de l'artillerie, mais alors, écrasés par la mitraille, ils furent foulés aux pieds des chevaux et entièrement détruits. Un des carrés fut littéralement couché à terre par le feu de quarante pièces ; les trois autres, refusant de mettre bas les armes, se laissèrent mitrailler jusqu'à ce que l'empereur Alexandre, touché de tant de bravoure, envoyât un de ses aides de camp pour offrir aux survivants de se rendre à lui-même[1]. Les souverains alliés furent très émus de cette résistance et craignirent d'en trouver une semblable à Paris; ils ne savaient pas que les gardes nationales de la capitale étaient sans armes.

En 1815, la rapidité des événements ne permit pas de tirer de la garde nationale tout le parti qu'on en avait espéré. Dès le mois d'avril, elle était organisée sur le papier : 417 bataillons devaient être mobilisés, 240 le furent réellement et étaient rendus à destination le 10 juin[2]. Ces gardes nationales furent mises en ligne, savoir : une division pour garder les défilés de l'Argonne; une autre à Strasbourg pour appuyer le corps de Rapp; 20,000 hommes sous Lecourbe, à Belfort; 36,000 à Lyon, dans l'armée du maréchal Suchet; 12,000 en Vendée ; 108,000 répartis dans les places fortes. Avec un peu plus de confiance dans la garde nationale, Napoléon aurait attiré à lui, pour entrer en Belgique, au lieu de le laisser à Strasbourg, le 5e corps commandé par Rapp et peut-être, avec ce renfort, aurait-il pu écraser Blücher à Ligny, de manière à le

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, et *Mémoires de Marmont*, t. VI.
2. Charras, *Histoire de la campagne de* 1815.

Digitized by Google

mettre hors de cause jusqu'à ce qu'il eût battu Wellington à son tour. Les gardes nationaux se battirent bravement à Belfort et dans les Alpes, mais l'enthousiasme d'une partie d'entre eux ne tint pas contre l'état de dénuement dans lequel on les laissa. Les bataillons actifs étaient mal habillés, mal équipés et à peine armés, si l'on en juge par une note en date du 12 juin, par laquelle le ministre de la guerre invite le directeur de l'artillerie à envoyer le plus promptement possible des fusils aux gardes nationales réunies dans le Nord, à qui, d'après le rapport du maréchal Soult, il en manquait plus de 10,000[1].

L'Empereur comptait, pour la défense de Paris, non seulement sur la garde nationale, mais sur les ouvriers réunis en régiments de tirailleurs. « Vingt-quatre bataillons de tirailleurs des fédérés « de notre bonne ville de Paris », écrivait-il à Carnot, ministre de l'intérieur, « composés des habitants et des ouvriers de Paris et de « la banlieue qui ne font pas partie de la garde nationale, formeront «s ix brigades. Rien de tout cela ne fut fait. »

Sous la Restauration, la garde nationale fit peu parler d'elle. Dans le Midi, elle affichait avec passion des sentiments royalistes. Animée par la présence de la duchesse d'Angoulême, celle de Bordeaux avait voulu inutilement lutter contre le général Clauzel qui venait prendre possession de la ville au nom de l'Empereur. Réunies à Nîmes, sous les ordres du duc d'Angoulême, celles des départements du Sud-Est avaient soutenu un instant la guerre civile contre la petite armée du général Grouchy. Vaincues, elles se vengèrent, comme on sait, à Avignon, à Nîmes, à Toulouse par l'assassinat du maréchal Brune, celui du général Ramel et par des atrocités restées impunies. A Paris, la garde nationale, après avoir accueilli les Bourbons en 1814 et 1815 avec une ivresse enthousiaste, avait tourné au libéralisme. Une revue passée au Champ de Mars, le 29 avril 1827, ayant été l'occasion de manifestations jugées outrageantes pour la famille royale, cette garde nationale fut dissoute par le ministre Villèle, mais le désarmement fut sans doute bien mal opéré, puisque, parmi les combattants des journées

1. Charras, *Histoire de la campagne de* 1815.

Digitized by Google

de juillet 1830, figuraient un grand nombre de gardes nationaux en armes et en uniforme.

La première année du règne de Louis-Philippe fut le règne de la milice bourgeoise. Toutes les gardes nationales du royaume avaient été placées sous les ordres de Lafayette, dont la popularité, après avoir aidé à celle du roi, la tint en échec pendant plusieurs mois. Il fut habilement évincé, et la loi du 24 mars 1831 régla tous les principes de l'organisation et du service de la garde nationale. Le titre VI de cette loi, le seul que nous ayons à retenir, prévoyait et réglementait la création de corps détachés ; il peut passer pour un premier essai d'armée territoriale. Le duc d'Aumale l'a résumé ainsi qu'il suit :

« Tous les citoyens âgés de vingt à trente ans pouvaient être « appelés à ce service dans l'ordre de leur âge et d'une série de « catégories qui comprenaient successivement les célibataires, les « veufs sans enfants, les mariés sans enfants, les mariés avec en- « fants. Les corps détachés n'étaient appelés qu'en vertu d'une loi « ou d'une ordonnance royale convertie en loi à la plus prochaine « session ; la durée de leur service était fixée à un an, ils n'é- « taient pas spécialement retenus en deçà des frontières, etc. »

Ces prescriptions n'ont reçu aucune application ; mais les gardes nationales de Paris et de Lyon déployèrent un véritable courage dans la répression des émeutes qui agitèrent les premières années du règne. Louis Blanc, dont la partialité en faveur des insurgés est évidente, dit lui-même, en racontant les journées de juin de 1832, qu'il y eut des actes éclatants de courage de la part de la garde nationale ; celle-ci n'eut guère, de 1834 à 1848, qu'à jouer aux soldats dans les rues et à monter la garde à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au jour où, avec le défaut d'intelligence pratique qui a trop souvent caractérisé la bourgeoisie parisienne, elle renversa Louis-Philippe, aux cris de : Vive la Réforme. Elle paya cher cette folie, au mois de juin suivant, en ayant à lutter contre une insurrection formidable ; ce qui ne l'empêcha pas de recommencer le 4 septembre 1870 et de renverser l'Empire comme elle avait fait de la royauté [1].

1. Nous ne parlons ici que de la garde nationale de Paris, quant à celle des départements, nous l'avons vue dans certaines villes, notamment à Metz, manifester en toute occasion les sentiments les plus hostiles à la royauté d'alors.

Digitized by Google

Licenciée après le coup d'État de 1851, qui eut pour conséquence le désarmement complet des Parisiens, la garde nationale fut rétablie sous l'Empire, mais partiellement et seulement dans les quartiers riches. C'est dans ces conditions que la trouvèrent les événements de 1870. Il existait à Paris, au moment de la déclaration de la guerre, 60 bataillons de garde nationale; le Gouvernement porta rapidement ce nombre à 266. « Tout le monde y entra », dit M. Dussieux, auteur d'une remarquable histoire de la guerre de 1870-1871, « les étrangers, 2,500 repris de justice, 40,000 sec-« taires, membres de sociétés secrètes, capables de tout, excepté « d'aller au feu, vagabonds et drôles de toutes sortes. L'organisa-« tion de la garde nationale, confiée aux maires, fut faite de la façon « la plus déplorable. Non seulement on inscrivit, mais, ce qui « était plus dangereux, on arma tout le monde sans examen, et les « gredins eurent chacun plus d'un fusil. Les élections aux grades « d'officiers produisirent, dans beaucoup de bataillons, les choix « les plus indignes. La Commune y formait dès lors ses bandes et « y plaçait ses affidés [1]. »

L'ensemble de la garde nationale forma en définitive 283 bataillons, d'un effectif total de 166,000 hommes; dans chaque bataillon, quatre compagnies, dites de guerre, furent armées de fusils à tir rapide, et l'on organisa ces bataillons de guerre en régiments qui, augmentés d'une légion de cavalerie et d'une légion d'artillerie, constituèrent, sous les ordres de Clément Thomas, la 1re armée de Paris. Cette organisation se fit avec lenteur et ne fut guère terminée que le 10 novembre. Les bataillons qui, sous le nom de fédérés pris par eux-mêmes, étaient composés de gardes nationaux soldés, avaient été les premiers armés de fusils se chargeant par la culasse. Pendant tout le siège on les vit parader, sortir de Paris, en tenue de campagne, avec tambours, fifres, musiques, cantinières, et y rentrer en désordre, sans avoir rien fait (voir les ordres du jour du général Clément Thomas). La garde nationale commença à paraître dans les combats, vers la fin du siège; on fit ressortir avec une certaine ostentation le moindre de ses faits d'armes : le 72e bataillon de guerre fut cité le 24 novembre par

1. Dussieux, *Histoire de la guerre de* 1870-1871, t. I. p. 179.

Digitized by Google

l'amiral Saisset pour le combat de Bondy, où il eut 4 hommes blessés. Le 116e bataillon, commandé par le colonel Langlois, fut mis à l'ordre pour sa conduite au combat des 29 et 30 novembre à la gare aux Bœufs, où son chef fut blessé. 42,000 gardes nationaux, sur un effectif total de 90,000 hommes engagés, prirent part à la bataille de Montretout-Buzenval, le 19 janvier 1871; on les avait embrigadés, pour ce jour-là, avec l'infanterie de ligne, chaque brigade contenant un régiment de la garde nationale. Plusieurs de ces régiments se battirent avec un courage remarquable; c'est là que furent tués : le peintre Henri Regnault, l'acteur Séveste, le vieux marquis de Coriolis, volontaire de 67 ans, Gustave Lambert, qui rêvait la conquête du pôle, de Rochebrune, l'ancien commandant des insurgés polonais; là que furent blessés le colonel Langlois et bien d'autres; mais à côté d'actes d'héroïsme éclatants et nombreux, l'histoire a signalé quelques tristes défaillances dont la vue décida, dit-on, le général Trochu à ordonner la retraite sur Paris[1].

La garde nationale avait eu cependant 1,954 hommes hors de combat sur une perte totale de 4,072 hommes.

Quand vint l'armistice, le négociateur commit la faute de laisser désarmer la troupe de ligne et de conserver les armes à la garde nationale. On sait quelles furent les conséquences de cette faute, pour ne pas dire de ce crime impardonnable. La Commune et le second siège de Paris ont prouvé incontestablement que ces mêmes fédérés qui, pendant le premier siège, n'avaient fait que troubler la défense par des tentatives odieuses contre la tranquillité intérieure de la capitale, étaient susceptibles de se bien battre au dehors. Nous avons entendu, dans l'intervalle des deux sièges, un ministre du Gouvernement de la défense nationale, et le plus compétent à coup sûr en pareille circonstance, nous exprimer l'avis que l'on n'avait pas su tirer parti de la garde nationale, et que si, au lieu de laisser dans Paris les compagnies soldées servir de prétoriens à Pyat, Delécluze, Flourens, Blanqui et consorts, le général Trochu les avait mis camper en dehors des remparts et accoutumés peu à

1. Canonge, *Histoire militaire contemporaine*, t. II, p. 367.
Vinoy, *le Siège de Paris*.

Digitized by Google

peu, par de petites rencontres, à la vue de l'ennemi, on aurait eu en elles des troupes aussi bonnes que d'autres. Quoi qu'il en soit, aux yeux de tout homme sensé, les événements de 1870-1871 doivent avoir condamné à tout jamais la garde nationale, cette troupe qui « veut », disait le 10 mars 1871 le comité central des fédérés, « *choisir elle-même ses chefs et les révoquer quand ils n'ont plus sa* « *confiance* ». En dehors des forces régulières, commandées régulièrement, il n'y a qu'anarchie et danger. Tout le monde, ou du moins l'immense majorité du pays, en était convaincue à la fin de l'année 1871. Fasse le ciel qu'on ne revienne pas sur cette conviction !

En province, l'histoire de la garde nationale n'a rien présenté qui soit comparable aux faits de la Commune ; elle a eu cependant ses tristesses et nous a laissé la légende du camp de Conlie. On sait que ce camp, situé entre le Mans et Laval, était destiné à recevoir les gardes nationales mobilisées des départements de la Bretagne qui, en vertu d'un décret du Gouvernement de Tours, devaient former un corps d'armée à part, sous les ordres de M. de Kératry, promu d'emblée au grade de général de division et chargé de tous les détails de l'organisation. Tous ces mobilisés accoururent avec empressement, mais malgré tout son zèle et toute son activité, leur chef ne put trouver pour les armer que les ressources insuffisantes de nos arsenaux, qui avaient déjà une autre affectation. Les mobilisés bretons passèrent l'hiver dans la boue, faisant l'exercice avec des bâtons. On leur donna plus tard des fusils se chargeant par la bouche, achetés à l'étranger, et on les employa tant bien que mal en divisions séparées. La division Gougeard comprenait cinq bataillons de mobilisés de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, elle est citée par le général Chanzy comme s'étant bravement battue à Yvré-l'Évêque, le 10 janvier et surtout le 11, au plateau d'Auvours, où son chef mérita et reçut la croix de commandeur. Mais la bataille du Mans « fut perdue par suite de « la panique des mobilisés de Bretagne de la division de Lalande », dit le général Chanzy dans son télégramme adressé au Gouvernement le soir même, « qui, cédant sans résistance devant un mouve- « ment offensif tenté à la tombée de la nuit par l'ennemi, ont aban- « donné la position importante de la Tuilerie. » — « La panique des « mobilisés de Bretagne », dit encore le général Chanzy dans une

Digitized by Google

autre dépêche, « a été le signal de la débandade. » Des désordres graves eurent ensuite lieu au camp de Conlie. Les mobilisés du général de Lalande, après l'abandon de la Tuilerie, s'étaient retirés sans s'arrêter jusqu'à Evron. Les mobilisés qui se trouvaient encore au camp pillèrent les vivres, détruisirent ou abandonnèrent les armes et les munitions et, à l'exception d'un petit nombre, qui purent être arrêtés, continuèrent leur retraite jusqu'en Bretagne[1].

Voilà ce qu'il peut advenir des hommes les mieux intentionnés au début, lorsqu'on les met en ligne avant qu'ils soient pourvus du nécessaire. Pour bien juger tout ce qui s'est passé dans cette guerre, il faut observer que les armements et approvisionnements avaient été calculés pour une armée de 500,000 hommes seulement, que la plus grande partie de ces approvisionnements se trouvait dans les places frontières, en vue de l'offensive, et que le reste fut dirigé sur Paris dès nos premières défaites ; c'est sous l'initiative et sous la responsabilité personnelle des bureaux de l'artillerie au ministère, que près de cent mille fusils, qui se trouvaient dans les magasins de Metz et de Strasbourg, purent être envoyés aussitôt après la déclaration de la guerre dans les villes de Caen, La Rochelle, Toulouse, etc., où ils servirent à armer les troupes organisées en province. Le matériel est aujourd'hui surabondant; il est réparti partout, il ne saurait donc faire défaut dans des circonstances semblables à celles de 1870. Quant au personnel, l'organisation dont il a été l'objet préviendrait, il faut l'espérer, les faiblesses de 1870-1871. Nous ne parlons pas ici des champs de bataille et des faits qui pourraient rappeler l'abandon du poste de la Tuilerie, mais des désertions ou plutôt des insoumissions qui se produisirent sur une si grande échelle pendant la dernière guerre. De nombreux mobilisés ne répondirent pas à l'appel qui leur était fait, se cachèrent, passèrent la frontière ou restèrent tout simplement chez eux. Ils n'ont jamais été punis, ou quand ils l'ont été, c'est de peines insignifiantes qu'ils acceptaient volontiers pour être dispensés de marcher à l'ennemi. Dans son ordre du jour de licenciement des mobilisés, au mois de février 1871, le général Faidherbe, commandant l'armée du Nord, infligeait, comme

1. Chanzy, *la 2e Armée de la Loire*, livre IV, p. 317.

Digitized by Google

châtiment à ces réfractaires, le mépris de leurs concitoyens. Ils ne l'ont même pas encouru, et ceux qui, pendant la guerre s'étaient soustraits ainsi au service militaire, ont levé la tête aussi haut que ceux qui avaient bravement fait leur devoir. Comme nous l'avons dit, l'organisation actuelle, l'appel simultané de toutes les catégories de l'armée, l'action de la gendarmerie qu'il ne sera pas besoin de détourner de son rôle essentiel pour former des régiments, et aussi, du moins faut-il l'espérer, les progrès de l'esprit public empêcheront désormais qui que ce soit de se soustraire au plus élémentaire des devoirs du citoyen.

Hâtons-nous d'ajouter que dans de nombreuses circonstances les bataillons de mobilisés se sont admirablement conduits, quelque imparfaitement armés et équipés qu'ils fussent. Comme en 1792, les départements étaient chargés de ce soin, et les inconvénients signalés à cette époque par le général Wimpfen dans la lettre que nous avons citée plus haut, se produisaient pour les mêmes causes. Ils furent aggravés par ce fait que les troupes de ligne étaient pourvues d'armes se chargeant par la culasse, tandis que les mobilisés, sauf quelques-uns, comme ceux des légions du Rhône, ne purent recevoir que des fusils étrangers d'anciens modèles. Pour leur donner l'instruction militaire, on imagina les camps d'instruction où ils furent réunis sous le commandement de généraux improvisés ; pour leur donner de l'artillerie, on décréta la formation des batteries départementales ; chaque département dut fournir, matériel et personnel, une batterie complète par 100,000 habitants ; des ingénieurs distingués furent chargés de la construction de ce matériel, mais le temps leur manqua et lors de la conclusion de la paix quelques batteries seulement étaient achevées.

L'inutilité parfois ridicule des camps d'instruction ne doit pas empêcher de rendre justice aux mobilisés pour leur conduite au feu. Nous venons de voir une partie de ceux de Bretagne, à Yvré-l'Évêque et sur le plateau d'Auvours. Les légions du Rhône à Bligny-sur-Ouche, le 3 décembre, à Nuits le 18, luttèrent avantageusement, sous les ordres du général Crémer, contre des forces supérieures. A Monnaie, devant Tours, le 11 décembre 1870, le général Ferri-Pisani, n'ayant pour toute infanterie que 7,000 à 8,000 mobilisés de Maine-et-Loire et de Seine-et-Marne, armés de fusils d'anciens

Digitized by Google

modèles, soutenus par une seule batterie de campagne et un régiment de marche de chasseurs d'Afrique, put résister toute une journée à une forte colonne et se retirer en bon ordre, ramenant à Tours une centaine de prisonniers enlevés par la cavalerie. Les mobilisés de Tarn-et-Garonne, sous le commandement du général de Pointe de Gévigny, à la Roche et à Gien, la légion des Côtes-du-Nord à Loigny à côté des zouaves de Charette, les mobilisés de l'Orne et de la Mayenne prenant part avec les francs-tireurs de Lippowski à la défense d'Alençon, le 14 janvier 1871, ceux de la Sarthe méritant les éloges de Chanzy dans la retraite du Mans, ont prouvé le parti que l'on peut toujours tirer des braves gens quand ils sont bien commandés.

D'autre part, les gardes nationales sédentaires ont à leur actif la résistance de Saint-Quentin, le 8 octobre 1870, l'énergique intervention de la garde nationale de la petite ville de Ballon dans la retraite du Mans, le 11 janvier 1871, et par-dessus tout l'héroïque défense de Châteaudun, sur laquelle nous reviendrons.

Malgré ces faits exceptionnellement glorieux, l'expérience de la guerre de 1870-1871 a condamné, avons-nous dit, l'institution de la garde nationale. En temps de paix, elle est une menace continuelle pour la tranquillité publique. En temps de guerre, son organisation la rend trop indépendante de l'autorité militaire.

Quant à la garde nationale mobile créée par le maréchal Niel en 1868, c'était, plutôt qu'une armée territoriale, une sorte de réserve composée de tous les hommes soustraits en temps de paix au service militaire et astreints à servir pendant la guerre. Du moment où la nouvelle législation rendait le service militaire obligatoire pour tous, cette garde mobile se trouva virtuellement supprimée.

Si nous n'en disions pas ici quelques mots, nous nous trouverions avoir passé sous silence une troupe dont la présence dans les rangs de l'armée n'a pas été sans éclat, quelque peu qu'elle ait duré. Privée par l'opposition du Corps législatif des moyens de se réunir et de s'instruire, abandonnée même après la mort de son créateur, la garde nationale mobile qui, au mois de juillet 1870, n'existait que sur le papier, fut armée et réorganisée dès le début de la guerre. Rappelée à l'activité par deux décrets en

Digitized by Google

date du 16 et du 17 juillet, elle fut organisée bientôt en régiments comprenant chacun trois bataillons et commandés par des lieutenants-colonels (décret en date du 18 août). Les premiers bataillons prêts furent ceux de Paris et, au premier moment, ils ne donnèrent guère que de l'embarras. Pour éviter de laisser dans la capitale une troupe qui aurait pu servir de ralliement à l'émeute au moins autant que pour les exercer, on les envoya à peine armés au camp de Châlons, sous les ordres du général Berthaut qui s'était montré favorable à cette institution et dont les talents militaires inspiraient la plus grande confiance. Ils s'y trouvaient lors de l'arrivée de Napoléon III revenant de Metz; leur attitude en présence de l'Empereur fut telle qu'il fallut les éloigner. Le général Berthaut proposait pour eux les places du Nord ; le général Trochu, qui venait d'être nommé Gouverneur de Paris, exigea leur rentrée dans la capitale. On les groupa au camp de Saint-Maur d'où ils vinrent en foule le 4 septembre, le plus grand nombre, il faut bien le dire, sans armes, prendre part au mouvement populaire qui renversa l'Empire. De ce même camp de Saint-Maur ils donnèrent plus d'une fois du fil à retordre au gouverneur président du gouvernement provisoire, qui s'en tirait avec des discours. Ils se battirent d'ailleurs au Bourget et dans plus d'une autre affaire en vrais enfants de Paris.

Du 4 au 17 septembre, on appela dans Paris, au nombre de 90, tous les bataillons de mobiles de province qui pouvaient à la rigueur marcher et qui étaient à peine habillés et équipés. Ils appartenaient à 25 départements, mais principalement à ceux de l'ouest et en particulier de la Bretagne et de la Vendée. Leur effectif total, y compris les mobiles de Paris, s'éleva à 116,000 hommes. On en forma quatre divisions, qui furent dissoutes plus tard lorsque les régiments de mobiles furent embrigadés avec les troupes de ligne. Ainsi, au moment d'être enfermé, le Gouvernement appelait à lui toutes les ressources en matériel et en personnel, et à peine enfermé il cria : *La province ne vient pas!* On a bien peu tenu compte de cette situation dans l'appréciation des faits. Depuis les défaites de Frœschwiller et de Forbach et surtout depuis la nomination du général Trochu, toute l'activité du ministère, du Gouvernement et du comité de défense fut concentrée

Digitized by Google

vers un seul objectif : l'armement de Paris. On était convaincu que devant Paris fortement armé, les Allemands s'arrêteraient, que l'Europe interviendrait et alors que la paix serait faite. Qu'importait donc la province ? Le résultat de l'entrevue de Ferrières renversa ces illusions, dont se berçaient également les deux vieillards envoyés à Tours pour représenter le Gouvernement[1]. C'est alors que Paris mit son espoir dans les départements et que Gambetta descendit de son ballon pour donner à leurs efforts l'impulsion qui faisait défaut. Certes, ce n'est pas nous qui voudrions diminuer le rôle de cet homme, en qui s'est personnifiée à juste titre la Défense nationale ; mais ce serait une grave erreur de croire qu'avant son arrivée rien n'avait été fait par la délégation du ministère de la guerre, c'est ainsi qu'on appela les deux directeurs, les quatre ou cinq chefs de bureau et les quelques employés qui, sans avoir pu emporter un seul dossier, un seul état de situation, furent envoyés à Tours sous les ordres du général Lefort, faire la besogne de l'administration centrale, laissée à Paris bien inutilement. Les 15e et 16e corps, comptant ensemble 100,000 hommes, étaient déjà organisés, des troupes avaient été réunies dans l'Ouest sous les ordres du général Fiéreck, dans les Vosges sous le commandement du général Cambriels. La garde nationale mobile figure dans ces différents corps pour un effectif d'au moins 50,000 hommes ; du 10 octobre au 7 février, 114,000 mobiles furent encore mis sur pied. En y ajoutant ceux de Paris, on doit donc évaluer à 280,000 environ le nombre des mobiles qui prirent part à la lutte.

Il faudrait écrire l'histoire complète de la guerre de 1870 pour citer toutes les occasions où ces mobiles se distinguèrent : à Bagneux, le 13 octobre, les mobiles de la Côte-d'Or et de l'Aube dont le commandant Dampierre est tué ; au Bourget, le 28, le 12e bataillon de la Seine et son commandant Baroche se faisant tuer plutôt que de se rendre ; le même jour, à la Malmaison, ceux du Morbihan ; les mobiles de la Dordogne enlevant le village de Coulmiers le 11 novembre, et à côté d'eux ceux de Loir-et-Cher, qui s'étaient déjà distingués au combat de Vallière, chargeant à la baïonnette

1 MM. Crémieux et Glais-Bizoin.

Digitized by Google

avec des fusils Remington *qui n'avaient pas de baïonnettes*; les 1er, 2e et 10e bataillons de mobiles de la Seine à Épinay, le 30 novembre; les mobiles du Loiret, des Deux-Sèvres et de la Haute-Loire au combat de Beaune-la-Rolande, le 29 novembre; les mobiles de la Sarthe, pleins d'élan au combat de Villepion, le 1er décembre, et à la bataille de Loigny le lendemain, repoussant bravement les charges furieuses de la cavalerie du prince Albrecht, tandis que ceux de la Haute-Vienne, à la même bataille, restaient comme de vieilles troupes sous le feu d'une puissante artillerie et reprenaient jusqu'à trois fois le village d'Écuillon; les mobiles de la Gironde, commandés par M. de Carayon-Latour, rivalisant de courage avec les légions lyonnaises au combat de Nuits, le 17 décembre; ceux de la Loire-Inférieure à Montretout le 19 janvier, défendant avec acharnement, commandés par M. de Lareinty, la maison Zimmermann; ceux de Maine-et-Loire à Patay, le 4 décembre; les mobilisés de l'Yonne et du Cantal à Villorceau, le 8 décembre; ceux de la Gironde à Chénebier.....

Il est impossible de rappeler tous les combats où ont figuré les bataillons de mobiles. Si ces bataillons avaient reçu avant la guerre l'instruction militaire qui leur manquait et que le maréchal Niel avait voulu leur donner, si, au lieu d'officiers courageux et dévoués mais n'ayant, sauf quelques-uns, jamais servi, ils avaient eu des cadres tant soit peu rompus au métier, ils auraient pu sauver la France. Pour en juger, il suffira de lire le récit de la conduite des mobiles de la Sarthe à Loigny, écrit par le général Chanzy lui-même. « Le 33e mobile (Sarthe) eut d'abord à supporter un feu d'artillerie des plus violents, qui ne l'empêcha pas « d'essayer d'avancer jusqu'à portée de mousqueterie. Obligé de « plier, il recula en ordre, les rangs formés comme à la manœuvre « et s'arrêtant fréquemment pour essayer de reprendre l'offensive; « à 2 heures, il n'avait pas perdu un kilomètre de terrain, son attitude, son feu et celui de ses mitrailleuses avaient constamment « maintenu l'ennemi qui perdait beaucoup de monde. La cavalerie « allemande, après avoir essayé d'avancer, avait été réjetée en désordre sur Orgères[1]. »

1. Chanzy, *la 2e Armée de la Loire*, p. 80.

Digitized by Google

Nous avons vu passer à Tours plus de cinquante à soixante bataillons de mobiles ; c'étaient généralement de belles troupes, plus disciplinées que les bataillons de marche et pleines de bonne volonté. Leur aspect témoignait à la fois en faveur du service obligatoire et du recrutement régional, parce que la garde nationale mobile comptait dans ses rangs toute la partie de la jeunesse dispensée par le remplacement du service en temps de paix, c'est-à-dire l'élite de la nation et parce que, d'autre part, les hommes d'une même compagnie ou d'un même bataillon, appartenant au même pays, se connaissant de longue date, marchaient confiants les uns dans les autres. L'état de leurs pertes en tués et en blessés suffit à donner une idée des luttes qu'ils ont soutenues. A Paris, le lieutenant-colonel de Grancey, les commandants Saillard et Baroche ; à l'armée de la Loire, les commandants Paris de la Charente-Inférieure, de Mailly de Lot-et-Garonne, Fouilhade du Lot furent tués, un grand nombre d'officiers supérieurs, lieutenants-colonels ou chefs de bataillon, furent blessés. Le régiment de la Sarthe, cité à l'ordre de l'armée pour la bataille de Coulmiers, comptait 2,700 hommes au début de la campagne; il en eut 1,100 tués ou blessés, dont 20 officiers. Le régiment de Loir-et-Cher, dont tous les officiers supérieurs furent blessés, comptait à l'effectif 3,140 hommes ; il eut 7 officiers tués, 30 officiers blessés, 352 sous-officiers et soldats tués, 873 blessés.

L'artillerie de la garde nationale mobile ne put mettre en province qu'un petit nombre de batteries sur pied, entre autres celles du département de l'Isère, qui firent partie de la réserve d'artillerie du 18e corps sous les ordres du commandant de Miribel, ancien capitaine d'artillerie démissionnaire, et 12 batteries de canons à balles dont le personnel provenait de divers départements. Comme batteries à pied, la garde mobile de la Seine fournit à la défense de la capitale un régiment de 6 batteries, celle de Seine-et-Oise 3 batteries, la Drôme, le Pas-de-Calais et la Loire-Inférieure chacun une batterie, le Rhône 2 batteries et 2 compagnies de pontonniers. A Metz, la garde mobile du département de la Moselle fournit 4 batteries ; des batteries furent formées de même dans la plupart des places assiégées.

Vers la fin de la guerre, M. de Bourgoing organisa dans la Nièvre

Digitized by Google

un très beau corps d'éclaireurs de la garde mobile à cheval, qui commençait à rendre des services et qui en eût certainement rendu de remarquables dans le genre de guerre que faisait de ce côté le général de Pointe de Gévigny, lorsque survint l'armistice.

Aussitôt après la conclusion de la paix, les gardes mobiles furent licenciés, et le ministre de la guerre, général Le Flô, leur adressa à cette occasion l'ordre du jour le plus élogieux :

Gardes mobiles de Paris et des départements,

« Après six mois d'une campagne laborieuse où vos courages « ont été à la hauteur de tous les sacrifices qui vous étaient impo- « sés, vous allez rentrer dans vos familles justement fières de vous. « Vous y porterez la consolation que donne le sentiment d'un de- « voir noblement accompli..... »

Un *devoir accompli,* c'était bien la note exacte dans l'appréciation du rôle de la garde mobile. Pendant son existence éphémère, elle remplit son devoir avec un dévouement dont l'éclat ne saurait être obscurci par quelques défaillances. Chose digne de remarque, ces défaillances se montrèrent surtout à la fin de la campagne, dans ceux des bataillons qui s'étaient signalés au début, dont l'un même avait été cité à l'ordre de l'armée. C'est une grave erreur de croire que des troupes formées à la hâte, sans préparation militaire, sans cadres instruits, sans habitude des fatigues, puissent, surtout dans une saison rigoureuse, conserver longtemps l'enthousiasme qui, dans les premiers jours les a fait marcher résolument à l'ennemi. A un point de vue plus général, Von der Golz, dans la *Nation armée,* nous semble avoir exprimé en termes fort justes une idée dont l'étude de l'histoire nous a depuis longtemps personnellement pénétré, c'est qu'après une période prolongée d'efforts et de travaux guerriers, il se joint à la fatigue physique de la troupe une sorte de lassitude des âmes. « Une armée qui a parcouru une « série de champs de bataille, a perdu ses officiers et ses soldats les « plus braves... On supporte allègrement les fatigues et les priva- « tions de toute sorte, pendant quelques semaines, mais non du- « rant de longs mois... Il est impossible de rester un héros avec « une égale et constante abnégation quand le combat devient jour- « nalier, quand le danger vous lasse de sa toute présence (*sic*), qu'il

Digitized by Google

« faut cheminer dans la boue des routes. Enfin l'adolescent ira « peut-être à sa première bataille plein d'une noble ardeur, alors « que l'existence du soldat lui est inconnue ; tout lui apparaîtra « sous un autre jour quand une fois il aura passé par deux, trois, « dix ou douze batailles ou combats. Involontairement on aspire à « réintégrer le domicile sain et sauf[1]... » Et l'auteur allemand parle ici de troupes victorieuses. « Si cette lassitude », ajoute-t-il, « se « manifeste quand la guerre a eu un cours heureux, combien plus « vite ne se produira-t-elle pas par l'épuisement complet de tout « enthousiasme guerrier dans les défaites et les retraites ! »

Pour réagir contre cette influence inévitable de la nature humaine, il faut des chefs et des officiers non seulement braves, mais ayant la connaissance intime de la troupe. Seuls, les corps d'élite, et nous n'entendons pas seulement par là les gardes royales ou impériales, mais tous les régiments ou bataillons qui, par de brillantes actions, se sont placés au premier rang dans l'estime de l'armée, comme jadis le 32e *invincible*, le 57e *terrible*, ne le subissent pas. De très jeunes conscrits peuvent, comme à Lutzen, à Bautzen et dans la campagne de France en 1814, déployer un courage supérieur même à celui des soldats vieillis dans les combats, mais ils ne tiennent pas devant des revers continus.

Pour passer sur le corps de l'armée bavaroise barrant le passage à Napoléon en avant de Hanau, après le désastre de Leipsick, il a fallu faire donner les chasseurs de la vieille garde : « La manière « dont ces deux bataillons se portèrent en avant et culbutèrent ce « qu'ils avaient devant eux, fut un objet d'admiration pour ceux qui « en furent témoins », dit le maréchal Marmont, témoin lui-même de cette action[2]. Le général de Wrède, qui commandait ce jour-là l'armée bavaroise et qui connaissait les grenadiers de la vieille garde pour avoir souvent combattu à leurs côtés, fut troublé par leur aspect au point de ne plus pouvoir donner d'ordres.

Lorsqu'après la paix l'Assemblée nationale entreprit de reconstituer les forces défensives de la France, comme il ne pouvait plus être question de ressusciter les milices bourgeoises et qu'en

1. *La Nation armée*, p. 369 et 370.
2. *Mémoires de Marmont*, t. V, p. 306.

Digitized by Google

bien des points on s'attachait à imiter nos vainqueurs, on ne pouvait mieux faire que de copier presque littéralement les dispositions de leurs lois militaires, relatives à la landwehr. La loi du 24 juillet 1872 sur le recrutement institua donc l'armée territoriale ; celle du 15 juillet 1873 sur l'organisation de l'armée régla ses rapports avec la division du territoire ; enfin celle du 13 mars 1875 fixa la composition de ses cadres.

Aux termes de cette dernière loi, modifiée par quelques décisions ultérieures, l'armée territoriale comprend 145 régiments d'infanterie, à raison de 8 par corps d'armée (9 pour le 15e corps) ou 1 par subdivision de région (2 pour celle d'Aix), un nombre mal déterminé d'escadrons de cavalerie, en général 8 par corps d'armée, dont 4 de dragons et 4 de chasseurs, 18 régiments d'artillerie de composition variable (1 par corps d'armée), 18 bataillons du génie, 18 escadrons du train des équipages ; à quoi il faut ajouter pour l'Algérie : 9 bataillons de zouaves, 4 compagnies de chasseurs à pied, 4 escadrons territoriaux de chasseurs d'Afrique et 14 batteries à pied.

Chaque régiment d'infanterie correspond à un régiment de l'armée active et a pour circonscription de recrutement la subdivision d'où ce dernier régiment tire ses réservistes, comme on le verra dans un des chapitres suivants. Mais le numérotage n'est pas le même, et la série des régiments territoriaux commence au premier corps avec le n° 1 pour se terminer au 18e corps par le n° 144; le 145e régiment appartient à la subdivision d'Aix. Le régiment, commandé par un lieutenant-colonel, comprend 3 bataillons à 4 compagnies et un cadre de dépôt, susceptible de former, en cas de mobilisation, 3 dépôts différents, correspondant aux 3 bataillons du régiment. Les cadres des escadrons de cavalerie sont semblables à ceux d'un escadron de l'armée active ; les escadrons territoriaux d'un même corps d'armée formaient primitivement un régiment sous les ordres d'un lieutenant-colonel ; depuis quelque temps on a rattaché les escadrons de chasseurs d'une part, ceux de dragons d'autre part aux régiments actifs de même arme. Les 18 régiments d'artillerie, commandés par des lieutenants-colonels, comprennent des batteries montées, destinées à marcher avec les troupes territoriales ou affectées à la défense mobile des places comme batteries de sorties,

Digitized by Google

et des batteries à pied réservées pour la défense des places ou des côtes. D'après l'auteur de la *France est-elle prête?* le nombre des batteries territoriales montées serait de 145, dont 55 de campagne et 90 de sorties ; celui des batteries à pied s'élèverait à 222.

Les bataillons du génie, ainsi que les escadrons du train, sont de composition variable. Les hommes qui entrent dans la constitution de l'armée territoriale sont, d'après la loi du recrutement, âgés de 29 à 34 ans ; ils comprennent actuellement les classes de 1871 à 1875 ; l'application de la loi n'ayant commencé qu'avec la classe de 1872, il faudra encore un an pour que le mécanisme de cette loi fonctionne au complet, c'est-à-dire pour que les cinq classes de l'armée territoriale ne comprennent que des hommes ayant reçu au régiment l'instruction militaire [1]. A ce moment, le chiffre moyen du contingent étant de 170,000 hommes et le déchet évalué à 30 p. 100, l'armée territoriale compterait cinq fois 120,000 hommes ou 600,000 hommes ayant servi, étant dans toute la vigueur de l'âge et suffisamment familiarisés avec le maniement d'armes et les manœuvres pour en reprendre promptement l'habitude. Les soldats territoriaux peuvent donc être considérés comme excellents.

En est-il de même des cadres? C'est ce qu'il y a lieu de se demander.

Les sous-officiers et caporaux ou brigadiers sont nommés par les commandants de corps d'armée ; les officiers sont nommés par décret. Ceux-ci sont choisis parmi les officiers retraités encore à la disposition du ministre, parmi les officiers démissionnaires qui n'ont pas dépassé l'âge de 34 ans ou qui, ayant dépassé cet âge, ont fait une demande spéciale, parmi les officiers de réserve ayant atteint l'âge de 29 ans et n'ayant pas demandé ou étant jugés impropres à continuer de servir dans l'armée active ; enfin, les anciens officiers de la garde nationale mobile ont été de droit nommés officiers dans l'armée territoriale. Les officiers du cadre administratif font le service en permanence dans les régiments territoriaux d'infanterie, l'administration des autres corps est confiée à la section territoriale de l'état-major du corps d'armée.

---

1. Écrit au mois de décembre 1885.

Digitized by Google

La composition du corps d'officiers est loin d'être irréprochable, et la période de formation a présenté à cet égard de grandes difficultés. Parmi les anciens officiers de mobiles, beaucoup ne rachetaient pas suffisamment par leur bon vouloir le manque d'instruction militaire ; mais ces officiers ont presque entièrement disparu, et en général l'instruction des officiers territoriaux est aujourd'hui assez satisfaisante. Seulement c'est une question de savoir si tous seraient en état de faire une campagne active, et il est fort douteux que tous les officiers retraités se trouvent dans ce cas.

Ce qui laisse le plus à désirer dans l'armée territoriale, ce sont les cadres inférieurs. Les galons de sous-officier reçus pendant le service actif, conservés dans la réserve, constituent comme une sorte de droit à les porter de nouveau dans les corps territoriaux. Or, pendant ce laps de temps, il s'est créé entre les militaires d'une même circonscription des différences inévitables de position. Ces différences n'ont pas toujours suivi la loi de l'avancement. Certains se sont élevés, ont prospéré, ont acquis à des titres divers l'influence locale, l'autorité du patron sur ses ouvriers, du propriétaire sur ses métayers, du maître sur ses domestiques, du créancier sur ses débiteurs, de celui qui fait travailler sur ceux que le travail fait vivre, et tel sous-officier peut se trouver dans la vie civile dépendre de tel ou tel soldat de sa compagnie. L'autorité en souffre naturellement.

En somme, sans être parfaite, l'organisation de l'armée territoriale est satisfaisante dans son ensemble ; elle peut être, dans une guerre prochaine, le salut du pays.

« Désormais », lisons-nous dans le rapport d'une commission qui a fonctionné en 1882 au ministère de la guerre, « le pays n'a plus « à redouter les conséquences de ces formations de toutes piè- « ces, jetées à la hâte, sans habitudes militaires et sans cohésion, « au milieu du péril dont elles ont trop souvent augmenté les pro- « portions. Aujourd'hui, la France possède un instrument puissant « dont la valeur très sérieuse doit inspirer à tous un sentiment de « confiance et de sécurité. L'organisation de l'armée territoriale « est complète, elle a ses effectifs et ses cadres ; elle est dès à pré- « sent en mesure de rendre d'excellents services. »

Quant à la réserve de l'armée territoriale qui, d'après la loi sur

Digitized by Google

le recrutement, comprend les hommes de 35 à 40 ans, aucune autre loi n'en fait mention ; et rien, en apparence du moins, n'est préparé pour les formations auxquelles devrait concourir cette réserve. Il est probable que les hommes qui la composent seraient versés, le cas échéant, dans celles des unités de l'armée territoriale exclusivement affectées à un service intérieur.

TROUPES AUXILIAIRES.

De tout temps, les soldats des douanes et les gardes forestiers ont joué un rôle actif dans la défense des frontières, surtout dans les pays de montagne. La connaissance qu'ils ont acquise dans les habitudes de leur service des moindres sentiers et des lieux propices aux embuscades les rend particulièrement propres à la petite guerre. Les enrôlements volontaires de 1792 donnèrent même lieu à une formation bizarre, celle d'un corps franc de chasseurs où les gardes-chasse étaient réunis aux braconniers, image d'une époque de bouleversement[1]. Dans les circonstances malheureuses où l'armée de ligne était réduite à rien par une série de défaites, la défense des petites forteresses a été confiée presque exclusivement à des gardes nationaux et à des douaniers. Dans la dernière guerre, des compagnies de chasseurs forestiers ont défendu avec succès les défilés des Vosges, et l'on peut citer comme exemple le combat livré, le 11 décembre 1870, à Lamarche par les *chasseurs des Vosges*, composés en grande partie de forestiers et dans lequel 300 hommes tinrent en échec pendant trois heures un corps de 1,000 hommes[2]. Il était donc tout naturel que l'on fît entrer dans le compte des forces militaires du pays, à titre de troupes auxiliaires, les corps constitués du service actif des douanes et de l'administration forestière.

Les troupes des douanes sont organisées en bataillons à raison de un par inspection ; chaque bataillon comprend un nombre de compagnies égal à celui des capitaineries de l'inspection. Mais parmi ces compagnies, les unes, dites actives, sont destinées à coo-

1. Poisson, *l'Armée et la Garde nationale*, t. I, p. 433.
2. Canonge, *Histoire militaire*, t. II, p. 457.

Digitized by Google

pérer aux mouvements des armées, les autres, dites territoriales, sont appelées à seconder à l'intérieur l'armée territoriale. Les cadres sont formés dès le temps de paix et de telle façon qu'en cas de mobilisation, les préposés restent autant que possible sous les ordres de leurs supérieurs habituels.

En Algérie, les douaniers sont organisés, suivant les provinces, en compagnies et sections à pied et pelotons de cavalerie.

Les agents des forêts forment des compagnies ou des sections de chasseurs forestiers actives ou territoriales, par circonscription de conservation. Les officiers de ces compagnies sont pris parmi les agents supérieurs, dont les grades résultent de l'assimilation créée par la loi sur les officiers de réserve pour les anciens élèves de l'École forestière.

SAPEURS-POMPIERS.

Les sapeurs-pompiers peuvent, dans les départements, être formés en compagnies et recevoir des fusils de l'État. C'est une sorte de garde nationale qui, suivant nous, n'a pas sa raison d'être. Les pompiers, très utiles, indispensables même dans leur spécialité, n'ajoutent rien aux forces défensives du pays et n'ont pas besoin de connaître le maniement d'armes ou l'école de section pour manœuvrer les pompes. Il est probable que, si on leur donne des fusils, c'est pour encourager leur formation en flattant la manie particulière aux Français qui, généralement, aiment autant à jouer au soldat qu'il leur déplaît (nous ne parlons que du temps de paix) de l'être pour tout de bon.

Aux termes de la loi du 13 mars 1875, les sapeurs-pompiers des places fortes jouissent d'un privilège qui s'explique de lui-même. Ils sont autorisés à ne pas rejoindre, en cas de mobilisation, les corps de troupe dont ils font partie comme disponibles, réservistes ou territoriaux. L'utilité des sapeurs-pompiers pendant les sièges n'est que trop évidente avec les procédés modernes d'attaque des places dans lesquels le bombardement joue un si grand rôle, comme le prouvent les sièges de Paris, bombardé sans interruption du 5 au 23 janvier; de Strasbourg, exposé pendant 42 jours à une pluie de bombes; de Toul, où vingt-trois incendies furent allumés

Digitized by Google

à la fois; de Phalsbourg, où un tiers des maisons furent renversées; de Bitche, réduit en un monceau de ruines; de Belfort, où 54 habitants furent tués par les bombes, 34 maisons détruites et toutes endommagées; de Soissons, où dès le second jour du siège, la manutention et l'hôpital étaient en feu; de Verdun, qui effaça les souvenirs de 1792 en supportant avec constance un affreux bombardement; de Mézières, complètement incendié, où 60 habitants furent tués par les obus allemands.

BATAILLONS SCOLAIRES.

Si nous venons à parler des bataillons scolaires, ce n'est pas que nous les considérions comme faisant partie des forces militaires du pays, mais seulement pour nous élever contre un préjugé qui tend à se répandre à leur sujet. Se figurer qu'on prépare les élèves de nos écoles primaires à faire plus tard de bons soldats parce qu'ils marchent dans les rues, précédés de fifres et de tambours, armés de fusils pour rire et parce qu'on leur enseigne la charge en quatre temps, avec des armes qui ne se chargent pas, est une illusion qui peut devenir dangereuse, parce qu'elle conduit à rétablir la garde nationale. En effet, nous voyons déjà poindre les bataillons d'adultes, futurs prétoriens de la commune de Paris. La seule et vraie manière de préparer l'enfance et l'adolescence au métier de soldat, c'est de les endurcir à la fatigue et surtout de leur enseigner la pratique de la discipline et le sacrifice de la volonté individuelle à la loi et au salut de la patrie. En vain nous objectera-t-on que l'expérience du passé empêchera le retour des erreurs de 1792 et de 1870, nous répondrons avec Frédéric II : « Le propre de l'esprit humain est que l'exemple ne corrige per- « sonne, les sottises des pères sont perdues pour les enfants; il « faut que chaque génération fasse les siennes[1]. »

FRANCS-TIREURS.

Puisque que nous étudions l'histoire de l'armée, nous ne pouvons passer sous silence des corps de troupe qui ont pour ainsi dire

1. *La Guerre de Sept ans,* dernier chapitre.

Digitized by Google

pullulé pendant la dernière guerre, nés au premier coup de fusil, morts le jour où la paix a été signée et qui, après avoir un moment excité l'enthousiasme à l'excès, sont tombés ensuite dans un discrédit exagéré. Nous voulons parler des francs-tireurs ou corps francs, qui n'ont *mérité, ni cet excès d'honneur ni cette indignité.*

Les corps francs ou partisans ne datent pas d'hier, ils ont toujours été le refuge des gens qui, ayant le goût des aventures, n'avaient pas celui de la discipline des corps de troupe.

Les partisans ont joué un rôle considérable dans les guerres des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Voici ce que Feuquières disait d'eux, à la fin du règne de Louis XIV: « Comme ils n'ont presque toujours « pour objet que le gain particulier, soit sur les convois, soit sur « les fourrageurs et pâtureurs de l'armée ennemie, ceux qui les « commandent et les composent se choisissent entre eux, se pro- « posent au major général de l'infanterie, quand ils sont de ce « corps (ce qui est presque toujours), lequel, après s'être informé, « premièrement de la capacité du commandant de ce parti et ensuite « de la nature de son dessein, lui donne un passeport, afin qu'en « cas qu'il soit pris, il se trouve avoué parti de guerre et puisse « être racheté ou échangé s'il y a un cartel de guerre entre les « princes. Quand ces sortes de partisans sont hardis et capables et « que le pays est un peu mêlé de bois, ils désolent une armée qui « ne prend pas toutes les précautions pour s'en garantir. » Feuquières ajoute « qu'un jeune homme, de quelque qualité qu'il soit, « qui veut savoir à fond le métier de la guerre, ne doit pas tenir « au-dessous de lui d'aller en partie, soit à pied, soit à cheval, avec « les bons partisans de l'armée et de s'en faire aimer afin d'ap- « prendre d'eux cette espèce de guerre pour se rendre dans la suite « capables de l'ordonner à propos, lorsqu'il sera parvenu au com- « mandement. »

Il ne faut pas confondre, d'ailleurs, les partisans recrutés par eux-mêmes, agissant pour leur propre compte, avec les partis tirés de l'armée et composés, soit d'hommes choisis, soit d'hommes de bonne volonté. Les partis de cette dernière sorte ont toujours été les plus nombreux dans une armée agissant en pays étranger; les autres dans un pays qui se défend. Feuquières, que nous venons de citer, a fait, à la tête de *partis* composés de troupes soldées, un

Digitized by Google

grand nombre d'expéditions aventureuses, de véritables *raids*. Telle fut sa course sur Savillan, en Piémont, au mois de janvier 1691. Avec 800 cavaliers et 500 hommes de pied en croupe, il fit plus de 28 lieues en trente heures, passa et repassa le Pô et deux autres rivières sur la glace et enleva les quatre compagnies de gendarmes du duc de Savoie. Il avait, au mois de décembre précédent, surpris dans le château d'Orbassan, une compagnie de gardes du même duc, à une lieue et en vue de Turin. Pendant l'hiver de 1688 à 1689, il surprit de même, en marchant deux nuits de suite, par un temps affreux et dans la neige, les postes de Neubourg et d'Entzwahinghen[1]. Il raconte, dans ses *Mémoires,* plusieurs autres incursions du même genre. Mais le chef de coureurs le plus renommé dans l'armée française, à cette époque, s'il faut en croire Saint-Simon, fut le lieutenant général de Mélac : « Bon partisan », dit Saint-Simon, « hardi dans ses projets et concerté dans son exécu-« tion, surtout fort désintéressé. Il n'avait de patrie que l'armée et « ses frontières, et toute sa vie il avait fait la guerre, été et hiver, « presque toujours en Allemagne. Il avait réussi à faire peur de son « nom par ses fréquentes entreprises et à tenir en alerte vingt lieues « à sa portée de pays ennemi. » Les armées impériales, recrutées dans des centres tels que la Hongrie, la Croatie et les provinces Illyriennes, avaient avec elles un grand nombre de partis irréguliers qui se montrèrent très dangereux sur les frontières françaises pendant la guerre de la succession d'Espagne ; il est difficile de citer une incursion plus hardie que celle du colonel hollandais Guetem qui, avec trente hommes choisis, vint se poster sur la route de Paris à Versailles et arrêta, à huit heures du soir, entre le pont de Sèvres et le Point-du-Jour, croyant prendre mieux d'ailleurs, le carrosse du marquis de Beringhen, premier écuyer du roi, qu'il emmena jusqu'au delà de la Somme. Le plus célèbre partisan de cette époque paraît avoir été La Croix, qui *travaillait* pour l'armée française et qui, en 1711, fit dans les duchés de Clèves et de Juliers, dans tout le pays de Nimègue et de Munster une longue et fructueuse incursion[2]. Pendant cette même guerre, les troupes

1. *Mémoires de Feuquières*, t. III.
2. Capitaine Quintau, *Guerre de surprises et d'embuscades.*

Digitized by Google

de l'archiduc, quoique étant un moment les plus fortes en Espagne, eurent beaucoup à souffrir des corps de partisans formés dans le pays, qui « enlevaient tout ce qui s'écartait », dit le maréchal de Berwick, « et arrêtaient tous les courriers ». L'Espagne a toujours été d'ailleurs, nous le verrons bientôt, la terre classique des corps francs.

Pendant les premières guerres soutenues par Marie-Thérèse, les Pandours et les Croates de l'armée autrichienne, troupes irrégulières n'ayant d'autre solde que le produit de leurs courses, jouèrent un assez grand rôle ; ce rôle diminua pendant la guerre de Sept ans, où ils se signalèrent plutôt en ravageant le pays qu'en inquiétant l'armée prussienne. Frédéric II ne semble pas s'être beaucoup préoccupé de ces troupes, que son excellente cavalerie et notamment ses hussards s'étaient habitués à écarter de l'armée. « Les Pandours », dit-il, « ne sont redoutables qu'à ceux qui ne « les connaissent pas. Ils ne sont braves que quand l'espoir du « butin les anime, ou lorsqu'ils peuvent nuire sans s'exposer. Ils « exercent la première espèce de bravoure contre les convois et les « équipages, et l'autre contre les corps qui sont forcés de se retirer, « qu'ils viennent alors harceler dans leur retraite [1]. »

Dans l'armée française, le premier corps franc qui soit resté célèbre au XVIIIe siècle, quoiqu'il y ait eu jusque-là de nombreuses compagnies de volontaires, est celui de Fischer, créé en 1743, avec la protection de Maurice de Saxe. Son origine était aussi modeste que possible. Quelques palefreniers de l'armée de Bohême, montés sur les chevaux de leurs maîtres, s'arment pour repousser les attaques des hussards autrichiens et montrent assez d'intelligence pour qu'on les emploie à éclairer la marche de l'ennemi ; enfin, organisés en une compagnie de chasseurs à pied, par ordonnance du 1er novembre 1743, puis autorisés à s'adjoindre un peloton de chasseurs à cheval, ils grossissent de telle sorte qu'à la fin de la guerre de la succession d'Autriche, le corps franc de Fischer comptait 400 chasseurs à pied, 200 chasseurs à cheval, avec quelques pionniers. C'était comme une petite armée indépendante, opérant pour son propre compte, mais recevant les instructions des généraux en chef.

1. Frédéric II, *Instructions à ses généraux.*

Digitized by Google

A l'imitation du corps de Fischer, il en fut créé plusieurs autres, dont les plus connus sont les *arquebusiers de Grassin,* composés également d'hommes à pied et d'hommes à cheval, qui se signalèrent à la bataille de Fontenoy, et le régiment de la Morlière, cité pour sa belle conduite à Raucoux. Ces corps disparurent peu à peu, et au commencement de la guerre de Sept ans, il n'y en avait presque plus; à ce moment il s'en forma plusieurs, et le corps franc de Fischer reprit des proportions considérables. Mais la création de troupes légères régulières absorba les corps irréguliers, dont plusieurs finirent par devenir de simples régiments de chasseurs ou de hussards. C'est cependant à la tête d'une légion mixte de volontaires que le duc de Lauzun, qui devait plus tard, sous le nom de Biron, commander les armées de la République et périr sur l'échafaud révolutionnaire, partit pour l'Amérique, en 1780.

Au début des guerres de la Révolution française, les corps francs reparurent en masse avec les enrôlements volontaires. C'est ainsi que l'on voit figurer, sur la liste des volontaires de 1792, la *compagnie des jeunes artistes,* celle des *hommes de couleur*, les hussards *de l'égalité,* les hussards *de la liberté,* les hussards *braconniers,* les légions *germaine, belge, liégeoise, allobroge, batave,* etc., puis les hussards *de la mort,* les *flanqueurs de la Nièvre*, la légion de *Rosenthal,* les dragons du *Calvados,* les chasseurs de *Cassel,* formés par Vandamme[1]. Comment s'étonner de ce qu'écrivait, le 24 juillet 1793, au président de la Convention, le citoyen Verju, chef du 3e bataillon de Paris à l'armée du Nord :

« Un autre abus, non moins dispendieux et qui mérite la plus « grande attention, c'est l'existence de différents corps qui se sont « créés eux-mêmes, très bien complets en officiers, mais qui n'ont « point de soldats. J'ai envoyé dernièrement, au Comité de salut « public, un état qui prouve ce que je viens d'avancer. J'y ai consi- « gné que cinq bataillons belges ou liégeois sont composés de 319 « officiers et sous-officiers, qui n'ont que 342 fusiliers à comman- « der..., enfin, il n'y manque aucun officier, ainsi que des femmes, « car ils en ont tous au moins une... Tous ces individus ont des « appointements énormes[2]. »

1. Camille Rousset, *les Volontaires.*
2. Camille Rousset, *les Volontaires.*

Digitized by Google

Cette lettre pourrait être datée de Tours et de novembre 1870. Nous y reviendrons.

Certaines compagnies franches rendirent cependant de réels services dans les pays de montagnes, dans les Alpes et surtout dans les Pyrénées. De tout temps, les *miquelets* espagnols s'étaient montrés redoutables dans les guerres entre la France et l'Espagne, plutôt, il est vrai, en inquiétant les armées sur leurs communications, qu'en leur faisant un mal réel. On créa, pour les combattre, dans les Pyrénées-Orientales, au début des guerres de la Révolution, des corps de *contre-miquelets* ou miquelets français, formés de contrebandiers. Le maréchal Pérignon, avant d'être mis à la tête d'une division et de remplacer Dugommier dans le commandement de l'armée, avait été le chef d'un de ces corps irréguliers. Nous voyons aussi, à l'armée des Pyrénées-Occidentales, le futur maréchal Moncey et le général Lamarque commander des compagnies franches. Harispe, qui est mort sous le deuxième Empire maréchal de France, surnommé le *roi des Basques,* était en 1793 à la tête d'une compagnie de volontaires basques[1].

Les Alpes eurent leurs partisans tout comme les Pyrénées. Les habitants des vallées occupées par l'armée française, dans les Alpes méridionales et le comté de Nice, formaient des bandes de gens connus sous le nom de *barbets* et qui opéraient au milieu même des cantonnements des troupes françaises. Le général Roguet, qui avait débuté à l'armée chargée, sous le général Anselme, de la conquête du comté de Nice, raconte dans ses *Souvenirs militaires* que les barbets, braves, audacieux, pleins d'intelligence, ne cessaient de harceler les troupes françaises. « Nous les rencontrions partout », dit-il, « le jour et la nuit ; ils étaient en lutte continuelle avec « nos avant-postes et nos cantonnements; souvent même ils se por- « taient jusqu'au quartier général, où ils enlevaient les mulets; ils « interceptaient nos convois, assassinaient les hommes isolés. » Il serait difficile de dire tout le mal que ces barbets ont fait aux armées françaises, depuis le moment de leur organisation jusqu'à l'ouverture de la campagne de 1796, sous les ordres du général

1. Quinteau, *la Guerre de surprises.*

Digitized by Google

Bonaparte. En 1795, l'armée sarde, forte de 80,000 hommes, comptait 20,000 miliciens ou barbets. On opposa à ces partisans des bataillons de contrebandiers, mais surtout des compagnies formées en prenant dans les rangs de l'armée elle-même les montagnards du pays.

La guerre civile de Vendée et de Bretagne vit naître une foule de bandes de partisans qui, certes, peuvent être cités comme des types de francs-tireurs. Rien ne saurait dépasser l'audace de ces bandes, dont les exploits furent malheureusement souillés par des excès de tout genre et qui fusillaient de sang-froid les prisonniers tombés entre leurs mains. Les mêmes moyens, dira-t-on, furent employés pour les combattre; n'importe, le crime d'un des deux partis n'excuse pas celui de l'autre parti. L'Espagne seule pourrait opposer des rivaux dignes d'eux à des chefs de partisans tels que les frères Cottereau (Jean Chouan et ses frères), Georges Cadoudal, Bourmont, Gayon de Rochecotte et tous les chefs secondaires qui, comme plus tard les guérillas espagnols, n'étaient connus que par leurs noms de guerre : *Jambe-d'Argent, Cœur-de-Roi, Court-aux-Bleus, Frappe-à-Mort, le-Petit-va-de-bon-Cœur, Monte-à-l'Assaut.* « Sans « batailles rangées », dit l'historien de la Vendée, « sans engage- « ments sérieux, les armées républicaines perdaient chaque nuit « les postes avancés, les patrouilles de service, et le lendemain « elles rencontraient des cadavres tous atteints au cœur et à la « tête[1]. » La trace même des chouans était impossible à découvrir, on imagina pour les combattre des bandes de contre-chouans ou faux chouans, elles réussirent peu. Il fallut à Hoche, pour avoir raison une première fois de la Bretagne, disséminer dans tous les cantonnements une armée de 100,000 hommes. Il fallut, après une reprise d'hostilités dans laquelle Nantes tomba aux mains de d'Andigné, Le Mans au pouvoir de Bourmont, tout le génie et les mesures conciliatrices de Bonaparte pour en venir à bout.

A ne juger ici que le côté militaire de la question, les chouans peuvent servir de modèles pour la guerre de partisans. Il en fut de même des bandes espagnoles de 1808 à 1813. Certes, les guérillas de l'Espagne ont plus fait pour sauvegarder l'indépendance de ce

1. Crétineau-Joly, *la Vendée militaire*, t. III.

Digitized by Google

pays que les armées anglaises et espagnoles, en nous entourant d'embuscades, harcelant nos colonnes, interceptant nos courriers et nos convois, ravageant le pays où nous aurions pu vivre, égorgeant nos petits détachements, mettant notre cavalerie sur les dents, épiant tous nos mouvements et livrant nos troupes fatiguées aux Anglais bien reposés, bien nourris, informés de nos moindres entreprises. Il fallut pour tenir contre eux plus de 50,000 hommes exclusivement occupés à les combattre et des généraux tels que Reille, Bonnet, Kellermann, Dorsenne, Caffarelli, Roguet, Baraguey d'Hilliers, Maurice Mathieu. Ils prirent quantités de convois; ils s'emparèrent de places fortes, par trahison ou surprise il est vrai; c'est ainsi que 500 miquelets pénétrèrent dans Figuières au mois d'avril 1811, grâce à la connivence d'un comptable qui leur vendit les clés d'un magasin donnant sur le fossé, à l'incroyable négligence du gouverneur et à la lâcheté des troupes napolitaines; enfin, ils livrèrent de véritables batailles et les gagnèrent quelquefois, comme le plus célèbre d'entre eux, Mina, qui, en 1811, repoussa victorieusement le général Abbé en Navarre. D'après le général Roguet qui commanda, en 1810, 1811 et 1812, la province de Soria et celle de Valladolid, il y eut, dans le nord de l'Espagne, plus de deux cents bandes importantes. « Protégés par les ressources et l'appui des ha-« bitants, la connaissance des localités, par des rapports que la plus « active surveillance ne pouvait rompre, ces chefs se séparaient, « se réunissaient au commandement de leurs supérieurs sans qu'on « eût le temps de prévenir leurs attaques ni quelquefois les moyens « d'y parer[1]. » Plusieurs de ces chefs, désignés par des surnoms, devinrent célèbres, comme le *Marquesito* (le marquis) qui tint tête longtemps dans les Asturies au général Bonnet; *el Empecinado* (l'empoissonné), *el Pastor* (le berger), *el Medico* (le médecin), *el Capucino*. Mais les plus illustres à coup sûr furent les deux Mina. Mina le jeune s'était déjà fait connaître par des entreprises hardies, lorsqu'il fut pris, le 31 mars 1811, par les troupes du général Suchet et envoyé à Vincennes où il resta enfermé jusqu'en 1814. Ses exploits furent bientôt oubliés pour ceux de Francisco Espoz y Mina, son oncle, le chef de parti le plus remarquable peut-être qui

1. Général Roguet, *Mémoires militaires*, t. IV.

Digitized by Google

ait jamais existé et qui souvent rencontra dans ses entreprises autant de bonne chance qu'il déploya d'audace. C'est lui qui faillit enlever le maréchal Masséna à son retour en France après la bataille de Fuentès-de-Oñoro. Informé de la présence de ce maréchal au milieu d'un convoi, il se mit secrètement en marche pendant la nuit par des gorges et des sentiers détournés et arriva le 25 mai 1811 au port d'Ortab, au delà de Vittoria. Heureusement Masséna avait dû rester dans cette ville, et le convoi s'était mis en marche sans lui ; vers 6 heures du matin, Mina se plaça en embuscade, laissa passer l'avant-garde et tomba sur les bagages. 1,200 hommes d'infanterie et de cavalerie, commandés par le colonel Dentzel, escortaient 150 voitures de blessés et 1,050 prisonniers. La mêlée dura trois heures ; les Espagnols délivrèrent les prisonniers, massacrèrent les blessés, prirent 500 hommes, dont un colonel, et un butin évalué à quatre millions de réaux[1].

Cet incident excita au plus haut degré la colère de Napoléon. Les attaques des troupes irrégulières lui causèrent toujours une grande irritation et il ne pardonnait pas aux généraux qui échouaient contre ces troupes. Il fut particulièrement dur pour le vieux maréchal Lefebvre après la campagne du Tyrol en 1809. L'aubergiste Hofer s'était mis à la tête des Tyroliens soulevés et, après la bataille d'Essling qui avait surexcité l'espoir de ces peuples toujours fidèles à la maison d'Autriche, il s'était emparé d'Insbruck ; les Français et les Bavarois avaient été chassés du Tyrol. Lefebvre reçut l'ordre de dompter le pays; il rentra à Insbruck, mais il faillit y être enlevé à table par les paysans et battit précipitamment en retraite. C'est seulement plus de six mois après la fin des hostilités en Autriche que le Tyrol fut pacifié par Baraguey d'Hilliers. Hofer fut pris par un corps de partisans italiens et fusillé à Mantoue le 10 février 1810. Il est encore honoré dans son pays comme un héros et un martyr.

En Catalogne, les compagnies de miquelets formées parmi les gens du pays[2], ne rendirent pas plus de services réels que les contre-chouans n'en avaient rendu en Bretagne.

---

1. Général Roguet, *Mémoires militaires*, t. IV.
2. Il ne faut pas confondre ces miquelets recrutés en Espagne avec les contre-miquelets français dont il a été question plus haut.

Digitized by Google

« Lorsque nous arrivions à quelque endroit dangereux », dit le colonel de Gonneville dans ses *Souvenirs militaires*, « les fonctions « d'éclaireurs de ces véritables bandits devenaient lettre morte, « car la crainte de tomber entre les mains de leurs compatriotes « les rendait très timides. » Et Curely, de son côté, dit dans son *Itinéraire :* « Nous avions au service de France une compagnie de « miquelets espagnols qui marchaient toujours avec nous ; mais « nos amis les miquelets ne valaient pas mieux que les miquelets « ennemis. »

On sait ce que l'armée française eut à souffrir en Russie, pendant la campagne de 1812, des bandes irrégulières qui interceptaient ses communications et arrêtaient ses convois. Le général de brigade Augereau fut pris avec 2,000 hommes par une de ces bandes et l'Empereur lui-même faillit tomber aux mains de Platow et de ses cosaques après la bataille de Malo-Jaroslawetz.

Les Prussiens, on le sait, se sont montrés durs pour les francs-tireurs pendant la campagne de 1870 ; c'est qu'ils savaient, pour s'en être servis eux-mêmes en 1813, le parti qu'il aurait été possible d'en tirer. Déjà, en 1807, les opérations de Jérôme Napoléon en Silésie avaient été troublées par les incursions de bandes de partisans, auxquelles se joignaient des prisonniers et des officiers prussiens libres sur parole. Il avait fallu employer la brigade de cavalerie légère de Montbrun à leur donner la chasse ; Montbrun en personne avait été assez heureux pour capturer quelques bandes, mais un capitaine de chevau-légers wurtembergeois n'eut pas le même bonheur. Ayant pénétré avec cinquante cavaliers dans le village de Sagan, situé sur les confins de la Silésie et de la Saxe, et s'y gardant mal, il fut assailli par dix-huit partisans accompagnés d'un certain nombre de prisonniers délivrés par eux ; presque tous les cavaliers et leur capitaine, le premier, furent pris. Montbrun, averti, marcha sur le village de Sagan que les cavaliers wurtembergeois pillèrent pour venger leurs camarades. On peut même regarder comme des partisans les quelques milliers de soldats réunis par le prince d'Anhalt-Pless pendant le siège de Breslau et battus à Strehlen et à Ohlau par Montbrun [1]. D'autres bandes

1. *Mémoires de Jérôme Napoléon*, par le comte Ducasse.

Digitized by Google

moins nombreuses parcouraient le pays en arrière de la Grande-Armée ; le général Victor, qui se rendait à Colberg avec un seul aide de camp, fut capturé par une de ces bandes.

Parmi les partisans de 1807, se trouvait le major Schill qui, en 1809, pendant la guerre de Napoléon contre l'Autriche, bouleversa un moment le nord de l'Allemagne. Sorti de Berlin avec 500 hussards pendant que l'armée de Napoléon se battait sur le Danube, ralliant quelques soldats, il fit sans succès une tentative sur Magdebourg, se porta vers le bas Elbe, poursuivi par la division hollandaise du général Gratien. Il se réfugia dans la ville de Stralsund et s'empara de l'arsenal défendu par deux compagnies ; mais bientôt attaqué par le général Gratien, il y fut tué avec un grand nombre de ses hommes.

En 1813, les bandes de partisans allemands contribuèrent au succès des armées coalisées et à la ruine de l'armée française, elles en furent même peut-être la cause principale. L'insurrection de Hambourg et des provinces anséatiques fut fomentée et soutenue par de nombreux corps francs ainsi que par les cosaques de Tettenborn et de Czernischeff, qui détruisirent complètement à Lunebourg une colonne commandée par le vieux général Morand [1]. En même temps, un Prussien, le baron de Lutzow, ancien officier retiré du service après avoir été blessé, recrutait un corps de partisans parmi la jeunesse des écoles ; il se trouva bientôt à la tête de 3,000 hommes que l'on surnomma *les Chasseurs Noirs* et avec lesquels il courut la Saxe, enlevant les convois, attaquant les détachements isolés, pillant les caisses ; il feignit de ne pas connaître l'armistice de Pleswitz, continua ses incursions et fut cerné près de Leipsick par la brigade Fournier ; presque toute sa bande fut prise après un léger engagement, et il ne s'échappa lui-même qu'à grand'peine. Les plus célèbres partisans, pendant la seconde partie de la guerre, furent le Prussien von Colomb, beau-frère de Blücher, et le Russe Czernischeff. Le premier s'empara, à Zwickau, d'un parc de 24 canons, de 300 hommes et de 398 chevaux ; son détachement ne comptait en cette occasion que 100 hommes. Napoléon en voulut beaucoup au général Doucet qui, au moment de la notification

1. Non pas, bien entendu, l'ancien divisionnaire du 3e corps d'armée.

Digitized by Google

de l'armistice, avait laissé von Colomb franchir la ligne de démarcation au lieu de lui barrer le passage pour le faire prisonnier. La présence des corps de partisans empêcha seule l'Empereur au mois de septembre de poursuivre la grande armée de Bohême au delà de Tœplitz. Czernischeff avait failli, avec le général Woronsoff, s'emparer de Leipsick au moment même de l'armistice; il y avait alors sur la rive gauche de l'Elbe plus de 16,000 à 18,000 hommes faisant partie de corps de partisans. Ce Czernischeff était un Russe du grand monde qui avait séjourné pendant plusieurs années à Paris, où il avait joué à merveille son rôle d'espion de haute volée en se faisant de nombreux amis. Après plusieurs entreprises heureuses, parmi lesquelles on remarque l'enlèvement d'un parc d'artillerie et d'un bataillon à Halberstadt ainsi que la chasse donnée au grand dépôt de cavalerie qui était installé à Hanovre, il pénétra, le 30 septembre, dans la ville de Cassel d'où le roi Jérôme dut s'enfuir en toute hâte, et mit ainsi fin au royaume de Westphalie.

Le 2 janvier 1814, Napoléon autorisa par un décret la formation de corps de francs-tireurs, et plusieurs de ces corps s'organisèrent immédiatement dans les Vosges; les forestiers, nombreux dans ce pays, en formèrent généralement le noyau. Un arbre, situé entre Lamarche et Bourbonne, porte encore le nom de Chêne des Partisans, parce qu'il leur servit de point de ralliement. Un de ces corps arrêta pendant vingt-quatre heures l'avant-garde russe forte de 4,000 hommes.

En 1815, l'Empereur décréta également la création de corps francs. Le décret, daté du 22 avril, porte que les corps francs seront formés par département et prendront le nom du département; le maximum d'effectif sera de 1,000 hommes pour l'infanterie, 300 pour la cavalerie; les fantassins seront armés de fusils de guerre ou de chasse, les cavaliers de lances sans banderoles. Les corps francs s'armeront, s'équiperont et se monteront à leurs frais, ils ne recevront aucune solde ni de guerre ni de paix; ils auront droit aux vivres de campagne.....

L'article 7 du décret est digne d'attention: « si l'ennemi venait à « entrer dans un de nos départements, les corps francs se place- « raient sur ses derrières pour intercepter ses convois, ses cour-

Digitized by Google

« riers, ses officiers d'ordonnance et aides de camp et tous ses « hommes isolés. Ils bivouaqueront toujours dans les bois, dans « les lieux escarpés et sous la protection des places fortes. » L'article 8 indique les bénéfices qui devaient remplacer la solde : tout ce que les corps francs prendraient à l'ennemi devait être de bonne prise et à leur profit, les canons et caissons payés par l'État aux trois quarts de la valeur; les partisans devaient recevoir : 30 fr. par soldat fait prisonnier, 100 fr. pour un lieutenant, 200 fr. pour un capitaine, 500 fr. pour un chef de bataillon ou major, 1,000 fr. pour un colonel, 2,000 fr. pour un maréchal de camp, 4,000 fr. pour un lieutenant général, etc.

Au moment où allaient commencer les hostilités, les ordres de départ furent donnés aux corps francs déjà formés, qui devaient se réunir sur les communications de l'ennemi. Un de ces corps, celui des francs-tireurs de la Moselle, commandé par le général Mériage, battit les troupes prussiennes qui assiégeaient la place de Longwy et les obligea à lever le siège, pour un moment du moins.

Depuis 1815, des corps de partisans ont été formés en plusieurs pays. Les guerres civiles de l'Espagne ne pouvaient pas manquer d'en produire un grand nombre. Le parti carliste, principalement, a dû sa longue résistance à ses corps francs bien plus qu'à son armée régulière. En Italie, dans la campagne de 1859, les volontaires de Garibaldi ou *chasseurs des Alpes* ont couvert le flanc gauche de l'armée franco-piémontaise : vivement pourchassés par le général autrichien Urban, la bataille de Magenta les tira d'affaire.

Au Mexique, où de nombreuses bandes d'indigènes parcouraient le pays et rendaient les communications difficiles, on créa, sous le nom de contre-guérilla et sous le commandement d'un M. Stœcklin un corps irrégulier, composé d'environ 40 à 50 fantassins et 80 cavaliers, mélange d'aventuriers de tout pays. Au mois de février 1863, on mit le colonel d'état-major Dupin, alors en non-activité et attaché à l'armée mexicaine, à la tête de cette contre-guérilla restée célèbre à plusieurs titres et dont les soldats, vêtus de pelisses rouges, étaient appelés par les Mexicains : les *Colorados*. C'est le colonel Dupin qui, pour empêcher ou rendre plus difficiles les embuscades sur la route que suivaient les convois

Digitized by Google

de l'armée, imagina de brûler toutes les habitations sur une étendue de plusieurs lieues. Il faillit être pris plusieurs fois lui-même par des guérillas mexicaines et leur échappa autant par chance que par adresse. Une fois, entre autres, qu'il devait prendre le chemin de fer à la Vera-Cruz pour la Soledad, les Mexicains s'embusquèrent sur le passage du train, enlevèrent les rails et attendirent..... La locomotive fut renversée, les wagons s'entassèrent les uns sur les autres, le train fut entouré et pillé, mais le colonel Dupin n'y était pas[1].

On sait quel rôle important ont joué dans l'Amérique du Nord, pendant la guerre de la sécession, les corps de partisans, et les exploits de Morgan, de Forest, de Dorn, de Mosby, etc., tiennent une place considérable dans l'histoire de cette guerre.

Dès le début de la guerre de 1870, ou plutôt à la première nouvelle de nos défaites, les corps francs dont la création avait été autorisée par décret du 28 juillet, parurent au jour. Paris en compta quelques-uns, parmi lesquels un des premiers formés partagea le sort de l'armée de Sedan ; un autre, sous le nom de *francs-tireurs Parisiens,* s'illustra surtout en province. Nous allons le retrouver à Châteaudun. Puis vinrent la *légion Mocquard* et les *francs-tireurs de la Presse* qui, sous les ordres du commandant Rolland, prirent part à la première attaque du Bourget ; la *légion des Amis de la France,* composée de volontaires étrangers, ayant pour costume la veste marron à brandebourgs noirs et armés de fusils Snider[2], les *carabiniers Parisiens* qui se distinguèrent à Joinville-le-Pont le 21 octobre ; les *tirailleurs de la Seine,* qui comptèrent dans leurs rangs les peintres Vibert et Regnault, le sculpteur Cuvelier, et se signalèrent glorieusement au combat de la Malmaison ; les *éclaireurs Lafont*, les *francs-tireurs des Ternes, des Lilas, de Joinville, des Vertus*, les *guérillas de l'Ile de-France,* enfin les *éclaireurs à cheval,* dont le commandant Franchetti, une des figures les plus populaires du siège de Paris, fut blessé mortellement à la bataille de Champigny, le 2 décembre[3].

1. Quinteau, *la Guerre de surprises*, d'après Kératry, *la Contre-Guérilla française*
2. Claretie, *Histoire de la Révolution de* 1870-1871.
3. Claretie, *Histoire de la Révolution de* 1870.

Digitized by Google

Nous en passons et des meilleurs, mais qui voudrait tenter le dénombrement des corps de francs-tireurs organisés en province ? On peut juger de leur nombre par cette seule énumération approximative de ceux qui figurèrent dans l'armée de Garibaldi : *éclaireurs du Rhône, francs-tireurs du Rhône, chasseurs Égyptiens, légion Espagnole, éclaireurs de Gray, bataillon de l'Égalité de Marseille, guérilla de l'Orient, corps Franco-Italien, compagnies franches de Colmar, Oran, Alger* et *Vaucluse, francs-tireurs du Doubs, de Gênes* et *du Sud, francs-tireurs Savoisiens, de l'Isère* et *du Doubs, Alsaciens de Paris* [1].

De son côté, la deuxième armée de la Loire comptait, sur ses tableaux d'effectifs, les *volontaires de Bordeaux,* les *francs-tireurs de Tours, de Blidah* et *de Bordeaux,* les *tirailleurs Toulonnais,* les *volontaires de la Dordogne,* la *phalange Niçoise,* les *éclaireurs de la Sarthe,* les *éclaireurs à cheval du 21e corps,* les *francs-tireurs du Gard,* la *guérilla de la Seine,* les *éclaireurs de Mamers,* les *francs-tireurs de la Sarthe, d'Argentan, d'Eure-et-Loir, des Alpes-Maritimes* [2]. Dans l'Est, nous avons vu les *chasseurs des Vosges,* les *chasseurs du Rhône,* la *légion du colonel Bouras,* la *légion bretonne* de Domalain. Dans ces noms illustres, ne sont pas compris, d'ailleurs, les *volontaires Hellènes,* les *francs-tireurs du Gers,* les *volontaires de la Plata,* les *Enfants de Paris,* etc., etc., et, au-dessus de tout cela, les *volontaires Vendéens de Cathelineau,* les *francs-tireurs Parisiens,* les *volontaires de l'Ouest,* si tant est qu'on puisse donner le titre de corps franc aux anciens zouaves pontificaux.

Il est difficile de se faire une idée de la confusion occasionnée dans Tours, pendant les mois d'octobre et de novembre, par la multiplicité de ces petits corps de troupe, ayant chacun son armement et son uniforme et défilant toute la journée dans la rue Royale. Au début, ils agissaient isolément et chacun à sa guise. Plus tard, on les adjoignit à l'armée dans le rayon de laquelle ils opéraient. La variété des modèles d'armes rendit alors presque impossible le ravitaillement en munitions des corps d'armée. D'après une note émanant du général commandant l'artillerie de la deuxième armée de la Loire, il existait à cette armée 15 modèles

1. Canonge, t. II, p. 427.
2. Chanzy, *la 2e Armée de la Loire*, p. 18.

Digitized by Google

d'armes différents : le fusil et la carabine à percussion, le fusil à tabatière, le mousqueton de gendarmerie, le fusil modèle 1866, les remington Springfried, espagnol et égyptien, le snider, l'enfield, le sharp à cartouches métalliques, le sharp à cartouches en toile, le springfield, le spencer [1].

Nous avons reproduit plus haut une lettre, en date du 24 juillet 1793, où il était question des corps francs, plus riches en officiers et en femmes qu'en soldats. Les mêmes faits se sont produits à Tours, en 1870. Une compagnie de 40 francs-tireurs avait 3 officiers ayant touché la gratification d'entrée en campagne ; au bout de quelques jours, leurs soldats les forcèrent à donner leur démission pour en nommer trois autres, qui touchèrent à leur tour la même gratification... et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un capitaine, mieux avisé que ses prédécesseurs, s'en allât avec la caisse de la compagnie. Un artiste célèbre, qui circulait dans les rues de Tours, revêtu d'un bel uniforme et porteur d'un grand sabre, organisa successivement plusieurs corps francs sans jamais partir avec aucun d'entre eux, prétendant chaque fois qu'il voulait faire encore mieux. Et pour ce qui est des femmes, tout le monde a vu à Tours un officier démissionnaire, nommé au commandement du bataillon de chasseurs à pied de la garde nationale mobile, bataillon qui n'a jamais existé, mais qui était destiné, en principe, à opérer sur les communications de l'ennemi, ayant reçu quelques milliers de francs pour payer des espions et les dépensant largement à l'hôtel avec des femmes qu'il dressait à l'espionnage, répondait-il quand on lui reprochait de ne pas avoir encore quitté Tours.

Singulier temps, où affluaient dans les bureaux du ministère, pour demander des armes et des munitions, des hommes aussi différents les uns des autres que Charette, Cathelineau ou son chef d'état-major, M. de Puységur, le sculpteur Clésinger, Bonbonnel, le tueur de panthères, Bartholdi, le futur auteur de la statue colossale de New-York, alors chargé d'affaires de Garibaldi auprès du ministère, portant sur sa chemise rouge les galons de commandant ; Bordone le pharmacien, chef d'état-major de Garibaldi ; Frappoli, l'ennemi du héros italien et bien d'autres encore, sans compter

1. Chanzy, *la 2e Armée de la Loire*, p. 18.

Digitized by Google

les espions allemands, déguisés en francs-tireurs et n'ayant pour en porter le costume que l'embarras du choix, depuis le bonnet de fourrure des volontaires Hellènes jusqu'au chapeau Louis XIV à grande plume et au manteau rouge des éclaireurs de la Plata...

Mais alors on n'avait pas le temps de s'étonner de tout cela. Et d'ailleurs, s'il y a eu beaucoup de fantaisie et de désordre, si les corps de francs-tireurs ont été souvent, il faut bien le dire, le refuge de ceux qui ne voulaient pas s'astreindre au service régulier du régiment, on a vu aussi bien du dévouement et de l'héroïsme, bien des services rendus à l'armée. Après la reprise d'Orléans, qui suivit la bataille de Coulmiers, Cathelineau fut envoyé dans la forêt, avec ses volontaires Vendéens, pour garder et éclairer l'armée. Tous les autres francs-tireurs furent mis sous ses ordres, à l'exception de ceux de Paris. Pas un coureur de l'armée allemande ne put pénétrer dans la forêt d'Orléans. Tandis qu'il veillait sur la droite de l'armée, Lippowski gardait la gauche avec les francs-tireurs de Paris ; grâce à lui et à un escadron d'éclaireurs à cheval formé d'hommes des régiments de cavalerie du 16e corps d'armée, aucun des mouvements de l'ennemi ne demeura inaperçu pour les généraux d'Aurelle et Chanzy [1]. Parmi les faits d'armes les plus remarquables, on peut citer le combat de Binas, livré le 26 octobre 1870. Au dire du général Pourcet, commandant alors le 16e corps, le poste de Binas était gardé par 38 francs-tireurs de Saint-Denis, armés de carabines sans baïonnettes ; attaqués par 200 cavaliers, 200 fantassins et deux pièces de canon, ils vendirent chèrement leur vie. Embusqués, tirant à coup sûr à petite distance, ils épuisèrent toutes leurs munitions, se servant de leurs carabines comme de massues pour assommer tous ceux qui s'approchaient de trop près. Quand on vint les dégager, un seul n'était pas blessé, 14 étaient tués. Les Allemands comptaient 137 tués, dont un colonel, et de nombreux blessés. Le capitaine de ces braves gens s'appelait Liénard [2] ; il se distingua encore avec sa compagnie à la bataille de Coulmiers.

A Varize, le 28 novembre, les tirailleurs Girondins, au nombre

---

1. Général d'Aurelle de Paladines, *la 1re Armée de la Loire.*
2. Chanzy, *Histoire militaire*, t. II, p. 277, d'après le général Pourcet.

Digitized by Google

de 110, cernés dans le parc du château de Brissac, acculés dans un petit marais et attaqués par les Bavarois, se défendirent avec acharnement jusqu'à la nuit, et ayant usé toutes leurs cartouches, furent obligés de se rendre, après avoir mis 450 hommes et 11 officiers hors de combat; eux-mêmes comptaient 10 morts et 37 blessés, dont 8 grièvement.

Les faits de ce genre ont été nombreux pendant la guerre, et faute de pouvoir faire l'historique de tous les corps francs, nous en choisirons quatre des principaux: les volontaires de l'Ouest, les francs-tireurs parisiens, les chasseurs des Vosges, et les volontaires vendéens.

Les zouaves pontificaux, commandés par le colonel de Charette, arrivèrent à Tours au commencement du mois d'octobre et furent assimilés, sous le nom de volontaires de l'Ouest, à un régiment d'infanterie; ils étaient d'abord peu nombreux, environ 300, et furent attachés au 17e corps d'armée, alors en formation. La première partie de leur histoire se résume dans la charge héroïque du général de Sonis et du colonel de Charette, à la bataille de Loigny. 800 hommes, dont 300 zouaves pontificaux, un demi-bataillon de mobilisés des Côtes-du-Nord et une centaine de francs-tireurs de Tours et de Blidah, marchant à l'attaque de Loigny, parcoururent, sans tirer un coup de fusil, 1,200 mètres de terrain découvert, sous un feu formidable; le général de Sonis, le colonel de Charette, un peu plus tard et moins grièvement, tombèrent blessés; la troupe, accablée sous le nombre, dut se retirer, laissant sur le terrain 198 zouaves, 110 mobilisés des Côtes-du-Nord et 66 francs-tireurs. Quelque temps après, M. de Charette, rétabli et nommé général, réorganisa les volontaires de l'Ouest, dont un bataillon vint renforcer, la veille de la bataille du Mans, le corps de Bretagne, commandé par le général Gougeard. Les volontaires se montrèrent héroïques à la reprise du plateau d'Auvours. Ils avaient soutenu sans hésitation la terrible fusillade qui les accueillit et s'étaient battus corps à corps avec une vaillance incomparable, dit le général Chanzy[1].

C'est par extension que nous avons compris les volontaires de

1. Chanzy, *la 2e Armée de la Loire*, p. 337.

Digitized by Google

l'Ouest parmi les francs-tireurs, puisqu'ils se sont toujours battus en ligne. Le bataillon de Lippowski peut être, au contraire, donné comme le type d'un corps franc; « sous un chef intelligent et d'une « bravoure incontestée », dit le général d'Aurelle [1], « il eut nombre « d'expéditions heureuses et rendit de réels services. » Il a été surtout posé dans l'opinion publique par la défense de Châteaudun. C'est à Paris, comme son nom l'indique, que ce corps avait été formé, non seulement avant l'investissement, mais même avant la bataille de Sedan, par un certain Arronsohn qui obtint du général Trochu, malgré le ministre de la guerre, des fusils modèle 1866. Dès la soirée du 4 septembre, ces francs-tireurs montaient la garde devant les ministères; ils ne tardèrent pas à quitter Paris, battirent la campagne du côté de Fontainebleau, se révoltèrent contre leur chef, débarquèrent un beau soir à Tours, réclamant leur solde qui ne leur était pas payée et tirant des coups de fusil dans les rues [2]. Ils élirent alors pour commandant un de leurs capitaines, Lippowski, ancien officier de chasseurs à pied, qui sut les discipliner et les tint constamment en haleine par de petites expéditions. Une des plus remarquables fut celle d'Ablis, où un escadron de hussards prussiens fut surpris, le 8 octobre 1870, et fait prisonnier; il va sans dire que le bourg d'Ablis fut incendié et pillé par l'ennemi, comme l'avait été, le 22 septembre, pour le même motif, celui de Mézières près de Mantes. Les francs-tireurs occupaient Châteaudun au nombre de 700 et s'y trouvaient, le 18 octobre, avec 165 autres francs-tireurs (de Nantes, de Cannes et d'Indre-et-Loire), lorsqu'une colonne de 12,000 hommes, accompagnée de 30 bouches à feu, se présenta devant cette ville et fut reçue à coups de fusil. Une lutte acharnée, à laquelle prirent part 300 gardes nationaux sédentaires et même plusieurs habitants de la ville, s'engagea et dura depuis midi jusqu'à dix heures du soir. Refoulés dans la ville, les défenseurs se battirent corps à corps dans les rues et à la lueur des incendies allumés par les obus allemands. Ils purent se retirer sans être poursuivis, laissant les Prussiens tirer dans l'obscurité les uns contre les autres. La ville de Châteaudun fut cruellement châtiée; 12

1. *La 1re Armée de la Loire.*
2. Souvenirs personnels de l'auteur.

Digitized by Google

maisons avaient été détruites par les obus, 193 furent brûlées à la main avec le pétrole. Et cela non pas par des soldats furieux dans la chaleur de la lutte, mais méthodiquement et au milieu des lourdes plaisanteries de l'état-major tudesque[1] !

Nous voyons ensuite Lippowski éclairer, comme nous l'avons dit, la gauche de l'armée de la Loire, depuis la bataille de Coulmiers jusqu'à la reprise d'Orléans. On sait que pendant la bataille de Coulmiers ces francs-tireurs furent pris par le général Reyau pour une colonne prussienne ; fatale méprise, due sans doute à ce qu'ils ne portaient pas de pantalons rouges, et qui enleva à la victoire du général d'Aurelle toute la portée qu'elle devait avoir. Du 10 novembre au 1er décembre, les francs-tireurs parisiens se signalèrent constamment en surprenant des avant-postes et des grand'-gardes; le 16 novembre, Lippowski, avec 2 compagnies de son bataillon et un peloton de cavalerie, faillit enlever dans le village de Viabon le prince Albrecht, commandant la cavalerie ennemie. Il prit du moins sa correspondance et les ordres de mouvement de l'armée allemande. Le 29 novembre, les francs-tireurs parisiens défendirent héroïquement, au combat de Varize, le pont sur la Conie, et ne cédèrent que devant le nombre, après avoir subi des pertes énormes. Après la séparation des deux armées de la Loire, les francs-tireurs parisiens continuèrent, de concert avec les volontaires de Cathelineau, à éclairer la gauche de l'armée de Chanzy[2]. Envoyé à Alençon avec 2,000 francs-tireurs, 8 pièces de campagne et 2 escadrons de cavalerie, Lippowski y repoussa victorieusement une colonne allemande en lui infligeant une perte de 800 à 900 hommes[3]. Lors de la réorganisation des forces qui devaient continuer à défendre la Bretagne pendant que l'armée de Chanzy passait sur la rive gauche de la Loire, Cathelineau, Charette et Lippowski, tous trois nommés généraux, reçurent chacun le commandement d'une division de 10,000 à 12,000 hommes, dont leurs francs-tireurs formaient le noyau. Après la guerre, MM. de Charette et de Cathelineau rentrèrent dans la vie privée, conservant

1. Canonge, t. II, p. 276.
2. Chanzy, *la 2e Armée de la Loire*, p. 95.
3. *Id.*, p. 387.

Digitized by Google

le titre honorifique de général. Lippowski, dont le grade ne fut pas reconnu par la commission de l'Assemblée nationale, passa, dit-on, au service de la Russie[1].

Les volontaires vendéens de M. de Cathelineau étaient, comme leur nom l'indique, recrutés principalement dans les départements de l'ancienne Vendée ; ils formaient un bataillon de 350 hommes environ, auxquels étaient joints vingt-cinq cavaliers. Les officiers, pourvus d'une commission ministérielle, avaient été désignés par M. de Cathelineau, qui prit pour chef d'état-major M. de Puységur. Parti de Tours vers la fin d'octobre et se tenant sur la rive gauche à hauteur de l'armée de la Loire pendant le mouvement qui se termina par la bataille de Coulmiers, il fit son entrée dans Orléans le soir même de la bataille, aux acclamations de la population, qui reçut et fêta ces volontaires en libérateurs. « Le lendemain de grand « matin », raconte le général d'Aurelle, « Cathelineau et ses « volontaires, officiers et soldats, se rendirent à la cathédrale pour « adresser à Dieu des actions de grâces. Au moment où l'office « divin allait commencer, le chef vendéen, s'avançant seul vers « l'autel et élevant haut son épée, s'écria d'une voix forte et émue : « Tout pour Dieu et pour la patrie. »

Bientôt, tous les francs-tireurs qui accompagnaient l'armée, à l'exception de ceux de Lippowski, furent placés sous les ordres de M. de Cathelineau, nommé colonel dans l'armée auxiliaire et envoyé, nous l'avons déjà dit, dans la forêt d'Orléans, vers le 14 novembre, pour surveiller les mouvements de l'ennemi, qui semblait arriver en force du côté de Montargis. Ils y rendirent de grands services en écartant les pointes de uhlans qui précédaient toujours l'armée prussienne, évitant d'ailleurs tous engagements inutiles et bornant leur rôle à bien éclairer les environs. Attaqués par une avant-garde prussienne, à Neuville-au-Bois, ils la repoussèrent vigoureusement. Ils servirent principalement à relier la droite du 15e corps avec le 20e corps, que commandait le général Crouzat, auquel ils furent surtout très utiles le jour de la bataille de Beaune-la-Rolande en couvrant son flanc gauche. Après la bataille d'Orléans, ils furent rappelés sur la rive droite de la Loire

1. *Dictionnaire* de Larousse.

Digitized by Google

et éclairèrent, pendant le reste de la campagne, l'aile droite de l'armée de Chanzy.

Quant aux chasseurs des Vosges, ils furent formés à Lamarche dans les premiers jours de la guerre de province, par le capitaine Coumès, échappé de Metz où il avait été blessé ; des militaires évadés comme lui, des volontaires du pays, des forestiers entrèrent dans la formation de ce corps de partisans qui, après plusieurs escarmouches heureuses, parvint à faire sauter le pont de Fontenoy. Pour bien apprécier le succès de cette expédition, la seule de ce genre qu'on ait à citer dans la guerre de 1870-1871 [1], il faut en connaître les détails. 300 chasseurs des Vosges, partis de Lamarche le 18 janvier 1871, marchèrent pendant trois nuits par un froid de 21°, à raison de 30 à 40 kilomètres par nuit, à travers une région occupée par l'ennemi et sillonnée de nombreuses patrouilles, arrivèrent le 22, vers cinq heures du matin, à la gare de Fontenoy, massacrèrent ou firent prisonniers les hommes du poste de la gare, coupèrent les fils télégraphiques, enlevèrent les rails, coururent au pont, situé à un kilomètre de la gare, découvrirent après une longue recherche la chambre de mine, la chargèrent, y mirent le feu et quittèrent Fontenoy, emmenant neuf prisonniers. L'explosion fut complète et le retour de l'expédition se fit sans encombre. Elle avait été préparée par une périlleuse reconnaissance du capitaine Coumès et par les renseignements que donna un chef de section du service de la voie ; on sut ainsi qu'une chambre de mine avait été ménagée dans la pile Est, lors de la construction du pont, au-dessous du niveau des basses eaux et qu'au début de la guerre, la pierre qui fermait le trou de descente dans le fourneau de cette chambre, avait été enlevée et remplacée par une cheminée en maçonnerie montant jusqu'au niveau du ballast. Les Allemands ignoraient tous ces détails, la recherche de l'ouverture de la cheminée d'appel, dans des circonstances où l'on pouvait être à chaque instant surpris par l'ennemi, fut particulièrement émouvante ; la mise de feu réussit parfaitement, le résultat fut complet, la pile minée fut détruite

1. Les colonnes du général de Pointe de Gévigny firent bien sauter les ponts de Laroche sur l'Yonne et de Buffon-sur-Armançon, mais ce furent là des opérations exécutées de vive force.

Digitized by Google

jusqu'au ballast; les deux arches qu'elle soutenait s'éboulèrent[1]. Il fallut dix-sept jours aux Allemands pour rétablir la circulation qui, pendant ce temps, dut se faire par Metz, Reims et Épernay. La colère des autorités prussiennes se traduisit par les mesures les plus sauvages. Une contribution extraordinaire de dix millions de francs fut imposée à la Lorraine; le village de Fontenoy fut incendié par ordre supérieur, *pour avoir été convaincu d'avoir logé et hébergé sciemment les francs-tireurs qui ont fait sauter une partie du pont du chemin de fer*, etc., etc. Fausseté indigne et cruauté gratuite, car les pauvres habitants de Fontenoy étaient parfaitement innocents et ignorants du fait pour lequel on les châtiait si durement. Il est vrai qu'au dire de von der Goltz, « les Allemands ont fait cette « guerre sans passion! » Quant à la légion des chasseurs des Vosges, elle resta dans son camp, près de Lamarche, empêchant les colonnes ennemies de s'aventurer jusque-là, et lors de la conclusion de l'armistice, elle traversa les lignes prussiennes avec armes et bagages, munie d'un sauf-conduit pour quitter le pays qu'elle avait si bien défendu.

Après ce résumé, qui aura peut-être paru bien long au lecteur, et qui est cependant bien court, eu égard à tous les faits qu'il nous a fallu passer sous silence, nous sommes en droit de nous demander si le rôle des francs-tireurs pendant la dernière guerre a été utile ou nuisible. La réponse à cette question se trouve dans la rigueur avec laquelle ils ont été traités par les Prussiens, au mépris des lois de la guerre, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. « Toute maison où un franc-tireur a été nourri et abrité est incen- « diée », dit M. de Chaudordy, dans sa circulaire du 29 novembre 1870 aux agents diplomatiques de la France; « alors que la nation « entière est appelée aux armes, on a fusillé des soldats pourvus de « commissions et revêtus d'uniformes légalisés. » — « Ce que les « Allemands redoutent le plus », a dit le général Chanzy, « c'est la « guerre de détail, la défense du sol pied à pied, la résistance der- « rière tous les obstacles. C'est ce qu'il faut obtenir du véritable « patriotisme de nos populations. Les armées, les corps formés ne « doivent être que des points d'appui, des moyens ménagés pour

1. Canonge, t. II, p. 456, et Jacqmin, *les Chemins de fer pendant la guerre*.

Digitized by Google

« profiter des fautes de l'ennemi, de ses échecs et de sa disper-
« sion. Il faut donc organiser partout la défense locale, etc., etc.
« Le but à atteindre est d'affirmer l'idée de la résistance et de la
« produire sur tous les points à la fois, de façon à forcer l'ennemi
« à se disperser, etc., etc. » Voilà ce qu'écrivait le commandant de la deuxième armée de la Loire, celui dont la ténacité ne s'est jamais démentie jusqu'au dernier jour de la défense, lorsque le Gouvernement lui demandait son avis pour le cas d'une reprise des hostilités après l'armistice.

En 1814, plusieurs villes ouvertes se défendirent glorieusement contre des colonnes ennemies. Et le 3 mai 1815, le prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, adressait aux préfets une circulaire éloquente, dans laquelle, évoquant le souvenir de ces villes, Tournus, Châlon-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Langres, Compiègne, il recommandait ainsi à ces fonctionnaires d'organiser partout la défense nationale. « Que les obstacles de toute espèce se mul-
« tiplient sur leur passage..., que leurs convois, leurs détache-
« ments soient détruits ou arrêtés dans leur marche..., que les
« chefs militaires reçoivent promptement les moindres avis, que
« les habitants des campagnes disputent eux-mêmes les défilés,
« les bois, les marais, les gorges, les chemins creux, etc., etc.
« Quand la patrie est en danger, tout magistrat est chef et capi-
« taine, tout citoyen est soldat[1]. »

Dans notre organisation militaire de 1870, les francs-tireurs seuls pouvaient assurer l'exécution d'un tel plan. Si le sort voulait que nous fussions de nouveau exposés à une invasion après la défaite de nos armées de première ligne, on trouverait facilement à former dans chaque arrondissement, dans chaque canton, s'il le fallait, des compagnies franches dont le noyau serait pris dans l'armée territoriale et qui, habilement dirigées, pourraient harceler les colonnes ennemies, en couvrant les mouvements de nos troupes. L'article 8 de la loi d'organisation du 24 juillet 1873 prévoit la formation de ces corps spéciaux et la réglemente ; l'emploi des corps francs n'a donc pas été abandonné ; bien au contraire, il est

1. Citation empruntée au *Journal des Sciences militaires*. Notice sur le maréchal Davout.

Digitized by Google

rendu légal. La deuxième armée de la Loire n'a pu opérer d'Orléans à Laval, au mois de janvier 1870, son habile et courageuse retraite, que parce que ses flancs étaient soigneusement gardés par les francs-tireurs de Lippowski et de Cathelineau. Un autre motif rendrait ces compagnies précieuses. Les armées modernes traînent avec elles des convois énormes, l'armée allemande aussi bien que les autres. Au dire de toutes les populations qui se sont trouvées sur son parcours, en 1870 et 1871, il aurait suffi de quelques pointes audacieuses pour y porter le désordre. La libre circulation sur les chemins de fer est indispensable au ravitaillement. L'expédition du pont de Fontenoy a montré ce que des partisans pouvaient faire à cet égard, mieux que la cavalerie, dont la marche est plus difficile à dissimuler.

Des corps francs de fantassins, légèrement équipés et soigneusement choisis, doivent être infatigables. Les Prussiens reconnaissent très bien que, pendant la première partie de la guerre, leurs éclaireurs n'étaient pas inquiétés et qu'ils se renseignaient avec facilité sur nos mouvements, tandis que dans la deuxième période des opérations, les uhlans étaient souvent arrêtés, tués ou pris et qu'ils étaient plus mal renseignés. « Les francs-tireurs », dit von der Goltz, « tenaient tête à la cavalerie toutes les fois qu'elle « était isolée. Le service de sûreté devenait difficile, exigeait des « forces nombreuses et n'éloignait pas toujours le péril. » Le prince de Hohenlohe fait remarquer, dans ses *Lettres sur la cavalerie,* que la présence de ces bandes armées a empêché la cavalerie allemande de pousser des pointes audacieuses ; « on pouvait », dit-il, « occuper le pays pendant le jour, mais on ne pouvait « y rester pendant la nuit. » Quelquefois, comme à Formerie, entre Amiens et Roueu, le 28 octobre 1870, de petites bandes accourues de toutes parts se réunissaient pour attaquer une colonne ennemie. Le général Senft, ainsi attaqué à Formerie, avait avec lui 1,500 hommes et 6 canons ; les détachements qui le battirent s'étaient donné rendez-vous des points les plus opposés.

Qu'on se rappelle bien ceci, d'ailleurs, c'est qu'en 1813, l'Allemagne envahie a fait un sublime effort pour se débarrasser de ses envahisseurs. Elle a mis sur pied alors de nombreux corps de partisans qui nous ont fait le plus grand mal ; elle était dans son droit,

Digitized by Google

nous étions dans le nôtre en l'imitant en 1870, et la conduite des chefs de l'armée allemande, faisant fusiller les francs-tireurs et incendiant les villages qui leur ont donné asile, nous montre ce que nous aurions à faire le cas échéant.

Quant à la défense locale, convient-il de donner Châteaudun comme un modèle à suivre? Nous n'avons à cette question qu'une réponse à faire ou plutôt une autre question à opposer. Le pays veut-il, oui ou non, conserver son indépendance ou devenir la proie d'ennemis qui se le partageront sans merci? Après Saint-Quentin, où un préfet chevaleresque a été l'âme de la résistance à une attaque qui ne fut pas bien sérieuse, et Châteaudun, dont le nom peut être inscrit à côté des cités les plus glorieuses, aucune autre ville ouverte n'a tenté le moindre semblant de défense. Lunéville a offert ses clés en or à un capitaine de hussards en sollicitant la protection du prince royal de Prusse[1]. Nancy, surpris par la rapidité des événements, s'est laissé dicter des lois par une patrouille de uhlans. La division d'Exéa était encore à s'embarquer dans la gare de Reims, quand déjà un peloton de cavalerie allemande s'installait en maître dans la ville. Amiens, après la bataille de Villers-Bretonneux, pour ne pas être exposé à un bombardement, obligeait le commandant de sa citadelle à capituler. Orléans était deux fois le théâtre d'un combat, dont sa possession devait être le prix, mais auquel sa population ne prenait aucune part. Le Mans était occupé le soir même de la bataille qui porte son nom et dont ses habitants ne furent que les spectateurs. Rouen, évacué sans trop de motifs par les 22,000 hommes du général Briant, ne pouvait qu'ouvrir ses portes à l'armée de Manteuffel. Enfin, à peine le général Chanzy arrivait-il à Laval, après la bataille du Mans, que le conseil municipal venait lui demander qu'on ne fît pas sauter les ponts et qu'on n'exposât pas la ville aux conséquences d'une défense... C'était aller un peu loin, et le général rappela avec raison à la municipalité de Laval les nécessités de la situation qui l'obligeaient à mettre le salut de la patrie au-dessus des intérêts particuliers[2]. Qu'auraient pu faire cependant toutes

1. *La Guerre franco-allemande,* par l'état-major allemand.
2. *La 2e Armée de la Loire,* p. 203.

Digitized by Google

ces grandes villes ouvertes, non pas même pour arrêter, mais seulement pour ralentir le mouvement d'armées considérables et victorieuses? Se soumettre à la loi du vainqueur, mais avec dignité et sans implorer la protection des princes allemands.

Lorsque le gouvernement de la Défense nationale vint s'établir à Bordeaux, après la reprise d'Orléans, et que la perte de Beaugency et de Blois ouvrit le chemin de Tours au prince Frédéric-Charles, on agita la question de savoir s'il ne convenait pas de faire sauter le pont de Tours pour empêcher l'ennemi de passer sur la rive gauche de la Loire. Celui qui écrit ces quelques lignes s'y opposa, et le Gouvernement lui donna raison, par ce motif que notre armée étant sur la rive droite de la Loire, il n'y avait pas à empêcher le passage sur la rive gauche un intérêt suffisant pour exposer la ville de Tours à une destruction presque certaine. S'il se fût agi d'arrêter le mouvement de l'armée allemande pour sauver notre armée, la question eût été bien différente.

La question change aussi quand il ne s'agit plus de barrer le chemin à une grande armée, mais de s'opposer aux incursions à l'aide desquelles un ennemi peut se rendre maître d'une partie considérable du pays avec quelques escadrons de cavalerie. Obliger cet ennemi à disperser ses forces, en lui résistant sur cent points à la fois, est une tactique élémentaire, et les défenses locales ont alors ce grand avantage de rendre les troupes mobiles disponibles pour inquiéter l'envahisseur sur ses communications. Quand un pays est décidé à se défendre par les moyens qu'indique le général Chanzy, dans sa lettre citée plus haut, l'armée d'invasion court de grands risques à s'enfoncer trop avant. Ses coureurs ne pouvant étendre au loin leurs réquisitions, elle n'a pour vivre que ses convois, et plus elle est loin de sa frontière, plus elle a besoin de troupes pour garder ses lignes d'opérations, plus elle est affaiblie quand elle se heurte à l'armée défensive. Il existe encore, même pour les populations les plus timides, un moyen de retarder la marche de l'ennemi : c'est de détruire à l'avance les voies de communication. « Quand le général de Zastrow », dit von der Goltz, « voulut, le 10 décembre 1870, se porter en avant d'Auxerre, « sur la Loire supérieure, pour soutenir la IIe armée, il trouva « toutes les routes systématiquement rendues impraticables, de

Digitized by Google

« telle sorte que son entreprise en parut presque impossible. » Mais ces destructions doivent être faites d'après les ordres supérieurs et sur un plan d'ensemble, sans quoi on peut empêcher les mouvements de l'armée nationale.

D'ailleurs, avec les procédés allemands, il ne serait pas nécessaire à une localité de s'être défendue pour être maltraitée. Il est vrai que, pour punir Châteaudun de l'héroïsme de ses habitants, un général allemand et ses officiers se sont donné, au dessert, le spectacle d'un punch au pétrole, brûlant 138 maisons. Mais Nesle, Mézières près Mantes, Ablis, Fontenoy, toutes ces localités étaient bien innocentes du crime pour lequel on les châtiait. Et que dire d'Étrepagny ? Le 30 novembre 1870, une colonne partie de Rouen y surprend la garnison saxonne, forte d'un demi-bataillon d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie, une section d'artillerie, lui inflige des pertes sérieuses, lui capture une pièce et se retire sur Rouen. Les Saxons rentrent à Étrepagny et y brûlent 60 maisons ou fermes. Un autre jour, des francs-tireurs partis de Dreux attaquent le village de Chérizy et tuent 7 uhlans. Les Allemands brûlent Chérizy et y fusillent 12 habitants.

L'Espagne devrait toujours servir, sinon de modèle à copier, du moins d'exemple à suivre. Les plus belles troupes de l'Empire sont allées s'y perdre, détruites par les fatigues, les privations et les guérillas, et l'Espagne sauvée, hâtons-nous de le dire, non pas uniquement par des bandes de partisans, mais par le concours que ces bandes et la population tout entière, vieillards, femmes et enfants, apportèrent aux armées régulières, l'Espagne est restée indépendante. « L'insurrection, encouragée par trop de succès », dit le général Roguet, dans ses *Mémoires militaires*, « était complète-« ment organisée dans la péninsule. Des Espagnols valides, réunis « en bandes, inquiétèrent incessamment nos armées et leurs com-« munications. Les vieillards, les femmes, les enfants épiaient nos « opérations avec l'insouciance apparente et la persévérance qui « n'appartiennent qu'à ce peuple. Aucune troupe française ne pas-« sait auprès d'eux sans qu'ils donnassent aussitôt avis de son « effectif, de sa direction, constamment observée à notre insu ; « partout les bandes trouvaient vivres, appui et recrutement. La « politique nous conseilla de faire considérer les guérillas comme

Digitized by Google

« des brigands, d'en parler avec indifférence au point de vue « militaire. Aujourd'hui, il faut comprendre ce que fit ce peuple : « il voulut résister à l'influence étrangère. Si le sentiment patrio- « tique l'entraîna trop loin, les ruines de Saragosse et de tant de « réduits défendus avec intelligence et opiniâtreté diront dans la « péninsule, de génération en génération, ce que de simples « paysans peuvent accomplir pour leur nationalité. » Ainsi parle un soldat de Napoléon, un général de division de sa garde impériale, un de ses serviteurs les plus dévoués, et il ajoute : « De notre côté, « la nature de cette lutte entraîna trop souvent, malgré nous, à des « représailles regrettables. On vit tous les excès de la guerre civile « entre deux peuples, devenus momentanément antipathiques l'un « à l'autre. »

C'est là, il faut bien le dire, le vilain côté de la défense espagnole. Nos soldats, quelquefois même nos généraux, se livrèrent à de cruelles représailles, mais la férocité des paysans avait dépassé toutes les bornes. Lorsque les troupes revenaient, par exemple, à Manzanarès, où le général René, surpris avec un faible détachement, avait été jeté tout vivant dans une chaudière d'huile bouillante, tandis que ses soldats étaient sciés tout vivants aussi, comment n'auraient-elles pas été portées à des vengeances terribles ? Et lorsque les cavaliers de Lasalle trouvaient les cadavres odieusement mutilés des chasseurs du 10e régiment tombés dans une embuscade, comment, quelques jours après, à la bataille de Medellin, auraient-ils fait quartier aux cavaliers espagnols ? Il n'en est pas moins vrai, pour nous servir encore des expressions mêmes d'un soldat dévoué à Napoléon Ier, « que le paysan espagnol, en portant atteinte, « dès 1808, au prestige de nos armes, apprit aux rois ou oligarques « découragés comment il était possible de nous résister. » Comment ?... qu'on lise l'arrêté d'Espoz y Mina, en date du 14 décembre 1811 : « Article premier. On déclare la guerre à mort, en « Navarre, et sans quartier ni distinction contre les soldats et les « chefs, y compris l'Empereur des Français. » Suivent 21 articles, qui sont autant de défis à la civilisation et au droit des gens : Pendu tout officier et tout soldat français pris avec ou sans armes, dans les actions de guerre ou ailleurs ! Pendu, tout officier espagnol, tout soldat, tout paysan qui laissera échapper un Français, etc., etc.

Digitized by Google

Dieu nous garde de rien demander de semblable à notre pays. Mais il peut se défendre à outrance sans en venir là, et tout Français devrait sans cesse avoir présente à la pensée cette certitude, que la première guerre ne sera pas un duel au premier sang et que le dénouement sera la mort du vaincu...

Nous savons bien que notre position n'est pas la même que celle de l'Espagne en 1808, que la France est un pays plus riche et plus facile, que les chemins de fer ont modifié en grande partie les conditions de la guerre, mais nous savons aussi que les moyens matériels de défense sont répartis maintenant sur tout le territoire de la France et que ni les armes, ni les munitions ne feront défaut à ceux qui voudront s'en servir. En 1792, le général Thouvenot avait été envoyé par Dumouriez au duc de Brunswick pour traiter d'un échange de prisonniers; le général prussien cherchait à interroger le Français sur les intentions de ses concitoyens. « Des « hommes libres sont des lions chez eux », lui répondit Thouvenot[1].

Mais revenons aux partisans. Il est arrivé souvent que, sans avoir recours aux corps francs, on a créé temporairement des compagnies ou des escadrons de volontaires, flanqueurs, éclaireurs, etc., etc. Ces corps ne datent pas d'hier. En 1794, Kléber en avait organisé un à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres de son aide de camp, Michel Ney, et il l'avait composé de dragons, hussards et chasseurs à cheval. L'armée du Rhin avait également un escadron de partisans, formé par un capitaine nommé Tricoche, avec des hommes choisis dans les corps de troupes. Cet escadron n'appartenait à aucune division et ne suivait d'autre règle que la volonté de son chef. Lors des affaires de Bersteim, qui précédèrent la reprise des lignes de Wissembourg, il fut lancé sur la cavalerie des émigrés qui venait de mettre en déroute une brigade d'infanterie, la culbuta et lui reprit un drapeau dont elle s'était emparée. Nous citions tout à l'heure les éclaireurs à cheval du 16e corps dans la guerre de 1870. Le général en chef de la première armée de la Loire rend pleine justice au capitaine Bernard, qui les commandait, « officier hardi, « entreprenant, d'une grande bravoure et d'une énergie remarqua-

1. *Mémoires de Dumouriez*, t. I, liv. III, chap. x.

Digitized by Google

« ble. Toujours à cheval, de jour et de nuit, ces éclaireurs pénétraient dans les cantonnements ennemis, enlevaient des vedettes, « faisaient des prisonniers, capturaient des chevaux, recommençant chaque jour leurs coups de main. Nous avions par ce moyen « des renseignements sur la situation de l'ennemi. »

Il est certain que lorsqu'un corps d'armée est en station, il y a tout avantage, surtout dans un pays accidenté et difficile, à faire faire ce service par des hommes entreprenants, familiarisés au bout de peu de jours avec la zone du terrain qu'ils doivent éclairer. Dans la vallée de Baïdar, pendant l'hiver qui suivit la prise de Sébastopol, le général d'Autemarre, détaché avec sa division pour couvrir la droite de l'armée contre un retour offensif des Russes, avait confié la sécurité de cette division à une compagnie de volontaires francs-tireurs pris dans tous les régiments et commandés par le capitaine Pichon, du 7e bataillon de chasseurs à pied. D'une activité infatigable et battant sans cesse les sentiers de la montagne, placée d'ailleurs assez en avant de la division pour préserver celle-ci d'être surprise, cette compagnie remplit son office à merveille ; non seulement la division put dormir tranquille sous sa garde, mais elle-même portait constamment le trouble dans les avant-postes russes et se signala par plusieurs coups de main, dont le principal valut au capitaine Pichon un ordre du jour spécial du général en chef et l'épaulette de chef de bataillon.

En pays ennemi et en marche, ces détachements ont quelquefois plus d'inconvénients que d'avantages, et l'emploi en est généralement blâmé par les hommes compétents; mais dans un pays envahi, rien, en dehors des grandes armées nécessaires pour servir d'appui au centre de la défense, n'est plus dangereux pour l'ennemi que l'organisation militaire des gens même du pays, harcelant l'envahisseur, pillant les convois, etc., etc.

APPENDICE.

Ce que nous venons de dire des mobilisés, des mobiles et des francs-tireurs, ne doit pas faire croire au lecteur que nous songions le moins du monde à les mettre en balance avec l'armée régulière.

Digitized by Google

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la dernière guerre. Les batailles de Wissembourg, de Frœschwiller, de Sedan, de Spickeren, de Rezonville, de Saint-Privat, les affaires du 31 août et du 26 octobre sous Metz, suffisent à prouver que nos revers n'ont pas été causés par des défaillances. D'ailleurs dans la deuxième période de la dernière guerre, c'est-à-dire pendant le siège de Paris et les opérations de l'armée de la Loire, les six ou sept régiments réguliers qui restaient encore sur pied, montrèrent une solidité bien supérieure à celle des autres troupes. A Paris, pendant longtemps, la brigade ramenée de Rome par le général Guilhem, et composée des 35e et 42e régiments, supporta tout le poids des combats extérieurs, depuis celui de Chevilly, le 30 septembre, où le général Guilhem fut tué et où le 35e à lui seul perdit 783 hommes, dont 24 officiers, jusqu'à la bataille de Villiers où le 42e fut décimé devant les murs du parc de Creuilly. A l'armée de la Loire, les 16e, 38e, 39e et 92e régiments d'infanterie rappelés d'Afrique, montrèrent en plus d'une occasion ce que valent les vieilles troupes et la brigade d'Ariès, composée des 16e et 38e, contribua puissamment à la prise du village de Coulmiers. Le 92e, rentré d'Algérie le dernier, se distingua de même à l'armée de l'Est.

La formation des régiments de marche au moyen des quatrièmes bataillons fut décidée par un décret en date du 19 juillet 1870; elle fut poursuivie pendant toute la durée de la guerre, même lorsque les quatrièmes bataillons des cent régiments d'infanterie eurent été tous épuisés. Il fallut alors avoir recours à des cadres improvisés. Pour être juste, il faut ajouter que plusieurs des régiments et bataillons de marche se montrèrent les égaux des vieux régiments en maintes circonstances; les bataillons de chasseurs surtout, animés par l'esprit de corps qui les caractérise en toute occasion, rétablirent plus d'une fois des affaires compromises. A Paris, tous les régiments de marche méritèrent par leur brillante conduite pendant le siège d'être transformés en régiments permanents : les 9e, 10e, 13e, 14e de marche, par exemple, etc., devinrent les 109e, 110e, 113e, 114e de ligne et autres dans lesquels s'est perpétué le souvenir des faits d'armes accomplis du mois de septembre 1870 au mois de janvier 1871. En province on pourrait citer : les 32e, 56e, 57e, 83e,

Digitized by Google

86e à Chénebier et dans la retraite qui suivit la bataille d'Héricourt, le 39e au combat de Vallière le 7 novembre 1870, le 31e à Coulmiers, le 39e à Villepion, le 1er, le 2e, le 37e et le 39e à Loigny, le 27e à Pourpry où il eut 30 officiers hors de combat dont les trois chefs de bataillon, les 39e, 41e, 47e se battant héroïquement, dit le général Chanzy, à Villorceau le 8 octobre, les 3e, 7e, 10e, 11e bataillons de chasseurs à pied en toute circonstance, etc.....

Nous terminons par cet extrait du récit de la bataille de Loigny.

« Au moment du mouvement en arrière de la gauche française, « deux bataillons du 37e de marche, qui n'étaient point prévenus de « la retraite, étaient restés dans Loigny. Bientôt acculés par les « Prussiens et par l'incendie, ils s'étaient définitivement réfugiés « vers trois heures dans le cimetière où, bientôt bloqués, ils enta- « maient une résistance qu'ils devaient prolonger jusqu'à près de « 7 heures du soir[1]. » C'est pour dégager ces deux bataillons, sans pouvoir y parvenir, que le général Sonis et le colonel de Charette firent sur Loigny la charge héroïque que l'on sait : lorsque, après la retraite du général de Sonis, les deux bataillons du 37e restèrent seuls dans le cimetière, luttant en pleine nuit, un des chefs de bataillon fut tué ; l'autre blessé et fait prisonnier avec un grand nombre d'hommes ; le reste, après avoir tiré à 7 heures du soir le dernier coup de fusil, put s'échapper à la faveur de la nuit. Dans la même bataille, le 39e de marche avait eu 1,300 hommes hors de combat. Ce fut d'ailleurs une des affaires les plus sérieuses de l'armée de la Loire, une de celles où les troupes se battirent le mieux ; la perte des Allemands s'éleva à 3,504 hommes, dont 1,147 tués.

Si nous nous sommes étendu aussi longtemps sur ces épisodes de la dernière guerre, c'est pour montrer que la guerre, et même la guerre défensive contre des armées d'invasion, n'est possible qu'avec des troupes solidement encadrées. L'enthousiasme patriotique des populations en armes, l'énergie persistante de chefs résolus à soutenir jusqu'à épuisement total la guerre sainte contre l'étranger[2], peuvent prolonger la lutte et produire sur quelques points de

1. Canonge, t. II, p. 302.
2. Lettre de Gambetta au général Chanzy après la bataille du Mans.

Digitized by Google

glorieuses résistances. Mais à côté d'actes héroïques, la fatigue physique et morale, la souffrance endurée sans espoir, entraînent de trop nombreuses défaillances comme celle des mobilisés de Bretagne à la Tuilerie le soir de la bataille du Mans, comme la débandade des meilleures troupes de l'armée de Paris à la fin de la bataille de Villiers, comme la surprise de Sombacourt, le 29 janvier 1871, dans laquelle un bataillon allemand d'avant-garde captura 50 officiers dont 2 généraux, 2,700 hommes, 10 canons, 7 mitrailleuses, 48 voitures, 319 chevaux et 3,500 fusils.

Il faut que chacun en France soit bien convaincu qu'avec l'organisation militaire actuelle, des événements comme ceux de 1871 ne sont plus à redouter, non seulement parce que l'armée de première ligne, occupant des positions stratégiques déterminées à l'avance, ne saurait plus être complètement détruite, mais encore parce que les armées de seconde ligne ne se composeraient pas comme en 1870 de formations improvisées, jetées à la hâte au milieu du péril et sans habitudes militaires. Pour se défendre énergiquement, la France n'a plus qu'à le vouloir.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS. — AVANCEMENT.

Sous-officiers. — Nécessité de cadres solides. — Les sous-officiers ou *bas-officiers* furent dans l'ancien régime le nerf de l'armée. — Plaintes continuelles sur la manière de servir des officiers. — Officiers de fortune. — Hiérarchie des sous-officiers. — Sergents et maréchaux des logis. — Fourriers. — Sergents-majors et maréchaux des logis chefs. — Caporaux et brigadiers. — Adjudants. — Mode de nomination des sous-officiers. — Ordonnance de 1762. — L'élection. — Esprit des sous-officiers. — La révolte de Strasbourg. — Les sergents de la Rochelle. — Les cuirassiers de Lunéville. — Excellence des sous-officiers en 1854. — Décadence, ses causes; lois de 1855 et de 1868. — Réduction de la durée du service. — Loi de 1872. — Emplois civils réservés aux sous-officiers. — Loi du 24 juillet 1873. — Augmentation de la solde. — Rareté des rengagements. — Lois de 1878 et de 1881. — Leur inefficacité. — Écoles de sous-officiers; écoles d'enfants de troupe. — Mesures à prendre. — La position de sous-officier doit être le stage obligatoire de toute fonction civile. — Amélioration du sort des sous-officiers. — Projet de loi Boulanger.

Officiers. — Ancien mode de nomination. — Louis XIV et Louvois. — Mousquetaires et *régiment du Roi.* — Cadets. — Écoles de cadets; leur indiscipline; leur suppression. — Louis XV et Louis XVI. — Abus de toute sorte. — Ordonnance du 17 mars 1788. — École militaire. — Collèges de province. — Ordonnance de 1781. — La noblesse. — Écoles d'artillerie. — Écoles de Mézières et de Châlons. — École de Mars. — Écoles de Fontainebleau et de Saint-Cyr. — Prytanées de Saint-Cyr et de la Flèche. — Écoles de cavalerie de Saint-Germain, de Versailles et de Saumur. — École polytechnique. — École d'application de Metz. — Mode de nomination des officiers en 1790, en 1793, en 1795, sous l'Empire et actuellement. — Difficulté de recruter les officiers à la fin de l'Empire. — La Restauration. — Les émigrés et le ministre Dupont. — Gouvion Saint-Cyr. — Loi de 1818. — Loi de 1832. — Diversité des origines des officiers. — Trois sources de recrutement: la troupe, l'École de Saint-Cyr, l'École polytechnique. — La communauté d'origine. — Moyens de l'obtenir. — Elle est impraticable. — Commencement d'exécution. — Écoles de Saint-Maixent, de Saumur et de Versailles. — Les anciens serviteurs ne peuvent plus devenir officiers. — *Ceci tuera cela.* — Abaissement forcé du niveau de l'instruction. — Égalité par en bas.

Avancement. — Hiérarchie des grades. — Grade essentiel : capitaine. — Colonel-général. — Mestre de camp. — Colonel. — Lieutenant-colonel. — Major. — Lieutenant. — Enseigne. — Cornette. — Sous-lieutenant. — Maréchal de France. — Lieutenant-général. — Brigadier. — Ordonnance du 17 mars 1788. — Général de division. Général de brigade. — Major commandant en second. — Restauration. — Lieutenant-colonel ; major chargé de l'administration ; chefs d'escadrons dans la cavalerie. — Faut-il maintenir la hiérarchie ? — Deux grades seuls discutables : Lieutenant-colonel ; raisons qui l'ont fait main-

Digitized by Google

tenir. — Le sous-lieutenant peut très bien être remplacé par un lieutenant en second.

Règles de l'avancement. — Ordre du tableau sous Louis XIV. — Ordonnance de 1788. — Loi du 29 novembre 1790. — Ancienneté exclusive. — Décret du 21 février 1793. — Absurdité du principe de l'ancienneté de service et de l'élection au suffrage universel. — Le général de division Élie. — Avancement arbitraire ; ses bons résultats. — Décret du 19 juillet 1795. — Avancement sous Napoléon. — La Restauration. — Ministère de Dupont. La revanche de Baylen. — Loi de 1818. — Persévérance des abus. — Les généraux et M. de Clermont-Tonnerre. — Loi de 1832. — Ordonnance de 1838. — Péréquation de l'avancement. — C'est une utopie irréalisable. Distribution réelle de l'avancement entre les différentes armes. — Principes de l'avancement. — Droits de l'ancienneté. — Ses inconvénients. — Opinions de Saint-Simon, du prince de Ligne, du maréchal Macdonald, du général de Brack. — Avancement par sélection. — Exemple de l'Allemagne. — Les inconvénients sont les mêmes que ceux de l'ancienneté. — Abus du choix, toujours croissants. — Moyen de les réprimer. — Tableau d'avancement. Inscription d'office, abus sans limite. — Il faut les supprimer absolument. — Inspecteurs généraux seuls compétents pour former le tableau. — Indication sommaire des écoles militaires existant actuellement.

État d'officier. — Destitutions de 1814 et de 1815. — Garanties de la Charte de 1830. — Loi du 19 mars 1834. — Propriété du grade. — Cas où le grade peut être perdu. — Distinction entre l'emploi et le grade. — Non-activité. — Retrait d'emploi. — Conseils d'enquête.

Décorations. — Ordres anciens. — La Toison d'or. — Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. — Ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire. — Abolition de tous les ordres. — Armes d'honneur à l'armée d'Italie. — Constitution de l'an VIII. — Moreau. Le cuisinier et sa casserole d'honneur. — Institution de la Légion d'honneur. — Ordre civil et militaire. — Opinion du général Morand. — Abus dans la distribution des croix. — Avilissement de la décoration dans l'ordre civil. — Succès de la médaille militaire. — Institution de la Légion d'honneur sous le Consulat vivement discutée. — Charte de 1814. Maintien de la Légion d'honneur. Henri IV substitué à Napoléon. — Changements successifs d'images. — Pourquoi n'avoir pas laissé Napoléon, fondateur de l'ordre ? — Médailles commémoratives. — Médaille de Crimée et ses agrafes. — Médailles d'Italie, du Mexique et du Tonkin. — Leur vraie signification. — Proclamations de Bonaparte. — La médaille de Sainte-Hélène. Respect aux vieux soldats.

La condition la plus essentielle à remplir dans une organisation militaire fondée sur la durée restreinte du service actif et sur le rappel de nombreuses réserves pour compléter les effectifs au moment de la guerre, consiste à s'appuyer sur des cadres instruits et solides. De tout temps en France, plus que dans d'autres pays, la valeur des chefs a influé sur la qualité du soldat, mais désormais il faudra que le savoir, l'expérience, l'activité, l'autorité des officiers et des sous-officiers supplée à tout ce qui manquera chez des hommes à peine formés, ayant oublié dans la vie civile le peu

Digitized by Google

qu'on leur avait appris autrefois, arrachés brusquement à leurs foyers par la mobilisation et amenés en quelques jours par les voies rapides sur le théâtre d'une action immédiate. Il importe donc plus que jamais d'avoir des officiers et des sous-officiers sur qui l'on puisse compter.

En ce qui concerne les officiers, la question est double :

Comment les recruter? — Comment ensuite leur dispenser l'avancement de manière à rémunérer leurs services, à entretenir parmi eux une émulation indispensable et à faire arriver les plus capables aux emplois les plus élevés?

Pour les sous-officiers, la question est encore plus complexe : Comment les former? Comment les maintenir sous les drapeaux assez longtemps pour pouvoir attendre d'eux des services réels, pas assez pour n'avoir plus que des cadres fatigués?

Dans l'étude de ces questions nous commencerons par les sous-officiers, en rappelant que, sous l'ancien régime, ils furent le véritable nerf de l'armée. Ces modestes sergents qui, à de très rares exceptions près, ne pouvaient aspirer à l'épaulette, suppléaient, dans le service journalier, les officiers presque toujours absents ou à la recherche du plaisir. Certes, les petits gentilshommes de province qui vieillissaient dans le grade de lieutenant, heureux de servir le roi et de rentrer dans leurs fermes décorées du nom de châteaux, couverts de blessures après de longues années passées au régiment, ont laissé des traditions impérissables d'honneur et de dévouement; quelques fils de la bourgeoisie aisée, nommés lieutenants, ont tenu de leur côté à justifier une élévation inaccoutumée. Mais les jeunes gens de la haute noblesse à qui leur fortune permettait d'acheter facilement une compagnie, puis un régiment, laissaient en général fort à désirer sous le rapport de l'assiduité au service et de la conduite militaire ou privée. Les documents du temps sont remplis de plaintes proférées à cet égard par les généraux, par les inspecteurs et par les ministres. « Le Roi », mandait Louvois, le 16 janvier 1681, aux inspecteurs, « a été averti que les « officiers qui sont de garde s'absentent fréquemment de leurs pos- « tes, qu'il y en a même qui, étant de garde, vont jouer chez les « officiers-majors ; que, pendant la nuit, ils se mettent entre deux « draps; que les rondes ne se font plus par les officiers et qu'ils ne

Digitized by Google

« visitent plus les soldats dans leurs casernes [1]. » Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, Villars, se plaignant à Louis XIV, lui écrivait le 16 mai 1708 : « Je discipline une armée « dont le libertinage fait fuir les peuples et nous fait manquer de « tout ; grâces à Dieu, je gagne tous les jours quelque chose sur « les soldats et je commence à les apprivoiser...., mais l'officier « n'est point accoutumé au service régulier. »

Ce fut bien pis sous le règne de Louis XV. Au moment de sortir de Prague, pour commencer sa célèbre retraite, le maréchal de Belle-Isle écrivait au ministre de la guerre, le 2 décembre 1742 : « Le mauvais esprit de l'officier est au delà de toute expression ; « je n'oserais vous dire les particularités qui font honte à la nation. » Et dans son ordre de détail pour cette retraite si pénible et si difficile, le maréchal était obligé d'insister sur les recommandations les plus sévères pour faire marcher les officiers avec leurs troupes, et les empêcher d'emmener leurs voitures [2]. Un historien allemand de la guerre de Sept ans raconte que les officiers subalternes de l'armée française menaient leurs maîtresses avec eux. « L'armée « était-elle en marche », dit cet auteur, « on voyait au milieu d'elle « ces courtisanes traînées dans des carrosses et fréquemment à côté « d'elles leur amant qui abandonnait sa troupe pour elles [3]. » Enfin, Bézenval, parlant dans ses mémoires, à propos des événements du mois de juillet 1789, du régiment des gardes-françaises, dit que les officiers se contentaient de faire leur service et employaient le reste de leur temps dans la société et à leurs plaisirs. A peine « étaient-ils connus de leurs soldats, sur lesquels ils ne pouvaient « avoir ni autorité ni crédit. »

Dans ces conditions, le rôle des sous-officiers, appelés alors *bas-officiers*, prenait une importance capitale. Au XVIIe siècle, dans les armées de Louis XIV, il n'existait entre les officiers et les soldats que les sergents et les caporaux. Les premiers étaient considérés comme *officiers*. Une ordonnance royale en avait ainsi décidé. « Il « ne suffit pas », écrivait Louvois, « de faire pendre les sergents

1. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 301.
2. Voir chapitre II.
3. Tempelhof, cité par Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. Ier.

Digitized by Google

« quand ils désertent, ils faut les faire rouer, puisque étant *officiers* « ils sont beaucoup plus coupables. » Malgré ce privilège, qu'ils n'étaient sans doute pas disposés à invoquer, la distance entre les officiers et les sergents était grande, comme celle des deux castes auxquelles appartenaient les uns et les autres. Bien rarement les sergents arrivaient au grade de lieutenant et, dans ce cas, ils ne le dépassaient guère, n'ayant pas les moyens d'acheter une compagnie. C'est parmi les cadets, comme nous le verrons, c'est-à-dire parmi les jeunes gens de la noblesse, venant pour obéir aux intentions du roi, faire dans certains régiments leur apprentissage du métier des armes, qu'étaient choisis les officiers. Quant aux sergents, il fallait une action d'éclat pour les sortir du rang, ils n'étaient même pas à cet égard mieux traités que les simples soldats. On peut lire dans l'*Histoire de Louvois,* par M. Camille Rousset, l'aventure du sergent Lafleur, du régiment de Dampierre, qui, faisant partie de la garnison de Grave en 1674 et qui, envoyé en reconnaissance avec quinze hommes, sut résister à deux cents Hollandais, leur tuer trente-quatre hommes, mettre le reste en fuite et rentrer dans la place avec des prisonniers. Le roi nomma le sergent Lafleur lieutenant, avec 500 écus de gratification [1]. M. le général Susane raconte de son côté que le soldat Gabarret, du régiment d'Auvergne, fut nommé officier, sur la brèche au siège de Verrue, le 29 octobre 1704 ; il avait arraché des mains d'un sous-officier ennemi le saucisson d'une mine à laquelle ce sous-officier allait mettre le feu [2]. A la bataille de Lawfeld, un carabinier nommé Ande fit prisonnier de sa main le général en chef ennemi ; le roi lui donna une compagnie. On connaît enfin l'histoire du caporal Lajeunesse, franchissant les lignes ennemies à la tête de 1,500 soldats, lors de la triste capitulation de Minden en 1758 ; on avait décidé de le nommer officier, mais il avait disparu, probablement tué pendant cette action vigoureuse.

Les *officiers de fortune,* comme on appelait les sergents et les soldats parvenus, étaient peu nombreux et n'allaient pas loin : une lieutenance dans les grenadiers, un emploi de porte-drapeau, tel

1. *Histoire de Louvois,* t. I, p. 215.
2. Susane, *Histoire de l'infanterie,* t. III, p. 120.

Digitized by Google

était généralement leur avenir. Les sergents ne s'estimaient cependant pas trop malheureux ; appartenant à la classe des artisans et des laboureurs, ils menaient plus joyeuse vie que s'ils étaient restés chez eux, jouissaient d'un certain prestige auprès du beau sexe et ne manquaient pas de fierté.

Comme les officiers des gardes-françaises avaient dans l'armée un rang supérieur à leur grade, les sergents de ce corps d'élite avaient aussi la prétention d'être au-dessus des autres bas-officiers. Au siège de la citadelle d'Ypres, en 1678, un capitaine de grenadiers qui commandait une des colonnes est tué ; les soldats réclament un autre chef, un sergent des gardes se présente. Qui êtes-vous ? — lui demande-t-on. — « Un sergent des gardes », répond-il, « vaut un officier ; suivez-moi ! »

Parmi les sergents d'une compagnie, on en distinguait un qui, sous le titre de *sergent d'affaires,* était chargé de l'administration de la compagnie. On donna à ces sergents d'affaires, à partir de 1758, le nom de *fourriers.* L'ordonnance de 1762 consacra l'existence des sergents-fourriers, qui furent supprimés en 1782 et remplacés par les *sergents-majors ;* c'était le même emploi sous un titre différent ; peut-être cependant les fourriers n'avaient-ils pas, comme les sergents-majors, autorité sur les autres sous-officiers. Plus tard on institua un emploi de caporal-fourrier par compagnie, et enfin on rétablit les sergents-fourriers.

Tout ce que nous venons de dire des caporaux, sergents, fourriers, sergents-majors des troupes à pied, s'applique aux brigadiers, maréchaux des logis, fourriers et maréchaux des logis chefs des troupes à cheval.

Les caporaux et les brigadiers furent à plusieurs reprises considérés comme faisant partie des bas-officiers. La loi militaire de 1791 les classa parmi les sous-officiers. Ils ne cessèrent de faire partie de cette catégorie qu'en 1818, en vertu des lois de Gouvion Saint-Cyr. Quant aux adjudants qui avaient existé autrefois sous le titre de *garçons-majors,* on attribue leur création à Frédéric II ; le duc de Choiseul en institua d'abord dans les régiments étrangers ; l'ordonnance de 1776 en établit dans tous les corps de troupe. Ils avaient au début le rang de lieutenant ; ils ont été placés plus tard parmi les sous-officiers et occupent aujourd'hui,

Digitized by Google

comme chacun le sait, une position intermédiaire entre celles des sous-officiers et des officiers.

Telles sont les phases par lesquelles est passée la hiérarchie des sous-officiers. Leur mode de nomination a moins varié. Sous l'ancien régime, cette nomination était livrée à l'arbitraire le plus complet. Les règles n'en furent posées que par le duc de Choiseul, dans l'ordonnance de 1762, et ces règles, comme on va le voir, étaient singulièrement libérales pour l'époque. Les places de sous-officiers étaient, en effet, données à l'élection ; les plus anciens sous-officiers du grade dans lequel il y avait un emploi vacant se réunissaient pour établir une liste de trois candidats ; les officiers supérieurs et les capitaines examinaient cette liste et, sur le rapport adressé par eux au colonel, celui-ci faisait son choix définitif parmi les trois candidats. Mais les colonels se prêtèrent peu à la mise en vigueur d'une disposition contraire à leur omnipotence et, à cet égard, l'ordonnance de 1762 devint bientôt lettre morte.

Le rapport de Lameth à l'Assemblée constituante et la loi de 1790 rétablirent un système qu'avait déjà rappelé l'ordonnance du 17 mars 1788. C'est alors que la dénomination de *bas-officier* fut remplacée par celle de *sous-officier*. Mais la loi du 21 février 1793 exagéra le principe de l'élection en laissant, pour les sous-officiers comme pour les officiers, les inférieurs nommer leurs chefs par le suffrage universel. Cette loi consacra d'ailleurs une singulière disposition, sur laquelle nous reviendrons en examinant l'avancement des officiers. Un certain nombre des emplois vacants étaient donnés à l'ancienneté, mais à l'ancienneté de service et non à l'ancienneté de grade. « Un emploi de caporal était-il vacant, » dit Gouvion Saint-Cyr, « on y portait le soldat du régiment qui avait le plus « d'années de service, fût-ce un blanchisseur ou un détestable « sujet. Le lendemain, s'il fallait un sergent, le même blanchis- « seur, devenu le caporal le plus ancien de service, était nommé à « ce grade et ainsi de suite jusqu'au chef de brigade. »

L'élection directe fut abolie en 1795, et l'on inaugura dès lors un mode de nomination qui est à peu près celui du temps actuel ; le chef de corps choisissait le sous-officier à nommer en cas de vacance, sur une liste de trois candidats que le capitaine de la compagnie désignait lui-même d'après une liste d'éligibilité établie

Digitized by Google

par les officiers du régiment. En remplaçant la liste d'éligibilité par le tableau d'avancement, on a exactement ce qui se fait aujourd'hui. Toutefois, au lieu d'être dressé en conseil d'officiers, ce tableau est aujourd'hui établi hiérarchiquement.

En général, dans l'ancienne armée, les bas-officiers étaient animés d'un bon esprit ; habitués qu'ils étaient à être regardés comme d'une caste inférieure à celle de leurs officiers, ils acceptaient sans murmurer les conséquences de cette infériorité. Les discussions philosophiques du XVIIIe siècle modifièrent cet état de choses. La guerre des États-Unis, en excitant l'enthousiasme de la jeunesse, provoqua de nombreux enrôlements dans la classe bourgeoise et aisée. La plupart des jeunes gens enrôlés de la sorte revinrent d'Amérique avec des galons de sous-officiers et des idées d'égalité sociale ; les castes privilégiées, craignant alors pour leurs privilèges, firent rendre l'ordonnance incroyable de 1781, aux termes de laquelle ne pouvaient être nommés officiers que les jeunes gens justifiant de leur origine noble. Un grand nombre de sous-officiers, qui plus tard fournirent aux armées de la République des cadres excellents, quittèrent alors l'armée. Ceux qui restèrent sous les drapeaux montrèrent une tendance sans cesse grandissant à lutter contre le corps des officiers. Les sergents des gardes-françaises, qui de tout temps avaient formé une sorte de corporation, toujours prête à se plaindre et à réclamer, se mirent, comme nous l'avons dit, à la tête des vainqueurs de la Bastille, le 14 juillet 1789. L'habileté de leurs dispositions paralysa les efforts de la défense.

L'esprit des sous-officiers changea du tout au tout à partir du jour où ils purent avoir en perspective l'épaulette d'officier. Cette perspective était souvent trompeuse. Curely, le meilleur peut-être de nos généraux de cavalerie légère, resta douze ans sous-officier, mais vers la fin de l'Empire, les seuls sous-officiers qui ne parvinrent pas au grade d'officier étaient ceux qui manquaient absolument d'instruction. En 1813, on fut même obligé, pour donner des cadres à l'armée, de nommer directement des caporaux au grade de sous-lieutenant, car les sous-officiers faisaient défaut tout comme les officiers. C'est ainsi, par exemple, qu'un bataillon du 85e de ligne n'avait, au commencement de la campagne de 1813, d'autres sous-officiers que deux adjudants et quatre

Digitized by Google

sergents[1]. L'armée de 1815, formée avec les anciens soldats rentrés de captivité ainsi qu'avec les garnisons revenues d'Allemagne à la paix de 1814, avait des cadres complets et généralement excellents. La fin de la guerre fut cependant marquée par une révolte des plus singulières, à laquelle les événements de Belgique et de Paris ont empêché les historiens de prêter l'attention qu'elle méritait. A la nouvelle du désastre de Waterloo et de l'approche des Autrichiens, Rapp, qui commandait le 5e corps d'armée, s'était à la hâte renfermé dans Strasbourg. Lorsqu'il voulut licencier ses troupes, l'argent manquait pour payer l'arriéré de solde ; en vain le général promit de transmettre au Gouvernement les réclamations qui lui étaient adressées, les sous-officiers s'emparèrent de lui et de tous les autres officiers, les tinrent enfermés, et prirent le commandement des troupes, mettant à leur tête un sergent nommé Dalouzy. La discipline la plus stricte fut maintenue, rien ne fut pris dans la ville ; le conseil municipal assemblé vota une avance de 700,000 fr. pour la solde, et tout rentra dans l'ordre. Louis XVIII fit même grâce plus tard à Dalouzy.

Sous les Bourbons, le mécontentement fut grand dans la classe des sous-officiers. Les réductions qui suivirent la Restauration de 1814, la création de la Maison du roi composée de gentilshommes, le classement dans les cadres des anciens officiers de l'armée de Condé, toutes ces mesures avaient encore été dépassées après les Cent-Jours et lors de la seconde Restauration. Dans le peu de nominations d'officiers que l'on faisait encore, la part des sous-officiers était proportionnellement bien petite, puisque, d'après la loi de 1818, ils avaient droit dans toutes les armes au tiers seulement des places vacantes. La mémoire de l'Empereur restait du reste populaire dans les rangs inférieurs de l'armée. Pour tous ces motifs, les sous-officiers prêtèrent plus d'une fois une oreille complaisante aux insinuations des partis hostiles à la royauté et se laissèrent enrôler dans les affiliations secrètes du carbonarisme. Le supplice des quatre sergents de la Rochelle en 1821 est resté comme une légende touchante dans le parti libéral, et cette légende ne fut pas étrangère

1. Camille Rousset, *la Grande-Armée de* 1813.

Digitized by Google

à la chute des Bourbons. Le sang des quatre sergents, comme celui du héros de la retraite de Russie, est retombé sur eux.

Après la révolution de Juillet, la royauté se montra plus libérale envers les sous-officiers qu'elle ne l'avait été depuis la chute de l'Empire, et la loi de 1832, renversant les termes de la proportion, en ce qui concerne du moins l'infanterie et la cavalerie, leur accorda les deux tiers des places de sous-lieutenant vacantes, dans toute l'arme, et un tiers des places devenues vacantes dans leurs propres régiments.

Pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, l'armée fut en butte à toutes les suggestions du parti républicain, elle y céda fort peu; quelquefois cependant les sous-officiers se laissèrent entraîner, préparés à s'inspirer de l'esprit de révolte par leur impatience de sortir d'une position qu'ils jugeaient inférieure à leurs mérites. En 1834, il y avait à Lunéville un maréchal des logis chef du 9e régiment de cuirassiers, nommé Clément Thomas, qui, raconte Louis Blanc dans son *Histoire de dix ans,* avait formé l'audacieux projet d'enlever les quatre régiments de cuirassiers de la garnison. Entreprenant, dévoué, plein d'intelligence et de courage, il s'était assuré le concours de plusieurs de ses camarades, s'était mis en rapport avec les républicains de Nancy, et n'attendait que le moment d'agir. « Courir le sabre à la main sur Nancy et sur « Metz, y soulever le peuple aux cris de vive la République et « pousser droit à Paris en faisant rouler devant soi le flot sans cesse « grossissant des populations et des troupes révoltées, tel était le « dessein qu'avaient formé ces sous-officiers [1]. » Mais l'autorité avait été prévenue, et, tandis que 80 sous-officiers réunis au Champ de Mars dans la nuit du 16 avril, écoutaient un long discours du maréchal des logis chef Thomas, les troupes étaient réunies en armes sous le commandement des officiers, et en rentrant dans leurs quartiers, les meneurs furent arrêtés. Trente-six ans plus tard, l'ancien sous-officier de cuirassiers, devenu général commandant les 180,000 gardes nationaux de Paris, était arrêté non plus par les gendarmes, mais par les émeutiers et fusillé contre un mur de la rue des Roziers.

---

1. Louis Blanc, *Histoire de Dix ans,* t. II.

Digitized by Google

Cette tentative de 1834 fut d'ailleurs la seule défaillance du corps des sous-officiers que nous ayons à enregistrer dans la période de 1830 à 1848. Après la révolution de Février, les sous-officiers, quoique sollicités par des agents de désordre, restèrent généralement dans la ligne du devoir. Ils donnèrent même à Metz un gage sérieux de leurs bonnes intentions en livrant à l'autorité supérieure des individus envoyés de Paris et porteurs d'ordres signés du secrétaire général du ministère de la guerre[1], pour recueillir auprès d'eux des notes sur la conduite politique de leurs officiers. Grâce à Dieu, nous n'avons pas encore connu en France ces pronunciamentos ou émeutes militaires de l'Espagne, à la suite desquelles tous les officiers d'un régiment sont élevés d'un grade et tous les sergents nommés sous-lieutenants.

Quand l'auteur de ces pages entra, au mois d'avril 1844, dans un régiment d'artillerie, la composition du corps des sous-officiers y était presque parfaite. Ce n'était généralement pas, comme dans la cavalerie, des jeunes gens attirés par le brillant de l'uniforme ou, comme dans l'infanterie, des sergents inimitables dans l'instruction du maniement d'armes et la surveillance du service intérieur. Nos sous-officiers n'ignoraient rien de leurs attributions si variées, et les officiers pouvaient en toute confiance se reposer sur eux du soin des détails. Pas une batterie du régiment où il n'y eût au moins un maréchal des logis à trois chevrons, où, sur dix sous-officiers, la moitié au moins n'eussent plus de sept ans de service. Comment tout cela a-t-il disparu et comment en sommes-nous venus à nos cadres d'aujourd'hui, sachant à peine eux-mêmes ce qu'ils sont chargés d'enseigner aux soldats?.....

Le changement date de 1855 et de la guerre de Crimée : c'est là, comme nous l'avons dit aux premières lignes de cette étude, une date fatale dans l'histoire de l'armée française, et le moment est venu de rechercher les causes d'une décadence qui s'est manifestée surtout dans la composition du corps des sous-officiers.

Cette décadence a tenu un peu à la guerre de Crimée elle-même,

1. Ces ordres étaient signés Larrabit, et sur une dépêche télégraphique (le vieux télégraphe aérien) envoyée par le général commandant la division, d'après la demande des officiers, ils furent annulés sans retard par le ministre Arago, membre du Gouvernement provisoire.

Digitized by Google

guerre faite dans des conditions particulières, où les troupes, en outre de leur courage traditionnel, déployèrent des efforts prolongés, une patience et une persévérance inattendues, mais d'où la discipline et l'instruction sortirent quelque peu diminuées par le séjour prolongé des camps. Toutefois, les principales causes que nous devons signaler sont : la loi sur le recrutement de 1855, les congés renouvelables, la diffusion du bien-être dans toutes les classes de la société, la facilité des moyens de voyager et la fréquence des permissions.

Avant 1854, chaque régiment formait réellement une famille où l'autorité était plus ou moins paternelle et qui avait son caractère propre, imprimé par son chef actuel ou par quelque ancien colonel plus craint ou plus aimé que ses prédécesseurs, mais tous les régiments possédaient en commun l'esprit militaire et, si l'on peut s'exprimer ainsi, *antibourgeois*. Cet esprit s'entretenait par la vie menée en dehors des populations, par les changements fréquents de garnison, par le peu de relations des sous-officiers et des soldats avec leurs parents pendant les sept années de service exigées d'eux.

Lorsque la loi de 1855 établit l'exonération et le rengagement avec prime, lorsque en même temps les hommes furent renvoyés dans leurs foyers avant l'expiration de leurs quatre années, pour revenir en cas de guerre faire de très médiocres soldats (la guerre de 1859 l'a bien prouvé), lorsque, d'autre part, l'extension du réseau des voies ferrées, l'abaissement des ports de lettre, ne laissèrent plus l'élément militaire de la nation étranger à la vie de tout le monde, il se forma deux catégories de sous-officiers : d'un côté, ceux qui se rengageaient avec l'intention d'attendre l'âge de la retraite et d'y arriver riches d'un petit pécule, produit par l'accumulation des primes ; d'autre part, ceux qui, ne pensant qu'à rentrer chez eux, rendaient leurs galons pour être envoyés en congé renouvelable. Il y avait même un certain nombre d'hommes qui refusaient de suivre les pelotons d'instruction pour ne pas devenir caporaux ou brigadiers, de peur d'obtenir alors plus difficilement des permissions de s'absenter... Encore conservait-on sous ce régime les vieux sous-officiers rengagés, capitalistes au petit pied, qui avaient du moins pour eux l'expérience et l'habitude

Digitized by Google

du service. Mais sous l'empire de la loi de 1868, qui avait aboli les primes, cette ressource ne pouvait tendre qu'à disparaître. A l'exception des plus âgés qui voyaient s'approcher le moment désiré de la retraite, pourquoi les sous-officiers auraient-ils contracté des rengagements ? Mêlés désormais à la population, ils voyaient autour d'eux leurs contemporains et camarades d'enfance, jouir de plus de bien-être et de plus d'indépendance qu'eux, tout en gagnant plus d'argent. Tout le monde semblait fuir l'armée ; le service militaire, quelques adoucissements qu'on y eût apportés, était tombé dans la défaveur la plus complète, et sur 75,000 hommes que comprenait au total le contingent de 1869, on compta 42,000 remplaçants. Le maréchal Niel sentit alors combien était menacé le recrutement des cadres subalternes, et il fit décider qu'un certain nombre d'emplois civils serait réservé aux sous-officiers qui, remplissant d'ailleurs les conditions voulues pour y être nommés, auraient accompli une certaine durée de service.

C'était entrevoir la seule solution efficace de la question et en préparer le germe... Mais, après la mort du maréchal Niel, cette idée tomba dans l'oubli qui semblait envelopper systématiquement toutes ses créations. La guerre de 1870 survint promptement d'ailleurs pour nous punir de notre folle confiance dans la valeur de notre armée, et notre organisation militaire se présenta de nouveau comme un problème qu'il était urgent de résoudre.

Après la guerre, nos législateurs de 1872, en décrétant le service obligatoire de quatre ans, en supprimant toutes les primes en argent, semblèrent penser que tout le monde étant appelé sous les drapeaux, le recrutement des sous-officiers deviendrait la chose du monde la plus facile. Ils ne songèrent pas que les engagements conditionnels et la deuxième portion du contingent détourneraient un grand nombre de sujets, que les sous-officiers, restant à peine deux ans sous les drapeaux après leur nomination, n'auraient le temps d'acquérir ni l'expérience, ni l'autorité nécessaires, et que rien n'était de nature à les y maintenir au delà du terme fixé pour tous les hommes de l'armée active, que la réduction de la durée du service au-dessous de cinq ans ou plutôt au-dessous de quatre ans serait plus tard réclamée avec instance et que les colonels, toujours préoccupés de remplir des cadres où nul élément

Digitized by Google

fixe ne persistait, allaient se trouver condamnés au supplice des Danaïdes.

On reprit cependant l'idée du maréchal Niel, par une clause insérée dans la loi du 24 juillet 1872. Dès le début de l'application de cette loi, l'écueil auquel se heurta la nouvelle organisation de l'armée fut la question des sous-officiers. L'instruction rapide de contingents nombreux, les exercices des réservistes et des territoriaux augmentaient les difficultés et les fatigues du service, alors que l'ambition, l'amour de l'indépendance et le bien-être faisaient de continuels progrès ; le désir de quitter les régiments devint si ardent parmi les sous-officiers, qu'entre eux ils se faisaient une sorte de point d'honneur de ne pas se rengager.

Aussi, n'y avait-il dans les régiments, à part quelques anciens attendant leur retraite, que de jeunes sous-officiers nommés après deux ans de service et décidés à s'en aller après deux ans à peine d'exercice de leurs fonctions, arrivés de leur pays en même temps et même plus tard qu'une partie des soldats sous leurs ordres et devant partir avec eux. Un autre inconvénient de cet état de choses, c'est qu'il fallait chaque année nommer un trop grand nombre de sous-officiers : ce qui en abaissait la qualité moyenne et encombrait les réserves d'hommes gradés. Le nombre total des sous-officiers de l'armée, sur le pied de paix, est d'environ 35,000. En supposant qu'aucun d'eux ne se rengage, ils ne durent que deux années, et il faut les remplacer tous les ans par moitié, soit 17,500 par an. Les cinq classes de la disponibilité des réserves, en ne tenant pas compte du déchet, comprendront ainsi ensemble 88,500 sous-officiers qui, joints au 35,000 de l'armée active, donneront en cas de mobilisation 123,500, nombre évidemment supérieur de beaucoup à celui des sous-officiers nécessaires sur le pied de guerre. Car si dans l'infanterie ce dernier nombre est double de celui du temps de paix, il est loin d'en être de même dans la cavalerie. Il fallait donc de toute nécessité, et pour plusieurs motifs, que la plus grande partie des sous-officiers fût indépendante des contingents annuels et que cependant ces contingents en fournissent assez pour assurer en cas de mobilisation les cadres de réserve. Pour satisfaire à cette double condition, on a calculé que le tiers au moins des sous-officiers présents sous les drapeaux doit être

Digitized by Google

fourni par les contingents annuels et les deux autres tiers par les rengagements. Mais, comment se procurer ceux-ci ?

L'article 71 de la loi du 27 juillet 1872 portait que des emplois déterminés seraient, dans les services publics, réservés aux militaires ayant passé sous les drapeaux au moins douze ans, dont quatre comme sous-officiers. Ces emplois, leur nature et leur nombre, devaient être fixés par une loi spéciale. Il y avait donc lieu tout d'abord d'élaborer cette dernière loi. Ensuite, il convenait de réparer une injustice résultant des nouvelles dispositions. En effet, d'après la loi sur le recrutement, nul ne pouvait figurer dans l'armée active au-dessus de l'âge de 35 ans ; d'autre part, la loi de 1831 sur les pensions de retraite exigeait, pour les officiers et soldats, un minimum de 25 ans de service pour avoir droit à une pension. Il y avait donc impossibilité d'arriver à la retraite. Enfin, s'il était interdit d'accorder des primes de rengagement, la solde et la haute-paie pouvaient être l'objet d'augmentations. C'est ce triple ordre d'idées qui inspira les premières réformes. La loi du 24 juillet 1873 détermina les emplois civils réservés aux anciens sous-officiers, ayant au moins douze ans de service dont quatre de sous-officier ; la solde fut augmentée, par une nouvelle loi rendue en 1874, dans la proportion de 0,90 à 10 p. 100 pour l'infanterie, la plus maltraitée de toutes les armes. La haute-paye journalière fut fixée à 0f,30 pour les cinq premières années, à 0f,50 pour les cinq années suivantes. La retraite proportionnelle fut admise à partir de 15 ans de service, à raison de 25 fr. au minimum par chaque année passée sous les drapeaux et put être cumulée, jusqu'à la concurrence de 1,200 fr., avec les traitements civils obtenus en vertu de la loi de 1873.

Ces mesures restèrent inefficaces. Les rengagements continuèrent à se produire en nombre insuffisant. On se décida enfin à mettre de côté le grand principe de la loi de 1872 : l'abolition des primes en argent. La loi du 22 juin 1878 allouait au sous-officiers contractant un rengagement de cinq ans : 1° une prime de 2,000 fr. payable à sa libération, mais produisant un intérêt dont le montant devait se toucher par trimestre ; 2° une indemnité de 600 fr. immédiatement payable à titre de première mise d'entretien. Une autre indemnité de 500 fr. était payée lors du deuxième rengagement. Le taux des pensions de retraite était élevé de manière à donner

Digitized by Google

un minimum de 365 fr. après quinze ans de service. Le temps nécessaire pour obtenir un emploi civil était abaissé de 12 ans à 10; le traitement pouvait être cumulé sans limite maxima avec la pension de retraite. Une autre loi élevait la pension des veuves du quart au tiers de la retraite maxima de chaque grade. En dehors des questions d'argent, un emploi d'adjudant était créé dans chaque compagnie d'infanterie, et la position de sous-officier était entourée de garanties inconnues jusqu'alors, la cassation ou la rétrogradation d'un sous-officier rengagé ne pouvant être prononcée que par le commandant de corps d'armée, sur l'avis conforme d'un conseil de régiment.

C'étaient là évidemment des avantages considérables : ils ne furent pas encore jugés suffisants, et la loi du 17 juillet 1881, abrogeant celle du 22 juin 1878, a autorisé des rengagements pour une durée de deux à cinq ans, la haute-paye a été portée à 0f,70 après 10 ans de rengagements; les sous-officiers mariés sont autorisés à coucher en ville en touchant une indemnité mensuelle de 15 fr. La pension proportionnelle est assurée à partir de 10 ans de service, et les sous-officiers peuvent être maintenus au service en qualité de commissionnés jusqu'à l'âge de 47 ans, sur l'avis favorable d'un conseil de régiment; enfin le temps nécessaire pour avoir des droits à un emploi civil est abaissé à sept ans.

On avait espéré obtenir, à l'aide de ces mesures, le nombre de rengagements nécessaire pour porter à 26,000 celui des sous-officiers rengagés ou commissionnés, c'est-à-dire une moyenne annuelle de 3,500; les faits n'ont pas répondu à ces espérances. A la date du 1er juillet 1882, le nombre total des sous-officiers rengagés ou commissionnés n'était que de 9,221. Nous n'avons pas depuis lors le chiffre des rengagements pour toute l'armée. Nous voyons seulement, pour un régiment d'infanterie pris au hasard, ces rengagements s'élever :

En 1878	à 10
1879	8
1880	6
1881	5
1882	6

Digitized by Google

1883	7
1884	9
1885	2

Il est à remarquer que, pour chaque année, le nombre donné est à peu près égal aux vacances produites dans le cadre des adjudants ; ce sont les postulants à ce grade qui seuls se rengagent, ainsi que les sous-officiers qui aspirent à l'école de Saint-Maixent, c'est-à-dire au grade de sous-lieutenant, et les employés spéciaux (chefs ouvriers, tambours-majors, etc.).

Les conséquences que nous pourrions tirer de ces données sont corroborées par celles qui proviennent d'un régiment d'artillerie, également pris au hasard. Nous y trouvons :

En 1878, 1ers rengagements : néant ; 2es rengagements : 3 adjudants ;
1879, néant ;
1880, id. id. 2es rengagements : 2 adjudants et 2 maréchaux des logis ;
1881, 1ers rengagements : 4 adjudants ; 2es rengagements : 2 maréchaux des logis chefs ;
1882, 1ers rengagements : 2 adjudants ; 2es rengagements : néant ;
1883, 1ers rengagements : 2 adjudants, 1 maréchal des logis ; 2es rengagements : néant ;
1884, 1ers rengagements : 2 adjudants, 2 maréchaux des logis chefs, 2 maréchaux des logis ; 2es rengagements : néant.
1885, 1ers rengagements : 1 adjudant, 3 maréchaux des logis chefs ; 5 maréchaux des logis ; 2es rengagements : néant ;

Total général en huit années : 32 rengagements.

(*Nota*. Les maréchaux des logis sont presque tous des candidats admis plus tard à l'école de Versailles ou des employés spéciaux.)

On peut considérer comme démontré que la très grande majorité des sous-officiers rengagés sont des adjudants ou des aspirants à ce grade, et il résulte de là non seulement que la réduction de la durée du service à trois ans ne saurait être réalisée dans les conditions actuelles, mais encore qu'avec le service effectif de quatre ans,

Digitized by Google

l'armée pèche par ce point essentiel : la constitution des cadres subalternes.

Comment remédier à cette situation, d'autant plus regrettable qu'en Allemagne, nul ne peut-être en principe sous-officier, s'il n'a déjà accompli ses trois ans de service dans l'armée active[1] ? La loi du 23 juillet 1881 semble avoir atteint, pour les avantages pécuniaires, les dernières limites du possible. Il faut donc rechercher ailleurs la solution du problème.

On a proposé d'établir des écoles de sous-officiers ou plutôt des écoles destinées à former des sous-officiers. L'Allemagne en possède 7[2] : à Postdam, Juliers, Biebrich, Weissenfels et Marienwerder, à Etllingen dans le duché de Bade, et à Marienberg en Saxe. Elles reçoivent des engagés volontaires âgés de 17 à 20 ans qui, après trois années d'instruction, sont répartis dans les régiments d'infanterie, quelques-uns même dans l'artillerie. En Italie, les sous-officiers proviennent de corps spéciaux d'instruction qui comprennent : 3 bataillons d'infanterie, 1 escadron de cavalerie, 2 batteries d'artillerie montées, 1 compagnie d'artillerie à pied, 1 peloton de génie. Ces corps spéciauxs ont recrutés, soit parmi des engagés volontaires, soit parmi des candidats pris dans les corps de troupe : au bout de deux ans, les uns et les autres sont nommés sergents et répartis dans leurs armes respectives ; ils s'engagent à rester cinq ans sous les drapeaux, y compris les deux ans d'instruction.

En France, il y a eu sous l'Empire, de 1810 à 1814, une école de sous-officiers à Fontainebleau, mais elle était plutôt destinée à préparer des candidats pour Saint-Cyr qu'à former des sous-officiers pour les régiments. Dans les circonstances actuelles, on n'a point pensé que des écoles de ce genre eussent quelque chance de succès. Lorsqu'il est si difficile de garder sous les drapeaux un certain

1. D'après une brochure publiée par M. le général Farre en 1881, l'Allemagne comptait 22,000 sous-officiers rengagés ; aucun sergent non rengagé, et sur les caporaux, 22,000 rengagés pour 5,000 ayant moins de 3 ans de service.

En France : 2,000 caporaux rengagés, 8,000 ayant plus de 3 ans de service, 3,000 ayant moins de 3 ans.

8,000 sous-officiers rengagés, 15,000 ayant plus de 3 ans de service, 12,000 ayant moins de 3 ans.

2. Les détails qui suivent sont empruntés au livre de M. le commandant Rau, sur l'*État militaire des principales puissances étrangères*.

Digitized by Google

nombre de sous-officiers parmi ceux qui s'y trouvent déjà, il est impossible d'admettre que la perspective de devenir sous-officier attire des candidats en nombre suffisant. On a pensé aussi à faire des écoles d'enfants de troupe une pépinière de sous-officiers. L'idée était évidemment inspirée par le souvenir de l'école des *Pupilles de la Garde* du premier Empire, mais, autre temps, autres mœurs. La Garde impériale, sous Napoléon Ier, était une famille privilégiée, comblée de bienfaits par son chef, par son idole, et les pères ne pouvaient avoir pour leurs enfants d'autre idée que de les consacrer au service de l'Empereur. Les écoles d'enfants de troupe d'aujourd'hui, dénommées *écoles militaires préparatoires*, établies sur le modèle de celle de Rambouillet, qui avait été créée après la dernière guerre à titre d'essai, sont certainement une institution digne d'éloges ; la bienfaisance de l'État envers de vieux serviteurs, leurs veuves et leurs orphelins s'exerce bien mieux par une éducation sérieuse donnée à des enfants sagement surveillés que par l'entretien de ces mêmes enfants dans un milieu qui, pour toute sorte de motifs, ne convient pas à leur âge. Le système adopté, c'est-à-dire un secours pécuniaire jusqu'à l'âge de 13 ans et l'admission, à partir de cet âge, dans une école comme celle de Rambouillet, est donc, au point de vue des enfants de troupe, un progrès incontestable sur le passé, mais on a jugé avec raison impossible de nommer ces enfants sous-officiers sans les faire, au préalable, passer par le régiment. On s'est borné à leur imposer un engagement qu'ils doivent contracter à leur sortie de l'école, c'est-à-dire à 18 ans : ce qui les liera au service jusqu'à 23 ans. Ils pourront ainsi être sous-officiers à 20 ans, mais on aura encore en eux des sous-officiers candidats au grade d'officier, et non pas ce que l'on cherche : des sous-officiers qui restent au régiment. On estime que chaque année il sortira de ces écoles environ 600 engagés volontaires, dont 400 pour l'infanterie, 100 pour la cavalerie, 90 pour l'artillerie et le train, 10 pour le génie. Cela fera autant de candidats de plus pour Saint-Maixent, Saumur et Versailles, et la moitié à peu près, au moins le tiers, réussira à y entrer ; on n'aura donc plus qu'un appoint bien faible pour le cadre des sous-officiers.

Que reste-il à faire ?... Il n'y a pas, selon nous, deux solutions :

Digitized by Google

il n'y en a qu'une, et il faut l'adopter franchement et la pratiquer en grand, non plus comme un expédient, mais comme une institution du pays. Si on l'avait acceptée en 1871, sous le coup de la défaite et dans ce moment de résolutions viriles où tous les partis cherchaient, sans autre préoccupation que le salut du pays, le relèvement de nos forces militaires, l'habitude serait prise aujourd'hui, et nous aurions un corps de sous-officiers tel, que bien des réformes réclamées avec ardeur et radicalement impossibles paraîtraient simples et faciles.

Il fallait d'abord partir de cette idée qu'en cas de guerre, ce sont les réserves qui font le nombre et la force de l'armée, et que pendant la paix, les troupes actives ne sont qu'une école de guerre destinée à former des soldats. Les sous-officiers ont donc une double mission : 1° instruire les jeunes contingents dans leur rapide passage sous les drapeaux ; 2° encadrer les réserves au moment de leur mobilisation et grouper les éléments, jusque-là dispersés, en un tout compact et solide. Pour cela, ce n'est pas trop demander que de vouloir y employer, non pas des hommes servant par contrainte ou acceptant la position faute de mieux, mais, au contraire, la jeunesse instruite et laborieuse, ayant pour perspective la satisfaction légitime de ses ambitions.

Il ne suffisait donc pas de réserver pour les anciens sous-officiers quelques emplois civils arrachés aux résistances des chefs d'administration; ce qui était ainsi l'exception aurait dû être la règle. Autrement dit, on aurait dû faire du grade de sous-officier, occupé pendant un temps déterminé, le stage obligé des administrations dépendant de l'État. On aurait rencontré des résistances en voulant établir une législation de ce genre; la routine aurait poussé les hauts cris ; elle aurait dit dans un bureau : Nous avons besoin de très jeunes gens prenant à vingt ans les habitudes de notre service et se pliant à nos errements traditionnels; ailleurs, elle aurait prétendu que la vie de la caserne est une mauvaise préparation à des fonctions qui exigent une assiduité absolue ; partout, elle aurait dit : Vous allez bouleverser notre administration. On aurait passé outre, ce serait actuellement fini, et tout marcherait aussi bien que par le passé et nous aurions des sous-officiers. Il va sans dire que, pour ne pas nuire au fonctionnement des administrations

Digitized by Google

civiles, les sous-officiers, dans leurs dernières années de service, devraient recevoir une instruction les préparant à leurs positions futures.

Si nous voulons encore avoir des sous-officiers, il n'y a pas d'autre marche à suivre. Ce sera peut-être plus difficile à obtenir qu'en 1872, mais, d'un autre côté, on sera plus fort pour le demander, parce que la nécessité en est devenue plus évidente. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de la question en examinant une à une toutes les carrières civiles. Nous nous bornerons au côté purement militaire de la mesure que nous réclamons et que beaucoup d'autres réclament avec nous. En admettant qu'un stage de trois ans dans le grade de sous-officier soit la limite adoptée, que la durée du service soit réduite à trois ans et que les dispositions dont il s'agit aient reçu leur complète exécution, ce qui aurait lieu neuf années après le vote de la loi, les neuf classes qui doivent composer en temps de guerre l'armée active comprendront : 1° sous les drapeaux : les deux plus jeunes classes (8e et 9e), pas de sous-officiers ; la précédente (7e), 18,000, dont 9,000, supposerons-nous encore, resteront sous les drapeaux pour arriver a une position civile ; les deux classes antérieures (5e et 6e), chacune 9,000 restés sous les drapeaux ; ce qui, ajouté à 4,000 sous-officiers commissionnés ou rengagés, donne le total de 40,000 ; 2° dans la réserve : 9,000 hommes des classes 5e et 6e, 18,000 des classes 1, 2, 3, 4, soit en tout 90,000, sur lesquels encore moitié ayant servi cinq ans, dont trois ans comme sous-officiers. Bien entendu, nous n'avons pas tenu compte du déchet.

Mais il ne suffit pas, pour maintenir les sous-officiers dans les régiments, de les tenter par la perspective d'une situation future, il faut encore les traiter pendant leur séjour sous les drapeaux de manière à ne leur inspirer ni le dégoût ni le découragement. « Pré-« posés au commandement immédiat des soldats, et vivant cons-« tamment avec eux », dit à ce sujet le général Morand, « les sous-« officiers doivent être des modèles en courage, en subordination, « en politesse, en bonnes mœurs, enfin dans l'accomplissement de « tous leurs devoirs..... Le grade de sous-officier est inférieur, « mais son service est de la plus haute importance. Pour qu'il l'ap-« précie et s'en persuade, il faut lui montrer de la considération et

Digitized by Google

« porter dans le choix qui l'élève et dans son avancement, beau-
« coup de soin et d'attention... La considération accordée à un
« sous-officier doit être telle qu'elle puisse décider un jeune homme
« qui a reçu une bonne éducation à continuer son service[1]. »

Que d'officiers avons-nous connus dans notre longue carrière, qui auraient eu besoin de se pénétrer de ces considérations si justes ! C'est, suivant nous, dans l'ordre des idées morales, dans les questions qui touchent à l'amour-propre, ainsi que dans la recherche d'un bien-être compatible avec la simplicité de la vie militaire et l'économie qui doit présider à toutes les dépenses de l'armée, que l'on doit chercher l'amélioration de la position des sous-officiers. Les règlements de 1883 sur le service intérieur, soit en confirmant les dispositions précédemment prises, soit en consacrant de nouvelles dispositions, ont déjà beaucoup fait, mais, en limitant la plupart du temps aux sous-officiers rengagés les privilèges concédés.

Ainsi, les adjudants, les sous-officiers décorés ou médaillés et les sous-officiers rengagés sont autorisés à ne rentrer au quartier qu'à minuit.

La punition de la salle de police est remplacée pour tous les sous-officiers par la consigne à la chambre. La prison des sous-officiers est distincte de celles des caporaux ou brigadiers.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, la rétrogradation ou la cassation des sous-officiers rengagés ou la mise à la retraite d'office des sous-officiers commissionnés, est prononcée par le commandant du corps d'armée, sur l'avis conforme du conseil d'enquête des sous-officiers. Lorsqu'il s'agit des sous-officiers décorés et médaillés, c'est le ministre qui prononce.

En outre, le logement et l'ameublement des sous-officiers ont été fixés par des dispositions spéciales dans des conditions toutes différentes de l'ancien casernement. Quoique exécutées lentement, ces dispositions sont actuellement en vigueur presque partout. Dans beaucoup de casernes et généralement partout où il s'est trouvé un local disponible, il a été installé des cercles de sous-officiers avec bibliothèque. La tenue a été relevée par des insignes

1. *L'Armée selon la Charte*, p. 83.

Digitized by Google

plus apparents, les sergents-majors des troupes à pied ont été dispensés de porter le sac et le fusil.

En dehors des prescriptions officielles, il faut qu'à tous les degrés de la hiérarchie les officiers soient bien persuadés que la discipline la plus stricte peut parfaitement se concilier avec les égards et la considération. On ne doit pas reculer devant une punition lorsqu'elle est nécessaire, mais entre deux chefs qui obtiennent de leurs inférieurs la même somme de service, celui qui inflige le moins de punitions est supérieur à l'autre, et faire aimer le métier militaire par tous ceux qu'il a sous ses ordres, est le devoir élémentaire d'un officier digne d'exercer le commandement.

Un autre devoir pour lui, est de ne pas diminuer l'autorité de ses subordonnés vis-à-vis de leurs inférieurs, ce qui arrivera fatalement s'il le punit à chaque instant. Le droit de punir et de récompenser est une attribution sérieuse, qui engage la responsabilité morale de celui qui l'exerce. Une punition injuste peut avoir les plus graves conséquences, et même une punition méritée dépasse et manque le but lorsqu'elle est accompagnée de paroles injurieuses et méprisantes. C'est surtout vis-à-vis des sous-officiers qu'il faut bien se pénétrer de ces vérités.

Le projet de loi présenté par le ministre de la guerre pour la réorganisation de l'armée (malheureuse armée ressemblant à un malade qui changerait de médecin tous les jours !) ne pouvait manquer de contenir des dispositions nouvelles relativement au rengagement des sous-officiers. Nous empruntons à un article de journal le résumé de ces dispositions[1] :

1° Fixation de la durée des rengagements à 2, 3 ou 5 ans, ces rengagements étant renouvelables jusqu'à une durée totale de 15 années de service ;

2° Autorisation pour le sous-officier de contracter un rengagement pendant les trois années qui suivent son renvoi dans ses foyers ;

3° Faculté donnée aux sous-officiers de rester au service comme commissionnés dès qu'ils ont accompli 8 ans de service ;

4° Modifications concernant les avantages pécuniaires :

a — Pour un premier rengagement de cinq ans, prime de

1. Écrit au mois de juin 1886.

Digitized by Google

1,500 fr. payable immédiatement et gratification annuelle de 200 fr. payable à l'expiration de chaque année de service supplémentaire ;

b — Les rengagements ultérieurs ne donnent droit qu'à la gratification annuelle de 200 fr. ;

c — Pour un premier rengagement de 2 ou de 3 ans, la prime est réduite à 400 ou à 600 fr. ; mais la gratification annuelle reste acquise ;

d — Principe consacré par la loi d'une solde spéciale pour les sous-officiers rengagés ou commissionnés;

e — Haute-paie mensuelle de 9 fr., portée à 15 fr. après cinq années de rengagement et à 21 fr. après dix années ;

f — Paiement mensuel de la solde spéciale et de la haute-paie ;

5° Obligation pour les sous-officiers retraités de rester pendant cinq ans à la disposition du ministre de la guerre pour le service de l'instruction militaire préparatoire ;

6° Emplois civils ou militaires réservés aux sous-officiers :

a — Affirmation du droit à l'emploi ;

b — Division des emplois réservés en quatre catégories, suivant les aptitudes exigées ;

c — Acte de rengagement spécifiant le droit du sous-officier à un emploi de la catégorie pour laquelle il est reconnu apte, sous la réserve du passage à une catégorie supérieure par suite de preuves dûment faites de capacité au cours du service supplémentaire ;

d — Classement annuel des candidats, tel qu'il est prescrit par la loi du 24 juillet 1873, mais avec publication au *Journal officiel* ;

e — Nominations faites au fur et à mesure des vacances et dans l'ordre de classement ;

f — A défaut de vacances, droit pour les candidats d'être pourvus d'emplois de surnuméraires rétribués, à moins qu'ils ne préfèrent attendre au corps, en qualité de commissionnés, qu'une vacance se produise ;

g — A l'avenir, aucune entreprise industrielle ou commerciale ne pourra obtenir un monopole ou une subvention de l'État, du département ou de la commune, qu'à la condition de réserver aux anciens sous-officiers un certain nombre d'emplois à déterminer par le cahier des charges ;

Digitized by Google

7° Pour les troupes coloniales et l'armée de mer, la prime est fixée à 200 fr. ; la gratification annuelle à 250 fr. ; les hautes-paies mensuelles à 12, 18 et 24 fr., suivant la durée du service ;

Les sous-officiers des troupes coloniales, qui se retirent après huit ans de service au moins, peuvent obtenir des concessions de terrain aux colonies, suivant les ressources disponibles.

L'économie générale des nouvelles dispositions peut donc se résumer ainsi :

Pour conserver les sous-officiers dans l'armée pendant 15 ans, la réduction de la durée du service obligatoire à 3 ans entraîne 12 ans de rengagement, qui donnent lieu par homme aux dépenses suivantes :

1° Prime de rengagement, 1,500 fr. ;

2° 12 gratifications annuelles de 200 fr., soit 2,400 fr. ;

3° Haute-paie mensuelle de 9 fr. pendant 5 ans, soit 540 fr. ;

4° Haute-paie mensuelle de 15 fr. pendant 5 ans, soit 900 fr. ;

5° Haute-paie mensuelle de 21 fr. pendant 2 ans, soit 504 fr. ;

Chaque sous-officier servant 15 ans coûtera donc à l'État 5,844 fr. pendant 12 ans, outre sa solde et ses prestations normales, ce qui correspond à une augmentation de dépense de 487 fr. par rengagé et par an.

Dans le système actuel, les 10 ans de rengagement donnent lieu aux dépenses suivantes :

600 fr. de première mise d'entretien ;

2,000 fr. d'indemnité ;

1,000 fr. d'intérêts ;

500 fr. de seconde mise d'entretien ;

81 fr. de haute-paie par anticipation, pendant 9 mois après le départ de la classe ;

547 fr. 50 c. de haute-paie pendant les 5 premières années de service supplémentaire ;

912 fr. 50 c. de haute-paie pendant les cinq autres années ;

5,641 fr. de dépenses au total, ce qui correspond à une dépense budgétaire de 564 fr. 10 c. par homme et par année.

Le nouveau système serait donc plus économique et cependant plus pratique peut-être.

Le nombre des sous-officiers rengagés étant actuellement de

Digitized by Google

11,316, l'économie annuelle de 77 fr. par an se traduirait par une réduction totale de 871,322 fr. sur le budget de la guerre.

Cependant, en donnant 1,500 fr. aux sous-officiers pour les retenir sous les drapeaux par un rengagement, on a plus de chances pour les amener à y rester que si on leur promet 2,000 fr. à toucher seulement quand ils quitteront l'armée, car une semblable promesse ne peut que les pousser à partir aussitôt qu'ils ont accompli la durée de service supplémentaire spécifiée par leur rengagement, et cela pour toucher leur prime [1].

On voit que, dans le projet de loi, le principe des fonctions civiles réservées aux sous-officiers est affirmé plus largement. Toutefois, ce principe n'a pas encore toute l'ampleur que nous lui voudrions voir et l'on demande beaucoup plus aux administrations privées qu'à celles de l'État, ce qui est une anomalie ; on paraît en outre compter beaucoup sur la disposition en vertu de laquelle les sous-officiers toucheraient 1,500 fr. immédiatement, au lieu d'en recevoir 2,000 après la durée de leur rengagement. Si la solution de la question des sous-officiers pouvait dépendre d'un changement de si peu d'importance, on serait bien coupable de n'avoir pas eu plus tôt l'idée de ce changement, mais l'expérience du passé avait justement inspiré l'idée contraire, et l'on avait reconnu des inconvénients de plusieurs sortes à remettre l'argent aux sous-officiers pendant leur présence au corps. Aujourd'hui, l'expérience n'est plus rien et à quoi bon l'invoquer auprès de gens qui ont précisément accepté la mission de supprimer dans l'armée, comme dans la société, tout vestige du passé ?...

RECRUTEMENT DES OFFICIERS.

Le recrutement des officiers présente moins de difficultés que celui des sous-officiers, et c'est surtout dans le mode de répartition de l'avancement que réside le problème de la bonne constitution du cadre. L'éducation première exerce toutefois une influence qui se fait sentir pendant toute la carrière. De là, l'importance des écoles militaires.

---

1. Extrait du journal *Paris*.

Digitized by Google

Sous l'ancien régime, l'arbitraire le plus complet présidait à la nomination des officiers. Les grades étaient l'apanage presque exclusif de la noblesse, et les jeunes gens que leur naissance appelait à jouir de ce privilège, gagnaient leurs épaulettes par un apprentissage plus ou moins long dans des corps de troupe où ils servaient, soit à titre de volontaires, soit en qualité de cadets. Lorsqu'il s'agissait d'un membre de la haute noblesse, le noviciat se passait ordinairement dans un corps d'élite, tel que les compagnies de mousquetaires et le régiment d'infanterie du Roi. Dans ce cas, le grade de capitaine était, pour un brillant protégé, le premier échelon de la hiérarchie. Les grades de sous-lieutenant et de lieutenant étaient réservés aux petits gentilshommes pauvres qui n'avaient pas le moyen d'acheter une compagnie.

Sous Louis XIV, du moins, nul n'était nommé officier s'il n'avait porté les armes pendant un certain temps. « Le roi », nous apprend Saint-Simon, « s'était raidi à n'excepter aucun de ceux qui en-« traient dans le service, excepté les princes du sang et ses bâtards, « de la nécessité de passer une année dans une de ses deux com-« pagnies de mousquetaires, à leur choix, et de là à apprendre plus « ou moins longtemps à obéir à la tête d'une compagnie de cava-« lerie ou subalterne dans son régiment d'infanterie..... avant de « donner l'agrément d'acheter un régiment de cavalerie ou d'in-« fanterie, suivant que chacun s'y était destiné [1]. » Saint-Simon lui-même avait seize ans quand il fut admis dans la 1re compapagnie de mousquetaires... « Mes années s'écoulaient », raconte-t-il encore, « et mon père demanda au roi ce qu'il lui plairait de faire « de moi. Le roi voulut me donner une compagnie de cavalerie « dans un de ses régiments... Il n'y en avait pas de vacantes... « Enfin, Saint-Pouenge m'envoya demander vers le mois d'avril, « si je voulais bien accepter une compagnie dans le régiment de « Roussillon. » Et voilà comment, suivant l'usage du temps, le duc de Saint-Simon devint capitaine de cavalerie à dix-sept ans et demi. Il ne paya pas sa compagnie, puisque le roi la lui donnait, mais il lui fallut dépenser beaucoup pour la remettre en état.

Cependant Louis XIV et Louvois attribuaient la mauvaise con-

1. *Mémoires*, tome Ier.

Digitized by Google

duite d'un grand nombre d'officiers à l'apprentissage qu'ils faisaient comme cadets, mêlés avec tous les sujets peu recommandables dont le mode d'enrôlement peuplait les régiments. Ils créèrent en conséquence deux compagnies de cadets, destinées, d'après la circulaire du 12 juin 1682, à former au service les jeunes gens qui aspiraient à devenir officiers. Il se présenta plus de 4,000 postulants, et il fallut porter le nombre des compagnies à sept. Elles furent établies dans les places frontières et eurent pour leurs capitaines les commandants mêmes de ces places, dans lesquelles les cadets faisaient le service concurremment avec les troupes de la garnison. On ne se montrait pas difficile sur le choix des candidats. Quelques-uns savaient à peine lire et écrire et, quoique la limite d'âge eût été fixée entre 14 et 25 ans, il s'en trouva qui avaient jusqu'à 34 et 45 ans; enfin, ils étaient loin d'appartenir tous à la noblesse. L'institution semblait cependant prospérer; le nombre des cadets s'élevait, en 1684, à 4,275, occasionnant une dépense de 80,000 livres par mois. Louvois s'en était réservé l'inspection, et Louis XIV lui-même ne dédaignait pas d'en passer la revue à l'occasion, mais tous ces jeunes gens nourrissaient des espérances qui ne se réalisaient pas toujours. En 1683, lorsque éclata la guerre avec l'Espagne, plus de 2,000 d'entre eux reçurent des brevets temporaires de sous-lieutenants, et lorsqu'à la paix on les fit redevenir simples cadets, il se produisit des mécontentements qui aboutirent, dans deux compagnies, à des révoltes réprimées avec la dernière rigueur. L'ordre fut rétabli, mais l'impression fâcheuse était restée dans l'esprit de Louis XIV, et après la mort de Louvois, les compagnies de cadets furent dissoutes. Germes des premières écoles militaires, elles avaient été imitées en Hollande par le prince d'Orange, en Allemagne par l'électeur de Brandebourg, et depuis lors elles n'ont pas cessé d'exister en Prusse.

Les nominations d'officiers continuèrent à se faire sous le règne de Louis XV comme sous celui de Louis XIV. Nous lisons dans les Mémoires du marquis de Valfons, que, né en 1710, il entra au collège des Jésuites en 1719 et obtint en 1721 une place de lieutenant dans la cavalerie de la Régence. Cette nomination d'un enfant de onze ans n'était sans doute qu'honoraire; M. de Walfons passa avec son grade, en 1727, au régiment de Piémont pour y faire le

Digitized by Google

service. Plus tard, le marquis de Bouillé, né en 1739, servit en qualité de cadet-gentilhomme au camp de Gray en 1754, c'est-à-dire à quinze ans ; il passa ensuite dix-huit mois dans une compagnie de grenadiers et fut nommé d'emblée, en 1756, à dix-sept ans, capitaine dans un régiment de dragons. Le maréchal de Ségur, né en 1724, se distingua comme volontaire en 1742 au siège et à la retraite de Prague et fut fait colonel en 1743, à dix-neuf ans. Son fils, le comte de Ségur, servait auprès de lui en qualité d'aide de camp à quatorze ans.

Dumouriez, qui se plaint d'être arrivé tard, avait commencé par être adjoint de son père, commissaire des guerres; il entra au service à dix-neuf ans, comme volontaire dans le régiment d'Escars, prit la part la plus brillante aux opérations de la guerre de Sept ans, fut blessé grièvement et nommé capitaine dans son régiment à vingt-deux ans.

Les abus en tous genres n'ayant cessé de grandir depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution, ou du moins jusqu'à l'avènement de Louis XVI, ceux qui étaient relatifs à la nomination des officiers ne firent pas exception. Sans parler ici des enfants au berceau recevant le brevet de colonel, l'institution des officiers de remplacement permettait de nommer sous-lieutenants des fils de famille à l'âge de dix ans. Le célèbre général de cavalerie Lasalle était à onze ans sous-lieutenant de remplacement au régiment d'Alsace (infanterie). On pouvait également arriver par la milice ; le maréchal Marmont était à l'âge de quatorze ans lieutenant dans un bataillon de milice. L'ordonnance du 17 mars 1788 supprima les officiers de remplacement dans l'infanterie et posa les règles suivantes pour le recrutement des officiers :

Infanterie. Conditions : avoir seize ans révolus, faire preuve de noblesse de quatre générations, remplir un des emplois fixés par l'ordonnance de formation des corps de troupe; on était ainsi nommé sous-lieutenant. A quinze ans révolus, on pouvait être nommé cadet-gentilhomme (il y en avait un par compagnie); certaines catégories de jeunes gens, tels que fils, petits-fils et arrière-petits-fils d'officiers généraux par descendance en ligne masculine et fils de chevaliers de Saint-Louis, étaient dispensés des preuves de noblesse. Les cadets gentilshommes étaient nommés sur la pre-

Digitized by Google

sentation des colonels, les sous-lieutenants alternativement par le roi et par les colonels; les places à la nomination du roi étaient réservées aux pages et aux élèves des écoles militaires.

Troupes à cheval. Mêmes conditions d'âge et de noblesse. Outre les cadets gentilshommes, il y avait deux sous-lieutenants de remplacement par régiment, la nomination en était réservée au roi; les sous-lieutenances en pied étaient données moitié par le roi, moitié sur la présentation du colonel. Il était recommandé aux colonels de ne présenter pour le grade de sous-lieutenant dans la cavalerie que des jeunes gens appartenant à des familles aisées. Aucun cadet-gentilhomme ne pouvait, d'ailleurs, être nommé sous-lieutenant qu'après un examen subi devant l'inspecteur. Aucun sous-lieutenant ne pouvait être admis comme officier ni en faire les fonctions sans avoir satisfait à un examen analogue.

Quant aux écoles militaires, elles subirent pendant le XVIIIe siècle bien des péripéties. On avait compris la nécessité d'avoir des officiers instruits. M. de Breteuil rétablit, en 1726, les compagnies de cadets, que l'on réunit ensuite en une seule compagnie résidant à Metz. Mais ces jeunes gens ne montraient que de la paresse et de la mauvaise volonté, et les corps de cadets furent définitivement supprimés à la paix de Vienne. Un peu plus tard, le roi Stanislas institua à Nancy l'école des cadets de Lorraine qui comprenait seulement 48 élèves et qui fournissait par an à la France 12 officiers, placés d'abord à la suite des régiments et nommés plus tard à titre définitif. L'initiative privée fonda plusieurs établissements prospères, entre autres l'école militaire de M. de Lassan et l'école de cavalerie des chevau-légers de la Reine, instituée par le duc de Chaulnes, capitaine-lieutenant de cette compagnie; toutes les deux formèrent de bons élèves; la pension y était fort chère : 1,500 livres à l'école Lassan, 3,000 à celle des chevau-légers [1]. Cependant il existait en Allemagne plusieurs écoles militaires, à Dresde, Stuttgard, à Berlin surtout, où Frédéric II faisait élever 372 gentilshommes pauvres et 286 cadets. S'appuyant sur cet exemple et reprenant le projet présenté par son aîné en 1724, un des frères Paris-Duvernay sut convaincre le ministre d'Argenson et

1. *Mémoires du duc de Luynes*, cités par M. Dussieux (*l'Armée en France*).

Digitized by Google

intéresser Mme de Pompadour, toute fière d'imiter Mme de Maintenon en instituant le Saint-Cyr des fils de la noblesse. L'école militaire fut fondée par ordonnance royale du 4 janvier 1751 et installée d'abord à Vincennes; elle fut bientôt transférée dans les bâtiments construits tout exprès à Grenelle. Les élèves y étaient admis à l'âge de huit à onze ans pour en sortir huit ans après avec le brevet de lieutenant. Bientôt cependant fut établie à La Flèche, dans le magnifique collège des Jésuites qu'avait fondé Henri IV, une école préparatoire par laquelle devaient passer tous les jeunes gens avant d'entrer à l'école militaire de Grenelle. Les élèves qui se destinaient à l'artillerie entraient dans une des écoles de l'arme et plus particulièrement à celle de La Fère. Une école spéciale avait été fondée pour le génie à Mézières en 1748; elle compta parmi ses professeurs Monge et l'abbé Bossut.

L'école militaire fut supprimée une première fois en 1776 comme trop coûteuse; l'école de La Flèche partagea le même sort. Les aspirants au grade d'officier furent répartis entre les collèges provinciaux d'Auxerre, Beaumont, Pont-à-Mousson, Brienne, Pontlevoy, Rebais, Sorrèze, Tournon, Thiron et Vendôme, établissements religieux, d'où les élèves sortants étaient envoyés comme cadets dans les régiments. Mais ce système, autrefois condamné comme défectueux, ne dura pas longtemps et, dès 1777, on rétablit l'école militaire pour recevoir et faire arriver officiers les élèves des collèges de province. C'est dans ces conditions que Bonaparte parvint au grade de lieutenant d'artillerie. En ce qui concerne plus particulièrement la cavalerie, quatre écoles d'équitation avaient été fondées en 1757 à Metz, Douai, Besançon et Angers; elles furent remplacées en 1770 par une seule école, celle de Saumur, où chaque régiment envoyait tous les ans quatre officiers et sous-officiers. On la supprima en 1790; l'école militaire l'avait été une dernière fois en 1787, et les élèves nobles placés dans les collèges de province avaient dû, comme de 1776 à 1777, terminer leur éducation en qualité de cadets gentilshommes dans les régiments.

Tous les officiers étaient loin de sortir de ces écoles. Les volontaires admis dans les régiments en fournissaient un grand nombre et, depuis la guerre de Sept ans, la proportion des sous-officiers parvenus à porter l'épaulette avait considérablement augmenté,

Digitized by Google

sans que cette proportion fût déterminée dans la cavalerie et dans l'infanterie, comme elle l'était dans l'artillerie, où depuis 1741, un quart des places vacantes était réservé aux sous-officiers, les trois autres quarts aux élèves des écoles. Les places dévolues aux sous-officiers étaient données à l'élection par un jury composé des officiers supérieurs et des capitaines du régiment, dont le choix devait être ratifié par le ministre. Ce procédé finit par prévaloir dans les autres armes, mais l'ordonnance malencontreuse de 1781, en réservant aux nobles le droit d'être nommés officiers, vint arrêter les nominations de sous-officiers au grade de sous-lieutenant.

Toutes les écoles furent supprimées par décret du 9 juillet 1793, celle du génie fut rétablie à Metz en 1794; une école avait été créée pour l'artillerie à Châlons en 1790, elle fut conservée. Enfin, l'école de Mars, une des créations les plus bizarres de la Révolution, fut instituée par Carnot le 1er juin 1794 : c'était un véritable camp établi dans la plaine des Sablons, tout s'y passait sous la tente, dans une enceinte palissadée, sévèrement gardée par des troupes. Le système décimal y était appliqué sans réserve : dix élèves, réunis sous une même tente, formaient une *décurie*, dont chaque membre à son tour était le chef avec le titre de *décurion;* dix tentes composaient une *centurie;* le rôle de *centurion* était attribué à de vieux militaires, assistés chacun d'un élève désigné à tour de rôle ; la réunion de dix centurions formait une *millerie ;* les *millerions* étaient des officiers supérieurs ; le tout était commandé par le général Labretèche, assisté d'un personnel dans lequel figurait le célèbre Fischer, le premier organisateur de nos troupes légères (chasseurs à pied et à cheval). Le costume théâtral des élèves de Mars avait été dessiné par le peintre David, la discipline était des plus rigoureuses, le régime dur et frugal. L'objet de l'éducation était l'habitude des privations et des souffrances. On connaît le rôle de l'école de Mars dans la journée du 9 thermidor. Amenée sur la terrasse des Tuileries pour défendre la Convention, disent les uns, pour soutenir la Commune, s'il faut en croire les autres, elle finit par se tourner contre Henriot et Robespierre et assura ainsi le succès de la journée. On a même prétendu que la cause déterminante du choix des fils de Mars entre les deux partis qui se livraient une lutte mortelle, était une distribution de pâtés et de bouteilles de bon vin, faite pendant

Digitized by Google

le moment de trêve qui marqua le milieu de la journée. Mourant de faim, habitués à ne vivre que de lard rance et d'eau claire, les jeunes soldats de Labretèche furent séduits. Quoi qu'il en fût, Barras prit le commandement de l'école de Mars, mais les sentiments politiques des élèves n'inspirèrent pas longtemps confiance, et l'école fut définitivement dissoute le 23 mars 1795... Une école destinée à fournir des officiers d'infanterie fut créée à Fontainebleau le 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803). Le Prytanée, transporté à Saint-Cyr au début de la Révolution et conservé jusque-là, dut servir d'école préparatoire, mais en 1808, l'école de Fontainebleau fut transférée à Saint-Cyr et le Prytanée à la Flèche. Cette organisation a subsisté jusqu'à nos jours, sauf quelques années d'interruption pour la Flèche qui, de 1808 à 1814, avait plutôt servi de maison d'otages que de collège, Napoléon ayant pris l'habitude d'y faire envoyer les enfants des principales familles des pays occupés par ses armées pendant cette période; il y eut jusqu'à des Croates. Une école de cavalerie fut établie à Versailles, le 2 décembre 1796, avec des succursales à Lunéville et à Angers (1798). Ces écoles furent transférées à Saint-Germain le 8 septembre 1804; il fallait sortir de l'école militaire pour être admis à Saint-Germain. En 1814, l'école de cavalerie fut installée à Saumur, reportée un instant à Versailles pendant la Restauration et définitivement rétablie à Saumur en 1825.

Enfin, l'École polytechnique fut créée par la Convention, d'après la proposition de Carnot et celle de Prieur de la Côte-d'Or, sous le nom d'École normale des travaux publics, le 28 juillet 1794. Elle prit son nom actuel en 1798 ; les premiers professeurs furent Lagrange, Prony, Monge, Hachette, Delorme, Baltard, Fourcroy, Vauquelin, Berthollet, Guyton de Morveaux, Chaptal. A leur sortie, les élèves classés dans l'artillerie étaient envoyés à l'école de Châlons, ceux du génie à l'école de Metz. En 1802, ces deux dernières écoles furent réunies à Metz pour former l'École d'application de l'artillerie et du génie, qui a subsisté jusqu'au moment actuel, transférée depuis la dernière guerre à Fontainebleau.

Quant aux nominations d'officiers, elles ont été faites (artillerie et génie à part) exclusivement parmi les sous-officiers depuis la suppression des écoles jusqu'à leur rétablissement. D'après la loi

Digitized by Google

de septembre 1790, le grade d'officier pouvait s'obtenir de deux manières, soit en passant par les degrés inférieurs, soit en subissant des examens. Sur quatre places de sous-lieutenant vacantes dans un régiment, une appartenait de droit aux sous-officiers du régiment et était donnée alternativement à l'ancienneté et au choix. A partir du 21 février 1793, l'ancienneté seule donna des droits à être nommé; on peut penser ce qu'étaient les officiers ainsi parvenus. Dans les bataillons de volontaires, les sous-lieutenants comme les officiers de tous les grades, étaient nommés à l'élection par le suffrage direct des soldats; sauf dans les premiers bataillons, les choix furent en général déplorables. La loi de germinal an IV (mars 1795) fit la part de l'ancienneté et du choix : une certaine proportion des nominations au choix étaient faites par voie d'élection, c'est-à-dire par un jury composé d'officiers. Dans l'artillerie, par exemple, la moitié des emplois vacants étaient dévolus à l'ancienneté, et ces emplois étaient partagés par moitié entre les élèves des écoles et les sous-officiers. Le général Susane, dans son *Histoire de l'artillerie française,* cite à cet égard un document très curieux, le procès-verbal d'une élection de dix seconds lieutenants nommés au 4e régiment d'artillerie, le 1er septembre 1793, par les *citoyens officiers* du régiment[1]. D'autres nominations se faisaient au choix d'une façon tout arbitraire; c'est ainsi que le général Auguste Colbert, engagé au 7e régiment de chasseurs à cheval au mois de décembre 1793, avait été nommé d'emblée lieutenant aide de camp de Grouchy, le 24 octobre 1795, sans passer par le grade de sous-lieutenant[2].

Pendant toutes les guerres de l'Empire, il n'y eut aucune règle fixe pour la proportion à établir entre les élèves des écoles et les sous-officiers. Le système de l'élection fut maintenu pendant quelque temps, car on peut lire, dans les *Souvenirs militaires* du duc de Fezensac, comment il fut nommé sous-lieutenant au 59e d'infanterie, le 26 mai 1805, au tour du choix des officiers. Le récit qu'il fait de son élection montre qu'aucun système ne peut empêcher le triomphe de la faveur; il nous indique

1. *Histoire de l'artillerie française,* p. 219.
2. *Traditions et Souvenirs du marquis de Colbert,* chap. II.

Digitized by Google

en même temps le mécanisme de l'élection : pour nommer un sous-lieutenant, les sous-lieutenants du régiment désignaient au scrutin trois candidats parmi les sous-officiers et les lieutenants choisissaient entre ces trois candidats ; pour un lieutenant, les lieutenants désignaient les trois candidats, parmi lesquels les capitaines en élisaient un. Le jeune Fezensac était très protégé par le colonel Lacuée, ami de sa famille, qui s'était chargé de son avancement et désirait beaucoup le faire arriver au grade de sous-lieutenant par l'élection, mode regardé à bon droit comme le plus honorable... « Mais comment l'obtenir », dit le duc de Fezensac dans ses *Souvenirs militaires,* « d'officiers déjà jaloux d'un avancement que je « n'avais pas trop bien justifié, et quand ces officiers avaient parmi « les sous officiers des amis, d'anciens camarades qui attendaient « depuis longtemps cette distinction si importante pour leur avenir, « et que tous le méritaient mieux que moi ? Cependant, l'autorité « du colonel, le désir de lui être agréable, surtout la crainte de « lui déplaire dans un temps où la puissance des chefs de corps « était immense, tous ces motifs vainquirent l'opposition, et je fus « nommé. Cette nomination fut généralement mieux accueillie « qu'on n'aurait pu le croire... on s'y était toujours attendu. Mon « service de soldat et de sergent était un jeu, et l'on savait très bien « que je n'étais entré au régiment que pour devenir officier. Cette « nomination faisait plaisir au colonel que l'on voulait se rendre « favorable. »

Hâtons-nous d'observer : 1° que le colonel Lacuée était aimé, estimé et honoré dans son régiment, et qu'il lui fut facile d'obtenir ce que d'autres colonels n'auraient peut-être pas obtenu ; 2° que le duc de Fezensac a justifié le choix dont il avait été l'objet et qu'il a été un des héros les plus admirables de la retraite de Russie. Son récit véridique et modeste n'en montre pas moins le vice de ce mode d'élection. Les votes ne sont pas toujours absolument libres.

Vers la fin de l'Empire, il n'était plus question d'élection depuis longtemps : élèves de l'école et sous-officiers étaient tous nommés par l'Empereur. La correspondance de Napoléon, en 1813, montre bien à quelles mesures il fut obligé de recourir pour compléter les cadres. Dans cette réorganisation de la Grande-Armée ou plutôt

Digitized by Google

dans cette création d'une nouvelle armée, la plus grande difficulté à vaincre, nous l'avons déjà dit, fut le manque d'officiers et de sous-officiers. Huit régiments du corps de Davout avaient ensemble 42 officiers et seulement 27 sous-officiers et caporaux. Et l'Empereur écrivait au ministre de la guerre, le 18 février : « Les 200 « sous-lieutenants de Saint-Cyr qui ont été envoyés aux 22 régi- « ments de cohortes, ne doivent pas empêcher d'utiliser les 100 ca- « poraux que j'ai envoyés pour être sous-lieutenants ; ces 100 capo- « raux, ayant tous au moins dix ans de service, ont ce que n'ont pas « ces jeunes gens, et ce mélange sera fort avantageux au service [1]. »

Et le 27 avril, il écrivait encore : « La plupart des capitaines « n'ont pas vu le feu... je vais être obligé de destituer et de ren- « voyer tous ces officiers. Vous m'envoyez aussi des jeunes gens « qui sortent des collèges et qui n'ont pas été à l'école de Saint- « Cyr, de manière qu'ils ne savent rien, etc... [2]. »

Nous avons vu la Restauration, à son début, mettre de côté les sous-officiers pour placer dans l'armée les anciens Vendéens ou émigrés. La loi de 1818, élaborée par Gouvion Saint-Cyr dans le but de remédier aux abus qui menaçaient de tout désorganiser, réserva aux sous-officiers de chaque corps de troupe le tiers des emplois de sous-lieutenant vacants dans ce corps. La loi de 1832 et l'ordonnance de 1838 appuyèrent cette garantie de dispositions encore plus libérales. Un tiers des emplois vacants revenait aux élèves des écoles ; le troisième tiers était laissé au choix du Roi. L'usage prévalut, dans l'infanterie et la cavalerie de donner ce troisième tiers aux sous-officiers ; dans les armes spéciales (artillerie et génie) on suivit la proportion inverse.

Telle était, en 1870, la situation de l'armée au point de vue de l'origine des officiers :

1° Infanterie, deux tiers des places vacantes aux sous-officiers,
— un tiers des places vacantes aux élèves de Saint-Cyr;

2° Cavalerie, deux tiers aux sous-officiers,
— un tiers aux élèves ayant passé un an à l'école de Saumur en sortant de Saint-Cyr ;

---

1. Camille Rousset, *la Grande-Armée de* 1813, chap. III.
2. *Id., ibid.*

Digitized by Google

3° Artillerie et génie, un tiers aux sous-officiers,

— deux tiers aux élèves de l'École polytechnique, envoyés à l'École d'application de Metz ;

4° Train des équipages militaires et train d'artillerie, tout aux sous-officiers.

Cet état de choses fut l'objet de vives critiques dès le début des discussions auxquelles donna lieu, après la guerre, la réorganisation de l'armée ; elles se sont produites avec éloquence dans un livre publié en 1879 par M. le général Trochu[1].

On reprochait au système créé par la loi de 1832 la diversité d'origine des officiers, diversité double, s'il est permis de parler ainsi, provenant : 1° de ce que dans un même corps, il se trouvait d'anciens sous-officiers et d'anciens élèves des écoles ; 2° de ce que ces élèves sortaient de deux écoles différentes. « Ainsi l'armée pos-« sède », disait-on, « trois catégories d'officiers : anciens sous-offi-« ciers, anciens élèves de Saint-Cyr, anciens élèves de l'École « polytechnique ; chacune de ces catégories a son esprit particulier, « et aucune solidarité ne les relie par un nœud commun. D'ailleurs, « si les uns ne sont pas assez instruits, les autres le sont beaucoup « trop ; l'enseignement de l'École polytechnique convient pour des « ingénieurs, mais non pour des officiers combattants, l'enseigne-« ment de Saint-Cyr est trop théorique. Il faut donc remplacer ces « deux écoles par une école unique ou plutôt par un certain nom-« bre d'écoles régionnaires identiques entre elles, où les aspirants « officiers seront admis d'après certaines conditions, et où ils re-« cevront une instruction commune à toutes les armes ; ils seront « classés à la suite d'un examen de sortie et choisiront alors, « dans l'ordre du classement, l'arme dans laquelle ils désireront « servir, puis ils seront, suivant ce choix, envoyés directement dans « les régiments pour l'infanterie, à l'École de Saumur pour la « cavalerie, à l'École de Fontainebleau pour l'artillerie et le génie, « et de là dans les régiments. »

Les auteurs dont nous venons de résumer les critiques et les propositions, ont quitté l'armée depuis longtemps, sans quoi ils auraient vu que, « si les nécessités du service séparent les officiers

1. *L'Armée d'aujourd'hui et l'armée de demain.*

Digitized by Google

« des différentes armes en temps ordinaire, l'entente s'établit natu-
« rellement aussitôt que les circonstances les rapprochent dans un
« service commun. L'organisation par corps d'armée et les grandes
« manœuvres ont beaucoup fait pour cela, et l'on ne saurait trop
« applaudir aux progrès qui ont été faits dans ce sens[1]. »

Les officiers d'artillerie et du génie, chargés d'un service spécial, ont besoin de posséder des connaissances spéciales, dont il est parfaitement inutile de charger l'intelligence et la mémoire des officiers d'infanterie et de cavalerie, mais il ne s'ensuit pas que les uns soient ou se croient supérieurs aux autres. A chacun ses aptitudes. Dans une grande usine, l'ajusteur fait ce que le forgeron ne saurait pas faire, et le forgeron fait à son tour ce que ne pourrait faire l'ajusteur. S'ensuit-il que l'un soit supérieur à l'autre et qu'ils ne vivent pas en bons camarades ?

Si vous voulez que toutes les intelligences soient égales et également développées, pourquoi ne pas exiger qu'il en soit de même pour l'adresse et les forces physiques et ne pas demander aux officiers de toutes armes de savoir monter à cheval comme Seydlitz qui passait, dit-on, au galop entre les ailes d'un moulin à vent en mouvement ?

A moins de faire de vos officiers des encyclopédies vivantes, il faut donc que l'instruction varie pour eux avec la destination qui leur est réservée.

Quant à dire que les anciens sous-officiers, mêlés aux élèves des écoles, formaient un ensemble sans harmonie, parce que les uns en savaient trop et les autres pas assez, c'est nier la nature humaine et sa diversité. Dans une lettre que nous venons de reproduire, Napoléon, qui avait conquis Berlin, Vienne, Madrid et Moscou avec des officiers de toute origine, disait à son ministre de la guerre, en parlant de deux cents sous-lieutenants sortant de Saint-Cyr et de cent caporaux destinés à être nommés sous-lieutenants : « Ces « cent caporaux ayant tous au moins dix années de service, ont ce « que n'ont pas ces jeunes gens, et ce *mélange sera fort avantageux* « *au service.* » — « L'accession de sous-officiers au grade d'officier », lisons-nous encore dans un rapport inédit, « est non seulement chez

1. Extrait d'un rapport inédit.

Digitized by Google

« nous une tradition et dans notre société démocratique une néces-
« sité; elle a pour résultat de mettre dans nos rangs des serviteurs
« d'un dévouement absolu, d'une solidité à toute épreuve, connais-
« sant le soldat et sachant le conduire, respectueux de leurs chefs
« et qui rachètent par leurs qualités, on pourrait dire par leurs
« vertus militaires, ce qu'il y a d'incomplet dans leur instruction
« générale. »

Nous avons, quant à nous, passé une grande partie de nos quarante-six ans de service dans des régiments où les deux catégories d'officiers étaient en contact et nous avons vu, sauf de très rares exceptions, l'harmonie la plus complète présider à leur ensemble. Les jeunes gens prenaient volontiers conseil des anciens pour les détails du service, et ceux-ci, à leur tour, ne rougissaient pas de consulter les premiers sur ce qu'ils ne savaient pas eux-mêmes.

Reste une objection que nous avons gardée pour la dernière, parce qu'aux yeux de bien des gens, c'est la plus forte: *L'armée prussienne n'a pas d'École polytechnique,* les officiers prussiens se recrutent dans des écoles communes à toutes les armes, et les officiers sortant de ces écoles reçoivent une instruction spéciale dans des écoles d'application.

Nous répondrons à cela que la Prusse et la France sont deux pays différents. En France, l'aristocratie n'est plus qu'un souvenir. Autrefois, avant 1789, l'artillerie et le génie étaient deux armes roturières, et c'est en partie pour cela que la France a été sauvée à Valmy par l'artillerie dont les officiers n'avaient pas émigré. Aujourd'hui, en supposant qu'il y ait encore des classes diverses dans la société française, elles sont mêlées, à très peu de chose près, dans des proportions égales d'une arme à une autre. Ce ne serait donc pas une raison de caste qui ferait choisir telle ou telle arme à la sortie de l'école commune, mais des motifs plus pratiques: les premiers sortants prendraient l'infanterie et la cavalerie, parce qu'on y arrive plus sûrement aux commandements supérieurs et surtout parce que leurs études seraient ainsi terminées, tandis qu'officiers d'artillerie, ils se verraient encore forcés de passer deux ans dans une école.

Il y aurait donc beaucoup de chance pour voir l'artillerie et le génie recrutés dans les derniers rangs, c'est-à-dire que les jeunes

Digitized by Google

officiers désignés pour recevoir l'instruction la plus avancée seraient précisément ceux qui auraient montré le moins de goût ou d'aptitude pour le travail.

En Allemagne, ce n'est plus cela : il y a encore des castes ; il y a des nobles et des roturiers. Or, en 1882, l'armée allemande comprenait, sur 100 officiers : dans la cavalerie, 20 roturiers ; dans l'infanterie, 50 ; dans l'artillerie de campagne, 78 ; dans le train, 82 ; dans le génie, 83 ; dans l'artillerie à pied, 91 [1].

Ces chiffres nous dispensent d'en dire davantage.

On n'a pas d'ailleurs donné suite, jusqu'à présent, à cette idée de communauté d'origine et l'on n'a pas encore détruit l'École polytechnique, ni celle de Saint-Cyr. Un grave changement a été néanmoins apporté au mode de recrutement des officiers.

Est-ce pour le bien ? Est-ce pour le mal ? C'est ce que nous allons voir :

Sous le prétexte, ou, si l'on veut, par ce motif que les sous-officiers présents au régiment sont trop absorbés par le service pour travailler à leur propre instruction, on a imaginé d'installer, dès 1872, une école de sous-officiers au camp d'Avor, près de Bourges, avec l'intention d'en établir plusieurs autres, puis, en 1874, on a décidé qu'aucun sous-officier d'infanterie ne pourrait être nommé officier s'il n'était passé par une école militaire. En 1882, l'école du camp d'Avor a été reportée à Saint-Maixent, et le mode de nomination des sous-lieutenants sortant de la troupe a été réglementé dans les conditions suivantes : tous les ans, les inspecteurs généraux désignent les sous-officiers susceptibles d'être admis à l'école de Saint-Maixent ; des jurys régionaux les examinent, les classent ; la liste d'admission est formée d'après ce classement et jusqu'à concurrence du nombre fixé par le ministre. Après un an passé à l'école, nouveaux examens et nouveau classement, à la suite duquel les élèves sortants sont nommés sous-lieutenants et répartis dans les régiments. Le même système est appliqué à la cavalerie par le passage des sous-officiers à l'école de Saumur. Enfin, un décret daté de 1883 a établi à Versailles pour le génie, l'artillerie et le train des équipages mili-

1. Extrait d'un rapport inédit.

Digitized by Google

taires, une école de *sous-officiers élèves-officiers*, qui fonctionne dans les mêmes conditions que celles de Saint-Maixent et de Saumur. Ainsi, on marche irrésistiblement vers cette communauté d'origine que l'on a repoussée en principe, non pas encore, il est vrai, vers l'origine commune des officiers de cavalerie, d'infanterie, d'artillerie, du génie et du train, mais vers l'unification des officiers d'une même arme, et l'on y marche à l'aide de ce nivellement par en bas qui devient décidément la monomanie de la nation française.

Remarquons bien d'abord que, dans un examen, ces anciens sous-officiers que nous donnions tout à l'heure comme de braves gens, rachetant par l'habitude et la connaissance des détails du service ce qui peut leur manquer sous le rapport de l'instruction générale, ne pourront pas lutter avec de jeunes sergents ou maréchaux des logis, bacheliers réussis ou manqués, sortis du collège pour s'engager.

Vous aurez donc des sous-lieutenants fournis par vos trois écoles, des jeunes gens qui, au lieu de se présenter directement à Saint-Cyr ou à l'École polytechnique, auront passé trois ou quatre ans au régiment, dont un ou deux comme sous-officiers, beaucoup plus préoccupés de l'examen à subir que du service à faire. Comparés aux élèves de Saint-Cyr, par exemple, ils seront un peu ou même beaucoup moins instruits, mais un peu plus qu'eux initiés aux détails de la caserne.

Vous aurez en un mot deux catégories d'officiers d'écoles, qualité n° 1 et qualité n° 2, mais vous n'en aurez bientôt plus qu'une, car dans quelques années, quel est le jeune homme qui voudra dépenser deux ans et beaucoup d'argent pour entrer à l'École polytechnique ou à celle de Saint-Cyr, lorsqu'il saura qu'il peut, avec moins de travail et de dépense, parvenir au grade de sous-lieutenant par Saint-Maixent, Saumur, Versailles ?

Vous aurez donc abaissé le niveau de l'instruction des officiers en augmentant sa surface, et vous n'aurez plus de ces bons officiers de troupe solides et dévoués, qui étaient la force de vos cadres, comme les élèves des écoles en étaient l'intelligence.

Dût-on nous accuser de routine et nous traiter de réactionnaire (il n'est pas question ici de politique, mais d'institutions militaires),

Digitized by Google

nous répéterons toujours que l'ancien système, légèrement modifié, comme nous le verrons plus loin, valait mieux.

Instruits par l'expérience de la guerre, nous avons transformé notre organisation générale, notre système de recrutement, notre mode de mobilisation, notre armement, notre tactique : il est probable que nous modifierons aussi, en cas de guerre, la répartition de nos forces à la frontière. Nous avons eu et nous aurions surtout raison, parce que tout cela, dans une mesure plus ou moins élevée, a contribué à nos défaites, mais la communauté d'origine des officiers ! Est-ce qu'elle existait dans ces régiments qui se sont si bien battus à l'Alma, à Inkermann, à Magenta, à Solferino, à Wissembourg, à Frœschwiller, à Rezonville, à Saint-Privat ?

HIÉRARCHIE.

La hiérarchie est résultée avec le temps de la succession des emplois. Pour ne parler d'abord que de l'infanterie, quand elle était formée par compagnies, chacune d'elles avait son *capitaine*, son *lieutenant* et son *enseigne*. Le *colonel-général* commandait à toute l'infanterie et y nommait les officiers. Le grade essentiel, presque unique, était celui du capitaine, propriétaire de sa compagnie, qu'il était chargé de recruter et d'entretenir. Pendant longtemps tous les officiers supérieurs ont été par le fait des capitaines, ayant chacun sa compagnie en propre et n'exerçant qu'une action très limitée sur les compagnies des autres capitaines. Lorsque les compagnies vinrent à être groupées par régiment, chaque régiment fut commandé, au nom du colonel-général par un *mestre de camp*, et parmi les compagnies, l'une d'elles, connue sous le nom de *compagnie-colonelle*, resta la propriété particulière du colonel-général, qui la fit commander par un lieutenant-colonel ; le mestre de camp eut également sa compagnie, qu'il commanda directement. En 1661, Louis XIV supprima la charge de colonel-général et donna aux mestres de camp d'infanterie le titre de *colonels* : ils continuèrent à avoir dans le régiment leur compagnie à eux et lorsqu'en 1665, furent créés les *lieutenants-colonels*, il y eut aussi la compagnie du lieutenant-colonel. Les bataillons furent commandés, le premier, par le colonel, le deuxième par le lieutenant-colonel, le troisième par

Digitized by Google

le plus ancien capitaine. En sorte qu'il n'y avait réellement dans un régiment que des capitaines, dont quelques-uns exerçaient, en outre du commandement de leur compagnie, les fonctions supérieures. Quant aux *majors* créés en 1668, ils ne commandaient jamais ni compagnie ni bataillon, leurs attributions n'étaient pas seulement administratives, ils étaient chargés du détail ainsi que de l'instruction et étaient assistés dans leurs fonctions compliquées par des officiers, nommés *aides-majors* (origine des adjudants-majors). La cavalerie suivit, à quelques années de distance, l'exemple de l'infanterie, l'enseigne étant remplacé par le *cornette*. Elle avait devancé l'infanterie, au contraire, par l'institution des *brigadiers*, grade intermédiaire entre celui de colonel et de général, ou plutôt degré inférieur de l'échelle hiérarchique des officiers généraux. Les maréchaux de France étaient les dignitaires du royaume, chargés de commander les armées en l'absence du roi ou sous l'autorité supérieure du roi. Les *lieutenants-généraux* commandaient les troupes à tour de rôle ; les *maréchaux de camp* étaient en principe des sortes de chefs d'état-major, ou comme les adjoints des lieutenants-généraux. Louis XIV et Louvois instituèrent, en 1657, dans la cavalerie, et pour des raisons particulières à cette arme, des brigadiers qui commandaient en temps de guerre de deux à quatre régiments réunis en une brigade, quelquefois même sans quitter le commandement de leur propre régiment ; dix ans plus tard, le grand Roi et son ministre nommèrent aussi des brigadiers dans l'infanterie ; la hiérarchie des grades fut définitivement ainsi établie :

Maréchal de France, lieutenant-général, maréchal de camp, colonel, lieutenant-colonel, major, capitaine, lieutenant, sous-lieutenant (remplaçant pour l'infanterie l'enseigne, pour la cavalerie le cornette, qui existaient dans les anciennes compagnies). L'artillerie, on le sait, faisait partie de l'infanterie ; les grades dans cette arme furent compliqués pendant un certain temps, comme nous l'avons vu, par l'assimilation des lieutenants de l'artillerie, commissaires ordinaires et extraordinaires, avec les colonels, capitaines et lieutenants...

Dans aucune arme la hiérarchie n'était continue, c'est-à-dire que les grades n'étaient pas tous obligatoires. Beaucoup de cadets

Digitized by Google

et de volontaires étaient nommés directement capitaines. Les capitaines riches et de grande noblesse achetaient un régiment et passaient colonels, sans avoir été lieutenants-colonels. Ce dernier grade était généralement réservé aux officiers de mérite qui ne pouvaient acheter de régiment et que le roi ou le ministre voulait faire avancer. Tels furent Vauban, Catinat, Martinet, l'inspecteur général de l'infanterie. Ces mêmes officiers et bien d'autres passèrent de lieutenants-colonels brigadiers sans avoir été colonels. Les lieutenants-colonels devinrent au XVIIIe siècle les véritables commandants des régiments, soit pendant que les colonels vivaient à Versailles, soit lorsque le régiment était la propriété d'un prince ou d'un enfant.

L'ordonnance du 17 mars 1788, en posant les règles de l'avancement, détermina aussi la hiérarchie des grades. Celui de lieutenant-colonel fut supprimé, mais bientôt rétabli dans des conditions anormales pour les bataillons de volontaires, qui furent commandés par des lieutenants-colonels. Après l'amalgame des volontaires et des troupes de ligne, les bataillons furent commandés dans les demi-brigades par des officiers de ce même grade, qui devinrent bientôt des chefs de bataillon. Les colonels prirent un instant le titre de *chef de brigade*. Le premier Consul institua, sous le nom de *majors*, dont l'emploi avait été supprimé à la fin de l'ancien régime, de véritables colonels en second qui durèrent jusqu'en 1815. En sorte qu'à la fin de l'Empire, la hiérarchie comprenait les grades suivants :

Infanterie Cavalerie	Colonel, Major	Chef de bataillon Chef d'escadron	Capitaines, Lieutenants, Sous-lieutenants.

Le chef d'escadron dans la cavalerie commandait un escadron, composé de plusieurs compagnies (deux); ce grade était de création récente, chaque escadron, sous l'ancien régime, étant commandé par le plus ancien capitaine de compagnie.

Pour les officiers généraux, le grade de lieutenant-général avait été remplacé en 1790 par celui de *général de division*, le grade de brigadier avait été supprimé par l'ordonnance de 1788, les maréchaux de camp devinrent *généraux de brigade*. En 1815, les majors, colonels en second, furent remplacés par les lieutenants-

Digitized by Google

colonels, et le titre de major fut affecté à l'officier supérieur chargé de diriger l'administration du régiment.

Les compagnies de cavalerie furent supprimées, ou plutôt deux compagnies furent fondues en une pour devenir l'escadron-compagnie, unité administrative commandée par un des capitaines, l'autre devenant le capitaine en second ; alors les chefs *d'escadron* devinrent des chefs *d'escadrons,* commandant deux escadrons au lieu de deux compagnies.

Les anciennes dénominations furent reprises pour les officiers généraux, mais avec trois grades seulement, maréchal de France, lieutenant-général et maréchal de camp ; ces dénominations furent enfin remplacées, après la Révolution de 1848, par celles de la République et de l'Empire. Les grades d'officiers sont donc actuellement :

Officiers généraux	Maréchal de France. Général de division. Général de brigade.
Officiers supérieurs	Colonel. Lieutenant-Colonel. Chef de bataillon ou d'escadrons (y compris l'emploi de major).
Officiers inférieurs	Capitaines. Lieutenants. Sous-lieutenants.

Tous ces grades sont-ils nécessaires? Quelques auteurs militaires sont d'avis que la multiplicité des grades entraîne avec elle une foule d'abus : elle excite les désirs ambitieux des officiers qui, à peine parvenus à un grade, s'occupent déjà de solliciter le suivant. D'autres pensent, au contraire, qu'une échelle de grades successifs permet de pondérer l'avancement en donnant lieu de revenir sur des choix qui n'auraient pas été justifiés par le résultat, ou inversement de réparer envers certains officiers des erreurs passagères.

Le général Morand veut qu'on établisse un certain nombre « d'échelons pour monter d'un grade à l'autre, afin de réprimer « les ambitions impatientes et pour que le Gouvernement ait le « temps de s'assurer de la capacité de chacun. L'esprit de l'homme », dit-il, « est ainsi fait qu'il n'envisage en s'élevant que ce qui est

Digitized by Google

« immédiatement au-dessus de lui et qu'il franchit chaque obstacle « avec une égale satisfaction [1]. » C'est pourquoi le général Morand voudrait voir établir deux classes dans la plupart des grades. L'esprit de l'homme a fait bien des progrès depuis 1829, époque à laquelle Morand écrivait son beau livre de l'*Armée selon la Charte*. Nous connaissons plus d'un jeune capitaine dont les regards s'élèvent bien au delà du grade de chef de bataillon ou d'escadrons. Il n'en est pas moins vrai que le partage des grades de capitaine et de lieutenant en deux classes, surtout avec cette clause que les capitaines et les lieutenants de deuxième classe ne pourront pas être promus au grade supérieur, ainsi que cela a lieu dans l'artillerie et dans le génie, est absolument nécessaire.

Quant à la suppression de certains grades dans le but de diminuer le nombre des échelons qui conduisent au commandement supérieur, on ne voit guère que ceux de lieutenant-colonel et de sous-lieutenant sur lesquels la mesure puisse porter. A tout prendre, le lieutenant-colonel n'est pas un rouage indispensable dans le régiment, c'est un intermédiaire par lequel le colonel pénètre dans les détails sans se prodiguer et sans diminuer son prestige par un contact trop fréquent avec la troupe: à ce point de vue, ce grade est avantageux, mais on peut dire, d'un autre côté, que l'exercice des fonctions d'un lieutenant-colonel, dont le principal mérite consiste à faire abstraction de toute volonté et de toute initiative pour se plier vingt-quatre heures par jour à la volonté d'un autre, n'est pas une bonne préparation au commandement supérieur. Dans la moitié des régiments d'artillerie, il n'y a pas de lieutenant-colonel ; ces régiments marchent tout aussi bien que les autres... Il n'y aurait donc pas inconvénient à supprimer ce grade passif dans lequel les hommes de valeur rongent leur frein, si d'autres considérations ne militaient en faveur de son maintien. Notre organisation de guerre comporte un grand nombre de formations ou, pour mieux dire, de groupements, qui n'existent pas en temps de paix et dont le commandement exige des officiers d'un grade élevé, jeunes et actifs. C'est la place toute marquée des lieutenants-colonels en temps de guerre, car on ne saurait songer à y appeler des officiers supérieurs

1. *L'Armée selon la Charte*, p. 33.

Digitized by Google

de la réserve, ou retraités, ou en dehors du service depuis des années. En outre, la suppression du grade de lieutenant-colonel empêcherait un grand nombre d'officiers méritants et recommandables de parvenir dans leur carrière au delà de celui de chef de bataillon et forcerait les dispensateurs de l'avancement à être beaucoup plus difficiles à l'égard des officiers supérieurs de ce dernier grade, puisqu'on ne pourrait les avancer sans en faire des chefs de corps...

Nous ne voyons au contraire aucun inconvénient à supprimer le grade de sous-lieutenant. Les fonctions de ce grade sont absolument les mêmes que celles du lieutenant, et si on l'a conservé jusqu'à présent, c'est pour avoir la possibilité de donner un avancement rapide à quelques jeunes officiers en les nommant lieutenants au choix. Mais cette possibilité n'existe pas dans l'artillerie et le génie où les sous-lieutenants sont nommés de droit lieutenants en second après deux ans de grade accomplis ,et cela sans changer d'emploi ni même d'appointements. Cette disposition est la conséquence de la loi relative aux élèves de l'École d'application, qui sont à ladite École en qualité de sous-lieutenants, y restent deux ans et en sortent lieutenants en second. Pourquoi ne l'étendrait-on pas à toutes les armes en faisant du même coup cesser une inégalité contre laquelle on réclame avec raison? Alors pourquoi le grade de sous-lieutenant? disent ceux qui veulent le supprimer. Nous ne verrions, pour notre compte, d'intérêt à le conserver que si l'on posait en principe l'examen à subir pour passer du grade de sous-lieutenant à celui de lieutenant. Les sous-lieutenants qui subiraient cet examen à leur avantage au bout de deux ans seraient nommés lieutenants, les autres attendraient une année encore et davantage même s'il était nécessaire. Ce serait une garantie de plus au début de la carrière.

Quant à modifier certaines appellations, comme on l'a proposé, cela n'a aucune importance et il n'est pas bien sûr que l'on arrive ainsi à désigner les grades d'une façon plus logique. On a dit, par exemple, que chef de bataillon et chef d'escadron ou d'escadrons étant le même grade, il était inutile d'employer trois noms différents pour l'exprimer, que le plus grand nombre des chefs de bataillon du génie ne commandaient pas de bataillon et que dans

Digitized by Google

l'artillerie il n'existait pas d'escadrons. On a proposé en conséquence d'employer pour toutes les armes et pour tous les emplois de ce grade le titre de *commandant*, qui est en effet le titre employé dans le service où l'on dit : Mon commandant, le commandant X... Cette modification à des habitudes invétérées ne nous paraît ni bien utile ni bien logique. Tous les officiers qui ont des troupes sous leurs ordres sont commandants, et il n'y a pas de raison pour donner ce titre à tel grade plutôt qu'à tel autre. Dans la marine, on appelle commandant d'un bâtiment l'officier qui le commande réellement, quel que soit son grade. Dans l'armée, on donnerait ainsi le titre de commandant à un grand nombre d'officiers qui ne commanderaient rien du tout. Il vaut donc mieux s'en tenir aux locutions usuelles, quelque imparfaites qu'elles soient, que de changer bien inutilement de vieilles habitudes.

AVANCEMENT.

La question de l'avancement a une tout autre importance. Elle réside tout entière dans ces deux problèmes à résoudre : 1° déterminer la proportion à établir entre le choix et l'ancienneté ; 2° entourer l'avancement au choix de garanties suffisantes pour prévenir les abus.

« L'avancement », dit à ce sujet le général Morand, « qui est une « récompense et un avantage pour celui qui le reçoit, est aussi une « charge et un dépôt. Ce sont les désastres, c'est le sang du soldat « qui expient les fautes de l'officier et l'erreur d'un mauvais choix. » Sous l'ancienne monarchie, l'arbitraire le plus absolu présida tout d'abord à l'avancement des officiers comme à leur nomination, et lorsque Louis XIV et Louvois, voulant mettre une barrière aux prétentions des grands seigneurs, instituèrent l'ordre du tableau, ils le restreignirent aux grades d'officiers généraux. « Ainsi », fait observer le colonel Carrion, dans son *Traité d'art militaire*, « pour « les grades supérieurs où le choix libre aurait pu être utile pour « faire avancer rapidement les grands talents aux grands emplois « en écartant la médiocrité, ils s'étaient lié les mains ; dans les em- « plois subalternes où de bons services sans éclat auraient mérité « un avancement sans inconvénient, l'usage s'opposa à ce qu'il

Digitized by Google

« eût lieu. » Par là, le roi et le ministre pouvaient avancer qui bon leur semblaient. Tandis que des hommes qui auraient fait des généraux capables, attendaient leur tour suivant l'ordre du tableau, et n'arrivaient pas parce que la porte ne leur avait pas été toute grande ouverte à leurs premiers pas dans la carrière, d'autres n'avaient qu'à laisser faire le temps pour parvenir au commandement des armées. On pouvait être sous Louis XIV, colonel d'emblée à dix-huit ans, comme le marquis de Grignan, ce qui faisait dire à son aimable aïeule, la marquise de Sévigné : En vérité, cette place est bien agréable à dix-huit ans. On fit encore mieux sous le règne de Louis XV, puisque le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu, fut nommé à l'âge de sept ans colonel du régiment de Septimanie. L'ordonnance de 1758, rendue sous le ministère du maréchal de Belle-Isle, fut le premier pas fait vers la régularisation de l'avancement. Les considérants qui précèdent cette ordonnance sont dignes d'attention. On y donne comme cause du relâchement de la discipline une ambition mal entendue et impatiente, qui a fait tomber dans une espèce de discrédit le grade de capitaine et le peu d'expérience de ceux qui se sont trouvés à la tête des régiments par des avancements prématurés. L'ordonnance portait qu'à l'avenir un officier ne pourrait être pourvu d'un régiment qu'il n'eût servi dans les grades inférieurs d'officier, dont cinq ans en qualité de capitaine. Le grade de lieutenant-colonel devait toujours être donné à l'ancienneté. Mais cette ordonnance, qui avait surtout pour objet de placer les lieutenants-colonels expérimentés, véritables chefs corps, à côté de jeunes colonels passant leur vie à Versailles, resta lettre morte. L'ordonnance de 1762, sous le ministère de Choiseul, donna des règles pour l'avancement des sous-officiers plutôt que pour celui des officiers. Sous le ministère de Ségur, on avait réservé les grades à la noblesse; un travail, préparé à la suite de cette ordonnance par les comités de la guerre, classait les grades en deux catégories, la première destinée à la petite noblesse, la seconde réservée à la grande noblesse.

L'ordonnance du 17 mars 1788 posa pour la première fois les vrais principes de l'avancement. « Il faut », y est-il dit, « animer « l'émulation par la vue de l'ordre et par l'espérance de la justice « et calmer ou réprimer cette fermentation universelle de préten-

Digitized by Google

« tions que le défaut de règles produit et que les abus ne font qu'a-« nimer sans pouvoir les satisfaire. » Ces belles paroles, qui trouveraient si bien leur application aujourd'hui, ne sont cependant pas extraites d'un article de journal actuel inspiré par la vue d'abus dépassant tous ceux dont l'ancien régime s'est rendu coupable; elles sont textuellement extraites du préambule de l'ordonnance du 17 mars 1788.

Les conditions générales d'avancement fixées par cette ordonnance étaient les suivantes : jusqu'au grade de lieutenant en premier, l'avancement avait lieu uniquement à l'ancienneté; pour le grade de capitaine en second, c'était encore l'ancienneté, mais avec exclusion des officiers trop mal notés. Tout lieutenant exclu pour la seconde fois perdait son grade. L'exclusion était prononcée, d'après les notes de l'inspection générale, par une commission composée des officiers généraux de la division, sous la présidence du lieutenant-général commandant.

De capitaine en second à capitaine en premier, on passait encore à l'ancienneté dans l'infanterie, mais la moitié des emplois de capitaine *en pied* de la cavalerie était donnée au choix parmi les lieutenants du régiment, après un concours subi devant une commission composée des officiers généraux de la division, des officiers supérieurs et des deux plus anciens capitaines du régiment sous la présidence du lieutenant-géneral commandant.

Les officiers supérieurs étaient nommés au choix d'après une liste arrêtée par le conseil de guerre. Quant aux officiers généraux, tout colonel ayant seize ans de grade était de droit maréchal de camp ; il en était de même de tout lieutenant-colonel ayant 20 ans de grade; les lieutenants-généraux, dont le nombre était fixé à 160, étaient nommés au choix. Les nominations n'avaient lieu qu'une fois par an. Pour les autres grades, les nominations se faisaient à deux époques, le 1er mai et le 1er octobre. Les mémoires de proposition étaient envoyés directement par les colonels au ministre, mais après avoir été apostillés par l'inspecteur et le général divisionnaire.

Lameth, dans son beau rapport à l'Assemblée constituante en 1790, s'inspira surtout de cette idée de mettre un terme aux abus, et la loi du 29 novembre 1790 donna tous les grades à l'ordre

Digitized by Google

du tableau, c'est-à-dire à l'ancienneté. Le décret du 21 février 1793 poussa ce principe à l'absurde en substituant à l'ancienneté de grade l'ancienneté de service à grade égal, de sorte qu'un vieux soldat pouvait arriver en quelques jours à être le chef du régiment dont il faisait partie.

Cette loi du 21 février 1793 était ainsi conçue :

Dans tous les grades, excepté ceux de chef de brigade et de caporal, l'avancement aura lieu de deux manières : un tiers par ancienneté sur toute la demi-brigade ; les deux autres tiers au choix dans le bataillon où sera la place vacante...

Le chef de brigade sera toujours pris à l'ancienneté parmi les trois chefs de bataillon et de demi-brigade ; on nommera d'abord le plus ancien de service, ensuite le plus ancien de grade, et ainsi de suite..., etc...

D'après les autres articles, les caporaux devaient toujours être nommés au choix, mais seulement dans les bataillons de volontaires ; les nominations au choix se faisaient toujours à l'élection : les électeurs étaient ceux-là seulement qui devaient être subordonnés à l'élu, c'est-à-dire précisément ceux qui auraient dû être exclus ; les emplois de généraux de brigade étaient donnés aux chefs de brigade dans la proportion d'un tiers à l'ancienneté de service et les deux autres au choix du ministre de la guerre ; il en était de même pour les promotions du grade de général de brigade à celui de général de division.

« Ces mesures », dit le général Foy, « eurent pour effet immédiat « de peupler les hauts grades d'ignorants et d'imbéciles. » Jointes à l'élection par le suffrage direct en vigueur dans les bataillons de volontaires, elles donnèrent des résultats inouïs. Un des vainqueurs de la Bastille, l'ancien garde-française Élie, parvenu au grade de général de division, grâce à la loi bizarre du 21 février 1793, écrivait le 19 octobre suivant au ministre de la guerre, après un échec subi près de Givet, un rapport qui nous paraît le chef-d'œuvre du genre. Nous ne pouvons, sous peine d'être trop long, n'en citer que des extraits..... « J'ai marché, persuadé de la victoire, espérant « que l'amour de la patrie, le caractère du soldat républicain et le « désir de vaincre les tyrans, équivaudraient au moins à l'expé- « rience..., j'ai entendu dans tous les rangs des cris redoublés de

Digitized by Google

« Vive la République! Vive la Montagne! Ça ira! Ces voix politi-
« ques et républicaines présagent le succès... Orgueilleux et fier
« de conduire les soldats de la liberté contre ceux des despotes,
« j'ordonne la marche... Comme les feux de l'ennemi étaient vifs
« et que les nouveaux bataillons n'avaient jamais entendu siffler
« les balles à leurs oreilles, la crainte la plus lâche s'empare de
« leur cœur, la confusion se mêle parmi eux, ils crient : Sauve qui
« peut! et ils fuient en jetant bas leurs fusils. Si ces malheureux
« eussent eu la prudence de ne se donner pour chefs que des
« hommes instruits dans l'art de la guerre, ils eussent eu des offi-
« ciers qui auraient soutenu leur courage chancelant, mais les
« officiers qui les commandaient pouvait-ils faire partager à leurs
« soldats une bravoure et une fermeté qu'ils étaient loin d'avoir,
« puisque plusieurs d'entre eux mirent leurs épaulettes dans leurs
« poches pour ne pas être reconnus comme officiers dans leur
« fuite? » Mais, ce qu'il y a de mieux dans la lettre de cet étonnant divisionnaire, c'est le post-scriptum. Après avoir dit qu'il avait perdu à peu près 200 hommes tués ou pris et une centaine de blessés, il ajoute : « On m'a assuré que, malgré notre déroute,
« l'ennemi évaluait sa perte à 1,100 hommes. »

Après la bataille de Neerwenden, Dumouriez écrivait à la Convention : « Les bataillons manquent d'officiers expérimentés. Je pro-
« pose la suppression du mode d'élection, l'élection ne donne pas
« le talent, ne commande pas la confiance et n'obtient pas la su-
« bordination. »

Gouvion Saint-Cyr dit de son côté, en parlant des officiers arrivés à l'ancienneté de service : « A l'incapacité ou à l'ignorance de
« ces officiers, se joignait encore leur grand âge qui les mettait
« dans l'impossibilité, non seulement de commander, mais de
« faire même aucune espèce de service; on voit que ce système
« d'avancement était trop criant pour pouvoir durer. Aussi, on
« l'abandonna bientôt pour se jeter dans un autre excès qui était
« moins dangereux parce que le remède se trouvait à côté du mal.
« Je veux dire que, sans consulter l'ancienneté de service ou de
« grade, les représentants nommèrent aux places d'officiers su-
« périeurs dans les bataillons, les régiments et les états-majors,
« toutes les personnes qui leur parurent les plus propres à remplir

Digitized by Google

« ces fonctions. Ils se trompèrent souvent, car les officiers qui se « sentaient le plus de moyens étaient presque toujours ceux qui « redoutaient le plus le choix et l'avancement; mais quand ils « s'étaient trompés, ils revenaient bien vite sur leurs pas par une « destitution ou tout autre moyen[1]. »

Nous avons déjà vu qu'en fait les meilleurs généraux de la République, les Saint-Cyr, les Jourdan, les Moreau, les Desaix, étaient sortis de ce singulier mode d'avancement. Mais, pour en arriver là, il avait fallu subir les désastres causés par l'incapacité des Léchelle, des Rossignol, des Carleng, des Doppet, etc.

Le décret conventionnel du 19 juillet 1795, réagissant contre le système insensé de la loi de février 1793, attribua au Gouvernement la nomination au choix d'un tiers des emplois de chaque grade, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de chef de bataillon inclusivement, sur la proposition des généraux et le rapport du Comité de salut public.

La loi du 2 novembre réserva au Directoire le droit de faire les nominations d'officiers supérieurs au choix. Le même droit fut accordé au premier Consul par la Constitution de l'an VIII. Il y eut alors trois tours d'avancement, le premier par ancienneté de grade, le second par désignation des officiers, le troisième par la promotion du Gouvernement; mais bientôt les trois modes furent, par la force des choses, réduits en un seul : la nomination de l'Empereur. Dans une lettre en date du 23 février 1805, adressée au ministre de la guerre Berthier, Napoléon fixait ainsi les règles de l'avancement : pour chef de bataillon ou d'escadron, 8 ans de service comme officier, dont 5 ans comme capitaine; pour capitaine, 8 ans de grade comme officier, 4 ans comme lieutenant; pour lieutenant, 4 ans de grade de sous-lieutenant ; pour sous-lieutenant, 6 ans de service, 4 ans de grade de sous-officier, ou sortir d'une école militaire.

Napoléon paraît avoir cherché autant que possible, pendant toute la durée de l'Empire, à maintenir les droits à l'ancienneté. Une lettre de lui, datée du 21 mars 1805 (30 ventôse an XIII), donne à ce sujet des indications précieuses :

1. *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle*, t. I, p. 84 et 85.

Digitized by Google

« Je vois avec peine », écrivait-il à Berthier, « que l'on me pro-
« pose tous les jours des avancements rapides pour les officiers
« d'état-major, des lieutenants qui ne le sont que depuis deux, trois
« ou quatre ans, et l'on se croit ancien dès que l'on date de l'an VII.
« Cependant, il n'y a pas de régiment où il n'y ait huit capitaines
« de 1792 ; ils ont des blessures et fait toutes les campagnes. J'en
« compte sept dans le 1er régiment, dix dans le 2e, huit dans le 3e,
« quinze dans le 4e, quatorze dans le 5e, etc. Mon intention est que
« vous me remettiez un état de tous les officiers qui ont été faits
« capitaines pendant l'an XIII, et avant un même état des lieute-
« nants et sous-lieutenants, avec la liste de leurs services, s'ils ont
« fait la guerre dans leur corps sans interruption, avec des notes
« sur chacun d'eux, et que vous ne me proposiez aucun officier
« pour être chef de bataillon que la liste de ceux qui sont sur cet
« état ne soit épuisée. »

Le ministre Clarke était au contraire, dit-on, assez enclin au favoritisme, surtout envers les officiers de familles nobles, et les états-majors virent plus d'un avancement rapide obtenu au détriment des officiers des corps de troupe.

Au début de la Restauration, le général Dupont, réhabilité comme victime de l'arbitraire et presque glorifié pour son rôle dans la triste affaire de Baylen, malencontreusement nommé ministre de la guerre, se montra plus royaliste que le roi, jeta dans les cadres de l'armée une foule d'officiers nouveaux qui n'avaient jamais servi que dans l'armée de Condé ou dans celles de la Vendée. La même main qui avait signé la convention d'Andujar contresigna la nomination au grade de général de gens à coup sûr fort honorables, mais qui n'avaient ni marché ni combattu sous le drapeau de la France. L'Empire avait fait de ses généraux, des ducs, des comtes et des barons ; la Restauration fit de ses ducs et de ses marquis, des lieutenants-généraux et des maréchaux de camp. L'institution de la maison du roi vint encore augmenter, au détriment de la véritable armée, le nombre des officiers. Le licenciement de l'armée en 1815, exigé par les étrangers, la création de la garde, mirent au comble la perturbation et l'inquiétude, car les grades n'étaient plus garantis, et dans la violence de la réaction, chacun pouvait s'attendre à perdre le sien. C'est alors que le maréchal Gouvion

Digitized by Google

Saint-Cyr élabora la loi de 1818, dans laquelle étaient touchées presque toutes les questions relatives à l'organisation militaire de la France. Le titre VI de la loi, consacré à l'avancement, posait les règles suivantes : Pour être officier, il fallait sortir d'une école dont l'accès n'était ouvert qu'à la suite d'un concours et dont la sortie donnait lieu à un autre concours, ou avoir été sous-officier pendant quatre ans ; un tiers des emplois vacants de sous-lieutenants était réservé aux sous-officiers.

Pour obtenir un grade, quatre ans de service dans le grade précédent étaient exigés en temps de paix.

Enfin, pour tous les grades jusqu'à celui de lieutenant-colonel inclusivement, deux tiers des emplois vacants étaient donnés à l'ancienneté, l'autre tiers au choix ; à partir du grade de colonel, l'avancement ne se faisait plus qu'au choix. C'était, on le voit, l'opposé du système de Louis XIV et Louvois. Toutes ces dispositions étaient sagement conçues pour écarter la faveur : mais la faveur est plus puissante que tous les droits. La constitution de la garde royale, où le grade supérieur était accordé après deux ans, servit sous la Restauration à tourner, sinon à violer la loi, et c'est ainsi que, malgré toutes les précautions de Gouvion Saint-Cyr, on vit encore des avancements scandaleux. Les officiers qui avaient versé leur sang et acquis leur expérience sur les champs de bataille de l'Empire furent trop souvent sacrifiés aux émigrés et fils d'émigrés. Une mesure nécessaire sans doute, mais appliquée sous l'influence des idées politiques du parti ultra-royaliste, vint frapper des hommes que l'armée était habituée à vénérer. Lorsque en 1814 le ministre Dupont avait inscrit dans le cadre de l'état-major général de l'armée des hommes qui n'avaient jamais combattu dans les rangs de cette armée, le nombre de ces nominations avait outrepassé toute limite. Dès le début de la Restauration, on comprit la nécessité de déterminer la composition du cadre. Gouvion Saint-Cyr l'avait fixé à 120 lieutenants-généraux et 240 maréchaux de camp. Une ordonnance ultérieure avait porté ces nombres à 150 et 300 ; mais on n'avait exécuté aucune radiation, et en 1824, il existait 210 lieutenants-généraux et 416 maréchaux de camp ; on ne jugea plus possible de reculer devant la réduction du cadre. M. de Clermont-Tonnerre, ministre honnête, mais du royalisme le plus exagéré

Digitized by Google

quoique ancien aide de camp de Joseph Bonaparte, fit alors signer par le roi Charles X, à titre sans doute de joyeux avènement, une ordonnance qui mettait à la retraite des généraux et maréchaux de camp, choisis parmi ceux qui étaient le moins capables de servir et ceux qui *avaient manifesté des opinions contraires au régime existant*; ainsi furent mis de côté Friant, le plus illustre des lieutenants-généraux de l'Empire; Curely, le type du cavalier léger, et d'autres aussi dignes de l'estime de l'armée. En revanche, on conservait dans le cadre les généraux qui avaient combattu contre la France dans les armées étrangères. Dans un des plus beaux discours qu'il ait prononcés, le dernier de sa carrière oratoire, le général Foy appelle cette ordonnance par laquelle débutait un règne : le dernier coup de canon de Waterloo. Non, ce n'était pas le dernier coup; ce coup était réservé pour le 29 juillet 1830, et il devait renverser le trône du roi à qui un ministre avait demandé de signer l'ordonnance sans même la lire[1].

On reprocha à la loi de 1818 : 1° de vieillir les rangs supérieurs de l'armée en retardant l'avancement par suite de la limite inférieure de temps exigée dans chaque grade ; 2° de faire la part trop belle à l'ancienneté relativement au choix. Sous ce régime, il fallait au minimum 24 ans pour arriver de soldat au grade de colonel.

Ces défauts ont été rectifiés par la loi de 1832, aux termes de laquelle le temps exigé pour passer d'un grade à l'autre est réduit à 2 ans dans les grades de sous-lieutenant et de lieutenant, 3 dans celui de capitaine, 4 dans celui de chef de bataillon ou d'escadrons, 3 pour celui de lieutenant-colonel, 2 pour celui de colonel, 3 dans tous les grades supérieurs. On voit que le temps strictement nécessaire pour arriver du grade de sous-lieutenant à celui de général de division est diminué de six ans. Le temps nécessaire à un soldat pour parvenir au grade de colonel est réduit au minimum de 15 ans[2]. Enfin, la proportion du choix, conservée pour les grades de lieutenant et de capitaine, est portée à la moitié au lieu du tiers pour le grade de chef de bataillon, et l'ancienneté est supprimée au-dessus de ce dernier grade. La loi pose, en outre,

1. Camille Rousset, *Un ministre de la Restauration*, p. 243.
2. 2 ans comme sous-officiers, 2 comme sous-lieutenants, 2 comme lieutenants, 4 comme capitaines, 3 comme chefs de bataillon.

Digitized by Google

ce principe : qu'aucun grade ne peut être conféré s'il n'existe pas de vacances dans les emplois de ce grade.

La loi de 1832, ne donnant que les lignes générales de l'avancement, a pour complément l'ordonnance du 16 mars 1838 dans laquelle sont réglés les détails relatifs aux tours de l'ancienneté et du choix au rappel des officiers en non-activité, au passage d'une classe à l'autre dans un même grade, aux emplois spéciaux, à la formation des listes d'avancement. Le mode de nomination aux emplois spéciaux a donné lieu notamment à beaucoup de discussions et de changements successifs, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. L'ordonnance portant que ces emplois sont donnés au choix, on avait imaginé sous le règne de Louis-Philippe les choix hors tour, source d'abus énormes, parce qu'ils augmentaient dans une forte proportion la part du choix [1]; on les supprima en 1848. Plus tard, en 1853, croyons-nous, on établit un concours pour l'emploi de major, et les capitaines classés à la suite de ce concours eurent droit aux emplois vacants dans l'ordre du classement. Une disposition analogue a été adoptée en 1883, avec cette restriction très légitime que par emplois vacants il faut entendre seulement ceux qui étaient précédemment occupés par des chefs d'escadron ayant quitté le grade, en même temps que l'emploi, par mort, promotion ou démission et non pas ceux qui deviennent vacants par suite de simple mutation.

D'après l'ordonnance de 1838, le tableau d'avancement pour tous les grades d'officiers d'artillerie et du génie devait être établi chaque année par les inspecteurs généraux réunis en comité. Dans l'infanterie et la cavalerie, l'inspecteur général arrêtait le ta-

1. Nous pouvons certifier vrai le fait suivant, arrivé à l'un de nos camarades quand nous étions lieutenant. Il avait à l'ancienneté le n° 1 ; le tour était à l'ancienneté, c'est-à-dire que le premier capitaine à nommer devait être pris à l'ancienneté. On annonce de Paris une promotion de 4 capitaines. Immédiatement on félicite le n° 1, on célèbre sa nomination, il achète ses épaulettes et... la promotion paraît : il n'y figurait pas... Qu'on juge de son étonnement et du nôtre ! Voici ce qui était survenu : un lieutenant détaché dans les remontes hors cadre, était rentré dans le cadre et avait repris son rang, 1er tour, un autre était passé au choix, 2e tour, un 3e était nommé adjudant-major, choix hors tour ; un quatrième, capitaine instructeur, choix hors tour. Le plus joli de l'affaire, c'est que trois lieutenants, et non pas un seul, ayant quitté les remontes pour rentrer dans le cadre, notre camarade se trouva, après la promotion, avoir le n° 3.

Digitized by Google

bleau pour les grades de lieutenant et de capitaine dans chaque corps de troupe, puisque l'avancement avait lieu par corps. Pour les grades supérieurs, les inspecteurs généraux se bornaient à envoyer au ministre l'état nominatif des officiers jugés par eux susceptibles d'être promus au choix au grade supérieur: le tableau relatif à chaque arme était dressé au ministère.

Depuis 1870, l'avancement se fait par arme. En conséquence, les inspecteurs généraux de cavalerie se réunissent pour arrêter le tableau d'avancement des officiers de cette arme. Quant aux officiers d'infanterie, le tableau est arrêté jusqu'au grade de capitaine, dans chaque corps d'armée, par une commission formée des deux généraux de division et des quatre généraux de brigade, sous la présidence du commandant de corps d'armée[1].

La même commission arrête les propositions pour les grades supérieurs à présenter à la commission de classement, composée des commandants de corps d'armée. Ceux-ci étaient autrefois chargés également de dresser les tableaux d'avancement de la cavalerie. On a jugé plus naturel de remettre ce soin aux inspecteurs généraux de l'arme, comme nous venons de le dire. Quelques généraux auraient voulu, au contraire, l'intervention des commandants de corps d'armée pour les tableaux de toutes les armes; c'était bien mal comprendre l'organisation de l'armée, que de vouloir faire de la réunion des vingt commandants de corps ou gouverneurs, une sorte de comité suprême. Ce rôle ne devrait appartenir qu'au conseil supérieur de guerre. Dans l'ordre d'idées que nous avons déjà formulé (chapitre VIII), les inspecteurs généraux, formant le conseil, arrêteraient les tableaux d'avancement pour le grade de général de division et de général de brigade; ceux des autres grades supérieurs seraient établis dans les autres armes par les inspecteurs généraux, les commandants de corps étaient considérés comme inspecteurs généraux de l'infanterie....

Autrefois, lorsque l'avancement avait lieu par corps de troupe jusqu'au grade de capitaine, les chances du hasard donnaient lieu à de grandes inégalités entre les officiers des différents corps; aujourd'hui, c'est entre les officiers des diverses armes que des iné-

1. Écrit au mois de juin 1886.

Digitized by Google

galités se produisent, surtout dans les grades inférieurs, la proportion des capitaines étant plus forte dans l'artillerie et le génie que dans l'infanterie et dans la cavalerie.

De là des réclamations inspirées par un sentiment peu louable : de là l'idée de cette disposition bizarre qu'on appelle la *péréquation des grades,* et dont le but, si elle pouvait être réalisée, serait d'établir une marche parallèle entre les officiers des différentes armes. Cette idée, formulée plus ou moins nettement dans des conversations de cercles ou de cafés, a fini par se traduire en propositions précises, ce qui lui a valu l'honneur d'être discutée. Les inégalités, disent les auteurs de ces propositions, ne résultent que des proportions établies arbitrairement entre les différents grades et ces proportions pourraient être ramenées à un taux plus équitable. Le procédé est bien simple, il est mathématique : soit N le nombre des capitaines d'infanterie, n celui des capitaines du génie par exemple, L celui des lieutenants d'infanterie, l celui des lieutenants du génie : on devra égaler des deux rapports N : L et $n : l$; comme le nombre des lieutenants dans les deux armes et celui des capitaines dans l'infanterie sont forcés, il suffira de faire $n = Nl : L$ pour avoir le nombre des capitaines du génie ; quant aux nécessités du service, peu importe ! Eh bien ! mettons-les nous-même de côté pour un instant, et supposons que l'on soit arrivé à ce résultat que les lieutenants du génie ne restent pas dans ce grade un jour de moins que leurs camarades de l'infanterie, ce serait une bien grande erreur de croire que cette égalité sera permanente ; au bout de peu de temps, l'avancement présentera des inégalités en sens contraire par suite de l'âge des officiers, plus jeunes dans le génie que dans l'infanterie. Mais avant tout, il convient de savoir si les réclamations auxquelles on attache tant d'importance sont bien fondées ou si les lieutenants d'artillerie et du génie passent plus vite au grade de capitaine que les lieutenants d'infanterie et de cavalerie, l'inverse a lieu dans les grades supérieurs.

Pour les officiers sortant des écoles, l'âge moyen, au moment de leur nomination, des officiers supérieurs promus en 1880 a été :

Colonels : infanterie, 50 ans 5 mois; cavalerie, 50 ans; artillerie, 51 ans 5 mois; génie, 51 ans ;

Digitized by Google

Lieutenants-colonels : infanterie 48 ans 11 mois, cavalerie 48 ans 9 mois, artillerie 50 ans 7 mois, génie 49 ans;

Chefs de bataillon ou d'escadron : infanterie 41 ans 9 mois, cavalerie 41 ans 11 mois, artillerie 42 ans 2 mois, génie 41 ans 6 mois.

On voit que, si une arme avait à se plaindre, ce serait l'artillerie. Si l'on voulait aller plus loin, on trouverait pour la moyenne des âges pendant plusieurs années précédant celle de 1880 :

Capitaines passant officiers supérieurs au choix : infanterie 41 ans 4 mois, cavalerie 40 ans 9 mois, artillerie 43 ans 8 mois, génie 40 ans 4 mois;

Chefs de bataillon ou d'escadron passant lieutenants-colonels : infanterie 47 ans 6 mois, cavalerie 46 ans 9 mois, artillerie 50 ans 5 mois, génie 48 ans 7 mois;

Lieutenants-colonels passant colonels : infanterie 48 ans, cavalerie 49 ans 4 mois, artillerie 53 ans 4 mois, génie 53 ans 3 mois;

Colonels passant généraux de brigade : infanterie 59 ans 9 mois, cavalerie 53 ans 10 mois, artillerie 57 ans, génie 54 ans 10 mois;

Généraux de brigade passant généraux de division : infanterie 53 ans, cavalerie 55 ans 4 mois, artillerie 58 ans 7 mois, génie 59 ans 1 mois[1].

Ce n'est donc pas la peine de réclamer si haut. Il y a d'ailleurs des nécessités de service qui commandent la proportion des grades dans chaque arme et ces nécessités doivent passer au-dessus des considérations d'avancement.

Depuis que l'on a entamé la réorganisation de notre état militaire, le Gouvernement et les Chambres sont à la recherche d'une loi sur l'avancement : le Sénat en a discuté une, la Chambre des députés a été saisie d'une autre, on n'aboutit à rien ; la raison, ou du moins une des raisons en est, suivant nous, que l'on veut introduire dans la loi des détails qui ne peuvent être fixés que par des règlements. Les grandes assemblées sont forcément impuissantes à rédiger des règlements ou des lois destinées à en tenir lieu ; c'est tout au plus si un comité ou une commission composée d'un petit nombre d'hommes compétents y réussit bien. Or, la compétence ne saurait être rem-

1. Ces chiffres sont extraits d'une statistique officielle dressée au ministère de la guerre lors de la discussion de la première loi sur l'état-major.

Digitized by Google

placée par le nombre, bien au contraire. Le remède à cet inconvénient consisterait à prendre pour base de la discussion la loi de 1832, en se renfermant dans le même cadre et en se bornant à y changer les dispositions reconnues défectueuses ou insuffisantes. Un autre motif du retard apporté à la confection de la loi dont il s'agit est la difficulté de régler l'avancement des officiers du service d'état-major. Cette difficulté est pour nous une impossibilité, et nous ne voyons d'autre moyen de la surmonter que de rétablir le corps spécial d'état-major dans les conditions nouvelles que nous avons indiquées au chapitre V.

Si maintenant nous voulons prendre pour base la loi de 1832, le premier et le plus important des points à discuter est le mode même d'avancement. Or il n'y a que deux moyens de donner l'avancement : suivre l'ordre du tableau, c'est-à-dire prendre les officiers à l'ancienneté, ou les choisir, soit arbitrairement, soit d'après un classement, soit à la suite d'un concours. Il va sans dire que les deux modes peuvent être combinés dans une certaine mesure.

« Avec le choix du plus ancien », a dit un ministre de Louis XVI, « l'obéissance pèse moins parce qu'elle est une avance dont on est « sûr d'être remboursé. » Autrement dit, le mode d'avancement par ancienneté devient un puissant moyen d'obéissance : on est plus disposé à obéir quand on doit commander à son tour. L'ancienneté est le seul mode d'avancement qui garantisse le droit des officiers contre les abus et les erreurs. Mais au-dessus du droit des officiers, il y a l'intérêt supérieur de l'armée et du pays et ceux qui font courir le bruit que tous les officiers se valent sont précisément les officiers les plus médiocres. Si nous voulions nous appuyer d'autorités pour repousser l'avancement à l'ancienneté exclusive, il nous serait facile d'en trouver plus d'une.

En remontant aux sources, nous trouverions d'abord Saint-Simon, que nous citons non pas comme une autorité militaire, mais comme un écrivain vigoureux et comme un témoin attentif de ce qui se passait autour de lui : « Dès qu'il fut établi », dit-il, « qu'on ne « montait plus qu'à son rang, personne ne se soucia de se fatiguer « et de s'instruire, également sûr de n'avancer point hors de son « rang et d'avancer aussi par sa date ; on se dit qu'il n'y a qu'à « dormir et à faire ric rac son service et regarder la liste des dates,

Digitized by Google

« puisque rien n'avance que la date seule, qu'il n'y a qu'à attendre « en patience et en tranquillité, sans devoir rien à personne ni à « soi-même[1]. »

Le prince de Ligne dit de même : « L'ancienneté pour l'avance- « ment est bien pernicieuse ; on se repose là-dessus et l'on ne fait « rien pour mériter ce qu'on croit qui est dû[2]. » Gouvion Saint-Cyr et Soult, auteurs des lois de 1818 et de 1832, étaient évidemment du même avis, ainsi que le général Morand qui, sans même discuter l'avancement à l'ancienneté exclusive, se borne à rechercher à partir de quel grade on doit ne plus tenir compte de cette ancienneté[3].

Le maréchal Macdonald s'exprimait ainsi dans son rapport à la Chambre des pairs sur la loi de 1818 : « Si vous appliquez aux « grades supérieurs la doctrine de l'ancienneté, vous étouffez le « germe de toute ambition et vous vous exposez à confier le com- « mandement des corps à des officiers supérieurs médiocres. Il en « est beaucoup qui manquent de ce noble ressort qui fait distinguer « l'homme de talent. Ils font leur métier avec indifférence en « attendant mollement qu'une mutation les place au rang d'an- « cienneté. »

Le général de Brack écrivant en 1831, c'est-à-dire sous le régime de la loi de 1818 qui donnait à l'ancienneté, nous venons de le voir, une part plus forte que la loi de 1832, exprime énergiquement ce dont il a été témoin, hélas ! ce dont nous avons été témoins aussi avant la guerre de 1870 : « Les routines de la paix ont donné de « détestables habitudes à l'officier ; elles lui ont persuadé que lors- « qu'il n'encourait pas les arrêts par un retard aux appels, que lors- « qu'il commandait un peloton tant bien que mal à la manœuvre, « il était officier, et que le temps que ne lui prenaient pas ces devoirs « de caporal, il pouvait l'employer, le consumer, l'épuiser inté- « gralement au café. Cette conviction lui a été donnée surtout par « les droits exorbitants qu'on accorde à l'ancienneté. En vertu de « cette loi qui tue tout amour-propre, tout désir de mieux faire, « le plus médiocre est sûr de primer le meilleur, sans tenter le « moindre effort. Aussi dans les régiments, aujourd'hui, la grande

1. *Mémoires*, édition Chéruel, in-16, t. XII, p. 56 et 60.
2. *Préjugés militaires*, édition Dumaine, p. 52.
3. *L'Armée selon la Charte*, p. 31.

Digitized by Google

« affaire n'est pas son savoir et son zèle.... c'est sa place sur le « contrôle d'ancienneté. »

On nous dira que cette peinture n'est plus vraie.

D'accord : elle n'est plus vraie du moins dans sa généralité, mais elle le redeviendrait le lendemain du jour où aurait été adopté l'avancement à l'ancienneté. Aussi, personne ne demande plus ce mode exclusif, mais plusieurs officiers et écrivains militaires réclament l'avancement par sélection, c'est-à-dire l'ordre du tableau en excluant, lorsque leur tour arrive, les officiers qui, soumis à certaines épreuves, n'auront pas montré l'aptitude voulue pour passer au grade supérieur. Ce système a pour lui un argument presque sans réplique aux yeux de certains officiers. Il est allemand..... En effet, quoiqu'il n'y ait pas dans l'armée allemande de loi sur l'avancement, c'est à peu près ainsi que les choses s'y passent en réalité, mais avec quelques correctifs. L'état-major fournit le moyen de faire parvenir rapidement aux grades supérieurs les officiers qui ont fait preuve d'une capacité incontestable; l'autorité absolue du Roi lui permet de laisser de côté les officiers jugés incapables d'être promus et cela sans examen, mais d'après leurs notes; d'autre part, c'est là un grand point, l'emploi ne correspond pas forcément au grade, en sorte qu'un colonel de grand mérite peut, en restant dans son grade, être investi régulièrement du commandement d'une brigade, et lorsqu'il passe général-major, il peut de même être placé à la tête d'une division. Enfin, l'avancement des officiers dépend d'un souverain qui est le chef immuable de l'armée et non pas d'un ministre soumis à toutes les péripéties du gouvernement parlementaire, qui s'appelle aujourd'hui X et qui se nommera demain Y : il n'y a donc pas à s'appuyer de l'exemple de l'Allemagne.

Considéré en lui-même et relativement à l'armée française, le mode d'avancement à l'ancienneté par sélection serait le triomphe de la médiocrité. Autre chose est d'examiner un officier pour juger s'il est digne d'être promu au choix ou de constater s'il est capable ou non d'exercer les fonctions du grade supérieur. Autre chose est de dire à un officier : MM. tels ou tels sont plus dignes que vous, ou de lui dire : Vous êtes indigne. Les conséquences de l'exclusion étant graves, cette mesure ne sera jamais appliquée à un officier honorable, ayant du zèle, de l'exactitude dans l'accomplissement

Digitized by Google

de ses devoirs, mais une intelligence bornée et, par suite, une instruction faible, au demeurant, très médiocre, et si cet officier se trouve sur le tableau d'ancienneté devant un autre très intelligent, très instruit, en un mot très bien doué, il le primera, le commandera à l'occasion et fera peut-être perdre une bataille; c'est bien le cas de dire : Périssent les principes plutôt que l'armée.

Notons d'ailleurs qu'avec ce système nous aurions forcément une tête d'armée trop vieille : des gens qui, comme le disait Gouvion Saint-Cyr, seraient incapables non seulement de commander, mais même de faire aucun service actif. En outre, avec le mode actuel de nomination des sous-lieutenants, qui seront tous à peu près du même âge, l'ancienneté serait proportionnelle à l'âge, d'un bout à l'autre de la liste des officiers, et l'avancement aurait lieu par périodes intermittentes, c'est-à-dire, par exemple, que les sous-lieutenants nommés en 1885 et 1886 fermeraient la route des grades supérieurs aux sous-lieutenants de 1887, 1888, 1889, peut-être même 1890, tandis que les sous-lieutenants de 1891 arriveraient à ces mêmes grades avec une extrême rapidité, le vide s'étant fait devant eux. Enfin, l'Annuaire à la main, chaque officier connaîtrait ses promotions à venir à quelques jours près, sous la seule condition d'une épreuve qui n'aurait rien d'effrayant; on retomberait dans tous les inconvénients de l'avancement à l'ancienneté.

Si l'avancement à l'ancienneté assure le règne de la médiocrité, le choix ouvre la porte aux abus et transforme la carrière de certains officiers en une véritable course aux grades, dans laquelle le hasard, quand ce n'est pas l'intrigue, joue nécessairement un grand rôle. Nous avons vu, pour notre part, dans le cours d'une carrière de quarante-six ans, tant et tant d'abus et de si gros et de si scandaleux, et nous avons vu le mal progresser avec une rapidité si effrayante, que nous serions tenté de dire : Pas de choix ! mais l'intérêt de l'armée est supérieur à tout; il lui faut des chefs vigoureux et actifs; elle ne peut les avoir que par l'avancement au choix. Le mode d'avancement est donc un mal nécessaire, il faut s'efforcer à tout prix de le contenir dans des bornes où il ne risque pas d'être funeste à l'armée. Car, encore quelques années d'un régime pareil à celui dont nous sommes témoins depuis quinze ans, et elle mourrait de la gangrène.

Digitized by Google

On s'est demandé s'il ne conviendrait pas de réserver le choix pour les grades d'officier supérieur et de donner à l'ancienneté exclusivement les grades de lieutenant et de capitaine. Les sous-lieutenants sont trop fraîchement sortis des écoles de première et de deuxième qualité pour que leurs aptitudes puissent encore se dessiner, et surtout pour qu'en temps de paix ils aient trouvé moyen de se distinguer réellement. Il n'y a pas, d'ailleurs, de motifs sérieux pour laisser aux sous-lieutenants des armes spéciales, un privilège qui n'a plus sa raison d'être. On pourrait donc admettre que le grade de sous-lieutenant est un stage dont la durée est uniformément fixée à deux ans, à condition toutefois que l'aptitude soit constatée par les inspecteurs généraux.

Pour les lieutenants, l'émulation devient déjà indispensable; d'un autre côté, c'est le grade où l'on apprend son métier. *Le lieutenant apprend, le capitaine applique.* C'est donc au fond rendre un mauvais service aux jeunes officiers que de leur faire franchir trop rapidement cette période essentielle d'instruction pratique : la meilleure de toutes les écoles d'application est sans contredit le régiment. Il semble donc que la proportion accordée au choix par les lois de 1818 et de 1832 doive être maintenue pour ce grade; pour celui de chef de bataillon ou d'escadron, l'expérience s'est prononcée contre la loi de 1818, et le partage égal entre l'ancienneté et le choix paraît être la proportion la plus satisfaisante. Quant au grade de lieutenant-colonel, faut-il revenir à la loi de 1818, qui admettait pour ce grade comme pour tous les précédents, deux tiers à l'ancienneté? Beaucoup de bons esprits sont de cet avis, mais notre organisation actuelle réserve aux lieutenants-colonels des positions d'une haute importance en temps de guerre et des commandements d'autant plus difficiles qu'ils ont à s'exercer sur des groupes formés au moment du besoin, n'ayant pas la cohésion des régiments permanents. Pour ce motif, nous nous en tiendrions à la loi de 1832. Les conditions de durée de service dans chaque grade sont également à maintenir. En somme, nous ne voyons pas de raison sérieuse pour apporter à la loi de 1832 de grandes modifications. Les seules dispositions nouvelles à insérer dans la loi que l'on prépare depuis si longtemps seraient :

1° L'expression explicite de ce principe déjà reconnu, mais bien

Digitized by Google

rarement appliqué : nul ne peut obtenir un grade supérieur si son aptitude à ce grade n'a été préalablement constatée.

2° L'application générale de la mesure limitée actuellement aux armes spéciales pour les sous-lieutenants, qui passeraient tous lieutenants après deux ans de grade, sous la réserve ci-dessus formulée.

3° L'interdiction absolue de tout choix hors tour.

Enfin, la réglementation relative à la formation des tableaux d'avancement devrait être insérée dans la loi et ne plus dépendre du bon plaisir ou, si l'on veut, de l'opinion d'un ministre. Mais la première condition à remplir pour avoir des tableaux conçus dans un esprit de justice et en connaissance de cause, c'est d'en confier l'établissement à un personnel qui donne toute garantie à ce double point de vue. Les inspecteurs généraux présentent seuls ce caractère.

Si nous mettons pour un instant de côté ce qui serait relatif au service d'état-major, le nombre des officiers soustraits à la juridiction des inspecteurs généraux réunis en comité devrait être aussi restreint que possible ; aucun officier inspecté ne devrait en tout cas faire partie de ces catégories, si dangereuses pour les officiers des corps de troupe, parmi lesquels nous comprenons pour les armes spéciales les établissements de l'arme.

Pour nous, nous excepterions seulement les officiers attachés à la personne du chef de l'État et à celle du ministre, ainsi que les attachés militaires auprès des ambassades ou légations. Encore voudrions-nous, pour ces officiers, des clauses restrictives destinées à prévenir le retour de faits aussi exorbitants que ceux dont toute l'armée a été le témoin et la victime.

Dans tous les temps et sous tous les régimes, les ministres sortants ont, pour leurs adieux, prodigué les faveurs à leur entourage : des officiers d'ordonnance et des aides de camp ont reçu à cette occasion des avancements scandaleux, portant le découragement dans l'armée. Mais, comme les ministres n'étaient pas changés trop souvent, c'était là un mal passager. Depuis quinze ans, les ministres se sont succédé avec une telle rapidité que le mal est devenu permanent. Il y a eu de tels scandales cependant qu'on n'a plus osé donner ces sortes d'avancement ; il a été posé en principe qu'une fois démissionnaire un ministre ne pourrait plus con-

Digitized by Google

férer de grade. Mais il est avec la faveur des accommodements ; on ne nomme plus au grade supérieur les officiers qu'un ministre veut favoriser à son départ ; on les ajoute au tableau d'avancement. Cela fait moins de bruit et revient à peu près au même. C'est toujours l'arbitraire. Or « l'arbitraire pour l'avancement », a dit Gouvion Saint-Cyr, « une fois établi dans l'armée, peut y produire égale-« ment, suivant les circonstances, l'inertie ou la fièvre ; il peut, au « gré de celui qui en dispose, détruire l'émulation ou lui donner « une activité qui ne reconnaisse plus de frein... »

Un ministre de la guerre devrait avoir sans cesse présentes à la pensée ces paroles de Royer-Collard : « Un grade militaire n'est « pas une grâce, c'est un emploi, et il y a des journées où celui « qui le remplit répond de la vie de ses frères d'armes et de l'hon-« neur du pays. »

Que l'on réfléchisse d'ailleurs à ceci, c'est que l'abus de l'avancement a une limite : le nombre des emplois vacants ; la mise au tableau n'en a pas ; elle est sans bornes comme l'ambition de tous ces jeunes officiers qui voudraient en quelque sorte débuter dans la carrière militaire par les grades supérieurs.

Les tableaux d'avancement devraient donc être établis chaque année avant le 31 décembre. Le ministre y ajouterait ceux des officiers non inspectés qu'il jugerait à propos d'y admettre, sous la condition qu'aucun d'eux n'ait plus d'une année de grade en moins que le plus jeune des officiers inscrits sur le tableau régulier de son arme [1]. Ce tableau serait ensuite approuvé *ne varietur*. Aucun nom ne pourrait y être ajouté, dans le courant de l'année, sauf pour fait de guerre et sur rapport spécial. Les tableaux seraient dressés par ordre d'ancienneté, celui de chaque année prenant la suite des tableaux précédents, sans qu'aucune mesure exceptionnelle puisse faire reporter un officier quelconque sur un tableau antérieur à celui de l'année courante, comme nous l'avons vu faire.

Quant à l'avancement des officiers des différentes armes affec-

1. Nous voudrions même qu'il fût possible d'appliquer à tous les aides de camp et officiers d'ordonnance de généraux, y compris et surtout ceux du ministre, une mesure plus restrictive. Ne pourrait-on pas inserire dans la loi que, pour obtenir de l'avancement, ils devront avoir quitté ces fonctions et servi dans un régiment depuis au moins deux ans? Ce serait aux généraux à choisir des officiers jeunes de grade à qui cette clause ne cause pas de préjudice. Nous convenons cependant que cela est bien difficile.

Digitized by Google

tées au service d'état-major, nous ne saurions en indiquer, même approximativement, les règles, parce que nous avons la conviction intime et profonde que ces règles seraient impossibles à trouver. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, si l'on veut répartir l'avancement équitablement entre tous les officiers du service d'état-major, on arrive forcément à être injuste pour chaque arme en particulier, et réciproquement, pour être équitable dans chaque arme, il faut être injuste dans le service d'état-major. Pour nous, il n'y a qu'une solution : revenir au corps d'état-major.

Nous n'avons jusqu'ici envisagé les écoles militaires qu'au point de vue de l'origine des officiers. Il nous parait essentiel, pour donner une idée complète des institutions qui se rattachent à l'armée, de récapituler ici, d'après l'article 28 de la loi des cadres, toutes les écoles militaires, en indiquant leur objet. Nous suivrons à cet égard une classification peut-être un peu arbitraire, mais qui nous paraît tracer assez bien la ligne de démarcation entre les écoles des diverses natures.

1° Écoles d'instruction préparatoire.

Prytanée de la Flèche, véritable lycée sous le régime militaire, dans lequel l'instruction est donnée toutefois par des professeurs de l'Université.

Écoles militaires préparatoires, destinées, comme nous l'avons vu, à récevoir et instruire les enfants de troupe, au lieu de les laisser dans les régiments, comme on le faisait précédemment. Aujourd'hui, les enfants de troupe sont jusqu'à 13 ans laissés dans leur famille, qui recoivent pour leur entretien de 2 à 13 ans, une somme annuelle et progressive (100, 150 et 180 fr.). A 13 ans, c'est-à-dire entre 13 et 14 ans, ils sont admis dans une école dite *École militaire préparatoire,* y restent 4 à 5 ans, et à l'âge de 18 ans contractent un engagement pour cinq ans, d'après une convention acceptée par leurs parents. Il y a six de ces écoles, savoir :

Écoles de Rambouillet, Mareuil-sur-Mer, les Andelys, Saint-Hippolyte-du-Gard. — Infanterie et troupes d'administration.

Digitized by Google

École d'Autun. — Cavalerie.

École de Billom. — Artillerie, génie et train.

Le nombre des élèves est de 500 par école.

Écoles régimentaires, partagées, en chaque régiment, d'après la force des élèves en écoles du 1er, du 2e et du 3e degré.

2° ÉCOLES DESTINÉES A FORMER LES OFFICIERS.

École polytechnique. — École mixte, fournissant non seulement des officiers d'artillerie et du génie et des ingénieurs des poudres et salpêtres pour le département de la guerre, des officiers de marine et d'artillerie de marine, des ingénieurs maritimes et hydrographes pour le département de la marine, mais des ingénieurs des mines, des ponts et chaussées, des tabacs, des télégraphes, etc.

École spéciale militaire de Saint-Cyr, fournissant des sous-lieutenants d'infanterie et de cavalerie.

École militaire de Saint-Maixent, recevant les sous-officiers d'infanterie candidats au grade de sous-lieutenant.

École de cavalerie de Saumur (et en même temps école d'application), id. pour la cavalerie.

École des sous-officiers élèves-officiers de Versailles, id. pour l'artillerie, le génie et le train des équipages.

3° ÉCOLES D'APPLICATION.

École de Fontainebleau, recevant les sous-lieutenants d'artillerie et du génie qui en sortent lieutenants.

École de Saumur, recevant les sous-lieutenants de cavalerie qui sortent de Saint-Cyr.

École de médecine et de pharmacie militaires du Val-de-Grâce.

4° ÉCOLES PROFESSIONNELLES.

École d'administration de Vincennes, destinée à former des officiers d'administration.

Écoles d'artillerie, pour l'instruction spéciale des troupes de cette arme (une par brigade).

Digitized by Google

Écoles régimentaires du génie, remplissant le même objet pour les régiments de cette arme.

École normale de gymnastique.

Écoles régionales de tir.

5° ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE.

Formant une catégorie à part destinée, dans le système actuel, à préparer les officiers candidats au brevet d'état-major.

Dans le cas où l'on reviendrait au corps spécial d'état-major, cette École n'en devrait pas moins conserver son nom qui indique bien ce que doit être son enseignement.

La direction de l'instruction à donner à ces jeunes officiers, l'esprit qu'il convient de leur inspirer sont de la plus haute importance, et présente cela de particulièrement délicat qu'il est nécessaire de leur élargir les idées, tout en les initiant à des détails minutieux et qu'il est bon de leur ouvrir en perspective les horizons les plus vastes, sans les laisser imiter l'astrologue de La Fontaine, tombé dans le puits faute de regarder à ses pieds. Il faut, en outre, à des jeunes gens désignés à la suite d'un concours qui garantit leurs aptitudes, des professeurs dont le mérite s'impose et qui ne soient pas astreints à suivre pied à pied les méthodes officielles. L'initiative doit, au contraire, jouer un grand rôle chez les élèves, comme dans le personnel enseignant, mais sous la condition de bien distinguer les idées individuelles des procédés réglementaires.

ÉTAT D'OFFICIER.

Nous n'aurions pas fini avec la question d'avancement, si nous ne parlions pas des garanties accordées aux officiers par la loi du 19 mai 1834 et des modifications qu'il paraît nécessaire d'apporter à cette loi pour la mettre en rapport avec les idées généralement acceptées sur l'avancement.

On connaît toutes les destitutions d'officiers prononcées au début de la Restauration. La réaction ultraroyaliste de 1815 en avait frappé un plus grand nombre encore, et lors de la discussion de la loi de 1818, plusieurs voix s'étaient élevées dans la Chambre des députés pour réclamer des garanties en faveur des officiers. Ces garanties avaient été rejetées, mais l'opinion publique avait si

Digitized by Google

fortement soutenu les réclamations de ces vieux serviteurs du pays jetés sur le pavé après avoir risqué leur vie sur tous les champs de bataille de l'Europe, qu'au lendemain de la révolution de Juillet 1830, il fut ajouté à la charte constitutionnelle un article par lequel le roi s'engageait à trouver le plus promptement possible les moyens d'assurer l'état des officiers.

C'est en exécution de cet engagement que fut préparée la loi votée le 19 mai 1834, aux termes de laquelle le *grade* conféré par le chef de l'État constitue l'état de l'officier et ne peut lui être enlevé que par suite de démission, d'une condamnation entraînant l'indignité de servir, ou d'une condamnation prononcée par un conseil de guerre.

Comme correctif de ce qui deviendrait un privilège, s'il n'y était posé des limites, *l'emploi* est indépendant du grade et peut être retiré à l'officier qui, dans ce cas, est mis en disponibilité ou en non-activité : deux positions essentiellement distinctes, puisque dans la première, on ne cesse pas d'appartenir aux cadres de l'armée, bien que momentanément sans emploi, tandis que la non-activité place l'officier qui en est frappé en dehors des cadres. La disponibilité s'applique exclusivement aux officiers généraux et aux états-majors ; on peut lui assimiler le cadre de réserve de l'état-major général. La non-activité peut résulter de faits étrangers à la conduite de l'officier, tels que le licenciement, la suppression de l'emploi, la rentrée de captivité. Elle peut être prononcée aussi en raison d'infirmités temporaires dûment constatées. Dans ces trois premiers cas, elle cesse avec la cause qui l'a produite, dès qu'il se trouve dans le cadre une place vacante pour y réintégrer l'officier. Dans le cas d'infirmités temporaires, la non-activité ne peut durer plus de trois ans, et à l'expiration de ce terme, l'officier est soumis à l'examen d'un conseil d'enquête ou est l'objet d'une instruction faite dans une forme déterminée. Enfin, la non-activité peut être la conséquence d'une mesure disciplinaire : la mise en retrait d'emploi, peine des plus graves dont l'effet ne doit pas être prolongé au delà de trois ans, à l'expiration duquel terme un conseil d'enquête est appelé à se prononcer. D'après l'avis de ce conseil, *qui ne peut être modifié que dans un sens favorable à l'officier,* celui-ci doit être rappelé à l'activité ou mis en réforme. Le motif invoqué à l'appui de

Digitized by Google

cette dernière mesure ne peut être qu'un des suivants : inconduite habituelle, fautes graves dans le service, fautes contre l'honneur, condamnation par jugement à plus de six mois de prison... Nous avons cru devoir, pour les personnes étrangères à l'armée, entrer dans ces détails qui puisent leur intérêt dans certains faits contemporains.

Nous insistons particulièrement sur ce point que la mise en non-activité par retrait d'emploi ne peut être que la conséquence d'infirmités temporaires ou d'une mesure de discipline.

La position des officiers de réserve et de l'armée territoriale est déterminée par un décret en date du 31 août 1878. La réforme est remplacée pour eux par la révocation, la mise en retrait d'emploi par la suspension, limitée à un an.

Si l'on voulait sérieusement appliquer le principe en vertu duquel aucun officier ne pourrait être promu au grade supérieur sans avoir faite preuve de l'aptitude voulue, il faudrait modifier en conséquence la loi de 1834, afin de régler la position des officiers jugés incapables de passer au grade supérieur, car ces officiers, dégoûtés, déconsidérés aux yeux de leurs égaux et de leurs inférieurs, ne pourraient rester au service ; la loi devrait admettre pour eux un système de retraites proportionnelles à la durée de leurs services.

Depuis 1834, l'état d'officier a été étendu à plusieurs catégories de fonctionnaires civils ou militaires, tels que les officiers d'administration de tous genres, les adjoints du génie, les gardes d'artillerie et les contrôleurs d'armes, enfin les ingénieurs des poudres et salpêtres, à qui l'on a conféré ainsi tous les avantages de l'état militaire sans leur en imposer les charges.....

DÉCORATIONS.

L'avancement n'est pas la seule récompense destinée à reconnaître les services des militaires de tout grade et de leurs assimilés ; les décorations doivent, ou du moins devraient remplir le même objet. « Sous l'ancienne monarchie », dit le général Morand, « les ordres de la Toison d'or, de Saint-Michel « et du Saint-Esprit furent, entre les mains des rois d'Es- « pagne, héritiers en Flandre des ducs de Bourgogne, et entre

Digitized by Google

« celles des successeurs de Louis XI, des moyens puissants de « domination sur les castes féodales. L'ordre de Saint-Louis, « fondé par Louis XIV en 1693, fut le premier ordre militaire. « Réservée aux catholiques, la décoration de Saint-Louis fut rem- « placée pour les protestants par celle du Mérite militaire. Tous les « ordres furent abolis par la Révolution : mais sous le Directoire « l'institution des armes d'honneur prouva combien les distinctions « sont propres à stimuler l'esprit du devoir et à exciter l'ému- « lation[1]. »

La première idée de cette institution avait été donnée par Bonaparte après la campagne d'Italie. Un ordre daté de son quartier général d'Udine le 2 septembre 1797 était ainsi conçu :

« Quatre-vingts sabres de luxe, avec inscriptions en lettres d'or « sur la lame, seront distribués par le général en chef lui-même « dans une grande solennité militaire aux officiers et aux soldats qui « s'étaient le plus distingués et dont l'état sera définitivement « arrêté le 22 septembre. Ces militaires jouiront de la double solde. »

L'arrêté des Consuls en date du 25 décembre 1799 n'était que la reproduction de l'ordre du jour de Bonaparte dont le principe avait été d'ailleurs consacré par la Constitution de l'an VIII.

Cet arrêté excita des critiques et des moqueries parmi les anciens officiers de l'armée du Rhin. On regrette de voir Moreau au premier rang des frondeurs. Aux termes de l'arrêté des Consuls, les soldats devaient recevoir des fusils, les cavaliers des mousquetons, les tambours des baguettes, les trompettes des trompettes en argent, les officiers des sabres ou des pistolets. Moreau, donnant un grand dîner auquel assistaient beaucoup de généraux et d'hommes politiques, fit venir son cuisinier au dessert et lui décerna solennellement une casserole d'honneur en argent. Ce fut sa manière de déclarer à Bonaparte une guerre qui devait se terminer, pour l'un, sur le champ de bataille de Dresde, pour l'autre, sur le rocher de Saint-Hélène. Bonaparte, qui, pendant les deux années pacifiques et glorieuses du consulat, sembla s'attacher sinon à restaurer les institutions monarchiques, du moins à rétablir dans la société toutes les formes qui sont la garantie de l'ordre et de la stabilité, réalisa

1. *L'Armée selon la Charte.*

Digitized by Google

dans l'institution de la Légion d'honneur une de ses plus grandes idées. L'ordre de Saint-Louis fut rétabli en 1814 et définitivement supprimé en 1830. Le général Morand compare ces deux ordres l'un à l'autre dans les termes suivants : « L'ordre de Saint-Louis pro-
« clame que celui qui est revêtu de ses insignes a bien servi pen-
« dant vingt-cinq ans et, s'il est jeune, qu'il a fait une belle action
« militaire ou des campagnes qui ont été ajoutées à ses années de
« service. L'ordre de la Légion d'honneur est la réunion de tous
« les citoyens, soit qu'ils suivent la carrière des armes, ou toute
« autre carrière honorable, qui ont rendu des services signalés, ou
« qui, par de grands talents, honorent la France ; celui qui porte
« ses insignes est un citoyen distingué parmi les Français.....
« L'institution de la Légion d'honneur rappelle sans cesse à l'armée
« qu'elle n'est qu'un détachement de citoyens chargés de la défense
« commune et que la patrie porte indistinctement au premier rang
« ceux qui rendent les meilleurs services. »

Tout cela est vrai, ainsi que toutes les considérations par lesquelles le général Morand défend le principe d'une décoration commune aux services militaires et aux services civils : considérations déjà résumées ainsi qu'il suit dans le discours que prononça le premier Consul lors de la discussion par le Conseil d'État du projet de loi relatif à la Légion d'honneur :

« Si l'on distinguait les hommes en militaires et en civils, on
« établirait deux ordres, tandis qu'il n'y a qu'une nation. »

Nous ne contredirons pas Napoléon lorsqu'il soutient qu'une belle action, un talent supérieur, peuvent être égaux au mérite d'avoir dévoué au service de la patrie les plus belles années de la vie.... Mais il ajoute lui-même qu'il ne faut pas que la faveur et la corruption puissent s'interposer dans la distribution des distinctions et des récompenses dont les institutions sont la source.... Autrement dit, pour que la croix de la Légion d'honneur eût conservé tout son prestige, il aurait fallu ne pas la prodiguer à tout propos et à toutes sortes de gens. Certes, il y a, en dehors de la vie militaire, autant, si ce n'est plus, que dans la vie militaire des dévouements, des sacrifices, des talents à honorer et à récompenser. Pour n'en citer qu'un, il n'est pas un soldat qui ne se trouve fier de porter la même décoration que M. Pasteur. Mais on a fait de la croix d'honneur une

Digitized by Google

réclame commerciale ou littéraire : tel roman obscène a vu son succès constaté par le ruban rouge attaché à la boutonnière de son auteur ; telle marchandise a doublé de valeur parce que le brevet d'officier ou même de commandeur de la Légion d'honneur était affiché au-dessus du comptoir des vendeurs. De jeunes attachés au cabinet d'un ministre ont obtenu, après quatre ans de services faciles, mais qualifiés *d'exceptionnels* une croix refusée à un vieux soldat blessé en défendant son drapeau. Il fut un moment, sous l'Empire, où l'on ne rencontrait plus dans certaines rues de Paris que des chevaliers et des officiers de la Légion d'honneur....

On ne doit donc pas s'étonner si l'armée a réclamé avec instance une décoration réservée exclusivement aux services militaires. Les abus ont été un peu diminués depuis quelques années par suite des mesures restrictives apportées à la prodigalité des ministres, mais ils subsistent et si la quantité est moindre, la qualité n'est pas supérieure ; il suffit de lire, au 1er janvier et au 14 juillet de chaque année, la liste des nominations faites, pour juger de l'abaissement de valeur de la décoration. Que de services particuliers sont ainsi rémunérés ! C'est si facile et ça coûte si peu ! comme disait certaine dame qui passait pour prodiguer ses faveurs.

Voilà pourquoi la médaille militaire est si fort appréciée... Mais, réservée aux sous-officiers et soldats ainsi qu'aux généraux qui ont commandé en chef, elle ne saurait être pour l'époque présente ce qu'a été la croix de Saint-Louis sous la Restauration.

La loi relative à l'institution de la Légion d'honneur est du reste une de celles qui ont donné lieu, sous le Consulat, aux discussions les plus vives. Portée d'abord au Conseil d'État, elle fut fortement combattue par un des auteurs du Code civil, Berlier, qui reprocha au premier Consul de vouloir rétablir les hochets de la monarchie. C'est avec des hochets qu'on mène les hommes, s'écria d'un ton plein d'emportement le général Bonaparte, irrité de l'opposition qu'il rencontrait [1]. La loi relative à la Légion d'honneur ne fut acceptée au Tribunat que par 56 voix contre 38 et ne fut votée au Corps législatif que par 166 suffrages contre 110. La Légion

1. L'auteur a souvent entendu raconter cette scène par M. Berlier, son oncle, au dire duquel l'irritation de Bonaparte se traduisit avec une extrême vivacité.

Digitized by Google

d'honneur devait se composer de 15 cohortes, comprenant chacune 7 grands-officiers au traitement de 5,000 fr., 20 commandants, 2,000 fr., 30 officiers et 350 légionnaires, 250 fr., soit en tout pour les 15 cohortes 6,000 individus. Le grade de grand-croix fut créé plus tard, le premier grand chancelier mis à la tête du conseil de l'Ordre fut un savant, M. Lacépède.

La distribution des croix à l'armée fut faite au camp de Boulogne avec une grande solennité : ces croix furent accordées, sinon avec parcimonie, du moins avec une certaine réserve. Jamais d'ailleurs sous Napoléon Ier la croix ne fut prodiguée. Curély, ce hardi cavalier qui porta souvent la terreur au milieu des armées ennemies, est mort en 1827 chevalier de la Légion d'honneur; il avait reçu la croix en 1805, étant adjudant, pour une action d'éclat. La première promotion comprit dans l'ordre civil des savants, tels que Cuvier, Monge, Berthollet, Lagrange, Fourrier, Prony, Vauquelin; des littérateurs comme Chénier, Le Brun, Collin d'Harleville, Andrieux; des artistes, comme David, Gérard, Guérin, Denon, Noudon, Paesiello, Grétry, Méhul, Monsigny, Gossec; des jurisconsultes comme Tronchet, Tracy. Il y eut des généraux qui n'étaient même pas chevaliers, comme le général Salm, qui fut tué à l'assaut de Tarragone. La Restauration eut le bon esprit de conserver l'ordre de la Légion d'honneur, expressément garanti d'ailleurs par l'article 72 de la charte de 1814; elle se borna à remplacer l'effigie de Napoléon par celle de Henri IV et à réduire les traitements qui furent rétablis après la révolution de Juillet. Au commencement du second Empire, Napoléon III rétablit sur la décoration l'effigie de l'illustre fondateur de sa dynastie et institua la médaille militaire, réservée, comme nous l'avons dit, aux sous-officiers et soldats. Cette création fut en réalité un moyen ingénieux de satisfaire plus de monde à moins de frais. Les traitements actuels sont en effet de 3,000 fr. pour les grands-croix, 2,000 fr. pour les grands-officiers, 1,000 fr. pour les commandeurs, 500 fr. pour les officiers, 250 fr. pour les chevaliers et 100 fr. pour les médaillés; dix de ceux-ci occasionnent la même dépense que quatre chevaliers, et 1,000 médailles reviennent à 400 décorations. La République a de nouveau supprimé l'effigie de Napoléon et l'a remplacée par... la sienne; ceux qui ont opéré cette substitution auraient pu cependant comprendre que, l'ordre

Digitized by Google

de la Légion d'honneur ayant été institué par Napoléon, il était tout naturel d'y conserver avec son image le souvenir des grandes choses accomplies par lui. Attacher une importance politique à de pareils détails est bien peu connaître la véritable grandeur du gouvernement républicain qui, étant celui de la nation par la nation elle-même, doit s'élever au-dessus de toutes les craintes mesquines.

Il est une autre sorte de médailles mises à la mode par la guerre de Crimée. Les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée anglaise ayant reçu à la fin de cette guerre des médailles commémoratives à l'effigie de la reine Victoria avec quatre agrafes portant les noms de Sébastopol, Alma, Balaklava et Inkermann, le gouvernement anglais offrit pour les militaires de l'armée française ayant débarqué en Crimée entre le 14 septembre 1854 et le 8 septembre 1855, des médailles et des agrafes semblables. Cette offre fut acceptée par le gouvernement de l'Empereur ; les droits des militaires de tous grades à la médaille et aux agrafes devant être établis par les soins des conseils d'administration des corps de troupe, on vit alors se parer de la médaille de Crimée, avec l'agrafe Sébastopol, quelques officiers en très petit nombre, hâtons-nous de l'ajouter, qui avaient à peine mis le pied sur la plage de Kamiesch, en étaient repartis avec empressement pour cause ou sous prétexte de maladie et n'avaient même pas aperçu la ville assiégée. Mais ce sont là des faits isolés qui se perdent dans l'ensemble, et l'institution des médailles commémoratives, en vigueur déjà dans plusieurs armées étrangères, établie en France après les guerres d'Italie, du Mexique et du Tonkin, peut seule donner un sens pratique aux ordres du jour que les souverains ou les généraux en chef adressent à leurs troupes au terme d'une guerre glorieuse. « Vous rentrerez dans vos foyers », disait le général Bonaparte à ses soldats le 5 mai 1796, après son entrée à Milan, « et vos concitoyens diront en vous montrant : Il était de l'armée d'Italie. » — « Mon peuple vous recevra avec joie », disait-il encore dans son ordre du 2 décembre 1805, « et il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz pour « que l'on vous réponde : Vous êtes un brave. » La médaille commémorative parle pour le soldat et porte témoignage des batailles auxquelles il a pris part. C'est pour cela qu'il est fier de la rapporter à

Digitized by Google

son village : c'est pour cela qu'en dépit de certaines objections trop fondées, cet usage est bon à conserver [1].

Sous le deuxième Empire, Napoléon III avait imaginé la médaille de Sainte-Hélène, décernée à tout militaire qui avait figuré à un titre quelconque dans l'armée antérieurement au mois de juillet 1815. Comme le nombre de ceux qui pouvaient porter cette médaille en 1860 était fort restreint, aucun d'eux ne manqua à faire valoir ses droits et, chose remarquable, les étrangers qui avaient fait partie de nos armées ne furent pas les derniers à réclamer la médaille. On en rit bien un peu dans le public, d'abord parce qu'avec sa couleur bronzée elle ressemblait à un petit sou dont l'aspect n'était pas relevé par celui de son ruban foncé, et comme beaucoup de ceux sur la poitrine desquels on la voyait étaient courbés par l'âge, on la surnomma : *la contremarque du père Lachaise,* comme pour dire que les vieux soldats avaient quitté un instant le cimetière pour venir montrer leurs médailles. Il n'en est pas moins vrai que pour les gens sérieux elle était un appel au respect et qu'en voyant cette bien humble décoration sur un habit râpé ou sur une blouse on se disait involontairement : le pauvre vieillard fatigué ou quelquefois même misérable, a été quelque chose : il a été dans le chiffre imposant de la Grande-Armée, l'unité qui fait le nombre et le soldat qui travaillait obscurément à la gloire de son pays !

1. On a proposé dernièrement de donner la même médaille commémorative aux familles dont les fils seraient morts pendant la campagne. C'est pousser la chose un peu loin. Déjà ceux qui se parent le plus d'une médaille de ce genre ne sont pas toujours ceux dont la conduite a mérité une récompense ou une distinction, et tel, par exemple, qui passe pour un brave parce qu'il porte sur la poitrine une médaille de Crimée, a pour tout exploit débarqué à Kamiesch, tel autre qui passe pour s'être distingué dans la guerre d'Italie, a rangé des caisses dans un magasin de Gênes.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

ORGANISATION GÉNÉRALE.

Absence d'organisation générale sous l'ancien régime. — Les inspecteurs. — Le tour du tableau. — Observations de Saint-Simon. — Les *divisions* à la retraite de Prague. — Le comte de Saint-Germain. — Ordonnance de 1788. — Division du royaume. — Les grands commandements. — Préambule de l'ordonnance. — Organisation divisionnaire. — Corps d'armée. — Le centre et les ailes. — Opinions de Marmont et de M. de Moltke. — L'armée du Rhin et l'armée d'Italie en 1800. — La Grande-Armée en 1805, 1806 et 1807. — Armée d'Allemagne en 1809. — Armée autrichienne sous l'archiduc Charles. — Armée d'Espagne en 1808. — Grande-Armée de Russie en 1812; Grande-Armée de 1813. — Armée du Nord en 1815. — Grands corps de cavalerie. — Opinions du général Foy, du maréchal Marmont, du général Morand, de Gouvion Saint-Cyr. — Réunion de plusieurs armées sous un seul commandement en 1813. — Armées anglaise et prussienne en 1815. — La Restauration. — Suppression des corps d'armée et des divisions en permanence. — Armée d'Espagne en 1823. — Armée d'Italie en 1859. — Le maréchal Niel. — Organisation sur le papier. — Armée du Rhin en 1870. — Armée de Mac-Mahon. Armée de Bazaine. — Armées allemandes. — 1re et 2e armées de la Loire.

Principes de l'organisation générale de l'armée. — Unités permanentes. — La brigade, la division, le corps d'armée. — Permanence du corps d'armée. — Combinaisons ternaire et binaire. — Motifs qui ont fait adopter le corps d'armée à 2 divisions. — La cavalerie divisionnaire. — Marmont, Saint-Cyr, le prince de Hohenlohe. — Gueisenau. — Mélange de l'infanterie et de la cavalerie. — Avis du général de Brack. — 7e léger et 7e de hussards. — Proportion de l'artillerie. — Armée d'Italie en 1796 et 1797. — Armée de Rhin-et-Moselle en 1796. — Armée de réserve en 1800. — Armée d'Italie en 1801. — La Grande-Armée de 1805 n'avait pas assez d'artillerie, au dire de Napoléon. — L'armée de 1809. — La Grande-Armée de 1813. — Les armées française, anglaise et prussienne en 1815. — Les armées française, italienne, autrichienne et prussienne en 1859 et 1866. — Les armées fédérales pendant la guerre de Sécession. Mac-Clellan en 1862. Hooker en 1863. — Idées de Napoléon sur la proportion d'artillerie, génie, train des équipages, services accessoires. — Composition du corps d'armée.

Troupes en dehors des corps d'armée : Bataillons de réserve. — Divisions de cavalerie indépendantes. — Réserves générales d'artillerie ; sont-elles nécessaires ? — Sous l'Empire, l'artillerie de la garde servait de réserve générale. — Elle a été toujours en augmentant. — Inutilité de la réserve générale d'artillerie en 1859 et 1870. — Fausse interprétation du mot réserve. — États-majors généraux d'armée ou de plusieurs armées réunies. — Opinion de M. de Moltke sur la réunion de plusieurs armées sous un seul commandement. — Inspecteurs et directeurs généraux auprès du généralissime. — Importance réelle et rôle effacé en apparence du commandant de l'artillerie d'une ou de plusieurs armées.

Digitized by Google

Division du territoire. — Régions de corps d'armée. — Subdivisions. — Circonscriptions de recrutement et de réserve pour l'armée active et pour l'armée territoriale. — Départements de la Seine, de Seine-et-Oise et du Rhône. — Mesures spéciales.

Examen de l'organisation actuelle. — Avantages et inconvénients de la permanence des corps d'armée. — Le commandement des corps d'armée s'exerce sans contrôle. — Inefficacité des inspections. — Défaut d'unité dans l'armée. — La permanence des corps d'armée n'entraîne pas celle des commandants. — Système des inspecteurs généraux d'armées. — Pourquoi le commandement d'un corps d'armée n'est conféré que pour trois ans. — Inconvénients de changements trop fréquents d'une part, et d'autre part danger d'avoir au moment de la guerre des commandants de corps d'armée vieillis ou fatigués. — Système à adopter. — Lettres de service annuelles. — Désignation faite par le Conseil supérieur de la guerre. — Divisions de cavalerie indépendantes. — Leurs chefs ne devraient pas être d'avance désignés publiquement. — Les généraux de cavalerie doivent être jeunes. — Murat, Lasalle, Montbrun, Colbert, Stuart. — Exceptions glorieuses.

Il n'y a pas lieu de modifier la répartition actuelle des régions de corps d'armée. — Système des bandes parallèles aux lignes de chemins de fer.

Système de recrutement : Recrutement *national* ou *régional.* — Motifs qui ont fait adopter le premier système. — Reproches adressés au recrutement régional par Latour-Maubourg, le duc d'Aumale, etc. — Comparaison des deux systèmes par Marmont ; ses préférences pour le système régional. — Opinion des Allemands. — Le système de la loi de 1872 est mixte : national pour les recrues, régional pour les réserves. — En fait, le système régional est en vigueur pour toutes les armes, sauf pour l'infanterie ; il doit prévaloir.

Emploi des ressources de l'armée territoriale : Loi allemande de 1874, le *Burbeistand.* — Unités formées en Allemagne avec les hommes de l'armée active et ceux du *Burbeistand ;* 504 bataillons de 1re ligne ; 835 bataillons de 2e ligne ; bataillons de campagne ; bataillons de réserve de campagne ; bataillons de garnison. — Ressources de la France. — Formations de seconde ligne de la cavalerie allemande. — Ressources de la France. — Artillerie allemande de première et de deuxième formation. — Effectifs allemands et français. — Pour tirer le meilleur parti possible des ressources de l'armée territoriale, il faut imiter la loi militaire allemande et n'avoir en réalité qu'une seule réserve en dehors de l'armée active.

L'organisation générale de l'armée est d'une telle importance pour la sécurité et pour l'indépendance du pays, qu'on s'étonne à bon droit de l'avoir vu ajourner pendant des siècles. Sous l'ancienne monarchie, cette organisation n'exista pour ainsi dire pas. L'autorité du roi s'exerça d'abord sur les compagnies et sur les régiments, par l'intermédiaire du connétable et des colonels généraux ; après la suppression de ces grandes charges, ce fut le ministre de la guerre qui devint vis-à-vis de l'armée le représentant de la couronne, et l'action du ministre lui-même se fit sentir sur les colonels de régiment et les capitaines de compagnie : 1° au point

Digitized by Google

de vue de l'administration et des revues, par la voie des intendants des provinces et des commissaires des guerres : 2° pour ce qui concernait l'armement, la discipline, les manœuvres, par l'intervention des inspecteurs permanents, dont les premiers furent : pour l'infanterie, Martinet, tué en 1672, au début de la campagne de Hollande ; pour la cavalerie, M. de Fourilles, tué à à Seneffe. Les inspecteurs devinrent plus tard des directeurs généraux, assistés par des inspecteurs. Mais pendant la paix aucun lien ne rattachait entre eux les divers régiments qui, pour la police et la discipline, dépendaient uniquement de l'état-major des places, soumis lui-même aux autorités civiles dans les provinces.

Dans les armées destinées à tenir la campagne, l'élément le plus considérable était la *brigade,* réunion de deux régiments de même arme, accouplés pour marcher ensemble et prenant le nom du plus ancien de ces deux régiments. C'est ainsi, par exemple, que dans l'infanterie, le régiment de Piémont formait, avec le régiment d'Enghien, une brigade dénommée brigade de Piémont. Dans le principe, la brigade était commandée par le plus ancien des deux mestres de camp ou colonels, ou par un mestre de camp pourvu d'une commission temporaire. Nous avons vu qu'en 1667, Louvois créa pour la cavalerie le grade de *brigadier,* et qu'il étendit cette institution à l'infanterie en 1668. Chaque brigade avait, dans l'ordre de bataille, sa place marquée par l'ancienneté de son premier régiment. Au-dessus des brigadiers, une armée comptait un certain nombre de lieutenants-généraux et de maréchaux de camp qui avaient leurs postes fixés sur la ligne suivant leur ancienneté et qui, en outre, exerçaient à tour de rôle et par jour une sorte de commandement supérieur. L'armée ne formait ainsi qu'un seul groupe ; mais le jour d'une bataille, chacun des lieutenants-généraux, assisté par un maréchal de camp, commandait une des lignes ou une des ailes. S'il y avait à envoyer sur quelque point un gros détachement, on le formait d'un plus ou moins grand nombre de brigades désignées à tour de rôle. Le lieutenant-général de jour en prenait le commandement.

Saint-Simon, en nous faisant connaître cette organisation, nous en signale les inconvénients. « Si un général », dit-il, « a un déta-« chement délicat à faire, il est forcé de le donner au balourd qui

Digitized by Google

« est à marcher, et s'il s'en trouve plusieurs de suite, comme cela « n'arrive que trop souvent, il faut qu'il en assure le hasard ou « qu'il fatigue ses troupes d'autant de détachements inutiles qu'il « y a de balourds à marcher, jusqu'à celui qu'il veut charger du « détachement important... A force d'officiers généraux, c'est mer- « veille s'ils marchent chacun trois ou quatre fois dans une cam- « pagne, et ce n'en est pas une s'ils ne marchent qu'une fois ou « deux...[1]. »

Quelques auteurs attribuent au maréchal de Saxe, dans l'armée française, au duc de Brunswick, chez les Allemands, l'idée première de la formation de divisions permanentes. Ce qu'il y a de plus certain, c'est l'organisation donnée par le maréchal de Belle-Isle à la petite armée avec laquelle il sortit de Prague au mois de décembre 1742, pour opérer sa retraite jusqu'à Egra à travers les montagnes de la Bohême. Cette organisation lui avait été, paraît-il, conseillée par le chevalier de Folard, le savant commentateur de *Polybe*; sans faire mention de cette circonstance, le maréchal de Belle-Isle a donné dans son rapport adressé au roi, le détail de la répartition de ses troupes en cinq divisions, une avant-garde et une arrière-garde (la seconde avant-garde dont il fait mention, n'était que la réunion des grand'gardes et des campements des divers corps de troupe).

Chacune de ces divisions comprenait :

Une brigade d'infanterie de 2,300 hommes environ,
Deux brigades de cavalerie de 500 à 600 chevaux environ,
Une brigade d'artillerie de 6 canons à la suédoise ;

Soit en tout : 11,500 hommes d'infanterie, 3,000 de cavalerie et 30 canons.

Les équipages, formant un total de 300 voitures et 600 chevaux de bât, étaient répartis par fractions égales entre les cinq divisions. L'avant-garde et l'arrière-garde étaient prélevées sur ces divisions[2].

A l'intérieur, la première organisation des troupes en divisions date du ministère du comte de Saint-Germain. Un certain nom-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 53.
2. *Mémoires du duc de Luynes*, année 1743.

Digitized by Google

bre de divisions, composées de brigades d'infanterie et de brigades de cavalerie, devaient occuper autant de circonscriptions territoriales sur lesquelles les lieutenants-généraux commandant les divisions exerceraient une autorité supérieure ; les officiers des corps de troupe devaient commander dans les garnisons, à l'exclusion de l'état-major des places, supprimé. Cette dernière partie de la réforme fut écartée par les réclamations de la *partie civile* que le ministre trouva en son chemin, dit le baron de Besenval dans ses *Mémoires,* et devant laquelle il fut forcé de reculer.

Comme il y avait plus, et infiniment plus, de lieutenants-généraux que de divisions, ceux qui ne reçurent pas de commandement assaillirent le ministre et même le roi de leurs réclamations. Vainement, Saint-Germain fit-il décider que les officiers généraux seraient souvent changés pour être mis successivement en activité, et par là être formés et tenus en haleine. Cette disposition n'eut d'autre résultat que de les mécontenter tous. Le ministre tomba et avec lui son système [1]. Ce système fut repris et développé d'après le travail du conseil de la guerre, par l'ordonnance du 17 mars 1788.

Aux termes de cette ordonnance, le territoire du royaume était partagé en 17 commandements en chef : 1° la Flandre et le Hainaut ; 2° les Évêchés ; 3° l'Alsace ; 4° la Lorraine ; 5° la Franche-Comté ; 6° le Dauphiné ; 7° la Provence ; 8° la Corse ; 9° le Languedoc ; 10° le Roussillon ; 11° la Guyenne ; 12° le Poitou, la Saintonge et l'Aunis ; 13° la Bretagne ; 14° la Normandie ; 15° la Picardie, le Boulonnais, l'Artois ; 16° la Bourgogne ; 17° le cours de la Loire et les provinces de l'intérieur (sauf Paris) non comprises dans les 16 premiers commandements. On remarquera combien cette division du territoire se rapproche de la division actuelle en 18 régions de corps d'armée.

Les trois premiers commandements, Lille, Metz et Strasbourg, étaient affectés à des maréchaux de France, les autres à des lieutenants-généraux.

Les troupes étaient embrigadées en permanence et formaient 21 divisions mixtes fort inégales entre elles, placées sous les

1. *Mémoires de Besenval.*

Digitized by Google

ordres supérieurs des commandants en chef... Le corps royal de l'artillerie continuait à être inspecté par les officiers généraux du corps, sous la direction du premier de ces inspecteurs, mais tous les régiments d'artillerie étaient placés sous les ordres des lieutenants-généraux, chefs des divisions pour la police, la discipline et le service.

Cette ordonnance ne reçut qu'un commencement d'exécution. Les commandants en chef furent cependant nommés et nous voyons, au début de la Révolution, le maréchal de Broglie pourvu, à Metz, du grand commandement des Évêchés (le marquis de Bouillé était le commandant en second), le baron de Besenval, à Paris, de celui des provinces de l'intérieur... Mais il ne resta de cette division du territoire, jusqu'en 1873, qu'une organisation de pure police, celle de la division territoriale comprenant plusieurs départements [1].

Quant aux troupes actives, on laissa tomber dans l'oubli ces recommandations si précises, placées au préambule de l'ordonnance de 1788, et desquelles il aurait suffi de retrancher les deux premiers mots pour en faire le préambule de la loi de 1873, sur l'organisation générale de l'armée :

« *Sa Majesté veut que ses troupes soient toujours disposées à entrer* « *en action et qu'elles soient à cet effet organisées, équipées et pourvues* « *de tous les effets de campement comme elles doivent être à la guerre,* « *en sorte que la paix soit pour elles une école constante de discipline et* « *d'instruction, en même temps qu'elle sera pour les généraux une* « *école de commandement.* »

Les étrangers et notamment la Prusse, dès 1813, ont appliqué ce principe à leur organisation militaire; il a fallu à la France vingt-trois années de guerre continue, les réflexions faites pendant cinquante-cinq ans de paix générale et l'épreuve cruelle de 1870 pour le lui faire enfin accepter.

Quant à la division active, analogue à la légion romaine et inspirée par cette antique institution, elle ne devint l'unité tactique de marche et de combat qu'à partir de 1793; elle était, dans les premières guerres de la Révolution, composée de troupes de toutes armes. Les divisions comprenaient généralement deux brigades

1. *Dictionnaire militaire* de Bardin.

Digitized by Google

d'infanterie, une brigade de cavalerie et deux batteries d'artillerie. C'est ainsi qu'à l'armée du Rhin, en 1794, la division du général Gouvion Saint-Cyr comprenait quatre demi-brigades d'infanterie, cinq régiments de cavalerie d'un effectif très faible, et deux batteries d'artillerie légère. A l'armée de Rhin-et-Moselle, en 1796, chacune des six divisions comprenait en moyenne trois demi-brigades d'infanterie et trois régiments de cavalerie, mais seulement une batterie d'artillerie légère.

Peu à peu, cependant, on tendit à séparer l'infanterie de la cavalerie. Hoche, à l'armée de Sambre-et-Meuse, forma en divisions distinctes les hussards, les chasseurs, les dragons et la grosse cavalerie. « Ce système bizarre », dit Gouvion Saint-Cyr, « occasionna « des embarras dès le premier jour de la campagne. Là où l'on « avait besoin de troupes légères on se trouvait en présence de « grosse cavalerie, et réciproquement. » Bonaparte avait trouvé en 1796 à l'armée d'Italie, les quatre divisions d'infanterie, commandées par Masséna, Augereau, Sérurier, Là Harpe, comprenant chacune un ou deux régiments de cavalerie, et la division de cavalerie de Steingel. Il ne changea rien d'abord à cette organisation, mais peu à peu il groupa la cavalerie de manière à rester plus maître de l'ensemble des opérations et en forma deux divisions; il fit son idéal de cette séparation pour toutes les armées qu'il commanda plus tard. Toutes les guerres de l'Empire furent faites avec des divisions d'une seule arme : infanterie ou cavalerie, auxquelles on ajouta une ou deux batteries d'artillerie.

Les corps d'armée sont d'origine encore plus récente; les guerres de Louis XV en avaient offert plusieurs exemples, mais c'était la plupart du temps des corps destinés à opérer isolément, tout en rattachant leurs opérations à celles de l'armée principale, comme le corps du comte de Clermont à l'armée du maréchal de Saxe, en 1744, et celui de Chevert à l'armée du maréchal d'Estrées, en 1757, qui décida du gain de la bataille d'Hastenbeck [1]. Frédéric II confia de même le commandement de corps détachés à plusieurs généraux tels que Bevern, Keith et Ziethen. Tous ces corps français ou prussiens étaient, à proprement parler, de petites armées.

---

1. *Souvenirs* du lieutenant-général marquis de Valfons.

Digitized by Google

Quoique les armées de la République aient souvent présenté des effectifs considérables (armée de Sambre-et-Meuse, en janvier 1795, 77,792 combattants; armée du Rhin, en 1796, 62,689), il n'y fut pas créé de corps d'armée permanents; des généraux furent désignés pour commander soit une aile, soit le centre, mais ces commandements étaient donnés au gré du général en chef, dont dépendait la répartition des troupes. On peut en voir un exemple significatif dans l'armée d'Italie de 1799, à laquelle ses chefs successifs, Schérer, Moreau, Joubert, Championnet, donnèrent dans l'espace de cinq mois quatre organisations différentes [1]. Quelquefois même les commandants d'aile conservaient le commandement de leur propre division, comme Lefebvre à l'armée de Sambre-et-Meuse, en 1794. Ces désignations de centre, aile droite et aile gauche, n'étaient pas d'ailleurs sans présenter de grands inconvénients, que fait très bien ressortir Gouvion Saint-Cyr :

« L'organisation de l'armée en trois corps était bonne », dit-il, « mais il n'était pas nécessaire que chacun d'eux occupât constamment la même place dans l'ordre de bataille. Il était au contraire « convenable qu'ils en changeassent quelquefois et que, selon la circonstance, la gauche devînt le centre et celui-ci la gauche ou la « droite; cela eût donné des chances de plus pour tromper l'ennemi « et lui cacher plus longtemps les manœuvres opérées dans l'armée. En ne tenant point à un ordre de bataille qui fût toujours « le même, le général en chef aurait eu la faculté de placer ses « généraux selon leur caractère, leur manière de voir et le genre « de guerre auquel ils étaient les plus propres dans les diverses « circonstances où l'armée devait se trouver. »

La première organisation de corps d'armée permanents date de l'année 1800, d'abord dans l'armée du Rhin confiée par le premier Consul à Moreau, et un peu plus tard dans celle d'Italie sous les ordres de Brune.

Marmont expose en quelques lignes quels sont à cet égard les véritables principes :

« L'organisation des armées », dit-il, « doit consacrer des divisions et des réserves par arme, j'entends des armées d'une force

1. Saint-Cyr, *Mémoires sur le Directoire, le Consulat et l'Empire*, t. Ier.

Digitized by Google

« moyenne, car dans les grandes armées, il faut encore un échelon « de plus comme élément d'ordre et d'action. On y parvient en « constituant les troupes en corps d'armée, c'est-à-dire qu'il faut « établir des commandements fixes, intermédiaires entre le chef « suprême et les généraux commandant les divisions. Une armée « de 100,000 hommes, composée de 10 ou 12 divisions, serait « difficile à manier si elle n'était pas organisée en corps d'armée, « car la confusion naîtrait bientôt du nombre trop considérable « d'unités indépendantes, pouvant manœuvrer librement d'après « une direction générale donnée par le chef suprême. On a donc « promptement senti le besoin de former des agrégations avec les « divisions pour simplifier les dispositions du commandement en « chef, et l'on en a réuni 2, 3 ou 4. Ainsi une armée composée « comme nous venons de l'indiquer, se trouve alors répartie en « quatre fractions, le général en chef peut les mouvoir avec facilité, « il a sous la main quatre corps, dont trois forment sa ligne de « bataille et le quatrième sa réserve [1]. »

De son côté, le général de Moltke, à propos de l'armée autrichienne d'Italie en 1859, s'exprime ainsi :

« Vouloir diriger par des ordres immédiats émanant du même « quartier général 14 divisions d'infanterie et 2 divisions de cava- « lerie, donc 16 unités tactiques différentes, est une tâche difficile « qui suppose des moyens extraordinaires et une grande activité « même pour les marches et pour les opérations seulement. Dans « la bataille, ces 16 unités occupent une étendue de front de plus « de 8 kilomètres, et rarement on pourra les embrasser du regard. « Une armée de telle force exige nécessairement des commande- « ments intermédiaires entre le quartier général et les divisions [2]. »

En l'année 1800, l'armée du Rhin présentait un effectif d'environ 108,000 hommes, dont 82,000 d'infanterie et 13,000 de cavalerie, formant 16 divisions. Moreau répartit ces 16 divisions en quatre corps d'armée. La droite, sous Lecourbe, forte de 35,000 hommes, comprenait 3 divisions mixtes et une brigade de cavalerie, en tout 29 bataillons d'infanterie et 23 escadrons de cavalerie ; le

1. *Esprit des Institutions militaires*, liv. II, chap. Ier.
2. *Récit de la guerre d'Italie*, par le grand état-major prussien, p. 138.

Digitized by Google

centre, commandé par Gouvion Saint-Cyr, fort de 35,000 hommes, 3 divisions mixtes et une de cavalerie, 27 bataillons d'infanterie, 28 escadrons de cavalerie; la gauche, aux ordres de Sainte-Suzanne, 20,000 hommes en 4 divisions mixtes, 18 bataillons d'infanterie, 29 escadrons de cavalerie; enfin le corps de réserve, sous les ordres directs de Moreau, 4 divisions dont une de grosse cavalerie, 32 bataillons d'infanterie et 39 escadrons de cavalerie, donnant un total de près de 30,000 hommes[1]. On voit que chacun de ces quatre corps d'armée pouvait se suffire à lui-même, disposition qui, jointe à la singulière idée de mettre un des corps d'armée sous les ordres directs du général en chef, n'était pas sans inconvénient comme on ne tarda pas à le voir, à Mœskirch et à Biberach, les commandants de corps d'armée étant ainsi encouragés dans leur tendance à s'isoler[2]. Telle ne fut pas l'organisation de l'armée d'Italie où dominèrent les idées de Bonaparte; forte d'environ 80,000 hommes, elle fut partagée en quatre corps, commandés par Dupont, Suchet, Moncey et Michaud, dont chacun était composé de deux divisions d'infanterie assez faibles, d'une brigade de cavalerie et d'une batterie d'artillerie à cheval comme réserve; il y avait en outre une réserve de cavalerie composée des deux divisions Kellermann et Rivaud, sous les ordres supérieurs de Davout, et une réserve d'artillerie de 54 bouches à feu, dont 24 servies par l'artillerie à pied et 30 par l'artillerie à cheval. On voit que la plus grande partie de l'artillerie et de la cavalerie restait dans la main du général en chef. C'est sur ce principe, en ce qui concerne du moins la cavalerie, que furent constituées toutes les armées actives du premier Empire.

Celle qui servit de type pour toutes, la Grande-Armée de 1805 avait la composition suivante, bien généralement connue : 7 corps d'armée, la réserve de cavalerie de Murat et la garde impériale, savoir[3] :

1er corps : maréchal Bernadotte, 3 div. d'inf., 1 de caval., 18,000 hommes.

---

1. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. Ier, p. 288. — *Mémoires* de Gouvion Saint-Cyr sur *le Directoire, le Consulat et l'Empire*, t. III, pièce no 111.

2. *Thiers*, t. Ier, p. 320 et 325. On sait qu'après être resté inactif pendant la bataille de Maëstricht, le 5 mai, Saint-Cyr fut au contraire abandonné à ses seules ressources le 9, à Biberach.

3. Mathieu Dumas, *Précis des événements militaires*, t. XII, Documents.

Digitized by Google

2e corps :	général	Marmont,	3 div. d'inf.,	1 de cav.,	20,000	hommes.
3e	—	—	Davout,	3	—	1 br. cav.,	27,000	—
4e	—	—	Soult,	4	—	1 —	41,000	—
5e	—	—	Lannes,	2	—	1 —	18,000	—
6e	—	—	Ney,	3	—	1 —	24,000	—
7e	—	—	Augereau,	2	—	1 —	14,000	—

La réserve de cavalerie de Murat comprenait 1 brigade de cavalerie légère, 2 divisions de cuirassiers, 4 de dragons et 1 de dragons à pied, qui devait se monter avec les ressources du pays conquis ; soit en tout 22,000 cavaliers, dont 6,000 à pied.

La garde représentait la valeur d'une division d'infanterie et d'une brigade de cavalerie, en tout 7,000 hommes ; son artillerie, relativement considérable, comprenait 24 bouches à feu.

Telle fut la première armée de l'Empire, celle qui fit l'immortelle campagne d'Ulm et d'Austerlitz et qui, très légèrement modifiée dans son personnel, tout en ayant conservé la même organisation, gagna en 1806 et 1807 les batailles d'Iéna et de Friedland.

Au début de la campagne de 1806 contre la Prusse, l'armée était ainsi composée :

1er corps : Bernadotte, 3 divisions, Dupont, Drouet d'Erlon, Rivaud ; 1 brigade de cavalerie légère de 3 régiments, Watier.

3e — Davout, 3 divisions, Gudin, Friant, Morand ; 1 brigade de cavalerie légère de 3 régiments, Vialannes.

4e — Soult, 3 divisions, Saint-Hilaire, Leval, Legrand ; 1 brigade de cavalerie de 4 régiments, Margaron.

5e — Lannes, 2 divisions, Suchet, Gazan ; 1 brigade de cavalerie de 3 régiments, Treilhard.

6e — Ney, 2 divisions, Gardanne, Loison ; 1 brigade de cavalerie de 3 régiments, Colbert.

7e — Augereau, 2 divisions, Heudelet, Desjardins ; 1 brigade de cavalerie, Durosnel, 2 régiments.

La garde impériale et les grenadiers d'Oudinot formaient la réserve.

La réserve de cavalerie, sous les ordres de Murat, comprenait :

2 brigades indépendantes de cavalerie légère de chacune deux régiments (Lasalle et Milhaud) ;

5 divisions de dragons, Klein, Grouchy, Beaumont, Sahuc, Becker, dont une de six régiments ;

Digitized by Google

3 divisions de carabiniers et cuirassiers, Nansouty (6 régiments), d'Hautpoul et Espagne, chacune 4 régiments.

Pendant le cours de la guerre, plusieurs modifications furent apportées à cette composition :

Le 7e corps, décimé à Eylau, fut dissous ; un 8e corps fut créé sous les ordres de Mortier, comprenant :

2 divisions d'infanterie (Grandjean et Dupas) et une brigade de cavalerie ; un 9e avec les troupes bavaroises et wurtembergeoises commandées en Silésie par le prince Jérôme ; un 10e aux ordres de Lefebvre sous Dantzick, et dissous après la prise de cette ville ; un corps de réserve, composé des divisions Verdier et Oudinot (grenadiers et voltigeurs réunis), passé sous le commandement de Lannes, remplacé lui-même à la tête du 5e corps par Masséna. Le 5e corps avait été renforcé d'une division bavaroise et d'une division polonaise. Toute la cavalerie légère de la réserve de Murat, comprenant alors quatre brigades, avait été réunie en une seule division, en sorte que la composition de l'armée au moment de la reprise des hostilités, à la fin de mai 1807, était la suivante :

1er corps : Bernadotte, 3 divisions d'infanterie, Dupont, Lapisse, Villate ; 1 division de cavalerie légère, Beaumont ; 1 division de dragons, Lahoussaye.

3e — Davout, 3 divisions d'infanterie, Gudin, Friant, Morand ; 1 division de cavalerie légère, Marulaz.

4e — Soult, 3 divisions d'infanterie, Saint-Hilaire, Carré-Saint-Cyr, Legrand ; 1 division de cavalerie légère, Guyot ; 1 division de dragons, Becker.

5e — Masséna, 3 divisions d'infanterie, Suchet, Gazan, Zayonscheck ; 1 brigade de cavalerie légère, Montbrun.

6e — Ney, 2 divisions d'infanterie, Marchand, Bisson ; 1 brigade de cavalerie légère, Colbert.

8e — Mortier, 2 divisions d'infanterie, Dupas, Grandjean ; 1 brigade de cavalerie hollandaise.

Réserve, Lannes, 2 divisions d'infanterie, Verdier, Oudinot ; 1 brigade de cavalerie saxonne.

Réserve de cavalerie de Murat, 1 division de cavalerie légère, Lasalle ; 3 divisions de cuirassiers, Nansouty, Espagne, Saint-Sulpice ; 3 divisions de dragons, Latour-Maubourg, Grouchy, Milhaud.

La garde impériale, formant le 9e corps, comprenait : 3 régiments de cavalerie (chasseurs, grenadiers et gendarmes) et 4 régiments d'infanterie (grenadiers, chasseurs et 2 de fusiliers).

Digitized by Google

En 1809, l'armée d'Allemagne comprenait au début, et avant l'adjonction de l'armée d'Italie : 6 corps d'armée, la garde impériale et une réserve de cavalerie, savoir :

2e corps : maréchal Lannes, 4 divisions d'infanterie, 1 brigade de cavalerie légère, 1 division de cuirassiers.
3e — maréchal Davout, 4 divisions d'infanterie, 1 brigade de cavalerie légère, 1 division de cuirassiers.
4e — Masséna, 4 divisions d'infanterie, 1 brigade de cavalerie légère, 1 division de cuirassiers.
Réserve de cavalerie Bessières, 2 divisions de cavalerie légère, 2 divisions de cuirassiers.
La garde impériale.
7e corps : Bavarois, maréchal Lefèvre, 3 divisions d'infanterie, dans chacune d'elles 1 brigade de cavalerie.
8e — Wurtembergeois, Vandamme, 3 divisions d'infanterie (française, wurtembergeoise, ducale), 1 division de cavalerie.
9e — Saxons, Bernadotte, 2 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie.

Dans cette même guerre, l'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, était divisée en 7 corps d'armée et 2 corps de réserve, savoir :

1er corps :	Bellegarde,	3	divisions,	27	bataillons,	16	escadrons.
2e —	Kolowrath,	3	—	27	—	16	—
3e —	Hohenzollern,	3	—	27	—	16	—
4e —	Rosenberg,	4	—	27	—	16	—
5e —	Archiduc Louis,	3	—	28	—	16	—
6e —	Hiller,	3	—	31	—	24	—
1er corps de réserve :	Lichtenstein,	12	bat. gren.,	24	esc. cuir.,	12	de drag.
2e —	Kienmeyer,	5	—	12	—	12	—

Total : 185 bataillons, 164 escadrons.

L'armée d'Espagne, lorsque l'Empereur vint en prendre le commandement à la fin de 1808, fut constituée ainsi qu'il suit par un décret en date du 7 septembre :

1er corps : maréchal Victor, 3 divisions d'infanterie, Ruffin, Villate, Lapisse ; une division de cavalerie de ligne, Beaumont.
2e — maréchal Bessières, remplacé ensuite par Soult, 3 divisions d'infanterie, Mouton, Merle, Bonnet ; division de cavalerie, Lasalle.

Digitized by Google

3e corps : maréchal Moncey, 3 divisions d'infanterie, Marmier, Morlot, Frère ; division de cavalerie, Lasalle.

4e — maréchal Lefebvre, 4 divisions d'infanterie, Sébastiani, Valence, une hollandaise, une polonaise ; brigade de cavalerie.

5e — Gouvion Saint-Cyr, 4 divisions d'infanterie, Chabran, Souham, Lecchi, Pino ; brigade de cavalerie.

6e — maréchal Ney, 4 divisions d'infanterie, Marchand, Bisson, Mermet, une division polonaise ; brigade de cavalerie, Colbert.

Réserve : une division d'infanterie, une division de la garde, la garde royale espagnole, grenadiers, chasseurs à cheval de la garde impériale, garde royale du prince Eugène, dragons et lanciers polonais, quatre divisions de dragons (Milhaud, Latour-Maubourg, Lahoussaye), artillerie de la garde impériale servant de réserve générale d'artillerie et comprenant 60 bouches à feu.

La Grande-Armée de Russie, la plus grande agglomération de troupes qui ait été jusque-là réunie dans la main d'un seul homme, présentait au passage du Niemen, le 23 juin, la composition suivante :

1er corps :	maréchal Davout, 5 divisions d'infanterie, Morand, Friant, Gudin, Dessaix, Compans	65,000	
	2 brigades de cavalerie légère, Pajol, Berdesoulle		2,400
2e —	maréchal Oudinot, 3 divisions d'infanterie, Legrand, Merle, Verdier	32,000	
	2 brigades légères, Castel, Corbineau		2,400
3e —	maréchal Ney, 3 divisions d'infanterie, Ledru, Razout, Marchand	35,000	
	2 brigades légères, Mortier, Beurman		2,400
4e —	prince Eugène, 4 divisions, Delzons, Broussier, Pino, garde royale italienne	38,000	
	2 brigades de cavalerie, garde et brigade légère italienne		2,400
5e —	Poniatowski, 3 divisions polonaises, Dombrowski, Zayonscheck, Fischer	36,000	
	cavalerie légère		2,400
6e —	Gouvion Saint-Cyr, 2 divisions bavaroises, Deroy et Wrède	25,000	
	2 brigades légères		2,400

Digitized by Google

7e corps : Reynier, 2 divisions saxonnes, Lecocq et Zeschan	24,000	
2 brigades légères		2,400
8e — Junot, 2 divisions westphaliennes, de Ochs, Damas	18,000	
Cavalerie		1,200
9e — maréchal Victor (pour mémoire, le corps ayant été laissé en Prusse et n'ayant rejoint que plus tard).		
10e — maréchal Macdonald, 3 divisions, Grandjean, Kleist et Grawert (corps prussien d'York)	26,000	
Cavalerie prussienne, Massenbach		3,000
Garde impériale, Lefebvre et Mortier, 3 divisions d'infanterie, Curial, Dumoustier et Roguet.	32,000	
Cavalerie, maréchal Bessières		3,800
Réserve de cavalerie, Murat.		
1er corps, Nansouty, 3 divisions : cavalerie légère, Bruyère ; cuirassiers, Saint-Germain et Valence		7,200
2e — Montbrun, 3 divisions : cavalerie légère, Sébastiani ; dragons, Watier ; cuirassiers, Defrance		7,200
3e et 4e — Grouchy et Latour-Maubourg : 5 divisions ; Kellermann, Lahoussaye, Chastel, une division polonaise, une saxonne		12,000
Division de cavalerie Doumerc, détachée au 2e corps d'armée		2,300
Corps autrichien de Schwartzenberg	2,400	
Cavalerie de remonte		6,000
	Infanterie.	Cavalerie.
TOTAUX	355,000	59,500

avec lesquels marchaient 1,200 canons.

La Grande-Armée de 1813, après l'armistice de Pleswitz, fut organisée en quatorze corps d'infanterie, cinq corps de cavalerie et la garde, savoir :

1er corps : Vandamme, 4 divisons d'infanterie, une brigade de cavalerie	66 pièces.
2e — Victor, 4 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie	60 —
3e — Ney, 4 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie	84 —

Digitized by Google

4e corps : Bertrand, 3 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie	60	pièces.
5e — Lauriston, 3 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie	60	—
6e — Marmont, 3 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie.	72	—
7e — Reynier, 3 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie.	54	—
8e — Poniatowski, 2 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie.	33	—
9e — Augereau, 2 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie.	36	—
10e — (pour mémoire) Rapp à Dantzick.		
11e — Macdonald, 4 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie.	72	—
12e — Oudinot, 3 divisions d'infanterie, une division de cavalerie légère.	54	—
13e — Davout, 4 divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie.	42	—
14e — Gouvion Saint-Cyr, 4 divisions d'infanterie, une division de cavalerie . . .	72	—
Réserve de cavalerie, Murat, six corps, 18 divisions.	96	—
Garde impériale, 4 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie	174	
Total : 51 divisions d'infanterie, 21 divisions de cavalerie, 10 brigades.	995	bouches à feu.

Enfin l'armée du Nord en 1815 avait la composition suivante : (Le 5e corps, qui manque au tableau, formait sous les ordres de Rapp l'armée de Strasbourg.)

1er corps : Drouet-d'Erlon, 4 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie légère.	46	bouches à feu,	17,000h
2e — Reille, 4 divisions d'infanterie, 1 division de chasseurs et lanciers	46	—	20,000
3e — Vandamme, 3 divisions d'infanterie, 1 division de chasseurs.	38	—	17,000
4e — Gérard, 3 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie légère.	38	—	13,000
6e — Lobau, 2 divisions d'infanterie.	32	—	9,000

Digitized by Google

Garde impériale, 3 divisions d'infanterie, 2 divisions de cavalerie. . .	96 bouches à feu,	13,000h
1er corps de cavalerie : Pajol, 2 divisions de cavalerie légère.	12	—
2e — Exelmans, 2 divisions de dragons.	12	—
3e — Kellermann, 2 divisions de cuirassiers	16	—
4e — Milhaud, 2 divisions de cuirassiers. .	12	—
Total : 19 divisions d'infanterie, 14 divisions de cavalerie.	344 bouches à feu.	

On voit que toutes les armées commandées par l'Empereur ont été constituées sur la même base. La dernière, celle de 1815, ne différa de la première que par une plus forte proportion d'artillerie et par la formation de quatre corps de cavalerie à côté de ses cinq corps d'armée d'infanterie et de cavalerie légère. La création de ces grands corps de cavalerie, qui remontait à la campagne de Russie, est, de toutes les institutions militaires dues à Napoléon Ier celle qui a été le plus critiquée. « Il est arrivé », dit le général Foy, « que 3,000 chevaux réunis n'ont pas fait ce qu'on aurait obtenu « avec 300, parce que le chef a voulu garder ses 3,000 chevaux en« semble pour le moment et le terrain qui permettraient de les « mettre en action tous à la fois. »

« Napoléon dans ses dernières campagnes », dit Marmont, « or« ganisa des corps de cavalerie composés de 3 divisions, comptant « au moins 12,000 chevaux. Cette idée était monstrueuse, sans « application utile sur les champs de bataille; elle fut la cause de « pertes immenses sans combattre, ces grands corps n'ayant jamais « servi à rien qu'à présenter un spectacle extraordinaire, propre à « étonner la vue. »

Le général Morand nous a, dans une page admirable, fait connaître son impression douloureuse au souvenir de « cette cavalerie « qui présentait un magnifique spectacle, lorsqu'aux rayons d'un « soleil du mois de juin elle étalait ses lignes sur les flancs des « coteaux du Niémen, brillante d'ardeur et d'audace, et qui s'é« puisa bientôt et se consuma devant des hommes qu'elle jugeait

Digitized by Google

indignes de sa valeur. » L'impossibilité de nourrir un aussi grand nombre de chevaux [1] et les attaques incessantes des Cosaques qui ne lui laissaient aucun répit, fit en effet périr promptement cette belle cavalerie qui, moins de deux mois après le passage du Niémen, était réduite de 43,000 à 18,000 chevaux, dont 1,900 seulement étaient encore debout lors du retour de l'armée à Smolensk, le 9 novembre. Le corps de Latour-Maubourg comptait 5 régiments de cuirassiers et 6 de lanciers, avec 4 batteries à cheval, au total de 8,000 chevaux; il était réduit à 3,000 le jour de la bataille de la Moskowa. Le général prussien de Borstell, qui a fait la campagne de Russie dans ce corps, attribue la perte d'un si grand nombre de chevaux au manque absolu de foin et d'avoine et à des marches forcées incroyables [2].

La seconde campagne de 1813 vit une autre innovation : le groupement de plusieurs armées sous un même commandement. Napoléon avait commis en 1812 la faute de garder sous ses ordres directs, les 11 corps qui composaient la Grande-Armée et dont quelques-uns avaient des effectifs comparables à ceux d'une véritable armée; il tomba en 1813 dans la faute contraire. Menacé par trois armées coalisées, celle de Silésie commandée par Blücher, celle du Nord venant de Berlin sous les ordres de Bernadotte et la grande armée de Bohême commandée par Schwartzenberg, il voulut opposer à Blücher, Macdonald avec son armée de Silésie, à Bernadotte, Oudinot bientôt remplacé par Ney, et garder le gros de ses forces pour combattre Schwartzenberg. Mais, comme il occupait le centre de la circonférence sur laquelle se développaient les trois armées alliées, il est permis de penser qu'il aurait eu plus d'avantages à concentrer dans ses mains la totalité de son armée. Telle est du moins l'opinion de Marmont, exprimée dans deux lettres remarquables qu'il ne craignit pas d'adresser à l'Empereur les 15 et 16 août 1813.

« Je voudrais », lui dit-il, « que toute l'armée fût établie sur la Sprée « et sur l'Elbe...., les mouvements de l'armée ennemie ne peuvent

1. Au dire de M. de Ségur, dans son *Histoire de l'expédition de Russie,* les chevaux furent nourris de seigle vert.

2. Kœhler, *la Cavalerie prussienne, de* 1806 *à* 1876; rapport du général Borstell.

Digitized by Google

« pas être combinés avec autant de précision que ceux de l'armée « française, parce que celle-ci est placée au centre dans un pays « ouvert, tandis que les différentes parties de l'autre occupent un « arc de cercle d'un grand développement et sont séparées par des « montagnes..... Enfin, je le répète, Sire, par la division de ses « forces, par la création de trois armées distinctes et séparées par « de grandes distances, Votre Majesté renonce aux avantages que sa « présence sur le champ de bataille lui assure, et je crains bien « que le jour où elle aura remporté une victoire et cru gagner une « bataille décisive, elle n'apprenne qu'elle en a perdu deux.... » Triste prophétie qui devait bientôt se réaliser [1].

L'exemple de la France avait d'ailleurs été suivi dans les armées étrangères, et partout l'agrégation des divisions en corps d'armée est admise aujourd'hui, lorsque le nombre des divisions d'une même armée dépasse le chiffre de sept. Au-dessous de ce chiffre, l'organisation par corps d'armée est funeste, « attendu », dit encore Marmont, « qu'elle met trop de distance entre le général en chef « et les troupes, ralentit l'exécution des ordres généraux par la « superfétation des grades et des emplois qu'elle consacre [2] ».

Dans l'organisation des armées étrangères, nous pouvons prendre pour types celles de Blücher et de Wellington en 1815. L'armée prussienne se composait de 4 corps d'armée, dont chacun comprenait 4 divisions d'infanterie, une division de cavalerie de 3 brigades et une artillerie variant de 48 à 96 bouches à feu; en tout 118,000 hommes et 320 canons. L'armée anglo-hollandaise comprenait:

Un premier corps de 4 divisions d'infanterie et une de cavalerie	64	bouches à feu.
Un deuxième corps de 3 divisions et demie d'infanterie, 1 brigade de cavalerie. .	40	—
Une réserve de 3 divisions d'infanterie, 1 brigade de cavalerie.	52	—
Un corps de cavalerie de 3 brigades de grosse cavalerie et 2 de cavalerie légère	30	—
Une réserve d'artillerie de	54	—
En tout 100,000 hommes et. . .	240	canons.

1. *Mémoires de Marmont*, t. V, p. 207 et 208.
2. *Id.*, t. IV, p. 40.

Digitized by Google

Total général de l'armée alliée : 220,000 hommes et 560 canons.
L'armée française comptait : 120,000 — 346 —

Après la chute de l'Empire, toutes les divisions et brigades actives furent supprimées.

« L'usage en France », écrivait à ce sujet le général Morand en 1829, « est de disperser et d'isoler les régiments au moment de la « paix. Cet usage est encore un reste du régime féodal ; il rap- « pelle les craintes que les grands vassaux inspirèrent à nos rois « et quelques-unes des mesures que ceux-ci prirent pour se rassurer « et se garantir de leurs violences. Aujourd'hui, l'armée pourrait, « sans danger pour le Gouvernement, demeurer formée en corps, « en divisions et en brigades en temps de paix comme en temps « de guerre. Les Russes et les Prussiens, dont l'organisation poli- « tique est récente, nous en donnent l'exemple, que nous pourrions « suivre[1]. »

Écrivant en 1841, le maréchal Marmont disait, à propos de la mort du czar Alexandre : « Sa puissance était fondée sur ses nom- « breuses armées organisées en divisions, corps d'armée et munies « de toutes choses comme si elles devaient combattre le lendemain[2]. » Mais, en supposant qu'on eût, après les guerres de l'Empire, songé à imiter la Prusse et la Russie, des motifs impérieux d'économie s'y seraient opposés à cette époque.

Comme nous l'avons déjà dit, l'organisation des divisions territoriales, indépendantes du commandement des troupes actives, subsista seule de toutes les réformes tentées à la fin du dix-huitième siècle.

La Restauration ne forma qu'une seule armée active, celle destinée à intervenir en Espagne pendant l'année 1823, car l'expédition d'Alger n'exigea en 1830 qu'un simple corps d'armée.

L'armée d'Espagne, en raison du genre de guerre auquel elle était destinée et qui devait entraîner l'action isolée non pas seulement des corps d'armée, mais même des divisions, était organisée sur des bases différentes de celles qui avaient prévalu sous l'Empire. On avait, avec raison, reproché au système des divisions mixtes

1. *L'Armée selon la Charte*, p. 133.
2. *Mémoires de Marmont*, t. VIII, p. 10.

Digitized by Google

l'inconvénient d'amoindrir les résultats de la guerre en substituant aux actions générales une foule de combats particuliers sans conséquences décisives ; aussi l'Empereur, qui visait aux grandes choses, avait pour ce motif repoussé les corps analogues à ceux de l'armée du Rhin, petites armées dans une grande. Les mêmes motifs n'existaient plus en 1823, les divisions de l'armée d'Espagne, à l'exception du corps de réserve, furent composées chacune de deux brigades d'infanterie et d'une brigade de cavalerie, conformément au tableau suivant :

1er corps : maréchal Oudinot, 3 divisions mixtes, d'Autichamp, Bourcke, Obert, à 5 régiments d'infanterie et	8	escadrons.
1 division de dragons, général Castex . .	16	—
2e — général Molitor, 2 divisions mixtes, Loverdo et Pamphile Lacroix, 5 régiments d'infanterie. et	8	—
1 division de dragons, Domont	16	—
3e — Hohenlohe, 2 divisions mixtes, Conchy et Canuel, ayant ensemble 8 régiments d'infanterie et.	12	—
1 division de réfugiés espagnols.		
Corps de réserve : général Bordessoulle, 1 division d'infanterie de la garde, général de Bourmont, 8 bataillons.		
1 division de cavalerie de la garde, général Latour-Foissac	12	—
1 division de cuirassiers, Roussel d'Urbal.	16	—
Gardes du corps	3	—

Il y avait en outre un 4e corps, sous le maréchal Moncey, destiné à agir en Catalogne, de 3 divisions à 3 brigades, Curial, de Damas et Donnadieu, ayant ensemble 6 régiments de cavalerie et 11 d'infanterie, et un corps de réserve sous le général de Lauriston, destiné à faire le siège de Pampelune et composé de deux divisions d'infanterie, Ricard et Pécheux.

Effectif total : 95,000.

Sous le règne de Louis-Philippe, il ne fut formé d'autre armée active que celle qui fit le siège de la citadelle d'Anvers. Quelques divisions furent conservées en permanence à Paris pour les travaux

Digitized by Google

de fortifications, à Bayonne et à Perpignan pour garder la frontière pendant la guerre civile espagnole.

Sous la 2e République, les événements d'Italie donnèrent lieu, pendant l'été de 1848, à la formation de l'armée des Alpes sous les ordres du maréchal Bugeaud, comprenant seulement trois divisions d'infanterie et une division de cavalerie.

Sous le règne de Napoléon III, il y eut des divisions organisées en permanence, d'abord au fameux camp de Satory, dans un but politique bien connu, ensuite à Paris (3 divisions d'infanterie), à Versailles (une division de cavalerie), à Lyon (3 division d'infanterie et une de cavalerie), à Lunéville (une division de cavalerie), à Paris et aux environs les trois divisions de la garde impériale, enfin pendant la saison des manœuvres, au camp de Châlons, trois divisions d'infanterie et une de cavalerie, mais ces divisions, sauf celles du camp de Châlons, n'avaient ni artillerie, ni équipages d'aucune sorte ; celles même de Châlons n'étaient pas formées et approvisionnées pour faire campagne, de sorte que ces 11 divisions d'infanterie et ces 5 divisions de cavalerie, envoyées à la frontière au début de la guerre de 1870, s'y trouvèrent réduites à l'impuissance. Il a été en outre créé pendant le second Empire, sous la dénomination de corps d'armée, six grands commandements, dont les chefs-lieux étaient Paris, Lille, Nancy, Lyon, Toulouse et Tours, mais c'étaient là des commandements purement honorifiques, sans relation avec l'organisation de l'armée.

Malgré la célèbre assertion du discours de Bordeaux, *l'Empire c'est la paix,* le règne de Napoléon III fut marqué par les guerres de Crimée et d'Italie, les expéditions de Chine et du Mexique. L'armée d'Orient, composée dans le principe de trois divisions d'infanterie et d'une de cavalerie, fut peu à peu grossie jusqu'à comprendre au mois de mai 1855 : trois corps d'armée, ayant au total 12 divisions et demie d'infanterie et 2 divisions et demie de cavalerie.

L'armée d'Italie, formée au contraire d'ensemble et avec une précipitation qui alla jusqu'au désordre, comprenait 6 corps d'armée (dont la garde impériale) présentant ensemble 13 divisions d'infanterie, 2 divisions et 3 brigades de cavalerie, faisant toutes partie des corps d'armée, ainsi qu'une réserve générale d'artillerie, conformément au tableau suivant :

Digitized by Google

1er corps, commandant :	maréchal Baraguey-d'Hilliers, 3 divisions d'infanterie, Forey, Ladmirault, Bazaine ; 1 division de cavalerie, Desvaux.	66	bouches à feu.
2e —	général de Mac-Mahon, 2 divisions d'infanterie, La Motterouge, Espinasse ; 1 brigade de cavalerie, Gaudin de Vilaine	48	—
3e —	maréchal Canrobert, 3 divisions d'infanterie, Trochu, Picard, Bourbaki; 1 division de cavalerie, Partouneaux.	66	—
4e —	général Niel, 3 divisions d'infanterie, Vinoy, de Failly, de Luzy-Pélissac ; 1 brigade de cavalerie, Rochefort. .	60	—
5e —	Prince Napoléon, 2 divisions d'infanterie, Uhrich, d'Autemarre ; 1 brigade de cavalerie, Lapeyrouse . . .	54	—
Garde impériale,	général Regnault de Saint-Jean-d'Angély, 2 divisions d'infanterie, Mellinet, Camou ; 1 division de cavalerie, Morris	48	—
Plus une réserve générale d'artillerie de		90	—

L'armée sarde ajoutait à cette force 5 divisions d'infanterie et une de cavalerie.

Les forces autrichiennes opposées à l'armée alliée étaient réparties entre deux armées, comprenant, l'une trois corps d'armée et une division de cavalerie, l'autre quatre corps d'armée et une division de cavalerie. Ces corps d'armée autrichiens étaient des corps permanents formés dès le temps de paix.

L'expérience de la guerre de 1859 démontra jusqu'à l'évidence tous les inconvénients que présentait pour la France l'absence d'une organisation analogue, mais le succès aveugla tout le monde et l'on ne fit rien pour modifier cet état de choses. Le maréchal Niel avait cependant gardé le souvenir du désordre présenté par l'armée

Digitized by Google

d'Italie au début de la campagne de 1859, et lorsque, dans les premiers jours de l'année 1867 (20 janvier), il fut appelé comme ministre de la guerre à reconstituer les forces défensives du pays, son attention fut attirée tout d'abord sur la nécessité de la permanence des grandes unités de l'armée. Ne voulant pas trahir les inquiétudes qu'il éprouvait au sujet de l'éventualité d'une guerre imminente à ses yeux, en ébauchant une organisation que les événements ne lui auraient peut-être pas laissé le temps d'achever, il essaya du moins de remédier autant que possible aux difficultés de la situation. La formation des armées fut arrêtée d'avance et fixée sur le papier. Tous les ordres de préparation et de concentration, toutes les lettres de service furent établis, et quelques heures auraient suffi, le cas échéant, pour les expédier partout. Le matériel d'artillerie (batteries, parcs et équipages de pont) fut préparé et mis sur roues dans les arsenaux au prix d'un travail énorme, car au 1er janvier 1867, il n'existait à cet égard rien, *absolument* rien. D'après M. le général Lewal et M. le colonel Derrécagaix, se référant à un projet imprimé en 1868, il devait y avoir, à Metz, une première armée de trois corps d'armée, en Alsace une deuxième armée semblable, à Châlons une troisième armée de deux corps d'armée seulement, enfin trois corps de réserve, un à Belfort, un à Paris et le troisième composé de la garde impériale. Nos souvenirs personnels, qui sont très précis à cet égard et qui se rapportent à un projet manuscrit, s'écartent peu de ces données : Ce projet comportait :

1° L'armée d'Alsace :

2 corps à 3 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie de 3 brigades.

1 corps à 2 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie à 2 brigades.

2 divisions de cavalerie de réserve et une forte réserve générale d'artillerie.

2° L'armée de Lorraine :

Même composition, 1 division de réserve de cavalerie au lieu de deux.

3° L'armée du camp de Châlons :

1 corps à 3 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie de 3 brigades.

1 corps à 2 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie de 2 brigades.

La garde impériale : 2 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie de 3 brigades.

Digitized by Google

S'il y eut, en outre, des corps de réserve, ce qui est probable, ils étaient sans artillerie ou du moins leur artillerie devait être créée au moment de la guerre, car les trois armées absorbaient toutes les batteries de campagne existant alors. Peu importent d'ailleurs les différences de détail, puisque malheureusement, dit M. le colonel Derrécagaix et avons-nous dit bien plus d'une fois, « au moment de la guerre cette répartition ne fut pas maintenue. « Effectuée à temps puis employée avec habileté, elle aurait peut-« être modifié le résultat des premières rencontres [1]. »

Nous irons plus loin pour ce qui nous concerne, et nous affirmerons que l'exécution du plan arrêté par le maréchal Niel, s'il n'eût pas changé du tout au tout le résultat définitif de la guerre, aurait certainement renversé celui des premières opérations. Faute d'avoir adopté ce plan, huit jours ont été perdus en ordres, contre-ordres et tiraillements de toute espèce. Pour tous ceux qui se trouvèrent initiés à cette activité désordonnée, à ce piétinement sur place qui caractérisa, à partir de la déclaration de M. de Grammont, le travail du ministère de la guerre, l'avenir ne faisait plus de doute. Nous étions battus d'avance...

En définitive, l'armée du Rhin se composa de 8 corps d'armée (y compris celui de la garde impériale). Les 1er, 3e et 6e corps, commandés par les maréchaux de Mac-Mahon, Bazaine et Canrobert, comprenaient chacun 4 divisions d'infanterie et une division de cavalerie à 3 brigades; 4 autres, les 2e, 4e, 5e et 7e, commandés par les généraux Frossard, Ladmirault, de Failly et Douai, ne comptaient que chacun 3 divisions d'infanterie et une division de cavalerie à 2 brigades. La garde avait 2 divisions d'infanterie et une division de cavalerie à 3 brigades. La réserve de cavalerie se composait de 3 divisions à 2 brigades, la réserve générale d'artillerie comptait 96 pièces. Une telle masse de troupes, 275,000 hommes et 912 pièces, disséminées sur un front de plus de 250 kilomètres, était d'un maniement difficile; aussi dès le début des opérations on reconnut la nécessité de grouper en Alsace les 1er, 5e et 7e corps ainsi que la 2e division de cavalerie sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, les 2e, 3e et 4e, à la

1. Derrécagaix, *la Guerre moderne*, p. 103.

Digitized by Google

frontière de Lorraine, sous le commandement du maréchal Bazaine, la garde impériale, le 6e corps et les réserves à Metz restant dans la main de l'Empereur, mais aucun état-major général ne fut constitué en dehors du grand quartier général, et le commandement confié aux maréchaux Mac-Mahon et Bazaine fut restreint aux mouvements et aux opérations militaires.

Pendant ce temps, les Allemands envahissaient la France avec trois armées obéissant aux ordres suprêmes du roi de Prusse et à la haute direction du major général de Moltke.

La 1re armée, général Steinmetz, comptait 3 corps d'armée, 2 divisions de cavalerie, 270 pièces.

La 2e armée, prince Frédéric-Charles, comptait 7 corps d'armée, 2 divisions de cavalerie, 630 pièces.

La 3e armée, prince Royal, comprenait 6 corps d'armée, 2 divisions de cavalerie, 576 pièces [1].

Les événements de la guerre ne tardèrent pas à modifier ces compositions et à faire créer, sous le commandement du prince royal de Saxe, une quatrième armée dite armée de la Meuse.

Quant à l'armée française, dans la 2e partie de la guerre :

La 1re armée de la Loire comprenait, sous le commandement du général d'Aurelle :

15e corps d'armée : Martin des Pallières, 3 très fortes divisions d'infanterie, Martineau-Deschesnez, d'Aries, Peytavin, 51 bataillons ; 1 division de cavalerie et 2 brigades indépendantes, 36 escadrons, 17 batteries.

16e — Chanzy, 3 divisions d'infanterie, amiral Jauréguiberry, Barry, Maurandy, 39 bataillons ; 1 division de cavalerie, 24 escadrons, 16 batteries.

Le 17e corps, de Sonis, le 18e, Billot, puis Bourbaki, et le 20e, Crouzat, étaient semblables au 16e.

La 2e armée de la Loire, sous les ordres de Chanzy, comprenait le 16e corps, amiral Jauréguiberry, le 17e, général de Colomb, le 21e, général Jaurès, tous à peu près égaux.

L'armée de l'Est, sous les ordres de Bourbaki, fut composée des

1. Canonge, *Histoire militaire contemporaine*.

Digitized by Google

15e, Martineau-Deschesnez, 18e, Billot, 20e, Clinchamp, et 24e, Bressolles.

Le 19e (d'Argent), rattaché plus tard à la 2e armée de la Loire, occupait les lignes de Carentan.

Les 22e et 23e (Lecointe et Paulze d'Yvoy) formaient l'armée du Nord, commandée par Faidherbe.

Le 25e corps (général Pourcet) et le 26e (général Billot) furent rattachés à la 2e armée de la Loire peu de temps avant l'armistice.

Quoi qu'il en soit, l'expérience a surabondamment prouvé :

1° Que l'organisation des armées actives ne doit pas être ajournée jusqu'à la déclaration de guerre ;

2° Que le nombre des corps d'armée ne doit pas, dans une seule armée, dépasser cinq ou six ;

3° Qu'au delà de ce nombre il faut former plusieurs armées groupées sous un même commandement supérieur ;

4° Que la constitution militaire d'un pays comporte la permanence des unités destinées à entrer dans la composition des armées actives.

Mais quelles seront ces unités ? Telle est la question qu'il y avait tout d'abord lieu d'examiner. Or, il semble évident que, pour faciliter l'organisation de l'armée active, l'unité conservée en permanence doit former à elle seule un tout qui soit capable de soutenir la lutte pendant un certain temps et qui, dans les marches comme dans les stationnements, trouve dans sa constitution propre tous les moyens d'existence et de fonctionnement. Si dès le temps de paix les unités de cet ordre ont leurs cadres de commandement et d'administration complets, si elles ont sous la main tout le matériel et tous les approvisionnements qui leur sont nécessaires, il suffira, au moment de la guerre, d'y verser les réserves et d'en grouper par la concentration un certain nombre sous la direction d'un état-major désigné à l'avance, pour être en état de commencer les opérations.

L'hésitation ne pouvait donc être permise qu'entre la division et le corps d'armée, car la brigade ne comprend le plus généralement que des troupes d'une seule arme et ne comporte pas de services administratifs. La division présentait l'avantage d'être depuis 1791 l'unité tactique, d'avoir un effectif constant, de posséder tous

Digitized by Google

les services accessoires et de comprendre toutes les armes, car jusqu'à Napoléon les divisions ont été composées d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie et il aurait été facile, peut-être même avantageux, de revenir à cette organisation, que nous aurons lieu d'examiner tout à l'heure.

On s'est cependant décidé pour le corps d'armée et cela par les considérations suivantes :

Les divisions ne comprennent ni toute l'artillerie ni toute la cavalerie qui entrent dans la composition d'un corps d'armée ; des réserves ou, pour mieux dire, des fractions indépendantes de ces deux armes doivent être placées directement sous la main du commandement supérieur.

Les divisions ne sauraient avoir ni équipages de pont, ni parcs d'artillerie et du génie.

Enfin, si l'on s'en rapporte à ce principe si juste posé dans le préambule de l'ordonnance de 1788, et si peu mis en pratique depuis lors, *la paix doit être pour les généraux une école de commandement*, il faut former des généraux, non seulement pour commander les divisions mais encore pour commander les corps d'armée.

Fallait-il aller plus loin et constituer en temps de paix les états-majors d'armée et même désigner le généralissime avec son grand état-major général ? On ne l'a point pensé ; sans doute, ces états-majors doivent être formés d'avance sur le papier, il est bon même que leurs chefs soient prévenus de cette désignation et du rôle général qu'ils auront à remplir afin de pouvoir s'y préparer par l'étude, car dans la guerre moderne les résolutions doivent être promptes, et elles le seront d'autant plus qu'elles auront été à l'avance l'objet de méditations plus approfondies, mais la force des armées n'est pas constante comme celle des divisions et des corps d'armée ; leur composition rendue publique serait un indice précieux pour l'ennemi ; il serait donc dangereux de la divulguer. En outre, un général d'armée est un personnage avec lequel il faut compter, et qui en temps de paix aurait une autorité pleine d'inconvénients pour l'unité si essentielle de l'armée, à plus forte raison un généralissime dont le pouvoir irresponsable balancerait celui du ministre qui seul devant le Gouvernement et les Chambres a la responsabilité comme le commandement de l'armée.

Digitized by Google

On a donc sagement fait de s'en tenir à la permanence du corps d'armée.

Cela posé, on a dû se demander quelle devait être sa composition ; or, la tradition française et les exemples de l'étranger ont consacré à cet égard les principes suivants : 1° deux ou trois divisions d'infanterie, car les corps à plus de trois divisions ont été bien rares ; nous n'en trouverons guère dans les armées françaises depuis 1800, que les exemples suivants : 4e corps de la Grande-Armée, maréchal Soult, en 1805, 1806 et 1807 ; 2e, 3e et 4e corps de l'armée d'Allemagne, en 1809, maréchaux Lannes, Davout, Masséna ; 1er, 2e, 3e et 4e corps de l'armée de Russie, Davout, Oudinot, prince Eugène, Ney ; 1er, 3e, 13e et 14e corps de la Grande-Armée de 1813, Vandamme, Ney, Davout, Saint-Cyr ; 2° un demi-régiment de cavalerie par brigade d'infanterie ; 3° l'artillerie dans une proportion qui a varié mais qui en est arrivée à près de 4 pièces par 1,000 hommes, la moitié avec les divisions, l'autre moitié formant, sous les ordres directs du commandant de corps d'armée, ce qu'on appelle l'artillerie de corps ; 4° le génie, partagé également par moitié entre les divisions et la réserve ; 5° un équipage de pont, un parc d'artillerie, un escadron du train des équipages pour atteler les ambulances, les convois de subsistances, les voitures de la trésorerie, des postes et télégraphes.

Il importait avant tout de déterminer le nombre des divisions d'infanterie du corps d'armée. Le Gouvernement proposait *trois* ; l'Assemblée, en votant l'organisation, a préféré *deux*. La polémique dure encore, à l'étranger et en France, entre les partisans de ces deux systèmes.

La combinaison ternaire, dit-on d'un côté, permet d'obtenir dans l'ordre de combat un centre et deux ailes ou d'engager deux divisions en réservant l'action de la troisième ; enfin elle se prête mieux à l'emploi d'une division détachée. D'après Marmont, « un corps « d'armée doit se composer : 1° de 3 divisions où les armes sont « combinées ; 2° d'une réserve de cavalerie soutenue par de l'artil- « lerie à cheval ; 3° d'une réserve d'artillerie [1] ». D'après le général

1. *Esprit des Institutions militaires.* Édition Dumaine, p. 126.

Digitized by Google

Chareton, rapporteur de la loi à l'Assemblée nationale, le maréchal Bugeaud était aussi partisan du corps d'armée à 3 divisions.

En fait, les arguments donnés à l'appui du système ternaire n'ont pas une valeur déterminante. Si l'on ne pouvait combattre qu'en formant un centre et deux ailes, il faudrait appliquer le groupement ternaire à tous les éléments et mettre trois brigades dans la division. Mais combien de batailles où il serait difficile de distinguer bien nettement un centre et deux ailes?... Prenons Marengo, par exemple, nous verrons Victor former la gauche de l'armée avec les deux divisions Gardane et Chambarlhac et la cavalerie de Kellermann en arrière, tandis que la droite est occupée par Lannes avec les divisions Watrin et Monnier, et la cavalerie de Champeaux également en arrière : rien du système ternaire. L'armée d'Italie en 1799, commandée par Joubert, avait une aile gauche sous les ordres de Pérignon et une aile droite sous ceux de Gouvion Saint-Cyr; dans le récit de la bataille de Novi, fait par ce dernier, il n'est jamais question du centre de l'armée [1]. S'il faut des exemples plus modernes, lisons l'ordre de mouvement du général d'Aurelle pour la bataille de Coulmiers et le rapport du même général après la bataille, deux documents très nets et très bien rédigés; il y est bien question de droite et de gauche, d'avant et d'arrière, pour indiquer le sens des mouvements ou les positions respectives des troupes, mais jamais d'ailes, ni surtout de centre. D'ailleurs, pour être logique, il faudrait au lieu de 3 divisions en avoir 4, une pour le centre et pour chacune des deux ailes, et la 4e à tenir en réserve.

Quant à l'argument tiré des détachements, on peut y répondre que les détachements d'une division présentent plus d'inconvénients que d'avantages. Pour n'en citer que quelques exemples, Gouvion Saint-Cyr attribue la perte de la bataille de Novi au détachement temporaire de la division Colli. Bonaparte faillit perdre la bataille de Marengo pour avoir détaché avec Desaix la division Boudet; Jourdan perdit tout à fait celle de Wurtzbourg pour s'être privé de la division Lefebvre, en la détachant la veille de la bataille, et si d'Aurelle ne tira pas de la victoire de Coulmiers tout le parti que

1. *Mémoires sur le Directoire,* par Gouvion Saint-Cyr, t. Ier, p. 245.

Digitized by Google

l'on en attendait, c'est bien un peu pour avoir détaché du 15e corps la division Martin des Pallières. Un exemple plus concluant encore est celui de la bataille de la Katzbach, dans laquelle la division Puthod, détachée par Macdonald pour tourner l'ennemi, fut elle-même enveloppée et détruite ou prise.

Mais le motif qui paraît avoir le plus fortement milité en faveur du système ternaire pour le faire définitivement adopter, est une considération d'effectif. D'après l'effectif total de l'armée active, en se basant sur l'effectif du bataillon fixé à 1,000 hommes, qui donnait pour une division de 12 bataillons le chiffre de 12,000 hommes, on était d'accord pour porter le nombre des divisions à 36, ce qui donnait 12 corps d'armée à 3 divisions ou 18 à 2 divisions. Un corps de 3 divisions, ayant en sus un bataillon de chasseurs à pied, aurait donc compté 37,000 fusils; à quoi il aurait fallu ajouter 3 régiments de cavalerie, soit 1,800 hommes, environ 4,000 hommes d'artillerie (pour 24 batteries, un équipage de pont, un parc), plus le génie, les équipages, etc., on arrivait ainsi à un effectif total de 45,000 hommes; avec deux divisions ce chiffre descend à 32,000 hommes.

Or, la marche d'un corps d'armée de plus de 30,000 hommes semble difficile à régler, suivant M. le colonel Derrécagaix, qui a traité cette question *in extenso* et avec beaucoup de clarté [1]. Napoléon admettait qu'on ne peut faire écouler sur une seule route plus de 30,000 hommes en un jour, et des calculs faciles à établir démontrent qu'un corps de plus de 30,000 hommes, en colonne sur une seule route, ne pourrait se déployer en un seul jour sur la tête de la colonne.

Si nous voulons chercher des exemples dans le passé, nous verrons qu'en 1806, par exemple, l'effectif des corps de la Grande-Armée, très récemment renforcés, étaient : 1er corps, 23,600; 3e corps, 33,000; 4e corps, 41,000; 5e corps, 22,700; 6e corps, 33,500; 7e corps, 19,800. A l'étranger, l'effectif normal du corps d'armée est de 37,170 pour l'Allemagne; 42,745 pour la Russie; 40,386 pour l'Autriche; 28,570 pour l'Italie [2].

---

1. *La Guerre moderne*, première partie, p. 116.
2. *Id., id.*, p. 117. Le chiffre donné pour l'Autriche est peu authentique.

Digitized by Google

Enfin, comme dernier renseignement, il est bon de savoir que, depuis 1796 jusqu'en 1870, il a été organisé en France 170 corps d'armée, dont 67 à 2 divisions, 73 à 3 divisions, le reste variant de 1 à 5 divisions[1]. A l'étranger, les corps d'armée allemands, italiens, espagnols et belges sont à 2 divisions, les corps anglais et autrichiens à 3, les corps russes sont les uns de 2, les autres de 3[2].

Encore actuellement, beaucoup de militaires en Allemagne se prononcent pour le système ternaire, tout en convenant qu'avec le mode de recrutement et de réserve en usage il ne serait pas facile de modifier la composition actuelle du corps d'armée; mais si l'on s'en rapporte à certains écrits, il ne serait pas impossible qu'une troisième division vînt en cas de mobilisation s'ajouter chez eux aux deux divisions de la formation du temps de paix.

En France, le corps d'armée reste composé de deux divisions d'infanterie; il comprend en conséquence deux régiments de cavalerie. On a réuni ces deux régiments en une brigade au lieu d'en attacher un à chaque division d'infanterie comme font les Allemands. Cette organisation, conforme aux principes constamment appliqués par Napoléon depuis la campagne d'Italie en 1796 jusqu'à celle de Belgique en 1815, est cependant contraire à l'opinion de plusieurs militaires éminents, parmi lesquels nous nous contenterons de citer Gouvion Saint-Cyr et Marmont. « Une division « de cavalerie », a dit Saint-Cyr, « pourra, dans une campagne, « trouver une occasion de donner ensemble, tandis que la cavalerie « répartie dans les divisions d'infanterie trouve tous les jours l'oc- « casion de combattre soit isolément, soit en éclairant ou protégeant « les attaques de l'infanterie... Selon moi », dit-il encore, « toutes « les fractions d'une armée, grandes ou petites, devraient être « composées de troupes de toutes armes. Car le terrain où elles « ont à opérer varie continuellement. Un pays découvert et uni « succède à un pays couvert et coupé; pour que la fraction d'armée « ne soit pas arrêtée par aucun de ces incidents, il faut qu'elle se « compose de troupes de toutes armes[3]. » Gouvion Saint-Cyr a voulu parler sans doute des fractions isolées, sans quoi ces obser-

1. Général Lewal, *Études de guerre.*
2. Commandant Rau, *État militaire des principales puissances.*
3. *Mémoires sur la campagne de* 1797, t. IV, p. 152.

Digitized by Google

vations n'auraient pas de sens, car en les prenant au pied de la lettre il faudrait attacher un peloton à chaque bataillon d'infanterie ; Saint-Cyr aimait d'ailleurs à combattre isolément et voulait par conséquent des divisions capables de se suffire à elles-mêmes.

« Dans une armée », dit Marmont, « l'unité constante, qui ne « doit jamais varier, est la division. Elle se compose ordinairement « de deux brigades, chacune de deux régiments, plus deux batte- « ries et d'un corps de troupe à cheval de 700 à 800 chevaux... C'est « une armée au petit pied ; elle peut agir séparément, marcher, vi- « vre et combattre. C'est ainsi que l'armée française était organisée « dans les premières et immortelles campagnes d'Italie et encore « quelques années après. Plus tard, Napoléon ayant formé des « corps d'armée, il retira la cavalerie des divisions et se contenta « d'appliquer aux corps d'armée les principes de la légion, mais « dans les corps d'armée, la cavalerie est trop loin des divisions ; « elle n'est pas sous la main des généraux d'infanterie qui se bat- « tent ; elle ne peut, dans beaucoup de circonstances, profiter en « temps utile des désordres qui se produisent chez l'ennemi [1]. » Le général Foy dit que « les divisions d'infanterie dépourvues d'éclai- « reurs ont marché à l'aveuglette et que des efforts ont été sans « résultat, faute de quelques pelotons d'hommes à cheval à lancer « sur l'ennemi en déroute ».

On pourrait objecter à Saint-Cyr et à Marmont que tout a grossi depuis eux et que c'est bien aujourd'hui au corps d'armée qu'il convient d'appliquer les principes de la légion romaine. Voici, d'un autre côté, ce que dit le prince Hohenlohe dans ses *Lettres sur la cavalerie,* qu'il a récemment publiées, et nous citons ses paroles comme l'expression de l'opinion publique dans l'armée allemande :

« Nul chez nous ne conteste la nécessité d'attacher un régiment « de cavalerie à la division, de façon qu'il en forme une partie inté- « grante, et il n'y a pas de danger que nous imitions ce qui se fit « dans l'armée française en 1870, alors qu'on n'attacha pas de cava- « lerie du tout aux divisions, mais qu'on réunit toute la cavalerie « du corps d'armée en une brigade ou une division subordonnée « directement au général commandant le corps d'armée [2]. »

1. *Esprit des Institutions militaires,* 3e partie, chap. Ier.
2. *Lettres sur la cavalerie.*

Digitized by Google

En France, le général Berthaut dans son livre des *Marches et combats* et le général Lewal dans ses *Études de guerre* se sont prononcés nettement pour la cavalerie divisionnaire. Quoi qu'il en soit, nous ne nous reconnaissons pas la compétence nécessaire pour décider de cette question et nous nous en rapportons parfaitement à ce que dit M. le général de Galliffet: « Contrairement aux « idées émises par certains écrivains militaires, on ne saurait sans « de graves inconvénients encourager le fractionnement de la cava- « lerie et sa participation au combat par groupes appelés à se mou- « voir au milieu des lignes de l'infanterie [1]. » La même idée est exprimée par le feld-maréchal Gueisenau, ancien chef d'état-major de Blücher, qui n'hésite pas à expliquer le peu de succès de la cavalerie prussienne en 1813 et en 1815 à son morcellement dans les divisions d'infanterie [2]. Toutefois, la réunion de la cavalerie en brigade ne nous paraît pas devoir empêcher qu'on n'attache un demi-régiment ou même, en cas de besoin, un régiment à chaque division; ce qui devient indispensable si la division opère isolément. Nous croyons même qu'il y aura certaines circonstances où l'on sera amené à faire l'inverse, c'est-à-dire à joindre à une division de cavalerie agissant indépendamment un ou plusieurs bataillons d'infanterie, et nos bataillons de chasseurs à pied semblent désignés pour ce rôle. « Dans la campagne de 1809 », raconte le général de Brack, « un bataillon du 7e régiment d'infanterie légère fut détaché « avec le 7e de hussards dont je faisais partie; cette infanterie fut « reçue à bras ouverts par nos hussards, l'amitié que conçurent ces « deux corps fut si vive qu'après s'être dit que 7 et 7 font 14, les « hussards répondaient au qui-vive : 14e hussards, et l'infanterie : « 14e d'infanterie légère; cette fraternité trouva vite l'occasion de se « prouver, car nous fûmes attaqués à quelques lieues de Ratisbonne « par des forces supérieures, et nous aurions succombé sans la mu- « tualité d'élan et de dévouement qu'elle nous inspira [3]. » Nous avons lu en effet une lettre du général Montbrun, dans la division duquel se trouvait le 7e hussards, où il demande instamment au

1. *Projet d'instruction de* 1879, p. 33.
2. *Réorganisation de l'armée*, par le feld-maréchal Gueisenau.
3. *Avant-postes de cavalerie légère*, p. 36.

Digitized by Google

maréchal Davout de lui laisser ce bataillon du 7e léger, avec lequel sa cavalerie était habituée à marcher[1].

D'ailleurs pour que la cavalerie et l'infanterie se prêtent un mutuel appui, il n'est pas besoin que ces deux armes soient liées entre elles par une organisation permanente. Le combat de Schleiz, le 9 octobre 1806, en présente un exemple remarquable. Lorsque Murat, à qui l'Empereur reprocha de trop disséminer sa cavalerie, se trouva un instant ramené avec ses deux régiments de chasseurs et de hussards par des forces supérieures, il fut soutenu par le général Maison à la tête de quelques compagnies du 27e léger qui décidèrent de la victoire.

Napoléon n'a pas toujours été partisan de ce mélange d'infanterie et de cavalerie aux avant-gardes ou arrière-gardes. « En général », écrivait-il au prince Eugène le 7 juin 1809, « dans les pays de plaine, « la cavalerie doit être seule, parce que seule, à moins qu'il ne soit « question d'un pont, d'un défilé ou d'une position donnée, elle « pourra se retirer avant que l'infanterie ennemie puisse arriver. »

Quant à l'artillerie, elle entre dans la composition du corps d'armée pour 16 batteries, dont 2 à cheval, soit 96 bouches à feu, ce qui, pour un effectif de 26,000 combattants, donne 3,7 bouches à feu par 1,000 hommes, proportion bien suffisante, si l'on considère la diminution qui s'opérera promptement dans les effectifs de l'infanterie. La proportion théoriquement adoptée après la guerre de Sept ans et posée en principe par Gribeauval était de 4 pièces par 1,000 hommes, mais elle a été rarement appliquée. Depuis le commencement des guerres du premier Empire, la force numérique de l'artillerie dans les armées a fortement augmenté; nous avons déjà, au chapitre IV, donné quelques chiffres relatifs à cette question, en l'envisageant à un autre point de vue. Il est assez difficile du reste de trouver des renseignements précis sur la composition de l'artillerie des diverses armées, les situations indiquant les effectifs et non le nombre des pièces qui ne saurait s'en déduire, parce que les parcs étant compris dans le chiffre total, le chiffre de l'effectif et celui des pièces ne sont pas proportionnels l'un à l'autre. A l'armée d'Italie en 1796 et 1797, la proportion d'artillerie varia

1. Pelet, *Mémoires sur la campagne de* 1807, t. II.

Digitized by Google

souvent dans les divisions actives. Après la bataille de Castiglione, l'armée, réorganisée à 3 divisions, Masséna, Augereau, Vaubois, 18,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie, comptait 58 bouches à feu, dont 18 à la réserve, 36 aux divisions et 4 aux brigades de cavalerie. Les troupes de l'armée d'Italie étaient cependant de première qualité, mais elles étaient peu nombreuses, et Bonaparte suppléa à leur nombre par la force de son artillerie. Au même moment, l'armée de Rhin-et-Moselle possédait une très faible proportion d'artillerie. Forte de 79,000 hommes répartis entre 8 divisions, cette armée avait seulement une batterie légère ou à cheval de 6 pièces par division, soit en tout 48 pièces servies par l'artillerie légère, plus l'artillerie de bataillon à raison de deux pièces de 4 par demi-brigades ou, comme l'armée comprenait 26 demi-brigades d'infanterie, 52 pièces de bataillon; en somme, il y avait 100 bouches à feu pour 79,000 hommes et encore les pièces de bataillon pouvaient à peine compter pour de l'artillerie.

En 1797, après les préliminaires de paix de Leoben, Bonaparte réorganisa l'artillerie de l'armée d'Italie ; elle se composa dès lors de 132 pièces de campagne, dont 48 servies par l'artillerie à cheval, pour un effectif total de 75,000 hommes[1]. Marmont[2], qui commandait en 1800 l'artillerie de l'armée de réserve, nous donne le chiffre de 41 pièces pour 30,000 hommes composant la partie de cette armée qui combattit à Marengo ; c'est bien loin de 2 pièces par 1,000 hommes. Commandant ensuite l'artillerie de l'armée d'Italie sous le général Brune, il donna tous ses soins à la formation de l'équipage qui comptait pour 70,000 combattants 160 bouches à feu, dont 54 formaient la réserve; c'est un peu plus de 2 pièces par 1,000 hommes, et nous avons choisi exprès cette armée comme un exemple du maximum d'artillerie employé alors. La proportion d'artillerie était d'ailleurs presque toujours plus forte dans les armées étrangères que dans les armées françaises. La Grande-Armée de 1805 comptait 340 bouches à feu pour 186,000 combattants, un peu moins de 2 par 1,000 hommes. Aussi Napoléon écrivait-il, le 15 décembre 1805, au général Songis : « A la dernière

1. *Correspondance militaire de Napoléon,* t. Ier.
2. Marmont sortait de l'artillerie ; aussi donne-t-il toujours dans ses situations le chiffre de ses canons.

Digitized by Google

« bataille (Austerlitz), je n'avais pas assez d'artillerie. » En 1809, les corps d'armée de Lannes, Davout, Masséna, Lefebvre (bavarois), Augereau (saxon), la garde et la cavalerie de Bessières avaient seulement 360 bouches à feu pour 230,000 hommes, non compris, il est vrai, les pièces de bataillon. La Grande-Armée de 1813 avait, dans la première partie de la campagne, 636 bouches à feu pour 289,000 hommes ; après l'armistice, il y eut près de 1,100 bouches à feu pour 425,000 hommes, soit près de 3 par 1,000 hommes. A la même époque, les armées alliées avaient 1,381 canons pour un effectif total de 505,000 hommes.

L'armée de Belgique en 1815 avait 346 canons pour 120,000 hommes, c'est à peu près la même proportion qu'en 1813. L'artillerie des armées alliées était proportionnellement un peu moins forte, 560 canons pour 220,000, soit 2 bouches à feu et demie par 1,000 hommes.

En 1859, la proportion de l'artillerie était dans l'armée franco-italienne, 2,8 pour 1,000 hommes et dans l'armée autrichienne, 4 pour 1,000 hommes. En 1866, l'ensemble des trois armées prussiennes opérant contre les Autrichiens avait 792 bouches à feu pour 254,000 hommes, soit un peu moins de 3 pièces par 1,000 hommes[1]. Dans la guerre de la Sécession, la proportion d'artillerie fut généralement très forte, surtout dans l'armée fédérale. C'est ainsi que, pour la campagne de Chancellorsville, Hooker comptait dans son armée 120,000 hommes d'infanterie et d'artillerie, un corps de 12,000 cavaliers et 400 canons. L'accroissement considérable donné à l'artillerie est regardé par beaucoup de militaires comme un signe ou comme une conséquence de la décadence de l'art militaire et de la valeur des troupes. Gouvion Saint-Cyr est un de ceux qui se sont prononcés le plus nettement à cet égard. « Réduite à de justes proportions », dit-il, « l'artillerie est du plus « grand secours pour une armée ; augmentée outre mesure, elle « contribue plutôt à l'affaiblir par la gêne qu'elle apporte dans ses « mouvements ; l'abus qu'on en a fait dans les dernières campagnes « est un signe de décadence[2]. » Lui-même a donné à Valls, en Cata-

1. *L'Emploi du canon rayé sur le champ de bataille,* par Taubert.
2. *Pensées sur la guerre ; Mémoires sur les campagnes de* 1798 *et* 1799, p. 20.

Digitized by Google

logne, l'exemple d'une bataille gagnée par l'audace et le talent militaire sans le secours de l'artillerie, mais dans des circonstances toutes particulières. Napoléon, au contraire, nous l'avons vu, prétendait que de bonnes troupes avaient besoin d'être appuyées par une artillerie supérieure et tout le monde a lu cette conversation, rapportée dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, dans laquelle il pose le principe récemment découvert par nos tacticiens : *l'art consiste à présent à faire converger un grand nombre de feux sur un même point.* « L'artillerie », disait-il, « fait aujourd'hui la véritable destinée « des armées et des peuples, et la mêlée une fois établie, celui qui « a l'adresse de faire arriver subitement et à l'insu de l'ennemi « sur un de ses points une masse inopinée d'artillerie est sûr de « l'emporter. Voilà quel avait été », ajoutait-il, « son grand secret « et sa grande tactique [1]. »

Napoléon se vantait ou se calomniait un peu en se targuant de cette tactique qui n'avait été ni celle d'Austerlitz ni celle d'Iéna, mais qui datait seulement de Wagram. L'importance du rôle de l'artillerie a tenu à ses progrès en mobilité, en portée et en justesse, à la facilité des moyens de communication, à l'augmentation de l'effectif des armées, aux progrès même de l'armement de l'infanterie, car avec les fusils actuels comment aborder une position qui n'aura pas été au préalable balayée par l'artillerie? C'est un peu, si l'on veut, la force brutale qui l'emporte sur la bravoure individuelle et les manœuvres savantes, mais cette importance de l'artillerie est un fait qu'il faut bien accepter.

Étant donné le chiffre de 96 bouches à feu par corps d'armée, il y en aurait 48 pour les deux divisions, soit 4 batteries par division et 48 à l'artillerie de corps, en tout 8 batteries divisionnaires et 8 batteries de corps d'armée, dont 2 à cheval.

Le bataillon du génie attaché à un corps d'armée compte 4 compagnies. On pensait primitivement affecter une compagnie à chaque division et deux compagnies à la réserve, mais on s'est contenté en fait d'une demi-compagnie par division et d'une compagnie avec le parc de réserve, les deux autres compagnies reçoivent des destinations diverses en dehors du corps d'armée.

---

1. *Mémorial de Sainte-Hélène.*

Digitized by Google

Le train des équipages, pour suffire aux besoins du corps d'armée, exige, comme nous le verrons plus tard, un nombre considérable d'attelages. L'organisation y pourvoit en affectant à chaque corps d'armée un escadron de 3 compagnies, susceptibles d'en fournir 6 par dédoublement au moment de la mobilisation.

Les services accessoires sont réglés de même d'après les exigences prévues et calculées.

En somme, chacun des 18 corps d'armée mobilisés comprend, en outre des états-majors et des services accessoires, 2 divisions d'infanterie, ayant chacune 2 brigades de 2 régiments à 3 bataillons, une brigade de cavalerie de 2 régiments à 4 escadrons, 1 bataillon de chasseurs, 8 batteries d'artillerie divisionnaires en un premier régiment, 8 batteries de corps d'armée en un second régiment, 2 compagnies du génie avec un parc de réserve, un équipage de pont, un parc d'artillerie, 5 compagnies du train des équipages. Les 18 corps d'armée continentaux sont tous égaux entre eux. La composition du 19e corps, qui doit être formé en vertu du décret du 28 septembre 1873, n'est pas déterminée officiellement, mais il est plus que probable qu'elle est analogue à celle des 18 premiers, la brigade d'artillerie et l'escadron du train qui lui sont destinés sont d'ailleurs en France.

Si maintenant on veut bien se rappeler les chiffres que nous avons donnés à propos de la loi des cadres, on verra qu'en dehors des 19 corps d'armée mobilisés, il reste disponible :

144 bataillons d'infanterie de ligne ;

12 bataillons de chasseurs à pied ;

36 régiments de cavalerie à 4 escadrons, y compris les quatre de chasseurs d'Afrique et 74 escadrons de dépôt ;

16 bataillons ou 96 batteries d'artillerie de forteresse ;

19 batteries à cheval ;

114 bateries montées ;

19 compagnies du train des équipages ;

Un certain nombre de bataillons et d'escadrons des troupes spéciales d'Afrique.

Ces troupes sont destinées les unes à la défense des forteresses, les autres à des formations indéterminées ou du moins réservées, dont les seules connues officiellement et existant dès le temps de

Digitized by Google

paix sont les divisions de cavalerie indépendantes au nombre de 6. L'expérience a condamné les grands corps de cavalerie, tels qu'ils étaient formés dans les dernières guerres de Napoléon. Ces masses d'escadrons seraient dans les batailles modernes exposées à un tir trop meurtrier ; mais le rôle actuel de la cavalerie exige des division qui, ne faisant pas partie des corps d'armée, puissent se porter assez loin de l'armée pour la couvrir sur son front et sur ses ailes et en même temps pour la renseigner sur les mouvements et la force de l'ennemi. Le rôle de ces divisions est parfaitement défini, dans le projet d'instruction de 8 décembre 1879, par M. le général de Galliffet, dont nous ne pouvons que résumer les indications aussi nettes que brèves : « Elles doivent non seulement attirer sur elles « l'effort de la cavalerie ennemie pour l'éloigner de l'armée en « marche ou en formation, mais triompher d'elle soit en manœu- « vrant, soit en combattant pour pénétrer jusqu'aux lignes de l'ennemi « afin d'apprécier ses forces, de deviner ses projets, de les contrarier « et de les faire échouer s'il est possible[1]. » Dans ce but, on les compose de trois brigades dont une de réserve destinée surtout à soutenir le choc de la cavalerie ennemie, et d'une artillerie légère dont l'objet est non seulement d'appuyer les mouvements des escadrons, mais encore de porter sous leur protection l'action de son feu sur les flancs ou même sur les derrières de l'ennemi pendant la cours de la bataille. Le nombre de ces batteries a été porté à 3, une par brigade, mais elles sont attachées, par groupe, à l'ensemble de la division et non réparties entre les trois brigades. 18 batteries à cheval disponibles trouvent ainsi leur emploi. Restent 114 batteries montées et 1 batterie à cheval, destinées, dit-on, à former l'artillerie d'un certain nombre de corps d'armée ainsi que les réserves générales d'artillerie des armées. L'utilité de ces réserves générales est toutefois fort contestée. Elles ont existé, plus ou moins considérables, dans presque toutes les armées dont nous avons trouvé la composition détaillée. Nous avons vu qu'à l'armée d'Italie, en 1800, la réserve générale d'artillerie comptait 54 bouches à feu sur un total de 160, c'est-à-dire environ le tiers de toute l'artillerie de l'armée. Cette proportion inusitée tenait à ce que Marmont,

1. *Projet d'instruction*, p. 15.

Digitized by Google

commandant l'artillerie, avait sous un général en chef faible de caractère, le général Brune, arrangé les choses à sa guise. Dans les armées commandées par l'Empereur, la réserve générale était formée par l'artillerie de la garde impériale, augmentée à cet effet d'un certain nombre de batteries. Ainsi en 1805, la garde avait 24 bouches à feu pour 6,000 hommes, en 1809, elle en eut 60 pour 20,000 hommes et au commencement de la guerre de 1813, 80 pour un effectif de 18,000 hommes. Au mois d'août après l'armistice, elle comptait 174 pièces pour un effectif de 68,000 hommes. Ces pièces se décomposaient ainsi : 78 avec les quatre divisions d'infanterie, 24 avec les deux divisions de cavalerie, 72 formant la réserve générale de l'armée ; à ce même moment, les corps d'armée avaient une moyenne de 24 à 36 pièces de réserve.

En 1815, l'artillerie de la garde comptait pour 13,000 hommes 96 bouches à feu, dont 60 servaient de réserve générale pour l'armée. Dans la même guerre, l'armée anglo-hollandaise, forte de 90,000 hommes, avait sur un total de 240 bouches à feu, une réserve générale de 54 bouches à feu.

Dans la guerre de 1859, la réserve générale d'artillerie de l'armée française comprenait 90 bouches à feu, sur un total de 432 pour un effectif de 128,000 hommes ; celle de l'armée autrichienne montait à 116 bouches à feu, sur un total de 688 pour un effectif de 163,000 hommes.

Enfin, l'armée du Rhin, en 1870, avait une réserve générale d'artillerie de 96 bouches à feu, sur un total de 912 pour un effectif de 275,000 hommes.

La réserve générale de l'armée d'Italie, en 1859, n'avait pas tiré un coup de canon. Perdue au milieu des longs convois qui suivaient l'armée, elle n'avait pas approché du champ de bataille ; la réserve générale de l'armée du Rhin, en 1870, quoique ayant sa place sur le terrain des batailles, les 16 et 18 août, ne rendit pas plus de services, du moins dans la bataille du 18. On en a conclu que les réserves générales d'artillerie étaient inutiles et qu'il fallait les supprimer. Les uns ont donné pour motifs à l'appui de cette opinion, l'inconvénient qu'il y aurait à encombrer le quartier général d'une armée d'une troupe aussi nombreuse, et la place forcément reculée de cette troupe dans les colonnes, qui la ferait

Digitized by Google

arriver trop tard sur le champ de bataille, quand elle ne serait pas complètement oubliée[1] ; les autres ont allégué l'expérience de la dernière guerre qui, en démontrant l'avantage qu'il y a évidemment à employer toute l'artillerie par masses dès le début de la bataille, a condamné formellement les réserves ou tout au moins diminué leur utilité[2].

Il y a ici un malentendu résultant du mot *réserve* et du sens qu'on lui attribue. En général, une réserve est une troupe que le chef d'une armée ou d'un corps d'armée garde sous la main pour la faire agir au moment du besoin ; mais par réserve générale d'artillerie il faut entendre un groupe plus ou moins nombreux de batteries dont le chef de l'armée dispose directement, pour renforcer l'artillerie sur telle ou telle partie de sa ligne. A ce point de vue, une réserve générale d'artillerie n'est donc pas inutile, mais il reste un inconvénient, celui d'encombrer le quartier général d'une armée par une troupe aussi considérable, et qui en la supposant de 8 batteries, occuperait en colonne sur une seule route, une longueur de 3 kilomètres environ, sans compter ses trains régimentaires et le convoi administratif qu'elle exigerait.

Nous estimons qu'il ne faut pas laisser à un état-major général le soin des détails d'une troupe quelle qu'elle soit, et que si l'on veut augmenter l'artillerie d'une armée, il est préférable de répartir les batteries de cette réserve générale entre les corps d'armée. Il devra être seulement bien établi, afin d'éviter toute difficulté au moment de l'exécution, qu'elles sont destinées à être réunies, le cas échéant, pour frapper un grand coup[3]. On peut remarquer d'ailleurs que Napoléon n'a jamais eu l'idée de faire de la réserve générale d'artillerie une troupe séparée, mais qu'il l'avait rattachée à la garde impériale.

Si la loi ne prévoit pas de formation permanente au-dessus du

1. Général Pierron, *Méthodes de guerres actuelles*.
2. Colonel Derrécagaix, *la Guerre moderne*.
3. Cette précaution peut paraître superflue, le général en chef disposant de toutes les parties de son armée, mais les commandants de corps d'armée et de division se dessaisissent toujours difficilement de l'artillerie attachée à leurs troupes. La bataille de Friedland en fournit un exemple remarquable ; il a fallu toute l'insistance du général Sénarmont et les ordres réitérés du général Victor, commandant le 1er corps, pour former la grande batterie qui contribua si puissamment au gain de la bataille.

Digitized by Google

corps d'armée, les règlements sur le service en campagne et sur le service d'état-major donnent la composition de ces états-majors et de tous les éléments qui s'y rattachent (état-major général, états-majors de l'artillerie et du génie, direction des services de l'intendance, administration du quartier général, direction du service médical, service vétérinaire, trésoreries, postes, imprimerie, direction télégraphique, justice militaire, force publique et prévôté, section télégraphique de réserve, escorte composée d'un escadron, enfin équipages ne comprenant pas moins de 63 voitures).

Au-dessus des états-majors généraux d'armée, le règlement prévoit encore la formation d'un grand quartier général, corrélative de la nomination d'un généralissime, réunissant plusieurs armées sous son commandement. Ce groupement est la conséquence de l'accroissement énorme donné aux armées. Par les motifs semblables à ceux qui ont déterminé la formation des corps d'armée, c'est-à-dire pour diminuer le nombre des unités auxquelles le commandement supérieur doit donner ses ordres, il a fallu, lorsque plus de 6 ou 7 corps d'armée devaient coopérer à un même ensemble de faits, les grouper par 3 ou 4. Ainsi les petites armées d'autrefois étaient sous les ordres directs de leurs généraux en chef qui, par l'intermédiaire des états-majors d'alors (maréchaux des logis et majors généraux), correspondaient avec tous les éléments. Puis est venu, vers 1777, le groupement par division ; puis, vers 1794, les commandements permanents du centre et des ailes ; puis, en 1800, la formation des corps d'armée, enfin, pendant la campagne de 1813, la réunion de plusieurs armées sous un même commandement, ou plutôt la division d'une armée trop considérable en plusieurs armées distinctes, du côté des alliés comme du côté des Français.

Nous avons vu également que, dans la guerre de 1859, le gouvernement autrichien avait formé deux armées, celles des généraux Wimpfen et Schlick, placées sous le commandement supérieur de l'Empereur François-Joseph et la direction effective du feldmaréchal baron Hess. M. de Moltke, dans le récit qu'il a fait de la campagne d'Italie, blâme cette disposition en des termes qu'il est bon de retenir :

« Le quartier général correspondait avec sept commandements

Digitized by Google

« supérieurs ou, les réserves de cavalerie et d'artillerie comprises, « avec neuf ! et en effet, il n'en était pas surchargé de travail. « Mais maintenant, on y interposa encore deux commandements « d'armées. D'abord, l'échelle de la communication des ordres « en fut prolongée d'un échelon encore, et on a de la peine à s'i- « maginer qu'une résolution prise la veille au soir sur les nou- « velles arrivées dans la journée, puisse arriver le lendemain matin, « ayant passé par les intermédiaires des commandements des ar- « mées et des commandements des corps jusqu'aux commandements « des divisions, et ensuite jusqu'aux troupes. De même, cha- « que rapport venant des troupes doit être retardé avant d'arriver « au quartier général. Et ce n'est pas seulement la rapidité de la « communication qui y perd, l'intensité de l'ordre en souffre aussi « d'autant plus qu'il y a d'échelles à parcourir... Le quartier géné- « ral, voulait-il laisser aux commandements des armées la liberté « nécessaire, ne pouvait que fixer pour le mouvement en avant la « direction générale, limiter pour chaque armée les routes dont « elle pouvait disposer et indiquer les points de terme du mouve- « ment. Mais cela ne se faisait nullement. Les ordres du quartier « général prescrivaient à chaque corps la direction à prendre, et « les commandements des armées n'y étaient qu'un simple obstacle. « Ils n'étaient pas seulement superflus, ils devenaient très dan- « gereux... Cette pesanteur de l'organisation de l'armée devenait « bien sensible, particulièrement sur le point de contact des « deux armées, et malheureusement c'était justement le point « décisif[1]. »

D'un autre côté, nous lisons dans la *Nation armée* de von der Goltz : « La deuxième armée allemande, au début de la guerre, com- « prenait sept corps d'armée, et le général en chef eut quelque « difficulté à faire agir une si lourde machine. Il l'éprouva surtout « la journée du 8 août, alors qu'il se rendit à une de ses ailes et « que l'autre ne sentit plus sa présence ni son action. Devant Metz, « à certains moments, jusqu'à huit corps se trouvaient réunis sous « un seul commandement ; là, cela était possible, parce que l'on « restait sur place... En tenant compte des expériences faites pen-

1. *La Campagne d'Italie en* 1859, p. 139.

Digitized by Google

« dant les dernières guerres, on arrive à ce résultat que le mieux « est de composer une armée avec trois corps au moins, six au plus. « Six corps, tel était l'effectif de la troisième armée allemande, « en 1870, permettant encore au chef d'embrasser tous ses services « et d'avoir tout le monde sous la main[1]. »

La question nous semble suffisamment élucidée par ces deux citations. C'est ainsi du reste qu'elle a été, croyons-nous, comprise dans notre organisation. Le généralissime doit avoir auprès de lui, à son grand quartier général, non pas des commandants de l'artillerie et du génie, ni des directeurs des services administratifs, de santé, etc., mais des inspecteurs généraux de l'artillerie des armées, du génie des armées, des services administratifs, du service de santé, du service vétérinaire, des prévôtés des armées. Cela indique bien qu'il n'y a pas d'ordres à donner, mais une surveillance générale exercée de haut sur tous les services. Il n'est fait d'exception que pour la direction générale de la télégraphie militaire et du service des chemins de fer et des étapes. Exception nécessaire et sagement prévue, car le grand quartier général, régulateur suprême de tous les mouvements, doit avoir complètement dans sa main la télégraphie, à l'aide de laquelle se transmettent les ordres ainsi que les chemins de fer et le service des étapes qui sont les instruments de leur exécution. L'expérience a démontré combien était pernicieux l'emploi défectueux de ces agents si puissants, les communications télégraphiques et les voies ferrées, lorsque chacun croyait pouvoir en disposer à sa guise. Le soin de limiter les zones affectées à chaque armée et bien plus encore de relier ces zones entre elles par une direction d'ensemble, ne peut être confié qu'au grand quartier général. Hors de là, le major général et au-dessus de lui le généralissime, tout en indiquant nettement le but à atteindre par chaque armée, devront bien se garder d'intervenir dans les détails. Les observations de M. de Moltke, dont nous avons reproduit ci-dessus les passages les plus importants, sont à cet égard d'une justesse incontestable.

Disons cependant que ce titre d'inspecteur général a paru, à certains militaires et à nous-même, nous l'avouons, impliquer

1. *La Nation armée*, p. 28.

Digitized by Google

pour les officiers généraux investis de ces fonctions une sorte d'infériorité.

En fait, ces officiers généraux, pas plus que ceux qui commanderont l'artillerie d'une armée, n'auront, comme le fait observer M. le général Pierron dans ses *Méthodes de guerre*, à *escadronner* avec quelques pièces. Ni Songis, ni Lariboisière, ni Sorbier, qui ont commandé dans les guerres de Napoléon l'artillerie de la Grande-Armée et qui possédaient à un haut degré la confiance de l'Empereur, n'ont joué ce rôle, mais Sénarmont à Friedland et à Ocaña, Lauriston à Wagram, Sorbier à la Moskowa, Drouot à Hanau et Lutzen, Charbonnel à cette même bataille de Lutzen, ont, en dirigeant de nombreuses batteries, exercé plus d'influence sur la victoire que si l'artillerie fût restée morcelée entre les divisions et les corps d'armée. A la bataille d'Eylau, le 8 février 1807, s'il est permis de citer un fait aussi ancien à propos de nouvelles méthodes de guerre, Benningsen envoya un général d'artillerie russe, raconte Jomini, escadronner avec 60 pièces d'artillerie légère, contre le corps d'Augereau formé en colonnes d'attaque, et le corps d'Augereau fut anéanti. Toute l'artillerie du quatrième corps d'armée, réunie sous le commandement du général de Lariboisière, précéda, le 14 octobre 1806 sur le plateau d'Iéna, les troupes de ce corps d'armée et contribua puissamment au succès des attaques de Lannes. Si à la bataille d'Albuera, en 1811, le général Ruty n'avait pas réuni sous son commandement les 42 bouches à feu du maréchal Soult, ou plutôt si le maréchal lui-même n'avait pas prescrit la réunion de toutes les bouches à feu de l'armée sous les ordres du général commandant l'artillerie, ces 42 pièces disséminées entre les mains de généraux de division qui ne savaient pas les employer, n'auraient pas préservé l'armée d'une déroute imminente et infligé à l'ennemi des pertes telles qu'il fut dans l'impossibilité absolue de suivre le mouvement de retraite du maréchal Soult.

Marmont, commandant l'artillerie de l'armée de réserve, n'a abandonné à personne le soin de disposer les 18 canons dont le tir arrêta net, le soir de la bataille de Marengo, la colonne victorieuse des grenadiers autrichiens. Quelques mois plus tard, à l'armée d'Italie, il plaça lui-même toutes les batteries pour le passage du

Digitized by Google

Mincio. Ce qui ne l'empêcha pas d'écrire dans ses *Mémoires :* « Quelle que fût pour moi la séduction du service de l'artillerie, de « la direction de ses grands travaux, pour laquelle j'ai un si vif « attrait, la gloire du champ de bataille avait toujours à mes yeux « la préférence, et l'on ne l'obtient qu'en commandant des soldats. « Le service de l'artillerie, si important, mais toujours secondaire, « est pour les chefs terne et sans éclat. Et cependant que de soucis, « de tourments, d'angoisses l'accompagnent à cause des difficultés « de son administration!.. [1] »

Les choses ont un peu changé depuis le temps où écrivait Marmont; l'artillerie ne devant plus guère agir que par groupes, les chefs d'escadron et même les colonels vont prendre l'importance qu'avaient les capitaines. Quant aux généraux, il n'est que trop vrai que leurs fonctions sont ternes et ingrates, et que l'administration dont ils ont la responsabilité est de nature à leur causer bien des soucis. La consommation des munitions est essentiellement irrégulière ; en cas de désastre, le ravitaillement présente les plus grandes difficultés, et tandis qu'on ne sait pas beaucoup de gré à celui qui les surmonte, on prend l'artillerie pour bouc-émissaire de la défaite si les munitions viennent à manquer. Bien plus, lors même qu'elles ne manquent pas, on le dit : c'est si commode et c'est si bien dans le caractère français de s'en prendre à tout, excepté à soi-même[2]. Après la bataille de Montereau, Napoléon a écrit[3] : « Un officier d'artillerie qui manque de munitions au milieu d'une ba-

1. *Mémoires*, t. II, p. 218.

2. A Paris, lors de l'affaire de Châtillon, le 19 septembre 1870, des fuyards rentraient en disant qu'ils n'avaient plus de cartouches ; on fouilla à la mairie du 7e arrondissement quelques-uns de ces hommes : on trouva sur eux jusqu'à 80 cartouches; nous tenons ce fait du maire lui-même. D'autres jetèrent leurs cartouches dans la Seine pour pouvoir dire qu'ils n'en avaient pas. Nous avons été, vers le 15 août, témoin d'une vive émotion populaire excitée par le récit d'un caporal du 46e régiment d'infanterie qui, accompagné de quelques hommes de son régiment avec armes et bagages, allait au bureau de l'intendance ; il racontait à sa façon la bataille de Frœschwiller, où son régiment n'avait pas figuré, puisqu'il appartenait au 5e corps d'armée. « Nous nous sommes défendus, disait-il, jusqu'à la dernière extrémité, et nous ne sommes retirés que quand nous n'avions plus de cartouches. » Là-dessus, la foule qui s'était amassée autour de ces quatre ou cinq soldats, s'écria avec indignation : « On laisse l'armée manquer de munitions... Trahison !... » Et il y eut comme une émeute que nous pûmes heureusement apaiser en forçant le caporal à faire l'aveu qu'il n'avait encore assisté à aucune bataille.

3. Lettre au major général. Château de Surville, 19 février 1814.

Digitized by Google

taille mérite la mort. » Qu'on y fasse attention! si l'on réduit le rôle de général d'artillerie à ces détails administratifs, les officiers généraux les plus capables fuiront ces fonctions si utiles et si importantes et rechercheront des commandements plus profitables et plus glorieux. Marmont, Lauriston, Foy, Schérer, Vaubois, Bosquet, ont prouvé qu'il était bon de quitter ainsi le service de l'artillerie. Heureusement des exemples plus récents que ceux des guerres du premier Empire, montrent que, sans *escadronner,* des généraux d'artillerie peuvent encore jouer un rôle sur le champ de bataille. Les généraux de la Hitte à Sidi-Ferruch, Forgeot à Inkermann et à Traktir, Auger à Magenta, Soleille à Solférino, sans commander d'aussi grandes batteries que celles de Wagram et de Lutzen, ont été glorieusement cités dans les rapports ou dans les ordres du jour. Si le maréchal Bazaine eût exercé réellement le commandement de l'armée de Metz, le 18 août 1870, et s'il eût envoyé le général Canu *escadronner* avec sa belle réserve générale de 96 bouches à feu du côté de Saint-Privat, le dévouement du maréchal Canrobert et de son héroïque infanterie eût peut-être assuré la victoire à l'armée française. Les 60 bouches à feu de la garde impériale à Wagram n'étaient autre chose que la réserve générale d'artillerie de l'armée, à la tête de laquelle Napoléon, envoya escadronner le général de Lauriston. L'idée qui a inspiré le savant auteur des *Nouvelles méthodes de guerre,* est évidemment que les généraux commandant l'artillerie n'ont pas à diriger les batteries sur le champ de bataille. Cette idée, qui semble prévaloir pour le moment dans les hauts rangs de l'armée, est absolument contraire aux traditions les plus glorieuses du premier Empire. Nous reviendrons là-dessus en traitant de la tactique de l'arme, nous bornant pour le moment à affirmer qu'il se présentera dans les batailles futures cent occasions où l'artillerie devra être groupée sous la direction de ses chefs naturels et compétents. Nous avouerons cependant que plus on s'élèvera dans l'échelle des commandements, plus ces occasions deviendront rares et que pour l'officier général chef du service de l'artillerie auprès du généralissime, il n'y en aura peut-être qu'une dans toute la guerre. Ce n'est pas un motif suffisant pour lui laisser le titre d'inspecteur général. A l'armée, en temps de guerre, on n'inspecte pas : *on commande,* et il est

Digitized by Google

aussi absolument indispensable de faire commander une batterie de 60 bouches à feu par un artilleur que de mettre un cavalier à la tête d'une ligne de 24 escadrons.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Jusqu'en 1870 les circonscriptions militaires du territoire français n'ont eu aucun rapport avec l'organisation de l'armée; le commandement des divisions territoriales et des subdivisions avait pour objet de veiller à la discipline des troupes, de commander leur service dans les places et de diriger les opérations du recrutement. Mais les unités de combat, au-dessus du régiment, échappaient même à ce commandement là où il en existait, puisque les divisions et les brigades actives avaient leur commandement particulier. Les autres nations nous ont devancés dans cette voie, et pour ne parler que de la Prusse, on avait tenté, dès l'année 1795, de partager le royaume en circonscriptions correspondant aux divisions et aux corps d'armée. Ce ne fut toutefois qu'en 1813 que cette division du territoire fut définitive.

En France, l'organisation du territoire date de la loi du 15 juillet 1873; elle diffère encore de l'organisation prussienne sur un point essentiel, comme nous allons le voir.

Chacun des 18 corps d'armée occupe une région qui forme à la fois sa circonscription de réserve pour les troupes actives et sa circonscription de recrutement pour les troupes territoriales. Notre système militaire est en effet fondé jusqu'à présent sur le recrutement national et sur la réserve régionale. Il résulte de l'article 11 de la loi que nous venons de rappeler, article ainsi conçu: « L'armée active se recrute sur l'ensemble du territoire de la France. En « cas de mobilisation, les effectifs des divers corps de troupes et des « divers services qui entrent dans la composition du corps d'armée « sont complétés avec les militaires de la disponibilité et de la « réserve domiciliés dans la région. » L'artillerie, la cavalerie, le génie, le train des équipages et les autres services se recrutent sur l'ensemble de la région du corps d'armée, mais pour l'infanterie, chaque région est partagée en huit subdivisions respectivement affectées aux huit régiments du corps d'armée. Les divisions de

Digitized by Google

cavalerie indépendantes, les bataillons de chasseurs à pied ne faisant pas partie des corps d'armée et l'artillerie de forteresse, ont leurs circonscriptions spéciales de réserve.

Pour l'armée territoriale, les circonscriptions de réserve deviennent, comme nous l'avons dit, des circonscriptions de recrutement. Les corps autres que l'infanterie se recrutent sur l'ensemble du territoire du corps d'armée, mais chaque régiment d'infanterie (voir le chapitre VII), chaque bataillon, chaque compagnie, a sa circonscription de recrutement qui pour le régiment est la subdivision. Chacune des 144 subdivisions a son bureau de recrutement et les huit bureaux de la région sont centralisés par une des sections, de l'état-major général du corps d'armée.

Ces bureaux sont la cheville ouvrière de la mobilisation de l'armée; ils ne doivent jamais perdre de vue, dans les positions qui résultent successivement de leurs âges, les hommes légalement domiciliés dans la subdivision jusqu'au jour où, ayant accompli la durée totale de leurs vingt ans de service, ils échappent à toute obligation militaire.

Les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et du Rhône, placés en dehors des régions de corps d'armée, sont l'objet de dispositions spéciales qui les rattachent par fractions déterminées aux régions voisines.

Le tracé des circonscriptions a été établi d'après plusieurs règles fondamentales :

1° Nécessité de répartir aussi également que possible les ressources du recrutement ;

2° Utilisation des ressources en casernement existantes ou à créer ;

3° Obligation, posée en principe, de ne toucher à aucun département ni à aucun canton, c'est-à-dire de ne scinder aucun département entre deux ou plusieurs régions, ni aucun canton entre deux ou plusieurs subdivisions.

Chaque corps d'armée est commandé par un général de division, nommé en conseil des ministres pour une période de trois ans et dont les pouvoirs ne peuvent être renouvelés à l'expiration de ces trois années qu'en vertu d'un décret spécial, rendu également en conseil des ministres. Un officier général est désigné d'avance pour

Digitized by Google

prendre le commandement de chaque région après le départ du corps mobilisé.

Rien n'indique dans la loi que les corps d'armée soient attachés d'une manière immuable aux régions qui leur ont été affectées dans le principe, non plus que les régiments aux subdivisions. Les divisions de cavalerie peuvent également être changées de garnison en tout ou en partie.

Quant à l'armée territoriale, l'article 34 de la loi du 24 juillet 1873 porte que les corps de troupe qui en font partie peuvent être affectés en temps de guerre à la garde des places fortes, aux postes et aux lignes d'étapes, à la défense des côtes et des points stratégiques; ils peuvent aussi être formés en brigades, divisions et corps d'armée, destinés à tenir campagne. Enfin ils peuvent être détachés pour faire partie de l'armée active.

Telle est, dans ses lignes principales, l'organisation actuelle de l'armée. Quoiqu'elle constitue dans son ensemble un progrès remarquable vis-à-vis du passé, cette organisation a donné lieu à d'assez nombreuses critiques, dont nous allons examiner successivement les principales. Outre les questions que nous avons déjà discutées, telles que la permanence et la composition du corps d'armée, il nous reste à étudier :

1° La désignation faite dès le temps de paix des généraux commandant les corps d'armée et les divisions de cavalerie indépendantes;

2° La fixation à trois ans de la durée du commandement des corps d'armée ;

3° Le tracé des circonscriptions actuelles, critiqué au double point de vue de l'inégale répartition des ressources du casernement et des difficultés de la concentration;

4° Le système de recrutement national auquel on demande de substituer le recrutement régional;

5° Le mode d'emploi du personnel de l'armée territoriale.

Nous avons vu par quels motifs on s'est décidé, en 1873, à consacrer par la loi la permanence des corps d'armée et pourquoi l'on a cru devoir passer outre aux inconvénients que pouvait présenter cette permanence. Ces motifs sont prépondérants, mais ils ne détruisent pas les défauts de l'organisation en vigueur. Nous trou-

Digitized by Google

vons un de ces défauts, celui qui résulte de la désignation des commandants de corps d'armée dès le temps de paix, développé par un homme dont on ne contestera certes pas la compétence, mais qu'on ne s'attendait pas précisément à voir soutenir une telle opinion.

« Par cette organisation » (l'organisation ou plutôt le défaut d'organisation de l'armée française au moment de la guerre d'Italie de 1859), « par cette organisation », dit M. de Moltke, « il devient « possible de rendre pleine justice aux qualités personnelles des offi- « ciers, on n'est pas dans la triste nécessité de mortifier les vieux « généraux de mérite qui ne sont pas capables de servir en leur « ôtant les troupes, et on a cependant une liberté entière de placer « à la tête des grands corps de troupes des généraux d'une apti- « tude militaire particulière ; on n'est pas gêné par la date de leur « brevet[1].... »

Nous comprenons cependant tout l'avantage qu'il peut y avoir à faire commander par un général dès le temps de paix, le corps d'armée qu'il doit conduire à l'ennemi. Outre qu'il apprend ainsi à connaître son personnel, il apporte à la préparation de tous les détails un soin et une ardeur qu'on ne saurait attendre d'un chef moins intéressé aux résultats de ce travail préliminaire. Mais si l'on examine la question de près, on verra que dans l'armée française la moitié à peine des commandants de corps d'armée du temps de paix conservera son commandement après la mobilisation, car sur 19 commandants de corps d'armée, il faudra prendre à ce moment les chefs de 7 ou 8 armées de première ligne ou de réserve, peut-être le major général, peut-être même le ministre de la guerre. Il faut donc être logique et se décider entre deux systèmes opposés l'un à l'autre, mais différant tous les deux du système actuel, qui est d'ailleurs plein d'inconvénients.

Certes, la décentralisation a son bon côté, elle permet la prompte expédition de bien des détails que l'intervention d'une autorité centrale retarde forcément. L'administration de l'armée est une machine compliquée, et plus le nombre des rouages à mettre en mouvement sera diminué, plus le mouvement sera facile à régler. Autrement dit, il est plus simple pour un ministre de correspondre

1. *Récit de la guerre d'Italie en* 1859, p. 14.

Digitized by Google

avec 19 ou 20 commandants de corps d'armée qu'avec 39 généraux de division et 20 intendants militaires, 20 commandants de l'artillerie ou du génie, etc., mais plus la décentralisation est grande, plus l'autorité centrale doit être puissamment armée contre tout écart nuisant à l'unité de l'action. Or, dans le système actuel, chaque corps d'armée tend à former, si l'on n'y prend garde, une sorte de proconsulat ou de pachalick se gouvernant à sa guise, du moins dans une certaine limite. Le commandement d'un corps d'armée ne confère pas le grade supérieur, mais il entraîne pour celui qui en est revêtu des privilèges d'un autre genre. En rendant les commandants de corps maîtres presque absolus de l'avancement des officiers, on en a fait des puissances vis-à-vis desquelles le ministre de la guerre est presque désarmé. Comment, en effet, pourrait-il agir? Par ses bureaux? Quel est celui des directeurs du ministère qui soit assez assuré du lendemain pour tenir tête à un commandant de corps d'armée dont dépend peut-être ce lendemain? Par le corps du contrôle? Il n'intervient ni dans le commandement, ni dans l'instruction, ni dans la discipline, ni dans rien de ce qui fait la force de l'armée. Par les inspections générales? Elles sont absolument illusoires. Les commandants de corps d'armée s'inspectent eux-mêmes.

On méprise aujourd'hui beaucoup le passé. Il est bon cependant de recourir parfois aux leçons qu'il nous donne. C'est par les inspections, et uniquement par elles, que l'unité de l'armée a été créée sous Louis XIV et Louvois, c'est par elles qu'elle a été maintenue; des inspections bien faites, c'est le ministre qui plonge dans tous les détails, qui voit tout, qui sait tout et peut remédier à tout. Plus d'inspections ou du moins rien que des semblants d'inspection, c'est le ministre responsable qui est à la merci de tous. M. le comte de Saint-Germain avait, au nombre de ses réformes, mis la suppression des inspections. « Il réforma les inspecteurs », dit à ce sujet un militaire du temps, « bons partout et dont on ne peut se « passer en France [1]. »

Il faut donc, ou supprimer en temps de paix, non pas la permanence des corps d'armée, mais la désignation de leurs comman-

1. *Mémoires de Bézenval.*

Digitized by Google

dants, ou prendre des mesures telles que ces commandants du temps de paix ne quittent pas leurs corps d'armée juste au moment de la guerre, et qu'en même temps leurs actes soient contrôlés de façon à maitenir l'unité de l'armée.

Dans la première hypothèse, les corps d'armée seraient maintenus, leurs états-majors constitués, leurs services administratifs (intendance, corps médical, artillerie, génie) assurés par des directeurs correspondant directement avec le ministre, et le commandement des troupes serait exercé par les généraux de division. Un certain nombre d'inspecteurs, parmi lesquels seraient désignés d'avance mais non publiquement, les commandants d'armée, le major général, les commandants de corps d'armée, les commandants de l'artillerie et du génie aux armées, les intendants généraux, seraient chargés de s'assurer dans des inspections non pas annuelles, mais plus fréquentes et à des époques indéterminées, de l'état et de l'instruction des troupes, de la préparation du matériel, en un mot de la situation réelle de toutes les parties de l'armée (matériel et personnel), de commander les grandes manœuvres, d'établir par arme les tableaux d'avancement, etc.

Dans l'autre système, les commandants de corps d'armée seraient nommés d'avance, maintenus en permanence, mais en cas de mobilisation, les généraux d'armée ne seraient pas choisis parmi eux; ils seraient également désignés d'avance avec le titre et les fonctions bien effectives d'inspecteurs généraux d'armées. La réunion de ces inspecteurs généraux formerait, sous la présidence du ministre, avec l'adjonction du futur major général, du futur commandant en chef de la cavalerie et des présidents des comités de l'artillerie et du génie, le conseil supérieur de la guerre, dont les attributions ne consisteraient pas seulement à donner son avis sur les grandes questions intéressant l'armée, mais encore à intervenir dans le choix des principales personnalités, telles que les commandants de corps d'armée et de divisions de cavalerie indépendantes.

Quant à la disposition de la loi en vertu de laquelle les commandants de corps d'armée ne sont nommés que pour trois ans, elle a été motivée probablement par deux considérations d'ordres différents: d'une part, le désir d'initier le plus grand nombre pos-

Digitized by Google

sible de généraux aux difficultés du commandement et en même temps la nécessité de les mettre pour ainsi dire à l'essai pour donner en cas de guerre les commandements aux plus capables ; d'autre part, la crainte de laisser prendre à certains généraux une influence trop considérable. Peut-être aussi voit-on dans cette limitation de durée plus de facilité pour écarter certains commandants de corps d'armée à qui l'épreuve d'un premier commandement n'aurait pas été favorable.

De ces différents motifs, celui qui touche à la politique nous paraît devoir être écarté. Jamais l'influence d'un commandant de corps d'armée ne pourra être dangereuse ; aurait-on la crainte de la voir devenir telle, il sera facile d'y parer à l'aide d'un simple changement de résidence.

Quant aux autres considérations, il y a lieu d'observer tout d'abord que jamais, ou tout au moins bien rarement, un général qui aura été une fois investi du commandement d'un corps d'armée ne se résignera au rôle inférieur de commandant de division. Sous le premier Empire, il y a eu environ 15 à 20 généraux mis à la tête de corps d'armée ; bien peu d'entre eux ont repris plus tard le commandement d'une division ; depuis 1873, il y en a eu, croyons-nous, un seul ! On aurait donc, à ce jeu-là, bientôt épuisé les cadres de l'état-major général.

Et ce n'est pas parce qu'il est écrit dans la loi : « La durée du com-« mandement est restreinte à trois ans » que les commandants de corps d'armée à qui l'on retirera ce commandement tandis qu'on y maintiendra leurs voisins et collègues, accueilleront avec plus de philosophie la mesure qui les frappera. Dix exemples ont prouvé le contraire depuis 1873. L'intervention du conseil des ministres a d'ailleurs quelque chose de blessant pour les officiers généraux exclus de leur commandement et donne toujours à cette exclusion un caractère politique. Enfin, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a eu l'idée de changer plus ou moins souvent les officiers généraux « pour les mettre suffisamment en activité et par là les former et « les tenir en haleine », disait le comte de Saint-Germain, dans « son projet de réforme. Mais, faisait observer un militaire, son contemporain, ce changement continuel n'aboutissait qu'à retirer des troupes les officiers généraux, au moment où ils commençaient

Digitized by Google

à les connaître et à en être connus, à ôter aux généraux tout intérêt et toute émulation, et aux troupes toute considération pour leur chef[1].

Ainsi, il y a un grave inconvénient, suivant nous, à faire intervenir la politique dans la nomination et surtout dans l'exclusion des commandants de corps d'armée ; il y en a un aussi grave à les changer fréquemment, mais il y a un danger capital à en conserver d'incapables ou de fatigués. Il s'agit de la vie et de l'honneur de 30,000 hommes confiés à un chef, il s'agit même du salut de l'armée et du pays, et toute considération de personne, toute condescendance, même vis-à-vis du serviteur le plus honorable, est un crime en pareil cas.

Marmont raconte, dans ses *Mémoires*, comment le seul choix d'Augereau, fait par le Directoire, pour commander l'armée du Rhin, détermina Bonaparte, en 1797, à suspendre sa marche sur Vienne et à signer la paix. « Notre armée est belle », disait-il, « et je « battrais infailliblement les Autrichiens, mais l'obstacle invinci- « ble à des succès durables, c'est le choix d'Augereau pour com- « mander l'armée du Rhin... Il faut éviter d'être victime de ses « sottises et pour cela l'empêcher d'en faire ; à cause de cela il faut « faire la paix, c'est le seul parti à prendre. » Et il s'écriait en parlant des directeurs : « Je le leur ai envoyé, ils l'ont vu et entendu, « ils ont pu le juger, mais ils ont pris son bavardage pour du génie « et sa jactance pour de l'héroïsme. Combien les avocats sont stu- « pides quand ils ont à décider les grandes questions qui touchent « aux destinées des États[2] ! »

Pour nous résumer, il faut à tout prix éviter d'avoir à la tête des troupes, au moment de l'entrée en campagne, des chefs insuffisants auxquels on aurait créé des titres aisément confondus avec des droits au commandement supérieur[3]. Or, il n'y a que deux moyens d'éviter ce risque, ce sont les deux systèmes que nous avons proposés : ou ne pas désigner les commandants de corps d'armée en temps de paix, ou les faire désigner d'après les propositions du

1. *Mémoires de Bezenval.*
2. *Mémoires de Marmont*, t. II, p. 300.
3. Général Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. Ier.

Digitized by Google

conseil supérieur de la guerre en renouvelant chaque année leurs lettres de commandement. En principe, ils seront indéfiniment maintenus ; à titre exceptionnel, ils seront changés. Le mécontentement d'un homme, si respectable qu'il soit, ne saurait entrer en balance avec le salut du pays.

Pour le commandement des divisions de cavalerie indépendantes, la question ne nous semble pas faire doute, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette question, comme celles des commandants d'armée, nous la traitons en dehors de toutes les personnalités existantes. Nous raisonnons comme si nos 19 corps d'armée et nos 6 divisions de cavalerie indépendantes étaient commandés par les généraux X., Y., Z., ou plutôt nous ne parlons pas pour aujourd'hui, nous ne pensons qu'à demain. Le commandement supérieur d'une force importante de cavalerie exige, de l'avis de tous les généraux qui ont écrit sur la guerre, des qualités exceptionnelles, et les citations que nous pourrions faire à cet égard, sont pour ainsi dire classiques. Qu'on nous les pardonne cependant ; tout le monde ne les sait pas par cœur. C'est Marmont d'abord qui nous dit : « Ces qualités se rencontrent si rarement « dans la même personne qu'elles semblent presque s'exclure. Il « faut d'abord un coup d'œil prompt et sûr, une décision rapide, « qui n'exclut cependant pas la prudence, car une erreur, une faute « commise en commençant un mouvement sont irréparables. Quand « il s'agit de masses considérables, il faut des qualités supérieures « et un mérite particulier. Rien de plus rare qu'un homme sachant « les conduire et s'en servir à propos. Dans les armées françaises, « on en a compté trois pendant vingt années de guerre : Kellermann, « Montbrun et Lasalle[1] » ; on peut sans crainte ajouter Murat, pour le champ de bataille. C'est encore le général de Brack, que nous ne pouvons que résumer ici : « Le sentiment juste, l'appréciation « froide, mathématique, la rapidité et la sûreté du coup d'œil, la « promptitude de détermination et d'action, l'élan qui enlève tout, « la fermeté qui ne désespère de rien, le sang-froid, la bravoure « qui donne l'exemple, vous avez l'homme d'élite qui, en toutes

1. *Esprit des institutions militaires,* 2e partie, chap. Ier. Les auteurs allemands ont souvent reproduit ces passages.

Digitized by Google

« circonstances, tient dans sa main cent escadrons comme un, les « arrête comme un seul homme, enlève ou arrache la victoire, lui « impose comme à une maîtresse[1]. »

C'est surtout le général Foy qui s'élève jusqu'à la plus haute éloquence, en faisant le portrait du général de cavalerie :

« Eussiez-vous un coup d'œil plus rapide, et un éclair de déter- « mination plus soudain que le coursier emporté au galop, ce n'est « rien si vous n'y joignez la vigueur de la jeunesse, de bons yeux, « une voix retentissante, l'adresse d'un athlète et l'agilité du cen- « taure. Avant tout, il faudra que le ciel vous ait réparti avec pro- « digalité cette qualité précieuse qu'aucune ne remplace, et dont « le ciel est plus avare qu'on ne le croit communément..... : la « bravoure. »

L'histoire fournit mille exemples d'actions extraordinaires de cavalerie, uniquement dues à l'entraînement d'un chef ; nous en avons déjà cité plusieurs, en voici un de plus, emprunté aux Mémoires de Saint-Cyr sur la campagne de 1812 : à la deuxième bataille de Polotsk, le chef d'escadrons Curely s'élança sur la cavalerie russe à la tête d'un escadron de chasseurs et d'un escadron de lanciers polonais avec tant d'à-propos et d'élan, qu'il enleva 200 prisonniers, 12 canons et le général en chef de l'armée ennemie. Au combat d'Altafulla, en Espagne, le même officier culbuta l'armée espagnole avec deux escadrons de chasseurs, la poursuivit et lui fit plusieurs centaines de prisonniers. Par contre, on pourrait citer vingt exemples où l'inertie de la cavalerie, causée par l'hésitation de son chef, a perdu l'armée ou diminué ses succès ; témoin, la cavalerie autrichienne, à la fin de la bataille de Marengo. Si Murat eût commandé la cavalerie française à Wagram, la victoire eût été bien autrement décisive, et pour en revenir toujours à l'histoire contemporaine, si un Kellermann, un Lasalle, un Montbrun ou un Curely eût commandé les 14 régiments de cavalerie qui formaient à Coulmiers la droite de l'armée du général d'Aurelle, le corps bavarois eût certainement été détruit ou fait prisonnier tout entier.

Ainsi, le commandement d'une division de cavalerie exige non

1. *Avant-postes de cavalerie légère*, chap. II.

Digitized by Google

seulement des qualités morales, mais des aptitudes physiques que le temps ou la fatigue peuvent altérer et même complètement annuler.

Certes, il suffit d'avoir la vigueur de la jeunesse, et non pas la jeunesse elle-même, ce qui n'est pas toujours la même chose. Blücher, né en 1742, ayait plus de 50 ans quand il se montrait contre notre armée du Rhin, un des commandants de cavalerie légère les plus hardis et les plus infatigables. Stengel, ancien colonel des hussards, les uns disent Berchiny, les autres Chamborand, au début de la Révolution n'était plus jeune, lorsqu'en 1796 il méritait dans les Mémoires de Napoléon une page qui suffirait à illustrer un homme. Mais Seydlitz, né en 1721, avait 36 ans à la bataille de Rossbach, Murat avait 27 ans à Aboukir et 42 ans seulement à Dresde, la dernière des victoires dues à ses brillants escadrons. Kellermann, né en 1770, avait 30 ans quand il décida par une charge audacieuse le gain de la bataille de Marengo. Montbrun avait 38 ans à Somo-Sierra, Lasalle en avait 23 quand il renversa l'infanterie autrichienne à Rivoli. Auguste Colbert, qui commandait, à Elchingen, à Iéna et à Guttstadt, la cavalerie de Ney, fut tué à 29 ans, Montbrun à 42 ans, Lasalle à 35 ans et Stuart, le brillant cavalier des Confédérés, à 30 ans. « Jeune, « ambitieux, brave comme son épée, joyeux, riant et plaisan- « tant sans cesse », dit un auteur américain, « il était l'idéal du « beau cavalier et se fit adorer de ses soldats [1]. » La jeunesse est donc pour un général de cavalerie une qualité de premier ordre; il n'est pas jusqu'à son aspect extérieur de brillant cavalier qui n'aït son influence. Nous ne prétendons certes pas qu'en pleine paix, avec notre avancement régulier, il sorte des rangs de nos régiments de cavalerie quelque Stuart ou quelque Montbrun. Mais supposons qu'un mérite éclatant se produise, pourquoi lui fermer d'avance le chemin du commandement? Les Allemands, qui sont bien convaincus et ne se gênent pas pour dire que la prochaine guerre débutera par un grand combat de cavalerie dont le résultat influera d'une manière décisive sur la suite des opérations, ne désignent pas d'avance les généraux commandant leurs

1. *Le Général Lee,* par Lee-Childe.

Digitized by Google

divisions indépendantes, se réservant de les changer jusqu'au dernier moment.

CIRCONSCRIPTIONS DES CORPS D'ARMÉE.

On reproche à la division du territoire telle qu'elle résulte du décret du 6 août 1874, de n'avoir pas réparti également les ressources du recrutement. Il existe, en effet, d'une région à l'autre, quelques différences notables, mais elles tiennent à l'obligation qu'on s'est imposée de ne pas scinder les départements. D'ailleurs, l'égalité parfaite eût-elle existé en 1873, qu'elle aurait été rompue depuis lors par les mouvements de la population et, pour la rétablir aujourd'hui, il faudrait apporter dans le mécanisme de la mobilisation une perturbation qui ne compenserait nullement le résultat obtenu.

On allègue cependant, pour réclamer une nouvelle distribution du territoire, des motifs d'un ordre plus sérieux. On a tracé sur la carte de France des bandes longues et étroites, parallèles aux lignes de chemins de fer, ou plutôt des secteurs allongés ayant pour axes les principaux rayons du réseau des chemins de fer se dirigeant du centre vers la circonférence, et l'on a proposé de prendre chacun de ces secteurs pour la circonscription d'un corps d'armée. On a pensé faciliter ainsi la concentration en mettant chaque ligne ferrée à la disposition exclusive du corps d'armée qui en serait pour ainsi dire le riverain, et assurer en même temps avec avantage la défense de la frontière, répartie entre un plus grand nombre de corps d'armée. L'idée n'est pas tout à fait neuve. Elle se trouve en germe dans le livre du général Morand.

« Supposons », y est-il dit, « les frontières de la France divi-
« sées en dix commandements, et en arrière de chacune de ces
« portions de frontière une immense colonne dont la base repo-
« serait sur les places fortes, tandis que le sommet aboutirait vers
« la capitale. Supposons encore les armées actives et de réserve
« divisées en dix grands corps, ayant chacun dans le centre et
« dans la ligne d'opérations de l'une de ces vastes colonnes
« leurs magasins, leurs dépôts, leurs ateliers, sous la surveillance
« et la direction d'un inspecteur général, non pas se prome-

Digitized by Google

« nant pendant trois mois, mais remplissant ses fonctions avec « toute l'activité et le soin d'un général d'armée qui aperçoit la « victoire récompenser les peines qu'il prend pour préparer et « assurer ses succès[1]. »

Lorsque le général Morand s'exprimait ainsi, les chemins de fer n'existaient pas, et il semble que la création de ces voies rapides de communication ait dû donner plus de force aux paroles de cet illustre écrivain militaire. Suivant nous, c'est le contraire qui s'est produit. La rapidité de la concentration ne dépend que de la somme des ressources générales des chemins de fer se dirigeant vers la frontière, et non pas des rapports de telle ou telle région avec telle ou telle ligne, et même, en la supposant favorable à la concentration, la disposition longitudinale des régions serait certainement nuisible à la mobilisation, en éloignant davantage les réservistes de leur lieu de convocation. D'autre part, nous ne voyons aucun avantage à détruire l'unité de la défense de la frontière en la partageant entre plusieurs corps d'armée, et nous pensons qu'au contraire il y a d'assez gros inconvénients à exposer aux tentatives de l'ennemi la mobilisation de plusieurs corps d'armée, au lieu d'un seul dans lequel on peut prendre des dispositions exceptionnelles.

Nous ne voyons donc pas pourquoi l'on changerait la répartition établie en 1874.

SYSTÈME DE RECRUTEMENT

Deux systèmes de recrutement sont depuis longtemps en présence : 1° le *recrutement national,* qui consiste à recruter l'armée sur l'ensemble du territoire ; c'est celui qui a été en vigueur dans l'armée française depuis la première loi sur la conscription, sauf de 1818 à 1820 ; 2° le *recrutement régional,* dans lequel une région spéciale est affectée au recrutement d'un même corps de troupe ; c'est le système pratiqué depuis 1813 dans l'armée prussienne, et qui est appliqué actuellement en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, et dans une certaine mesure en Russie[2]. Le mode

1. *L'Armée selon la Charte,* p. 104.
2. Commandant Rau, *État militaire des principales puissances étrangères.*

Digitized by Google

suivi en France est un moyen terme. Certains corps sont recrutés régionalement; l'infanterie reçoit chaque année les recrues de l'ensemble du territoire, mais elle est complétée, en cas de mobilisation, par des réserves régionales.

Les deux systèmes opposés ont trouvé l'un et l'autre des défenseurs convaincus et souvent éloquents. Dans le rapport qui précédait l'ordonnance du 23 octobre 1820, portant suppression des légions départementales créées par Gouvion Saint-Cyr, le ministre de la guerre Latour-Maubourg énumérait ainsi qu'il suit les inconvénients du mode de recrutement inauguré en 1818 :

« L'inégalité de taille et de force des hommes, l'inégalité d'in-
« telligence et d'instruction pour les cadres, les différences de
« langage et d'habitudes qui isolent trop les uns des autres les
« différents corps et peuvent altérer l'harmonie qui doit régner
« entre eux, ces causes, sans cesse agissantes, tendent à former des
« corps provinciaux et non pas une infanterie homogène et natio-
« nale. A la guerre, un événement malheureux peut peser sur un
« département et rendre pour longtemps impossible la réorganisa-
« tion d'une légion[1]. »

« Qu'on nous permette de le rappeler », dit le duc d'Aumale, soutenant en 1868 la même thèse, « ce généreux et insaisissable
« peuple de France échappe aux classifications absolues qui sont si
« fort à la mode de nos jours. La race française, type incompara-
« ble de la variété dans l'unité, est le produit de la fusion de plu-
« sieurs races. Là est le secret de sa force et l'explication de
« quelques-unes de ses faiblesses. Cette fusion ne s'est pas faite
« d'une manière uniforme. De là ses aptitudes physiques ou mo-
« rales qui ne sont pas partout les mêmes, des genres de courage
« différents. C'est l'amalgame de ces aptitudes, de ces courages,
« confondus dans nos divers corps de troupe qui donne à notre
« armée son maximum de valeur. Et puis la guerre a des rigueurs
« inégales; même en un jour de victoire, une division essuie des
« pertes considérables, un régiment peut être anéanti. A Eylau,
« tous les officiers du 14e furent tués et le corps d'Augereau était
« tellement réduit que l'Empereur dut le dissoudre. Se figure-t-on

1. Général Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. Ier.

Digitized by Google

« les conséquences d'une calamité pareille, frappant un régiment « départemental, un corps d'armée recruté dans une seule ré- « gion[1] !...

Marmont, dont nous finirons par citer presque en entier le livre si substantiel, juge la question tout différemment en résumant les arguments pour et contre :

« Il resterait », dit-il, « à déterminer lequel est préférable de ces « deux systèmes : placer dans les mêmes régiments les recrues d'un « même pays ou les répartir dans différents corps. Chacun d'eux a « ses avantages et ses inconvénients. Mais mon opinion est en fa- « veur du premier système. Pour commencer par les inconvénients, « ce système donne aux soldats un esprit de localité et de province « qui, *après les nombreuses révolutions que nous avons éprouvées ne « serait pas sans danger dans telles circonstances à prévoir* ; peut- « être aussi diminue-t-il en temps de paix l'esprit militaire et « tend-il à faire une réunion de paysans plutôt que de soldats ; « mais ces inconvénients sont d'un remède facile si l'on veut mul- « tiplier les rassemblements et prolonger la durée des camps « d'instruction.

« Quant aux avantages, ils sont grands et incontestables. Sous le « rapport de l'administration, le recrutement est plus facile : le « passage du pied de paix au pied de guerre est merveilleusement « simple. Sous le rapport moral, on ajoute aux sentiments d'honneur « qui rendent tous les soldats solidaires de la gloire de leur régi- « ment, en leur donnant en même temps la tâche de défendre la « réputation de la province où ils sont nés. C'est un mobile de plus, « un nouvel encouragement. Ensuite un soldat distingué est ré- « compensé de sa bonne conduite par la considération dont il jouit « dans son corps. Or le système suivi en France le prive de cet « avantage ; quand il est retiré du service, rentré chez lui, il n'est « plus connu, il perd le plus digne prix de sa vie, la bonne renom- « mée qu'il a acquise. Elle le suivrait au contraire dans ses foyers « s'il y trouvait les compagnons de sa jeunesse et il y resterait en- « touré jusqu'à sa mort de l'auréole qu'il aurait méritée et obtenue[2]. »

---

1. *Les Institutions militaires de la France*, p. 145.
2. *Esprit des Institutions militaires*, édition Dumaine, p. 133.

Digitized by Google

C'est dans ce même ordre d'idées que l'officier allemand, auteur de l'étude intitulée *la France est-elle prête?* a pu dire :

« L'esprit militaire n'est pas inné chez les Français, il ne s'est « pas transmis chez eux de génération en génération, et les efforts « que fait maintenant le Gouvernement pour le leur inculquer dès « l'enfance ne peuvent pas avoir le même effet que chez nous la « tradition. Chez nous, le grand-père, le père et le fils ont appartenu « au même régiment et l'enfant écoute les récits tantôt gais, tan- « tôt graves que lui fait son père du service de soldat[1]. »

C'est, paraît-il, une des considérations exposées par Marmont, celle-là même que nous avons soulignée, qui décida en 1873 le vote de l'Assemblée en faveur du recrutement national. En dehors de là, toute l'argumentation du rapporteur consistait à reproduire et à combattre les opinions que nous venons de citer. Mais le nœud de la question se trouvait dans ce passage du rapport :

« Après les révélations de l'enquête ouverte sur les actes du « gouvernement du Quatre-Septembre et les tendances séparatistes « qu'elle avait mises en lumière, on devait redouter, pour le main- « tien de l'unité française, les dangers de l'esprit provincial, et les « douloureux événements qui s'étaient accomplis sous nos yeux en « 1871 n'étaient pas de nature à atténuer cette crainte. Il n'était « pas possible, dans de pareilles conditions, de songer à constituer « chacun de nos corps d'armée avec des éléments exclusivement « tirés de la même région, et le système national s'imposait de « lui-même à votre commission, au moins pour le recrutement de « l'armée active, comme une nécessité de notre situation présente « et comme la conséquence de notre constitution politique et de « notre unité nationale qu'il fallait à tout prix sauvegarder. »

Le système national fut donc adopté, mais avec une modification considérable relative au passage du pied de paix au pied de guerre. Déjà en 1828, le général d'Ambrugeac, rapporteur du conseil supérieur de la guerre, avait proposé un système de réserves fondé sur le principe régional[2] ; de son côté, le général Morand dans son projet d'organisation générale de l'armée, renvoyait en cas de rappel les

1. *La France est-elle prête?* p. 123.
2. Duc d'Aumale, *les Institutions militaires de la France.*

Digitized by Google

soldats en congé non pas dans les régiments où ils avaient reçu leur éducation militaire, mais, pour épargner le temps et la dépense du voyage, dans le régiment qui se trouvait le plus rapproché. La mobilisation de l'armée en 1870 démontra, de la façon la plus évidente et la plus désastreuse, la justesse de cette idée en donnant lieu pendant plusieurs jours à une complication inextricable de transports de petits détachements de réservistes se croisant dans tous les sens, rejoignant d'abord les dépôts de leurs régiments pour y être armés et équipés et aller ensuite retrouver les bataillons actifs. Chose qui paraît incroyable au premier abord, mais qui s'explique tout naturellement pour peu que l'on entre dans le détail des faits, plusieurs de ces détachements, dont le nombre s'éleva à près de 4,000, n'arrivèrent jamais à destination et firent la guerre dans d'autres régiments que ceux auxquels ils appartenaient[1]. Il fallait à tout prix éviter le retour d'un pareil état de choses, et l'on décida en conséquence que chaque régiment d'infanterie serait complété, en cas de mobilisation, par les réservistes domiciliés dans la subdivision de région. On est tombé ainsi dans un inconvénient bien plus grave à nos yeux que ceux du recrutement franchement régional. Les réservistes ne sont pas rappelés dans le régiment où ils ont passé leurs quatre années de service actif, et un régiment complété au pied de guerre comprend des hommes formés à la vie militaire dans 20 ou 25 régiments différents ! L'armée ainsi constituée est peut-être homogène, en ce sens que tous les régiments se ressemblent et présentent tous le même défaut, mais chaque régiment considéré à part est un assemblage hétérogène d'hommes qui n'ont pas reçu la même éducation. Comme, d'ailleurs, les réservistes forment près des deux tiers du régiment mobilisé, ce régiment est presque autant un régiment provincial que s'il avait été primitivement recruté dans la région, et l'on a pris ainsi les inconvénients du système régional sans en avoir tous les avantages.

Pour nous, le recrutement régional est la conséquence et le complément nécessaire de l'organisation des corps d'armée per-

1. Voir *la Guerre moderne,* par le colonel Derrécagaix, p. 404, t. Ier. Nous avons été personnellement initié à plus de dix faits analogues à ceux qui sont racontés dans ce livre dont les renseignements sont d'ailleurs des plus précis (voir au chapitre de la *Mobilisation*).

Digitized by Google

manents, et notre système actuel est un système bâtard qu'il faut se hâter de réformer. Le danger signalé dans le rapport de 1873 n'existe plus aujourd'hui, et il est à souhaiter que l'on puisse dire de notre organisation ce que M. l'intendant Lehaussois disait de celle d'Allemagne dans une conférence faite le 16 février 1872 à la Réunion des officiers :

« Depuis l'âge de raison, la plupart des jeunes gens savent le « numéro du régiment dans lequel ils serviront. Beaucoup même « connaissent leurs officiers. Dans la province, chacun connaît le « nom, le caractère et les qualités du général commandant le corps « d'armée, des généraux de division et de brigade.... Les généraux « allemands, les commandants et les officiers des régiments ne sont « pas seulement portés à s'occuper des soldats sous les armes. « L'éducation donnée aux conscrits futurs, l'état des esprits et des « mœurs dans la contrée sont pour eux l'objet d'une sollicitude « constante, car toutes ces choses les touchent directement [1]. »

Depuis 1873, d'ailleurs, le ministre de la guerre a marché lentement mais d'un pas sûr dans cette voie. Dès 1873, le recrutement régional a été appliqué à l'artillerie et au génie. On a été ainsi à même de constater les avantages réels de ce mode qui simplifie toutes les opérations de l'affectation, de l'incorporation, de la réunion, de l'instruction et de la mobilisation. Aussi, une décision ministérielle du 2 juillet 1877, signée Berthaut, en étendit-elle l'application aux régiments de cavalerie, au train des équipages, aux sections d'administration et aux bataillons de chasseurs à pied, en se bornant à ne pas laisser les recrues dans leurs subdivisions d'origine. En outre, les hommes de la 2e portion durent être toujours versés dans le régiment de leur subdivision.

L'infanterie seule, et pour la première portion du contingent, se recrute encore conformément à la loi du 15 juillet 1873. Nous le répétons, il faut en finir avec ce système bâtard. Une décision ministérielle qui vient d'être prise au moment même où ces pages sont sous presse semble annoncer que telle est l'intention de nos gouvernants.

Il est cependant une objection qui ne manque pas de justesse et

1. Vittré, *Cavalerie française, cavalerie allemande*, p. 36.

Digitized by Google

dont il faudra tenir compte dans l'application du système du recrutement régional. C'est la difficulté du recrutement des cadres dans certaines régions. Le remède à cet inconvénient est bien simple ; il a déjà été employé pour les chasseurs à pied et, croyons-nous aussi, pour la cavalerie. Il consiste à verser dans les corps les moins favorisés à ce point de vue des détachements prélevés sur les régions voisines, plus riches en sujets instruits.

EMPLOI DES RESSOURCES DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Il nous reste à discuter le mode d'emploi des ressources considérables fournies par l'armée territoriale. Ce mode d'emploi est déterminé jusqu'à présent par l'article 34 de la loi d'organisation, aux termes duquel il ne semble pas légal d'utiliser les soldats territoriaux pour combler les vides qui pourraient se produire dans les régiments actifs, ni même, à la rigueur, a-t-on prétendu à tort, d'amalgamer des unités de l'armée territoriale avec celles de l'armée active, de manière à former des régiments mixtes. Et cependant, ces deux mesures sont indispensables, si nous voulons mettre nos forces militaires au niveau de celles de l'Allemagne dont les formations de 2e ligne nous sont assez connues pour nous permettre de nous en faire une idée.

La création de notre armée territoriale étant venue compenser à peu près l'existence de la landwehr ; les Allemands ont voulu reprendre la supériorité qui leur échappait, en donnant à la landwehr un force nouvelle et, par la loi militaire du 4 mai 1874, ils ont posé en principe que tous les hommes de la landwehr pourraient être purement et simplement versés dans l'armée active comme s'ils appartenaient encore à la réserve.

A cet effet, tous les hommes non présents sous les drapeaux et n'ayant pas atteint la limite d'âge fixée pour le service dans la landwehr, sont réunis dans une seule et même catégorie, le *Beurlaubtenstand,* et aux termes de l'article 63 de la loi de 1874, en cas d'une augmentation d'effectifs ou d'une mobilisation, les hommes de cette catégorie sont rappelés sous les drapeaux, suivant les besoins et, autant que l'intérêt militaire le comporte, dans l'ordre des classes, la plus jeune devant être appelée la première. En outre, les

Digitized by Google

officiers de la landwehr peuvent, en cas de mobilisation, être employés dans l'armée active pour y remplacer par réciprocité les officiers pourvus d'un commandement dans la landwehr.

Si nous sommes bien renseigné [1], les Allemands obtiendraient de cette façon, pour l'infanterie, les unités suivantes:

1° Bataillons de l'armée active, complétés avec les hommes des plus jeunes classes de la réserve, des officiers de réserve et de la landwehr.	504, dont 18 de chasseurs.
2° Bataillons de campagne (correspondant à nos quatrièmes bataillons) complétés avec une partie du reste des réservistes et les plus jeunes classes de la landwehr	166, dont 5 de chasseurs.
3° Bataillons de réserve de campagne, formés exclusivement de landwehriens avec un certain nombre de cadres et d'officiers de l'armée active	240
4° Bataillons de garnison ou bataillons de dépôt, formés avec les classes les plus anciennes de la landwehr et un certain nombre de réservistes (*non compris les dépôts*).	129 bataillons de garnison.
Total des formations de 2e ligne (*non compris les dépôts*).	535

Les bataillons de campagne paraissent devoir être employés partie dans les garnisons (40 environ), partie à former des régiments mixtes par leur amalgame avec les bataillons de réserve de campagne. Le surplus des troupes de seconde ligne formerait des brigades, des divisions et peut-être même des corps d'armée.

Les ressources que nous avons à y opposer, en ne comptant ni celles des troupes spéciales d'Algérie qui n'entrent pas dans la composition du 19e corps mobilisé, ni les compagnies de dépôt des bataillons de chasseurs, ni l'appoint fourni par l'infanterie

1. Renseignements particuliers joints à ceux que donne M. le commandant Rau dans son *État militaire des principales puissances.*

Digitized by Google

de marine, ni les bataillons de douaniers et de forestiers, comprennent :

1° Bataillons actifs	487, dont 30 de chasseurs.
2° Quatrièmes bataillons	144
3° Bataillons de dépôt de l'armée active. . .	144
4° Bataillons de dépôt de l'armée territoriale.	145
5° Bataillons de l'infanterie territoriale . . .	435
Total des bataillons de 2e ligne (*y compris les dépôts*).	868

L'auteur de la *France est-elle prête?* ajoute à ces forces de 1re et de 2e ligne : 32 bataillons et 2 compagnies de douaniers, 65 compagnies et 25 sections de forestiers. La France aurait donc, même en tenant compte des dépôts de l'armée allemande qui, n'existant pas en temps de paix, n'ont pu entrer dans le calcul ci-dessus, une certaine supériorité numérique, mais en réalité cette supériorité dépendra du mode d'emploi des unités dont on dispose.

Nos forteresses exigeront, pour leur garde, un grand nombre de quatrièmes bataillons ou de bataillons territoriaux. Le surplus des quatrièmes bataillons pourra sans doute former des régiments, des brigades ou des divisions mixtes par l'amalgame avec les bataillons territoriaux. A cet égard nous ne savons ni *ne devons rien savoir,* nous raisonnons uniquement d'après ce qui est public. L'article 34 de la loi du 15 juillet 1873 porte, en effet, que les corps de troupe de l'armée territoriale peuvent être détachés pour faire partie de l'armée active, et l'expérience de 1794 a démontré que la meilleure manière de fondre les deux armées était d'amalgamer les bataillons pour former des régiments.

En ce qui concerne la cavalerie, nous avons vu plus haut (chapitre III) que les formations de seconde ligne s'élèveraient, pour l'armée allemande, à 241, savoir : 93 escadrons de dépôt et 148 escadrons de réserve, formant 37 régiments de 4 escadrons mobiles constitués avec l'excédant des réservistes non employés dans les escadrons de 1re ligne, et les landwehriens de la cavalerie [1]. A cela,

1. Rau, *État militaire des principales puissances étrangères.*

Digitized by Google

nous pouvons évidemment opposer 70 escadrons de dépôt et un minimum de 144 escadrons territoriaux. Nous serions donc, pour la cavalerie de 2e ligne, en état d'infériorité numérique comme pour celle de 1re ligne, en supposant qu'aucune autre formation ne soit possible avec les réserves.

L'artillerie allemande de première formation est, au contraire, inférieure à l'artillerie française, puisqu'elle ne comprend que 340 batteries contre 437, mais en cas de mobilisation, il serait formé immédiatement 74 batteries de remplacement, plus 54 batteries de réserve dont le personnel serait prélevé sur les réservistes en excédant et les landwehriens de l'artillerie de campagne, ce qui donnerait 468 batteries. La formation de 55 batteries territoriales nous rendrait l'avantage. On voit, en définitive, que pour l'infanterie, comme pour la cavalerie et l'artillerie, la supériorité numérique, plus ou moins accentuée dans un sens ou dans l'autre, tient aux formations gardées secrètes.

Quant aux effectifs, l'auteur de la *France est-elle prête ?* nous accorde une assez grande supériorité. D'après lui, en comprenant toutes les troupes de réserve et de garnison, la force totale de l'armée allemande serait de 1,287,690 combattants, et 2,892 canons de campagne. Celle de l'armée française s'élèverait à 1,487,300 combattants et 3,486 canons de campagne[1]. Mais nous n'avons aucun moyen de contrôler ces chiffres.

Les chiffres, du reste, ne sont pas tout, comme le dit très bien l'auteur allemand, et nous aurions plutôt besoin de consolider les éléments fournis par notre armée territoriale que de les augmenter.

Pour cela, il nous suffirait de suivre l'exemple que les Allemands nous ont donné dans leur loi du 4 mai 1874, c'est-à-dire qu'il faudrait demander à une nouvelle loi, modifiant celle du 15 juillet 1873 : 1° le droit d'employer des officiers de l'armée active dans l'armée territoriale et réciproquement ; 2° l'assimilation des réservistes et des soldats territoriaux qui permettrait d'employer les plus jeunes de ceux-ci à compléter les troupes de l'armée active.

1. *La France est-elle prête ?* p. 123.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

MOBILISATION ET CONCENTRATION.

Pied de paix et pied de guerre. — Mobilisation partielle ou totale et concentration sont deux opérations distinctes longtemps confondues. — Aveuglement du Gouvernement français en 1870. — Principes de l'ordonnance de 1788, oubliés pendant quatre-vingts ans. — Retour sur le passé. — Carnot en 1794. — Bonaparte en 1800. — L'armée de réserve. — Concentration de la Grande-Armée en 1805 et en 1806. — Régiments de marche. — Création de l'armée d'Espagne en 1808. — Concentration de l'armée d'Allemagne en 1809. — La Grande-Armée en 1812 et en 1813. — Les cohortes. — Mobilisation de 1815. — Concentration de l'armée sur la Sambre.

Trois expéditions d'outre-mer. — Armée d'Égypte. — Expédition d'Alger. — Guerre d'Orient en 1854. — Contraste. Ordre et désordre. Précipitation et vitesse. — Marseille et Gallipoli au mois d'avril 1854. — Expédition de Chine. — Guerre d'Italie en 1859. — La France à la merci de l'Allemagne. — Mobilisation de l'armée prussienne en 1866. — Une leçon perdue. — Avertissements du général Ducrot et du colonel Stoffel. — Absence d'organisation permanente. — Les premiers préparatifs de guerre en 1870. — Difficultés du rappel des réservistes. — Allées et venues. — Concentration prématurée. — Transport des troupes. — Activité des Compagnies de chemins de fer. — État de l'armée du Rhin au commencement du mois d'août. — Les arrivages en gare de Metz. Le comble de la confusion. — Mobilisation régulière de l'armée allemande. — Immobilité forcée de l'armée du Rhin. — Inertie de la cavalerie française.

En quoi consiste la mobilisation. — Chacun doit être prêt à tout moment. — État du pays pendant la mobilisation. — Rapidité de concentration — Exemples de transports. — L'armée de Mac-Mahon transportée de Neufchâteau au camp de Châlons. — Le 7e corps de Belfort à Châlons. — Retraite du 13e corps. — Le 20e corps de Chagny à Gien. — Calcul de la rapidité de concentration. — Limite inférieure de la distance pour les transports par chemins de fer. — Le 6e corps du camp de Châlons à Metz. — Sécurité de la mobilisation et de la concentration. — Divisions de cavalerie indépendantes. — Raids. — Czernichef en 1813. — Stuart pendant la guerre de la Sécession. — Les généraux Stoneman, Sheridan et Wilson. — Le partisan confédéré Morgan. — Le général Gourko en 1878. — Opinion du prince de Hohenlohe sur les raids. — Il ne faut pas ruiner la cavalerie au début d'une guerre. — Stuart à Gettysbourg. — Limite supérieure des marches de cavalerie. — Moyen d'arrêter les grandes incursions de cavalerie. — Les francs-tireurs en 1870-1871. — Quel sera le début de la prochaine guerre.

L'organisation générale de l'armée, qui a fait l'objet du chapitre précédent, comporte, pour l'ensemble des forces militaires du pays, comme pour chacun des éléments qui entrent dans leur

Digitized by Google

composition, *le pied de paix* et *le pied de guerre,* tout le monde le sait. On sait également que le passage du pied de paix au pied de guerre s'opère par la *mobilisation,* laquelle peut être *partielle* ou *totale,* suivant qu'elle s'applique à une fraction ou à l'ensemble de l'armée. Mais, pour compléter la préparation à la guerre, la mobilisation doit être suivie de la *concentration,* qui consiste à former les armées actives en groupant leurs éléments sur les points désignés à l'avance.

Ces deux opérations sont devenues, par suite des conditions nouvelles de la guerre, d'une importance capitale.

De deux adversaires entrant en lutte, celui qui, en mobilisant et en concentrant ses armées, gagnera de vitesse sur l'autre, ne fût-ce que quelques heures, prendra, par cela même, un avantage dont il sera difficile de le déposséder par la suite, car il aura pris l'initiative et la direction des opérations stratégiques.

Mobilisation et concentration ne sont pas seulement deux mots nouveaux dans notre langage militaire, ce sont aussi deux choses nouvelles dans nos habitudes et que nous connaîtrions seulement au point de vue théorique, si la pratique ne nous en avait pas été cruellement enseignée à nos dépens.

Autrefois, lorsque la lenteur relative des moyens de communication retardait le contact immédiat des deux partis en lutte, le génie organisateur d'un Carnot ou d'un Napoléon pouvait se donner libre carrière ; l'activité d'un esprit fertile en ressources suffisait à regagner le temps perdu. Aujourd'hui, tout doit être prévu et réglé à l'avance dans les moindres détails. Après la guerre de 1866, il était incontestable que les Prussiens avaient dû, en grande partie, leurs succès à la rapidité de la mobilisation et de la concentration de leurs armées. Mais cet exemple éclatant n'avait pas suffisamment édifié nos gouvernants. De même qu'en face d'une nation appelée tout entière à prendre les armes, ils n'avaient pas cru devoir abandonner une organisation vieillie qui nous infligeait à coup sûr le désavantage du nombre, ils avaient persisté, vis-à-vis de méthodes pour ainsi mathématiques, dansd es procédés confus et désordonnés.

Jusques et y compris 1870, on mêlait en France deux opérations reconnues actuellement comme bien distinctes. En même

Digitized by Google

temps que l'on mettait sur le pied de guerre les éléments des armées actives dispersées dans tout le pays, on désignait au milieu des compétitions ambitieuses et des prétentions rivales, les chefs, les états-majors et les services administratifs autour desquels on devait grouper ces éléments en brigades, divisions, corps d'armée et armées; puis, on envoyait les troupes à la frontière, ou même en pays étranger, avant que leurs effectifs fussent complétés, avant qu'elles fussent pourvues des effets, du matériel et des approvisionnements nécessaires, qui leur étaient délivrés en route ou à destination.

C'est ainsi qu'en 1859, des régiments ne reçurent leurs réserves qu'à la veille de la bataille de Solférino, un mois après être entrés en Italie et que l'artillerie de l'armée n'atteignit qu'à la même époque son chiffre total de bouches à feu[1]. Des faits analogues et sur une bien plus grande échelle se produisirent en 1870, et l'on vit alors des détachements de réservistes courir pendant deux mois après leurs régiments, sans pouvoir les atteindre, on vit même jusqu'à des généraux s'adressant par télégramme au ministre pour être fixés sur l'emplacement de leurs brigades, qu'ils ne savaient où joindre. Non seulement, nous n'avions pas mis en pratique les sages conseils de l'ordonnance du 17 mars 1788, prescrivant que les troupes fussent toujours munies des effets nécessaires pour entrer en campagne, non seulement nous n'avions fait aucun progrès depuis les guerres du premier Empire, mais, nourrissant de plus en plus cette illusion dangereuse, qu'aucune armée ne valait la nôtre, nous avions fini par tout abandonner au hasard des événements, et à jouer sur un coup de dé, en mettant comme à plaisir toutes les chances contre nous, l'existence même du pays.

A ce point de vue, il peut être intéressant de remonter dans le passé, comme nous l'avons fait déjà, non pas pour y puiser des exemples qui ne trouveraient plus leur application, mais, pour nous amener à juger de ce que peut accomplir une sage prévoyance et à comprendre qu'il est plus sûr de s'appuyer sur des règles fixes que de compter sur la venue providentielle d'un Carnot ou d'un Napoléon qui fait défaut.

---

1. *Récit officiel de la campagne.*

Digitized by Google

Nous ne répéterons pas ce qu'à propos des bataillons de volontaires, nous avons dit de la formation des premières armées de la Révolution. Quels qu'aient été le patriotisme et l'enthousiasme réel, quoique peu durable, des volontaires de 1791, on doit dater la véritable organisation des armées de la République du jour où, sous l'inspiration du comité de Salut public, la Convention décréta la levée en masse et surtout de celui où, par les soins de Carnot, fut opéré l'*amalgame* des vieilles troupes de ligne avec les bataillons de volontaires. Les quatorze armées légendaires, réduites à douze, présentaient, au mois de septembre 1794 avec les dépôts, un effectif total de 1,169,144 hommes, dont 749,545 sous les armes[1]. On peut placer à cette époque l'apogée des armées de la République pour le nombre comme pour les vertus guerrières.

Nous connaissons les créations de Carnot, dans lesquelles la France républicaine trouva son salut; nous avons maintenant à résumer celles de Napoléon, sources de gloire et de puissance d'abord, de désastres et de ruine plus tard, pour la France impériale.

Lorsque le général Bonaparte, rappelé d'Égypte par les nouvelles de France et désertant son poste de général en chef, débarqua le 9 octobre 1799 à Fréjus, il trouva l'armée désorganisée et la situation militaire bien compromise malgré les victoires de Zurich et de Bergen. Aussitôt après le 18 brumaire, devenu le chef de l'État, il dut appliquer à relever cette situation toutes les ressources de son génie organisateur. L'armée était réduite à 250,000 hommes, dispersés en Hollande, en Vendée, dans les Alpes, en Suisse, sur le Rhin. Par une levée de 100,000 conscrits, il porta l'effectif à 350,000 hommes, dont 200,000 susceptibles d'être immédiatement opposés aux 300,000 coalisés qui bordaient nos frontières. Au lieu de les disséminer sur un front étendu, comme on l'avait fait au début de la campagne de 1793, comme nous l'avons vu faire en 1870, il en forma deux masses, l'une de 130,000 hommes, sur le Rhin, commandée par Moreau, l'autre de 40,000 hommes, en Ligurie, sous les ordres de Masséna; le reste gardait la Belgique, la Vendée et les côtes. Mais son

1. Dussieux, *l'Armée en France d'après renseignements pris au ministère.*

Digitized by Google

chef-d'œuvre fut la création de l'armée de réserve. Amusant l'Europe par des semblants de préparatifs pompeusement annoncés à Dijon, où les espions ne découvraient rien, il faisait arriver à Genève et à Lausanne 4 divisions d'infanterie qui, formées avec les troupes de l'intérieur et les dépôts de l'armée d'Égypte, avaient traversé la France à marches forcées. En même temps un équipage de 40 canons de campagne, préparé par les soins de Marmont et de Gassendi dans les arsenaux d'Auxonne, de Briançon et de Besançon, était dirigé vers les mêmes lieux de rendez-vous.

On sait comment l'armée de réserve franchit les Alpes au Grand-Saint-Bernard, rejoignit sur le Tessin un corps qui, détaché de l'armée du Rhin, avait suivi la route du Saint-Gothard, franchit le Pô à Plaisance et ayant ainsi tourné l'armée autrichienne, conquit à la bataille de Marengo, le Piémont et la Lombardie.

C'est au mois de janvier 1800 que l'on voit poindre dans la correspondance de Bonaparte, l'idée de l'armée de réserve. Défense est faite aux journalistes de rien imprimer dans leurs feuilles de relatif aux mouvements des armées de terre et de mer. La première division est formée à Châlon-sur-Saône, en vertu d'un ordre du 14 février, avec les quatorze bataillons de dépôt de l'armée d'Orient, réunis sous le commandement du général Chabran dans le but apparent de centraliser l'administration et l'instruction; en même temps on fait filer 8 millions de cartouches sur les arsenaux de Besançon, Lyon et Auxonne, on réunit à Genève 2 millions de cartouches d'infanterie, 5,000 cartouches à canon, 1,500,000 rations de biscuit, 100,000 pintes d'eau-de-vie, 1 million de boisseaux d'avoine, destinés en apparence à l'armée de Moreau qui doit passer le Rhin à Schaffhouse; on achète des mulets de bât, on fait confectionner des traîneaux. Ordre est envoyé le 2 mars au général Brune, qui commande dans l'Ouest, de former deux divisions avec les régiments placés sous son commandement et de les diriger sur Dijon, pour de là être envoyés, dit-on, sur Genève, sur Schaffhouse ou sur Zurich. Ces divisions reçoivent en route leur véritable itinéraire, qui les conduit à Lausanne et à Villeneuve, une quatrième division est formée dans le Midi.

Le 27 avril seulement Berthier, commandant de l'armée de réserve, est prévenu du mouvement par le Saint-Bernard et une lettre,

Digitized by Google

datée du 2 mai, lui indique les dispositions à prendre. « J'ai des « renseignements très sûrs », dit le premier Consul, « qu'on se moque « à Vienne et en Italie de l'armée de réserve ; on ne croit pas qu'elle « soit prête avant le mois d'août, et on la regarde comme un ras- « semblement de conscrits pour compléter l'armée du Rhin. » Les vivres durent être envoyés à Villeneuve à l'extrémité du lac de Genève, à Saint-Pierre dans la vallée du Rhône ; les troupes devaient prendre du biscuit à Villeneuve pour 4 jours, à Saint-Pierre pour 3 jours : « Vous voyez[1] », ajoute le premier Consul, « que je m'oc- « cupe beaucoup de vos détails, mais c'est que c'est dans votre expé- « dition qu'est actuellement le succès de la campagne. » Enfin le 10 mai, le général Lannes, commandant l'avant-garde, reçoit l'ordre de se mettre en mouvement ; le 12 mai tous les ordres de concentration sur Villeneuve sont donnés au général Dupont, chef d'état-major de l'armée de réserve, et tandis que les espions de l'Autriche et de l'Angleterre écrivent encore à leurs gouvernements que les conscrits arrivent lentement à Dijon, que tout y manque, qu'il n'y a rien à craindre de ce côté, l'armée de réserve franchit le Saint-Bernard.

Dans la Grande-Armée de 1805, c'est surtout la concentration qui mérite de fixer l'attention. La mobilisation, remarquable par la qualité exceptionnelle de l'armée qui en fut le produit, se fit bien à loisir, puisque deux ans s'écoulèrent entre la rupture de la paix d'Amiens et la levée du camp de Boulogne. D'après un document émanant du ministère de la guerre[2], l'effectif total de l'armée française au 1er mars 1803, s'élevait à 318,880 hommes et 47,000 chevaux, dont 21,676 hommes et plus de 2,000 chevaux en Italie, 35,070 hommes à Saint-Domingue, 6,362 à la Guyane et aux Antilles. Aussitôt après les premiers actes d'hostilités commis en mer par la marine anglaise, des mesures furent prises pour porter l'effectif à 480,000 hommes, par l'appel anticipé de la classe de 1804 et l'appel des réserves de 1803, 1802 et 1801 ; les régiments furent organisés sur le pied de guerre à 2 bataillons de 800 hommes, le troisième bataillon devant former le dépôt ; six camps

1. *Correspondance de Napoléon*, t. II.
2. *État et effectifs de l'histoire des guerres de Napoléon Ier*, en 1805, 1806, 1807, 1809, rédigée au ministère de la guerre.

Digitized by Google

furent installés sur les côtes, et 400 pièces de campagne y furent réunies. Formées par des chefs tels que Soult, Davout et Ney, tenues en haleine par des travaux journaliers, ces troupes, dit Marmont, « avaient reçu une instruction et un ensemble qui « n'ont jamais existé au même degré. C'était probablement la « meilleure et la plus redoutable armée qu'aient vue les temps mo- « dernes[1]. »

Au mois d'août 1805, les plus forts rassemblements de troupes, non compris l'armée d'Italie, étaient formés par l'armée de Hanovre, celle de Hollande, les camps de Bruges, de Saint-Omer (Boulogne), de Montreuil et de Brest, les réserves de cavalerie et de grenadiers réunies à Arras et à Boulogne. Ces troupes, qui faisaient face à la mer, n'eurent qu'à exécuter un demi-tour pour être prêtes à marcher vers le Rhin. Un simple ordre du jour suffit pour constituer la *Grande-Armée,* dont l'armée de Hanovre devint le 1er corps (Bernadotte); l'armée de Hollande ou camp d'Utrecht, le 2e (Marmont); le camp de Bruges, le 3e (Davout); le camp de Saint-Omer, le 4e (Soult), sauf une division qui, avec la réserve d'Arras, forma le 5e corps (Lannes); le camp de Montreuil, le 6e (Ney); le camp de Brest (Augereau), le 7e corps; la réserve de cavalerie, on le sait, fut constituée sous les ordres de Murat, enfin la garde impériale compléta l'ensemble.

Napoléon arrêta et dicta lui-même, jusque dans ses moindres détails, l'ordre de mouvement qui, en 24 jours, amena les 6e, 5e, 4e et 3e corps avec la réserve de cavalerie et la garde à border le Rhin depuis Strasbourg jusqu'à Mannheim, tandis que le 1er corps, traversant une partie de l'Allemagne, venait rejoindre à Wurtzbourg l'armée bavaroise, et que le 2e prenait à Mayence une position intermédiaire. Mais ce qu'il faut admirer, c'est la simplicité du plan de concentration qui aboutit à de si grands résultats. La cavalerie, franchissant le Rhin la première à Kehl, galope vers la droite pour masquer les mouvements des 6e, 5e, 4e et 3e corps qui, traversant le fleuve à Kehl, Lauterbourg, Spire et Mannheim, pivotent sur l'aile droite, mais en appuyant à gauche pour tourner les Alpes de Souabe; en même temps le 2e corps se dirige vers le 1er,

1. *Mémoires de Marmont,* t. II, p. 303.

Digitized by Google

de sorte que les six corps, flanqués à droite par la cavalerie et suivis par la garde, finissent par former dans les plaines de la Franconie une seule ligne de 170,000 hommes, marchant vers le Danube sur un front de 100 kilomètres. Il ne restait plus qu'à franchir le fleuve en aval d'Ulm pour tourner l'armée autrichienne, couper ses communications avec Vienne et les Russes et lui faire mettre bas les armes.

En 1806, la Grande-Armée resta la même, sauf quelques légères différences. Concentrée avant la guerre sur la ligne Wurtzbourg-Bayreuth, elle n'eut qu'à se resserrer en appuyant à gauche pour se placer vis-à-vis des défilés de la Thuringe, les franchir en trois colonnes parallèles et tomber au milieu des armées prussiennes. Au moment d'opérer cette manœuvre, elle avait reçu un accroissement considérable par le versement dans ses rangs des hommes composant les régiments de marche formés et instruits, sur les bords du Rhin, par les soins du maréchal Kellermann. « C'est « ainsi », dit à ce sujet le général Morand, « que la Prusse, trompée « par l'effectif des régiments français stationnés en Allemagne et « croyant les surprendre dans leurs cantonnements, se trouva en- « vahie le jour même qu'elle déclara la guerre et qu'elle eut à « combattre ces régiments mystérieux complétés et parvenus entre « les lignes de son armée, au moment même qu'elle avait choisi « pour les accabler, dispersés dans leurs campements. »

Au début des affaires de Portugal et d'Espagne, à la fin de l'année 1807, presque tous les régiments d'infanterie et de cavalerie de l'armée se trouvaient en Allemagne, en Italie et en Dalmatie. Il fallut d'abord former le corps d'armée chargé, sous les ordres de Junot, d'envahir le Portugal. On prit pour cela quelques régiments qui se trouvaient encore dans les camps établis sur les côtes et un certain nombre de troisièmes bataillons stationnés dans les mêmes camps, dont on fit des régiments provisoires, groupés en trois divisions d'infanterie; on prit de même une division de cavalerie composée de 4 régiments provisoires formés avec les escadrons de dépôt de plusieurs régiments de dragons et de chasseurs; on réunit ainsi 25,000 hommes environ d'assez bonnes troupes; tel fut le corps d'armée qui s'empara du Portugal et fut obligé de l'évacuer en 1808 après la bataille de Vimeiro. Bientôt un second corps d'ar-

Digitized by Google

mée fut formé pour appuyer le premier, sous le titre de deuxième corps d'observation de la Gironde. C'est celui à la tête duquel Dupont subit le désastre de Baylen. Il fut constitué avec les légions de réserve, chargées de la défense des côtes et à peine organisées. Ces légions avaient chacune 6 bataillons, on leur en prit 3 auxquels on adjoignit 7 ou 8 bataillons de ligne, et l'on en forma 3 divisions d'infanterie; les dépôts de chasseurs et de cuirassiers fournirent de même 3 brigades de cavalerie. Le corps de Dupont eut ainsi 3 divisions d'infanterie et 3 brigades de cavalerie. Immédiatement après, Napoléon décida la formation du corps d'observation des côtes de l'Océan, sous les ordres du maréchal Moncey. Celui-ci ne fut pas même organisé avec des régiments provisoires, mais avec des bataillons provisoires, composés eux-mêmes de compagnies des dépôts de divers régiments, savoir : 48 bataillons provisoires, groupés en 12 régiments, 6 brigades et 3 divisions. On y ajouta 2 brigades, l'une de hussards, l'autre de dragons, tirées des dépôts. On en était donc aux expédients, et le triste dénouement de Baylen montra trop tard ce que valaient ces expédients. A peine entrés en Espagne, les deux corps de Dupont et de Moncey se trouvèrent insuffisants; on créa un corps de deux divisions pour la Catalogne et un corps de réserve que dut commander Bessières, composé de trois divisions, formées encore avec des bataillons provisoires et d'une division de cavalerie. Plus tard un 5e corps fut formé pour Lefebvre, avec 3 divisions, une française, une allemande et une polonaise. Le corps de Dupont fut détruit comme on le sait, celui de Junot fut rapatrié par mer après la convention de Cintra et renvoyé aussitôt en Espagne sous le n° 8; Napoléon fit venir d'Allemagne 3 corps de la Grande-Armée, le 1er, le 5e et le 6e et plusieurs divisions de dragons qui, avec la cavalerie légère de Lasalle, formèrent une réserve de cavalerie. En sorte que l'armée d'Espagne, conformément au tableau que nous avons donné dans le chapitre IX, fut composée de 8 corps d'armée, dont 3 venus de la Grande-Armée. Elle avait été créée de pièces et morceaux avec un art infini, et si Napoléon avait pu rester en Espagne, elle eût certainement achevé la conquête de ce pays.

Lorsque en 1809 Napoléon fut menacé d'une nouvelle guerre avec l'Autriche, la Grande-Armée n'existait plus, les 1er, 5e et

Digitized by Google

6e corps avaient été envoyés en Espagne, le 2e était en Italie, le 7e avait péri à Eylau. C'est avec les troupes restées en Allemagne, sous le nom d'Armée du Rhin, les divisions rentrées en France et les quatrièmes bataillons réunis en régiments provisoires, le tout grossi par une levée de 100,000 conscrits, que l'Empereur dut former l'*armée d'Allemagne,* composée de trois grands corps de 50,000 hommes chacun, aux ordres de Davout, Lannes, Masséna, d'une réserve de cavalerie et de la garde impériale, sans compter les troupes alliées (wurtembergeoises et bavaroises). La concentration de cette armée, de Landshut à Ratisbonne, est restée célèbre. Compromise avant l'arrivée de Napoléon par les fautes de Berthier, elle dut être opérée au milieu même de la concentration des armées autrichiennes, et donna lieu, du 19 au 23 mai, à la campagne dite des cinq jours, marquée par les batailles d'Abensberg et d'Eckmühl, les combats de Tengen, de Landshut, de Schierling et de Ratisbonne[1].

La Grande-Armée de Russie en 1812 fut, pour ainsi dire, le développement de cette armée d'Allemagne, mais sur 600,000 hommes environ qui entrèrent en Russie, pendant la durée de la guerre, il se trouvait près de 260,000 étrangers (70,000 Polonais, 30,000 Autrichiens, 25,000 Prussiens, 100,000 Allemands). Il est bon d'observer qu'à la même époque les armées d'Espagne contenaient 335,000 hommes, presque tous Français.

Sur 600,000 hommes, 90,000 seulement revinrent de Russie et parmi eux plus de 50,000 Autrichiens et Prussiens, qui se montrèrent immédiatement ou nos ennemis déclarés ou des neutres malveillants. Pour se faire une idée du désastre, il suffira de savoir que sur 48,000 hommes de la garde, il en était rentré 800 et sur 125,000 Français des 1er, 2e, 3e et 4e corps : 6,400. En appelant à lui les divisions laissées en Allemagne ou venues d'Italie, en réorganisant les débris échappés au désastre et renvoyant en France tous les cadres inutiles, le prince Eugène, qui remplaça Murat dans le commandement de l'armée, parvint à réunir autour de Posen 45,000 hommes. C'est alors que Napoléon employa tout

1. Le 19, Tengen ou Thann; 20, Abensberg; 21, Landshut; 22, Eckmühl; 23, Ratisbonne. (Thiers, 10e vol.; général Pelet, *Campagne de* 1800, 1er vol.)

Digitized by Google

son activité et son despotisme à créer une nouvelle armée, la *Grande-Armée de 1813*.

D'après le compte très clair établi par M. Camille Rousset 673,000 hommes furent appelés à cet effet sous les drapeaux, dont seulement 5,000 anciens soldats, savoir : 86,000 hommes des cohortes de la garde nationale, hommes faits, mais sans aucune instruction militaire, 8,000 canonniers de la marine, très braves mais n'ayant jamais manœuvré comme infanterie, le reste, tous jeunes gens et même enfants, 240,000 ayant moins de 19 ans, 40,000 entre 19 et 20 ans. Napoléon put ainsi commencer la campagne de Lutzen et Bautzen avec environ 269,000 hommes et 636 bouches à feu[1], mais, défalcation faite des hommes malades, des garnisons et des corps d'armée employés à des opérations distinctes (tels que ceux de Davout et de Victor), il ne restait guère sous sa main que 170,000 hommes, dont 140,000 Français[2]. Il s'était présenté en tous cas des difficultés insurmontables, même pour le génie de Napoléon, et prouvant bien qu'une armée ne peut pas être improvisée. Il manquait à cette nouvelle armée, qui déploya tant de bravoure à Lutzen : 1° des soldats au lieu d'enfants ; 2° des cadres ; 3° de la cavalerie. Malgré les pertes subies dans les combats de la première campagne (25,000 hommes au moins à la seule bataille de Lutzen), malgré les diminutions d'effectifs plus considérables encore résultant des maladies, la Grande-Armée comptait, le 15 août, à la reprise des hostilités, 425,000 hommes, dont 35,000 d'une cavalerie très belle cette fois et assez bonne, comme elle le prouva bientôt à la bataille de Dresde. De ces 425,000 hommes, 85,000 seulement repassèrent le Rhin après la déroute de Leipsick.

En 1815, le retour de l'île d'Elbe fut suivi de la mobilisation générale de toutes les ressources militaires du pays. L'œuvre n'était pas si difficile que cela peut sembler au premier abord. « Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe en 1815 », dit à ce sujet

---

1. *La Grande-Armée de* 1813, chapitre V. Le résumé très succinct que nous donnons, est le résultat de la comparaison des renseignements extraits de ce curieux ouvrage, de la *Campagne de* 1813, par Charras, dont le 1er volume seul a paru, et du 15e volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.
2. C. Rousset, *la Grande-Armée de* 1813, chap. XIV.

Digitized by Google

le duc d'Aumale, « il trouva sous sa main un personnel bien autre-« ment nombreux et bien autrement constitué (qu'en 1814). Le « retour des prisonniers et des garnisons lointaines avait ramené « dans les rangs beaucoup d'hommes aguerris, l'ensemble des me-« sures prises par la première Restauration à l'égard de l'armée « était digne d'éloges ; point de licenciement, la vieille garde con-« servée, les régiments de ligne refondus sous de nouveaux numé-« ros, mais reformés avec soin, donnant, y compris les semestriers, « un effectif de 250,000 bons soldats. En cherchant les hommes « qui avaient quitté le drapeau sans congé régulier, en deman-« dant un contingent à la conscription, en faisant appel à la garde « nationale, Napoléon comptait arriver au chiffre de 800,000 « combattants. Cependant, malgré sa prodigieuse activité, son esprit « aussi ingénieux que profond, ses habitudes impérieuses, il ne « put en trois mois atteindre l'effectif de 360,000 hommes[1]. » Ajoutons que l'armée avec laquelle il entra en Belgique contenait seulement 128,000 hommes, que les troupes de ligne faisant partie des corps d'armée actifs de Strasbourg, Belfort et Lyon, du Var, de la Vendée, de la Gironde, ne dépassaient pas 52,000, et que les places en renfermaient 88,000, ce qui ne faisait que 270,000 pour le total de l'armée de ligne. Il est donc permis de ne pas reconnaître dans cette circonstance la prodigieuse activité de Napoléon. M. Thiers, qui persiste à l'admirer, se fonde sur les difficultés du gouvernement, qu'il a certes connues par lui-même, pour trouver extraordinaire ce qui a été accompli en 1815. Cependant les chiffres sont là : au 20 mars, l'armée française comprenait 223,000 hommes, dont 155,000 susceptibles d'être mis en ligne ; au 1er juin, 188,000 hommes étaient en ligne sur un total de 270,000 hommes[1], Il est vrai que les troupes de la première armée avaient été parfaitement organisées au milieu des plus grandes difficultés. Mais à des circonstances exceptionnelles il faut des efforts exceptionnels, et quels que fussent les motifs qui enchaînèrent l'activité de Na-

1. *Les Institutions militaires de la France*, page 425.

2. Nous avons accepté les chiffres donnés par M. le duc d'Aumale et par le colonel Charras. D'après M. Thiers, il aurait existé au 20 mars seulement 180,000 hommes, dont 30,000 à peine susceptibles d'être mis en ligne ; cela ne nous paraît pas vraisemblable.

Digitized by Google

poléon, elle ne saurait être comparée à celle de Carnot et du comité de Salut public pendant les quatre derniers mois de l'année 1793.

La concentration de l'armée de Belgique peut, au contraire, être assimilée aux plus belles conceptions des campagnes de l'Empire. Les cinq corps dont l'Empereur voulait, en y joignant la garde et la cavalerie, composer son armée, étaient répartis sur la frontière, le 1er à Lille, le 2e à Valenciennes, le 3e à Mézières, le 4e à Metz, le 6e à Laon, la garde impériale à Paris. Trompant l'ennemi sur ses intentions en feignant, par de fortes démonstrations, de vouloir couper l'armée anglaise de ses communications avec la mer, Napoléon dirige d'abord sur Maubeuge le 6e corps et la garde ; puis le 7 juin (Gérard) avec le 4e corps, quitte Metz en grand secret pour se diriger sur Philippeville ; le 9 juin, le 1er corps (Drouet d'Erlon) part de Lille pour Valenciennes, tandis que le 2e corps (Reille) appuie de Valenciennes sur Maubeuge, où Vandamme, avec le 3e corps, se rend également depuis Mézières. Le 14 juin, Napoléon, arrivé à Beaumont, avait ses cinq corps d'armée sous la main, occupant un front de 30 kilomètres et séparés de l'ennemi par la forêt qui avait masqué leurs derniers mouvements. Le 15 au matin, l'armée s'ébranlait et surprenait les Prussiens sur la Sambre.

Depuis 1815 jusqu'en 1870, nous ne voyons guère que la formation de l'armée d'Italie, en 1859, qui mérite de fixer notre attention. Mais avant d'en venir là, nous croyons pouvoir trouver le sujet d'une comparaison instructive dans l'exposé des préparatifs de trois expéditions lointaines, celles d'Égypte en 1798, d'Alger en 1830, de Crimée en 1854. On verra par là si le progrès suit toujours la marche du temps.

C'est au commencement de 1798 que fut décidée l'expédition d'Égypte. Tout semblait se préparer pour une descente en Angleterre, lorsque enfin le Directoire céda, le 5 mars, aux instances de Bonaparte et lui donna la direction supérieure de tous les préparatifs de terre et de mer. Il se mit aussitôt à l'œuvre, et sous prétexte d'organiser la défense des côtes de la Méditerranée, cinq généraux furent désignés pour exécuter ses instructions dans les cinq ports de Toulon (Caffarelli), Marseille (Reynier), Gênes (Baraguey d'Hilliers), Civita-Vecchia (Desaix), Bastia (Vaubois). Tout était prêt le 15 avril, c'est-à-dire au bout de 40 jours. Tous

Digitized by Google

les navires, comprenant 13 vaisseaux de ligne, 9 frégates, 11 corvettes, 232 bâtiments armés en flûte, étaient prêts à partir, ayant à bord toutes les troupes, à l'effectif de 32,300 hommes et 300 chevaux ; ces troupes consistaient en 15 demi-brigades d'infanterie à 3 bataillons chaque, 7 régiments de cavalerie, emportant leurs selles et leurs brides, 28 compagnies d'artillerie, d'ouvriers et de sapeurs.

Le matériel se composait de : 16 batteries de campagne avec un triple approvisionnement, un équipage de siège, auquel était joint des canons pour l'armement des côtes, 12,000 fusils de rechange, des harnais pour 6,000 chevaux, des vivres, de la poudre et des boulets en grande quantité.

Retardée par les événements qui se passaient en Europe et qui firent un instant suspendre le départ de l'expédition, la flotte mit à la voile de Toulon le 19 mai, après avoir été rejointe par le convoi de Marseille, rallia successivement les convois de Gênes, de Corse et de Civita-Vecchia, et marcha, dans le plus bel ordre, jusqu'à Malte d'abord, ensuite de Malte aux côtes de l'Égypte[1].

L'expédition d'Alger demanda une préparation un peu plus longue, sans doute parce que la flotte, comme l'armée, était en 1830 sur le pied de paix le plus absolu, peut-être aussi parce que l'énergique volonté et la dévorante activité d'un Bonaparte n'étaient plus là pour s'imposer à tout le monde. L'expédition fut décidée le 31 janvier, trois mois étaient accordés à la marine pour tout disposer. Autre cause de retard et peut-être même la principale : il n'y avait plus dans la direction et le commandement cette unité qui avait été si profitable aux préparatifs de 1798. L'amiral Duperré, choisi pour commander la flotte, était même opposé à l'expédition ; ce qui ne l'empêcha pas du reste d'y apporter tout son zèle. Les commandants de l'artillerie et du génie, généraux de Lahitte et Valazé, ainsi que l'administrateur en chef, l'intendant Denniée, furent désignés en même temps qu'était arrêtée la composition de l'armée : 18 régiments d'infanterie formaient 3 divisions de 3 brigades, chaque régiment comprenait 2 bataillons, chaque bataillon 8 compagnies, dont 2 d'élite à 120 hommes et 6 à 94, soit

1. *Mémoires de Napoléon*, t. 1er.

Digitized by Google

en tout 812 hommes de troupe ou 1,624 hommes par régiment, ce qui portait les divisions à environ 10,000 hommes, un régiment de cavalerie à 3 escadrons et à l'effectif de 500 chevaux, 4 batteries montées et une batterie de montagne, réunies en un seul groupe au lieu d'être réparties dans les divisions, un équipage de siège de 82 bouches à feu, approvisionnées à 500 coups, avec 10 batteries à pied, une compagnie de pontonniers, une demi-compagnie d'ouvriers et un escadron du train des parcs, effectif total 2,270 hommes, 1,380 chevaux et 356 voitures d'artillerie; pour le génie un nombreux état-major dans la prévision du siège d'Alger, 6 compagnies de sapeurs, 2 de mineurs, une demi-compagnie de conducteurs et un matériel énorme, comprenant 27,000 outils et 200,000 sacs à terre. Tous les régiments, batteries et compagnies avaient été complétés au pied de guerre avec des hommes en congé d'un an, appartenant à toute l'armée et rappelés à l'activité non pas dans leurs anciens régiments, mais dans les corps qui devaient s'embarquer. Ajoutons à cela deux mois de subsistances, sur une moyenne de 40,000 rations de vivres et 4,000 rations de fourrage, mille bœufs, des hangars mobiles pour servir d'ambulances, 270 officiers de santé en dehors des corps de troupe, d'abondants approvisionnements de médicaments, 257 voitures du train avec 625 mulets et 654 chevaux de trait. Un effectif de 37,000 hommes, dont 34,184 combattants et 3,500 chevaux, une flotte de combat et de transport de 100 bâtiments de guerre, dont 11 vaisseaux de ligne, 347 voiles du commerce et 156 caboteurs, barques, etc., destinés à former la flotte de débarquement; tout cela était prêt à la fin d'avril, le général Bourmont était nommé commandant en chef; l'embarquement, commencé le 11 mai, se terminait le 18, et la flotte appareillait le 26.

« Jamais corps expéditionnaire embarqué sur mer », fait observer M. Camille Rousset, à qui nous empruntons ces détails[1], « ne « fut formé avec tant de soin et pourvu à un si haut degré de tout « ce qui pouvait assurer le succès. »

A ces deux expéditions si bien combinées, le début de la guerre d'Orient, en 1854, ressemble peu. On peut en juger par cet extrait

1. *Histoire de la conquête d'Alger,* pages 66-104.

Digitized by Google

d'une lettre écrite de Gallipoli par le maréchal de Saint-Arnaud à l'empereur Napoléon III, le 16 mai 1854, deux mois après le départ de Marseille des premières troupes du corps expéditionnaire.

« Je le dis avec douleur à Votre Majesté : nous ne sommes pas « constitués, ni en état de faire la guerre, tels que nous sommes « aujourd'hui. Nous n'avons que 24 pièces d'artillerie attelées, « prêtes à faire feu. Notre situation est encore plus triste sous le « rapport des approvisionnements. On ne fait pas la guerre sans « pain, sans souliers, sans marmites ni bidons.... Ce n'est la faute « de personne. C'est le résultat de la précipitation avec laquelle « tout a dû être fait[1]. »

Le maréchal était bien indulgent en disant que ce n'était la faute de personne, si des troupes avaient été embarquées pour aller expéditionner au loin, sans souliers ni effets de campement[2]; c'était bien, au contraire, la faute de tout le monde, à commencer par lui qui venait de quitter le ministère. Quoi qu'il en soit, précipitation est bien le mot qui depuis bien longtemps a caractérisé presque tous les preparatifs de guerre de la France.

Déjà en 1806, pendant cette belle campagne de Prusse, si admirable par ses résultats, les choses se passaient de telle façon que le duc de Fezensac a pu en dire dans ses souvenirs : « L'ordre « devait être exécuté, et l'on ne s'embarrassait pas des moyens. « Cette habitude de tout tenter avec les plus faibles ressources, « cette volonté de ne rien voir d'impossible, cette confiance illi- « mitée dans le succès, qui avait d'abord été une des causes de nos « avantages, ont fini par nous devenir fatales[3]. » N'est-ce pas là

1 Camille Rousset, *Histoire de la guerre de Crimée*, t. Ier.

2. « On n'était même pas décidé à la guerre, car nous avions entendu à Galli- « poli, du maréchal Bosquet lui-même, le détail suivant : Lorsqu'il arriva à Paris « au commencement du mois de mars, mandé par le ministre de la guerre, il « se rendit près de l'Empereur; il le trouva méditant devant une carte de Tur- « quie, Napoléon III lui apprit alors que l'armée devait débarquer à Gallipoli. « Le général ne put retenir un geste d'étonnement et, questionné par l'Empe- « reur, combattit le choix du point de Gallipoli. Où voulez-vous donc débarquer, « s'écria son interlocuteur? Là, Sire, et du doigt Bosquet montra Varna sur la « carte. Varna, fit l'Empereur effrayé; mais alors c'est la guerre! Le général « n'insista plus. » Le choix de Gallipoli était d'ailleurs légitimé par la nécessité de prendre entre la mer de Marmara et le golfe de Saros une position garantissant le détroit des Dardanelles contre toute tentative de l'armée russe, car les Russes venant occuper la rive européenne du détroit, c'était la ruine des escadres anglaise et française, enfermées dans la mer Noire.

3. *Souvenirs militaires*, p. 129.

Digitized by Google

l'histoire de toutes nos guerres?.... *Il ne faut pas confondre précipitation avec vitesse,* nous répétait toujours un vieux capitaine sous les ordres duquel nous avons servi pendant quatre ans. S'il avait raison, on peut en juger par l'histoire de l'armée d'Orient.

La composition de cette armée était réglée le 15 mars, et déjà le 19 partaient de Marseille les généraux Canrobert et Bosquet, commandant les deux premières divisions, le chef d'état-major général, les commandants de l'artillerie et du génie, avec un bataillon d'infanterie. On avait reculé longtemps devant l'envoi d'un corps expéditionnaire, et l'on s'y décidait brusquement. Ce corps expéditionnaire comprenait 13 régiments d'infanterie, ayant chacun 2 bataillons de 1,000 hommes, 4 bataillons de chasseurs à pied de 1,100 hommes chacun, 14 batteries d'artillerie, 1 compagnie de pontonniers, 4 compagnies de sapeurs, 1 brigade de cavalerie composée de 2 régiments de chasseurs d'Afrique. L'infanterie formait 3 divisions, dont la 3e était commandée par le prince Napoléon. On ne tarda pas à en ajouter une 4e aux ordres du général Forey, ainsi qu'une certaine quantité d'artillerie et de cavalerie, soit 4 régiments d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs, 4 batteries d'artillerie, 1 régiment de dragons et 1 régiment de cuirassiers.

« Il y eut à Marseille », dit M. Camille Rousset, « comme un « confluent de choses désordonnées; les détachements expédiés des « corps et des dépôts arrivaient pêle-mêle, le matériel, les appro- « visionnements, un jour par fragments, le lendemain par masses. « C'était le chaos accumulé; la marine radouba de vieilles coques; « on arma tout ce qui pouvait encore tenir la mer. De son côté, « l'administration de la guerre s'adressa aux grandes compagnies « maritimes, aux armateurs, aux capitaines du commerce, en noli- « sant ou affrétant de toutes parts et de toutes mains, à l'aven- « ture. »

Quelle vérité dans ce tableau que bien des officiers ont pu contempler comme nous! Sur quels navires, quels *raffliots*, disions-nous, furent embarquées, non pas l'infanterie que l'on transportait sur des bâtiments à vapeur, mais la cavalerie et l'artillerie. Payés à la journée et nullement pressés d'arriver, certains capitaines de ces navires s'embusquaient dans les criques de l'archipel ou de la côte de l'Asie-Mineure, où il fallut envoyer des avisos de guerre

Digitized by Google

pour les relancer, d'autres, plus consciencieux, étaient retenus par les vents contraires à l'entrée des Dardanelles, et l'on dut employer des vapeurs de guerre à les amener à la remorque ; aussi ni l'artillerie ni la cavalerie n'arrivaient à Gallipoli, et le maréchal Saint-Arnaud écrivait encore le 26 mai : « Nous n'avons que 24 pièces « d'artillerie attelées prêtes à faire feu, le reste, personnel et ma- « tériel, est arrêté par les vents du Nord et arrivera Dieu sait « quand !... La cavalerie n'est pas mieux partagée, sur 4 régiments « elle ne compte encore que 500 chevaux[1]. »

Quant au désordre qui régnait à Marseille dans les premiers jours d'avril, il faut en avoir été le témoin pour en avoir l'idée ; tout le monde semblait piqué de la tarentule, on n'y marchait pas, on y courait ; on n'y parlait pas, on criait ; on ne se fâchait pas, on entrait en fureur. Et le désordre ne s'arrêtait pas au point d'embarquement ; plus d'une ville de garnison y participa, à un moindre degré, il est vrai. Il ne s'agissait cependant que de mettre sur pied un corps de 35,000 à 40,000 hommes, dont une grande partie même venait de l'Algérie, car sur dix-sept régiments d'infanterie, sept étaient fournis par l'armée d'Afrique, ainsi que deux bataillons de chasseurs à pied, les deux régiments de chasseurs d'Afrique et trois batteries d'artillerie, sans compter une bonne partie du train et les ambulances.

Les dix régiments de France, ou plutôt les neuf, car l'infanterie de marine en fournissait un, étaient complétés par les régiments qui ne partaient pas ; de là ce mouvement général de troupes. Mais la formation la plus laborieuse fut celle de l'artillerie ; les préparatifs de la guerre avaient surpris cette arme en pleine transformation du personnel et du matériel. D'une part la création de régiments spéciaux, comprenant les uns des batteries montées, d'autres des batteries à cheval, et les autres des batteries à pied, création qui entraînait la désorganisation des anciens régiments mixtes, venait d'être décrétée, et la mise sur pied de guerre se compliquait de cette double opération ; d'autre part, les canons et les obusiers de divers calibres du système Gribeauval, en service depuis 1765, étaient remplacés par une seule pièce, le canon-obu-

1. Camille Rousset, *l'Expédition de Crimée.*

Digitized by Google

sier de 12 dit : *le canon de l'Empereur,* et les batteries destinées à l'armée d'Orient s'embarquaient avec un matériel que la plupart d'entre elles ne connaissaient que de nom, avec des pièces qu'elles n'avaient jamais vu tirer ! Ce matériel n'était pas achevé ; il résulta de là des complications de toute sorte, dont nous n'étions pas encore sortis après deux mois de séjour en Turquie.

Lorsque Napoléon (Napoléon Ier !) décidait de faire des rassemblements de troupes sur des points déterminés, il commençait, remarque M. Thiers, par y former des parcs d'artillerie, précaution qu'il prenait ordinairement avant toute autre, disant que c'était toujours ce qu'il y avait de plus difficile à organiser[1].

Mis hors de la vraie voie par les fausses habitudes de la guerre d'Afrique, qu'ils prenaient volontiers pour la grande guerre, nos généraux et nos ministres envoyaient à Gallipoli les bataillons d'infanterie sur des bâtiments à vapeur et confiaient l'artillerie aux hasards de la navigation à voiles sur des coquilles de noix, puis, arrivés en Turquie, ils s'avisaient un peu tard qu'on ne pouvait marcher contre les Russes avec des régiments de zouaves, si intrépides qu'ils fussent, sans les appuyer par du canon, et ils se répandaient en plaintes continuelles sur le manque d'artillerie. M. Camille Rousset, racontant l'histoire de la campagne d'Alger, fait observer que, pour arriver à la presque perfection qu'il signale dans les préparatifs de l'expédition de 1830 « où rien ne manquait, « il n'avait pas fallu moins de trois mois d'une activité de jour et « de nuit, prévoyante et réglée ». Nous ferons observer à notre tour qu'après trois mois d'une activité de jour et de nuit, mais imprévoyante et mal réglée, on n'était arrivé pour l'armée de 1854 qu'aux résultats les plus médiocres (en mettant à part bien entendu la qualité des troupes, qui était de premier ordre, et le talent de certains généraux). Sans doute, les nécessités de la situation avaient forcé le gouvernement de l'Empereur à jeter à la hâte sur les côtes de Turquie un corps de débarquement, et le temps avait manqué pour faire aucun préparatif sérieux, mais, depuis plus de six mois, on pouvait s'attendre à cette nécessité. Certes, l'Empereur ne voulait pas la guerre, mais elle était possible, elle était

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. IV, liv. XVII, page 372.

Digitized by Google

même probable. Depuis le mois d'août 1853, tout le monde en parlait à Paris ; dans les cercles politiques, on espérait l'écarter, ce qui signifie qu'on la craignait[1]; dans les cercles militaires, on discutait la composition du corps expéditionnaire, et les ambitions en éveil s'y disputaient les postes. L'envahissement des principautés danubiennes par l'armée russe datait du 3 juillet, l'appel des frégates anglaises et françaises à Constantinople du commencement de septembre, les hostilités avaient commencé le 25 octobre sur le Danube, le 28 en Asie sur les bords de la mer Noire ; enfin, l'incendie de la flotte turque dans la rade de Sinope avait lieu le 30 novembre, et le ministre des affaires étrangères de la France disait à ce sujet : « Le coup de Sinope n'a pas atteint la Turquie « seule[2]. » La prévoyance la plus élémentaire commandait tout au moins dès lors de réunir à Marseille quelques approvisionnements, de préparer dans les arsenaux le matériel d'artillerie que nous attendîmes plus tard pendant quinze jours avant de pouvoir nous embarquer, enfin de rechercher des moyens de transport moins rudimentaires que ceux qui nous retinrent pendant un mois au milieu de la Méditerranée... Mais, pour agir, si peu que ce soit, il faut vouloir et savoir ce que l'on veut.

L'expédition de Chine, entreprise six ans plus tard sur une plus petite échelle, présenta, dans ses préparatifs, un heureux contraste avec celle de Crimée, et le général Montauban, qui fut chargé de la diriger, se montra, il faut bien le dire, meilleur organisateur que le maréchal de Saint-Arnaud. La composition du corps expéditionnaire fut arrêtée le 13 novembre 1859 ; elle comprenait, sous les ordres du général Montauban, nommé commandant en chef des forces de terre et de mer, 2 brigades d'infanterie, 4 batteries d'artillerie et un détachement de 50 cavaliers, formant un total de 7,953 hommes, auxquels on adjoignit, après le débarquement, 6 compagnies de marins. Des approvisionnements considérables de munitions, de vivres et d'effets d'habillement furent réunis à Toulon et em-

1. Au mois d'août 1853, après un grand dîner donné au maréchal Magnan et à son état-major occupés à faire la petite guerre, le maître de la maison, un des premiers financiers de l'époque, disait à un groupe d'officiers dont nous faisions partie : Vous n'aurez pas la guerre, l'*Empereur sait que nous ne la voulons pas.*

2. Camille Rousset, *Histoire de la guerre de Crimée.* Introduction, page 70.

Digitized by Google

barqués avec les troupes. Celles-ci furent, grâce à l'insistance du général en chef, réparties à bord plus largement que le comportaient les règlements. Tout le corps expéditionnaire, transporté sur 16 bâtiments de guerre, quitta la France du 5 décembre 1859 au 11 janvier 1860, passant par le cap de Bonne-Espérance, tandis que plus de cent navires marchands mettaient à la voile, emportant des approvisionnements de toute sorte. Le général Montauban, prenant la route de Suez, le 12 janvier, précéda en Chine sa petite armée et disposa tout pour son organisation complète, faisant acheter au Japon, en Chine et à Manille 1,200 bêtes de selle et d'attelage, formant un corps indigène pour les transports, etc., en un mot méritant qu'on ait dit plus tard de cette petite et merveilleuse expédition : modèle de préparation comme d'exécution[1].

Nous ne dirons rien de l'expédition du Mexique qui présenta plusieurs phases, toutes remarquables par la mauvaise organisation. Il suffira, pour en donner une idée, de rappeler que lors de la première expédition commandée par l'amiral Jurien de la Gravière, le matériel d'artillerie arriva au Mexique vingt jours après le petit corps expéditionnaire.

Il nous reste, avant d'arriver à la guerre de 1870, à opposer la mobilisation et la concentration des armées prussiennes en 1866 à la formation de l'armée française d'Italie en 1859.

Le 1er janvier 1859, à la réception du corps diplomatique, l'empereur Napoléon III dit à l'ambassadeur d'Autriche, M. de Hübner : « Je regrette de voir que mes relations avec votre Gouvernement « ne sont plus aussi bonnes que par le passé. »

Ces paroles étaient la conséquence de la position que la France avait prise vis-à-vis des différends politiques survenus entre l'Autriche et la Sardaigne ; elles décidèrent le Gouvernement autrichien à augmenter ses troupes en Italie et à y mobiliser son armée dès le 1er mars. Dans le courant de ce même mois, l'armée sarde fut également mise sur le pied de guerre. Quant à la France, elle se prépara aussi, mais d'une manière bien imparfaite, comme on va le voir. Sans doute, il était à craindre que devant des mesures trop apparentes, l'armée autrichienne ne se décidât à prendre

1. Canonge, *Histoire militaire contemporaine.*

Digitized by Google

l'initiative des mouvements pour avoir raison des Piémontais avant l'arrivée des Français. Quoi qu'il en soit, les préparatifs consistèrent principalement à presser dans les arsenaux la construction du nouveau matériel des canons rayés, car cette fois encore la guerre surprenait l'artillerie en pleine transformation. Le système des canons rayés de 4 et de 12 venait d'être adopté, et l'on se hâtait de fabriquer les canons et leurs affûts, afin d'en doter les batteries qui devaient faire partie de l'armée active.

En outre, dès le mois de février on porta à quatre le nombre des divisions d'infanterie de l'armée de Lyon, en ajoutant aux trois premières une division venue tout exprès d'Afrique et qui arriva le 20 mars au camp de Sathonay. Bientôt les quatre divisions de Lyon durent former leurs bataillons de guerre à 6 compagnies, chaque bataillon laissant deux compagnies dont la réunion constituait le 4e bataillon, destiné à servir de dépôt. Une cinquième, puis une sixième division furent formées dans la vallée de la Durance, une septième et une huitième dans les environs de Toulon, celles-ci avec les troupes rappelées d'Afrique, mais les régiments stationnés en France avaient leurs bataillons forts de 500 hommes seulement, et les chevaux manquaient pour l'artillerie. On n'osait rappeler les réserves d'avance ; on semblait croire qu'une fois l'ordre donné, tous ces hommes allaient arriver instantanément dans les corps de troupe ; on oubliait que, disséminés sur toute l'étendue de la France, il leur faudrait 8 à 15 jours pour rejoindre leurs dépôts, où ils devraient être armés, habillés et équipés avant de pouvoir être envoyés aux bataillons actifs. On prit cependant des mesures importantes pour l'artillerie ; on acheta 10,500 chevaux de trait, on versa dans les régiments 4,600 hommes d'infanterie et de cavalerie; chacune des divisions déjà formées put alors recevoir deux batteries montées.... Cependant les événements se précipitaient ; les réserves furent enfin rappelées par décret du 21 avril ; elles se composaient de 163,700 hommes en congé renouvelable, qui devaient porter l'effectif de l'armée à 577,197 hommes. L'artillerie en recevait pour sa part 16,000 ; on donna l'ordre d'acheter 16,000 chevaux en plus et de mettre sur le pied de guerre 33 nouvelles batteries.

Le 23 avril, l'ultimatum de l'Autriche fut remis au Gouverne-

Digitized by Google

ment sarde, et comme la réponse n'était pas douteuse, l'armée d'Italie fut formée par décret du 24 ; elle ne comprenait d'abord que quatre corps d'armée et la garde. Les troisième et quatrième corps reçurent l'ordre de franchir les Alpes, les premier et deuxième corps durent être embarqués à Marseille et en Algérie; le 28 avril, la tête de colonne de la division Bouat, deuxième du 3e corps, débouchait à Suze; le même jour, la brigade Ducrot traversait le mont Genèvre. Le 29 avril, les troupes du 1er corps, avec le maréchal Baraguey d'Hilliers, commençaient à débarquer à Gênes, « c'était « aller bien vite », dit M. de Moltke dans son récit de la guerre de 1859 ; « mais les troupes françaises se trouvaient sur le pied de « paix ; les bataillons comptaient à peine 500 hommes. Les ré- « serves devaient rejoindre plus tard, sans équipement et sans « armes et être distribuées dans les cadres à Lyon et à Toulon. « L'artillerie laissa son ancien matériel à Grenoble et en reçut un « nouveau. Les premières divisions partirent sans artillerie ; le « 9 mai, 6 batteries de la garde attendaient encore leur matériel à « Paris, et jusqu'au 22 mai, les convois journaliers apportaient à « l'armée des pièces d'artillerie, du train et des hommes de ré- « serve. Un départ si précipité ne pouvait avoir lieu sans bien « des difficultés et bien des confusions. La division Bourbaki, par « exemple, se rassemblant à Briançon, n'avait ni chevaux, ni mu- « lets, ni tentes et souffrait extraordinairement dans son passage à « travers le mont Genèvre. »

« Le 4e corps ne fut rendu à Suze que le 19 mai[1]. »

Le 5e corps fut formé quelque temps après et dut débarquer à Gênes. L'artillerie de ce corps ne fut rendue à Marseille, pour s'y embarquer, que le 24 mai. La constitution de la réserve générale d'artillerie fut commencée le 16 mai et ne fut terminée que dans le courant de juin. L'équipage de siège n'entra en formation que le 31 mars; son embarquement n'était pas encore terminé le 12 juillet, quand il fut interrompu par la conclusion de la paix. En même temps qu'il décrétait la formation de l'armée d'Italie, l'Empereur décidait celle de trois autres armées, savoir :

1. *Récit de la guerre d'Italie,* par le grand état-major prussien, p. 21 et suiv. Les autres renseignements sont extraits de la *Campagne de* 1859, rédigée au dépôt de la guerre.

Digitized by Google

L'armée de Lyon, maréchal Castellane, 3 divisions d'infanterie à Lyon et à Besançon, 1 division de cavalerie à Lyon;

L'armée de Paris, maréchal Magnan, 4 divisions d'infanterie, 2 à Paris, 1 à Lille, 1 à Mézières;

L'armée d'observation, maréchal Pélissier, 4 divisions d'infanterie, 2 à Châlons, 1 à Strasbourg, 1 à Metz, 4 divisions de cavalerie à Metz, Strasbourg, Lunéville et Châlons.

L'armée d'Italie avait absorbé :

Toute l'infanterie de la garde et 54 régiments d'infanterie de ligne;

Toute la cavalerie de la garde et 14 régiments de cavalerie de la ligne;

Toute l'artillerie de la garde, 64 batteries à cheval et montées de la ligne.

Il restait donc disponible en France et en Algérie :

48 régiments d'infanterie (les 101e et 102e régiments venaient d'être créés);

39 régiments de cavalerie (y compris les trois de spahis);

65 batteries de campagne, soit 390 bouches à feu.

Ainsi, en tenant compte des troupes nécessaires à l'Algérie, la guerre d'Italie prenait plus de la moitié des ressources militaires de la France, et ce qu'il y a de plus grave, l'autre moitié ne pouvait, avant quelque temps du moins, être mise sur le pied de guerre. L'artillerie de l'armée d'Italie comprenait un effectif total d'environ 29,000 hommes et 24,000 chevaux. Pour former, en outre, les 64 batteries qui restaient en France, avec les parcs correspondants, il aurait fallu au total environ 54,000 hommes et 44,000 chevaux. Or, le total général de l'artillerie sur le pied de paix était, en chiffres ronds, de 30,000 hommes et 13,000 chevaux, le nombre des hommes rappelés de congé ou venus de l'infanterie et de la cavalerie s'élevait à 20,000 hommes, celui des chevaux achetés à 24,500, et d'autre part les non-valeurs, les dépôts, les pelotons hors rang ne pouvant pas être évalués à moins du quart de l'effectif de paix, soit 7,500 hommes et 4,500 chevaux, on voit que pour mettre sur le pied de guerre l'artillerie restant en France, il manquait près de 12,000 hommes et de 7,000 à 8,000 chevaux. Il est vrai que, le 14 juin, fut faite une nouvelle commande

Digitized by Google

de 14,000 chevaux et que 8,700 recrues du contingent de 1859 arrivèrent à peu près à la même époque, mais ces ressources étaient faites pour parer aux besoins à venir et non aux besoins actuels. En outre les 65 batteries restées en France n'auraient pu recevoir des canons rayés, puisqu'une partie des batteries de l'armée d'Italie n'en avaient pas encore. D'autre part, tandis que depuis le mois de mars on s'était attaché à compléter les approvisionnements nécessaires pour l'armée d'Italie, il n'en avait été constitué aucun dans les places de l'Est. Le train des équipages militaires, qui comprenait à la fin de mars 5,200 hommes et 4,500 chevaux ou mulets, dont plus des trois cinquièmes en Algérie, avait été porté à 10,000 hommes et 8,000 animaux, dont 4,500 hommes et 4,800 animaux avaient été envoyés en Italie. Il ne devait donc plus rester en France qu'environ 2,500 hommes et 1,000 chevaux ou mulets.

Quatre marchés pour la fourniture de 800,000 paires de souliers et 60,000 chemises étant restés inexécutés, il avait fallu, pour y suppléer, s'adresser aux ouvriers et fabricants de tous les départements, qui mettaient beaucoup de patriotisme à fournir ce qu'ils pouvaient, mais les souliers n'en faisaient pas moins défaut.

Le personnel des services administratifs s'était montré numériquement insuffisant. Le corps de santé, qui, par suite de l'organisation récente, comptait 1,087 médecins, en avait 751 à l'armée d'Italie; il n'en restait donc que 336 pour la France et l'Algérie.

Ces détails, empruntés au récit officiel de la campagne, suffisent largement à démontrer que les formations pompeusement annoncées d'armées de Lyon, de Paris et d'observation, ne pouvaient exister réellement.

Cette situation ne fut certainement pas sans influence sur les événements et sur la conclusion des préliminaires de Villafranca. « Les avant-postes sardes », dit à ce sujet M. de Moltke, « tou-
« chaient déjà aux frontières de l'Allemagne, et l'Empereur ne sa-
« vait point s'il pouvait empêcher ses alliés de les franchir. La
« Prusse était complètement armée. La mobilisation des deux tiers
« de son armée était finie, et le reste de l'armée était sur le pied
« de guerre. Les troupes étaient déjà en route pour se rendre aux
« premiers endroits d'assemblement. Ce n'était plus un mystère

Digitized by Google

« que le 15 juillet le transport des troupes par chemin de fer, vers « le Rhin, devait commencer et qu'en très peu de temps une armée « de 260,000 hommes y serait rassemblée, à laquelle les contin- « gents des autres États allemands étaient prêts à se réunir[1]. »

L'empereur Napoléon III dit du reste lui-même en répondant, le 20 juillet 1859, aux députations du Sénat et du Corps législatif : « Quelques États de la Confédération germanique réclamaient à « grands cris la guerre contre la France et le Piémont et, ce qui « était non moins grave, les Prussiens se préparaient à franchir « notre frontière de l'Est. » Ce que l'Empereur n'ajoutait pas, c'est que nous étions hors d'état de les en empêcher.

Ainsi la guerre avec l'Autriche était, sinon certaine, du moins très probable avant le 1er janvier 1859. Notre organisation militaire n'avait permis d'autres préparatifs que le travail des arsenaux et quelques mouvements ayant pour objet de rapprocher de la frontière les troupes destinées à entrer en Italie, puis, quand l'ultimatum de l'Autriche avait mis le Piémont en danger, il avait fallu, coûte que coûte, pour arrêter les Autrichiens, lancer à travers les Alpes ou sur la Méditerranée nos divisions à peine organisées, incomplètes en hommes et en matériel, en même temps que se formaient les états-majors de l'armée et des corps d'armée. Vingt-cinq jours suffirent pour opérer ce mouvement, mais malgré les habiles dispositions inspirées par le maréchal Canrobert au roi Victor-Emmanuel et prises par lui-même pour l'avant-garde du 1er corps d'armée, malgré l'apparition de nos premiers bataillons à Suze et à Gavi, sur la route de Gênes à Alexandrie, il faut convenir que les Autrichiens y mirent de la bonne volonté, et qu'il était hardi, sinon imprudent, de nous en aller organiser nos corps d'armée et compléter nos bataillons et nos batteries à quelques dizaines de kilomètres d'une armée sérieuse par la qualité comme par le nombre. Nous fûmes hureux, soit, mais nous avons payé cher ce bonheur, parce qu'il nous a endormis sur la pente où nous nous laissions aller.

Et cependant l'empereur Napoléon III lui-même, ayant réuni trois cents officiers dans un banquet donné aux Tuileries, le 15 août

1. *Récit de la campagne d'Italie en* 1859, par le grand état-major prussien.

Digitized by Google

1859, et portant un toast à l'armée, avait prononcé ces paroles pleines de sagesse : « Que le souvenir des imperfections signalées « reviennent souvent à votre mémoire, car pour tout homme de « guerre, le souvenir est la science même. »

Au souvenir des circonstances qui avaient démontré les vices de notre organisation militaire, le contraste des événements de 1866 vint d'ailleurs bientôt ajouter un dernier avertissement.

La situation de la Prusse au début de cette guerre ne lui permit pas, il est vrai, de se conformer tout à fait exactement aux règles fixées pour la mobilisation de son armée. Pour plusieurs raisons le gouvernement du roi Guillaume hésitait ou du moins feignait d'hésiter à déclarer la guerre, et bien qu'au mois de mars 1866, d'après le récit de l'état-major prussien, les armements de l'Autriche fussent très avancés, on crut devoir se borner à des mesures de précaution, telles que la mise sur le pied de guerre de l'artillerie et de la cavalerie, ainsi que celle de l'infanterie en garnison dans les provinces les plus menacées, c'est-à-dire la Silésie et les Marches, mais on reculait encore devant la mobilisation, pour ne pas détruire les dernières chances de paix. Nous ne pourrions mieux ni même aussi bien dire à cet égard que M. de Moltke lui-même, ou du moins ceux qui ont écrit sous son inspiration l'histoire de cette guerre. « La mobilisation de l'armée prussienne », disent-ils, « est une mesure qui atteint toutes les positions mili- « taires et civiles et dont tout le pays se ressent profondément, « dans la vie publique comme dans la vie privée, dans les châ- « teaux comme dans les chaumières. Mais elle est préparée pendant « la paix jusque dans les plus petits détails, et si complètement « qu'il suffit d'un ordre parti d'en haut, pour qu'elle s'exécute avec « une régularité parfaite dans un temps déterminé. Une mobili- « sation partielle ou successive offre incomparablement plus de « complications et de difficultés aux autorités chargées de l'exécu- « ter ; elle nécessite des décisions spéciales qui s'écartent des dé- « cisions prises en prévision des mobilisations générales [1]. »

Quoi qu'il en soit, l'armée active prussienne fut mobilisée en

---

1. *Histoire de la campagne de* 1866, par la section historique de l'état-major prussien.

Digitized by Google

vertu d'une série de décrets successifs, en date des 3, 5, 7, 8, 10, 12 mai. Rien n'était encore décidé quant à la formation des armées et à leur concentration. Jusqu'ici la Prusse était en retard et s'était laissé devancer par la mise sur pied de guerre des éléments de l'armée autrichienne, mais, par suite de la disposition des voies ferrées, ce retard n'était qu'apparent et allait être promptement réparé. Il fut décidé d'abord qu'on négligerait, au début de la campagne, les alliés de l'Autriche en ne leur opposant que des forces secondaires et qu'on agirait avec vigueur contre l'armée autrichienne, qui paraissait devoir se concentrer autour d'Olmütz, menaçant évidemment la Silésie. La *première armée* dut être formée en Silésie, avec les corps qui s'y trouvaient déjà en partie, la *seconde armée* en Lusace, une *troisième armée* prit le nom d'armée de l'Elbe, elles étaient destinées toutes les trois à combattre les Autrichiens. L'*armée du Mein* reçut la mission de contenir les alliés de l'Autriche. Un corps de réserve, composé principalement de la landwehr de la garde, fut formé à Berlin. Les mouvements de concentration commencèrent le 16 mai et se terminèrent le 5 juin. 197,660 hommes, 35,000 chevaux, 5,300 canons et voitures arrivèrent à destination au jour et à l'heure fixés.

Chose singulière, l'armée prussienne débuta dans cette guerre de 1866 à très peu près comme Frédéric II l'avait fait dans la guerre de Sept ans, en attaquant la Bohême de deux côtés à la fois et en opérant en deux masses séparées par les montagnes contre un ennemi concentré en une seule. Napoléon, dans son *Précis des guerres de Frédéric II,* blâme celui-ci pour la faute qu'il avait commise, M. de Moltke avoue et explique la sienne. « Il « fallait absolument », dit-il, « couvrir à la fois les Marches et la « Silésie, empêcher un mouvement de l'ennemi, soit sur Breslau « ou sur Berlin, sans pouvoir cependant occuper une position cen- « trale telle que Gœrlitz, à cause de la difficulté de faire vivre en sta- « tion, pendant un temps indéterminé, une seule masse de 250,000 « hommes, et parce que, en outre, il s'agissait de marcher rapide- « ment vers les Autrichiens, tant pour les prévenir dans leur con- « centration que pour agir par contre-coup sur leurs alliés. Enfin, au « point de vue de la rapidité, il y avait tout avantage à former deux « masses, parce que l'on pouvait ainsi profiter de toutes les lignes

Digitized by Google

« de chemin de fer. » En effet l'avance momentanée des Autrichiens fut bientôt regagnée et dépassée en sens contraire, les armées prussiennes ayant à leur disposition cinq lignes principales à deux voies avec plusieurs ramifications, tandis que les Autrichiens ne disposaient à partir de Lundenbourg que d'une seule ligne à une voie.

Dans cette même année 1866, lorsque après la bataille de Sadowa et la marche de l'armée prussienne sur la capitale de l'Autriche, le gouvernement français fut tenté d'intervenir, sinon par les armes, du moins par son influence, pour contre-balancer l'excès de grandeur qui allait résulter pour la Prusse de ses succès inouïs, Napoléon III ne put même prendre le rôle de médiateur armé, le seul qui aurait pu maintenir le prestige de notre pays, ébranlé par cette guerre à laquelle il n'avait pas pris part. Il fut question un instant de former sinon une armée, du moins un corps d'armée assez considérable, mais on dut s'arrêter devant l'impossibilité absolue d'organiser quoi que ce soit, le désarmement qui avait suivi la guerre de 1859 avait été trop complet, des motifs d'économie, la nécessité de subvenir aux exigences de l'expédition du Mexique en matériel, en personnel et surtout en argent, avaient mis le ministre de la guerre hors d'état d'organiser, dans un délai suffisant, des forces tant soit peu importantes. Il fallut subir la grandeur de la Prusse et se risquer à l'ingratitude certaine de l'Italie, qui allait devoir la sienne à d'autres qu'à nous.

Et non seulement la Prusse avait augmenté sa puissance en ajoutant à son territoire plus de 1,300 milles carrés et à sa population plus de quatre millions d'âmes, mais elle avait acquis la confiance dans sa force[1]; bien plus encore les auteurs de sa grandeur, Bismarck et de Moltke, avaient trouvé chez nous le défaut de la cuirasse. Il ne s'agissait plus que d'attendre le moment favorable pour y porter leurs coups.

En France, quelques hommes plus clairvoyants que les autres savaient aussi à quoi s'en tenir. Non seulement l'expérience de

1. *Récit de la campagne de* 1866, par la section historique de l'état-major prussien.

Digitized by Google

1859 et de 1866 les avait éclairés, mais les rapports du colonel Stoffel, notre attaché militaire à Berlin, ne pouvaient à cet égard leur laisser le moindre doute. Les lettres du général Ducrot, commandant à Strasbourg la 6e division militaire, étaient aussi explicites. Mais on se fiait dans la valeur de nos troupes, dans la furie française, dans les talents de nos généraux ; le souvenir de Sébastopol, de Magenta et de Solférino nous empêchait de croire au danger. Et il faut bien que ce sentiment soit excusable, car les Prussiens eux-mêmes, tout en désirant vivement la guerre, éprouvaient une sorte de respect pour notre passé militaire et n'étaient pas sans inquiétude au sujet de la rencontre de leur armée avec la nôtre. Le combat de Wissembourg, dans lequel la division Douai résista pendant plusieurs heures à trois corps d'armée (7,000 hommes contre 80,000 hommes), leur prouva, dès le premier jour de la guerre de 1870, la valeur de nos troupes et la faiblesse des conceptions stratégiques des chefs de notre armée.

Quoi qu'il en soit, nous avons vu que, devenu ministre au mois de janvier 1867, le maréchal Niel s'était préoccupé des inconvénients que devait présenter pour l'armée française l'absence de toute organisation permanente, et des moyens d'y remédier. Non seulement la formation des armées, corps d'armée, divisions, réserves et parcs fut arrêtée dans ses moindres détails, mais des études secrètes et approfondies furent faites pour le choix des points de rassemblement sur des positions stratégiques et défensives ; on détermina l'emplacement des futurs champs de bataille, des plans furent établis pour la concentration la plus rapide des armées organisées en projet sur les positions choisies. On prétend même que des indiscrétions dont on ne put découvrir la trace, portèrent certains de ces plans à la connaissance du gouvernement prussien. Mais tout cela fut oublié au moment de la guerre. Une sorte de vertige sembla dans ce moment troubler les têtes les plus solides, et deux courants opposés s'établirent dans les hautes régions du ministère et de l'armée. Les uns ne doutaient de rien, et prenant au sérieux les cris de : *A Berlin!* poussés dans la rue, élaboraient, pleins de confiance, les plans d'une offensive audacieuse; les autres, en proie au découragement, se demandaient comment on pourrait arrêter ce flot allemand qui menaçait d'inonder notre

Digitized by Google

pauvre pays[1]. Quant à ceux qui faisaient simplement leur devoir, sachant bien ce qui manquait, ils ne pouvaient s'empêcher de redouter un échec en voyant le décousu des préparatifs et l'incohérence des ordres. M. le colonel Derrécagaix, pourvu sans doute de tous les renseignements officiels, a exposé avec beaucoup de netteté les mesures prises pour la formation de l'armée du Rhin[2], opération complexe dans laquelle furent confondues la mobilisation et la concentration. Si nous voulions à notre tour entrer dans les détails, nous ne pourrions guère que reproduire ou résumer ce récit douloureux, qui, pour nous en particulier, est l'exposé très véridique de ce que nous avons vu au début de la guerre ; nous y renverrons donc le lecteur, et nous nous bornerons à en retracer les données principales pour encadrer nos souvenirs personnels. Depuis le 6 juillet, jour où M. de Grammont avait fait à la tribune de la Chambre des députés la déclaration restée si célèbre, la guerre était considérée comme inévitable. Les ordres relatifs à la formation des armées étaient, comme nous l'avons dit, préparés depuis deux ans ; il suffisait d'y écrire à l'encre les noms indiqués au crayon pour pouvoir les expédier. Soudain tout est changé : plus d'armée d'Alsace, plus d'armée de Lorraine et plus d'armée de réserve, rien qu'une grande armée, l'armée du Rhin, composée de la garde, des réserves de cavalerie et d'artillerie et de huit corps égaux, comprenant ensemble 24 divisions d'infanterie et 8 divisions de cavalerie. Tout le travail est donc à recommencer, et pour l'artillerie en particulier, la répartition des batteries et des parcs, avec tous les ordres qui en découlent, doit être changée complètement. Bientôt cependant les tableaux de répartition du personnel et du matériel sont établis, lorsque arrive un nouveau contre-ordre. Les trois maréchaux Mac-Mahon, Canrobert et Bazaine devaient primitivement commander les armées. Pour les dédommager de ce qu'on les a fait descendre au rôle de simples commandants de corps d'armée, on décide que ces corps seront plus forts que les autres, et des 24 di-

1. Expression textuellement extraite d'une lettre écrite de Metz avant les batailles de Frœschwiller et de Forbach, par un des principaux personnages de l'armée à propos du prétendu passage du Rhin par l'armée allemande à Markolsheim.

2. *La Guerre moderne*, 1re partie.

Digitized by Google

visions d'infanterie au lieu de faire huit corps d'armée à 3 divisions, on en forme trois à 4 divisions et quatre à 3 divisions. On modifie de même la répartition de la cavalerie et de l'artillerie, et il faut encore une fois tout recommencer, de sorte que le 14 juillet, quand la guerre est décidée, le travail est à peine terminé et que, le 14 et le 15, partent coup sur coup des ordres dont l'exécution simultanée met tout le monde sur les dents : 1° le 14 juillet, rappel à l'activité des militaires de la réserve et de la deuxième portion du contingent; 2° le 15 juillet, ordre à tous les régiments d'infanterie de former 3 bataillons actifs à 6 compagnies, comprenant tous les hommes disponibles, un quatrième bataillon à 4 compagnies et un dépôt de 2 compagnies, à tous les régiments de cavalerie de former 4 escadrons de guerre, à tous les régiments d'artillerie de mettre toutes leurs batteries sur le pied de guerre, aux régiments du génie, du train d'artillerie et du train des équipages militaires de procéder aux formations analogues. En même temps, ordre de diriger les bataillons, escadrons et batteries de guerre sur les emplacements choisis pour la formation des corps d'armée, désignation des généraux, états-majors, chefs de service, etc., avec ordre de se rendre sur-le-champ à leurs postes. Ordres d'envoi sur les mêmes points du matériel et des approvisionnements. Enfin, le même jour, réquisitions adressées aux compagnies de chemins de fer de mettre tous leurs moyens de transport à la disposition du ministre de la guerre. Les jours suivants, appel à l'activité de la garde nationale mobile, ordre de l'habiller, armer et équiper, formation de régiments de mobiles à 3 bataillons, organisation de régiments de marche avec les troisièmes et quatrièmes bataillons de ligne, organisation de compagnies de francs-tireurs volontaires.

Il est facile de juger de la quantité de mouvements s'entre-croisant dans tous les sens qui résultèrent de l'exécution simultanée de tous ces ordres.

1° Avertis par les soins de la gendarmerie qui leur remet des ordres individuels de rappel, les hommes rappelés sous les drapeaux se réunissent au chef-lieu de chaque département[1].

---

1. Au total environ 2,000 détachements, chaque département ayant en moyenne des réservistes de 15 à 20 régiments différents.

Digitized by Google

2° Formés en autant de détachements par départements qu'il y a de corps de troupe recevant des hommes de ce département, les hommes sont dirigés vers les dépôts, nous avons vu dans quelles conditions, des hommes réunis à Lille s'en allant à Bayonne, tandis que de Tarbes on en expédie à Rouen.

3° Après avoir été habillés, armés et équipés, ces hommes sont envoyés des dépôts aux bataillons actifs, qui, pour la plupart, sont déjà à la frontière. C'est ainsi que du 27 juillet au 6 août l'effectif de l'armée s'est accru de 85,000 hommes, arrivés en détail.

4° Les bataillons, escadrons, batteries et compagnies de guerre et les isolés de toutes catégories se dirigent vers les points de concentration.

5° Le matériel et les approvisionnements sont expédiés en toute hâte vers ces mêmes points.

L'opération à beaucoup près la mieux réussie fut celle des transports de troupes par les chemins de fer, quoique fort contrariée par les autres mouvements et par les populations qui se pressaient aux abords des gares avec la meilleure intention du monde, faisant boire les soldats, jetant partout le désordre et l'indiscipline. Le réseau le plus important pour cette concentration de troupes fut naturellement le réseau de la Compagnie de l'Est; M. Jacqmin, alors directeur de l'exploitation de cette compagnie, a, dans le livre que nous avons déjà cité, résumé tous les services qu'elle a rendus.

Trois lignes principales servirent au transport :

1° Grande ligne de Paris sur Strasbourg, avec embranchement de Frouard à Metz ;

2° Ligne de Paris à Mulhouse, Colmar et Strasbourg ;

3° Ligne de Paris à Soissons, Reims, Charleville et Thionville. Ces lignes étaient complétées sur le réseau du Nord par la ligne de Lille, Douai, Valenciennes, Aulnoye, Charleville, sur le réseau de Lyon, par la ligne de Besançon à Belfort.

Les transports commencèrent à la gare de Paris, le 16 juillet 1870, à 5 heures 45 minutes du soir; le 17, il y eut sur les trois lignes 49 trains, puis les jours suivants 54, 56, 55, 74[1].

1. *Les Chemins de fer pendant la guerre de* 1870. p. 113.

Digitized by Google

« Les troupes », dit M. Jacqmin, « étaient accompagnées d'une « foule immense, poussant les cris : *La Marseillaise! à Berlin!* et qui « se précipitait dans nos cours et jusque sur nos quais. Malgré les « efforts des officiers, les soldats qui avaient à attendre pendant de « longues heures le moment du départ, étaient entraînés dans les « cabarets du voisinage, et plusieurs ne regagnaient leurs rangs « que dans un état d'ivresse des plus regrettables... Les officiers « eurent même à constater des cas d'ivresse furieuse, et ils expri- « mèrent à plusieurs reprises l'opinion que des boissons spéciales « avaient été versées à leurs hommes... Nous eûmes également la « preuve que des munitions avaient été dérobées à des soldats dans « ces scènes de fraternisation repoussante. Ces scènes eurent « lieu surtout à la gare de Paris... L'artillerie à Pantin, la garde « impériale et beaucoup de régiments de ligne à la Villette », continue M. Jacqmin, « s'embarquèrent sans bruit, avec un calme « et une dignité qui remplissaient le cœur d'espérance.

« Les effectifs étaient très variables d'un régiment à l'autre ; tel « régiment, par exemple, s'embarquait avec 45 officiers, 950 hom- « mes et 9 chevaux, tel autre avec 65 officiers, 1,600 hommes et « 11 chevaux. Ces régiments partaient presque tous sans leurs « bagages, qui les rejoignaient plus tard ou tentaient de les re- « joindre. » Le directeur de la Compagnie de l'Est fait à ce sujet l'observation suivante : « Nous pensons qu'il eût beaucoup mieux « valu former les régiments d'une manière complète, loin du « théâtre de la guerre, et ne les lancer en avant qu'après les avoir « pourvus de tout ce qu'ils avaient à attendre d'hommes, de che- « vaux et de voitures. »

Ainsi a été noté par un homme étranger à l'armée, mais attentif à l'expérience dont il était témoin, le principe sur lequel repose actuellement la mobilisation.

Une autre conséquence de cette épreuve, c'est qu'il faut éviter les transports de soldats isolés et abandonnés à eux-mêmes. « Dès « le troisième ou quatrième jour », dit encore M. Jacqmin, « toutes « les gares du réseau français ont été successivement encombrées « de soldats isolés appartenant à tous les régiments de l'armée, « groupés sous les ordres de quelques sous-officiers qui, sans auto- « rité sur les détachements d'hommes inconnus qui leur étaient

Digitized by Google

« confiés, partaient en laissant tout le long du chemin une partie « de leurs hommes égarés. Ces hommes ont constitué de suite une « masse flottante, vivant dans les buffets improvisés dans les gares « par les soins et aux frais de personnes bienveillantes et ne re- « trouvant jamais leurs corps[1]. »

La Compagnie des chemins de fer de l'Est avait commencé son mouvement le 16 juillet à 5 heures 45 minutes du soir ; le 26, à minuit, *dix jours* après, elle avait fait 594 trains et transporté à la frontière 186,620 hommes, 32,410 chevaux, 3,162 canons ou voitures, 995 wagons de munitions. En 1866, d'après l'état-major prussien, les chemins de fer de la Prusse avaient transporté en 21 jours, du 16 mai au 5 juin, 197,000 hommes, 55,000 chevaux et 5,300 voitures à des distances variant de 225 à 625 kilomètres. On voit que la comparaison des vitesses de transport est tout en faveur de la France, mais cela tient en partie à ce que, en 1866, la période des transports rapides à raison de 40 trains par jour ne commença réellement que le 23 mai et dura 13 jours[2].

Quant à la concentration des corps de l'armée du Rhin, elle fut terminée :

Pour le 1er corps, le 28 juillet, à effectif à peu près complet, le 1er août, à Strasbourg.

2e corps (venu du camp de Châlons) 19 juillet, à effectif à peu près complet, le 1er août à Saint-Avold et Forbach.

3e — à effectif à peu près complet, le 6 août à Boulay.

4e — à effectif à peu près complet le 13 août, à Sierck.

5e — (venu de Lyon) 20 juillet, à effectif à peu près complet, le 5 août à Bitche et Sarreguemines.

6e — formé après les autres et arrivé incomplet le 12 août à Metz.

7e — formé après les autres, le 28 juillet, incomplet le 6 août (une division à Frœschwiller).

Garde impériale formée après les autres corps, le 25 juillet à Nancy, 28 juillet à Metz, incomplète, complétée le 30 juillet à Metz.

1. *Les Chemins de fer pendant la guerre*, p. 118.

2 *La Guerre de* 1866, par l'état-major prussien, 2e supplément ; l'avantage reste encore aux transports français parce que du 23 mai au 5 juin, les effectifs transportés n'atteignent pas à beaucoup près les chiffres indiqués.

Digitized by Google

On voit qu'il s'écoula en moyenne une dizaine de jours entre l'arrivée des corps d'armée à destination et le moment où ils furent à peu près au complet, ayant reçu leurs réserves et leurs services administratifs. La garde impériale, seule organisée à l'avance, peut être considérée comme ayant été transportée dans des conditions normales. Encore, ne reçut-elle ses services administratifs qu'après le 30 juillet.

Mais tous ces chiffres ne donneraient qu'une idée imparfaite de la situation, si l'on ne tenait compte du désordre qui se produisit sur les points de concentration, désordre qui tenait à ce que les corps d'armée ne complétaient leur mobilisation qu'une fois arrivés sur ces points. Metz fut alors le centre de cette incroyable confusion dont quelques détails, empruntés encore au livre de M. Jacqmin, suffiront à donner une idée : « Lorsque les premiers trains d'infanterie », dit M. Jacqmin, « arrivèrent à Metz, « aucun ordre n'était donné pour leur lieu de destination, et « la troupe dut attendre plusieurs heures à la gare, les wagons « chargés des voitures régimentaires ou des bagages d'officiers « n'étant pas déchargés. Les trains se succédant avec la rapidité « que nous avons fait connaître, il fallut garer les trains avec des « wagons non déchargés. Vinrent ensuite les trains de matériel « et de vivres. L'intendance territoriale n'avait reçu aucune instruction pour la réception des vivres qui avaient Metz pour destination, c'étaient les intendances divisionnaires qui devaient « disposer de ces marchandises, mais, ne sachant pas si les corps « s'arrêteraient à Metz ou iraient plus loin, elles n'osaient pas faire « décharger les wagons. La plus grande confusion ne tarda pas « à régner dans la gare.... Souvent, les camions de la compagnie « portaient à de très grandes distances de la gare des marchandises qui, mises à terre, étaient rechargées et reconduites à la « gare pour être réexpédiées par chemin de fer à une gare au « delà. On déchargeait en gare du foin pour le conduire aux magasins de la ville, et à la même heure, les mêmes magasins « envoyaient du foin en gare pour faire des expéditions.... Chaque « service considérait la gare comme sa chose[1]. »

1. *Les Chemins de fer pendant la guerre*, p. 123.

Digitized by Google

Pendant ce temps, comment opéraient les Allemands? Tout était chez eux préparé et réglé à l'avance : 1° pour la mobilisation ; 2° pour la concentration, qui formaient deux opérations absolument distinctes. L'ordre de mobilisation fut expédié de Berlin le 15 juillet dans la nuit et notifié dans les chefs-lieux de district le 16 au matin. Immédiatement, les avis de convocation étaient adressés aux réservistes, qui rejoignaient leurs régiments à partir du 19, et le 26 juillet, limite fixée par l'ordre, tous les corps d'armée étaient complètement organisés. Les transports pour la concentration furent commencés dès le 24 ; onze jours après, c'est-à-dire le 4 août, cette opération était terminée. Ce jour même, se livrait le combat de Wissembourg, et, le 6 août, avaient lieu les deux batailles de Forbach et de Frœschwiller. Les tableaux de marche et de transport, établis à l'avance, avaient été suivis à la lettre. C'est le triomphe de l'arithmétique appliquée à la stratégie. Au mépris de nos rassemblements de troupes depuis Sierck jusqu'à Belfort, la concentration des armées allemandes s'était opérée sur la rive gauche du Rhin. Les dernières marches devant se faire par routes de terre, la première armée se trouvait du 24 au 27 à Call et à Coblentz, puis à Trèves par étapes ; à la même date, la deuxième armée se groupait en avant de Mannheim et d'Alzey, la troisième armée, de Landau à Germersheim. Les transports par chemin de fer n'étaient pas terminés complètement, mais ils étaient assez avancés pour permettre la marche en avant. L'effectif total des trois armées s'élevait à 415,800 hommes et 1,288 pièces, celui de l'armée française à 252,761 hommes et 912 pièces.

On s'est souvent demandé pourquoi, avec nos sept corps d'armée transportés, sinon concentrés à la frontière, avant le 28 juillet, notre état-major général n'avait pas tenté un mouvement offensif, soit pour porter la guerre sur le territoire ennemi, soit pour isoler de la Prusse les États du Sud, que l'on considérait alors comme ses alliés douteux, soit pour déterminer l'entrée en action de l'Autriche et de l'Italie par un premier succès de nos armes. S'il s'agit d'un mouvement général et d'une entrée en ligne de toute notre armée, la réponse ne semble pas difficile. Évidemment, on avait transporté les sept corps d'armée et la garde à la frontière avec l'intention de prendre l'offensive, mais

Digitized by Google

comme rien n'était préparé à l'avance, on ne se rendait aucun compte du temps nécessaire pour être prêt, et l'on avait espéré l'être assez tôt pour marcher en avant, sans avoir rien à craindre de sérieux de la part des armées allemandes. Nous savons de source certaine que l'Empereur et le major général attendaient à Metz, avec la plus vive impatience, l'arrivée de tout ce qui leur manquait, et ils songeaient si bien à l'offensive, qu'ils réclamaient avec instance l'envoi de l'équipage de siège destiné à la place de Metz. Il avait été en effet préparé pendant la paix deux équipages de siège considérables de 275 bouches à feu chacun, pourvus de tous les approvisionnements nécessaires et tenus en réserve, si nous avons bonne mémoire, dans les places de Lyon, Langres et Paris. L'un d'eux était destiné au siège de Coblentz, l'autre à celui de Mayence. Il fallut, sur des ordres réitérés venus de Metz, y envoyer les bouches à feu et les affûts du premier de ces deux équipages qui ne servirent à rien et qui furent pris comme tout le matériel enfermé dans Metz[1].

Malgré le désir de se porter en avant, on fut bien obligé d'y renoncer, faute d'avoir les moyens voulus pour marcher, les services administratifs n'étant pas prêts. L'artillerie avait eu la bonne fortune de pouvoir, avec l'autorisation du maréchal Niel, disposer de trois ou quatre millions restant d'un crédit de 200 millions alloués pour la transformation de l'armement; elle avait pu ainsi faire fabriquer les projectiles et préparer le matériel nécessaire pour les batteries de campagne et les parcs. Sans cette ressource, il eût été absolument impossible de faire la guerre en 1870, ce qui n'aurait peut-être pas empêché le Gouvernement de la déclarer. Mais l'administration avait subi les exigences de l'économie qui, depuis la guerre du Mexique, présidait impérieuse-

1. Si l'on en croit certains auteurs allemands, le plan arrêté entre l'Empereur et le maréchal Lebœuf consistait à former deux masses, l'une de 100,000 hommes en Alsace, l'autre de 150,000 en Lorraine et à les porter en avant pendant la concentration des armées allemandes pour séparer complètement l'Allemagne du Nord de l'Allemagne du Sud ; à cet effet, les deux masses réunies auraient passé le Rhin à Maxau, entre Rastadt et Germersheim pour déboucher dans le pays de Bade. (Borbstaedt, *Campagne de* 1870-1871.) On comptait qu'à ce moment l'Autriche et l'Italie se prononceraient en faveur de la France. Pour mettre un pareil plan à exécution, il aurait fallu que l'armée fût prête à marcher aussitôt après l'arrivée des corps sur la frontière; mais ces corps manquaient absolument de tout.

Digitized by Google

ment au ministère de la guerre, et c'est seulement le 7 juillet, c'est-à-dire le lendemain de la déclaration de M. de Grammont, que, sur l'initiative du directeur des services administratifs, des approvisionnements avaient été commandés pour les places de l'Est [1]. Le 28 juillet, on manquait encore à Metz des objets les plus indispensables pour se porter en avant ; il n'y avait en quantités suffisantes ni riz, ni café, ni eau-de-vie, ni avoine. L'état-major général ne pouvait donc faire marcher une armée qui n'était pas prête, et l'occasion favorable fut perdue, car à la date du 1er août, époque à laquelle les cinq premiers corps et la garde purent être considérés comme presque complètement organisés, les Allemands étaient en force à Trèves (1re armée), à Mannheim, Bingen, Birkenfeld, Kaiserslautern (2e armée), à Landau, Germersheim, (3e armée) [2]. On acquit d'ailleurs l'assurance que l'Autriche ne se déclarerait pas en notre faveur, et l'on se résigna à la défensive, sans prendre les mesures que nécessitait ce changement de détermination, en essayant même sur la Sarre un mouvement offensif sans portée.

Mais, si l'armée française ne pouvait tenter une opération générale, on aurait pu du moins, a-t-on dit, utiliser les 132 escadrons qui se trouvaient en Lorraine, les 10,000 chevaux qui restaient immobiles en Alsace et les lancer sur le territoire ennemi, pour couper les lignes de chemin de fer et de télégraphie, réquisitionner des vivres ou tout au moins se procurer des nouvelles de l'armée allemande, sur le compte de laquelle on était dans la plus complète ignorance. Pourquoi n'en fit-on rien ? C'est ce que nous ne saurions dire. Le major général avait cependant recommandé aux chefs de corps de montrer leur cavalerie, de ne pas craindre de l'avancer partout au delà de la frontière, en prenant les précautions de prudence nécessaires (singulière recommandation qui ne dénote pas une grande confiance dans les chefs de notre cavalerie), mais il est probable que la cavalerie ne reçut pas d'ordres, car c'est à peine si l'on peut citer trois ou quatre patrouilles ayant traversé la frontière, et les Allemands, sans se montrer eux-mêmes

1. Derrécagaix, *la Guerre moderne.*
2. *La Guerre franco-allemande.*

Digitized by Google

bien entreprenants, nous donnèrent quelques exemples que nos divisions de cavalerie n'imitèrent pas; on ne chercha même point à couper, près de Sarreguemines, le chemin de fer de Haguenau à Forbach, et l'on préféra faire la démonstration ridicule du 2 août sur Sarrebrück, où les 3 divisions du 2e corps se déployèrent en ligne contre 3 bataillons d'infanterie prussienne.

On sait que les mobilisations et les concentrations d'armée se poursuivirent pendant toute la guerre. Les mobilisations furent le résultat d'une activité exceptionnelle, souvent même d'une grande force de volonté et d'une certaine fertilité de ressources d'esprit; mais le récit des efforts tentés à cette occasion, intéressant à plus d'un point de vue, ne nous donnerait aucune indication utile. Quant à la concentration des armées de province, nous aurons à en parler à propos des transports par chemin de fer.

Aussi bien nous en avons dit assez sur cette question de mobilisation, pour mettre le lecteur le plus étranger aux choses de l'armée à même de juger des progrès qu'il y avait à réaliser ou plutôt de la transformation complète qu'il était indispensable d'opérer, aussitôt après la guerre de 1870-1871, dans cette partie essentielle, capitale même, de notre organisation. Nous ne pouvons d'ailleurs donner ici que les principes de la mobilisation générale, les mobilisations partielles étant nécessairement soumises à des règles particulières variant suivant les circonstances.

La mobilisation générale consiste à assurer le passage du pied de paix au pied de guerre, pour l'ensemble des forces militaires du pays, à constituer les troupes disponibles et les troupes de dépôt, à organiser les divers services du territoire, à mettre en état de défense les places fortes et les côtes. Elle s'opère par corps d'armée, suivant un plan approuvé et arrêté par le ministre, sur les propositions de commandants de corps, et ne pouvant être modifié que par lui, plan dont tous les détails sont prévus et réglés à l'avance, afin que, dans le cours de l'opération, il n'y ait plus rien à décider.

La mobilisation générale présente cette double gravité, qu'elle suspend brusquement la vie normale du pays, et que ses résultats influent d'une manière déterminante sur le début des opérations militaires. Une fois qu'elle est entamée, il n'y a plus à reculer et

Digitized by Google

l'on peut dire hautement : *La mobilisation, c'est la guerre*[1]. Théoriquement, elle est précédée d'une période que l'on appelle période de préparation, et pendant laquelle tous ceux qui, à un titre quelconque, ont à y jouer un rôle, devront prendre toutes les mesures propres à faciliter les opérations proprement dites de la mobilisation, sans rien engager ni rien compromettre extérieurement. C'est la période des notes diplomatiques, des ultimatums, des médiations, etc. Autrefois, cela durait des mois et pour ne parler que des guerres les plus récentes, l'expédition d'Orient en 1854 a pu être prévue un an à l'avance, la guerre de 1859, en Italie, qui éclata à la fin d'avril, était engagée au moins depuis le 1er janvier. Celle de 1866, conséquence de la guerre de Danemark et de la convention de Gastein, a été le terme final d'une querelle qui durait depuis le 26 janvier; les premières mesures militaires de l'Autriche dataient du commencement du mois de mars, la mobilisation de l'armée prussienne ne commença réellement que le 16 mai. En 1870, au contraire, aucun indice apparent de guerre n'existait avant le 15 juillet. Tout semblait même arrangé le 13 par la renonciation du prince de Hohenzollern à la couronne d'Espagne, et cependant les ordres de mise sur le pied de guerre en France, l'ordre de mobilisation en Allemagne furent expédiés le 14 et le 15 sans mesures préparatoires. Il est probable qu'à l'avenir il en sera de même, le moindre préparatif apparent d'un côté devant entraîner des mesures réciproques ou l'intimation de suspendre toute mesure menaçante; en définitive, on aura la déclaration de guerre immédiate ou même la guerre sans déclaration.

Chacun doit donc s'attendre à chaque instant à une mobilisation subite et méditer sans cesse son journal de mobilisation, c'est-à-dire l'état qui résume, en ce qui le concerne, les phases successives de l'opération, tant pour s'assurer que tout ce qui doit concourir à l'exécution est prêt à fonctionner, que pour chercher des améliorations qui ne peuvent toutefois être introduites dans le plan sans l'ordre du ministre. Ainsi, en tout temps, chaque chef d'unité, corps de troupe, état-major ou service, etc., a sous la main le matériel (armement, équipement, voitures, approvisionnements)

1. *La Campagne de* 1866, par le grand état-major prussien, p. 14.

Digitized by Google

nécessaire pour se compléter ; le personnel qui lui est affecté est désigné nominativement et réparti sur le papier entre les diverses fractions de l'unité ; le chiffre des chevaux ou mulets, la circonscription qui les fournit, le point où il faut aller les chercher, la composition et le départ des détachements chargés de ce soin, sont également indiqués. D'autre part, chaque officier, chaque homme de troupe à rappeler est porteur de son ordre de route, indiquant le lieu précis de sa destination ; tout commandant de recrutement connaît la composition des détachements qu'il doit fournir, le point où il doit les envoyer, l'heure à laquelle il doit les faire partir ; ces détachements ne devant pas sortir de la région du corps d'armée, il n'y a plus de ces chassés-croisés qui, en 1870, ont occasionné un si effroyable désordre. En un mot, toute la machine aux rouages compliqués est là prête à fonctionner, pas une dent d'engrenage n'y manque, toutes les transmissions de mouvement, tous les régulateurs, si l'on peut parler ainsi, sont en état. Constamment visitées et graissées, toutes les parties du mécanisme n'attendent plus que l'impulsion. Cette impulsion, c'est le ministre de la guerre, qui, de son cabinet, à l'aide du télégraphe, la transmet d'un mot et en une seconde sur tous les points du territoire.

A ce mot *mobilisation,* tout autre soin est mis de côté, et il n'est plus qu'une préoccupation : exécuter le plan. Si une difficulté se présente en dépit de toutes les prévisions, elle doit être levée sur place, sans recourir à une autorité supérieure. Le ministre de la guerre et les états-majors généraux d'armée à peine organisés, l'état-major même du corps d'armée ont, comme on dit vulgairement, d'autres chats à fouetter que le soin de ces détails. Chaque élément du corps d'armée est prêt au jour et à l'heure marquée, les troupes ont reçu leurs convois administratifs, leurs trains réglementaires, leurs vivres de sac. Pendant ce temps, les trains dont l'ordre et la composition étaient réglés d'avance par les soins de la commission supérieure et des commissions de ligne, ont été préparés ; tout est disposé dans les gares pour le passage et la nourriture des troupes. C'est alors que la concentration des armées s'opère suivant un plan secret, subordonné aux combinaisons stratégiques. La concentration s'exécute par éléments distincts et non par corps d'armée, c'est-à-dire que, pour éviter des mouve-

Digitized by Google

ments inutiles, on ne concentre pas les corps d'armée avant de les porter à la frontière. Tel est du moins le principe posé par l'état-major prussien. En 1870, l'armée allemande exécuta, avec quelques modifications motivées par l'urgence, les plans de mobilisation et de concentration tels qu'ils avaient été établis par le grand état-major. La première opération demanda onze jours, la deuxième s'opéra en dix jours. Total : 21 jours. Sans être dans le secret des dieux, comme plusieurs écrivains qui indiquent, à quelques heures près, la série et la fin de l'enfantement des armées française et allemande, il nous est permis d'affirmer que ce délai de 21 jours serait, de part et d'autre, considérablement réduit en ce qui concerne la mobilisation, par la suppression de toute formalité relative au rappel des hommes et pour la concentration, par le perfectionnement du réseau des chemins de fer, qui, en Allemagne, principalement, a subi en vue de la guerre une transformation complète. Rien qu'en inscrivant sur le livret individuel de chaque homme son ordre même de mise en route, on gagnera deux jours, puisqu'il n'y aura plus, au moment de la mobilisation, à faire distribuer ces ordres par la gendarmerie.

Quant à la rapidité de concentration, elle dépend essentiellement de la puissance de transport des chemins de fer. Les transports ne constituent cependant pas toute la concentration ; il faut encore, au fur et à mesure que les éléments de l'armée débarquent aux gares prises comme points extrêmes, les déployer sur un front assez étendu pour qu'ils puissent se mettre en bataille, assez resserré pour qu'ils puissent au besoin se donner un mutuel appui, et au lieu de les disposer sur une ligne continue, les placer vis-à-vis des principaux débouchés, soit pour en profiter dans le cas de l'offensive, soit pour y attendre l'ennemi dans le cas de la défensive.

Nous avons vu, dans cet ordre d'idées, les concentrations de 1805, 1806 et 1815. Des dispositions analogues seraient encore prises de nos jours. Ce qui caractérise l'époque *moderne*, c'est, d'une part, le chiffre énorme des effectifs et la difficulté de faire vivre, pendant la concentration, des armées aussi nombreuses, d'autre part, la facilité imprimée aux transports de troupes par l'emploi des chemins de fer. On a vu, en 1866, l'état-major prussien donner pour explication et comme un des motifs de la concentration de l'armée en

Digitized by Google

deux masses distinctes, l'une dans la Lusace, l'autre en Silésie, la presque impossibilité de faire vivre pendant le stationnement une seule grande armée de plus de 250,000 hommes ; c'est dans l'hypothèse de difficultés semblables qu'on a imaginé les vivres de concentration réunis à l'avance sur les lieux de rassemblements probables, pour subvenir à la nourriture des troupes pendant une période où les chemins de fer, absorbés par les transports stratégiques, ne sauraient servir pour le ravitaillement.

Il ne suffit pas d'assurer la subsistance des armées, il faut encore les faire arriver avec toute la rapidité possible aux points où elles doivent commencer leur déploiement stratégique. Cette rapidité dépend : 1° du temps employé à la mobilisation; 2° du nombre des lignes de chemins de fer dont on dispose. Quelques chiffres empruntés aux exemples de la guerre de 1870 nous édifieront à cet égard. Nous avons déjà vu la Compagnie de l'Est, lors de la formation des armées, transporter par trois lignes, en 10 jours, 186,000 hommes et 32,000 chevaux sur la frontière de l'Est; la même Compagnie transporta de Neufchâteau à Châlons, par une seule ligne *à une voie,* en 60 heures, 22,000 hommes d'infanterie, 3,500 chevaux, 500 pièces ou voitures du 1er corps d'armée. Le 5e corps, d'un effectif à peu près égal, fut transporté en trois jours de Langres et Chaumont à Châlons. Enfin, le 7e corps fut transporté de Belfort à Châlons en passant par Paris, en deux jours et demi. En somme, les 1er, 5e et 7e corps, comprenaient environ 50,000 hommes, 1,200 chevaux, 1,300 canons et voitures ; ils furent transportés et concentrés au camp de Châlons par 108 trains de 50 à 60 véhicules chacun, marchant lentement, mais avec une grande régularité.

Lors de la retraite sur Paris du 13e corps, commandé par le général Vinoy, la Compagnie du Nord expédia de Laon et de différentes gares de son réseau 43,068 hommes[1], 13,567 chevaux, 273 voitures et canons à l'aide de 135 trains ; le mouvement dura 4 jours à raison de 34 trains par jour. Dans des circonstances très difficiles, le 20e corps de l'armée de la Loire fut transporté de

1. Y compris un grand nombre de fuyards de Sedan, recueillis dans les places du Nord.

Digitized by Google

Chagny à Gien, par la Compagnie de Lyon, sur une ligne à une seule voie, mais on opérait le retour par une autre ligne, ce qui revenait à peu près à employer une ligne à deux voies; ce mouvement exigea 88 trains et dura 3 jours, à raison de 25 à 30 trains par jour[1]. Les règlements allemands prescrivaient autrefois 12 à 14 trains par jour pour une ligne à une voie, 18 pour une ligne à deux voies. On vient de voir ces nombres fortement dépassés en France pendant la guerre de 1870; il est plus que probable qu'actuellement, ils le seraient aussi par les chemins de fer allemands. En tous cas, le réseau allemand a reçu depuis 1870 un très grand développement ayant pour objectif le transport des troupes, depuis l'intérieur de l'Empire jusqu'à nos frontières. Le nôtre a également été augmenté de plusieurs lignes susceptibles de rendre de très grands services pour la concentration des armées.

Pour juger de la rapidité possible de cette opération, du moins dans la période des transports par les chemins de fer, il faut partir des données suivantes : 1° le transport d'un corps d'armée complet exige 100 trains de 50 à 60 voitures chacun; 2° une ligne à 2 voies peut recevoir 30 à 40 trains par jour; 3° la vitesse des trains militaires est de 26 kilomètres à l'heure[2]. Il résulte de là, par exemple, qu'un corps d'armée, situé à 600 kilomètres du point terminal de son transport par chemin de fer et pouvant voyager exclusivement par des lignes à double voie, exécutera le voyage dans les conditions suivantes :

Supposons que le premier train parte le lundi matin à 1 heure: il arrive à destination au bout de $\frac{600}{26}$ heures, soit en 24 heures, il arrivera donc le mardi à 1 heure du matin; supposons encore qu'il y ait 30 trains par jour, le dernier train partira le jeudi à 10 heures du matin et arrivera à destination le vendredi à la même heure. Le transport du corps d'armée, en supposant que les lignes en question soient à sa disposition exclusive, aura donc duré 105 heures ou un peu moins de 4 jours et demi.

Si la distance n'était que de 60 kilomètres, la durée du transport serait d'un peu plus de 82 heures, non compris le débarque-

1. Jacqmin, *les Chemins de fer pendant la guerre de* 1870-1871, p. 139.
2. Marga, *Géographie militaire,* t. I, p. 185, et *Aide-mémoire d'état-major* p. 242.

Digitized by Google

ment du dernier train. La route par étapes se ferait en 30 heures à peine, en deux étapes de 30 kilomètres. Il n'y a donc pas avantage à employer les chemins de fer pour d'aussi courtes distances. En général, du moment où un transport peut se faire par la route de terre en quatre étapes au plus, il n'y a pas lieu de recourir aux chemins de fer, puisque, même en supposant des lignes à deux voies, ce corps d'armée met plus de 3 fois 24 heures à s'écouler du point de départ (non compris le temps d'embarquement du premier train). Aussi a-t-on fait une détestable opération en expédiant, le 9 août 1870, du camp de Châlons pour venir à Metz par le chemin de fer, le corps du maréchal Canrobert, qui n'y arriva que tout désorganisé et incomplet, tandis que voyageant par les routes ordinaires, il aurait rejoint l'armée le 12 août ou tout au moins le 14, arrivant le 9 à Suippes, le 10 à Sainte-Menehould, le 11 à Clermont, le 12 à Verdun (trois courtes étapes), le 13 à Fresnes, le 14 à Gravelotte, ou avec les étapes habituelles, le 9 à Suippes, le 10 à Sainte-Menehould, le 11 à Verdun, le 12 à Mars-la-Tour.

Il nous reste à parler d'une condition essentielle pour la mobilisation et la concentration des troupes, c'est de pouvoir s'opérer en toute sécurité. Or, pour peu que la cavalerie d'une des deux nations en guerre soit audacieuse, elle franchira la frontière dès qu'elle pourra y être transportée, et, se lançant vers les points de bifurcation des chemins de fer, elle interceptera les communications, coupera les fils télégraphiques, s'emparera des détachements isolés, en un mot portera le trouble dans la mobilisation des corps frontières et obligera son adversaire à reporter en arrière ses points de concentration en sacrifiant une zone de terrain plus ou moins large. Le seul moyen pour cet adversaire de s'opposer à des incursions aussi désastreuses pour lui, sera évidemment de lancer en avant sa propre cavalerie. En un mot, la mobilisation et la concentration d'une armée doivent être couvertes par une nombreuse cavalerie, qui ne doit pas d'ailleurs borner son rôle à cette action purement défensive, mais tout au contraire chercher à pénétrer de son côté sur le territoire ennemi. Telle est, avons-nous dit déjà, la mission confiée aux divisions de cavalerie indépendantes, mission d'une telle importance qu'on attribue aux Allemands l'intention d'y

Digitized by Google

consacrer toute leur cavalerie de première formation. Il est probable que, de notre côté, nous y emploierons plus de six divisions. Comme la mobilisation de la cavalerie demande fort peu de temps, puisqu'elle doit tout au plus se borner à compléter les quatre escadrons de guerre avec les ressources du 5e escadron, il est probable que dès le deuxième jour de la mobilisation, des masses considérables de cavalerie et d'artillerie à cheval manœuvreront les unes contre les autres des deux côtés de la frontière. On peut prévoir qu'avec 26,000 cavaliers et 180 pièces d'artillerie à cheval, agissant contre des forces égales, des chocs violents se produiront et que pendant les quelques jours que nécessiteront la mobilisation et la concentration, ces deux cavaleries adverses donneront un spectacle dont rien ne peut fournir une idée dans les guerres passées. De Sedan à Épinal, notre frontière présente un développement d'environ 200 kilomètres, mais la cavalerie, manœuvrant en dehors du rayon d'action des places fortes, appuyée d'ailleurs défensivement par des bataillons de chasseurs à pied, n'aura guère à garder qu'un front de 150 kilomètres, divisé en plusieurs zones. On a parlé à ce sujet de grands *raids* qui pourront être exécutés de part et d'autre. La question, qui nous semble porter sur les mots beaucoup plus que sur les faits, a été fort controversée. « Les uns se « demandent quelles conséquences aurait pour une armée, au len- « demain d'une déclaration de guerre, peut-être même avant cette « déclaration, un *raid* hardi exécuté par huit ou dix brigades de « cavalerie, accompagnées chacune d'une batterie, traversant brus- « quement la frontière, détruisant les voies ferrées, les ouvrages « d'art importants, les quais de débarquement, incendiant les ma- « gasins, semant la terreur dans les populations jusqu'à 60 lieues de « la frontière, arrêtant du même coup la mobilisation et la concen- « tration[1]. » Les autres, au contraire, et ce sont généralement des officiers de cavalerie, nient la possibilité d'exécuter des raids, qui ont pu réussir en Amérique par suite de circonstances spéciales, mais qui, en Europe, exposeraient à un désastre presque certain la cavalerie qui voudrait les tenter et qui, en tout cas, l'épuiseraient et la mettraient hors de service pour le reste de la guerre.

---

1. Derrécagaix, *la Guerre moderne*, t. I, p. 449.

Digitized by Google

Pour bien juger de cette question, il faut s'entendre avec le véritable sens du mot *raid,* et dans ce but il peut être intéressant de résumer en quelques lignes le récit des principaux raids de la guerre de Sécession. A vrai dire, si le mot n'existait pas au XVIIe siècle, la chose était connue, et les mémoires de Feuquières nous offrent des exemples remarquables d'incursions de cavalerie exécutées par lui dans des conditions analogues à celles que nous allons rapporter, lorsque d'Heilbronn, avec 1,000 chevaux, il poussa jusque dans la vallée du Mayn, puis jusqu'aux portes d'Ulm, et fut trente-cinq jours absent.

Les opérations du général russe (Czernicheff) pendant toute la guerre de 1813, avec un corps de plusieurs milliers de cosaques pourvu d'artillerie, constituent un véritable raid de longue durée, facilité par la connivence des populations. Indépendamment des incursions de partisans tels que Morgan, Forest et Grieson, nous trouvons dans la guerre de Sécession au moins six raids remarquables exécutés par la cavalerie régulière : trois du côté des confédérés commandés tous les trois par le général Stuart, le meilleur général de cavalerie des deux armées, et trois autres plus considérables, dirigés par les généraux de l'armée fédérale, Stoneman, Sheridan et Wilson. Le premier raid de Stuart, en 1862, fut une reconnaissance faite par ordre du général Lee avec 1,200 hommes et 2 pièces d'artillerie à cheval ; elle dura seulement deux jours, mais dans des circonstances émouvantes tenant presque du roman. Après avoir reconnu l'ennemi, culbuté un régiment de cavalerie, lui faisant de nombreux prisonniers, le général confédéré revint en faisant le tour de l'armée ennemie, délivra un convoi de prisonniers, escorté par un escadron qu'il mit en fuite, détruisit un train qui portait des troupes, traversa le Chickahominy, cours d'eau étroit, profond et marécageux, sur un vieux pont réparé à l'aide d'arbres abattus sur les bords de la rivière et regagna l'armée du général Lee, ramenant 165 prisonniers, 260 chevaux et mulets, une grande quantité d'armes, rapportant sur la position de l'ennemi les renseignements les plus précis et les plus détaillés et ayant détruit des provisions et des munitions de guerre évaluées à plusieurs milliards de dollars. Il n'avait perdu qu'un seul homme, le capitaine d'un des esca-

Digitized by Google

drons[1]. La seconde fois, au mois d'août de la même année, à la tête de 1,500 hommes de cavalerie et 2 pièces d'artillerie, il pénétra, à la faveur d'une nuit très noire et d'un violent orage, au milieu du camp des fédérés, faillit prendre le général en chef Pope, et fit prisonnier presque tout l'état-major, y compris le chef, en s'emparant de la correspondance du général et revint le lendemain, ramenant 300 prisonniers dont une forte proportion d'officiers; ses pertes étaient insignifiantes[2].

La troisième expédition de Stuart, au mois d'octobre 1863, ne dura que 24 heures, pendant lesquelles il fit 128 kilomètres avec 1,800 chevaux et 4 pièces d'artillerie. Ce fut cette fois une véritable razzia exécutée au milieu des escadrons de la cavalerie fédérale, qui chercha à le cerner de toutes parts sans pouvoir réussir à le prendre; il détruisit ou brûla quantité d'armes et de munitions, de wagons, de magasins, de machines et de trains de matériel et revint en se faisant jour de vive force à travers toute une division de cavalerie.

Mais c'est dans l'armée fédérale qu'il faut aller chercher des exemples de raids exécutés avec des masses de plus de 6,000 hommes de cavalerie. Le plus brillant fut celui du général Stoneman, du 28 avril au 8 mai 1863, pendant la bataille de Chancelloroville, où il aurait mieux fait de se trouver : parti avec 10,000 cavaliers, formant 3 divisions, il en laisse 2 pour tenir en échec la cavalerie confédérée, la troisième pénètre jusque dans les ouvrages avancés de Richmond; les trois divisions se retirent ensuite au milieu de difficultés sans nombre et ne franchirent qu'avec peine le Rappahannock, pour rentrer dans les lignes de l'armée fédérale[3].

Plus tard, le général Sheridan, un des meilleurs généraux de l'armée fédérale, surnommé dans cette arme le Murat américain, fit avec 5 divisions de cavalerie d'un effectif total de 10,000 hommes et un équipage de pont léger, le plus grand raid de toute la guerre, qui dura 36 jours, du 9 mai au 14 juin. Le résultat le plus important de cette expédition fut la mort de Stuart, tué le 11 mai, à quelques kilomètres de Richmond; Sheridan porta cependant la

1. Lee Childe, *le Général Lee*, p. 88.
2. *Id.*, p. 138.
3. Canonge, t. I, p. 253.

Digitized by Google

terreur dans tout le pays, battit dans cinq rencontres la cavalerie confédérée et fit de grands ravages, mais il ne ramena que 6,000 chevaux absolument hors de service, et malgré ses succès n'obtint pas de résultats en rapport avec les efforts accomplis et les pertes subies[1]. Il était du reste, pendant le raid, entré plusieurs fois dans les lignes de l'armée fédérale. Le général Wilson fut encore moins heureux le 21 juin suivant. Envoyé avec 2 divisions de cavalerie et 12 canons pour couper deux lignes de chemins de fer, il fut coupé lui-même, et violemment attaqué le 28 juin par la cavalerie confédérée que soutenaient quelques bataillons d'infanterie; ses deux divisions furent dispersées, perdirent toute leur artillerie, et il fallut, pour en dégager les débris, l'intervention de tout un corps d'armée[2].

Les chefs de partisans des deux armées obtinrent des résultats encore plus étonnants. Le confédéré Morgan, avec 900 chevaux seulement et une batterie d'artillerie, fit un raid de 24 jours pendant lequel il détruisit pour 8 millions de dollars et captura 17 villes, il ramena 1,200 hommes au lieu de 900 avec lesquels il était parti. Le raid du colonel fédéral Grieson fut plus extraordinaire encore. Par ordre du général Grant, pendant le siège de Wicksbourg, il parcourut tout l'État du Mississipi en contournant deux armées confédérées et détruisit tous les trains d'approvisionnement, ainsi que les gares-magasins de l'ennemi.

On cite également, dans la guerre des Turcs contre les Russes, l'expédition du général Gourko à travers les Balkans, mais Gourko avait avec lui 8,000 hommes d'infanterie; quant à celle du général Krusof, qui produisit bien peu de résultats, elle avait pour objet l'investissement de Plewna sur la rive gauche du Vid. Gourko ayant ramené ses chevaux dans un état d'épuisement complet, on avait recommandé au général Krusof de ménager avant tout ses chevaux le plus possible, en sorte, dit un auteur allemand, que ses instructions portaient sur deux points: 1° investir Plewna; 2° ménager ses chevaux, et des deux parties de l'instruction, la deuxième seule fut exécutée[4]. Enfin, on cite surtout la pointe d'avant-garde

1. Canonge, t. I, p. 164.
2. Canonge, t. II, p. 264.
3. *Revue militaire de l'étranger.*
4. *Revue militaire de l'étranger.*

Digitized by Google

poussée par le général qui suivait l'infanterie de Skobeleff et qui, marchant avec une extrême audace au milieu des troupes turques en retraite, s'empara d'Andrinople, défendue par 8,000 hommes et 60 canons.

Il est à remarquer d'abord que toutes ces expéditions faites en pleine guerre, n'ont qu'un rapport éloigné avec les incursions dirigées au début contre la mobilisation et la concentration. Les véritables raids sont ainsi définis par le prince de Holenhohe dans ses *Lettres sur la cavalerie :* « Une incursion exécutée par une masse « de cavalerie considérable, indépendante, isolée, dont le chef « est absolument libre de son action et des moyens à choisir pour « atteindre le but désigné. »

Des incursions de cette nature, durant au delà de deux à trois jours, tentées avec des forces considérables, paraissent à la plupart des officiers de cavalerie impossibles dans les conditions actuelles, dans des pays peuplés comme le sont ceux de l'Europe, avec la multiplication des voies ferrées, avec le télégraphe, etc. La cavalerie ruinerait ses chevaux et ferait défaut la veille, le jour, et le lendemain de la bataille, comme nous venons de le voir pour Stoneman à Chancelloroville, comme il arriva à Stuart lui-même à Gettysbourg, où son absence eut des résultats funestes... « Lee « se trouva ainsi dans l'impossibilité de dissimuler comme d'ha- « bitude ses mouvements derrière un nuage d'escadrons volants », dit un biographe du général en chef des confédérés, « et de péné- « trer les desseins de son adversaire grâce à la hardiesse de sa « cavalerie. »

Si ces raids sont déclarés impossibles au milieu de la guerre, réussiront-ils mieux au début, alors que les cavaleries des deux armées, appuyées par quelques bataillons de chasseurs, de forestiers ou de douaniers à qui sera sans doute confiée la garde des nœuds principaux de communication et des stations où sont concentrés des approvisionnements, seront en face l'une de l'autre sur la frontière. Croit-on réellement possible qu'alors cinq ou six divisions de cavalerie puissent se lancer au loin dans l'intérieur du pays ennemi ? Croit-on que 10,000 cavaliers trouveront à vivre pendant plusieurs jours sans se disperser ? Pour envoyer leurs coureurs porter la terreur à 60 lieues de la frontière, il leur

Digitized by Google

faudrait s'en éloigner eux-mêmes de 40 lieues au moins. Il leur sera peut-être facile d'y aller, mais ils n'en reviendront pas. Dans la poursuite de 1806, des escadrons de la cavalerie légère de Lasalle et de Milhaud ont fait jusqu'à 80 kilomètres en un jour. Stuart, nous venons de le voir, en a fait 128 dans son dernier raid. Des escadrons allemands, dans la guerre de 1870-1871, ont fourni 77-81 et jusqu'à 103 kilomètres en 12 heures ; une brigade de cosaques du Don, dans la guerre de 1877-1878, 122 kilomètres en 24 heures. M. le général de Galliffet, dans son instruction de 1879, admet le chiffre de 70 à 80 kilomètres comme représentant la distance à franchir dans une marche forcée. Il faudra donc deux à trois jours à nos 10,000 cavaliers pour arriver fatigués à 40 lieues de la frontière. A ce moment, et moyennant les mesures de précautions ordonnées à l'avance dans les corps d'armée frontières, il ne manquera pas de troupes d'infanterie et d'artillerie suffisantes pour leur opposer une résistance sérieuse. Le rideau de cavalerie qu'elles auront percé, par la ruse ou par la force, se refermera sur eux, et leur position sera fort aventurée. Ce sera 10,000 cavaliers, à bien peu près du moins, perdus pour le reste de la campagne.

Il est très vrai que nous avons reproché nous-mêmes aux chefs de l'armée française en 1870 de n'avoir pas lancé dans la Prusse Rhénane, dans le Palatinat et dans le duché de Bade, leur nombreuse cavalerie. Sans aller jusqu'à dire que ces escadrons n'auraient trouvé aucun obstacle, il est certain que jusqu'à la fin du mois de juillet, la route resta ouverte ; les Allemands eux-mêmes nous apprennent qu'il n'y avait qu'un rideau très mince sur la frontière. Ils s'y attendaient à nous voir venir. « Contre notre attente», dit un de leurs auteurs [1], « la ligne de l'ennemi (ligne fran-« çaise) se tenait complètement tranquille. Notre cavalerie était « presque entièrement réunie le 19 juillet jusqu'au 24 et 25, la « route eût été libre devant elle, à condition qu'elle se présentât en « force. »

Mais la même situation ne se reproduira pas, ni d'un côté, ni de l'autre. Les Allemands trouveront notre cavalerie à la frontière, comme nous nous y trouverons la leur ; or, si l'on admet qu'une

1. Le major von Hahnke, de l'état-major prussien, *Opérations de la 3e armée.*

Digitized by Google

division de cavalerie peut, avec deux escadrons, faire le service de la découverte en avant d'elle sur un front de 40 kilomètres[1], 4 divisions pourront, en première ligne, explorer une étendue de près de 150 kilomètres; il restera ainsi en arrière, pour parer aux incursions en masse de l'ennemi, de 4 à 6 divisions, suivant la quantité des brigades de corps d'armée qu'on voudra y consacrer. Il n'y a donc à craindre aucune surprise, si les divisions de première ligne font leur devoir, mais il faut s'y attendre à de grands chocs de cavalerie dès le jour même de la déclaration de guerre.

Tel n'est cependant pas l'avis exprimé par le prince de Hohenlohe dans ses *Lettres sur la cavalerie*. Après avoir rappelé, ce que nous avons déjà dit, que dans la campagne de 1870-1871, la cavalerie allemande, après avoir été repoussée (4e division) sur la lisière de la forêt d'Orléans par quelques troupes peu nombreuses, n'a tenté de faire une grande pointe ni sur Bourges, où étaient concentrés tous les moyens de production de l'artillerie française, ni sur Tours, où s'était installé le gouvernement de la Défense nationale, ni sur le Mans, où se concentraient de nouvelles forces, ni sur Rouen, riche capitale de la Normandie, il démontre qu'une division de cavalerie isolée ne pourra s'aventurer au delà de 40 à 50 kilomètres de la frontière, que les partis isolés qu'elle enverra de là courront grand risque d'être détruits en détail. « Où prend-« on », dit-il, « que la cavalerie soit capable comme un fleuve, « soudain grossi par des pluies torrentielles, d'inonder le pays « ennemi, d'anéantir toute vie, d'y entraver toute circulation, d'y « cerner toutes les lignes de communications ?... » Le même auteur pense que sur tous les points dont la cavalerie aurait intérêt à s'emparer, elle trouvera des troupes de l'armée active et de l'armée territoriale, dont la mobilisation ne sera sans doute pas achevée, mais qui seront grossies déjà par l'arrivée d'un grand nombre de réservistes, et qui pourront opposer à ses tentatives une résistance sérieuse. S'il ne s'agit que de brûler des gares et de couper des lignes télégraphiques, de petits détachements de cavaliers suffiront à cette besogne. Il convient donc, suivant lui, que la cavalerie attende la concentration de l'armée pour se porter en avant, cer-

1. Général de Galliffet, *Projets d'instruction de* 1879, p. 17.

Digitized by Google

taine, dans ce cas, de trouver un appui en cas d'échec. « Mais alors », dit-il, « les deux armées enverront en avant leurs grandes masses « de cavalerie, pour que les patrouilles d'officiers, qui en sont en « quelque sorte les antennes, s'étendent et rayonnent afin de se « rendre compte de la force, de la position et des desseins de l'en- « nemi. Ces masses s'entrechoqueront et engageront la lutte pour « décider qui restera maître du terrain ; finalement, une des deux « aura le dessus, elle refoulera celle de l'adversaire sur son infan- « terie... »

Quoi qu'il en soit, la nécessité de protéger les frontières par un rideau de cavalerie pendant la mobilisation et la concentration des armées est évidente aussi bien que celle d'augmenter à ce moment, autant que le permettront les ressources dont on dispose, la force numérique des divisions de cavalerie indépendantes ; nous sommes du même avis quant à l'utilité des bataillons de chasseurs à pied, douaniers, forestiers et compagnies franches, formées sur la frontière avec les hommes de l'armée territoriale les plus familiarisés avec la contrée, pour flanquer la cavalerie dans les bois, dans les montagnes, dans les passages difficiles et pour protéger, contre les insultes des petits détachements ennemis, les points principaux des lignes de chemins de fer. Enfin, il est impossible que le début de la guerre ne soit pas marqué par le choc de grandes masses de cavalerie, qui dureront peut-être quelques jours et qui auront sur le résultat de la campagne une influence plus grande que n'en ont eu jusqu'à présent les engagements où la cavalerie figurait seule.

Si, au début d'une guerre entre l'Allemagne et la France, la cavalerie d'une des deux armées venait à être violemment refoulée à la suite d'une défaite, avant que la concentration de l'armée fût achevée, cette défaite aurait certainement des suites les plus funestes. Dans tous les cas, le résultat du premier engagement aura surtout en France des conséquences morales de la plus haute importance. Un échec subi à la frontière par notre cavalerie pourrait être certainement et promptement réparé. Une victoire de nos escadrons aurait dans tous les cœurs un retentissement prodigieux et inspirerait à l'armée ainsi qu'à la nation, cet espoir de succès qui fait la moitié du succès lui-même.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.

But de l'ouvrage. — Nécessité de l'étude de l'histoire. — Leçons du passé. — Défenses de Grave, de Lille, de Saint-Sébastien; capitulation de Soissons. — Surprises de Crefeld, de Taroutino et de Beaumont. — Poursuites après Frœschwiller, Iéna, la Katzbach, Waterloo. — Bataille de Fontenoy. — Mot du prince de Ligne. — Nos défaites ne sont pas dues à nos règlements vieillis, mais à l'inobservance de ces règlements. — Dissémination des corps d'armée en 1870. Inaction de la cavalerie. *Observations* du maréchal Niel. Indications du général de Brack. — La tactique change tous les dix ans, mais le côté moral de la guerre reste le même. — Exemples à éviter ou à suivre. — Baylen, le 116e régiment. — Capitulation de Minden. — Beni-Mered, Camaron, Tuyen-Quan. — Villeroy à Crémone, Bizanet à Berg-op-Zoom. — Brenier à Almeida, Ortega à Puebla. — Kléber à Torfou, le capitaine de Saint-Sauveur à Gand. — Mot de l'amiral Jurien de la Gravière. — Von der Goltz, *la Nation armée*. 1

CHAPITRE PREMIER.

RECRUTEMENT.

Importance de la loi sur le recrutement de l'armée. — Enrôlements volontaires. — Opinion du maréchal de Saxe. — Principe du service obligatoire. — Loi de l'an VI, conscription. — Loi de l'an VIII, remplacement. — Loi de l'an XII, tirage au sort. — Loi de 1818, Gouvion Saint-Cyr légions, vétérans. — Loi de 1824. — Loi de 1832, les remplaçants, absence de réserves. — Loi de 1855, exonération, dotation de l'armée. — Loi de 1868, garde nationale mobile, le maréchal Niel. — Loi de 1872, dispenses, faiblesse des cadres. — La durée du service peut-elle être réduite? Opinion du général Morand, du maréchal Bugeaud, du général Trochu. — Infanterie et artillerie. — Cavalerie, nécessités de mesures spéciales. — Volontaires d'un an. — Projet de loi adopté par la Chambre des députés. 12

CHAPITRE II.

INFANTERIE.

Composition de l'infanterie en 1854. — Infanterie de ligne, infanterie légère, chasseurs à pied, zouaves, légion étrangère, zéphirs. — Force de la tradition ; le 2e léger. Ce qui fait l'esprit militaire. — L'infanterie en 1870. — L'infanterie de marine. — Formations de la guerre de 1870. — L'infanterie actuelle. Nombre de bataillons. Constitution du régiment à

*

Digitized by Google

quatre bataillons. Bataillons de forteresse. — Compagnies de dépôt. — Exemples tirés des armées étrangères. — Effectif du bataillon considéré comme unité tactique. — Opinions de Morand, de Marmont, des Allemands. — Constitution du bataillon à 4 compagnies. — Importance de la compagnie actuelle. — Capitaines d'infanterie montés. — Opinion du général Morand. — Les marches célèbres. — La Grande-Armée de 1805, les divisions Masséna à Rivoli, Friant à Austerlitz. — *Souvenirs* du duc de Fezensac. — Les officiers de 1813. — La retraite de Prague. — Chevaux et voitures de l'infanterie. Nouvelle manière de vivre en campagne. — Compagnie hors rang. — Insuffisance des effectifs de paix. — Tambours, musiques. Souvenirs de Crimée. — Compagnies d'élite. — Gardes. — Le maréchal de Saxe, le prince de Ligne. — Condé à Lens. — La Garde impériale sous Napoléon Ier. La Moskowa, Hanau, Ligny, Waterloo, Fuentès-de-Oñoro. — La garde royale. — La garde sous Napoléon III. Magenta. Ladonchamp. — Réserves. — Bataillons de chasseurs, troupes du génie. — Régiments célèbres dans la Grande-Armée 36

CHAPITRE III.

CAVALERIE.

Composition de la cavalerie en 1854, en 1870 et en 1886. Nos ressources comparées à celles de l'Allemagne. — Cadres des régiments : Il n'y a pas lieu de les diminuer. — Éclaireurs volontaires. — Nécessités et abus des escortes. — Bonaparte à Valeggio et à Vauchamps, Wellington à Waterloo, Canrobert à Magenta, Bazaine à Rezonville. — Réglementation actuelle des escortes. — Pionniers à cheval. — Cavalerie autrichienne. — Russes. Colonne du général Gourko dans les Balkans. — Destructions à opérer par la cavalerie. — La cavalerie française seule n'a pas de détachements spéciaux. — Les lanciers, leur maintien et leur suppression. — Lanciers polonais de la garde impériale à Somo-Sierra. — Chevau-légers-lanciers. — La Restauration. — Rétablissement des lanciers par le Gouvernement de Juillet. — Les lanciers et les uhlans dans la guerre de 1870. — Motifs de la suppression des lanciers. — Latour-Maubourg à Dresde. — Opinion de Marmont et du général de Brack. — La cavalerie pourra-t-elle encore aborder l'infanterie ? — Formations en carrés. Gouvion Saint-Cyr, Napoléon, Auerstædt, la 72e demi-brigade à Marengo. — Les Écossais à Balaklava. — Exemples anciens et modernes. — Leipsick sous Gustave-Adolphe, Fleurus, Fontenoy, Krasnoé. — Influence du feu de l'artillerie sur l'action des charges de la cavalerie : Arlon, Wertingen, Eylau, Tudela, Medellin, Essling, la Fére-Champenoise, Waterloo, le capitaine Duchaud, Custozza, Kœniggrätz. — Guerre de 1870, Morsbronn, Reichshoffen, Sedan, Beaumont, Rezonville. — Anciens combats très meurtriers : Minden, Neerwinden. — Les carabiniers à Crefeld. — Wagram. — Influence du moral dans les actions de cavalerie. — Lasalle à Rivoli. — Kellermann à Marengo. — Edelsheim à Solférino. — Les lanciers aux Quatre-Bras. — Charges de flanc. — Brigade Colbert. — Le 3e lanciers à Waterloo. — Légende des cuirassiers. — Opinions du prince de Ligne, du général Morand, de Gouvion Saint-Cyr, du général de Brack. — La guerre de 1870. — Suppression momentanée des cuirassiers, leur histoire. — Taroutino et Eckmühl. — Armes à feu. — Un mot sur les dragons, les hussards et les chasseurs. — Les remontes. — Avenir de notre cavalerie. — Opinion du maréchal Marmont 70

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

ARTILLERIE, GÉNIE, TRAIN DES ÉQUIPAGES.

Artillerie : Instabilité de l'organisation de l'artillerie. — Motifs de cette instabilité. — Conditions d'une bonne organisation. — Création de l'artillerie à cheval en 1792. — Train d'artillerie en 1800. — Artillerie montée. Organisation de 1829. Expédition d'Alger, Bataille de Staouéli. — Les 1,200 bouches à feu du maréchal Soult. Organisation de 1833. — Les anciens artilleurs à cheval. — Idées de Napoléon III. — Organisation de 1854. — Régiments d'artillerie à cheval, à pied, montés. — Les batteries de parc. — Leur suppression. Organisation de 1860. — Insuffisance numérique de l'artillerie. — Napoléon Ier. — Le général Morand. — On est revenu à des idées plus saines. — Injustice des historiens envers les artilleurs. — Louis XIV au passage du Rhin. — Sénarmont à Friedland, à Ocaña, à Medellin. — Batailles de Valmy, de Castiglione, de Marengo, d'Auerstædt, d'Eylau, de Wagram, de la Moskowa, de Waterloo, d'Inkermann, de Tracktir, de Frœschwiller, de Sedan. — Une triste économie. — Le maréchal Niel. Organisation de 1867. — Vains efforts pour augmenter l'effectif de l'artillerie. — La guerre commence avec 164 batteries de campagne. — L'artillerie à l'armée de la Loire. — Organisation de 1875. — Ajournement de la question de l'artillerie de forteresse. — Nécessité de résoudre cette question. — Projet du ministre Billot. — Deux opinions en présence. — Adoption du projet Thibaudin. — Suppression du train d'artillerie. — Organisation de 1883. — Les directeurs d'artillerie et les bataillons de forteresse. — L'artillerie de forteresse dans les armées étrangères. — *Génie :* Les anciens ingénieurs. — Vains efforts de Vauban pour obtenir une troupe spéciale. — L'autonomie des troupes du génie ne date que de 1793. — Carnot. — Illustration du génie dans les sièges de l'Empire. — Dantzick, Tortose, Tarragone, Saint-Sébastien, Sébastopol. — Composition des troupes du génie. — Les régiments, formation de paix. — Les bataillons, formation de guerre. — Question des pontonniers. — Les traditions. — La Bérézina. — *Train des équipages :* Transports à l'entreprise. — Bataillons du train créés le 26 mars 1807. — Question de la fusion des trains. — Organisation du train des équipages. 120

CHAPITRE V.

ÉTATS-MAJORS.

Cadres de l'état-major général. — Maréchaux de l'Empire et de la Restauration. — Maréchaux de France en 1854. — Nominations ultérieures. — Les trois survivants. — Désaccords entre les maréchaux du premier Empire : Ney et Masséna, Bernadotte et Davout. — Turenne et les maréchaux de France : les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, Soult et Ney. — Abnégation de Canrobert à Metz. — Grade de général de corps d'armée. — Opinion de Marmont. — Exemples tirés de l'étranger. — Cadre de réserve. — La politique dans l'armée. — *Service d'état-major de l'armée.* — Origines. — Chamlay, Puységur. — Maréchal général des logis de l'armée, major général, maréchal général des logis de la cavalerie. — Personnel de l'état-major en 1783. — Organisation du 18 avril 1790. — Adjudants généraux, adjudants-commandants. — État-major de la Grande-

Digitized by Google

Armée. — Rôle de Berthier auprès de Napoléon. — Gneisenau près de Blücher en 1813 et 1815. — État-major général de l'armée autrichienne en 1809 et 1859. — États-majors allemands. — États-majors sous le premier Empire. — Transmission des ordres. — Le 6e corps à la bataille d'Eylau. — Carrière d'un officier d'état-major à cette époque. — Le duc de Fezensac. — Mauvaise composition des états-majors. — Gouvion Saint-Cyr. — Ordonnance de 1818. — Création du corps d'état-major. — Guerre de 1870. — Une loi de lassitude. — Organisation du 20 mars 1880. — Nouveau service d'état-major. — Officiers brevetés. — Décret du 1er juin 1883. Règlement du 16 octobre 1883. — État-major général du ministre de la la guerre. — Comparaison des deux systèmes : corps fermé, service ouvert. — Opinions du duc de Fezensac, du général Morand, du général Thiébault, du général Lewal. — Rapport du général Billot à l'Assemblée nationale. — Opinion de Jomini. — Chefs d'état-major célèbres. — Vrai rôle de l'état-major. — Le service d'état-major n'est pas fait pour donner les grandes qualités de commandement. — Le général en chef doit commander et ne pas laisser commander son chef d'état-major. — Il est impossible de régler l'avancement dans les différentes armes avec le service d'état-major. — Exemples de l'étranger. — Nécessité de revenir au corps d'état-major. — Inconvénients de l'ancien corps. — Il faut les éviter. — Principes de l'organisation du corps d'état-major 169

CHAPITRE VI.

ÉTATS-MAJORS ET SERVICES PARTICULIERS. ARMÉE COLONIALE.

États-majors particuliers. — Attributions du service de l'artillerie. — Personnel en dehors des corps de troupe. — Exemples des armées étrangères. — Origines de l'artillerie. — Grands-maîtres. Officiers civils de l'artillerie. Assimilation aux grades de l'armée. — Du droit au commandement. — Anomalie dans la hiérarchie des grades. — Création du corps royal de l'artillerie et de son état-major particulier. — État-major particulier du génie. — Les ingénieurs. Fabert et Vauban. — Employés de l'artillerie et du génie. Adjoints, gardes et contrôleurs d'armes. — Établissements de l'artillerie. — Fabrication du matériel. — Corps des ingénieurs des poudres et salpêtres. — Historique de la question des poudres. — Partage de la responsabilité. — Inconvénients du monopole des poudres. — Fabrication des armes portatives. — Attributions du génie. — Service du casernement. — Fusion de l'artillerie et du génie. Historique. École de Mézières. — Opinion de Gouvion Saint-Cyr. — Sièges de Saint-Jean-d'Acre, de Gaëte, de Dantzick, de Badajoz, de Sébastopol. — Vauban artilleur. Gribeauval ingénieur. — La fusion, quelque désirable qu'elle soit, paraît impossible. — *Services particuliers.* — Secrétaires d'état-major et de recrutement. — Vétérinaires militaires. Insuffisance du cadre. — Recrutement. — Télégraphie militaire. — Service des chemins de fer. Commission supérieure. Direction générale des chemins de fer de campagne. Compagnies d'ouvriers de chemins de fer. Sections techniques. — Service des étapes. — Service des remontes. — Affaires indigènes en Algérie. Les bureaux arabes. Territoires civils et territoires de commandement. Le capitaine Doineau. — Interprètes. Service en Algérie et en Tunisie. Guides-interprètes en 1803. Interprètes de réserve. — Gendarmerie et maréchaussée. Les gendarmes à l'armée. Combat de Villadiego.

Digitized by Google

Défense de Monzon. — Difficultés actuelles du recrutement. — Sapeurs-pompiers de la ville de Paris. — Justice militaire : rapporteurs, commissaires, greffiers. — Établissements pénitentiers et prisons militaires. — *Armée coloniale ; armée d'Afrique.* — Incompatibilité du service de trois ans avec le service en Algérie ou dans les colonies. — Formation de corps expéditionnaires destinés à agir en dehors de l'Europe. — Nouvelle composition de l'armée d'Afrique. Son mode de recrutement. Primes d'engagement et de rengagement. — Troupes de la marine. — Origine de l'infanterie et de l'artillerie de marine. — Roulement du service. — Rattachement des troupes de la marine au département de la guerre : Infanterie et artillerie. — Projet de loi voté par la Chambre des députés. — L'unité de commandement. — Il faut ou retirer les colonies au ministre de la marine ou lui laisser des troupes spéciales pour le service des colonies 227

CHAPITRE VII.

CADRES DE RÉSERVE. — ARMÉE TERRITORIALE. — TROUPES AUXILIAIRES.

Cadres de réserve. — Leur nécessité avec le système actuel de réserves. Leur composition. — Officiers généraux. — Exemples de généraux âgés : Blücher, Deroy, Sowarow, Radetzky, Dagobert, Dugommier, etc. — Guerre de 1870. — De Blois, de Pointe de Gévigny, d'Aurelle. — Décrets du 13 octobre et du 3 novembre 1870. — Armée auxiliaire, grades provisoires. — Souvenirs de 1792 et de 1793. — Les généraux révolutionnaires. — Valeur des cadres de réserve. — *Milices et gardes nationales.* — Anciennes milices provinciales. — Ordonnance de 1736. — Vicissitudes et suppression des milices. — Vétérans de Gouvion Saint-Cyr. — Opinion du général Morand. — Garde nationale mobile et loi de 1868. — Histoire de la garde nationale. — Les gardes-françaises en 1789. — La fédération en 1790 et en 1791. — Les volontaires de 1791. — Opinion des généraux du temps. — Batailles de Valmy et de Jemmapes. — Les volontaires de 1792. — *La Patrie en danger.* — Désertion des premiers volontaires. — Les fédérés. — Réquisition. — Carnot. — La levée en masse. — Amalgame des troupes de ligne et des bataillons de volontaires. — L'armée de la République. — Les gardes nationales en Vendée. — Le 13 vendémiaire. — Les gardes nationales sous l'Empire. — Expédition des Anglais dans l'île de Valcheren. — Les cohortes de 1813. — Mayence. — Bataille de la Fère-Champenoise. — Campagne de 1815. — Belfort. — La Restauration. — Révolution de Juillet. — Loi de 1831. Titre VI, sur les bataillons mobilisables. — La garde nationale de Paris en 1870. — Le siège. — Les fédérés. — La Commune. — Suppression de la garde nationale. — Mobilisés de province. — Camp de Conlie. — Bataille du Mans. — La Tuilerie. — Ordre du jour du général Faidherbe. — Les camps d'instruction. — Combat de Monnaie. — Gardes nationales sédentaires. — Saint-Quentin, Ballon, Châteaudun. — *Garde nationale mobile.* — Appel à l'activité le 15 juillet 1870. — Formation de régiments. — Les mobiles parisiens aux camps de Châlons et de Saint-Maur. — Affaire du Bourget. — Les mobiles des départements à Paris. — Les mobiles en province. — Bagneux, Vallière, Villepion, Loigny. — Les mobiles de la Sarthe. — Pertes de la garde nationale mobile pendant la guerre. — Ordre du jour du ministre Le Flô. — Le devoir accompli. — La lassitude

Digitized by Google

à la guerre. — Les jeunes troupes se découragent plus facilement que les vieilles. — *Création de l'armée territoriale en* 1873. — Infanterie, cavalerie, artillerie, génie, train. — Organisation. — Cadres. — *Troupes auxiliaires.* — Forestiers, douaniers, sapeurs-pompiers, bataillons scolaires. — *Francs-tireurs.* — Anciens partisans. — Feuquières. — Coup de main de Savillan. — M. de Mélac. — Croates et Pandours. — Opinion de Frédéric II. — Corps de Fischer et de Grassin. — Les francs-tireurs en 1792. — Les abus. — Miquelets. — Basques. — Barbets. — Chouans et contre-chouans. — Les guérillas espagnoles. — Les deux Mina. — Le convoi de Salinas. — Les Tyroliens. Andreas Hofer et le maréchal Lefebvre. — Les miquelets au service de la France. — Les Cosaques en 1812. — Corps francs en Silésie. — Surprise de Sagan. — Le major Schill à Stralsund. — Campagne de 1813. — Tettenhorn. — Lutzow. — Von Colomb. — Czernicheff. — Prise de Cassel. — Corps francs des Vosges en 1814. — Un décret de 1815. — Les francs-tireurs de la Moselle à Longwy. — Guerre de 1870. — Les francs-tireurs à Paris et dans les départements. — Abus. — Les chasseurs à pied de la garde nationale mobile. — Services réels rendus par les francs-tireurs. — Combats de Binas et de Varize. — *Francs-tireurs de Saint-Denis* et *tirailleurs girondins.* — Les zouaves pontificaux ou *Volontaires de l'Ouest ;* M. de Charette. — Bataille de Loigny et du Mans. — *Les francs-tireurs de Paris ;* Lippowski. — Surprise de Viabon. Varize, Châteaudun, Alençon — *Les Volontaires vendéens* de Cathelineau. — La forêt d'Orléans. — *Chasseurs des Vosges.* — Le pont de Fontenoy. — La Lorraine châtiée. — Les francs-tireurs ont-ils été utiles pendant la guerre ? — Défense du territoire. — Une lettre de Davout en 1815. — La défense locale est-elle possible ? — Exemple de l'Espagne. — Opinion des généraux français sur la conduite des Espagnols. — Atrocités et représailles. — Un arrêté de Mina. — Différence entre l'Espagne et la France. — Rien ne manque à la France pour se défendre. — *Des hommes libres sont des lions chez eux.* — Détachements de volontaires choisis dans les corps de troupe. — Kléber à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Les éclaireurs du capitaine Bernard à l'armée de Chanzy. — Les éclaireurs de la vallée de Baïdar. — *Appendice. Les régiments de marche en* 1870. — Les vieux régiments. — Formation des régiments de marche. — Combat de Pourpry et bataille de Loigny. — L'enthousiasme patriotique doit être soutenu par une bonne organisation militaire 284

CHAPITRE VIII.

OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS. — AVANCEMENT.

Sous-officiers. — Nécessité de cadres solides. — Les sous-officiers ou *bas-officiers* furent dans l'ancien régime le nerf de l'armée. — Plaintes continuelles sur la manière de servir des officiers. — Officiers de fortune. — Hiérarchie des sous-officiers. — Sergents et maréchaux des logis. — Fourriers. — Sergents-majors et maréchaux des logis chefs. — Caporaux et brigadiers. — Adjudants. — Mode de nomination des sous-officiers. — Ordonnance de 1762. — L'élection. — Esprit des sous-officiers. — La révolte de Strasbourg. — Les sergents de la Rochelle. — Les cuirassiers de Lunéville. — Excellence des sous-officiers en 1854. — Décadence, ses causes ; lois de 1855 et de 1868. — Réduction de la durée du service.

Digitized by Google

— Loi de 1872. — Emplois civils réservés aux sous-officiers. — Loi du 24 juillet 1873. — Augmentation de la solde. — Rareté des rengagements. — Lois de 1878 et de 1881. — Leur inefficacité. — Écoles de sous-officiers ; écoles d'enfants de troupe. — Mesures à prendre. — La position de sous-officier doit être le stage obligatoire de toute fonction civile. — Amélioration du sort des sous-officiers. — Projet de loi Boulanger. — *Officiers.* — Ancien mode de nomination. — Louis XIV et Louvois. — Mousquetaires et *régiment du Roi.* — Cadets. — Écoles de cadets; leur indiscipline; leur suppression. — Louis XV et Louis XVI. — Abus de toute sorte. — Ordonnance du 17 mars 1788. — École militaire. — Collèges de province. — Ordonnance de 1781. — La noblesse. — Écoles d'artillerie. — Écoles de Mézières et de Châlons. — École de Mars. — Écoles de Fontainebleau et de Saint-Cyr. — Prytanées de Saint-Cyr et de la Flèche. — Écoles de cavalerie de Saint-Germain, de Versailles et de Saumur. — École polytechnique. — École d'application de Metz. — Mode de nomination des officiers en 1790, en 1793, en 1795, sous l'Empire et actuellement. — Difficulté de recruter les officiers à la fin de l'Empire. — La Restauration. — Les émigrés et le ministre Dupont. — Gouvion Saint-Cyr. — Loi de 1818. — Loi de 1832. — Diversité des origines des officiers. — Trois sources de recrutement : la troupe, l'École de Saint-Cyr, l'École polytechnique. — La communauté d'origine. — Moyens de l'obtenir. — Elle est impraticable. — Commencement d'exécution. — Écoles de Saint-Maixent, de Saumur et de Versailles. — Les anciens serviteurs ne peuvent plus devenir officiers. — *Ceci tuera cela.* — Abaissement forcé du niveau de l'instruction. — Égalité par en bas. — *Avancement.* — Hiérarchie des grades. — Grade essentiel : capitaine. — Colonel-général. — Mestre de camp. — Colonel. — Lieutenant-colonel. — Major. — Lieutenant. — Enseigne. — Cornette. — Sous-lieutenant. — Maréchal de France. — Lieutenant-général. — Brigadier. — Ordonnance du 17 mars 1788. — Général de division. Général de brigade. — Major commandant en second. — Restauration. — Lieutenant-colonel; major chargé de l'administration; chefs d'escadrons dans la cavalerie. — Faut-il maintenir la hiérarchie? — Deux grades seuls discutables : Lieutenant-colonel; raisons qui l'ont fait maintenir. — Le sous-lieutenant peut très bien être remplacé par un lieutenant en second. — *Règles de l'avancement.* — Ordre du tableau sous Louis XIV. — Ordonnance de 1788. — Loi du 29 novembre 1790. — Ancienneté exclusive. — Décret du 21 février 1793. — Absurdité du principe de l'ancienneté de service et de l'élection au suffrage universel. — Le général de division Élie. — Avancement arbitraire ; ses bons résultats. — Décret du 19 juillet 1795. — Avancement sous Napoléon. — — La Restauration. — Ministère de Dupont. La revanche de Baylen. — Loi de 1818. — Persévérance des abus. — Les généraux et M. de Clermont-Tonnerre. — Loi de 1832. — Ordonnance de 1838. — Péréquation de l'avancement. — C'est une utopie irréalisable. Distribution réelle de l'avancement entre les différentes armes. — Principes de l'avancement. — Droits de l'ancienneté. — Ses inconvénients. — Opinions de Saint-Simon, du prince de Ligne, du maréchal Macdonald, du général de Brack. — Avancement par sélection. — Exemple de l'Allemagne. — Les inconvénients sont les mêmes que ceux de l'ancienneté. — Abus du choix, toujours croissants. — Moyen de les réprimer. — Tableau d'avancement. Inscription d'office, abus sans limite. — Il faut les supprimer absolument. — Inspecteurs généraux seuls compétents pour former le tableau. — Indication sommaire des écoles militaires existant actuelle-

Digitized by Google

ment. — *État d'officier*. — Destitutions de 1814 et de 1815. — Garanties de la Charte de 1830. — Loi du 19 mars 1834. — Propriété du grade. — Cas où le grade peut être perdu. — Distinction entre l'emploi et le grade. — Non-activité. — Retrait d'emploi. — Conseils d'enquête. — *Décorations*. — Ordres anciens. — La Toison d'or. — Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. — Ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire. — Abolition de tous les ordres. — Armes d'honneur à l'armée d'Italie. — Constitution de l'an VIII. — Moreau. Le cuisinier et sa casserole d'honneur. — Institution de la Légion d'honneur. — Ordre civil et militaire. — Opinion du général Morand. — Abus dans la distribution des croix. — Avilissement de la décoration dans l'ordre civil. — Succès de la médaille militaire. — Institution de la Légion d'honneur sous le Consulat vivement discutée. — Charte de 1814. Maintien de la Légion d'honneur. Henri IV substitué à Napoléon. — Changements successifs d'images. — Pourquoi n'avoir pas laissé Napoléon, fondateur de l'ordre? — Médailles commémoratives. — Médaille de Crimée et ses agrafes. — Médailles d'Italie, du Mexique et du Tonkin. — Leur vraie signification. — Proclamations de Bonaparte. — La médaille de Sainte-Hélène. — Respect aux vieux soldats 368

CHAPITRE IX.

ORGANISATION GÉNÉRALE.

Absence d'organisation générale sous l'ancien régime. — Les inspecteurs. — Le tour du tableau. — Observations de Saint-Simon. — Les *divisions* à la retraite de Prague. — Le comte de Saint-Germain. — Ordonnance de 1788. — Division du royaume. — Les grands commandements. — Préambule de l'ordonnance. — Organisation divisionnaire. — Corps d'armée. — Le centre et les ailes. — Opinion de Marmont et de M. de Moltke. — L'armée du Rhin et l'armée d'Italie en 1800. — La Grande-Armée en 1805, 1806 et 1807. — Armée d'Allemagne en 1809. — Armée autrichienne sous l'archiduc Charles. — Armée d'Espagne en 1808. — Grande-Armée de Russie en 1812; Grande-Armée de 1813. — Armée du Nord en 1815. — Grands corps de cavalerie. — Opinions du général Foy, du maréchal Marmont, du général Morand, de Gouvion Saint-Cyr. — Réunion de plusieurs armées sous un seul commandement en 1813. — Armées anglaise et prussienne en 1815. — La Restauration. — Suppression des corps d'armée et des divisions en permanence. — Armée d'Espagne en 1823. — Armée d'Italie en 1859. — Le maréchal Niel. — Organisation sur le papier. — Armée du Rhin en 1870. — Armée de Mac-Mahon. Armée de Bazaine. — Armées allemandes. — 1re et 2e armées de la Loire. — *Principes de l'organisation générale de l'armée*. — Unités permanentes. — La brigade, la division, le corps d'armée. — Permanence du corps d'armée. — Combinaisons ternaire et binaire. — Motifs qui ont fait adopter le corps d'armée à deux divisions. — La cavalerie divisionnaire. — Marmont, Saint-Cyr, le prince de Hohenlohe. — Gueisenau. — Mélange de l'infanterie et de la cavalerie. — Avis du général de Brack. — 7e léger et 7e de hussards. — Proportion de l'artillerie. — Armée d'Italie en 1796 et 1797. — Armée de Rhin-et-Moselle en 1796. — Armée de réserve en 1800. — Armée d'Italie en 1801. — La Grande-Armée de 1805 n'avait pas assez d'artillerie au dire de Napoléon. — L'armée de 1809. —

Digitized by Google

— La Grande-Armée de 1813. — Les armées française, anglaise et prussienne en 1815. — Les armées française, italienne, autrichienne et prussienne en 1859 et 1866. — Les armées fédérales pendant la guerre de Sécession. Mac-Clellan en 1862. — Hooker en 1863. — Idées de Napoléon sur la proportion d'artillerie, génie, train des équipages, services accessoires. — Composition du corps d'armée. — *Troupes en dehors des corps d'armée :* Bataillons de réserve. — Divisions de cavalerie indépendantes. — Réserves générales d'artillerie ; sont-elles nécessaires ? — Sous l'Empire, l'artillerie de la garde servait de réserve générale. — — Elle a été toujours en augmentant. — Inutilité de la réserve générale d'artillerie en 1859 et 1870. — Fausse interprétation du mot réserve. — États-majors généraux d'armée ou de plusieurs armées réunies. — Opinion de M. de Moltke sur la réunion de plusieurs armées sous un seul commandement. — Inspecteurs et directeurs généraux auprès du généralissime. — Importance réelle et rôle effacé en apparence du commandant de l'artillerie d'une ou de plusieurs armées. — *Division du territoire.* — Régions de corps d'armée. — Subdivisions. — Circonscriptions de recrutement et de réserve pour l'armée active et pour l'armée territoriale. — Départements de la Seine, de Seine-et-Oise et du Rhône. — Mesures spéciales. — *Examen de l'organisation actuelle.* — Avantages et inconvénients de la permanence des corps d'armée. — Le commandement des corps d'armée s'exerce sans contrôle. — Inefficacité des inspections. — Défaut d'unité dans l'armée. — La permanence des corps d'armée n'entraîne pas celle des commandants. — Système des inspecteurs généraux d'armée. — Pourquoi le commandement d'un corps d'armée n'est conféré que pour trois ans. — Inconvénients de changements trop fréquents d'une part et d'autre part danger d'avoir au moment de la guerre des commandants de corps d'armée vieillis ou fatigués. — Système à adopter. — Lettres de service annuelles. — Désignation faite par le conseil supérieur de la guerre. — Divisions de cavalerie indépendantes. — Leurs chefs ne devraient pas être d'avance désignés publiquement. — Les généraux de cavalerie doivent être jeunes. — Murat, Lasalle, Montbrun, Colbert, Stuart. — Exceptions glorieuses. — Il n'y a pas lieu de modifier la répartition actuelle des régions de corps d'armée. — Système des bandes parallèles aux lignes de chemins de fer. — *Système de recrutement :* Recrutement *national* ou *régional.* — Motifs qui ont fait adopter le premier système. — Reproches adressés au recrutement régional par Latour-Maubourg, le duc d'Aumale, etc. — Comparaison des deux systèmes par Marmont ; ses préférences pour le système régional. — Opinion des Allemands. — Le système de la loi de 1872 est mixte : national pour les recrues, régional pour les réserves. — En fait, le système régional est en vigueur pour toutes les armes, sauf pour l'infanterie ; il doit prévaloir. — *Emploi des ressources de l'armée territoriale :* Loi allemande de 1874, le *Beurlaubtenstand.* — Unités formées en Allemagne avec les hommes de l'armée active et ceux du *Beurlaubtenstand ;* 504 bataillons de 1re ligne ; 835 bataillons de 2e ligne ; bataillons de campagne ; bataillons de réserve de campagne ; bataillons de garnison. — Ressources de la France. — Formations de seconde ligne de la cavalerie allemande. — Ressources de la France. — Artillerie allemande de première et de deuxième formation. — Effectifs allemands et français. — Pour tirer le meilleur parti possible des ressources de l'armée territoriale, il faut imiter la loi militaire allemande et n'avoir en réalité qu'une seule réserve en dehors de l'armée active 445

Digitized by Google

CHAPITRE X.

MOBILISATION ET CONCENTRATION.

Pied de paix et pied de guerre. — Mobilisation partielle ou totale et concentration sont deux opérations distinctes longtemps confondues. — Aveuglement du Gouvernement français en 1870. — Principes de l'ordonnance de 1788, oubliés pendant quatre-vingts ans. — Retour sur le passé. — Carnot en 1794. — Bonaparte en 1800. — L'armée de réserve. — Concentration de la Grande-Armée en 1805 et en 1806. — Régiments de marche. — Création de l'armée d'Espagne en 1808. — Concentration de l'armée d'Allemagne en 1809. — La Grande-Armée de 1812 et de 1813. — Les cohortes. — Mobilisation de 1815. — Concentration de l'armée sur la Sambre. — Trois expéditions d'outre-mer. — Armée d'Égypte. — Expédition d'Alger. — Guerre d'Orient en 1854. — Contraste. — Ordre et désordre. — Précipitation et victoire. — Marseille et Gallipoli au mois d'avril 1854. — Expédition de Chine. — Guerre d'Italie en 1859. — La France à la merci de l'Allemagne. — Mobilisation de l'armée prussienne en 1866. — Une leçon perdue. — Avertissement du général Ducrot et du colonel Stoffel. — Absence d'organisation permanente. — Les premiers préparatifs de guerre en 1870. — Difficultés du rappel des réservistes. — Allées et venues. — Concentration prématurée. — Transport des troupes. — Activité des compagnies de chemins de fer. — État de l'armée du Rhin au commencement du mois d'août. — Les arrivages en gare de Metz. — Le comble de la confusion. — Mobilisation régulière de l'armée allemande. — Immobilité forcée de l'armée du Rhin. — Inertie de la cavalerie française. — En quoi consiste la mobilisation. — Chacun doit être prêt à tout moment. — État du pays pendant la mobilisation. — Rapidité de concentration. — Exemples de transports. — L'armée de Mac-Mahon transportée de Neufchâteau au camp de Châlons. — Le 7e corps de Belfort à Châlons. — Retraite du 13e corps. — Le 20e corps de Chagny à Giers. — Calcul de la rapidité de concentration. — Limite impérieuse de la distance pour les transports par chemins de fer. — Le 6e corps du camp de Châlons à Metz. — Sécurité de la mobilisation et de la concentration. — Divisions de cavalerie indépendantes. — Raids. — Czernichef en 1813. — Stuart pendant la guerre de la Sécession. — Les généraux Stoneman, Sheridan et Wilson. — Le partisan confédéré Morgan. — Le général Gourko en 1878. — Opinion du prince de Hohenlohe sur les raids. — Il ne faut pas ruiner la cavalerie au début d'une guerre. — Stuart à Gettysbourg. — Limite supérieure des marches de cavalerie. — Moyen d'arrêter les grandes incursions de cavalerie. — Les francs-tireurs en 1870-1871. — Quel sera le début de la prochaine guerre. . . . 515

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

BOOK DUE-WID
DEC 1 1977
5897312
CANCELLED DEC 1 1977

BOOK DUE-WID
DEC 30 1977
5928410
CANCELLED DEC 30 1977

BOOK DUE-WID
5912015
JAN 30 1978
CANCELLED JAN 30 1978

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

BOOK DUE-WID
DEC 1 1977
5897312
CANCELLED DEC 1 1977

BOOK DUE-WID
DEC 30 1977
5928410
CANCELLED DEC 30 1977

BOOK DUE-WID
5911015
JAN 30 1978
CANCELLED JAN 9 1978

Digitized by Google

346.13.5
s transformations de l'armee fra
idener Library 003687329
3 2044 087 857 991

Digitized by Google